
France, portrait social

Édition 2014



Coordination	Hélène Guedj, Thomas Morin
Directeur de la publication	Jean-Luc Tavernier
Directeur de la collection	Stéphane Tagnani
Composition	<p>Coordination Édith Houël</p> <p>Maquette Édith Houël, Catherine Kohler Pascal Nguyen, Rose Pinelli-Vanbauce Brigitte Rols, Pierre Thibaudeau</p>
Couverture	<p>Coordination Ravi Baktavatsalou</p> <p>Conception et réalisation Ineiaki Global Design</p>
Éditeur	Institut national de la statistique et des études économiques 18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 PARIS CEDEX 14 <i>www.insee.fr</i>

© Insee 2014 « Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur ».

Contribution

Insee :

Christel Aliaga, Séverine Arnault, Vanessa Bellamy, Jocelyn Boussard, Pascale Breuil-Genier, Chantal Brutel, Guillemette Buisson, Laura Castell, Élise Coudin, Fabienne Daguet, Zohor Djider, Michel Duée, Sébastien Durier, Jean-Michel Floch, Maëlle Fontaine, Hélène Guedj, Michel Huwer, Lucile Jamet, Aude Lapinte, Jérôme Lê, Sylvie Le Minez, Christophe Michel, Bertrand Marc, Nathalie Morer, Thomas Morin, Émilie Pénicaud, Pierre Pora, Marie Rey, Marie Reynaud, Laurence Rioux, Hélène Soual, Juliette Stehlé, Lionel Wilner, Françoise Yaouancq

Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) :

Valérie Darriau, Marylène Henry, Noémie Oswald

Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique (DGAFP) :

Emma Davie

Ministère de l'Intérieur (DSED) :

Alice Mainguené

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (SOeS) :

Gwendoline Volat

Ministère des Affaires sociales et de la Santé (Drees) :

Lucie Calvet, Marie-Cécile Cazenave, Jonathan Duval, Michèle Lelièvre, Myriam Mikou, Axel Renoux

Ministère de l'Éducation nationale (Depp) :

Jean-Pierre Dalous, Mireille Dubois, Solène Hilary, Martine Jeljoul, Alexandra Louvet

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (SIES) :

Géraldine Séroussi, Odile Wolber

Ministère de la Justice (SDSE) :

Faustine Büsch

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social (Dares) :

Sandra Bernard, Ceren Inan, Claire Letroublon, Brigitte Roguet

Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer hors Mayotte.

Sur les sites Internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Au premier trimestre 2013, le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové. Certaines reformulations du nouveau questionnaire ont modifié la teneur des réponses d'une petite proportion de la population enquêtée. Ceci a eu un impact sur la mesure en niveau des principaux indicateurs sur le marché du travail. L'Insee a publié les principales séries réropolées dans l'*Informations Rapides* de mars 2014 relative aux résultats de l'enquête Emploi au quatrième trimestre 2013. Dans cet ouvrage, les séries portant sur l'activité, l'emploi et le chômage au sens du Bureau international du travail ont été réropolées, ce qui permet des comparaisons avec les années antérieures.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Le logo @ indique que les données du tableau ou graphique sont mises à jour sur le site www.insee.fr

Édition
2014

France, portrait social

Vue d'ensemble

Portrait de la population

Vivre avec ou sans enfant, en famille traditionnelle, monoparentale ou recomposée : les situations familiales des salariés du public et du privé	11
Enseignants de collège et lycée publics en 2013 : panorama d'un métier exercé par 380 000 personnes	25

Marché du travail

Chômage de longue durée : la crise a frappé plus durement ceux qui étaient déjà les plus exposés	41
La baisse des inégalités de revenu salarial marque une pause pendant la crise	55

Revenus

Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines	69
Redistribution : en 2013, les nouvelles mesures accroissent la fiscalité des ménages et réduisent légèrement les inégalités	83

Conditions de vie

Le week-end reste un temps de partage et de repos	97
Les bénéficiaires de minima sociaux d'insertion dans la crise économique	109

Dossiers

Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations	123
De mères à filles : la mobilité vers l'activité des descendantes d'immigrés	139
Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers prioritaires	151

Fiches thématiques

1. Économie générale

1.1 - Environnement macroéconomique	168
1.2 - Opinion des ménages sur la situation économique	170

2. Population, éducation

2.1 - Démographie	174
2.2 - Ménages et familles	176
2.3 - Population immigrée	178
2.4 - Parité entre hommes et femmes	180
2.5 - Population scolaire et universitaire	182
2.6 - Diplômes	184
2.7 - Dépenses d'éducation	186
2.8 - Doctorants et docteurs	188

3. Emploi, salaires

3.1 - Formation et emploi	192
3.2 - Population active	194
3.3 - Emploi	196
3.4 - Chômage	198
3.5 - Politiques du marché du travail	200
3.6 - Durée et conditions de travail	202
3.7 - Salaires du secteur privé et des entreprises publiques	204
3.8 - Salaires de la fonction publique	206

4. Revenus, niveaux de vie

4.1 - Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages	210
4.2 - Niveaux de vie	212
4.3 - Pauvreté monétaire	214
4.4 - Protection sociale	216
4.5 - Redistribution monétaire	218
4.6 - Consommation et épargne des ménages	220

5. Conditions de vie

5.1 - Logement	224
5.2 - Dépenses de logement	226
5.3 - État de santé de la population	228
5.4 - Dépenses de santé	230
5.5 - Culture et loisirs	232
5.6 - Vie sociale et vie publique	234
5.7 - Insécurité, délinquance	236
5.8 - Justice	238

6. Cadrage européen

6.1 - Démographie	242
6.2 - Éducation	244
6.3 - Emploi et chômage	246
6.4 - Salaires et revenus	248
6.5 - Protection sociale	250
6.6 - Consommation et conditions de vie	252

Annexes

Chronologie	257
Organismes cités dans l'ouvrage	271
Liste des dossiers antérieurs	273

Vue d'ensemble

Portrait
de la population

Vivre avec ou sans enfant, en famille traditionnelle, monoparentale ou recomposée : les situations familiales des salariés du public et du privé

Emma Davie, Aude Lapinte*

Les situations familiales des salariés de la fonction publique et du secteur privé sont globalement proches. En 2011, 45 % des salariés de la fonction publique vivent avec au moins un enfant mineur et 43 % dans le secteur privé. Parmi ceux-ci, les familles traditionnelles sont largement majoritaires (80 % dans le secteur privé et 78 % dans la fonction publique).

Des différences existent cependant au sein de chaque ensemble. En leur sein les salariés bénéficiant des situations les plus stables, titulaires de la fonction publique et CDI des deux secteurs, se distinguent des salariés en contrats courts. Ceux-ci vivent moins fréquemment avec un ou plusieurs enfants (35 % pour les CDD de la fonction publique et 26 % pour ceux du secteur privé). Les salariés en contrats courts sont davantage à la tête de familles monoparentales.

Les enseignants se distinguent également des autres salariés. Ils vivent plus souvent avec au moins un enfant mineur (52 %) et ont un peu plus fréquemment des familles nombreuses (26 % de ceux vivant avec au moins un enfant habitent avec trois enfants ou plus contre 22 % pour l'ensemble des salariés). Les enseignants sont les plus nombreux à appartenir à une famille traditionnelle (84 %).

Ces écarts entre salariés en emploi stable ou non, entre les enseignants et les autres sont en partie liés aux caractéristiques de ces groupes en termes d'âge, de sexe, de niveau de diplôme, de secteur d'activité, de zone de résidence. Mais des différences de situation familiale subsistent une fois ces effets pris en compte.

Les situations familiales réelles ou souhaitées peuvent être liées aux conditions d'emploi, qu'elles amènent à choisir un métier ou qu'à l'inverse le type d'emploi occupé oriente le comportement démographique des salariés [Narcy, 2009]. L'enquête Famille et logements de 2011 (*encadré 1*) permet de conduire une exploration de la corrélation entre les situations familiales des salariés et le secteur qui les emploie, privé ou public en distinguant les types d'emploi, « stables » ou « précaires ». À partir de cette enquête, il s'agit ici d'étudier les liens éventuels entre le secteur et les conditions d'emploi d'une part et le fait de vivre avec au moins un enfant mineur, en famille nombreuse ou encore en famille monoparentale ou recomposée d'autre part.

* Emma Davie, DGAFP-DES ; Aude Lapinte, Insee.

Vivre avec au moins un enfant mineur est moins fréquent pour les salariés en CDD ou contrat court

En 2011, 24 millions de personnes sont salariées et en activité (*encadré 2*) en France métropolitaine. Parmi elles, 44 % vivent la majeure partie du temps avec un enfant mineur (voir *définitions, encadré 1*).

Bien que les probabilités de vivre avec un enfant mineur soient proches entre les salariés du secteur public et du secteur privé (respectivement 45 % et 43 %, *figure 1*), la stabilité de l'emploi n'est pas sans lien avec la situation familiale. Les agents titulaires de la fonction publique ainsi que les salariés en CDI, du public comme du privé, occupent des emplois que l'on peut qualifier de « stables ». *A contrario*, les salariés en CDD ou autre contrat court¹ du public et du privé sont dans des situations que l'on peut considérer comme plus « précaires ». Dans la fonction publique, 48 % des salariés titulaires ou en CDI vivent avec au moins un enfant mineur, contre 35 % lorsqu'ils sont en CDD ou autre contrat court. Dans le privé, l'écart entre les contrats « stables » et les contrats plus « précaires » est encore plus net : 46 % des premiers vivent avec au moins un enfant mineur contre 26 % des seconds.

Encadré 1

L'enquête « Famille et logements »

L'enquête Famille et logements réalisée en 2011 par l'Insee a été associée au recensement annuel de la population en France métropolitaine. L'enquête porte sur 360 000 répondants de 18 ans ou plus vivant en ménage ordinaire ; elle fournit notamment des informations sur leur situation de couple, leurs enfants ou beaux-enfants (enfants du conjoint qui vivent dans le logement). Elle a fait l'objet d'un travail méthodologique permettant l'identification des agents des trois versants de la fonction publique [Davie et Pierrat, 2014].

On entend ici par **enfant**, une personne célibataire vivant principalement dans le même logement que son père et/ou sa mère, et qui n'est elle-même ni parent, ni en couple avec quelqu'un du logement. Pour la construction de la typologie des familles, tous les enfants sont pris en compte [Lapinte, 2013].

L'analyse se focalise ici sur les familles vivant avec au moins un enfant mineur. Cependant, élargir au champ des salariés vivant avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans conduit à des résultats proches dans la comparaison des secteurs privé et public.

Comme dans le recensement, les personnes sont décrites dans leur résidence principale. Ainsi, celles qui partagent leur temps entre plusieurs logements ne sont comptées qu'une

seule fois. En particulier, les enfants qui vivent une partie du temps chez leur mère, une autre chez leur père, sont rattachés au logement dans lequel ils vivent **la majeure partie du temps**. Un enfant en garde partagée à 50 % chez chacun de ses parents est compté comme **vivant principalement** chez le parent avec lequel il réside à la date de référence du recensement.

On distingue trois types de familles pour décrire la situation la plus fréquemment vécue au sein du logement :

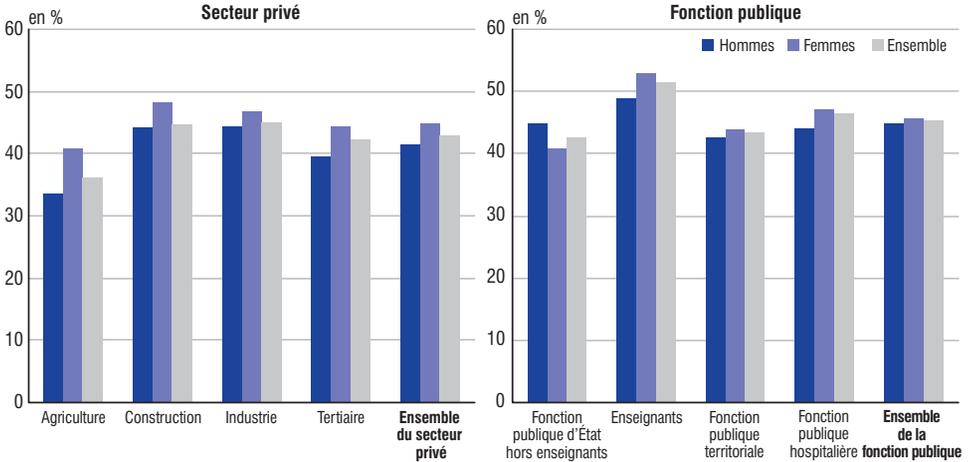
- la **famille monoparentale** formée d'un seul parent et de ses enfants. Ce parent peut avoir un conjoint non cohabitant, qui réside habituellement dans un autre logement, ou ne pas avoir de conjoint ;
- la **famille « traditionnelle »** où tous les enfants du logement sont ceux du couple ;
- la **famille recomposée**, formée d'un couple avec enfants, dont au moins l'un d'eux, mineur ou non, n'est l'enfant que d'un seul membre du couple.

Au-delà d'une description des liens familiaux entre personnes partageant habituellement la même résidence principale, l'enquête Famille et logements permet également d'appréhender les couples non cohabitants et de décrire précisément les familles avec des enfants qui ne vivent qu'une partie du temps dans le logement.

1. Contrats aidés, contrats d'apprentissage, intérim, stages rémunérés, contrats saisonniers, vacataires ou autres contrats courts.

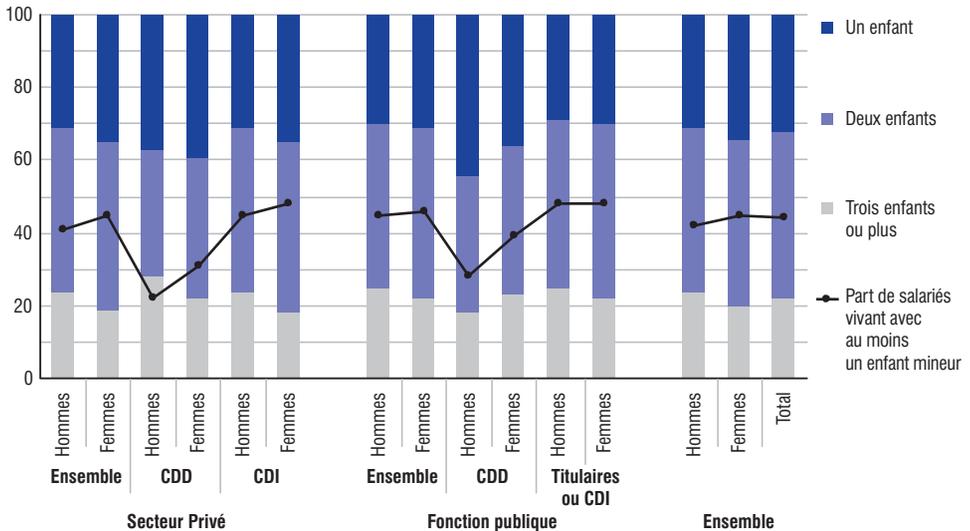
La précarité dans l'emploi affecte plus la situation familiale des hommes que celle des femmes, et davantage encore dans le secteur privé (figure 2). « Toutes choses égales par ailleurs » (encadré 3), les hommes en contrat « précaire » ont 1,9 fois moins de chances² de vivre avec un enfant mineur que ceux en emploi « stable » (1,5 chez les femmes).

1. Part des salariés vivant avec au moins un enfant de moins de 18 ans



Champ : France métropolitaine, salariés âgés de 18 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire.
 Lecture : 36 % des salariés du secteur agricole vivent avec au moins un enfant mineur dans le logement.
 Note : il s'agit ici des enfants résidant principalement dans le logement, voir encadré 1.
 Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

2. Répartition des salariés vivant avec au moins un enfant mineur selon le nombre d'enfants mineurs dans le logement



Champ : France métropolitaine, salariés âgés de 18 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire avec au moins un enfant mineur.
 Lecture : 18 % des hommes salariés vivant avec au moins un enfant mineur et qui travaillent dans la fonction publique en CDD ou en contrat court, vivent avec 3 enfants ou plus dans leur logement.
 Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

2. Plus précisément, la probabilité de vivre avec un enfant mineur relativement à la probabilité de vivre sans enfant mineur est 1,9 fois plus faible chez les hommes en contrat précaire que chez les autres.

Encadré 2

Les interruptions d'activité et les sorties du marché du travail

À l'arrivée d'un enfant, certains parents se retirent, pour quelques mois ou plusieurs années, du marché du travail. Ils ne font alors plus partie du champ de l'étude. Ce sont surtout les femmes qui connaissent des interruptions d'activité ou des retraits du marché du travail, ce d'autant plus que le rang de naissance de l'enfant est élevé [Pailhé et Solaz, 2012]. Les sorties du marché du travail sont plus fréquentes chez les travailleuses précaires, les ouvrières et les employées, les moins diplômées et celles qui ont le plus d'enfants. La monoparentalité incite, en revanche, au maintien dans l'emploi. La reprise du travail augmente ensuite progressivement avec l'âge de l'enfant [Thevenon, 2007]. La moitié des femmes qui interrompent leur activité professionnelle à la naissance d'un enfant avancent des raisons financières ou d'organisation [Meda *et al.*, 2003].

Le retour à l'emploi et ses modalités sont fortement liés à la situation professionnelle avant la naissance de l'enfant [Pailhé et Solaz, 2012]. Les salariées de la fonction publique ont plus recours au temps partiel, plus incitatif que dans le privé (par exemple, un salarié de la fonction publique exerçant une activité à 80 % perçoit 86 % d'un salaire à temps plein), leur permettant une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Ainsi, 39 % des femmes salariées de la fonction publique vivant avec un enfant de moins de trois ans sont à temps partiel, contre 32 % des salariées du secteur privé. En revanche, après une naissance, les interruptions d'activité d'au moins un mois au-delà du congé de maternité sont plus fréquentes dans le secteur privé [Govillot, 2013].

Dans les enquêtes annuelles de recensement, certaines femmes se déclarent à tort inactives alors qu'elles sont en congé suite à une naissance [Davie et Niel, 2012]. En théorie, une femme en congé maternité ou en congé parental devrait déclarer l'activité professionnelle qu'elle exerçait avant le congé. Ce biais nous conduit à exclure du champ de l'étude une partie des femmes salariées, considérées à tort comme inactives.

Les situations familiales sont ici étudiées en fonction de la situation professionnelle des salariés au moment de l'enquête, situation qui pouvait être différente avant ou au moment de la naissance des enfants. Cependant cette information n'est pas disponible et l'étude porte ainsi sur les salariés qui exercent un emploi début 2011 et excluent potentiellement les personnes, principalement des femmes, qui sont comptées inactives alors qu'elles ne sont que temporairement en retrait du marché du travail.

Encadré 3

Les différents secteurs du public et du privé et leurs salariés

Dans cette étude, les secteurs d'activité du privé sont identifiés par l'activité de l'établissement employeur (code NAF en 4 postes) : on distingue les secteurs de l'agriculture, de la construction, de l'industrie et du tertiaire. Les résultats sont également détaillés selon les trois versants de la fonction publique - État, territoriale, hospitalière. Au sein de la fonction publique de l'État, les « enseignants » correspondent aux agents déclarant être instituteurs, professeurs des écoles, professeurs d'enseignement général des collèges, professeurs de lycée professionnel, professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire, maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire, enseignants de l'enseignement supérieur ou maîtres du privé (code PCS à 4 positions).

Les salariés des différents secteurs du privé et des trois versants de la fonction publique présentent des profils distincts. Ainsi, la fonction publique se

distingue du privé par un taux de féminisation important et par une moyenne d'âge plus élevée [Baradji *et al.*, 2012]. La part de femmes varie entre 77 % dans la fonction publique hospitalière et 12 % dans le secteur de la construction. Les enfants vivant plus souvent avec leur mère (96 %) qu'avec leur père (78 %), un secteur plus féminisé concentre ainsi plus de personnes vivant avec au moins un enfant dans le logement. Mais plus encore, la structure par âge des salariés impacte la probabilité de vivre avec des enfants. En effet, les 30-44 ans, qui représentent 40 % de l'ensemble des salariés, vivent plus souvent avec un enfant mineur (7 cas sur 10 contre 20 % des moins de 30 ans et 30 % des personnes de 45 ans ou plus). Or la part des salariés de cette tranche d'âge est plus faible dans le secteur agricole. De même, les agents de la fonction publique territoriale sont moins nombreux à être âgés de 30 à 44 ans, et plus

Les enseignants vivent plus souvent que les autres salariés avec au moins un enfant de moins de 18 ans

Dans le public, les enseignants se distinguent nettement : 52 % d'entre eux vivent avec au moins un enfant mineur dans leur logement. Hors enseignants, les différences ne sont pas très importantes entre la fonction publique de l'État (FPE, 43 %), la fonction publique territoriale (FPT, 44 %) et la fonction publique hospitalière (FPH, 46 %). Dans le secteur privé, la part de salariés du secteur agricole vivant avec un enfant de moins de 18 ans est beaucoup plus faible (36 %) que celle des autres salariés. Cette part est par ailleurs assez proche dans les secteurs de la construction (45 %), de l'industrie (45 %) et du tertiaire (42 %).

Ces écarts demeurent si l'on raisonne « toutes choses égales par ailleurs », en particulier à sexe, âge et niveau de diplôme donnés. Cela signifie que ce ne sont pas seulement des écarts d'âge ou de diplôme qui expliquent les différences entre les salariés des secteurs concernés.

Encadré 3 (suite)

nombreux à avoir 45 ans ou plus que dans les autres versants de la fonction publique : ils sont donc plus susceptibles de ne vivre qu'avec des enfants majeurs (donc non pris en compte ici) ou d'avoir des enfants qui ont quitté leur domicile.

D'autres facteurs, tels le fait d'avoir un emploi stable ou le niveau de diplôme, peuvent jouer sur la probabilité de vivre avec un enfant en agissant sur le niveau de fécondité et l'âge auquel on a quitté le domicile des parents. Les salariés du public, et particulièrement les enseignants, ont un niveau de diplôme supérieur aux salariés du privé. La part d'emploi « stable » selon les secteurs oscille entre 74 % dans le secteur agricole et 93 % dans l'industrie.

Le recours à l'analyse « toutes choses égales par ailleurs » permet de mesurer l'effet spécifique de chaque facteur sur la configuration familiale, en neutralisant les effets de structure. Des régressions logistiques ont été conduites d'abord sur l'ensemble des salariés puis sur les hommes et les femmes séparément, en contrôlant le type d'employeur et le secteur (fonction publique de l'État hors enseignants, enseignants, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière, agriculture, construction, industrie, tertiaire), le type d'emploi (CDD et autres contrats courts, CDI et titulaire de la fonction publique), l'âge, le diplôme et la région de résidence. Ces analyses sont présentées en annexe de cet article.

Structure par sexe, âge, niveau de diplôme et type d'emploi des salariés du privé et du public

	en %									
	Secteur privé					Fonction publique				
	Ensemble	Agriculture	Construction	Industrie	Tertiaire	Ensemble	FPE hors enseignants	Enseignants	FPT	FPH
Sexe										
Homme	55	63	88	71	47	36	49	33	36	23
Femme	45	37	12	29	53	64	51	67	64	77
Âge										
Moins de 30 ans	23	23	29	17	25	16	18	12	14	21
30 - 44 ans	40	36	39	41	40	40	40	47	38	38
45 ans ou plus	36	41	33	42	35	43	42	41	48	41
Niveau de diplôme										
Pas de diplôme	12	22	18	13	10	7	5	1	13	6
Inférieur au bac	35	43	49	41	32	27	26	2	43	27
Bac	20	20	18	17	21	18	25	6	19	15
Supérieur au bac	33	16	15	29	37	48	44	91	25	52
Type de contrat										
CDI ou titulaire de la fonction publique	87	74	90	93	85	84	80	92	81	84
CDD ou autre contrat court	13	26	10	7	15	16	20	8	19	16

Champ : France métropolitaine, salariés âgés de 18 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire.

Lecture : dans le secteur agricole, 63 % des salariés sont des hommes, 37 % sont des femmes.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Plus précisément, les modèles montrent que ce sont les hommes du secteur agricole qui vivent nettement moins que les autres avec un enfant mineur. Ce sont aussi les plus nombreux à n'avoir jamais été en couple (29 % contre 19 % pour l'ensemble des hommes salariés). Les modèles montrent aussi que parmi les enseignants, ce sont les femmes enseignantes qui se démarquent nettement, par rapport aux femmes du secteur privé, mais aussi par rapport aux autres salariées du public.

Plus de familles nombreuses chez les enseignantes

22 % des salariés avec au moins un enfant mineur dans le logement vivent avec trois enfants ou plus. Là encore, il y a peu d'écart entre les salariés du secteur privé (21 %) et ceux du public (23 %, *figure 2*), et là encore les enseignantes se démarquent.

Hommes comme femmes, 26 % des enseignants vivant avec au moins un enfant mineur habitent avec au moins trois enfants. Les enseignantes se distinguent nettement des femmes des autres secteurs (+ 6 points par rapport à la moyenne de l'ensemble des salariées) alors que pour les enseignants, l'écart est moins marqué vis-à-vis des autres hommes.

Si la précarité de l'emploi est plus souvent associée à une absence d'enfant dans le logement, quand ils ont au moins un enfant mineur, les salariés en CDD ou contrat court, hommes comme femmes, ont, « toutes choses égales par ailleurs », une probabilité plus élevée de vivre avec trois enfants ou plus que ceux qui disposent d'un CDI ou qui sont titulaires de la fonction publique.

Plus de familles monoparentales dans la fonction publique (hors enseignants) que dans le secteur privé

La monoparentalité touche bien davantage les femmes : parmi les salariés ayant au moins un enfant mineur, 17 % des femmes sont concernées, dans le privé comme dans le public, contre respectivement 3 % et 5 % des hommes.

Globalement, dans le secteur privé, 10 % des salariés avec au moins un enfant mineur sont parents d'une famille monoparentale contre 13 % des agents de la fonction publique. Ce taux varie au sein du privé : de 5 % dans la construction et 6 % dans le secteur agricole à 11 % dans le tertiaire ; et au sein de la fonction publique : de 9 % chez les enseignants à 14 % pour les agents de la FPT et de la FPH.

« Toutes choses égales par ailleurs », les agents de la fonction publique vivant avec au moins un enfant mineur ont une probabilité plus élevée d'être en situation de monoparentalité que les salariés du secteur privé. Les salariés du secteur agricole ont une probabilité plus faible d'être parent isolé que les autres.

Les salariés en contrat court ayant au moins un enfant mineur sont plus souvent en familles monoparentales que ceux avec un emploi « stable » : 15 % contre 9 % dans le privé, 18 % contre 12 % dans le public (*figure 3*). Ce constat se vérifie « toutes choses égales par ailleurs » : ils ont une probabilité 1,6 fois supérieure de faire partie d'une famille monoparentale que ceux qui ont un emploi « stable ». Cette plus grande fragilité sur le marché du travail des parents isolés [Chardon *et al.*, 2009] est souvent associée à des conditions de travail plus défavorables, compliquant la conciliation entre la vie familiale et l'activité professionnelle [Eydoux *et al.*, 2006]. La chronologie des événements n'est pas disponible dans l'enquête, il n'est donc pas possible de déterminer si l'emploi « précaire » est postérieur ou antérieur à la séparation et à la situation de monoparentalité. Des liens complexes existent entre conditions d'emploi difficiles et ruptures conjugales. D'une part, l'instabilité de l'emploi pourrait rendre plus vulnérable le couple. D'autre part, les femmes sans emploi qui se séparent de leur

conjoint pourraient avoir besoin de travailler rapidement, et donc accepter des offres d'emploi plus précaires.

Certains parents de famille monoparentale sont en couple non cohabitant, c'est-à-dire ont un conjoint qui ne vit pas dans le logement [Buisson et Lapinte, 2013]. Leur situation peut alors se rapprocher d'une configuration familiale « traditionnelle » ou recomposée. Ainsi, 14 % des salariés du privé du secteur agricole parents d'une famille monoparentale ont un conjoint hors du logement, contre 8 % des salariés de la FPH, des secteurs industriel et tertiaire. La part de salariés en famille monoparentale avec un conjoint ne résidant pas dans le même logement augmente avec le niveau de diplôme, ce qui pourrait s'expliquer par des emplois plus spécialisés difficilement transférables d'une région à une autre ou par des niveaux de revenus plus élevés rendant envisageable le fait d'avoir deux logements distincts. La non-cohabitation pourrait être subie ou choisie, notamment si le couple est récent.

3. Répartition des salariés avec au moins un enfant mineur selon la situation familiale et le type de contrat

	Famille traditionnelle			Famille recomposée			Famille monoparentale		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Fonction publique	85,4	74,2	78,2	10,1	8,8	9,2	4,6	17,0	12,5
CDD, autre contrat court	83,1	68,7	72,5	10,6	9,3	9,6	6,4	22,1	17,8
CDI, titulaires	85,7	75,4	79,3	10,0	8,5	9,1	4,2	16,0	11,6
<i>dont : enseignants</i>	<i>86,7</i>	<i>82,6</i>	<i>83,9</i>	<i>8,8</i>	<i>5,8</i>	<i>6,7</i>	<i>4,5</i>	<i>11,5</i>	<i>9,3</i>
Secteur privé	85,5	73,9	80,1	11,2	9,3	10,3	3,3	16,7	9,6
CDD, autre contrat court	82,0	64,8	72,2	14,1	11,2	12,5	3,9	24,0	15,3
CDI	85,8	75,2	81,0	10,9	9,0	10,1	3,3	15,8	9,0

Champ : France métropolitaine, salariés âgés de 18 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire avec au moins un enfant mineur.

Lecture : en 2011, 78,2 % des agents de la fonction publique qui vivent avec des enfants mineurs dans leur logement vivent en famille traditionnelle.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Moins de familles recomposées dans la FPE, en particulier chez les enseignants

La part de salariés avec au moins un enfant mineur au domicile vivant en famille recomposée oscille entre 10 % et 12 % selon les secteurs, sauf chez les enseignants où elle est nettement plus faible (7 %).

« Toutes choses égales par ailleurs », les femmes enseignantes sont les moins concernées par la recomposition familiale. Pour les salariés vivant avec un enfant mineur, le fait de détenir un diplôme de niveau bac + 2 ou supérieur diminue très nettement la probabilité de se trouver en famille recomposée.

Sur le marché du travail, les personnes vivant dans des familles recomposées occupent une situation intermédiaire entre celles vivant dans des familles monoparentales et celles vivant dans des familles « traditionnelles » [Chardon et Vivas, 2009]. « Toutes choses égales par ailleurs », les hommes et les femmes en CDD ou contrat court ont une probabilité 1,3 fois plus élevée que ceux qui sont titulaires de la fonction publique ou en CDI d'être en famille recomposée plutôt qu'en famille « traditionnelle ».

Les salariés en contrat court avec au moins un enfant mineur, plus souvent concernés par la monoparentalité et la recomposition familiale, vivent par conséquent moins souvent en famille « traditionnelle » : 73 % dans la fonction publique et 72 % dans le secteur privé contre 81 % pour les salariés en CDI du secteur privé avec au moins un enfant mineur et 79 % pour les agents publics titulaires ou en CDI. Les enseignants sont ceux qui vivent le plus souvent en famille « traditionnelle » (84 %). Globalement, 80 % des salariés du privé avec au moins un enfant mineur et 78 % de ceux du public vivent en famille « traditionnelle » (figure 3).

Les enfants présents une partie du temps seulement dans le logement

Les liens familiaux sont décrits, ici comme dans la plupart des études, en considérant les personnes partageant la même résidence principale que les salariés. Chaque salarié est donc considéré selon la configuration familiale dans laquelle il vit le plus fréquemment. Mais certains enfants vivant principalement dans le logement peuvent vivre aussi ailleurs et, inversement, certains enfants vivant principalement ailleurs peuvent vivre de temps en temps dans le logement du salarié. Ces frontières « mouvantes » de la famille ne sont pas sans impact sur l'organisation au quotidien de la vie familiale. Pour une durée plus faible, un salarié parent isolé peut se retrouver ainsi vivre seul, un autre en famille « traditionnelle » avec un seul enfant peut se retrouver parent d'une famille nombreuse recomposée, si d'autres enfants – de son conjoint ou de lui-même – vivent chez lui temporairement.

Tous types de famille confondus, 8 % des salariés avec un ou plusieurs enfants mineurs au domicile voient au moins l'un d'entre eux résider une partie plus faible de son temps dans un autre logement, que ce soit un de leurs enfants (7 %) ou un de leurs beaux-enfants (2 %).

La part de salariés avec enfants ou beaux-enfants résidant une partie plus faible de leur temps hors du logement est très proche entre le secteur public et le privé (respectivement 9 % et 8 %). Ces situations sont un peu plus fréquentes pour les enseignants (10 %) et un peu plus rares pour les salariés des secteurs agricole et de la construction (7 %).

En moyenne, pour 73 % de ces salariés, au moins un des enfants « à temps incomplet »³ vit aussi chez son autre parent. Ce pourcentage varie fortement d'un secteur d'activité à l'autre : 75 % pour les salariés de la FPE, de la FPT ou du secteur tertiaire contre 47 % chez les agriculteurs. Chez ces derniers, la décohabitation partielle est plus souvent liée aux études (43 %) que dans les autres secteurs (entre 18 % et 25 %) : les parents habitant en zone rurale, les enfants fréquentent alors un internat en semaine.

Les femmes sont plus concernées que les hommes par cette présence non complète des enfants dans le logement puisqu'en cas de séparation elles ont, plus souvent que le père, la garde principale des enfants.

Réciproquement, près de 3 % des salariés, un peu plus souvent des hommes cette fois-ci, ont des enfants ou beaux-enfants mineurs qui vivent principalement dans un autre logement que le leur mais qui viennent passer une partie minoritaire de leur temps chez eux. Près de la moitié d'entre eux vivent sans enfant le reste du temps, 40 % en famille « traditionnelle ». On observe peu de différences selon les secteurs d'activité. Les salariés en emploi « stable » sont un peu plus concernés par ce phénomène (3 % contre 2 %). ■

3. On parle ici de « temps incomplet » lorsque l'enfant vit principalement dans le logement du salarié et une partie plus faible de son temps ailleurs. Pour les enfants mineurs en internat le logement principal est néanmoins le logement des parents, comme dans le recensement.

Des comportements de fécondité différents chez les salariées de la fonction publique et du secteur privé

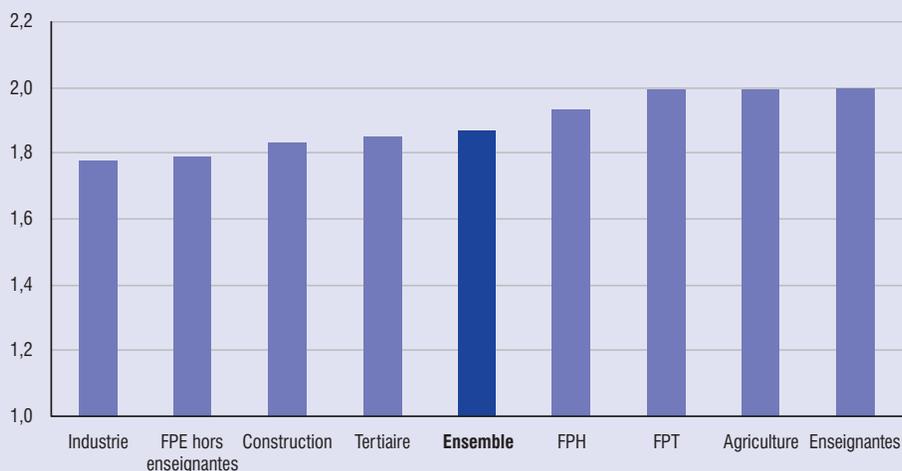
Les salariées du secteur agricole, de la fonction publique territoriale et de la construction ont eu plus d'enfants au cours de leur vie

On s'intéresse ici à la descendance finale des femmes, abordée par le nombre total d'enfants qu'une femme âgée de 45 à 49 ans en 2011 a eus au cours de sa vie, que ceux-ci vivent encore avec elle ou non. Les enseignantes, les salariées du secteur agricole et de la fonction publique territoriale arrivent en tête avec près de 2 enfants par femme en moyenne, contre 1,8 pour les salariées de l'industrie, de la construction et de la fonction publique de l'État, hors enseignantes. Les femmes salariées du tertiaire et de la fonction publique hospitalière ont eu en moyenne 1,9 enfant.

Les salariées de la fonction publique de l'État restent plus souvent sans enfant

15 % des agents de la FPE (14 % des enseignantes), parmi celles âgées de 45 à 49 ans, restent sans enfant, contre 9 % des salariées du secteur agricole et de la construction et entre 12 % et 14 % pour les salariées des autres secteurs du privé, de la FPT et de la FPH. Les femmes de la FPE sont plus souvent diplômées du supérieur, ce qui va de pair avec leur plus grande infécondité, les femmes les plus diplômées de ces générations restant plus souvent sans enfant [Masson, 2013].

Nombre moyen d'enfants qu'une salariée a eus au cours de sa vie selon le type d'employeur



Champ : France métropolitaine, femmes salariées âgées de 45 ans à 49 ans, vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Impact des caractéristiques des salariés sur la probabilité d'avoir un enfant mineur vivant principalement dans le logement

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Odd-ratio	Significativité	Odd-ratio	Significativité	Odd-ratio	Significativité
Secteur						
FPE hors enseignants	1,0	***	1,2	*	0,9	***
Enseignants	1,3	***	1,2	**	1,3	***
FPT	1,1	n.s.	1,0	n.s.	1,1	n.s.
FPH	1,2	***	1,2	**	1,1	**
Agriculture	0,9	***	0,8	***	1,0	n.s.
Construction	1,2	***	1,3	***	1,1	n.s.
Industrie	1,1	n.s.	1,1	n.s.	1,1	n.s.
Tertiaire	Réf.		Réf.		Réf.	
Sexe						
Hommes	0,8	***				
Femmes	Réf.					
Tranche d'âge						
Moins de 30 ans	Réf.		Réf.		Réf.	
30-34 ans	5,5	***	5,5	***	5,9	***
35-39 ans	10,3	***	10,3	***	11,1	***
40-44 ans	10,0	***	11,0	***	9,5	***
45 ans ou plus	1,5	***	2,4	***	1,0	***
Niveau de diplôme						
Aucun diplôme	1,1	***	1,1	***	1,3	***
Diplôme inférieur au baccalauréat	1,0	***	1,0	n.s.	1,1	***
Baccalauréat	1,1	n.s.	1,0	n.s.	1,2	***
Diplôme bac+2	1,1	***	0,9	***	1,4	***
Diplôme bac+3 ou plus	Réf.		Réf.		Réf.	
Type de contrat						
CDD ou contrat court	Réf.		Réf.		Réf.	
CDI ou titulaires de la fonction publique	1,7	***	1,9	***	1,5	***
Région						
Île-de-France	0,8	***	0,9	***	0,8	***
Autre	Réf.		Réf.		Réf.	

Champ : France métropolitaine, salariés âgés de 18 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire.

Lecture : les salariés hommes âgés de 40 à 44 ans ont 11 fois plus de chances de vivre avec au moins un enfant mineur que ceux qui ont les mêmes caractéristiques mais qui sont âgés de moins de 30 ans.

Note : les mentions ***, **, * indiquent respectivement une significativité aux seuils de 1 %, 5 %, 10 % et n.s. la non-significativité.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Annexe 2

Impact des caractéristiques des salariés sur la probabilité de vivre en famille recomposée, parmi ceux qui vivent en couple avec au moins un enfant mineur

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Odd-ratio	Significativité	Odd-ratio	Significativité	Odd-ratio	Significativité
Secteur						
FPE hors enseignants	1,0	n.s.	0,9	n.s.	1,1	**
Enseignants	0,9	n.s.	1,0	n.s.	0,8	**
FPT	1,1	**	0,9	n.s.	0,9	n.s.
FPH	1,1	n.s.	1,0	n.s.	1,2	***
Agriculture	1,0	n.s.	1,2	n.s.	0,8	n.s.
Construction	1,0	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.
Industrie	0,9	**	1,0	n.s.	1,0	n.s.
Tertiaire	Réf.		Réf.		Réf.	
Sexe						
Hommes	1,0	n.s.				
Femmes	Réf.					
Tranche d'âge						
Moins de 30 ans	Réf.		Réf.		Réf.	
30-34 ans	1,2	***	1,0	n.s.	1,5	n.s.
35-39 ans	1,5	***	1,1	n.s.	2,0	***
40-44 ans	1,5	***	1,2	***	1,9	***
45 ans ou plus	1,3	n.s.	1,1	n.s.	1,5	n.s.
Niveau de diplôme						
Aucun diplôme	1,8	***	1,6	*	2,2	***
Diplôme inférieur au baccalauréat	1,9	***	1,6	***	2,2	***
Baccalauréat	1,6	***	1,6	**	1,7	n.s.
Diplôme bac + 2	1,3	***	1,4	n.s.	1,3	***
Diplôme bac + 3 ou plus	Réf.		Réf.		Réf.	
Type de contrat						
CDD ou contrat court	1,3	***	1,3	***	1,3	***
CDI ou titulaires de la fonction publique	Réf.		Réf.		Réf.	
Région						
Île-de-France	0,9	*	0,8	***	1,1	n.s.
Autre	Réf.		Réf.		Réf.	

Champ : France métropolitaine, salariés âgés de 18 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire en couple avec au moins un enfant mineur.

Lecture : les salariés hommes âgés de 40 à 44 ans en couple ont 1,2 fois plus de chances de vivre en famille recomposée plutôt qu'en famille traditionnelle que les salariés qui ont les mêmes caractéristiques mais qui sont âgés de moins de 30 ans.

Note : les mentions ***, **, * indiquent respectivement la significativité aux seuils de 1 %, 5 %, 10 % et n.s. la non-significativité.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Impact des caractéristiques des salariés sur la probabilité de vivre en famille monoparentale, parmi ceux qui vivent avec au moins un enfant mineur

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Odd-ratio	Significativité	Odd-ratio	Significativité	Odd-ratio	Significativité
Secteur						
FPE hors enseignants	1,1	***	1,1	n.s.	1,2	***
Enseignants	0,9	n.s.	1,2	n.s.	0,9	n.s.
FPT	1,1	***	1,4	***	1,0	***
FPH	1,0	***	1,0	n.s.	1,0	***
Agriculture	0,5	***	0,6	n.s.	0,5	***
Construction	0,8	*	1,0	n.s.	0,7	*
Industrie	0,8	n.s.	0,9	n.s.	0,8	n.s.
Tertiaire	Réf.		Réf.		Réf.	
Sexe						
Hommes	0,2	***				
Femmes	Réf.					
Tranche d'âge						
Moins de 30 ans	Réf.		Réf.		Réf.	
30-34 ans	0,9	***	0,9	***	0,9	***
35-39 ans	1,3	n.s.	1,0	***	1,3	n.s.
40-44 ans	1,6	***	1,7	***	1,6	***
45 ans ou plus	1,9	***	2,1	***	1,9	***
Niveau de diplôme						
Aucun diplôme	1,8	***	0,9	**	2,2	***
Diplôme inférieur au baccalauréat	1,6	***	1,0	n.s.	1,8	***
Baccalauréat	1,5	*	1,3	**	1,5	n.s.
Diplôme bac+2	1,2	***	1,3	**	1,2	***
Diplôme bac+3 ou plus	Réf.		Réf.		Réf.	
Type de contrat						
CDD ou contrat court	1,6	***	1,5	***	1,6	***
CDI ou titulaires de la fonction publique	Réf.		Réf.		Réf.	
Région						
Île-de-France	1,2	***	1,0	n.s.	1,3	***
Autre	Réf.		Réf.		Réf.	

Champ : France métropolitaine, salariés âgés de 18 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire avec au moins un enfant mineur.

Lecture : les salariés hommes âgés de 40 à 44 ans ont 1,7 fois plus de chances de vivre en famille monoparentale plutôt qu'en famille traditionnelle ou recomposée que les salariés qui ont les mêmes caractéristiques mais qui sont âgés de moins de 30 ans.

Note : les mentions ***, **, * indiquent respectivement la significativité aux seuils de 1 %, 5 %, 10 % et n.s. la non-significativité.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Annexe 4

Impact des caractéristiques des salariés sur la probabilité de vivre avec trois enfants ou plus, parmi ceux qui vivent avec au moins un enfant mineur

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Odd-ratio	Significativité	Odd-ratio	Significativité	Odd-ratio	Significativité
Secteur						
FPE hors enseignants	1,1	n.s.	1,1	n.s.	1,1	n.s.
Enseignants	1,5	***	1,1	n.s.	1,8	***
FPT	1,1	*	1,0	*	1,1	n.s.
FPH	1,2	n.s.	1,1	n.s.	1,2	n.s.
Agriculture	1,2	n.s.	1,3	n.s.	1,1	n.s.
Construction	1,2	n.s.	1,2	n.s.	1,0	n.s.
Industrie	1,0	***	1,1	n.s.	0,9	***
Tertiaire	Réf.		Réf.		Réf.	
Sexe						
Hommes	1,4	***				
Femmes	Réf.					
Tranche d'âge						
Moins de 30 ans	Réf.		Réf.		Réf.	
30-34 ans	2,5	***	2,1	***	3,0	***
35-39 ans	4,5	***	3,7	***	5,5	***
40-44 ans	5,2	***	4,6	***	5,9	***
45 ans ou plus	4,5	***	4,3	***	4,7	***
Niveau de diplôme						
Aucun diplôme	1,6	***	1,4	***	1,9	***
Diplôme inférieur au baccalauréat	1,0	n.s.	0,9	n.s.	1,2	**
Baccalauréat	0,9	***	0,8	***	1,0	***
Diplôme bac +2	0,8	***	0,7	***	1,0	***
Diplôme bac +3 ou plus	Réf.		Réf.		Réf.	
Type de contrat						
CDD ou contrat court	1,2	***	1,2	***	1,2	***
CDI ou titulaires de la fonction publique	Réf.		Réf.		Réf.	
Région						
Ile-de-France	1,1	***	1,0	n.s.	1,2	***
Autre	Réf.		Réf.		Réf.	

Champ : France métropolitaine, salariés âgés de 18 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire avec au moins un enfant mineur.

Lecture : les salariés hommes âgés de 40 à 44 ans ont 4,6 fois plus de chances de vivre avec trois enfants ou plus que les salariés qui ont les mêmes caractéristiques mais qui sont âgés de moins de 30 ans.

Note : les mentions ***, **, * indiquent respectivement la significativité aux seuils de 1 %, 5 %, 10 % et n.s. la non-significativité.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Pour en savoir plus

Baradji E., Baudry M., Thierus L., « Les spécificités des agents des trois versants de la fonction publique » in *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, DGAFP, édition 2012.

Buisson G., Lapinte A., « Le couple dans tous ses états : non-cohabitation, conjoints de même sexe, Pacs... », *Insee Première* n° 1435, février 2013.

Chardon O., Daguet F., Vivas E., « Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première* n° 1195, juin 2008.

Chardon O., Vivas E., « Les familles recomposées : entre familles traditionnelles et familles monoparentales », *Document de travail* n° F2009/04, Insee, 2009.

Davie E., « Un premier enfant à 28 ans », *Insee Première* n° 1419, octobre 2012.

Davie E. et Niel X., « Mesurer la fécondité par secteur d'activité (secteur public/secteur privé/non salarié) et par catégorie sociale à partir des recensements », *Document de travail* n° F1203, Insee, 2012.

Davie E., Pierrat M., « Identification des agents des trois versants de la fonction publique dans l'enquête annuelle de recensement 2011 : premiers éléments de redressement de la variable Pub3fp », *Documents et méthodes* n° 6, DGAFP, janvier 2014.

Davie E., « Les agents de la fonction publique et leur famille en 2011 », *PointStat* n° 9, DGAFP, mars 2014.

Eydoux A., Letablier M.-T., Sylla S., « La conciliation vie professionnelle et vie familiale des personnes pauvres ou précaires (synthèse des études existantes) », in *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, édition 2005-2006.

Govillot S., « Après une naissance, un homme sur neuf réduit ou cesse temporairement son activité contre une femme sur deux », *Insee Première* n° 1454, juin 2013.

Idmachiche S., « Premiers éléments de comparaison entre la fonction publique et le secteur privé sur la population des salariés de 20 à 49 ans : caractéristiques et interactions entre vie familiale et vie professionnelle » in *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, DGAFP, édition 2008-2009.

Lapinte A., « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *Insee Première* n° 1470, octobre 2013.

Masson L., « Avez-vous eu des enfants ? Si oui, combien ? », in *France, Portrait Social*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Méda D., Wierink M., Simon M.-O., « Pourquoi certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ? », *Premières synthèses* n° 29.2, Dares, juillet 2003.

Narcy M., Lanfranchi J., Meurs D., « Les femmes choisissent-elles d'aller dans le public et l'associatif ? Le cas de la France », *Document de travail* n° 111-1, CEE, janvier 2009.

Pailhé A., Solaz A., « Durée et conditions de retour à l'emploi des mères après une naissance », in *Les trajectoires professionnelles et la retraite des femmes*, *Retraite et société*, n° 63, Cnav, 2012.

Thévenon O., « L'activité féminine après l'arrivée d'enfants. Disparités et évolutions en Europe à partir des Enquêtes sur les Forces de travail 1992-2005 », *Documents de travail* n° 148, Ined, septembre 2007.

Régnier-Loilier A., Solaz A., « La décision d'avoir un enfant : une liberté sous contraintes », *Politiques sociales et familiales* n° 100, Cnaf, 2010.

Enseignants de collège et lycée publics en 2013 : panorama d'un métier exercé par 380 000 personnes

Solène Hilary et Alexandra Louvet*

Près de la moitié des enseignants de l'Éducation nationale exerce dans le second degré public. Cette profession a subi une baisse notable de ses effectifs depuis le milieu des années 2000, alors que le nombre d'élèves restait relativement stable. Les conditions d'exercice du métier en ont été affectées : le nombre d'élèves par classe a augmenté, ainsi que le recours aux heures supplémentaires et aux enseignants non fonctionnaires.

Les 380 000 enseignants du second degré public se répartissent entre plusieurs centaines de disciplines et différents statuts (agrégés, certifiés, professeurs de lycée professionnel, etc.). Ces caractéristiques déterminent en partie leur nombre d'heures de cours, leur rémunération ainsi que le type d'établissement où ils exercent et les classes auxquelles ils enseignent, du collège au post-baccalauréat.

Les débuts de carrière s'effectuent souvent sur des postes peu demandés. Les débutants commencent près d'une fois sur deux en banlieue parisienne et sont souvent affectés en tant que remplaçants ou en éducation prioritaire. L'entrée dans le métier coïncide généralement avec des temps de préparation de cours plus importants. Progressivement, les enseignants se stabilisent géographiquement et leurs salaires augmentent.

L'anticipation de conditions de travail parfois difficiles, en particulier en début de carrière, concourt probablement aux difficultés de recrutement constatées depuis 2011. Elles sont accentuées par l'augmentation des exigences de diplôme à l'entrée dans le métier depuis 2010.

En 2013¹, l'Éducation nationale compte 840 000 enseignants, exerçant de la maternelle au lycée post-baccalauréat. Cette profession à forte visibilité sociale représente 3 % de la population active. Les débats récurrents sur ses effectifs, son temps de travail et sa rémunération retrouvent une nouvelle actualité avec les difficultés récentes de recrutement, particulièrement dans certaines disciplines du second degré².

Cet article propose une synthèse sur ces différentes dimensions du métier d'enseignant et sur les conditions de travail dans le second degré public. Elles seront décrites globalement et également selon les caractéristiques des enseignants et les différents statuts de ce métier.

* Solène Hilary, Alexandra Louvet, Depp.

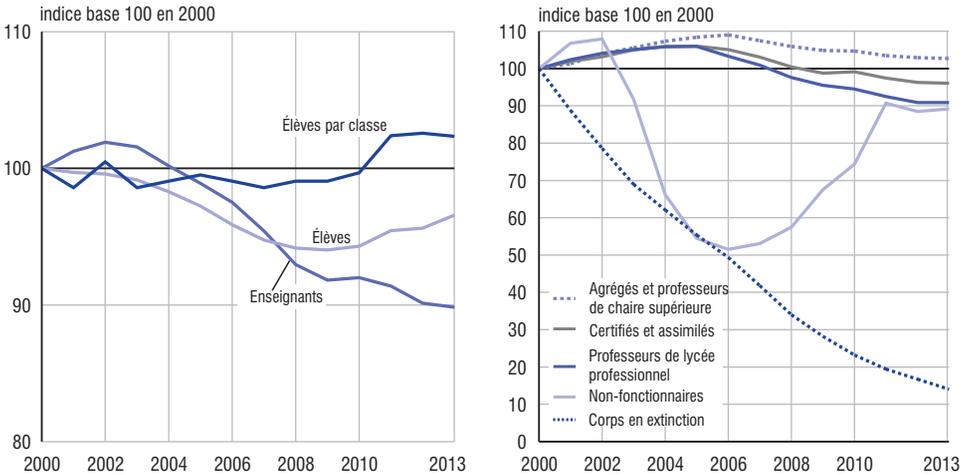
1. Par convention, l'année 2013 correspond à l'année scolaire 2013-2014.

2. L'enseignement du second degré regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique et dans les lycées professionnels, y compris les classes post-baccalauréat (BTS et classe préparatoire aux grandes écoles).

Des effectifs d'enseignants en baisse dans le second degré depuis 2004

À la rentrée 2013, il y a en France 380 000 enseignants dans le second degré public pour 4 550 000 élèves. Au début des années 2000, le nombre d'élèves était plutôt stable tandis que les effectifs d'enseignants augmentaient légèrement (*figure 1*). De 2003 à 2007, les effectifs d'élèves et d'enseignants ont diminué conjointement. À partir de 2007, le nombre d'élèves s'est stabilisé, il réaugmente même à partir de 2011, tandis que le nombre d'enseignants continue de diminuer. Globalement, il y a en 2013 11 % d'enseignants en moins qu'en 2000 pour seulement 4 % d'élèves en moins.

1. Évolution du nombre d'élèves et du nombre d'enseignants dans le second degré public



Champ : enseignants du second degré public (y compris stagiaires) assurant des fonctions pédagogiques et élèves scolarisés dans un établissement du second degré public, y compris au niveau post-baccalauréat, France, y compris Mayotte à partir de 2011.

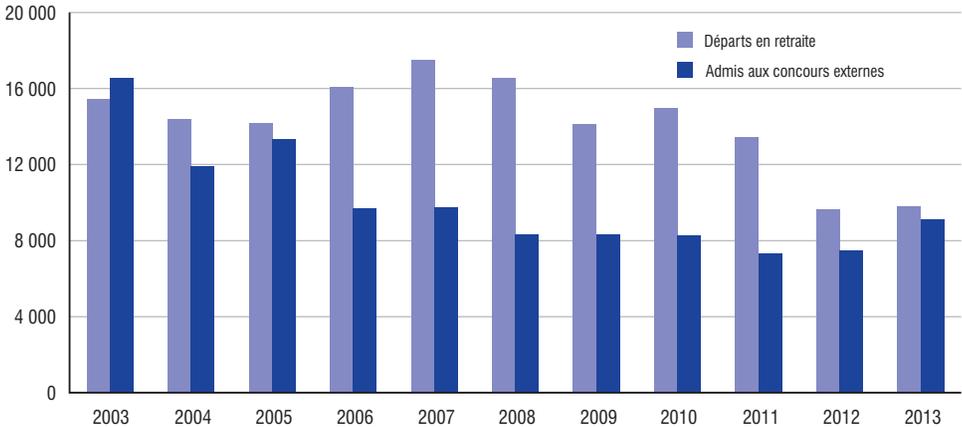
Lecture : entre 2000 et 2013, le nombre d'enseignants du second degré public assurant des fonctions pédagogiques a diminué de 10 points, celui des agrégés et professeurs de chaire supérieure a augmenté de 3 points.

Note : le nombre d'élève par classe désigne le nombre d'élèves moyen auquel un enseignant fait face pendant une heure de cours ; il dépend des effectifs d'enseignants et d'élèves mais pas seulement. La prise en compte de Mayotte à partir de 2011 ne modifie pas sensiblement les évolutions. Les enseignants vacataires ne sont pas dans le champ.

Sources : MEN-MESR, BCP, bases relais et fichiers de paye 2000-2013 ; calculs Depp.

Deux phénomènes expliquent le décrochage entre les effectifs d'enseignants et d'élèves à partir de 2007. D'abord, cette année-là est mis en place le dispositif de « non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux » qui institutionnalise la politique de réduction des effectifs de l'Éducation nationale amorcée l'année précédente. Le nombre de postes offerts lors des concours de recrutement ne compense plus que la moitié des départs en retraite, particulièrement importants jusqu'en 2011 (*figure 2*). Ensuite, à partir de 2011, un master, validé ou en cours de validation, est exigé pour passer le concours. Cette « masterisation » amplifie la baisse des effectifs, qui est plus importante que prévue. Avant la réforme, de nombreux candidats n'étaient titulaires que d'une licence, parfois obtenue depuis plusieurs années. Suite à la « masterisation », certains se sont réorientés : ils n'ont pas souhaité ou pas eu les moyens de poursuivre, voire de reprendre, leurs études jusqu'au master. Les autres ont dû reporter leur candidature de quelques années, le temps d'obtenir leur diplôme. Une fois celui-ci obtenu, leurs perspectives professionnelles se sont élargies et certains ont choisi un autre métier.

2. Évolution du nombre de départs en retraite et des admis aux concours externes du second degré public



Champ : France.

Lecture : en 2013, 9 800 enseignants fonctionnaires du second degré public sont partis en retraite. La même année, 9 100 personnes ont réussi un concours externe d'enseignant du second degré public.

Sources : MEN-MESR, annuaires EPP et système de gestion Océan 2003-2013 ; calculs Depp.

Dans certaines disciplines, notamment en mathématiques, le nombre de lauréats est inférieur au nombre de postes offerts. À partir de 2012, le nombre de postes offerts augmente à nouveau mais les difficultés de recrutement perdurant, le nombre global d'enseignants n'a pas augmenté. Ce type de pénurie a déjà été observé lorsqu'une phase d'ouverture du recrutement a succédé à une phase de restriction, en particulier au début des années 1970 et 1980. L'évolution du nombre de candidats a alors suivi celle du nombre de postes offerts avec trois à quatre années de retard.

L'évolution globale du nombre d'enseignants masque des dynamiques contrastées selon le « corps » (*encadré 1*) auquel ils appartiennent. Entre 2002 et 2005, suite à la loi Sapin³, de nombreux enseignants contractuels (*encadré 2*) sont titularisés et deviennent fonctionnaires (*figure 1*). Simultanément, la mise en extinction de certains corps enseignants (professeurs d'enseignement général de collège, chargés et adjoints d'enseignement) contribue également par transfert à l'augmentation des effectifs des autres corps d'enseignants fonctionnaires - agrégés, certifiés et professeurs de lycée professionnel - jusqu'en 2006. À partir de 2006, les effectifs de tous les enseignants fonctionnaires diminuent suite aux départs en retraite non remplacés et les effectifs d'enseignants non fonctionnaires repartent à la hausse. De fait, entre 2006 et 2011, la baisse du nombre d'enseignants fonctionnaires a été partiellement compensée par un recours accru aux non-fonctionnaires (+ 75 %) mais aussi aux heures supplémentaires (+ 30 %). Des postes d'enseignants titulaires remplaçants ont également été supprimés (- 30 %), entraînant la réaffectation des fonctionnaires concernés sur des postes stables en établissement.

Après une décennie de relative stabilité, le nombre d'élèves moyen par enseignant et par heure de cours a augmenté en 2011 et atteint 22 élèves en moyenne en 2013. Ce nombre moyen d'élèves par enseignant et par heure de cours ne dépend pas seulement des effectifs d'enseignants et d'élèves. La hausse observée en 2011 peut aussi être en partie attribuée aux réorganisations des enseignements consécutives à la réforme de l'enseignement professionnel et à celle de la classe de première des lycées généraux et technologiques.

3. Loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale. Elle a entraîné la mise en place de concours réservés au ministère de l'Éducation nationale.

Les différents corps de fonctionnaires de l'enseignement secondaire public et leurs conditions de recrutement

Les enseignants fonctionnaires se répartissent entre une dizaine de corps. Leurs grilles de rémunération, le nombre d'heures qu'ils sont tenus d'enseigner et leurs modalités de recrutement diffèrent selon leur corps d'appartenance. Les enseignants fonctionnaires sont recrutés sur concours externes ou internes. Les concours externes sont accessibles à tous les ressortissants européens. Les concours internes sont réservés aux agents de la fonction publique, fonctionnaires ou non, ayant une certaine ancienneté. Ils sont une voie de promotion pour les enseignants fonctionnaires mais pas seulement. En 2013, 38 % des lauréats des concours internes sont des enseignants contractuels du secteur public qui accèdent ainsi au statut de fonctionnaire.

Les principaux corps d'enseignants fonctionnaires

– Les **certifiés** et les professeurs d'EPS, dits « **certifiés et assimilés** », sont les enseignants les plus nombreux (236 000 en 2013). 236 000 d'entre eux assurent des fonctions pédagogiques. 3,9 % de ces enseignants sont documentalistes. Avant 2010, les candidats aux concours externes correspondants devaient être titulaires d'une licence. Depuis 2010, un master (validé ou en cours de validation) est exigé.

– Les **agrégés** du second degré sont un peu plus de 54 000. Jusqu'en 2010, ils étaient recrutés sur concours au niveau de la maîtrise (bac + 4). Aujourd'hui, les candidats à l'agrégation doivent être titulaires d'un master. Les agrégés ont vocation à enseigner au lycée, y compris dans les classes post-baccalauréat (BTS et classes préparatoires

aux grandes écoles) mais peuvent être affectés ailleurs : 13 % d'entre eux enseignent ainsi dans des établissements de l'enseignement supérieur.

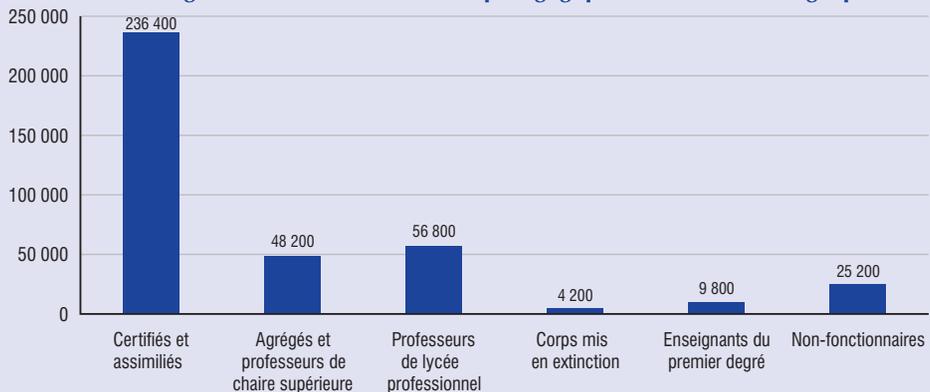
– Les **professeurs de chaire supérieure** sont nommés à partir d'une liste d'aptitude recensant des agrégés expérimentés exerçant en classe préparatoire. Ils sont un peu plus de 2 000.

– Les **professeurs de lycée professionnel** (PLP) sont au nombre de 58 000. Les PLP des disciplines générales sont recrutés dans les mêmes conditions que les certifiés mais enseignent deux disciplines. Ceux qui enseignent dans les sections professionnelles et de métier sont recrutés au niveau bac + 2 ou moins sous réserve d'un certain nombre d'années de pratique professionnelle.

– Les **corps mis en extinction** désignent les chargés d'enseignement, les chargés d'enseignement d'EPS et les adjoints d'enseignement (mis en extinction en 1989), ainsi que les professeurs d'enseignement général de collège (PEGC, mis en extinction en 2003). Ces corps ont accueilli des enseignants relevant par le passé du primaire tout en exerçant dans le secondaire. Les PEGC enseignent deux disciplines. Si aujourd'hui ces corps représentent environ 4 000 personnes en métropole, ils étaient 95 000 en 1983 (*figure*).

– Les **professeurs des écoles et instituteurs** exercent dans leur grande majorité dans le premier degré. Certains sont néanmoins affectés dans des établissements du second degré pour enseigner à des élèves en difficulté.

Effectifs des enseignants assurant des fonctions pédagogiques dans le second degré public



Champ : France, enseignants assurant des fonctions pédagogiques.

Lecture : en 2013, 236 400 professeurs certifiés et assimilés du second degré public assurent des fonctions pédagogiques.

Note : les enseignants du premier degré exerçant dans le second degré sont très majoritairement affectés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Ces sections accueillent des élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables.

Sources : MEN-MESR, fichier de paye 2014 ; calculs Depp.

Encadré 1 (suite)

Seuls les enseignants relevant du ministère de l'Éducation nationale et exerçant dans le second degré public sont traités ici. Cet article est centré sur les enseignants appartenant aux corps du second degré. Les enseignants du premier degré affectés dans des établissements du second degré ne sont pris en compte que dans l'analyse sur les effectifs et marginalement dans celles sur la taille des classes et le temps de travail hebdomadaire. Enfin, certains enseignants du secteur public ne sont pas gérés par le ministère de l'Éducation nationale. Ils sont exclus du champ de l'étude. C'est le cas par exemple des

professeurs exerçant dans les lycées agricoles, gérés par le ministère de l'Agriculture.

Les enseignants du secteur privé sont également exclus du champ de l'étude. Ils représentent un cinquième des enseignants du second degré. S'ils font le même métier, les enseignants titulaires des secteurs public et privé ne sont pas gérés de la même façon : leurs statuts, leurs concours de recrutement, l'organisation de leur mobilité géographique et des remplacements diffèrent. Les enseignants du secteur privé n'ont pas le statut de fonctionnaire mais sont rémunérés par l'État.

Encadré 2

Les enseignants non fonctionnaires du second degré public

Chaque année, l'Éducation nationale recrute des enseignants en dehors des concours pour assurer des fonctions à l'année et des remplacements. Ces enseignants non fonctionnaires peuvent appartenir à trois corps différents : les maîtres auxiliaires, les contractuels et les vacataires.

La majorité des enseignants non fonctionnaires sont contractuels. Ils sont recrutés par le recteur par contrat de droit public à durée déterminée. Ce contrat est signé pour une durée maximale d'une année scolaire. Ils sont affectés sur des postes restés vacants ou pallient les absences momentanées d'enseignants. Après quelques années de service et sous certaines conditions, l'enseignant contractuel reconduit dans ses fonctions se voit proposer de droit un contrat à durée indéterminée. Il peut aussi passer les concours internes afin d'être titularisé.

En 2013, il reste moins de 2 000 maîtres auxiliaires dans le secteur public. La plupart sont assurés de voir leur contrat reconduit chaque année s'ils en font la demande. Ils ne sont plus recrutés et sont assez âgés.

Les enseignants vacataires sont recrutés directement par les chefs d'établissement. Ils ne peuvent enseigner plus de 200 heures par an. Ils ne sont pas comptabilisés parmi les non-fonctionnaires dans cette étude.

Les 25 200 contractuels et maîtres auxiliaires correspondent à 8 % des enseignants du second degré public affectés en établissement en 2013. La proportion de femmes est la même que pour les fonctionnaires. Ils sont en moyenne un peu plus jeunes qu'eux et sont plus souvent à temps partiel.

8 % des enseignants de collège ne sont pas fonctionnaires, moins de 6 % en lycée général et technologique. Ils sont plus présents dans les lycées professionnels où ils représentent 13 % des enseignants. Ils sont en effet plus nombreux dans les disciplines où une expérience professionnelle est exigée. Ils sont également surreprésentés dans les disciplines où il est difficile de recruter et sont rares dans les disciplines où existe un surplus d'enseignants, notamment en physique-chimie.

Dans le secteur privé, la proportion d'enseignants contractuels ou maîtres auxiliaires est trois fois plus élevée que dans le secteur public.

Une profession majoritairement féminine depuis la rentrée 1956

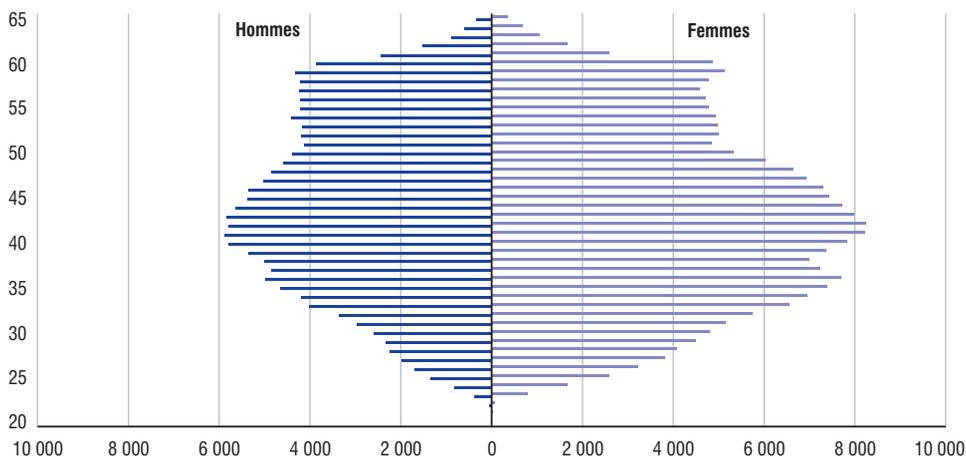
La baisse du nombre global d'enseignants n'a pas bouleversé les caractéristiques des enseignants fonctionnaires. La féminisation du métier, déjà marquée, se poursuit. Depuis la rentrée 1956, les femmes sont majoritaires parmi les enseignants du second degré public. Aujourd'hui, 58 % d'entre eux sont des femmes. Elles sont cependant nettement moins nombreuses parmi les professeurs de chaire supérieure (32 %) et seule la moitié des professeurs

de lycée professionnel (PLP) et des agrégés sont des femmes. Il existe de nettes différences entre disciplines : en lettres, huit professeurs certifiés sur dix sont des femmes, contre un sur deux en mathématiques.

Deux tiers des enseignants âgés de moins de 30 ans sont des femmes mais seulement 53 % de ceux de plus de 55 ans (*figure 3*). Ces différences entre générations ne sont pas seulement liées à la féminisation du métier d'enseignant. Ces dernières années, les lauréates des concours de recrutement sont plus jeunes que les lauréats. Cela s'explique en partie par le fait qu'elles sont sous-représentées dans les corps ou dans les disciplines où les candidats sont un peu plus âgés en moyenne. En effet, l'accès à l'agrégation nécessitait un niveau de diplôme plus élevé et une expérience professionnelle de quelques années est exigée pour certaines disciplines. Ce déséquilibre générationnel entre hommes et femmes a également été accentué par la possibilité offerte jusqu'à la réforme des retraites de 2010 aux fonctionnaires mères de trois enfants de partir en retraite avant d'avoir atteint l'âge légal. Les femmes cessaient leur activité en moyenne quelques années avant les hommes.

En 2013, 10 % des enseignants fonctionnaires du second degré public ont 30 ans ou moins et un quart a plus de 50 ans. L'alternance de phases de recrutements intensifs et de restrictions a laissé des traces sur la répartition par âge des enseignants.

3. Pyramide des âges des enseignants fonctionnaires du second degré public à la rentrée scolaire 2013



Champ : France.

Lecture : au 1^{er} janvier 2014, 1 670 femmes et 830 hommes âgés de 24 ans exercent dans le second degré public.

Sources : MEN-MESR, fichier de paye 2014 ; calculs Depp.

Une mobilité contrainte, notamment en début de carrière

La première année d'activité d'un lauréat de concours enseignant est une année de stage. Ce stage a changé de statut à plusieurs reprises ces dernières années (formation en alternance avec un mi-temps en classe ou temps complet en classe auquel s'ajoutaient des formations). Après leur affectation provisoire de stage, les enseignants ne sont titularisés que s'ils donnent satisfaction⁴. Ils obtiennent alors une première affectation en tant que titulaires.

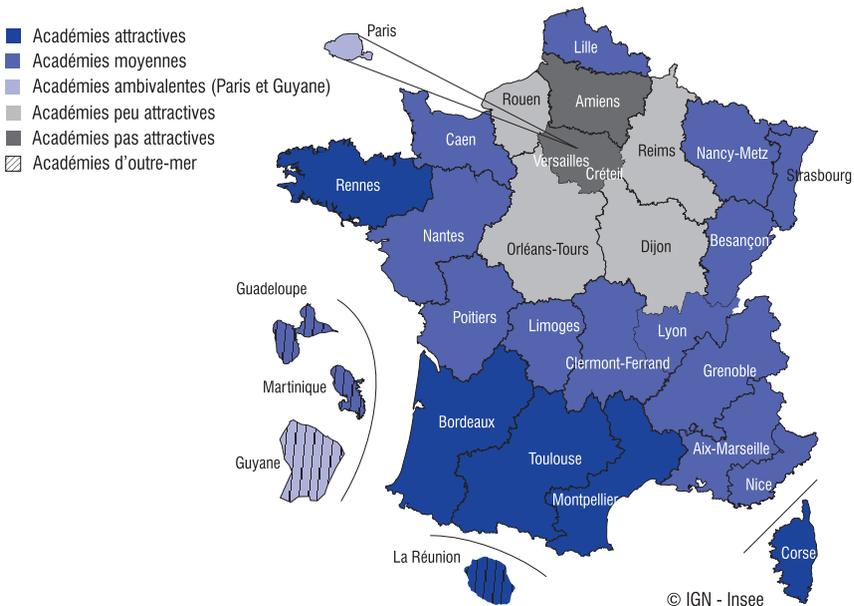
4. Ceux qui ne donnent pas satisfaction peuvent faire une nouvelle année de stage ou être licenciés.

Les nouveaux titulaires sont d’abord affectés dans une académie qui est très souvent différente de celle où ils ont fait leur stage. Cette affectation se fait en fonction des besoins du service. Il n’est tenu compte des préférences formulées par les enseignants que dans la mesure du possible. Ils peuvent par la suite demander à changer d’académie. Chaque année, c’est ce que font 5 % des enseignants titulaires. Les deux tiers d’entre eux ont dix ans ou moins d’ancienneté. En 2013, 41 % de ces demandes ont connu une issue favorable. Les demandes motivées par un rapprochement familial sont celles qui aboutissent le plus souvent (71 %).

L’issue d’une demande varie également selon les académies demandées. Celles de l’ouest et du sud-ouest de la France, sont particulièrement attractives et difficiles à obtenir (figure 4). D’autres sont très peu demandées et accueillent principalement de nouveaux titulaires afin de pallier les départs d’enseignants plus expérimentés. C’est le cas des académies de banlieue parisienne, où 42 % des nouveaux titulaires ont été affectés en 2013 alors que plus de la moitié d’entre eux avaient exprimé un premier choix différent. Ces différences d’attractivité ont des conséquences sur les profils des enseignants face aux élèves.

Après avoir été affectés dans une académie, les enseignants doivent obtenir un poste. Un enseignant qui demande à changer d’académie ne peut pas savoir au préalable quel sera son nouveau poste. Cela peut être un frein à la mobilité.

4. Attractivité des académies à travers le mouvement entre académies du second degré public



Champ : France.

Lecture : les **académies attractives** sont des académies très demandées, difficiles à obtenir car peu d’enseignants souhaitent en partir. Les académies **pas attractives** et dans une moindre mesure les académies **peu attractives** sont peu demandées, et les enseignants qui viennent d’être titularisés y sont affectés massivement afin de pallier les nombreuses demandes de sortie. Les **académies moyennes** occupent une position intermédiaire. Elles jouent parfois le rôle d’académies de repli. Les académies **ambivalentes** sont l’objet à la fois de nombreuses demandes d’entrée et de nombreuses demandes de sortie.

On retrouve cette hiérarchie pour les **académies d’outre-mer** qui partagent la caractéristique d’accueillir beaucoup de néo-titulaires quel que soit leur degré d’attractivité. C’est une conséquence de la bonification dont bénéficient les enseignants originaires d’outre-mer lorsqu’ils demandent une mutation à destination de leur territoire d’origine.

Note : cette typologie est le résultat d’une classification ascendante hiérarchique à partir de données sur la mobilité entre académies. Les variables sélectionnées portent sur les caractéristiques des participants au mouvement, leurs aspirations (destination, motifs, etc.) et la mobilité réalisée.

Sources : MEN-MESR, base mouvement 2013, annuaire EPP 2013 ; calculs Depp.

Le nombre d'élèves auxquels fait face un enseignant varie selon le type d'établissement

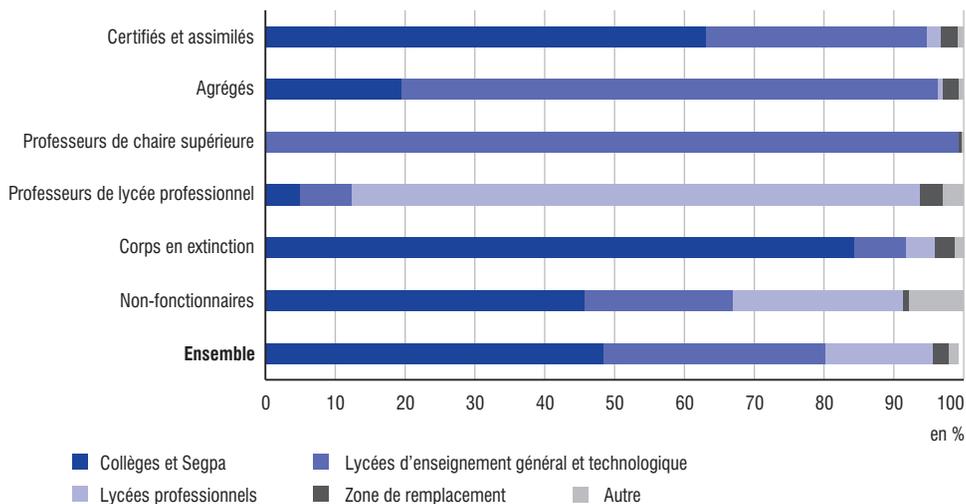
Le type d'établissement où est affecté un enseignant dépend beaucoup du corps auquel il appartient. Les trois quarts des agrégés enseignent au lycée et 80 % des PLP sont affectés en lycée professionnel (*figure 5*). Deux tiers des certifiés exercent au collège et un tiers au lycée. Les enseignants non fonctionnaires sont pour moitié affectés en collège, environ un quart enseignent en lycée général et technologique et un autre quart en lycée professionnel.

Le nombre d'élèves auxquels fait face un enseignant du second degré dépend du type d'établissement, ainsi que du niveau et de la discipline enseignée. Il est stable depuis la rentrée 2011, où il était en moyenne de 22 élèves.

Les enseignants font face en moyenne à 24 élèves au collège et au lycée général et technologique, 16 au lycée professionnel, 22 en BTS et 28 en classe préparatoire. En Segpa⁵, les enseignants ne s'occupent en moyenne que de 13 élèves à la fois. Comparés aux autres collèges, ceux d'éducation prioritaire⁶ ont des classes globalement plus petites mais les enseignements en petits groupes y sont moins fréquents.

Certaines disciplines sont enseignées quasi exclusivement en classe entière quand d'autres donnent lieu à des dédoublements. Par exemple, les professeurs d'histoire-géographie et de philosophie font en moyenne face à plus d'élèves que les professeurs de langues, de physique-chimie et surtout de disciplines techniques.

5. Répartition des enseignants du second degré public par type d'établissement selon le corps



Champ : France.

Lecture : 63 % des enseignants certifiés et assimilés exercent à titre principal en collège ou en Segpa.

Note : la catégorie « Autre » regroupe notamment le centre national d'enseignement à distance (Cned), les établissements de formation des adultes (Greta), les établissements régionaux adaptés (Erea), les services académiques, etc.

Sources : MEN-MESR, annuaire EPP 2013 ; calculs Depp.

5. Section d'enseignement général et professionnel adapté. Ces sections accueillent des élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables. 25 % de ceux qui y enseignent appartiennent à des corps du second degré, quasi exclusivement des PLP. Les autres enseignants sont des professeurs des écoles (62 %) et des contractuels (13 %).

6. Mise en place au début des années 1980, la politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Elle consiste principalement en l'allocation de moyens supplémentaires à destination d'établissements du premier degré et de collèges où se concentrent les difficultés sociales et scolaires.

Les jeunes enseignants sont plus souvent affectés sur des postes de remplaçants ou en éducation prioritaire

Les postes de titulaires remplaçants sont plus souvent attribués à des certifiés qui viennent d'être affectés dans une académie, en général de jeunes titulaires. Ainsi, 27 % des moins de 30 ans sont remplaçants en 2012, alors que c'est le cas de seulement 8 % de l'ensemble des enseignants. Ils sont affectés sur une zone où ils remplacent des collègues de leur discipline, notamment en cas de formation, départ en retraite, congé maladie ou maternité. Un remplaçant peut être affecté simultanément dans plusieurs établissements et pour des durées pouvant aller jusqu'à un an.

Les enseignants non remplaçants peuvent aussi être affectés sur des postes à cheval sur plusieurs établissements (9 % des enseignants titulaires non remplaçants). Les jeunes enseignants sont plus souvent affectés sur ce type de poste.

Un enseignant du second degré sur huit travaille en éducation prioritaire. Les jeunes enseignants sont nettement surreprésentés : 22 % des moins de 30 ans y sont affectés. L'ancienneté moyenne dans ces établissements est moins importante qu'ailleurs.

97 % des établissements du second degré relevant de l'éducation prioritaire sont des collèges. Près d'un quart des enseignants en collège y exercent contre un tiers des moins de 30 ans. La proportion d'enseignants de collège exerçant en éducation prioritaire est très variable d'une académie à l'autre. Elle est comprise entre 30 % et 60 % à Aix-Marseille, à Créteil, en Corse, à Lille, en Martinique, à Paris et à la Réunion. Ce taux atteint même 80 % en Guyane. En revanche, dans les académies de Caen, Limoges, Poitiers, Rennes et Toulouse, moins de 10 % des enseignants de collège sont en éducation prioritaire.

Près de 90 % des enseignants travaillent à temps complet et trois quarts d'entre eux font des heures supplémentaires

Le nombre d'heures de cours qu'un enseignant est tenu de dispenser est conditionné par le corps auquel il appartient et la discipline dans laquelle il exerce. Il dépend également de la taille et du niveau des classes auxquelles il enseigne. Le temps de service hebdomadaire obligatoire des enseignants à temps complet est de 18 heures pour les certifiés, PLP et les titulaires des corps mis en extinction et de 15 heures pour les agrégés. Les enseignants d'EPS doivent effectuer deux heures de plus. Les professeurs de classe préparatoire, dont font partie les professeurs de chaire supérieure, doivent enseigner entre 8 heures et 11 heures selon le niveau et le nombre d'élèves. Les documentalistes doivent travailler 36 heures par semaine.

Ce service de base peut être diminué (parfois augmenté) en fonction des effectifs d'élèves auxquels l'enseignant fait face, de leur niveau (année d'examen, post-baccalauréat), de ses responsabilités (charge du laboratoire de chimie par exemple), du nombre de communes où il exerce ou encore de son activité syndicale. À partir de la rentrée 2014, les professeurs exerçant en zone d'éducation prioritaire bénéficient d'un temps d'enseignement réduit de 10 %.

Tous les professeurs n'enseignent pas à temps complet. Un peu plus d'un enseignant fonctionnaire sur dix est à temps partiel, le plus souvent à 80 % ou plus. Les femmes y ont plus recours (15 %) que les hommes (5 %). Les certifiées sont plus fréquemment à temps partiel que les agrégées et les professeurs de lycée professionnel. Le temps partiel est beaucoup plus fréquent chez les non-fonctionnaires, auxquels il peut être imposé : 22 % des hommes et 32 % des femmes ne travaillent pas à temps plein.

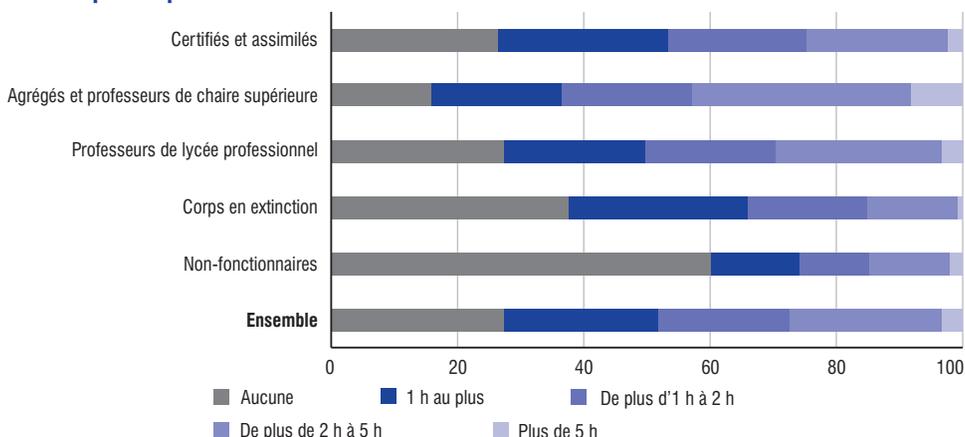
Seuls les enseignants à temps complet ont la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires. Il en existe deux types : les « heures supplémentaires effectives », ponctuelles, et les « heures supplémentaires année » (HSA), effectuées chaque semaine pendant l'année scolaire. Le chef d'établissement, qui détermine les emplois du temps, peut imposer au maximum une HSA à ses enseignants. Les trois quarts des professeurs à temps complet font des HSA, soit deux tiers des enseignants (figure 6). Les enseignants concernés font en moyenne 2,2 HSA par semaine.

Les fonctionnaires relevant des corps aux plus faibles temps de service sont ceux qui font le plus souvent des heures supplémentaires. Ainsi, les agrégés et professeurs de chaire supérieure concernés effectuent en moyenne 2,7 HSA par semaine. Malgré cela, comme ils bénéficient plus souvent de décharges, notamment en enseignant dans des classes à examen, les agrégés, dans leur ensemble, passent 3 heures de moins à enseigner que les certifiés et les PLP. Les HSA sont moins courantes chez les enseignants de moins de 30 ans : seulement 57 % de ceux qui sont à temps complet en effectuent. Même à temps complet, les femmes et les non-fonctionnaires effectuent moins souvent des HSA.

Une heure de cours correspond à une heure de travail hors classe

Le travail des enseignants ne se limite pas aux heures passées à enseigner face aux élèves. À celles-ci, dont les modalités sont très stables et contraintes, s'ajoute le travail personnel, plus irrégulier et libre. Pendant une année scolaire, la plupart des professeurs enseignent aux mêmes élèves, aux mêmes heures et aux mêmes endroits chaque semaine. S'ils bénéficient pendant les vacances scolaires de longues plages sans enseignement, ils ne peuvent pas poser de jours de congé payé pendant l'année scolaire. En revanche, ils peuvent organiser beaucoup plus librement la plupart des nombreuses autres tâches qui constituent le travail d'un enseignant. Ils peuvent travailler en semaine ou le dimanche, pendant les vacances scolaires. Les enseignants font état en moyenne de plus de 18 jours de travail pendant les vacances scolaires, dont 8 pendant les vacances d'été⁷.

6. Répartition du nombre d'heures supplémentaires annuelles par corps pour les enseignants à temps complet en 2012



Champ : France, enseignants à temps complet (hors établissements régionaux adaptés).

Lecture : 3 % des enseignants du second degré à temps complet effectuent chaque semaine plus de 5 heures supplémentaires annuelles.

Note : nombre hebdomadaire d'heures supplémentaires annuelles (HSA).

7. Les données portant sur le temps de travail y compris hors classe sont issues de l'enquête Emploi du temps de 2010 (Insee). Elles reposent sur les déclarations des enseignants.

Les enseignants à temps complet déclarent travailler en moyenne 41 heures par semaine en période scolaire (figure 7). Un peu plus de 12 heures sont effectuées à domicile. La moitié de ces 41 heures est passée avec les élèves, principalement en enseignement collectif. Une heure par semaine est consacrée au suivi individuel. L'autre moitié est majoritairement consacrée aux activités pédagogiques : préparation des cours, correction des copies, documentation, formation et recherches personnelles. Le temps consacré aux activités pédagogiques peut varier en fonction du nombre de niveaux⁸ auxquels ils enseignent. En 2013, un enseignant non remplaçant fait cours à trois niveaux différents en moyenne pendant une année scolaire. Les enseignants déclarent consacrer près de trois heures à travailler avec d'autres enseignants ou à rencontrer les parents d'élèves. Enfin un temps comparable est consacré à d'autres tâches : participation aux conseils de classe, jurys d'examen, entretien des laboratoires et ateliers, etc.

À l'inverse des certifiés et agrégés, les professeurs d'EPS et les PLP passent plus de temps avec les élèves qu'ils n'en consacrent aux autres activités. Les enseignants en début de carrière déclarent un peu plus d'heures que les autres, alors que les femmes ayant des enfants en bas âge en déclarent moins. À caractéristiques données (âge, sexe, statut), le temps de travail hebdomadaire « hors élèves » reste très variable d'un enseignant à l'autre ainsi que selon la période de l'année considérée (semaines de conseils de classe ou de fin d'année pendant les examens).

7. Temps de travail moyen hebdomadaire des enseignants du second degré public à temps complet en période scolaire

	en heures et minutes				
	Ensemble	Agrégés	Certifiés	Professeurs d'EPS	Professeurs de lycée professionnel
Heures passées avec les élèves	20 h 05	16 h 55	20 h 05	21 h 35	21 h 00
Heures d'enseignement	18 h 55	16 h 15	18 h 55	20 h 45	19 h 30
Suivi individuel des élèves	1 h 10	0 h 40	1 h 10	0 h 50	1 h 30
Autres heures de travail	21 h 10	22 h 10	22 h 50	16 h 15	18 h 30
Activités pédagogiques	15 h 45	17 h 45	17 h 15	9 h 00	13 h 40
Préparation des cours	8 h 05	8 h 15	8 h 35	5 h 40	7 h 45
Correction des copies	5 h 50	7 h 25	6 h 40	1 h 50	4 h 10
Documentation, formation et recherches personnelles	1 h 50	2 h 05	2 h 00	1 h 30	1 h 45
Activités avec la communauté éducative	2 h 45	1 h 55	2 h 55	3 h 50	2 h 15
Travail avec d'autres enseignants	1 h 50	1 h 35	1 h 50	2 h 10	1 h 55
Rencontres et réunions avec les parents	0 h 55	0 h 20	1 h 05	1 h 40	0 h 20
Autres tâches	2 h 40	2 h 30	2 h 40	3 h 25	2 h 35
Heures de décharges	0 h 30	0 h 35	0 h 20	1 h 20	0 h 15
Autres tâches professionnelles	2 h 10	1 h 55	2 h 20	2 h 05	2 h 20
Total d'heures travaillées	41 h 15	39 h 05	42 h 55	37 h 50	39 h 30
dont : heures à domicile	12 h 35	13 h 55	14 h 00	6 h 45	10 h 05

Champ : France.

Lecture : lors d'une semaine complète d'enseignement, les enseignants du second degré public à temps complet déclarent passer en moyenne 20 h 05 avec des élèves.

Note : la colonne « Ensemble » prend en compte les professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) et les professeurs des écoles exerçant dans le second degré dont les emplois du temps moyens ne sont cependant pas présentés dans le tableau, leurs effectifs étant très faibles. Dans l'enquête, il n'est pas possible de distinguer les heures de décharge qui correspondent à un travail (heure de laboratoire par exemple) de celles qui correspondent à une minoration de service (heure de première chaire pour les enseignants ayant des classes à examen par exemple). Le temps de travail consacré aux « autres tâches » est donc légèrement surestimé.

Sources : Insee, enquête Emploi du temps 2010 ; calculs Depp.

8. Le niveau correspond ici à la classe (sixième...). Au collège, les classes de Segpa sont notamment distinguées. Au lycée, les classes de seconde sont différenciées par cycle et constituent donc 3 niveaux distincts (seconde générale, technologique ou professionnelle) et les classes de premières et de terminales sont différenciées par série.

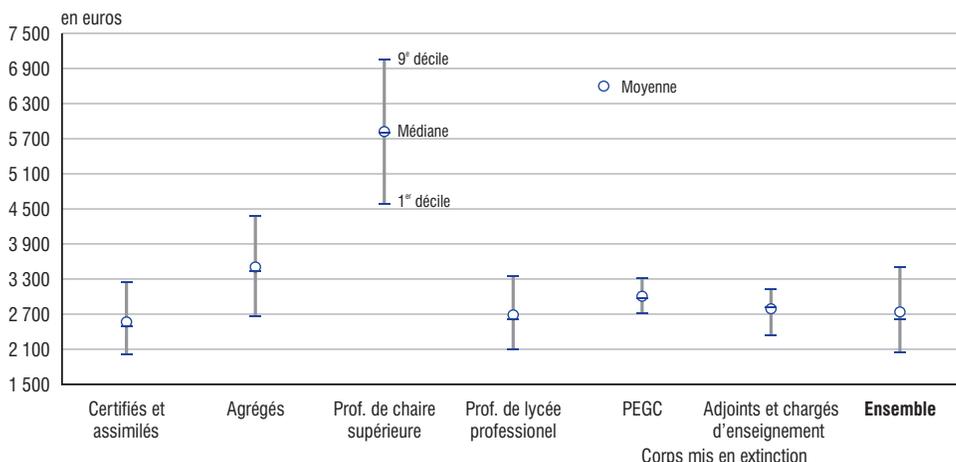
Une rémunération qui varie beaucoup en fonction du corps et de l'ancienneté

En 2011, les enseignants fonctionnaires du second degré exerçant en France métropolitaine touchent, en équivalent temps plein annuel⁹, en moyenne 2 740 € nets par mois, primes et heures supplémentaires comprises (*figure 8*). Les salaires des enseignants contractuels, qui ont une grille de rémunération moins favorable et en général moins d'ancienneté, sont en moyenne moins élevés que ceux des certifiés.

Le salaire de base, ou « traitement indiciaire », varie selon le corps mais aussi au sein d'un même corps notamment en fonction de l'ancienneté. Il est complété par des heures supplémentaires ainsi que par des primes très diverses¹⁰ qui dépendent de l'activité de l'enseignant. Ces rémunérations complémentaires, dont les heures supplémentaires représentent la moitié, leur rapportent en moyenne 5 700 € bruts par an, soit 15 % de leur salaire brut.

Les professeurs de chaire supérieure et les agrégés sont les enseignants les mieux rémunérés de France métropolitaine. Ils gagnent en moyenne, respectivement, 5 800 € et 3 500 € nets par mois en équivalent temps plein. Ils touchent plus de primes et font plus d'heures supplémentaires que les autres enseignants fonctionnaires : leurs rémunérations complémentaires représentent respectivement 36 % et 17 % des salaires bruts versés. C'est aussi parmi ces corps, les mieux rémunérés, que les disparités sont les plus importantes.

8. Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein chez les enseignants fonctionnaires du second degré public en France métropolitaine



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2011, 10 % de l'ensemble des enseignants du second degré public gagnent moins de 2 050 euros nets par mois (1^{er} décile), 10 % gagnent plus de 3 510 euros (9^e décile). La moitié des enseignants gagnent moins de 2 610 euros nets par mois (médiane). La moyenne des rémunérations des enseignants du second degré public est de 2 740 euros nets par mois.

Sources : Insee, Siasp 2011 ; calculs Depp.

9. Toutes les rémunérations présentées ici, sont des rémunérations en équivalent temps plein annualisé. Elles sont prises en compte au *pro rata* du volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet sur l'année. Par exemple, un salarié qui a travaillé à temps plein pendant 6 mois et un salarié ayant travaillé toute l'année à mi-temps compteront chacun pour 0,5 EQTP. S'ils ont perçu pour cette activité une rémunération de 20 000 €, leur rémunération par EQTP est de 40 000 €. Les éventuelles activités annexes rémunérées ne sont pas prises en compte, seules les rémunérations en tant qu'enseignants le sont.

10. Prime de professeur principal, indemnité de suivi et d'orientation des élèves, pour jury d'examen, pour enseignement en éducation prioritaire, pour remplacement, etc.

Le salaire mensuel moyen des certifiés et assimilés est de 2 550 € nets. Les PLP touchent en moyenne 120 € de plus. Les primes et heures supplémentaires représentent environ 15 % de leur masse salariale brute.

La grille de rémunération des corps mis en extinction est moins favorable mais les enseignants de ces corps sont tous en fin de carrière. Leurs salaires sont donc en moyenne un peu plus élevés que ceux des certifiés.

Les enseignants de plus de 50 ans gagnent moitié plus que leurs collègues de moins de 30 ans. Ces écarts de rémunération reposent principalement sur le niveau occupé dans la grille de rémunération et non sur les rémunérations complémentaires qui varient peu avec l'âge. Les femmes touchent 7 % de moins que les hommes en équivalent temps plein. Elles sont plus nombreuses dans les corps les moins rémunérés. À corps et classe d'âge identiques, elles touchent des salaires un peu moins élevés notamment parce qu'elles font moins d'heures supplémentaires.

Le salaire des enseignants exerçant outre-mer est supérieur de 40 % à celui des enseignants de métropole. Leurs salaires moyens de base sont identiques, mais ils bénéficient d'une prime pour compenser la cherté de la vie dans les DOM.

Malgré un traitement brut équivalent et les heures supplémentaires qu'ils effectuent, agrégés et certifiés ont des rémunérations nettes beaucoup plus faibles que les cadres de catégorie A (hors A+) non-enseignants de la fonction publique d'État, dont le salaire moyen dépasse 40 000 € nets annuels en équivalent temps plein. En effet, ces derniers perçoivent un tiers de leur rémunération sous forme de primes. ■

Pour en savoir plus

Bilan Social 2012-2013, Partie I - Ministère de l'Éducation nationale, Depp, décembre 2013.

Caron C., « Heures supplémentaires dans le second degré public : dans l'emploi du temps de trois enseignants sur quatre en 2011-2012 », *Note d'information* n° 13.08, Depp, mai 2013.

Hilary S., Louvet A., « La mobilité géographique des enseignants du second degré public », *Note d'information* n° 13.18, Depp, juillet 2013.

Géographie de l'école, Depp, édition 2014.

« Les difficultés de recrutement d'enseignants dans certaines disciplines », rapport n° 2013-071, IGEN-IGAENR, juillet 2013.

Louvet A., « Les enseignants remplaçants du second degré public », *Note d'information* n° 12.26, Depp, décembre 2012.

Louvet A., « Le nombre de départs en retraite des personnels de l'éducation nationale a fortement diminué entre 2003 et 2013 », *Note d'information* n° 14.18, Depp, mai 2014.

O'Prey S., « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », *Note d'information* n° 12.27, Depp, décembre 2012.

Perronnet S., « Temps de travail des enseignants du second degré public : pour une heure de cours, une heure de travail en dehors », *Note d'information* n° 13.13, Depp, juillet 2013.

Prost A., « L'école et la famille dans une société en mutation, depuis 1930 », in *Histoire de l'enseignement et de l'éducation - tome IV*, éditions Perrin, juillet 2004.

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, DGAFP, édition 2013.

Repères et références statistiques, Depp, éditions 1985, 2013 et 2014.

Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif, education.gouv.fr, Depp.

Terrier C., « L'attractivité des concours de recrutement des enseignants du second degré public : une étude rétrospective », *Note d'information* n° 14. 24, Depp, juin 2014.

Valette C., « Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public : le nombre de candidats remonte à la session 2013 », *Note d'information* n° 14.15, Depp, mai 2014.

Vue d'ensemble

Marché
du travail

Chômage de longue durée : la crise a frappé plus durement ceux qui étaient déjà les plus exposés

Jérôme Lê, Sylvie Le Minez, Marie Rey*

En France, en 2013, quatre chômeurs sur dix, soit 1,1 million de personnes, sont en situation de chômage de longue durée, c'est-à-dire au chômage depuis au moins un an. Ce phénomène a été aggravé par la crise car les entrées dans le chômage ont augmenté tandis que les sorties bénéficient en priorité aux chômeurs au chômage depuis peu. Depuis la crise, l'évolution de la France en la matière est similaire à celle observée au niveau de l'Union européenne. L'Espagne est le grand pays européen où la crise a eu les effets les plus graves, alors que l'Allemagne fait figure d'exception, avec une baisse quasi continue du chômage de longue durée depuis 2005.

En France, les personnes les plus touchées par la crise sont généralement celles qui étaient *a priori* les plus exposées aux difficultés sur le marché du travail. On observe ainsi les plus fortes augmentations du taux de chômage de longue durée entre 2008 et 2013 parmi les catégories d'actifs les plus fragiles : ouvriers, employés, jeunes, personnes sans diplôme, parents isolés, habitants des zones urbaines sensibles, immigrés. Lorsqu'on raisonne « toutes choses égales par ailleurs », la plupart de ces constats demeurent. En 2013, par exemple, les personnes sans diplôme ont un risque de chômage de longue durée plus de deux fois supérieur à celles avec bac + 2 ou plus. En contrôlant du niveau de diplôme, les jeunes s'avèrent moins concernés que leurs aînés par le chômage de longue durée, mais font face à une forte récurrence dans le chômage. Au contraire, les seniors sont moins fréquemment au chômage, mais ils éprouvent plus de difficultés à en sortir.

Le chômage de longue durée (*encadré 1*) est un problème majeur des sociétés européennes. Pour tenter d'y remédier, les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs spécifiques destinés aux demandeurs d'emploi les plus soumis au risque de chômage de longue durée, afin d'accroître leur employabilité (formation, contrats de transition professionnelle par exemple) ou faciliter leur accès à l'emploi (public prioritaire des contrats aidés). Les chômeurs de longue durée sont en effet soumis à des risques spécifiques liés à la durée du chômage : dépréciation du capital humain, moindre motivation à reprendre un emploi (perte de confiance et d'estime de soi), réticence des employeurs à les recruter (signal négatif). De fait, les chances de sortir du chômage sont plus faibles lorsque la durée de chômage s'allonge, et ce phénomène s'aggrave en période de crise [Fougère, 2000]. Des épisodes longs de chômage peuvent aussi conduire à une grande pauvreté ou à l'exclusion sociale [Onpes, 2012]. Au niveau européen, le taux de chômage de longue durée fait d'ailleurs partie des indicateurs de cohésion sociale de la stratégie de Lisbonne.

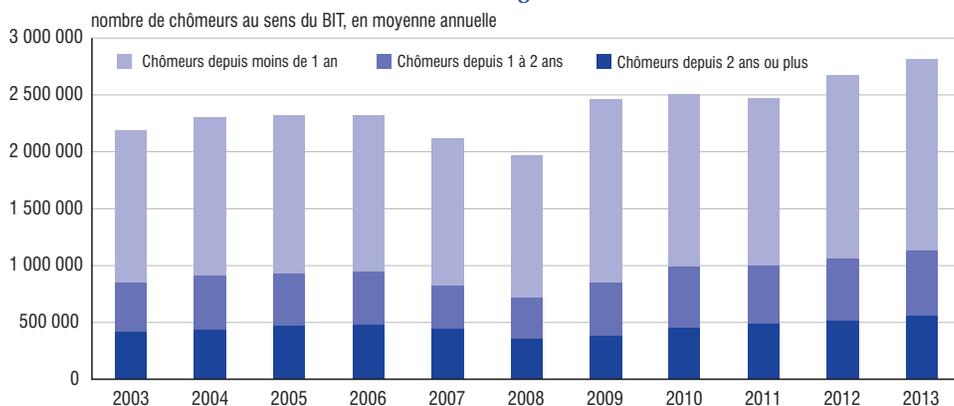
* Jérôme Lê, Sylvie Le Minez, Marie Rey, Insee.

Entre 2008 et 2013 : 400 000 chômeurs de longue durée supplémentaires

En 2013, 2,8 millions de personnes en moyenne sont au chômage au sens du BIT en France métropolitaine. Parmi elles, 1,1 million (40 %) cherchent un emploi depuis au moins un an et forment ce qu'on appelle les chômeurs de longue durée. Pour la moitié d'entre eux (0,5 million), l'ancienneté au chômage est inférieure à deux ans ; pour l'autre moitié (0,6 million) elle excède deux ans : on parle alors, conventionnellement, de chômage de très longue durée (figure 1).

Depuis le début de la crise en 2008, le nombre de chômeurs de longue durée s'est accru de 56 %, dans un contexte de hausse globale du chômage de 43 %. La crise a aggravé le phénomène de persistance dans le chômage. Le taux de chômage de longue durée a augmenté de 1,5 point en cinq ans pour atteindre 4,0 % en 2013, soit un niveau supérieur de près d'un point à celui de 2003 (figure 2). Le taux de chômage a, quant à lui, augmenté de 2,9 points avec la crise, passant à 9,8 % en 2013.

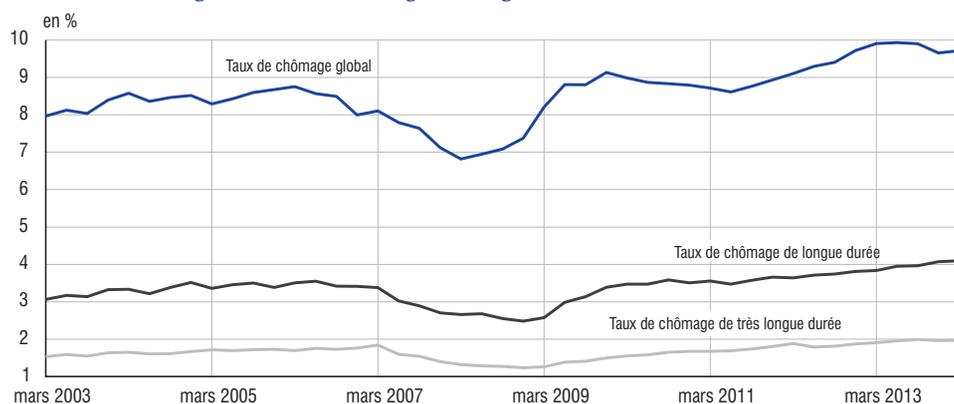
1. Effectifs de chômeurs selon la durée de chômage



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Taux de chômage et taux de chômage de longue durée



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage ordinaire.

Note : données corrigées des variations saisonnières en moyenne trimestrielle.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Une augmentation importante et durable du taux de chômage est généralement associée à une forte hausse du chômage de longue durée, même si cette hausse se produit avec un certain décalage dans le temps [OCDE, 2011]. De manière schématique, au début de la période de récession, l'afflux de nouveaux chômeurs progresse très vivement tandis que les sorties du chômage diminuent peu à peu. Par la suite, l'arrivée de nouveaux chômeurs reprend un rythme plus modéré, mais les sorties du chômage deviennent de plus en plus difficiles, notamment parce que la probabilité de sortir du chômage diminue avec le temps déjà passé dans cette situation [Abbring *et al.*, 2002]. Le nombre de chômeurs de longue durée s'accroît ainsi progressivement. S'agissant de la zone OCDE dans son ensemble, il existe un décalage de quatre trimestres entre le moment où le taux de chômage a commencé à augmenter suite à la crise de 2008 et celui où l'incidence relative du chômage de longue durée a commencé à progresser. Toutefois,

Encadré 1

Définir et mesurer le chômage de longue durée

Si une définition internationale du chômage a été adoptée par le Bureau international du travail (BIT) en 1982, puis assortie d'une définition opérationnelle précise lors de la dernière résolution des statisticiens du travail en 2013, il n'existe pas d'équivalent pour le chômage de longue durée.

L'enquête Emploi, qui constitue la référence pour mesurer le nombre de chômeurs au sens du BIT, est utilisée ici pour étudier la population des personnes au **chômage de longue durée**. On les définit comme étant des personnes au chômage au sens du BIT lors de leur interrogation qui déclarent être au chômage depuis 12 mois au moins.

Est qualifiée de chômeur toute personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui remplit les trois conditions suivantes au moment de l'enquête :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours.

L'ancienneté de chômage est quant à elle déclarée et peut être sujette à des effets de mémoire. Certains chômeurs de longue durée auront été continûment au chômage au sens du BIT depuis au moins un an, tandis que d'autres auront pu connaître de courtes périodes d'emploi ou d'inactivité.

Le **taux de chômage de longue durée** est égal au pourcentage de personnes au chômage depuis un an ou plus parmi les actifs. Le taux de chômage de très longue durée est égal au pourcentage de personnes au chômage depuis deux ans ou plus parmi les actifs.

La **part des chômeurs de longue durée** est égale à la part des personnes au chômage depuis un an parmi l'ensemble des chômeurs (pour seulement 1 % des chômeurs, l'ancienneté au chômage n'est pas connue). Il s'agit d'un indicateur difficile à analyser de façon conjoncturelle car réagissant avec retard. Ainsi, en début de crise, la part des chômeurs de longue durée diminue parce qu'il y a beaucoup de nouveaux chômeurs. Si la crise se poursuit, la part des chômeurs de longue durée va augmenter à nouveau. Enfin, en période de reprise économique, la part des chômeurs de longue durée pourra dans un premier temps continuer d'augmenter, car ce sont plus souvent des personnes qui ont une ancienneté plus faible de chômage qui retrouvent un emploi plus rapidement. On peut néanmoins utiliser cet indicateur pour décrire une situation une année donnée, et comparer les situations de différents groupes de chômeurs. C'est ce qui est proposé dans cette étude. Pour étudier les évolutions au cours du temps, c'est l'indicateur du « taux de chômage de longue durée » qui est privilégié, conformément aux préconisations du Cnis.

Enfin, d'autres sources sont mobilisables pour caractériser les personnes en recherche d'emploi depuis une durée longue. Pôle emploi et la Dares publient ainsi des indicateurs d'ancienneté moyenne dans l'inscription dans les catégories A, B et C, ainsi que le nombre de personnes inscrites depuis au moins 12 mois dans ces catégories. Les indicateurs d'ancienneté calculés à partir de cette source peuvent différer pour différentes raisons (différences de concepts entre chômeurs au sens du BIT et DEFM, différences dans la prise en compte des périodes d'emploi ou de formation qui peuvent remettre à zéro l'ancienneté calculée dans les listes de Pôle emploi, etc.).

ce décalage a été très variable d'un pays à l'autre et a probablement été influencé à la fois par les pratiques et institutions nationales en matière de marché du travail et par la nature du choc provoqué par la récession [OCDE, 2011]. *A contrario*, en période de reprise, le nombre de chômeurs diminue, mais ce sont en premier lieu les personnes avec une ancienneté au chômage plus faible qui retrouvent un emploi et il faut attendre quelques trimestres de baisse du chômage pour que le nombre de chômeurs de longue durée diminue à son tour.

Ces effets décalés ont été observés ces dernières années en France. Le taux de chômage de longue durée a en effet commencé à baisser au printemps 2007, soit une année après le début de la diminution du taux de chômage global (*figure 2*). Il est ensuite remonté au printemps 2009, une année après le début de la crise. Il s'est stabilisé en 2010 lorsque le taux de chômage diminuait légèrement : la baisse du taux de chômage n'a été ni assez forte ni assez longue pour que le taux de chômage de longue durée puisse reculer à son tour. En 2011, il est reparti à la hausse avec le retournement conjoncturel et a continué d'augmenter jusqu'à la fin de 2013.

La situation en France est similaire à celle observée au niveau européen

Dans l'Union européenne à 28 pays (UE28), l'évolution sur la dernière décennie est relativement similaire à celle observée en France. Après une baisse du chômage à partir de 2005 qui s'est accompagnée d'une diminution du chômage de longue durée, la crise de 2008 a conduit à une hausse du nombre de chômeurs de longue durée. La courte reprise observée en 2010 n'a pas permis de contenir cette hausse (*figure 3*). En 2013, 12 millions de personnes sont chômeurs de longue durée en Europe, soit 5,1 % de la population active (contre 4,0 % en France). Près d'un chômeur européen sur deux cherche du travail depuis au moins un an (quatre chômeurs sur dix en France), et un sur quatre (un sur cinq en France) depuis plus de deux ans. Cette situation dans l'ensemble de l'UE28 masque des évolutions du chômage, et du chômage de longue durée, très contrastées entre les grands pays européens (*encadré 2*). En particulier, le taux de chômage de longue durée a très fortement augmenté en Espagne depuis 2007, pour atteindre 13 % en 2013 (soit + 11,3 points). À l'inverse, en Allemagne, le taux de chômage de longue durée était à un niveau plus élevé que la moyenne au début de la crise (4,9% en 2007), mais n'a cessé de décroître depuis (2,4 % en 2013).

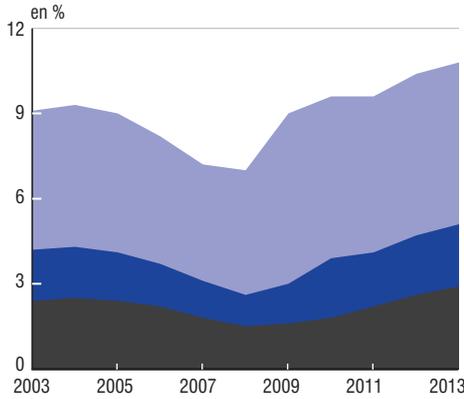
En France, les écarts de risque de chômage de longue durée entre hommes et femmes se sont réduits durant la crise

Le chômage de longue durée concerne plus spécifiquement certaines catégories de personnes. En France en 2013, si l'on compare simplement les taux de chômage de longue durée, les femmes sont légèrement moins concernées que les hommes (3,9 % contre 4,1 %)¹ et les jeunes adultes sont plus touchés que leurs aînés (6,4 % pour les 15-24 ans contre 4,3 % pour les 55-59 ans). Mais si l'on tient compte en même temps de l'ensemble des caractéristiques des personnes (leur sexe, leur âge, leur niveau de diplôme, leur origine, le type de ménage auquel elles appartiennent), des éléments relatifs au dernier emploi pour celles ayant déjà exercé une activité professionnelle (catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité du dernier emploi) ou encore de l'environnement géographique dans lequel elles vivent (région, taille de l'agglomération, appartenance à une ZUS), certains constats méritent d'être nuancés.

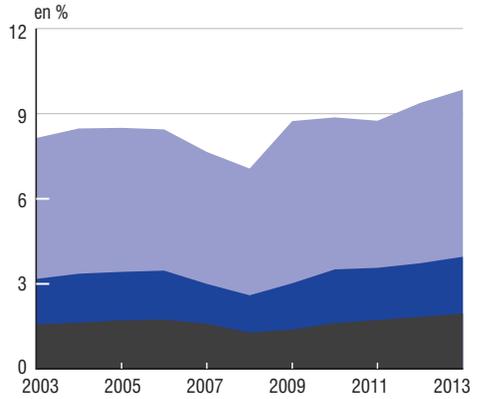
1. Ces résultats concernent la population active. Or, un tiers des femmes de 15 à 64 ans sont inactives contre un quart des hommes. Par exemple, des dispositifs tels que le congé de libre choix d'activité conduisent à écarter des femmes du marché du travail, dont certaines auraient pu se retrouver chômeuses sans ce dispositif.

3. Taux de chômage global et de longue durée en France et dans l'Union européenne

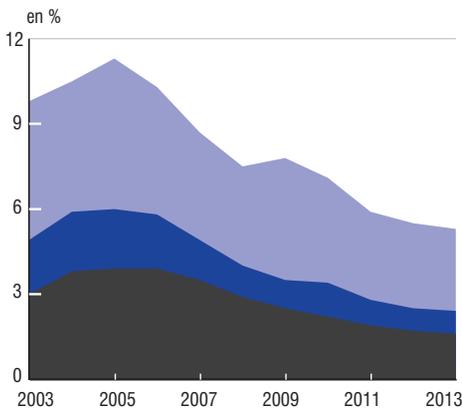
Union européenne à 28 pays



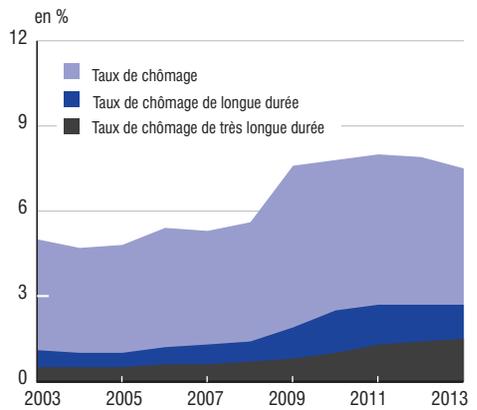
France



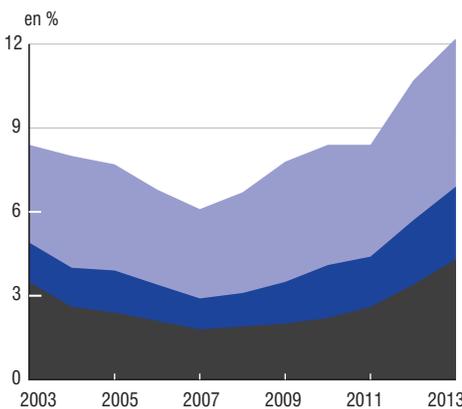
Allemagne



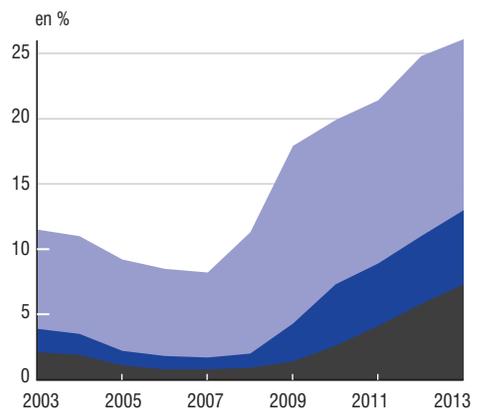
Royaume-Uni



Italie



Espagne



Champ : Union européenne, personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage ordinaire.

Note : rupture de séries en 2005 (passage à une *Labour force survey* en continu) en Allemagne ; données françaises corrigées de la rupture de série liée au changement de questionnaire en 2013. Les résultats pour l'UE28 ont été recomposés à partir des données fournies par les nouveaux États membres.

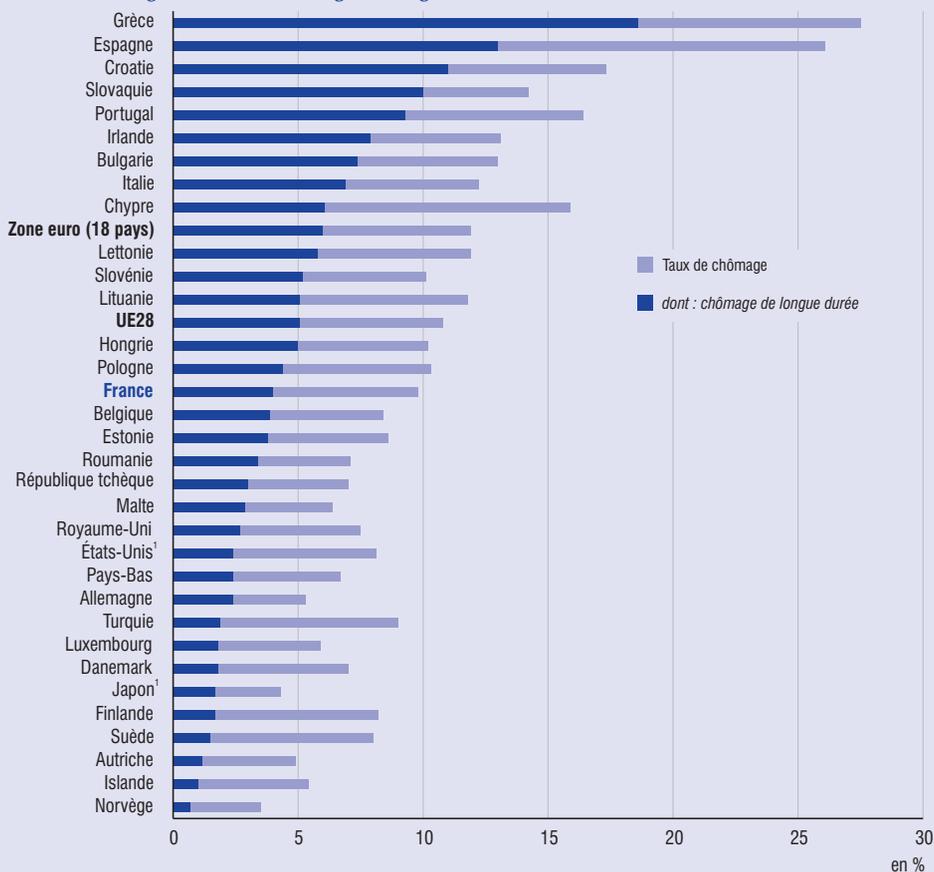
Source : Eurostat, *Labour force survey*, données annuelles 2003-2013.

Le chômage de longue durée dans les grands pays européens

Entre 2007 et 2013, le taux de chômage de longue durée a augmenté de 2,0 points dans l'Union européenne à 28 pays (UE28), passant de 3,1 % à 5,1 %. Par rapport aux principaux pays de l'Union, c'est en Espagne que la crise a eu des conséquences particulièrement durables, avec une augmentation très importante du taux de chômage (de 8,2 % en 2007 à 26,1 % en 2013), qui s'est mécaniquement répercutée sur le taux de chômage de longue durée : ce dernier est passé de 1,7 % en 2007 à 13,0 % en 2013. Bien qu'à un degré moindre, l'Italie a également été fortement frappée par la crise : son taux de chômage de longue durée a crû de 2,9 % à 6,9 % sur la même période. L'Allemagne fait figure d'exception dans le paysage

européen. Alors que son taux de chômage figurait parmi les plus élevés au sein des cinq grands pays au milieu des années 2000, il est en baisse quasi continue depuis lors, tout comme le taux de chômage de longue durée. Autre spécificité, l'Allemagne compte l'une des plus fortes proportions de chômeurs de très longue durée (un tiers des chômeurs). À l'inverse, jusqu'en 2007, le Royaume-Uni se distinguait par un taux de chômage parmi les plus bas d'Europe (5,3 %), ainsi qu'une proportion moins élevée de chômeurs de longue durée (24,5 %). Cependant, la forte hausse du chômage en 2009 a conduit à un doublement du chômage de longue durée entre 2007 et 2013, de 1,4 % à 2,7 % de la population active.

Taux de chômage et taux de chômage de longue durée en 2013



1. Données 2012.

Champ : personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage ordinaire.

Source : Eurostat.

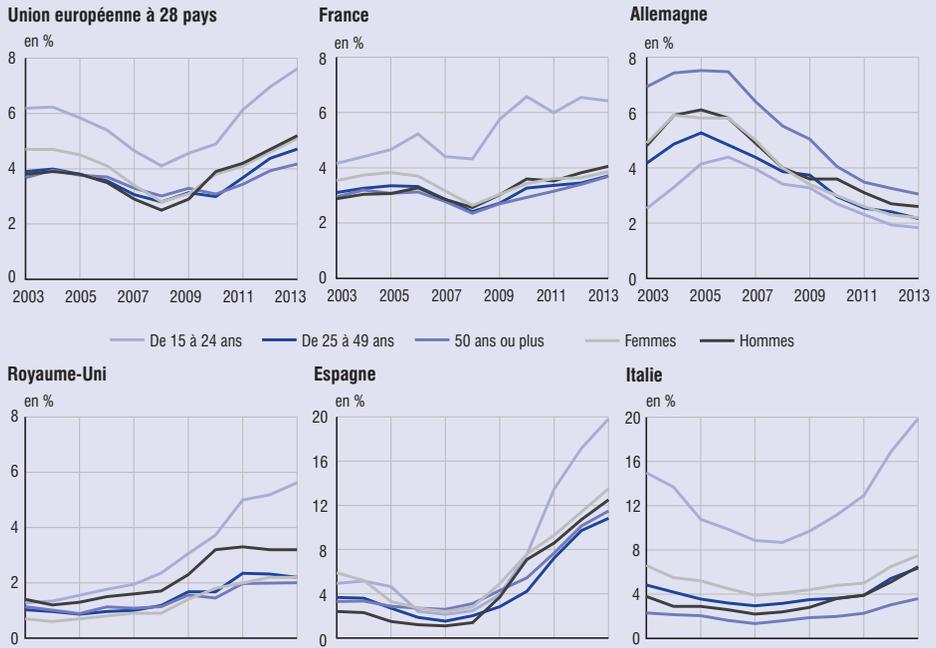
En France, le taux de chômage de longue durée des femmes est, en 2013, inférieur à celui des hommes (3,9 % contre 4,1 %). Ce n'était pas le cas avant la crise, qui a davantage concerné les hommes. Le resserrement de l'écart des taux de chômage entre hommes et femmes ne date cependant pas de 2007 ; il est à l'œuvre depuis plus longtemps. Le constat est le même au niveau de l'UE28. En 2013, le taux de chômage de longue durée est ainsi de 5,1 % pour les femmes et de 5,2 % pour les hommes. Avant la crise, le taux de chômage de longue durée des femmes était plus élevé que celui des hommes (respectivement 4,7 % et 3,8 % en 2003, puis respectivement 3,4 % et 2,9 % en 2007). Entre 2007 et 2013, c'est surtout en Espagne, puis en Italie, là où les écarts hommes-femmes étaient les plus élevés, qu'ils se sont resserrés le plus. Le Royaume-Uni est dans une situation très différente : avant comme après la crise, les taux de chômage de longue durée sont plus importants pour les hommes et l'écart entre hommes et femmes s'est légèrement accru sur la période.

En France, en 2013, 6,4 % des actifs de 15 à 24 ans sont au chômage depuis au moins un an, contre 3,7 % pour les 25-49 ans et les personnes de 50 ans ou plus. Cette répartition par âge est similaire

à celle de l'UE28 : le taux de chômage de longue durée est proche pour les 25-49 ans et les 50 ans ou plus (4,7 % et 4,2 % en 2013) mais plus élevé pour les moins de 25 ans (7,6 %). L'Italie et l'Espagne sont les pays où les différences entre les tranches d'âge sont le plus marquées. L'Allemagne se distingue par son système d'apprentissage qui lui confère un taux de chômage de longue durée particulièrement faible chez les moins de 25 ans (1,8 % contre 3,1 % pour les 50 ans ou plus).

Dans l'ensemble de l'Union, la crise a frappé plus durement les plus jeunes : par rapport à 2008, le taux de chômage de longue durée a augmenté de 3,5 points parmi les 15-24 ans, 1,9 point parmi les 25-49 ans et de 1,2 point parmi les 50 ans ou plus. En France, le risque de chômage de longue durée a aussi augmenté plus fortement pour les plus jeunes actifs (+ 2,1 points depuis 2008, contre + 1,3 point pour les 25-49 ans et les 50 ans ou plus). Ces écarts s'expliquent principalement par une plus grande difficulté à entrer sur le marché du travail pour les jeunes en période de crise. En Europe, ce sont les jeunes hommes qui ont été les plus touchés par la crise car ils entrent en moyenne plus tôt sur le marché du travail.

Taux de chômage de longue durée en France et dans l'Union européenne par sexe et tranche d'âge



Champ : Union européenne, personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage ordinaire.

Note : rupture de séries en 2005 (passage à une *Labour force survey* en continu) en Allemagne ; données françaises corrigées de la rupture de série liée au changement de questionnaire en 2013. Les résultats pour l'UE28 ont été recomposés à partir des données fournies par les nouveaux États membres.

Source : Eurostat, *Labour force survey*, données annuelles 2003-2013.

L'évolution des écarts femmes-hommes provient par exemple pour partie de différences sectorielles. Ce sont en effet les secteurs fortement masculinisés comme la construction et l'industrie qui ont particulièrement souffert de la crise, même si des secteurs un peu plus féminisés, comme le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration ont également été affectés. Ainsi, en raisonnant à caractéristiques égales (*encadré 3*), les femmes conservent, en 2013, un risque² d'être au chômage de longue durée 1,1 fois supérieur à celui des hommes (*figure 4*). Ce risque relatif était plus élevé dix ans auparavant (égal à 1,2). La réduction des écarts entre hommes et femmes s'est amorcée dès le début de la période 2003-2013 mais elle s'est accélérée lors de la crise. Le risque de chômage (toutes durées confondues) pour les femmes s'est également rapproché de celui des hommes : il lui était 1,3 fois supérieur en 2003 contre 1,2 fois en 2013. L'écart entre le risque de chômage toutes durées confondues et celui de longue durée (1,2 contre 1,1) indique que les périodes de chômage des femmes sont généralement plus courtes. En effet, une fois au chômage, le risque de l'être pour une durée longue est, toutes choses égales par ailleurs en 2013, légèrement plus faible pour les femmes que pour les hommes (égal à 0,9). Cette différence est apparue significative lors de la crise. Auparavant, entre 2003 et 2007, à caractéristiques égales, ce risque était équivalent pour les hommes et pour les femmes.

Avec l'âge, le risque de chômage diminue, mais les difficultés pour sortir du chômage augmentent

Toutes choses égales par ailleurs, et notamment à niveau de diplôme donné, le risque de chômage de longue durée des moins de 25 ans est deux fois moins élevé que celui de leurs aînés. Pourtant, leur risque de chômage (toutes durées confondues) est supérieur aux autres classes d'âge : il est ainsi 1,5 fois plus élevé que celui des 35-44 ans. Mais, une fois au chômage, leur risque d'y être pour une durée longue est faible : il est ainsi 0,3 fois plus faible que celui des 35-44 ans. En réalité, les jeunes sont davantage concernés par la récurrence dans le chômage : ils enchaînent plus souvent des contrats courts ou des missions d'intérim avec des périodes de chômage. Les 25-34 ans, qui ont un risque de chômage tout aussi élevé, sont plus concernés par le chômage de longue durée.

Encadré 3

Méthodologie

Les *odd-ratios* permettent d'apprécier, toutes choses égales par ailleurs, la variation du rapport des probabilités entre deux états lorsque seule une caractéristique varie. Pour cela, trois régressions logistiques sont effectuées pour estimer la probabilité des personnes actives d'être au chômage (*modèle 1*), au chômage de longue durée sachant qu'elles sont au chômage (*modèle 2*) et au chômage de longue durée parmi les actifs (*modèle 3*). Les variables explicatives suivantes ont été utilisées : le sexe, l'âge par tranche, le diplôme le plus élevé, les groupes socioprofessionnels, le secteur d'activité (nomenclature NAF en 10 positions), la taille de l'unité

urbaine au lieu d'habitation, une indicatrice pour préciser si ce lieu est situé en zone urbaine sensible (ZUS), le fait d'être immigré ou descendant d'immigré et le type de ménage dans lequel vit l'enquêté. Des indicatrices régionales ont été introduites mais leurs *odd-ratios* n'ont pas été reportés. Pour le *modèle 2*, on ajoute une indicatrice sur l'inscription auprès de Pôle emploi, d'une association d'insertion ou d'un opérateur de placement (variable disponible uniquement pour les chômeurs). L'*odd-ratio* indique que les chômeurs non inscrits ont un risque de chômage de longue durée légèrement inférieur (0,9) à ceux qui le sont.

2. Plus précisément, un rapport de chance (voir *figure 4* et *encadré 3*), mais le terme « risque » sera privilégié par la suite dans le texte par souci de simplification.

4. Risque de chômage et caractéristiques associées au chômage de longue durée en France en 2013

	Répartition	Taux de chômage	Taux de chômage de longue durée	Part des chômeurs de longue durée	Rapport de chances (<i>odd-ratio</i>) d'être...		
					... au chômage quand on est actif	... chômeur de longue durée quand on est au chômage	... chômeur de longue durée quand on est actif
		(en %)			(modèle 1)	(modèle 2)	(modèle 3)
Sexe							
Hommes	52,2	10,0	4,1	40,9	Réf.	Réf.	Réf.
Femmes	47,8	9,7	3,9	39,9	1,2	0,9	1,1
Âge							
De 15 à 24 ans	9,6	23,9	6,4	27,3	1,5	0,3	0,5
De 25 à 34 ans	23,5	11,7	4,2	35,5	1,5	0,7	1,1
De 35 à 44 ans	26,2	7,7	3,4	43,9	Réf.	Réf.	Réf.
De 45 à 54 ans	26,2	6,9	3,5	51,1	0,8	1,3	1,0
De 55 à 59 ans	10,3	7,4	4,3	57,5	0,9	1,8	1,2
60 ans ou plus	4,3	5,1	3,0	58,4	0,7	2,2	1,0
Diplôme le plus élevé							
Diplôme supérieur à bac + 2	19,8	6,1	2,1	34,2	Réf.	Réf.	Réf.
Bac + 2	15,3	5,7	1,9	32,9	0,8	1,1	0,9
Bac ou équivalent	19,8	10,1	3,2	31,6	1,0	1,1	1,1
CAP BEP ou équivalent	24,6	10,0	4,1	41,3	1,2	1,5	1,4
Brevet des collèges	6,1	14,5	5,7	39,8	1,4	1,4	1,6
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	14,3	16,8	8,9	52,9	1,6	2,0	2,2
Catégorie socioprofessionnelle							
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	7,7	4,3	1,7	40,6	0,9	0,8	0,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	16,4	3,9	1,6	40,0	Réf.	Réf.	Réf.
Professions intermédiaires	24,0	5,2	1,8	35,2	1,2	0,8	1,1
Employés	28,4	10,0	3,9	39,4	2,0	0,9	1,8
Ouvriers	21,8	14,6	6,0	41,3	2,4	0,9	2,1
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	1,6	100,0	45,1	45,1	///	2,5	10,1
Taille du lieu d'habitation							
Commune rurale	23,8	6,9	2,5	36,8	0,7	0,8	0,6
Agglomération de moins de 20 000 habitants	16,4	9,3	3,6	39,2	0,8	0,8	0,7
Agglomération de 20 000 à moins de 200 000 hab.	16,3	13,0	5,8	44,5	1,0	0,9	0,9
Agglomération de 200 000 hab. ou plus (hors agglomération parisienne)	25,7	11,4	4,5	39,8	0,9	0,8	0,8
Agglomération parisienne	17,8	9,2	3,7	41,0	Réf.	Réf.	Réf.
Habitat en zone urbaine sensible							
Hors ZUS	94,7	9,2	3,6	39,3	Réf.	Réf.	Réf.
En ZUS	5,3	21,3	10,5	49,3	1,5	1,3	1,6
Origine géographique							
Français (natifs de natifs)	79,9	8,4	3,2	38,7	Réf.	Réf.	Réf.
Descendants d'immigré(s)	10,6	14,1	5,8	41,0	1,4	1,2	1,4
Immigrés (nés étrangers à l'étranger)	9,5	17,3	8,1	47,1	1,9	1,2	1,8
Type de ménage							
Ménages d'une seule personne	15,8	10,9	4,7	43,1	1,5	1,2	1,7
Familles monoparentales	8,5	18,9	8,8	47,0	2,0	1,6	2,4
Couples sans enfant	21,5	7,4	2,8	37,6	Réf.	Réf.	Réf.
Couples avec enfant(s)	50,3	8,6	3,2	37,8	1,0	1,1	1,0
Ménages complexes de plus d'une personne	4,0	15,5	6,4	41,3	1,4	1,2	1,5
Secteur d'activité (NAF rév. 2, 10 postes)							
Agriculture, sylviculture et pêche	2,9	6,6	2,4	36,4	1,7	0,6	1,3
Industrie manufacturière, ind. extractives et autres	13,4	9,8	3,9	40,2	2,0	0,8	1,7
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	21,6	10,9	4,1	37,3	2,0	0,8	1,7
Activités financières et d'assurance	3,1	4,0	1,7	41,3	1,1	1,2	1,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	10,7	7,2	2,7	37,9	1,2	0,8	1,1
Construction	6,8	13,0	5,3	40,7	2,4	0,8	2,0
Information et communication	2,7	9,5	3,5	36,7	3,0	0,9	2,6
Activités immobilières	1,4	4,5	1,7	37,6	0,8	0,7	0,7
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	28,8	5,1	2,3	44,7	Réf.	Réf.	Réf.
Autres activités de services	6,1	8,2	3,1	37,8	1,4	0,7	1,2
Ensemble	100,0	9,8	4,0	40,4	///	///	///

Champ : France métropolitaine, actifs âgés de 15 ans ou plus en 2013, vivant en ménage ordinaire.

Lecture : en 2013, 47,8 % des actifs au sens du BIT sont des femmes. 9,7 % des femmes actives sont au chômage et 3,9 % le sont depuis au moins un an, soit 39,9 % de celles qui sont au chômage. À caractéristiques égales, le rapport des probabilités d'être au chômage plutôt qu'en emploi est 1,2 fois plus élevé pour les femmes actives par rapport aux hommes. Ce rapport est de 1,1 lorsqu'on considère le chômage de longue durée. Au sein de la population des chômeurs, le rapport entre la probabilité d'être au chômage depuis plus d'un an plutôt que depuis moins d'un an est 0,9 fois plus faible pour les femmes.

Note : pour les détails sur les modèles présentés, voir encadré 3. Les *odd-ratios* en gris italique ne sont pas significativement différents de 1 au seuil de 5 %.

Source : Insee, enquête Emploi 2013.

Les actifs âgés de 45 ans ou plus ont un risque de chômage, toutes choses égales par ailleurs, moindre que celui de leurs cadets. En revanche, ils rencontrent souvent plus de difficultés à retrouver un emploi, en particulier les seniors que les réformes des retraites ont conduits à rester sur le marché du travail plus longtemps qu'auparavant³. Une fois au chômage, le risque d'y rester longtemps croît avec l'âge : par rapport aux 35-44 ans, le risque d'être au chômage depuis au moins un an est 1,3 fois plus élevé pour les 45-54 ans, 1,8 fois plus élevé pour les 55-59 ans et 2,2 fois plus élevé pour les 60 ans et plus. Au total, le risque de chômage étant plus important avant 60 ans qu'après 60 ans, ce sont les 55-59 ans qui encourent le risque de chômage de longue durée le plus important relativement aux autres classes d'âges, à autres caractéristiques équivalentes.

Que ce soit pour les jeunes ou les seniors, les risques de chômage, quelle que soit sa durée, doivent cependant être nuancés, car ils sont évalués relativement à la population des actifs. Or, on compte une forte proportion d'inactifs dans ces classes d'âge : 63 % parmi les 15-24 ans, qui sont encore nombreux à poursuivre leurs études, 27 % parmi les 55-59 ans et 92 % parmi les 60 ans et plus. À l'inverse, les inactifs représentent seulement 10 à 12 % des personnes d'âge intermédiaire (25-54 ans). Une sélection s'opère donc parmi les personnes présentes sur le marché du travail dans les tranches d'âge extrêmes : les jeunes qui ont interrompu les études tôt sont moins diplômés que ceux encore en études et les seniors qui restent actifs peuvent avoir des caractéristiques différentes de ceux qui ont pris leur retraite. Autrement dit, pour ces catégories, l'inactivité peut constituer une alternative au statut de chômeur de longue durée.

Les moins diplômés et les moins qualifiés ont été les plus touchés par la crise

Le diplôme protège du risque de chômage de longue durée encore davantage que du risque de chômage toutes durées confondues. En 2013, le risque, toutes choses égales par ailleurs, d'être au chômage de longue durée des personnes sans aucun diplôme est 2,2 fois plus élevé que celui des personnes ayant un diplôme supérieur à bac + 2, et celui des personnes ayant le brevet des collèges est 1,6 fois plus élevé. Pour le risque de chômage (toutes durées confondues), ces ratios sont plus faibles, respectivement égaux à 1,6 et 1,4. Juste avant la crise, les différences de risques de chômage de longue durée selon le diplôme étaient moins prononcées ; les écarts se sont ensuite creusés et ont été particulièrement importants en 2010. En 2013, les écarts de risque selon le diplôme demeurent plus importants qu'en 2008⁴.

Les employés et les ouvriers ont été les plus touchés par la crise : leurs taux de chômage (de longue durée ou non) ont augmenté plus vite que ceux des autres catégories socioprofessionnelles. Entre 2008 et 2013, les taux de chômage de longue durée de ces deux catégories ont ainsi bondi de 1,5 et 2,3 points respectivement, contre 0,6 et 0,4 point pour les professions intermédiaires et les cadres. Toutes choses égales par ailleurs, en 2013, un ouvrier a 2,1 fois plus de risques d'être au chômage de longue durée qu'un cadre ou une personne exerçant une profession intellectuelle ; ce risque relatif est de 1,8 pour les employés. Ces écarts sont relativement proches de ceux estimés pour les risques de chômage toutes durées confondues. En effet, une fois au chômage, les risques d'être au chômage de longue durée ne diffèrent que très peu selon la catégorie socioprofessionnelle, et ce tout au long de la période étudiée ;

3. « Rechercher et retrouver un emploi après 55 ans », in *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », S. Govillot, M. Rey, mars 2013.

4. En raison de l'amélioration du recueil par les enquêteurs des libellés de formation et de diplôme lors de la collecte, la proportion de personnes sans ou très peu diplômées a très légèrement diminué en 2013. Par prudence, les évolutions 2008-2013 ont donc été comparées aux évolutions 2008-2012. Au total, entre le début de la crise et 2012 (respectivement 2013), le taux de chômage de longue durée a globalement assez peu évolué pour les diplômés de l'enseignement supérieur (+ 0,3/+ 0,6 point), alors qu'il a respectivement augmenté de 2,3/2,5 et 2,5/3,1 points pour les personnes ayant un brevet des collèges ou n'ayant aucun diplôme. En conclusion, en 2013 comme en 2012, les écarts de risque selon le diplôme demeurent plus importants qu'en 2008.

ce risque est même très légèrement supérieur pour les cadres⁵. En d'autres termes, les différences de niveau de chômage de longue durée par catégorie sociale reflètent avant tout des différences de risque d'entrée dans le chômage.

Une fois pris en compte le niveau de diplôme et la catégorie socioprofessionnelle des travailleurs, les secteurs d'activité qui présentent le plus fort risque de chômage de longue durée sont ceux de l'information et la communication et de la construction, puis dans une moindre mesure de l'industrie, du commerce, du transport, de la restauration et l'hébergement. Les risques de chômage de longue durée les plus faibles sont quant à eux observés dans les activités de services ou immobilières, et dans les secteurs de l'action sociale, de la santé et de l'enseignement regroupés avec l'administration. Cette hiérarchie des secteurs reflète avant tout des différences en matière de chômage, toutes durées confondues. En effet, une fois au chômage, le risque de le rester plus d'un an est relativement proche pour la plupart des secteurs mis à part l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine, l'action sociale, ainsi que les activités financières et d'assurance.

Un risque de chômage de longue durée moins élevé dans les communes rurales et les petites agglomérations mais plus fort dans les ZUS

Le taux de chômage de longue durée – tout comme le taux de chômage global – est le plus élevé dans les agglomérations de taille moyenne : en 2013, il atteint 5,8 % dans les agglomérations de 20 000 à 200 000 habitants contre 3,6 % dans les agglomérations de moins de 20 000 habitants et 2,5 % dans les communes rurales d'une part, contre 4,5 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants et 3,7 % dans l'agglomération parisienne d'autre part. Les effets de la crise ont été plus marqués dans les agglomérations de taille moyenne. Le taux de chômage de longue durée dans les agglomérations de 20 000 à 200 000 habitants a crû de 2,4 points entre 2008 et 2013 contre 0,9 point dans les communes rurales et 0,8 point dans l'agglomération parisienne. Par rapport à 2008, la hiérarchie selon la taille du lieu d'habitation est donc restée la même, mais les écarts entre tailles d'unités urbaines se sont accentués.

Pour autant, ces écarts de niveau de taux de chômage de longue durée sont en grande partie liés à des effets de structure. En effet, quand on prend en compte les caractéristiques de la population active locale (catégorie sociale, diplôme, âge, origine, etc.), les risques de chômage dans les communes rurales et les agglomérations de moins de 20 000 habitants demeurent seulement légèrement plus faibles, et les différences entre les agglomérations de 20 000 à 200 000 habitants, celles de plus de 200 000 habitants et l'agglomération parisienne apparaissent non significatives. De plus, une fois au chômage, il n'existe pas de risque de chômage de longue durée spécifique à la taille du lieu d'habitation. Enfin, l'évolution des différents risques de chômage selon la taille du lieu d'habitation a été plutôt stable durant la crise. Au final, les agglomérations les plus touchées par le chômage de longue durée sont celles où résident les populations ayant les caractéristiques (diplômes, qualifications, secteurs d'activité, etc.) qui les rendent plus vulnérables à ce risque.

Par ailleurs, dans les zones urbaines sensibles (ZUS), le taux de chômage de longue durée est près de trois fois supérieur à ce qu'il est hors de ces territoires (10,5 % contre 3,6 %). Cette différence s'explique pour partie par les caractéristiques des habitants, notamment leur origine. De fait, près d'un quart des actifs qui résident en ZUS sont immigrés⁶ (un actif sur dix en France métropolitaine) et 18 % sont descendants d'immigré(s) (un sur dix en France

5. Par rapport aux ouvriers et aux employés, une fois au chômage, les cadres enchaînent plus rarement de courtes périodes d'emploi et de chômage.

6. Une personne immigrée est une personne née étrangère à l'étranger. Un descendant d'immigré(s) est une personne née en France et ayant au moins un parent immigré.

métropolitaine), et le taux de chômage de longue durée des personnes immigrées est de 8,1 % contre 3,2 % pour les personnes nées françaises de parents français, et 5,8 % pour les descendants d'immigré(s). À caractéristiques égales, les écarts restent importants et significatifs : le risque de chômage est 1,9 fois plus élevé pour les immigrés et 1,4 fois pour les descendants d'immigré(s) par rapport aux personnes nées françaises de parents français ; une fois au chômage, le risque de chômage de longue durée est là encore 20 % supérieur pour les immigrés comme pour leurs descendants. Pour autant, même en tenant compte des caractéristiques de la population, habiter dans une ZUS multiplie encore par 1,6 le risque de chômage de longue durée des personnes actives.

Le risque de chômage de longue durée s'est accru pour les parents isolés

En 2013, les personnes à la tête d'une famille monoparentale sont trois fois plus confrontées au chômage de longue durée que les personnes en couple (8,9 % contre 2,8 % pour celles en couple sans enfant et 3,2 % pour celles en couple avec enfant(s)). Dans ces familles monoparentales, les situations de chômage de longue durée peuvent conduire à de grandes difficultés en termes de conditions de vie, l'unique apporteur de ressources étant sans emploi et ayant la charge d'un ou plusieurs enfants. En 2013, un chômeur de longue durée sur cinq (20 %) vit dans un foyer monoparental alors qu'ils ne représentent qu'un ménage sur dix parmi les actifs (9 %). En 2003, ces proportions étaient respectivement de 16 % et 8 %. Les parents isolés ont été plus durement touchés par la crise, en raison notamment de leur moindre niveau de diplôme et de qualification. Deux tiers des parents isolés actifs sont des femmes, qui se trouvent être nettement moins diplômées que les mères vivant en couple, surtout lorsqu'on se restreint aux femmes ayant au moins un enfant de moins de trois ans. Les mères isolées de jeunes enfants sont de surcroît particulièrement jeunes et moins qualifiées. Même toutes choses égales par ailleurs, le risque de chômage de longue durée des parents isolés est 2,4 fois plus important que celui des couples avec enfants : la difficulté de retrouver un travail se trouve donc renforcée par leur situation familiale.

De façon générale, la vie en couple est moins fréquente pour les personnes au chômage, notamment les hommes. Ce constat est renforcé en 2013 : 54 % des chômeurs de longue durée vivent sans conjoint dans le ménage⁷ (c'est le cas des parents isolés, mais aussi des célibataires ou de ceux qui vivent chez leurs parents), contre 47 % en 2003. À l'inverse, la proportion de ceux qui vivent avec un actif occupé est en baisse : un tiers en 2003 contre un quart en 2013. Dans 7 % des cas, les chômeurs de longue durée sont en couple avec un autre chômeur (généralement de longue durée) et dans 13 % des cas avec un inactif. Ces deux proportions sont, quant à elles, stables depuis 2003.

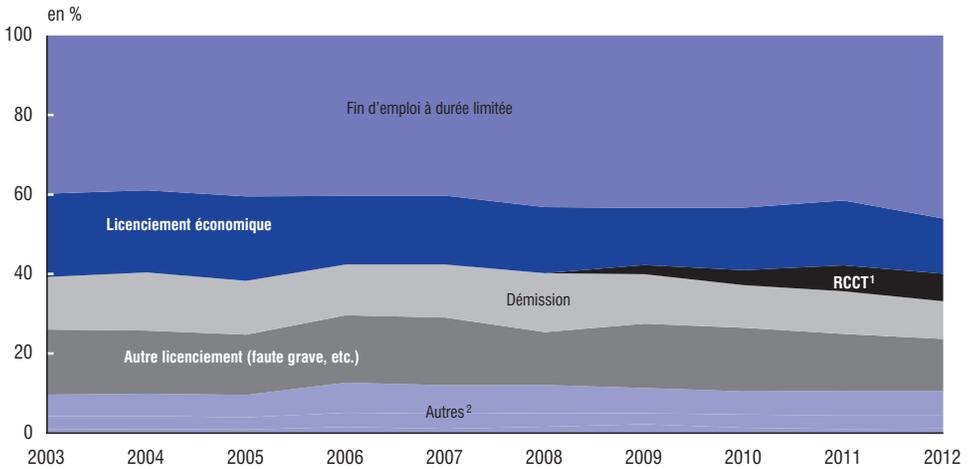
Les licenciés économiques sont plus souvent au chômage de longue durée

Parmi les chômeurs de longue durée, la fin de contrat à durée déterminée (CDD) est la circonstance principale de perte du dernier emploi avec 46 % des cas en 2012⁸ (40 % en 2003, *figure 5*). Cette hausse est à mettre en regard avec la croissance sur la même période de la part des CDD dans les flux d'embauche [Picart, 2014]. Avec la crise, changer d'emploi devient plus difficile et les salariés quittent moins volontairement leur poste. Ainsi, en 2012, seuls 9,5 % des chômeurs de longue durée ont quitté leur dernier emploi en démissionnant contre 14,8 % en 2008. Dans le même temps, la part des licenciés pour raison économique

7. En 2013, ce chiffre est de 32 % pour l'ensemble des actifs contre 29 % en 2003.

8. Pour 2013, la variable sur la circonstance de fin du dernier emploi n'est pas disponible.

5. Répartition des chômeurs de longue durée selon la circonstance de fin du dernier emploi



1. Rupture conventionnelle du contrat de travail.

2. N'a pas quitté son emploi, rupture du contrat pour maladie ou invalidité, cession de l'entreprise, faillite, dépôt de bilan, retraite, préretraite ou retrait des affaires.

Champ : France métropolitaine, chômeurs depuis au moins un an et ayant déjà travaillé.

Note : données non disponibles en 2013.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

parmi les chômeurs de longue durée a également décliné : elle est passée de 21,0 % en 2003 à 16,6 % en 2008 et à 14,9 % en 2012. Mais l'introduction en août 2008⁹ de la rupture conventionnelle du contrat de travail explique en partie cette baisse : cette dernière est venue se substituer à certains licenciements économiques. En 2009, 2,3 % des chômeurs de longue durée avaient quitté leur dernier emploi de cette manière contre 6,9 % en 2012. Il reste que c'est parmi les chômeurs licenciés économiques et les autres licenciés (pour faute, maladie, accident du travail, inaptitude, insuffisance professionnelle, etc.), que la proportion de chômeurs de longue durée est surreprésentée (50 % contre 40 % sur l'ensemble des chômeurs). En effet, les licenciés (économiques ou non) au chômage ont des caractéristiques qui les rendent plus vulnérables au risque de chômage de longue durée : près de 70 % sont employés ou ouvriers et 30 % n'ont aucun diplôme contre respectivement 50 % et 15 % parmi l'ensemble des actifs.

Lorsqu'on raisonne à caractéristiques égales¹⁰, des effets persistent et deux groupes se distinguent : d'une part, les personnes au chômage suite à une fin de CDD ou une rupture conventionnelle et de l'autre les personnes licenciées, qui ont démissionné ou sont au chômage suite à une cessation d'activité de leur entreprise (cession, faillite, dépôt de bilan). Les premières connaissent un risque de chômage de longue durée une fois au chômage 30 % à 40 % inférieur à celui des secondes. La crise n'a pas modifié cette hiérarchie des risques puisqu'ils sont du même ordre sur l'ensemble de la période 2003-2012. ■

9. La rupture conventionnelle est renseignée dans les motifs de fin de dernier emploi depuis le 1^{er} trimestre 2009, mais ce dernier peut être antérieur à cette date.

10. Ces résultats ont été obtenus en estimant le modèle 2 pour l'année 2012 en incluant une variable sur la circonstance de fin du dernier emploi. L'introduction de cette variable ne modifie que peu les résultats obtenus sur les autres variables.

Pour en savoir plus

"Long-term Unemployment 2012", *European Employment Observatory Review* (Commission européenne), ISSN 1977-4478, 2012.

« Le chômage de longue durée », Conseil d'orientation pour l'emploi, décembre 2011.

« Perspectives de l'emploi », OCDE, 2011.

Abbring J., Van den Berg G.-J., Van Ours J.-C., "The anatomy of unemployment dynamics", *European Economic Review* n°46, 2002.

De Foucauld J.-B., « Emploi, chômage, précarité : Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir », Cnis, 2008.

Fougère D., « La durée du chômage en France » in *Réduction du chômage : les réussites en Europe*, Rapport du Conseil d'analyse économique n° 23, 2000.

Govillot S. et Rey M., « Rechercher et retrouver un emploi après 55 ans » in *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Picart C., « Une rotation de la main d'œuvre presque quintuplée en 30 ans : plus qu'un essor des formes particulières d'emploi, un profond changement de leur usage », in *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2014.

« Crise économique, marché du travail et pauvreté », rapport 2011-2012 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes), 2012.

La baisse des inégalités de revenu salarial marque une pause pendant la crise

Élise Coudin, Bertrand Marc, Pierre Pora, Lionel Wilner*

Entre 2007 et 2012, le revenu salarial ne progresse que de 0,2 % par an en euros constants, contre 0,6 % par an entre 2002 et 2007. Le ralentissement est surtout marqué dans le secteur privé ; dans la fonction publique, le revenu salarial est quasi stable, avant comme après la crise.

Depuis la crise, dans le privé, l'écart de revenu salarial entre les jeunes et leurs aînés se creuse. À l'inverse, il se resserre entre les hommes et les femmes, ou entre cadres et professions intermédiaires.

Alors que les inégalités de revenus salariaux baissent globalement entre 2002 et 2007, ce n'est plus le cas entre 2007 et 2012. Dans la moitié basse de l'échelle salariale, les écarts de revenu entre les personnes aux revenus salariaux les plus faibles et celles proches de la médiane s'accroissent depuis la crise. Dans la moitié haute de l'échelle, les écarts continuent de se resserrer légèrement.

Tout en haut de l'échelle, le phénomène de concentration de la masse salariale, qui était marqué avant la crise, s'est interrompu depuis.

Le revenu salarial est la somme de tous les salaires, nets de toutes cotisations sociales¹, perçus par une personne au cours d'une année donnée, dans des entreprises du secteur privé ou dans la fonction publique. Le revenu salarial permet d'avoir une vision plus large des disparités salariales que le seul salaire horaire offert par le ou les employeurs au cours de l'année, puisqu'il dépend non seulement de ce dernier, mais aussi du volume d'emploi, correspondant au nombre d'heures rémunérées sur l'année. Pour tenir compte à la fois de la durée des contrats de travail (qui permet d'intégrer les CDD) et de la quotité (qui permet d'intégrer les temps partiels), on exprime ce volume d'emploi comme la durée en jours équivalent temps plein (EQTP), pendant laquelle un salarié a un contrat de travail sur une année².

En 2012, en France métropolitaine, 24,6 millions de personnes³ ont occupé un emploi à un moment de l'année d'après le panel tous salariés qui exploite les déclarations annuelles de données sociales (DADS) et le système d'information des agents des services publics (SIASP) (*encadré 1*).

On compare ici le revenu salarial entre différentes années. D'une année sur l'autre, ce n'est donc pas la même population qui est étudiée. Lors d'une année de bonne conjoncture,

* Élise Coudin, Bertrand Marc, Pierre Pora, Lionel Wilner, Insee.

1. Au sens large, donc nets de contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

2. Un salarié à temps complet a une durée d'emploi de 360 jours EQTP s'il est en emploi toute l'année, et de 180 jours EQTP s'il est en emploi la moitié de l'année ; un salarié à mi-temps a une durée d'emploi de 180 jours EQTP s'il est en emploi toute l'année, et de 90 jours EQTP s'il est en emploi la moitié de l'année.

3. Dans l'ensemble de l'article, les « salariés » s'entendent comme les personnes ayant perçu un salaire au moins un jour dans l'année, hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires, et hors salaires versés par un particulier-employeur.

certaines personnes peuvent percevoir un salaire à un moment de l'année alors qu'elles n'en reçoivent pas une année de moins bonne conjoncture, lorsque l'accès à l'emploi est plus tendu : la population concernée change entre les deux années. Ces effets de sélection doivent être gardés en mémoire lors de l'interprétation des évolutions de revenu salarial.

En 2012, les salariés ont perçu en moyenne 20 100 euros de revenu salarial

Sur l'ensemble de cette population salariée, le revenu salarial moyen s'établit à 20 100 euros en 2012 (*figure 1*). Cette moyenne recouvre des situations hétérogènes. Un quart des salariés a perçu moins de 9 570 euros de revenu salarial net au cours de l'année 2012 (soit 0,72 Smic annuel). Un 2^e quart de salariés a perçu un revenu salarial compris entre 9 570 euros et 18 070 euros, la médiane. Un 3^e quart de salariés a perçu un revenu salarial compris entre cette médiane et 25 460 euros, et le 4^e quart se situe au-dessus de 25 460 euros. Le revenu salarial moyen sur l'ensemble de la population salariée a crû de 0,2 % en euros constants entre 2011 et 2012, après une baisse de 0,3 % entre 2010 et 2011.

Encadré 1

Sources et champ

Le champ concerne toutes les personnes qui ont perçu un salaire au moins un jour dans l'année en France métropolitaine, hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires, et hors salaires versés par des particuliers-employeurs, afin de conserver un champ constant sur la période 2002-2012. La présente étude utilise le panel tous salariés, extrait de sources administratives : les déclarations annuelles de données sociales (DADS), les fichiers de paie des agents de l'État et le système d'information des agents des services publics (SIASP).

Les déclarations annuelles de données sociales

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est un formulaire administratif que doivent remplir chaque année tous les employeurs, à destination des administrations sociales et fiscales. Les employeurs communiquent *via* ces déclarations le montant des rémunérations salariales versées à chaque salarié. Le champ des DADS exploitées ici recouvre l'essentiel du secteur privé et des entreprises publiques (hors salariés des particuliers-employeurs), ainsi que les fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Les fichiers de paie de la fonction publique d'État et le système d'information des agents des services publics (SIASP)

Jusqu'à l'exercice 2008, les fichiers de paie de la fonction publique d'État constituent la source de référence sur les rémunérations des agents de

l'État (ministères civils et établissements publics administratifs). À partir de l'année de référence 2009, les rémunérations dans les trois versants de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière) sont connues grâce au système d'information des agents des services publics (SIASP), produit par l'Insee, qui permet d'homogénéiser le traitement des fichiers de paie de la FPE et les DADS des FPT et FPH.

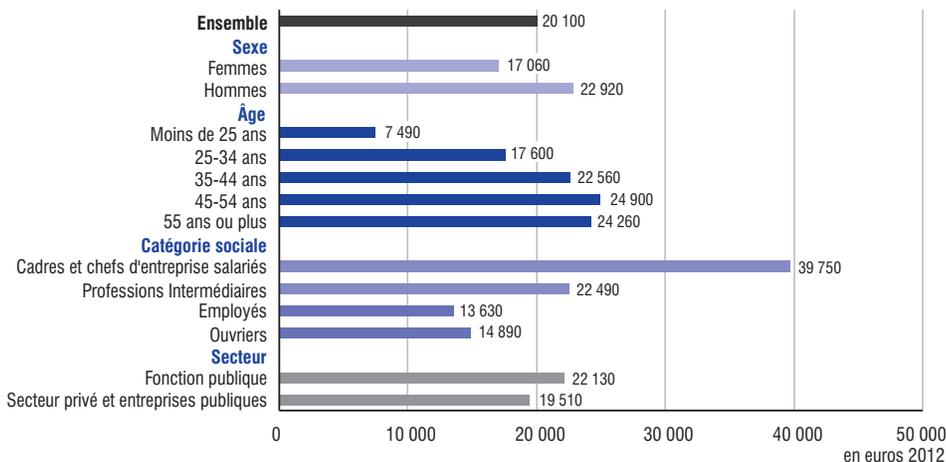
Avertissements

Dans les publications précédentes, le champ de calcul du revenu salarial excluait certains individus à temps très partiel dont la quotité de temps de travail n'était pas renseignée. Ce n'est plus le cas, ce qui explique pourquoi le revenu salarial moyen de 2011 publié ici est légèrement inférieur au chiffre de la précédente édition. Par ailleurs, des corrections ont été apportées pour affiner le champ « tous salariés hors salaires versés par des particuliers-employeurs ».

Suite à des problèmes d'intégration des données de provenance des agences d'intérim en 2003, 2004 et 2005, les postes des intérimaires ont été mal renseignés ces trois années, ce qui peut affecter le revenu salarial et la décomposition entre salaire horaire et durée d'emploi en jours EQTP. Dans les figures présentées ici, on a choisi de lisser les évolutions entre 2002 et 2006.

Le passage à SIASP en 2009 a pu entraîner des ruptures de séries entre 2008 et 2009 pour la fonction publique et en particulier pour la fonction publique d'État.

1. Revenu salarial moyen en 2012



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires, et hors salaires versés par les particuliers-employeurs.
Lecture : en 2012, les employés ont perçu en moyenne un revenu salarial de 13 630 euros.

Source : Insee, Panel tous salariés.

Le revenu salarial est plus faible chez les moins de 25 ans à l'entrée dans la vie active, puis augmente avec l'âge. Il ralentit en milieu de carrière (chez les 35-44 ans et les 44-54 ans) et diminue légèrement chez les 55 ans ou plus en lien notamment avec l'arrêt de l'activité et le passage à la retraite, et les difficultés sur le marché du travail d'une partie de cette population, qui pèsent sur la rémunération annuelle *via* le volume d'heures. Cette variation avec l'âge recouvre aussi des différences selon les générations.

Le revenu salarial moyen des femmes est de 17 060 euros en 2012, contre 22 920 euros pour les hommes, soit un écart de 26 % au détriment des femmes. Les cadres et chefs d'entreprise salariés ont perçu en 2012 un revenu salarial moyen de 39 750 euros, soit 2,9 fois plus que le revenu salarial moyen des employés, qui s'élève à 13 630 euros.

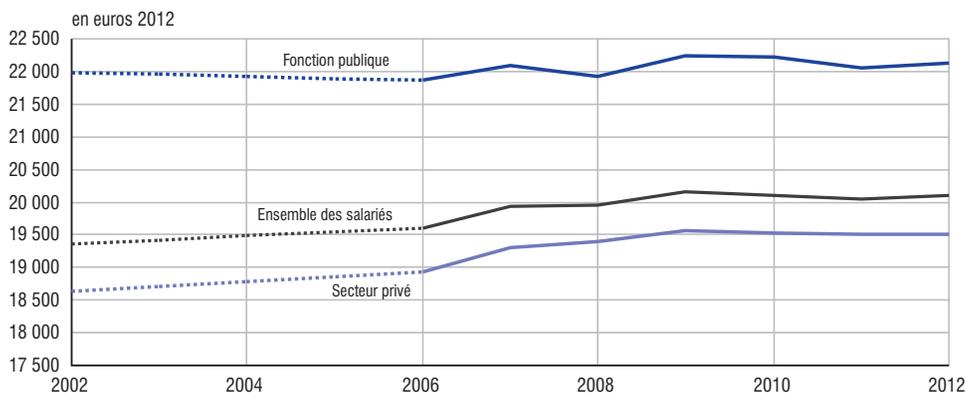
Le revenu salarial moyen atteint 19 510 euros pour les personnes travaillant principalement dans le secteur privé et les entreprises publiques, contre 22 130 euros dans la fonction publique. L'écart de revenu salarial de 13 % entre public et privé vient de la combinaison de deux facteurs : une durée moyenne de l'emploi en EQTP supérieure de 12 % dans la fonction publique en raison d'une plus grande stabilité des emplois ; un salaire horaire plus élevé en moyenne de 1 % qui s'explique pour l'essentiel par des différences de qualification des emplois⁴.

En euros constants, le revenu salarial augmente de 0,2 % par an en moyenne entre 2007 et 2012 après 0,6 % par an entre 2002 et 2007

De 2002 à 2012, en euros constants, le revenu salarial moyen de l'ensemble de la population salariée a progressé de 19 370 à 20 100 euros (*figure 2*), soit un rythme de + 0,4 % par an en moyenne. Cependant, cette croissance n'est pas uniforme sur cette période marquée par la crise : on observe un ralentissement prononcé après 2007. Le taux de croissance annuel moyen du revenu salarial n'est que de + 0,2 % entre 2007 et 2012, alors qu'il était de + 0,6 % entre 2002 et 2007.

4. Ainsi, dans la fonction publique, la catégorie A (globalement équivalente aux cadres) représente près d'un tiers des effectifs, alors que moins d'un salarié sur six est cadre dans le privé.

2. Évolution du revenu salarial dans le secteur privé et la fonction publique de 2002 à 2012



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires, et hors salaires versés par les particuliers-employeurs.
Lecture : en 2012, le revenu salarial moyen sur l'ensemble de la population salariée s'établit à 20 100 euros. Il atteint 19 510 euros dans le secteur privé et les entreprises publiques contre 22 130 euros dans l'ensemble des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière).

Note : suite à des problèmes d'intégration des données en provenance des agences d'intérim en 2003, 2004 et 2005, les postes des intérimaires ont été mal renseignés ces trois années, ce qui peut affecter le revenu salarial et la décomposition entre salaire horaire et durée d'emploi en jours EQTP. Dans les figures présentées ici, on a choisi de lisser les évolutions entre 2002 et 2006.

Source : Insee, Panel tous salariés.

Entre 2002 et 2012, la progression du revenu salarial est plus dynamique dans le secteur privé que dans la fonction publique : le revenu salarial augmente à un rythme annuel moyen de 0,5 % pour les salariés travaillant principalement dans le secteur privé et les entreprises publiques alors qu'il est quasi stable pour ceux qui travaillent principalement dans la fonction publique. Dans le privé, le revenu salarial ralentit fortement avec la crise : + 0,2 % par an en moyenne entre 2007 et 2012 contre + 0,7 % par an entre 2002 et 2007. Dans la fonction publique, alors que le revenu salarial augmentait légèrement au cours des années qui précèdent la crise (+ 0,1 % par an entre 2002 et 2007), il stagne entre 2007 et 2012.

Une durée d'emploi en légère augmentation en 2012

La durée d'emploi en EQTP (*encadré 2*) reste stable globalement sur l'ensemble de la période (*figure 3*). La croissance du revenu salarial moyen de 2002 à 2012 s'explique donc pour l'essentiel par une augmentation du salaire horaire. Cependant, les évolutions sont différenciées avant et après la crise.

3. Décomposition de l'évolution annuelle moyenne du revenu salarial

en %

	Taux de croissance annuel moyen		
	Revenu salarial	Durée d'emploi annuelle moyenne (en jours EQTP ¹)	Salaire horaire
Entre 2002 et 2012	0,37	0,04	0,33
Entre 2002 et 2007	0,57	0,17	0,40
Entre 2007 et 2012	0,17	- 0,09	0,26

1. Un salarié à temps complet a une durée d'emploi de 360 jours s'il a travaillé toute l'année, 180 jours s'il a travaillé six mois. Un salarié à mi-temps a une durée d'emploi de 180 jours s'il a travaillé toute l'année, de 90 jours s'il a travaillé six mois (*encadré 2*).

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires, et hors salaires versés par les particuliers-employeurs. Les salariés à temps partiel dont la quotité n'est pas renseignée sont exclus de cette analyse.

Lecture : entre 2007 et 2012, le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés a augmenté de 0,17 %, du fait d'une baisse de 0,09 % de la durée d'emploi et d'une augmentation de 0,26 % du salaire horaire.

Source : Insee, Panel tous salariés.

Si la durée d'emploi en EQTP a crû en moyenne de 0,2 % par an entre 2002 et 2007, elle décroît de 0,1 % en moyenne annuelle de 2007 à 2012. Le salaire horaire a augmenté de 0,4 % par an de 2002 à 2007. La crise freine légèrement cette progression, qui passe à + 0,3 % par an de 2007 à 2012. Depuis la crise, le ralentissement du revenu salarial est donc dû principalement à une diminution de la durée d'emploi en EQTP et dans une moindre mesure à une modération salariale. L'année 2012 se caractérise par une modération salariale plus importante, et une durée d'emploi en EQTP légèrement plus élevée : la durée d'emploi

Encadré 2

Méthodologie

Décomposition du revenu salarial

En pratique, le revenu salarial perçu dans l'année par un salarié peut se décomposer comme le produit d'un salaire horaire moyen sur l'année et d'un nombre d'heures rémunérées sur l'année. La durée rémunérée annuelle en heures a l'avantage de tenir compte à la fois de la durée du contrat en jours (qui permet de mettre en évidence les contrats courts) et de la quotité (qui permet d'intégrer les temps partiels). De manière équivalente en termes de mesure des inégalités, le revenu salarial peut se décomposer comme le produit d'un salaire journalier en équivalent temps plein (EQTP, c'est-à-dire le salaire que toucherait le salarié en une journée s'il travaillait à temps complet pour le même salaire horaire) et d'une durée d'emploi en jours EQTP sur l'année.

Avec les notations suivantes :

- RS revenu salarial annuel
- nbh nombre d'heures rémunérées sur l'année
- sal_h salaire horaire
- nbj nombre de jours rémunérés
- nbj_{EQTP} nombre de jours rémunérés en équivalent temps plein
- med_{TC} médiane du nombre d'heures rémunérées des salariés à temps complet présents toute l'année
- $quot$ quotité de travail (1 pour les salariés à temps complet)

La décomposition du revenu salarial s'écrit :

$$RS = sal_h \times nbh$$

La quotité de travail correspond à la proportion (entre 0 et 1) du nombre d'heures rémunérées par jour travaillé par rapport à un salarié à temps complet :

$$quot = \frac{nbh}{med_{TC}} \times \frac{360}{nbj}$$

ou = 1 pour les salariés à temps complet

Le nombre de jours rémunérés en EQTP correspond au nombre de jours que travaillerait le salarié s'il était à temps complet avec le même nombre d'heures total :

$$nbj_{EQTP} = quot \times nbj$$

Par conséquent :

$$RS = sal_h \times nbj_{EQTP} \times \frac{med_{TC}}{360}$$

Si med_{TC} reste stable au cours de la période (ce qui est le cas pour 2002-2012), les évolutions du revenu salarial s'expliquent seulement par des évolutions de salaire horaire et celles de la durée d'emploi en EQTP.

Évolution du revenu salarial avant et depuis la crise toutes choses égales par ailleurs

L'approche retenue pour étudier comment le revenu salarial évolue avant et depuis la crise consiste à estimer un modèle linéaire dans lequel le logarithme du revenu salarial des salariés travaillant principalement dans le secteur privé est expliqué par l'année d'observation (de 2002, année de référence, à 2012), et les caractéristiques individuelles du salarié X_{it} (sexe, catégorie socio-professionnelle, âge, secteur d'activité) ; ainsi que ces mêmes caractéristiques individuelles croisées avec une indicatrice d'année à partir de 2008.

$$\ln(w_{it}) = \alpha + \beta_t X_{it} + \delta_t + \varepsilon_{it}$$

Pour quantifier l'évolution du revenu salarial de chaque groupe de salariés depuis la crise, on pose :

$$\beta_t = \begin{cases} \beta_0 & \text{si } t < 2008 \\ \beta_0 + \beta_1 & \text{si } t \geq 2008 \end{cases}$$

Les coefficients δ_t permettent d'étudier l'évolution moyenne du revenu salarial des salariés pour chaque année avant 2007 par rapport à 2002 toutes choses égales par ailleurs ; et, pour le groupe de référence, pour chaque année depuis 2008 par rapport à 2007. Le coefficient β_1 renseigne sur l'évolution après 2007 du revenu salarial d'un groupe de salariés en différence par rapport à celle du groupe de référence.

augmente de 0,7 %, tandis que le salaire horaire diminue de 0,5 % entre 2011 et 2012. Cette légère augmentation de la durée d'emploi en EQTP peut refléter des modifications des flux d'entrées ou de sorties de l'emploi salarié liées à l'état de la conjoncture. La durée d'emploi en EQTP peut augmenter en moyenne s'il y a moins de contrats courts ou moins de temps partiels du fait de la conjoncture, ou si les contrats s'enchaînent plus rapidement. Cette hausse se produit pour l'essentiel dans le 1^{er} quart de revenu salarial et, dans une moindre mesure, dans le 2^e quart.

Après 2007, l'écart de revenu salarial entre les jeunes et leurs aînés augmente

Les évolutions du revenu salarial depuis la crise diffèrent d'un groupe de salariés à l'autre. Une analyse toutes choses égales par ailleurs (*encadré 2*) permet de mesurer les différences avant et depuis la crise pour des groupes de salariés caractérisés par l'âge, le sexe et la catégorie sociale notamment. Dans le secteur privé, le revenu salarial croît toutes choses égales par ailleurs de 2,9 % entre 2002 et 2007 (soit + 0,6 % par an). Pour les hommes âgés de 35 à 44 ans, exerçant une profession intermédiaire dans les services (catégorie de référence), il diminue de 1,3 %⁵ entre 2007 et 2012 (soit – 0,25 % par an, *figure 4*).

4. Évolutions du revenu salarial avant et depuis la crise pour les salariés du privé

	Coefficients estimés
Variables temporelles	
Année	
2002	Réf.
2007	0,029***
2012	0,016***
Évolution supplémentaire à partir de 2008	
Sexe	
Femmes	0,029***
Hommes	Réf.
Catégorie sociale	
Cadres	– 0,010***
Professions Intermédiaires	Réf.
Employés	0,054***
Ouvriers	0,042***
Âge	
Moins de 25 ans	– 0,048***
25-34 ans	n.s.
35-44 ans	Réf.
45-54 ans	– 0,004***
55 ans ou plus	– 0,006***
Secteur d'activité	
Industrie	– 0,004**
Construction	– 0,010***
Commerce	– 0,028***
Services	Réf.
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	– 0,041***

*** : p-value inférieure à 0,001.

Champ : France métropolitaine, salariés du secteur privé, hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires, et hors salaires versés par les particuliers-employeurs.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, dans le secteur privé, le revenu salarial moyen était supérieur de 2,9 % en 2007 à ce qu'il était en 2002. Toutes choses égales par ailleurs, chez les hommes de 35 à 44 ans exerçant une profession intermédiaire et travaillant principalement dans les services, il a décliné de 1,3 % : entre 2007 et 2012, 0,013 = 0,016 (évolution pour le groupe de référence entre 2012 et 2002) – 0,029 (évolution entre 2002 et 2007). Toutes choses égales par ailleurs, dans le secteur privé entre 2007 et 2012, l'évolution du revenu salarial des femmes est de 2,9 points de pourcentage supérieure à celle du revenu salarial des hommes : l'écart salarial entre ces femmes et ces hommes tend donc à se resserrer depuis la crise.

Note : les résultats présentés ici sont obtenus à partir d'un modèle linéaire où le logarithme du revenu salarial est expliqué par l'année d'observation, les caractéristiques individuelles (sexe, catégorie socioprofessionnelle, âge, secteur d'activité pour les salariés travaillant principalement dans le secteur privé) ; ainsi que ces mêmes caractéristiques individuelles croisées avec une indicatrice d'année à partir de 2008 (coefficients reportés dans la *figure, encadré 2*). Pour calculer le taux de croissance, on approxime l'évolution du logarithme du revenu salarial par une évolution en pourcentage.

Source : Insee, *Panel tous salariés*.

5. – 1,3 = +1,6 (évolution pour le groupe de référence entre 2002 et 2012) – 2,9 (évolution entre 2002 et 2007).

Les moins de 25 ans sont les plus touchés par la crise : l'écart de revenu salarial qui sépare les jeunes de leurs aînés se creuse depuis 2007. Dans le secteur privé, toutes choses égales par ailleurs, l'évolution du revenu salarial des moins de 25 ans entre 2007 et 2012 est inférieure de 4,8 points de pourcentage à celle du revenu salarial des 35-44 ans sur la même période. Autrement dit, le revenu salarial des hommes de moins de 25 ans appartenant aux professions intermédiaires et travaillant dans les services décroît de 6,1 %⁶ entre 2007 et 2012, contre une baisse de 1,3 % pour les 35-44 ans sur la même période.

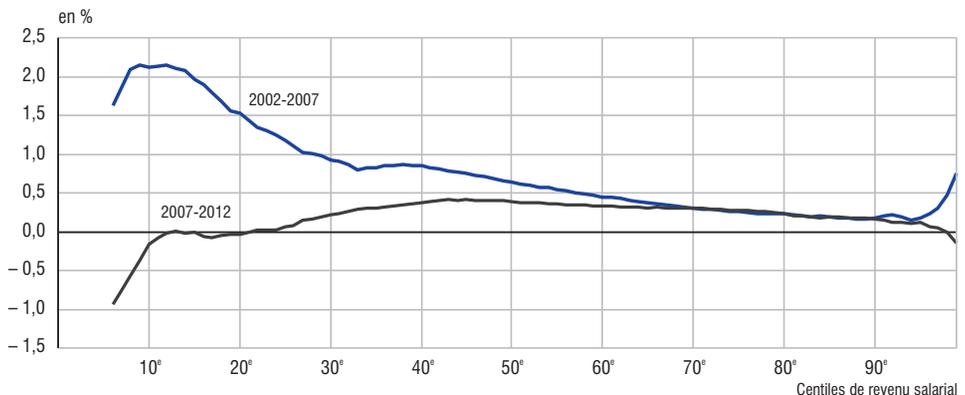
Les écarts de revenu salarial entre les hommes et les femmes travaillant principalement dans le secteur privé se resserrent à partir de 2008. De même, les écarts entre cadres et professions intermédiaires du secteur privé s'atténuent depuis la crise : toutes choses égales par ailleurs, le revenu salarial des cadres évolue à un rythme inférieur de 1 point de pourcentage (0,2 point chaque année entre 2007 et 2012) à celui des professions intermédiaires. En d'autres termes, le revenu salarial des hommes cadres de 35 à 44 ans, travaillant principalement dans les services a décliné de 2,3 % entre 2007 et 2012, alors que celui des professions intermédiaires baissait de 1,3 %.

La crise porte un coup d'arrêt à la baisse des inégalités de revenu salarial

La période 2002-2007 était marquée par une baisse tendancielle des inégalités de revenu salarial due à une dynamique plus favorable des bas revenus salariaux (figure 5).

Entre 2002 et 2007, le premier décile de revenu salarial (D1) a augmenté en moyenne de 2,1 % par an, contre + 1,2 % pour le premier quartile, + 0,6 % pour la médiane (D5) et + 0,2 % pour le 9^e décile (D9). Les revenus salariaux les plus faibles ont donc progressé plus rapidement que les revenus plus élevés⁷, ce qui a resserré mécaniquement la distribution. Presque tout le long de l'échelle salariale, la croissance d'un centile a été inférieure à celle du centile précédent. La hausse importante du premier décile peut être reliée aux fortes revalorisations du Smic horaire entre 2003 et 2005, après la mise en place d'un processus de convergence des différents minima instaurés en liaison avec la réduction du temps de travail.

5. Évolutions annuelles moyennes des centiles de revenu salarial



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires, et hors salaires versés par les particuliers-employeurs.
Lecture : entre 2002 et 2007, le 10^e centile (D1) a connu une évolution annuelle moyenne de revenu salarial de + 2,1 % contre - 0,2 % entre 2007 et 2012.
Source : Insee, Panel tous salariés.

6. - 6,1 = - 1,3 (voir note 5) - 4,8 (évolution supplémentaire après 2008 pour les moins de 25 ans).

7. Étudier la dynamique des centiles de revenus ne renseigne pas sur la mobilité des salariés situés à ces centiles de revenus, car rien ne dit si ce sont les mêmes individus qui se retrouvent à chaque centile d'une année sur l'autre.

Seuls les plus hauts revenus salariaux ont échappé à cette règle : le taux de croissance du 99^e centile a été en moyenne de + 0,8 % par an entre 2002 et 2007 (soit le même rythme de progression que celui du 40^e centile) contre + 0,2 % pour le 95^e centile.

Après 2007, ce phénomène de baisse tendancielle des inégalités de revenu salarial s'interrompt. Le premier décile baisse de 0,2 % par an entre 2007 et 2012, alors que la médiane progresse de 0,4 %. Plus généralement, sur la moitié basse de l'échelle, les revenus salariaux proches de la médiane progressent désormais plus rapidement que ceux plus faibles, accroissant ainsi les inégalités. Au contraire, sur la moitié haute de l'échelle des revenus salariaux, les inégalités continuent de diminuer légèrement : le dernier décile progresse de 0,2 % par an en moyenne entre 2007 et 2012, soit moins vite que la médiane. Enfin, que les plus hauts salaires aient progressé plus rapidement que la moitié haute dans son ensemble, ce mouvement s'interrompt : le dernier centile baisse de 0,1 % par an en moyenne depuis la crise. Cette évolution des très hauts revenus salariaux peut être due en partie à l'évolution des rémunérations dans le secteur financier. Cette analyse descriptive portant sur l'ensemble de la distribution n'est pas modifiée toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire une fois prises en compte les caractéristiques des personnes et des emplois.

Un accroissement des inégalités en bas de l'échelle salariale

Ces évolutions se retrouvent en examinant les indicateurs de dispersion des revenus salariaux (encadré 3). La diminution, légère, de l'indice de Gini avant la crise (de 0,410 en 2002 à 0,405 en 2008) est effacée durant les trois années suivantes. L'indicateur baisse à nouveau en 2012 pour retrouver un niveau proche de celui de 2008 (figure 6). Le rapport D9/D1, un autre indicateur de dispersion au niveau global, présente des évolutions proches

Encadré 3

Mesure des inégalités

Lorsqu'on ordonne une population par ordre croissant de revenu salarial, les centiles sont les valeurs de ce revenu qui partagent cette population en cent classes de taille égale. Ainsi, le 10^e centile (noté généralement C10 ou D1 pour premier décile) est le revenu salarial au-dessous duquel se situent 10 % des revenus salariaux observés ; le 90^e centile (noté généralement C90 ou D9 pour 9^e décile) est celui au-dessous duquel se situent 90 % des revenus salariaux. De même 50 % de la population touche un revenu salarial inférieur au revenu salarial médian (C50 ou D5). Le rapport C90/C10 (ou D9/D1) met donc en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution des revenus salariaux dans la population. Cet indicateur rend compte du degré d'inégalité ou de disparité de cette distribution. Les rapports C90/C50 (D9/D5), et C50/C10 (D5/D1) renseignent sur les inégalités situées respectivement en haut et en bas de la distribution.

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalité. Il varie entre 0 (égalité

parfaite, tous les revenus salariaux sont égaux) et 1 (situation la plus inégalitaire, celle où tous les revenus salariaux sauf un seraient nuls). L'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Un indice de Gini de 0,4 signifie qu'en moyenne, l'écart de revenu salarial entre deux individus pris au hasard dans la population vaut 0,4*2, soit 80 %, du revenu salarial moyen. Cet indicateur synthétique prend en compte toute la distribution. Il ne reflète pas toujours chaque changement local dans la distribution. L'étude de la part de la masse salariale détenue par les plus hauts revenus salariaux permet d'observer ces changements locaux dans le haut de la distribution et ainsi d'enrichir l'analyse des inégalités.

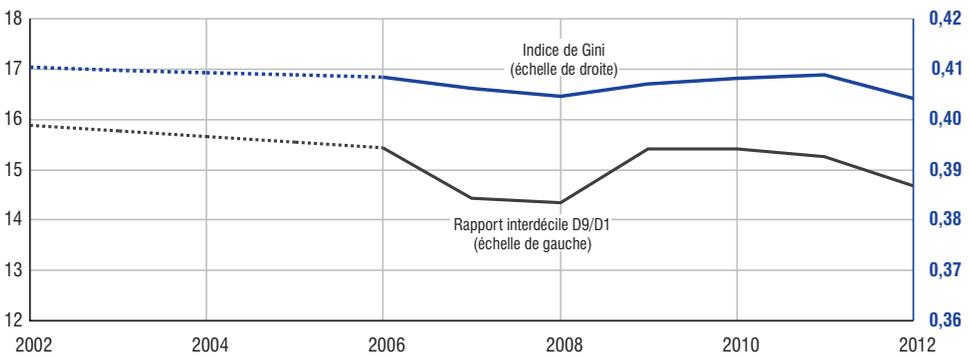
Pour N individus indexé par i de 1 à N , dont les revenus salariaux sont les y_i en ordre croissant ($y_i \leq y_{i+1}$), l'indice de Gini vaut :

$$G = \frac{2 \sum_{i=1}^N i y_i}{N \sum_{i=1}^N y_i} - \frac{N+1}{N}$$

de celles du Gini : baisse jusqu'en 2008, hausse entre 2008 et 2009, relative stabilité entre 2010 et 2011, puis baisse en 2012 à un niveau qui demeure un peu plus élevé que celui de 2008.

En fait, ces mouvements s'expliquent au premier chef par ce qu'on observe sur la dispersion dans la moitié basse de l'échelle salariale : la hausse des inégalités après la crise est nettement visible à travers le rapport D5/D1, qui présente un profil proche de celui du Gini et du rapport D9/D1, et qui traduit un décrochage des faibles rémunérations entre 2008 et 2009 (figure 7). À l'inverse, le rapport D9/D5, représentatif des inégalités dans la moitié haute de l'échelle salariale, continue de diminuer après 2007, même si ce mouvement est moins prononcé qu'avant la crise.

6. Évolution de l'indice de Gini et du rapport interdécile D9/D1 de 2002 à 2012



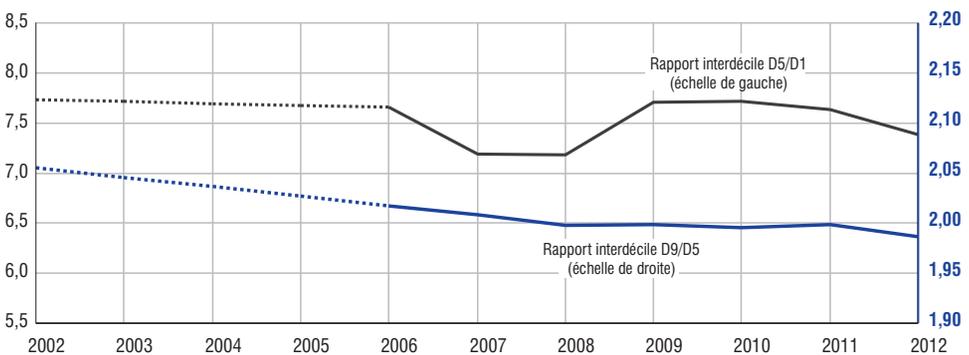
Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires, et hors salaires versés par les particuliers-employeurs.

Lecture : en 2012, le 9^e décile (D9) de revenu salarial vaut 14,7 fois le 1^{er} décile (D1) de revenu salarial.

Note : suite à des problèmes d'intégration des données en provenance des agences d'intérim en 2003, 2004 et 2005, les postes des intérimaires ont été mal renseignés ces trois années, ce qui peut affecter le revenu salarial et la décomposition entre salaire horaire et durée d'emploi en jours EQTP. Dans les figures présentées ici, on a choisi de lisser les évolutions entre 2002 et 2006.

Source : Insee, Panel tous salariés.

7. Évolution des rapports interdéciles D5/D1 et D9/D5



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires, et hors salaires versés par les particuliers-employeurs.

Lecture : en 2012, la médiane de revenu salarial (D5) vaut 7,4 fois le 1^{er} décile de revenu salarial (D1).

Note : suite à des problèmes d'intégration des données en provenance des agences d'intérim en 2003, 2004 et 2005, les postes des intérimaires ont été mal renseignés ces trois années, ce qui peut affecter le revenu salarial et la décomposition entre salaire horaire et durée d'emploi en jours EQTP. Dans les figures présentées ici, on a choisi de lisser les évolutions entre 2002 et 2006.

Source : Insee, Panel tous salariés.

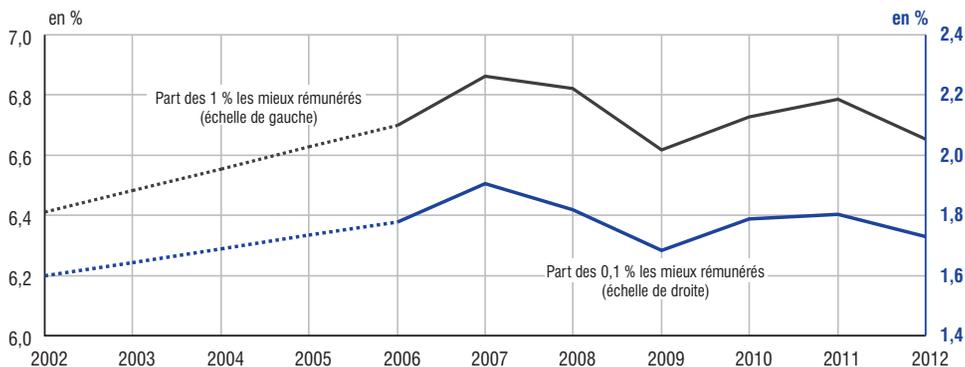
La concentration de la masse salariale tout en haut de l'échelle s'interrompt avec la crise

Si, pour la distribution de revenu salarial dans sa globalité, l'évolution des inégalités reflète avant tout celle des disparités dans la moitié basse de la distribution, les très hauts revenus salariaux ont un comportement très particulier, qui échappe aux indicateurs détaillés précédemment.

Entre 2002 à 2007, la part de la masse salariale détenue par les plus hauts revenus salariaux augmente. Les 1 % des salariés les mieux rémunérés détenaient 6,4 % de la masse salariale totale en 2002 contre 6,9 % en 2007 (figure 8). La part de la masse salariale détenue par les 0,1 % des salariés les mieux rémunérés progresse aussi, de 1,6 % à 1,9 % : environ deux tiers de la hausse de la part détenue par les 1 % les mieux rémunérés s'explique donc par celle de la part des 0,1 % les mieux rémunérés.

La crise marque un coup d'arrêt à ce phénomène de concentration accrue de la masse salariale dans les plus hauts revenus, sans toutefois revenir à la situation de 2002. En 2012, une personne qui a perçu un revenu salarial supérieur à 82 160 euros (resp. 193 520 euros) fait partie des 1 % (resp. 0,1 %) des salariés les mieux rémunérés. La part de la masse salariale détenue par les 1 % des salariés les mieux rémunérés passe de 6,9 % en 2007 à 6,7 % en 2012. Dans le cas des 0,1 % des salariés les mieux rémunérés, cette part s'élève à 1,9 % en 2007 et 1,7 % en 2012. L'intégralité de la baisse de la part détenue par les 1 % les mieux rémunérés s'explique donc par celle de la part des 0,1 % les mieux rémunérés. ■

8. Part du haut de la distribution dans la masse totale des revenus salariaux



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires, et hors salaires versés par les particuliers-employeurs.

Lecture : en 2002, les 1 % des salariés les mieux rémunérés détenaient 6,4 % de la masse totale des revenus salariaux.

Note : suite à des problèmes d'intégration des données en provenance des agences d'intérim en 2003, 2004 et 2005, les postes des intérimaires ont été mal renseignés ces trois années, ce qui peut affecter le revenu salarial et la décomposition entre salaire horaire et durée d'emploi en jours EQTP. Dans les figures présentées ici, on a choisi de lisser les évolutions entre 2002 et 2006.

Source : Insee, Panel tous salariés.

Pour en savoir plus

Sur le revenu salarial

« Entre 1995 et 2011, le revenu salarial moyen augmente de 0,7 % en moyenne par an en euros constants : + 0,8 % dans le privé contre + 0,3 % dans le public », in *France Portrait Social*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Ceci-Renaud N., Charnoz P., Gaini M., « Évolutions de la volatilité des revenus salariaux du secteur privé en France depuis 1968 », Document de travail DESE G2014/03, Insee, 2014.

Sur les salaires et leurs disparités

« Une diminution des disparités salariales en France entre 1967 et 2009 », in *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Verdugo G., "The great compression of the French wage structure, 1969-2008", *Labour Economics*, vol. 28, Elsevier, 2014.

Godechot O., "Is finance responsible for the rise in wage inequality in France?", *Socio-Economic Review* vol. 10, Oxford Journals, 2012.

Sur les revenus et les niveaux de vie

« Inégalité de niveau de vie et pauvreté en 2011 », in *Revenus et Patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Piketty T. et Saez E., "Inequality in the long run", *Science*, vol. 344, American Association for the Advancement of Science, mai 2014.

Vue d'ensemble

Revenus

Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines

Jean-Michel Floch*

Avec la crise économique, les revenus des ménages ont ralenti, en particulier ceux des ménages les plus modestes. Cette évolution globale recouvre des traductions locales contrastées, selon la proximité avec un pôle d'emploi, le degré d'urbanisation, ou encore la présence de quartiers aisés ou défavorisés. De manière générale, la géographie des revenus est très liée à l'influence des villes : en 2007 comme en 2011, les revenus restent globalement supérieurs dans les grandes aires urbaines, malgré une évolution sur la période récente moins favorable. Au sein des grandes aires urbaines, mais aussi des petites et moyennes aires, les revenus sont généralement plus élevés dans la périphérie, appelée « couronne », que dans le « pôle » lui-même, aux exceptions notables des agglomérations de Lyon et Paris. Si l'on zoome, au sein même des grands pôles urbains, les revenus sont plus élevés en banlieue qu'en ville-centre. C'est dans les villes-centre que les contrastes sociaux sont les plus forts et ils s'accroissent entre 2007 et 2011.

Les disparités au sein des aires urbaines se renforcent : dans la quasi-totalité des grandes aires, l'accroissement des revenus est moins fort dans le pôle que dans sa couronne. Nombre de grands pôles urbains ressortent avec un niveau de revenu et une évolution inférieurs à ce qui est observé pour l'ensemble de la France métropolitaine. C'est aussi particulièrement marqué pour les pôles petits et moyens, notamment sur le pourtour du Bassin parisien.

À l'écart des villes, les revenus sont souvent plus faibles mais ils ont évolué plus favorablement et les inégalités de revenus sont moins prononcées.

La crise économique s'est traduite par une faible évolution du **revenu**¹ des ménages. Entre 2007 et 2011, le revenu **médian** (*encadré 1*) est passé de 17 500 € à 19 200 € en France métropolitaine (*figure 1*) ; soit une évolution en euros constants presque deux fois plus faible que celle observée sur les 5 années précédentes : + 3,0 % entre 2007 et 2011 après + 5,8 % entre 2003 et 2007. La crise a surtout mis un terme à la forte hausse des revenus des ménages les moins aisés. Entre 2007 et 2011, le seuil de revenu des 10 % de personnes les moins aisées (1^{er} **décile**, *encadré 1*) a diminué en euros constants (- 1,3 %) alors qu'il avait fortement progressé entre 2003 et 2007 (+ 7,3 %). Les écarts entre ménages aisés et modestes, qui tendaient à se réduire [Aerts et Chirazi, 2010], se sont creusés à nouveau entre 2007 et 2011.

Cette évolution globale a des traductions locales très contrastées. De nombreux travaux récents [Todd et Le Bras, 2013 ; Guilluy, 2010] ont été consacrés aux inégalités territoriales. Dans son ouvrage, le géographe Guilluy insiste notamment sur la fracture entre les espaces « métropolitains » et le reste de la France, qualifié de « périphérique ». Cette « France périphérique », dans laquelle résident selon lui les nouvelles classes populaires, se situe à l'écart des métropoles dans les territoires ruraux, les petites villes moyennes et une partie du périurbain.

* Jean-Michel Floch, Insee.

1. Dans cette étude, le « revenu » se rapporte toujours au revenu fiscal déclaré par unité de consommation, voir *encadré 1*. Contrairement au revenu disponible qui sert usuellement pour mesurer le niveau de vie, le revenu fiscal ne tient compte ni de l'impôt sur le revenu, ni des prestations sociales.

1. Population des ménages et distribution du revenu par unité de consommation dans les territoires

	Répart. de la pop. en 2011 (en %)	Revenu par unité de consommation						Rapport interdécile (D9/D1)	
		1 ^{er} décile (D1)		Médiane		Dernier décile (D9)		2007	2011
		2011 (en €)	Évolution 2007-2011 ² (en %)	2011 (en €)	Évolution 2007-2012 ² (en %)	2011 (en €)	Évolution 2007-2011 ² (en %)		
Grandes aires urbaines (230 aires)	77,4	6 800	-2,1	19 800	2,6	40 700	2,6	5,8	6,0
Grands pôles urbains	58,0	5 900	-4,4	19 500	2,2	41 900	2,5	6,6	7,1
Villes-centre	23,2	4 400	-9,2	18 200	1,6	42 000	2,7	8,5	9,5
Banlieues	34,7	7 100	-2,1	20 300	2,2	41 900	2,5	5,7	5,9
Couronnes des grands pôles urbains	19,4	9 700	3,8	20 500	3,8	37 500	2,9	3,9	3,8
Moyennes aires (126 aires)	3,4	6 800	-3,1	17 800	2,6	33 500	1,9	4,7	4,9
Moyens pôles	2,8	6 300	-4,9	17 600	2,2	33 700	1,8	5,0	5,3
Couronnes des moyens pôles	0,6	9 100	4,4	18 500	4,0	32 600	2,5	3,6	3,6
Petites aires (415 aires)	3,9	6 700	-2,7	17 400	2,8	32 500	2,3	4,7	4,8
Petits pôles	3,7	6 600	-3,4	17 300	2,6	32 500	2,2	4,7	4,9
Couronnes des petits pôles	0,3	8 600	5,7	18 200	4,6	32 500	3,3	3,9	3,8
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	5,3	8 300	2,9	18 600	4,0	33 700	3,2	4,1	4,1
Autres communes multipolarisées¹	5,4	8 000	3,8	17 600	4,3	32 000	3,1	4,0	3,9
Communes isolées hors influence des pôles	4,6	7 000	3,9	16 800	4,8	32 200	4,5	4,6	4,6
France métropolitaine	100,0	6 900	-1,3	19 200	3,0	39 000	2,7	5,4	5,7

1. Ce sont des communes attirées par au moins deux aires hors des grandes aires urbaines.

2. En euros constants.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2011, dans les grands pôles urbains, les 10 % de ménages les plus modestes gagnent moins de 5 900 euros par unité de consommation (D1).

À l'opposé, les 10 % de ménages les plus aisés gagnent plus de 41 900 euros par unité de consommation (D9), soit 7,1 fois plus (rapport interdécile, D9/D1). Dans

les grands pôles urbains, le revenu médian atteint 19 500 euros par unité de consommation, soit une augmentation de 2,2 % en euros constants entre 2007 et 2011.

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2007 et 2011.

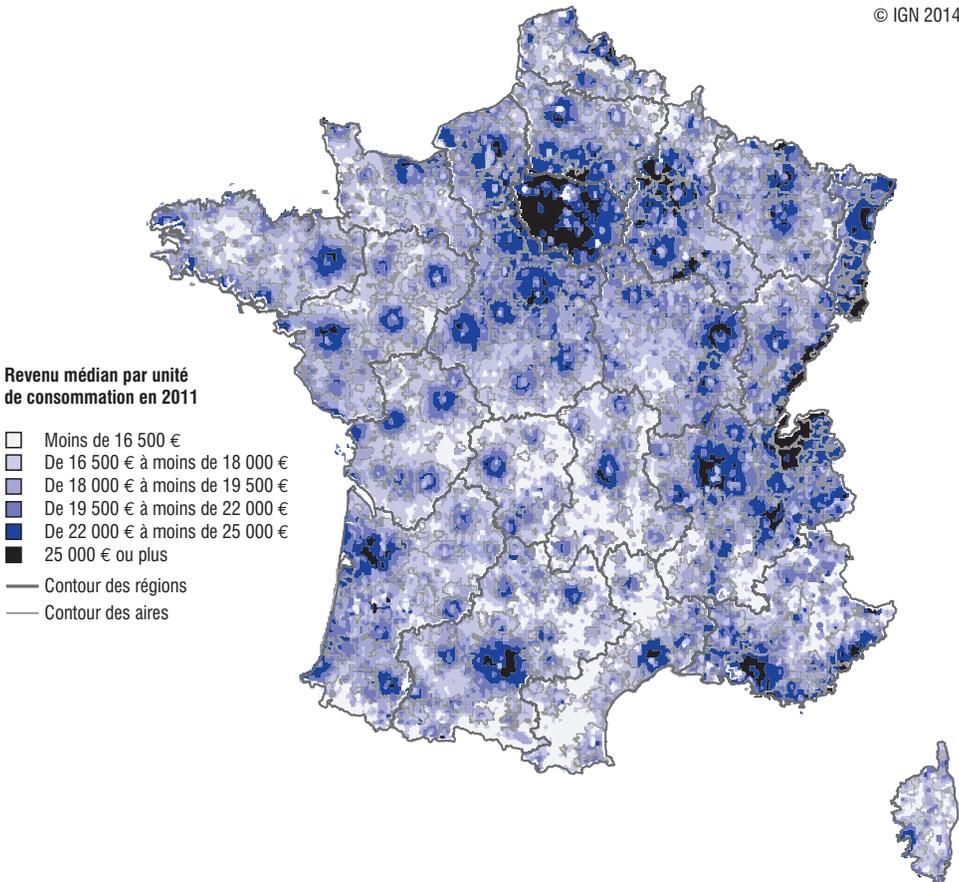
Le zonage en aires urbaines défini par l'Insee en 2010 (*encadré 2*) fournit un découpage territorial homogène reflétant la plus ou moins grande influence de la ville sur les territoires, au travers de la polarisation de l'emploi et des déplacements entre domicile et lieu de travail [Brutel et Levy, 2011]. Ce découpage est ici mobilisé pour analyser les différences de revenu selon les territoires et leur évolution entre 2007 et 2011.

Les revenus restent plus élevés dans les grandes aires urbaines malgré une évolution peu favorable

Environ 40 % des communes de France métropolitaine appartiennent à l'une des 230 grandes **aires urbaines** (*encadré 2*). Elles concentrent à elles seules près de 80 % de la population et 82 % des emplois. La géographie des revenus fait clairement apparaître des niveaux plus élevés dans ces territoires urbains, en particulier dans l'aire urbaine de Paris, dans quelques aires centrées autour de grandes capitales régionales, ainsi que le long de la frontière franco-suisse (*figure 2*). Les revenus sont *a contrario* plus faibles en dehors des aires urbaines, avec des zones étendues dans l'Ouest ou le Massif central. Globalement, en 2011, le revenu médian est de 19 800 € dans les grandes aires urbaines, soit 2 000 à 3 000 € de plus en moyenne que dans les aires moyennes et petites et dans les zones qui échappent à l'influence des villes (*figure 1*).

2. Revenu médian par unité de consommation en 2011

© IGN 2014



Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee ; DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

Ce constat n'est pas nouveau : la géographie des revenus est assez stable. Néanmoins, entre 2002 et 2007, un rééquilibrage entre territoires s'opérait avec des évolutions de revenus plus favorables dans les zones où les revenus étaient le moins élevés [Aerts et Chirazi, 2010]. Entre 2007 et 2011, ce rééquilibrage se poursuit et l'évolution reste plus favorable dans les communes à l'écart des villes : en euros constants, le revenu médian augmente ainsi de 4,8 % dans les communes isolées et de 4,3 % dans les communes multipolarisées des petites et moyennes aires, qui représentent ensemble environ 40 % des communes et 10 % de la population de France métropolitaine. En revanche, les revenus augmentent un peu moins vite que la moyenne métropolitaine dans les 126 aires moyennes (environ 3 % des communes et 3 % de la population de France métropolitaine) et dans les 415 petites aires (4 % des communes et 4 % de la population).

Ce constat très global mérite d'être affiné car au sein des grands ensembles – grandes aires urbaines, petites et moyennes aires – existent de fortes disparités de revenu, en niveau et en évolution, entre les **pôles** et leurs **couronnes** (encadré 2).

Revenus fiscaux localisés et définitions

Les revenus fiscaux localisés

La source Revenus fiscaux localisés des ménages (RFL) est le résultat du rapprochement des fichiers de la taxe d'habitation et des déclarations de revenus. Leur appariement permet de reconstituer des ménages fiscaux et de calculer des revenus avant abattements, impôts et prestations sociales par unité de consommation (voir *Définitions*). Les résultats sont disponibles sur l'espace « Statistiques locales » du site Internet de l'Insee : www.statistiques-locales.insee.fr.

Les RFL couvrent la totalité de la population et sont localisés à la commune ainsi qu'à la parcelle cadastrale. Cela permet de calculer les indicateurs classiques d'analyse des revenus (médiane, déciles, indicateurs de concentration) à tous les niveaux géographiques habituels (communes, régions, zonages d'étude) mais aussi sur des carroyages faisant abstraction des limites administratives. On peut ainsi produire des cartes lissées sur des mailles carroyées très fines permettant à la fois de représenter de façon simplifiée les grandes tendances territoriales et de faire apparaître des effets très localisés. La carte de la *figure 2* utilise des carreaux de 1 km de côté, tandis que les cartes de l'*encadré 3* s'appuient sur des carreaux de 200 m de côté.

La source Revenus fiscaux localisés se distingue de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux qui, par appariement de l'enquête Emploi avec les données fiscales et sociales, fournit des indicateurs nationaux sur le revenu disponible (après impôts et

prestations) et permet des analyses sur les inégalités monétaires et la pauvreté.

Définitions

Dans cette étude, le terme de **revenu** désigne le revenu fiscal déclaré par unité de consommation. Le revenu fiscal déclaré est la somme des ressources déclarées au fisc, avant abattement : il comprend les traitements et les salaires, les indemnités de chômage, les bénéfiques, les retraites, les pensions, les revenus du patrimoine imposables.

Les **unités de consommation** (UC) d'un ménage fiscal permettent de tenir compte des économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Elles sont évaluées comme suit : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC chacune, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun. Le ménage fiscal regroupe les foyers fiscaux répertoriés dans le même logement. Les étudiants qui déclarent leurs revenus avec leurs parents sont comptés dans le ménage des parents même s'ils occupent un logement indépendant. Les contribuables vivant en collectivité et les sans-abri sont exclus de la source.

Les **déciles** sont les valeurs qui partagent la population en dix parties de même effectif lorsque l'on trie celle-ci par revenu croissant : le **1^{er} décile** du revenu par UC correspond au revenu plafond des 10 % de personnes appartenant aux ménages les moins aisés. Le **9^e décile** correspond au revenu plancher des 10 % les plus aisés. La **médiane** du revenu par UC est la valeur qui sépare la population en deux groupes d'effectifs égaux.

Les couronnes plus riches que les pôles dans les grandes, moyennes et petites aires

Au sein des aires – grandes, moyennes ou petites – on distingue le pôle de sa couronne. Le pôle regroupe les communes qui concentrent l'emploi et la couronne est constituée des communes (hors du pôle) où résident des personnes qui travaillent dans le pôle. Dans les aires grandes, moyennes et petites, le revenu médian des couronnes est en moyenne supérieur d'environ 900 € à celui des pôles en 2011 (*figure 1*). Ces écarts sont très visibles sur la carte des revenus : les différentes aires présentent en effet fréquemment une zone centrale où les revenus sont plus faibles, entourée d'un halo de revenus plus élevés (*figure 2*).

Entre 2007 et 2011, les écarts se sont globalement creusés entre couronnes et pôles. De fait, en 2007, les revenus étaient déjà plus élevés dans les couronnes et leur progression y a été plus rapide que dans les pôles sur la période.

Ce même phénomène d'un revenu plus élevé dans la périphérie qu'au centre s'observe au sein des pôles entre les **villes-centre** et la **banlieue**. Les villes-centre correspondent aux communes les plus peuplées d'un pôle urbain, les autres communes constituant la banlieue. Dans l'ensemble, le revenu médian est de 18 200 € dans les villes-centre, contre 20 300 € dans les banlieues des pôles urbains.

Ce qui s'observe au niveau global se vérifie aussi au niveau local : dans plus de 90 % des grandes aires urbaines, les revenus médians sont plus faibles dans la ville-centre que dans la

Découper le territoire pour décrire l'influence des villes

Le zonage en aires urbaines de 2010 s'appuie sur les définitions suivantes.

Un **pôle** est une unité urbaine d'au moins 1 500 emplois. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu rassemblant au moins 2 000 habitants.

La **couronne** d'un pôle correspond aux communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci selon un processus itératif. Les couronnes périurbaines désignent les couronnes des grands pôles urbains.

Une **aire** est composée d'un pôle et le plus souvent de sa couronne. On distingue les **grandes aires urbaines**, basées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les **moyennes aires**, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les **petites aires** basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

Les **communes multipolarisées** sont les communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Quand ce seuil de 40 % est atteint avec des grandes aires urbaines, on parle de **communes multipolarisées des grandes aires urbaines**.

Les **communes isolées**, hors influence des pôles, sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées.

Lorsqu'un pôle est constitué de plusieurs communes, les communes qui la composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centre. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centre constituent la banlieue du pôle.

Le zonage en aires urbaines

	Nombre de communes	Population		
		En 2011		Évolution 2007-2011 (en %)
		Effectifs (en millions)	Répartition (en %)	
Grandes aires urbaines (230 aires)	15 486	48,4	77,4	3,8
Grands pôles urbains	3 207	36,3	58,0	3,1
Villes-centre	259	14,5	23,2	1,5
Banlieues	2 948	21,7	34,7	4,1
Couronnes des grands pôles urbains	12 279	12,2	19,4	6,1
Moyennes aires (126 aires)	1 243	2,1	3,4	2,0
Moyens pôles	440	1,8	2,8	1,6
Couronnes des moyens pôles	803	0,4	0,6	4,1
Petites aires (415 aires)	1 454	2,5	3,9	1,5
Petits pôles	867	2,3	3,7	1,4
Couronnes des petits pôles	587	0,2	0,3	2,4
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	3 974	3,3	5,3	5,2
Autres communes multipolarisées	7 029	3,4	5,4	4,3
Communes isolées hors influence des pôles	7 388	2,8	4,6	1,6
France métropolitaine	36 571	62,6	100,0	3,7

Champ : France métropolitaine, population des ménages fiscaux.

Sources : Insee ; DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2007 et 2011.

banlieue et dans la couronne. Dans un peu plus de la moitié des cas, les revenus médians sont plus élevés en banlieue que dans la couronne. On trouve cette situation par exemple dans les aires de Toulouse, Nice ou Rennes. À l'inverse, les revenus médians sont plus élevés en couronne que dans la banlieue du pôle urbain dans une certaine des 230 grandes aires urbaines. C'est notamment le cas à Marseille, Lille et Strasbourg.

Les deux principales aires urbaines, Paris et Lyon, font exception à cette situation. Les revenus y sont plus élevés dans le centre du pôle, qui ne concentre qu'une faible partie des populations les plus pauvres. Viennent ensuite les couronnes, les banlieues enregistrant les revenus les plus faibles. À Paris comme à Lyon, les différences de revenu sont très marquées au sein de la banlieue.

Les couronnes périurbaines, aux revenus globalement plus élevés, ne sont pas non plus des territoires homogènes. De façon générale, les revenus décroissent avec la distance au centre de la ville principale. En fonction de la situation, de la topographie locale, des voies de communication, la décroissance est plus ou moins régulière et peut varier selon l'orientation géographique. L'aire urbaine de Rennes offre un exemple de décroissance régulière du revenu, qui s'observe autour de nombreuses grandes villes. La situation des très grandes agglomérations, et notamment de l'agglomération parisienne, est plus complexe, avec des différences marquées selon l'orientation géographique (encadré 3).

Encadré 3

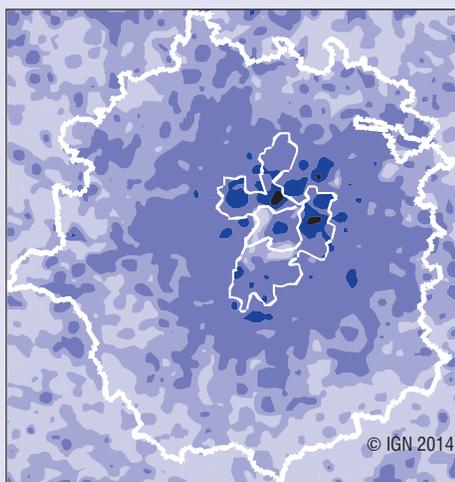
Variation des revenus en fonction de la direction et de la distance au centre d'une aire urbaine

Une situation simple : l'aire urbaine de Rennes

L'aire urbaine de Rennes est la 11^e aire urbaine en France métropolitaine au regard de sa population. Elle illustre une situation rencontrée fréquemment, avec une organisation des territoires en cercles concentriques autour d'un pôle unique et une gradation des revenus qui dessine des halos de richesse et de pauvreté.

Les revenus sont légèrement plus élevés dans le noyau de la ville-centre. Les quartiers les plus pauvres se situent à Rennes, en bordure de la ville-centre. Les quartiers les plus riches de l'aire urbaine se trouvent dans la proche banlieue. Les revenus sont moins élevés dans la couronne éloignée. En moyenne, le pic de richesse se situe dans les communes contiguës à celle de Rennes, puis la décroissance des revenus est presque linéaire lorsque l'on s'éloigne du centre.

Variation des revenus en fonction de la direction et de la distance au centre d'une aire urbaine : l'exemple de Rennes



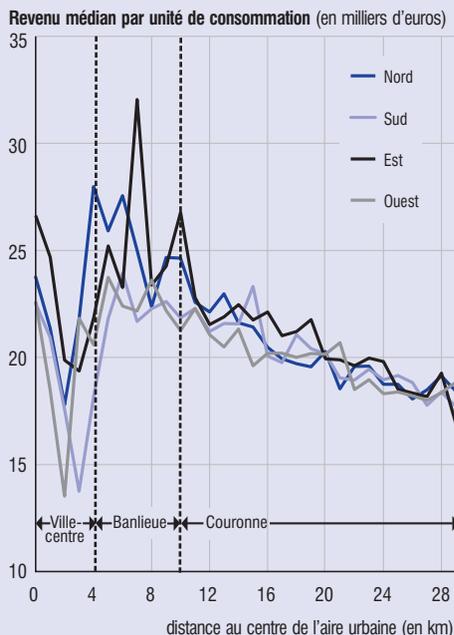
Revenu médian par unité de consommation en 2011

- Moins de 18 000 €
- De 18 000 € à moins de 19 500 €
- De 19 500 € à moins de 22 000 €
- De 22 000 € à moins de 25 000 €
- 25 000 € ou plus

Les contours de l'aire urbaine, du pôle urbain et de la ville-centre sont indiqués en blanc.

Champ : aire urbaine de Rennes.

Sources : Insee ; DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

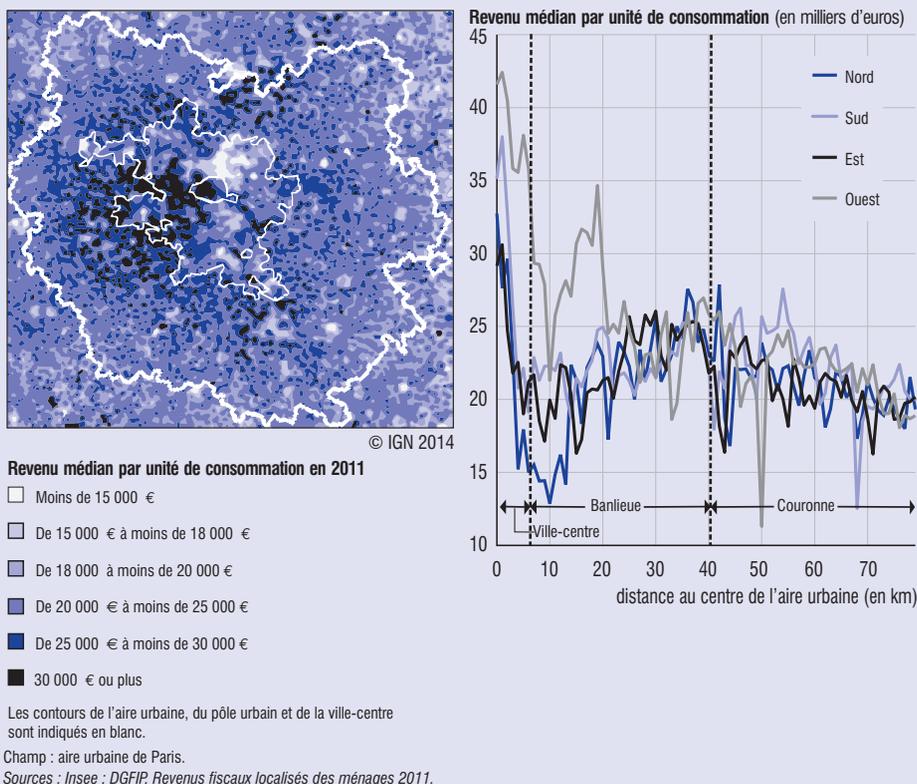


Encadré 3 (suite)

Une situation plus complexe : l'aire urbaine de Paris

L'aire urbaine de Paris, qui rassemble plus de 12 millions d'habitants, fait apparaître une situation plus complexe. La ville-centre concentre 2,2 millions d'habitants et la banlieue 10,2 millions dans plus de 400 communes. La couronne de l'aire urbaine de Paris compte 1,8 million d'habitants répartis sur près de 1 400 communes. La variation des revenus dépend des effets croisés de l'éloignement par rapport au centre du pôle et de la direction. À l'exception de la direction ouest, les revenus sont nettement plus élevés dans la ville-centre que dans la banlieue. Vers le sud et l'est, les revenus demeurent relativement stables. Vers le nord, les revenus les plus faibles sont concentrés dans une ceinture à une distance du centre allant de 5 à 10 km, puis remontent ensuite. On retrouve à l'ouest, dans la banlieue, des territoires avec des revenus très élevés dans des régions plus éloignées du centre.

Variation des revenus en fonction de la direction et de la distance au centre d'une aire urbaine : l'exemple de Paris



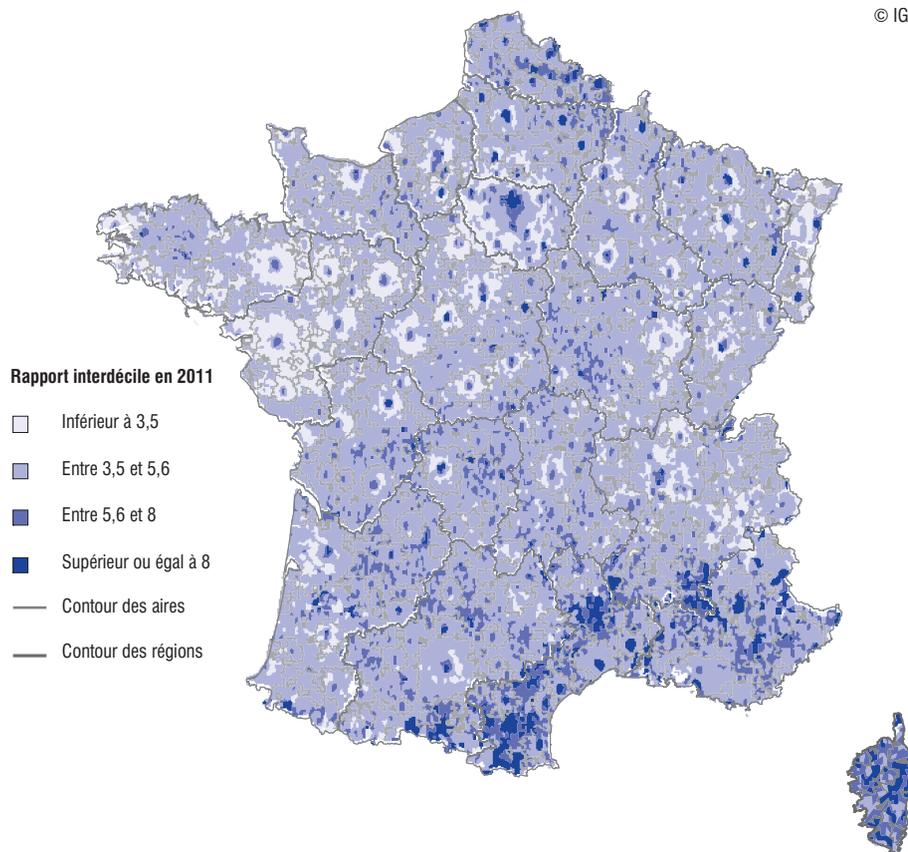
Les contrastes sociaux sont forts et s'accroissent au cœur des grands pôles urbains

Les grands pôles concentrent une proportion élevée de cadres, travaillant en particulier dans les activités à forte valeur ajoutée. Mais ils abritent également la majorité des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cela tient notamment aux caractéristiques du logement. Par conséquent, les contrastes sociaux y sont plus marqués qu'ailleurs, en

particulier au sein des villes-centre (figure 3). Ce constat est particulièrement vrai dans les grandes aires urbaines de l'ouest de la France. Sur le pourtour méditerranéen, en revanche, les contrastes sociaux sont élevés au sein des pôles mais aussi dans les couronnes.

3. Disparités de revenu en 2011

© IGN 2014



Champ : France métropolitaine.

Note : le rapport interdécile mesure le rapport entre le revenu plancher des 10 % de personnes les plus aisées et le revenu plafond des 10 % de personnes les plus modestes. Plus le rapport interdécile est élevé, plus les disparités de revenu entre ménages modestes et aisés sont importantes.

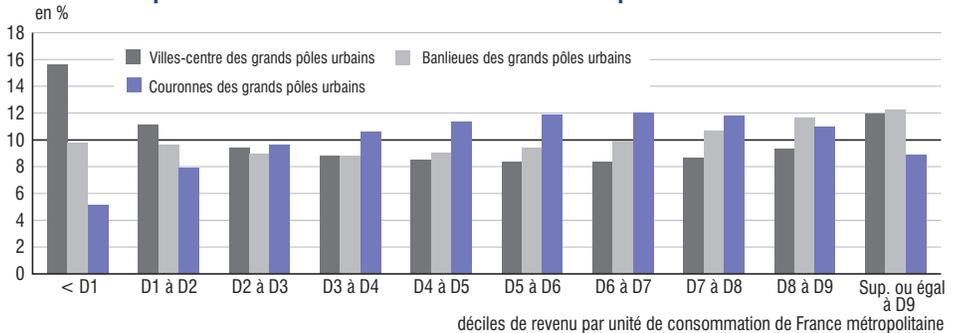
Sources : Insee ; DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

En 2011, le seuil de revenu des 10 % de personnes les plus modestes (1^{er} décile) est de 4 400 € dans les villes-centre des pôles urbains, contre 7 100 € dans les banlieues et 9 700 € dans les couronnes (6 900 € en France métropolitaine). Ce revenu plafond a diminué de 9,2 % en euros constants entre 2007 et 2011 dans les villes-centre. Dans le même temps, le revenu plancher des 10 % de personnes les plus aisées (9^e décile) augmentait de 2,7 % en euros constants pour atteindre 42 000 €, soit un niveau équivalent à celui des banlieues (41 900 €) mais très supérieur à celui des couronnes (37 500 €) ou plus généralement de France métropolitaine (39 000 €). Le rapport entre ces deux seuils de revenus, qui donne une mesure des écarts entre ménages les plus aisés et les plus modestes (rapport interdécile), a fortement augmenté et atteint presque 10 en 2011 dans les villes-centre des pôles urbains. Il est nettement moins élevé dans les autres territoires urbains : 5,9 dans les banlieues et 3,8 dans les couronnes (5,7 pour l'ensemble de la France métropolitaine).

Une autre façon d'illustrer ces forts contrastes sociaux consiste à répartir la population des grandes aires urbaines sur l'échelle des revenus de France métropolitaine (déciles pour

l'ensemble de la population, *figure 4*). Ce faisant, on fait apparaître dans les villes-centre des pôles urbains à la fois une surreprésentation des personnes ayant les plus faibles revenus et une surreprésentation de celles ayant les plus forts revenus. C'est vrai aussi, mais dans une moindre mesure, dans les banlieues des grands pôles urbains. En revanche, dans les couronnes périurbaines, les personnes situées aux extrémités de l'échelle sont moins nombreuses, contrairement à celles qui disposent de revenus moyens et hauts (compris entre le 3^e et le 9^e décile).

4. Répartition de la population des ménages des grandes aires urbaines sur l'échelle des revenus par unité de consommation de France métropolitaine



Champ : 230 grandes aires urbaines de France métropolitaine.

Lecture : dans les villes-centre des grands pôles urbains, près de 16 % des personnes vivent sous le seuil de bas revenus de France métropolitaine (1^{er} décile, D1) contre seulement 5 % des personnes vivant dans les couronnes des grands pôles urbains. Plus généralement, une valeur supérieure à 10 % indique une surreprésentation et *a contrario* une valeur inférieure une sous-représentation, de personnes dans un décile et un territoire donnés. Les bas revenus (inférieurs à D1) et les très hauts revenus (supérieurs au 9^e décile, D9) sont ainsi surreprésentés dans les villes-centre et sous-représentés dans les couronnes. Les revenus moyens et hauts (compris entre D2 et D9) sont au contraire sous-représentés dans les villes-centre et surreprésentés dans les couronnes des grandes aires urbaines.

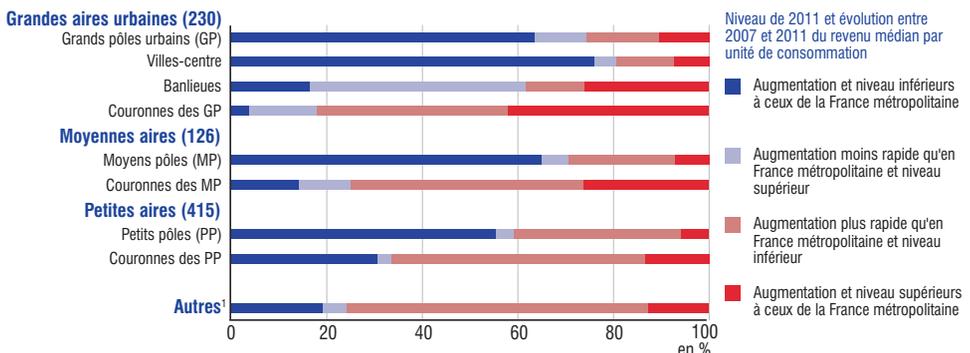
Note : pour la définition des déciles, voir encadré 1.

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2007 et 2011.

Dans près de 2 pôles urbains sur 3, les revenus sont plus faibles et leur évolution moins rapide qu'en France métropolitaine

Le revenu médian est globalement plus élevé dans l'ensemble des grands pôles urbains qu'en France métropolitaine. Cela tient au poids du pôle parisien et de quelques autres grands pôles, tels Lyon, Nantes ou Bordeaux. Dans la grande majorité des grands pôles, il est plus faible (*figure 5*). En outre, il évolue souvent moins vite que la moyenne : entre 2007 et 2011,

5. Répartition des territoires selon leur revenu médian en 2011 et leur évolution entre 2007 et 2011



1. Cantons comportant plus de 2 000 ménages habitant dans les communes multipolarisées ou les communes isolées.

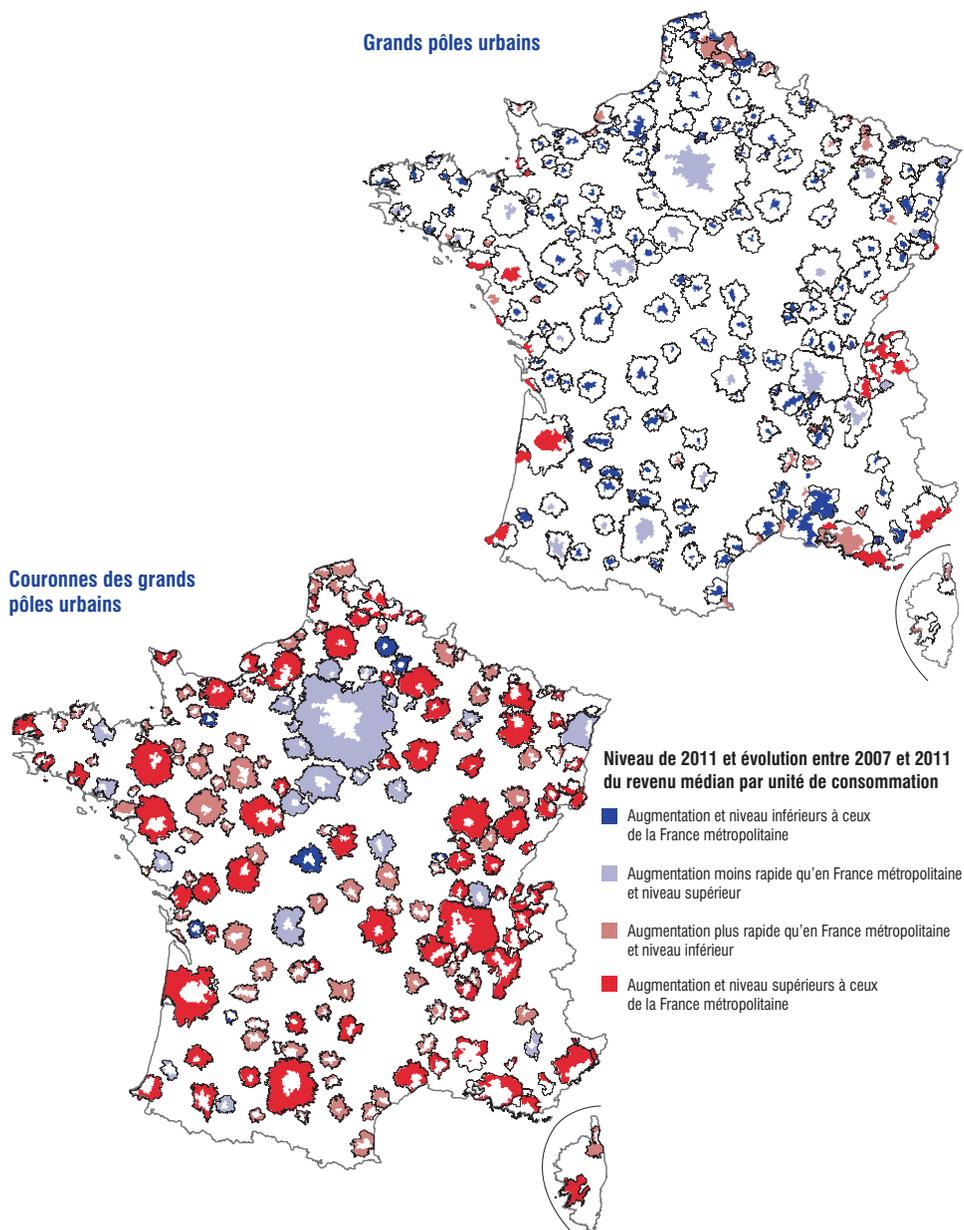
Champ : France métropolitaine.

Lecture : dans trois quarts des villes-centre des grandes aires urbaines, le revenu médian en 2011 est inférieur à celui de France métropolitaine et l'évolution du revenu médian entre 2007 et 2011 y est moins rapide qu'en France métropolitaine.

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2007 et 2011.

les trois quarts des 230 grands pôles ont connu une évolution des revenus inférieure à la croissance métropolitaine. En combinant ces deux comparaisons, en niveau et en évolution, ce sont deux tiers des grands pôles urbains qui présentent à la fois des revenus plus faibles et une évolution moins rapide que la moyenne métropolitaine ; cette prépondérance des pôles urbains « en décrochage » est très nette sur la carte (figure 6). À l’opposé, environ 25 grands

6. Niveau et évolution des revenus entre 2007 et 2011



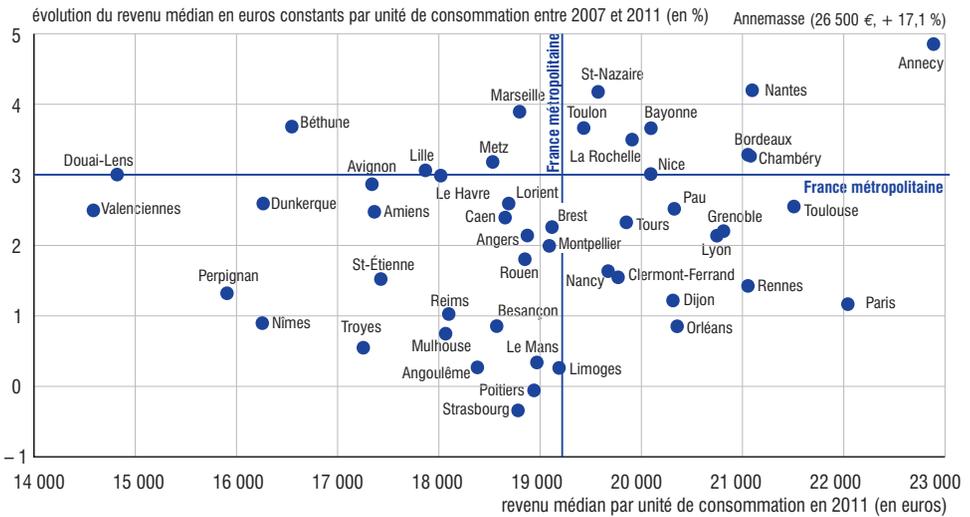
Champ : France métropolitaine.

Note : pour des raisons de lisibilité, les pôles moyens et petits ainsi que les autres communes multipolarisées et isolées n'ont pas été cartographiés.

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2007 et 2011.

pôles affichent un niveau de revenus et une évolution supérieurs à la moyenne. Parmi les plus grands de ces pôles, on peut citer notamment Annemasse, Annecy, Nantes, Bordeaux et Chambéry (figure 7). Annemasse et Chambéry, qui bénéficient du travail frontalier vers la Suisse, présentent des revenus médians particulièrement élevés (26 500 € et 22 900 € respectivement). Du fait de sa taille et de la grande diversité des populations qu'il abrite, le pôle urbain de Paris n'est qu'en troisième position. Son revenu médian reste toutefois nettement supérieur au revenu métropolitain (22 000 € contre 19 200 €), malgré une évolution en deçà de l'évolution moyenne entre 2007 et 2011 (1,2 % contre 3,0 % en euros constants).

7. Niveau et évolution des revenus entre 2007 et 2011 dans les 50 plus grands pôles urbains



Les grandes métropoles régionales ne forment pas un bloc homogène : Lyon et les agglomérations du Sud et de l'Ouest présentent des revenus plus élevés que la médiane métropolitaine. Dans les pôles de Marseille, Strasbourg, Lille et de beaucoup de capitales régionales, les revenus sont au contraire inférieurs. Dans les pôles de plusieurs grandes aires du Nord (Douai-Lens, Valenciennes, Dunkerque) et du Languedoc-Roussillon (Nîmes, Perpignan) le revenu médian n'atteint pas la barre des 16 500 €.

Dans plus de 80 % des grands pôles, les disparités de revenus sont en hausse entre 2007 et 2011. En particulier, aucun des 15 plus grands pôles urbains, à l'exception de Nice, n'échappe à ce constat.

Dans plus de 40 % des couronnes des grands pôles, le niveau des revenus et leur évolution sont supérieurs à la moyenne

Les différences entre les couronnes des grands pôles sont également importantes, mais le revenu médian est toujours supérieur à 17 000 €. Ainsi, dans plus de la moitié des couronnes des grands pôles (56 %), le niveau médian des revenus est supérieur à la médiane métropolitaine (figures 5 et 6). Les revenus les plus élevés se rencontrent dans les couronnes de plusieurs des grandes aires, telles que Paris, Lille, Marseille, Grenoble, les villes proches de la frontière suisse, en particulier les agglomérations transfrontalières. Mais on trouve aussi quelques cas

de couronnes périurbaines aux revenus élevés autour de pôles aux revenus plutôt faibles, comme à Mulhouse ou à Creil.

Entre 2007 et 2011, les revenus ont progressé plus vite que la moyenne dans plus de 80 % des couronnes périurbaines. Dans la moitié des cas, le revenu médian aussi est supérieur à la médiane métropolitaine. Dans quelques couronnes périurbaines (moins d'une dizaine sur 230), le niveau de revenu et son évolution sont inférieurs à la moyenne. C'est le cas notamment des couronnes des aires de Saint-Quentin et de Châteauroux.

Compte tenu de ces situations très contrastées au niveau global entre pôles et couronnes, il n'est pas étonnant de constater que dans la quasi-totalité des grandes aires, l'accroissement des revenus est moins fort dans le pôle que dans sa couronne. Seules sept couronnes périurbaines, dont celles de Thionville et du Creusot, enregistrent une évolution de leurs revenus inférieure à celle de leur pôle. Dans tous les autres cas, les écarts d'évolution entre les pôles urbains et leurs couronnes sont sensibles, supérieurs à 2,3 points dans la moitié des cas sur la période 2007-2011. Ils sont souvent particulièrement élevés lorsque les revenus sont faibles dans le pôle, comme à Valenciennes, Mulhouse, Reims ou encore Perpignan. Autre différence notable avec les pôles urbains, les disparités ont plutôt tendance à s'atténuer dans les couronnes qu'à augmenter. Les couronnes périurbaines comptent en général beaucoup moins de ménages défavorisés que les pôles.

Des revenus et une évolution plus faible pour les pôles petits et moyens en particulier à la périphérie du Bassin parisien

Comme les 230 pôles des grandes aires urbaines, les 541 pôles petits et moyens ont des revenus souvent inférieurs et des évolutions plus faibles que la moyenne métropolitaine. Seuls 55 d'entre eux (10 %) ont un revenu médian supérieur à la médiane métropolitaine (*figure 5*). Cette minorité de pôles plus favorisés sont très souvent situés dans des zones littorales, aux fortes activités touristiques, ou dans des zones où le travail frontalier est important, comme à Morteau. Un tiers des pôles petits et moyens ont un revenu médian inférieur à 16 800 €, niveau équivalent à celui observé dans les communes dites « isolées » à l'écart de l'influence des villes. Dans 28 pôles moyens ou petits (5 %), le revenu médian est même inférieur à 15 000 €.

Une grande partie des 312 pôles petits et moyens combinant faibles revenus et évolution peu favorable sont situés à la périphérie du Bassin parisien. Dans le reste du territoire métropolitain, les situations sont plus contrastées. Comme dans les pôles des grandes aires urbaines, les disparités se sont accrues entre 2007 et 2011 ; mais dans une moindre mesure et de façon moins généralisée puisque cette hausse ne concerne qu'un pôle petit ou moyen sur deux.

Les couronnes des moyens et petits pôles ont aussi des revenus fréquemment plus élevés et une évolution plus favorable que les pôles des aires auxquelles elles appartiennent, mais ils sont de trop petite taille pour en faire une analyse comparative.

À l'écart des villes, des revenus souvent plus faibles mais qui évoluent favorablement

Les communes isolées et les territoires multipolarisés constituent un espace plus diffus, situé aux confins des aires urbaines. Il est difficile de faire ressortir des traits saillants ou des tendances globales au sein de cet ensemble disparate. Les cantons dans lesquels ces communes multipolarisées ou isolées sont majoritaires ont été isolés afin d'analyser les évolutions observées sur ces territoires à l'écart des villes.

Parmi les 770 ensembles cantonaux ainsi repérés, à peine plus de 20 % présentent des revenus médians supérieurs à la médiane nationale. Ces territoires se trouvent très souvent

dans le Doubs, le Jura, la Savoie et la Haute-Savoie, l'Ain, la Meurthe-et-Moselle, le Haut et le Bas-Rhin, des départements caractérisés par la fréquence du travail frontalier. Dans plusieurs cas, les revenus médians dépassent même 25 000 €, couplés fréquemment avec une augmentation notable des revenus entre 2007 et 2011. Le plus souvent (deux cas sur trois), les communes de ces territoires ont un niveau de revenu inférieur à la moyenne mais connaissent une évolution plus rapide (*figure 5*). Les territoires qui combinent niveau et évolution peu favorables ont une géographie proche de celle des pôles petits et moyens dans la même situation (zones éloignées des grandes villes, situées à la lisière du Bassin parisien). ■

Pour en savoir plus

Aerts A.-T., Chirazi S., « Les revenus des ménages entre 2002 et 2007, Un rééquilibrage entre territoires mais des disparités dans les pôles urbains », *Insee Première* n° 1309, août 2010.

Borzic M., Le Jeannic T., « En matière d'emploi, les métropoles ont davantage résisté à la crise », *Insee Première* n° 1503, juin 2014.

Brutel C., « Un maillage du territoire français », *Insee Première* n° 1333, janvier 2011.

Brutel C., Levy D., « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 », *Insee Première* n° 1374, octobre 2011.

Clanché F., « Trente ans de démographie des territoires », *Insee Première* n° 1483, janvier 2014.

Guilluy C., *Les fractures françaises*, Broché, 2010.

Le Bras H., Todd E., *Le mystère français*, Le Seuil, 2013.

Redistribution : en 2013, les nouvelles mesures accroissent la fiscalité des ménages et réduisent légèrement les inégalités

Marie-Cécile Cazenave, Jonathan Duval, Maëlle Fontaine et Juliette Stehlé*

En 2013, la législation socio-fiscale a évolué. Les mesures nouvelles ont conduit à une augmentation des prélèvements directs à la charge des ménages, en particulier de l'impôt sur le revenu, mais la contribution des ménages les plus modestes a été limitée par le caractère progressif de ce transfert. Dans le même temps, les prestations n'ont été modifiées qu'à la marge. Au total, les mesures nouvelles ont conduit à une légère diminution des inégalités de niveau de vie. En l'absence de réforme, le rapport entre le niveau de vie moyen des 10 % les plus aisés et celui des 10 % les plus modestes se serait établi à 6,6. Sous l'effet des nouvelles mesures prises en 2013, ce rapport passe à 6,5.

Cet article évalue l'impact sur le niveau de vie des ménages et les conséquences budgétaires et redistributives des modifications décidées pour l'année 2013 sur le système socio-fiscal, c'est-à-dire sur l'ensemble des prélèvements directs (cotisations et contributions sociales, impôt sur le revenu) et des prestations monétaires (prestations familiales, allocations logement et minima sociaux).

Les estimations sont réalisées à l'aide du modèle de micro-simulation Ines (*encadré 1*). Étant donné les revenus d'activité (salaires, revenus d'indépendants), de remplacement (allocations chômage, pensions de retraite) et du patrimoine (intérêts, dividendes, loyers) perçus par un ensemble de ménages représentatif de la population en 2013, le modèle calcule les prélèvements dont ils doivent s'acquitter ainsi que les prestations dont ils bénéficient suivant la législation de 2013, et compare les résultats à ceux qui auraient été obtenus en prolongeant naturellement la législation de l'année précédente. L'impact du changement de législation est donc mesuré par différence, de façon purement comptable. Par ailleurs, les données individuelles utilisées proviennent de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 2011, à partir de laquelle on extrapole les revenus 2012 et 2013, en se fondant sur des évolutions tendancielle de revenus, d'activité et de structure démographique, et non sur des évolutions effectives individuelles, qui ne sont pas encore disponibles pour le modèle Ines. Ainsi, les indicateurs de distribution des niveaux de vie calculés ici pour l'année 2013 constituent des projections et non des données statistiques définitives. Ils ne sont donc pas strictement comparables aux séries définitives extraites de l'ERFS 2012 (*fiche 4.2*), ni à celles que fournira l'exploitation de l'ERFS 2013 (résultats attendus à l'automne 2015).

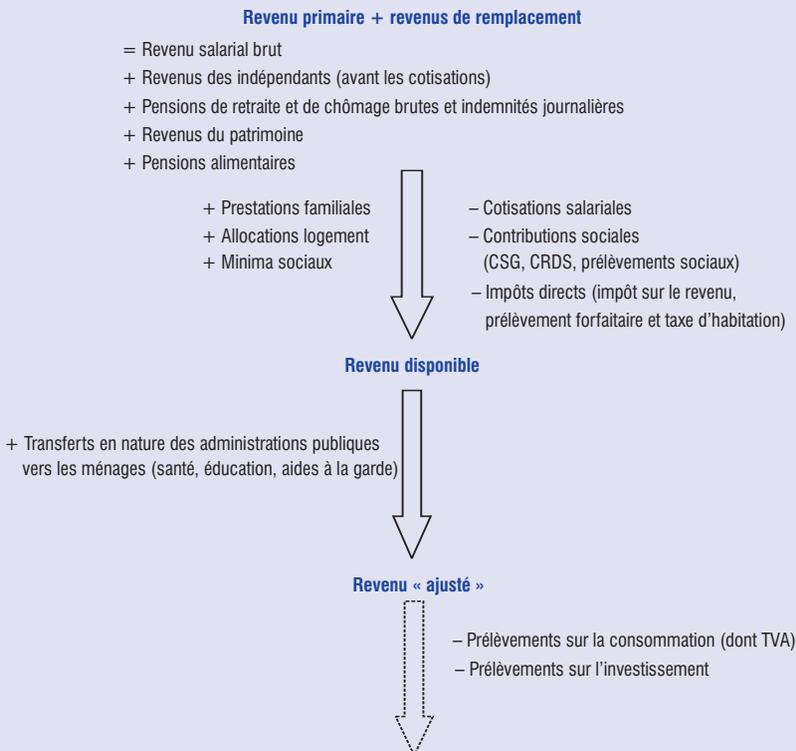
* Marie-Cécile Cazenave, Jonathan Duval, Drees ; Maëlle Fontaine, Juliette Stehlé, Insee.

La mesure du niveau de vie avec le modèle de micro-simulation Ines

Le modèle de micro-simulation Ines permet d'appliquer la législation socio-fiscale à un échantillon représentatif de 105 000 ménages ordinaires, c'est-à-dire ne vivant pas dans un logement collectif, de France métropolitaine. Les données utilisées sont celles de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 2011 de l'Insee, recalées pour refléter en structure et en revenus la population de 2013. Aucune hypothèse comportementale n'est présente dans le modèle, qui permet donc uniquement des analyses statiques des évolutions législatives.

Le revenu disponible d'un ménage d'une année donnée est défini comme la somme des revenus bruts d'activité (salaires bruts, revenus d'indépendants), de remplacement (pensions de retraite, allocations chômage) et du patrimoine (intérêt, dividendes, loyers) de chacun de ses membres perçus au cours de l'année, diminuée des cotisations salariales et contributions sociales assises sur ces revenus, de l'impôt payé cette même année sur les revenus de l'année antérieure et de la taxe d'habitation, et augmentée des principales prestations sociales monétaires (prestations familiales, minima sociaux et allocations logement).

Schéma récapitulatif des différents concepts de revenu



Le niveau de vie, ratio entre le revenu disponible et le nombre d'unités de consommation, permet de tenir compte des différences de taille des ménages. Le modèle Ines simule à partir des règles de calcul en vigueur la plupart des prestations sociales et des prélèvements directs reposant sur les ménages inclus dans le calcul du revenu disponible. En revanche, ni les ERFS ni le modèle Ines n'incluent, pour des raisons de champ ou de défaut de source, la prestation de compensation du handicap et la partie monétaire de l'aide sociale à l'enfance, la taxe foncière et l'impôt sur la fortune. Les pensions de retraite et les allocations chômage, dans la mesure où elles visent au remplacement d'un revenu d'activité, sont assimilées à un salaire différé et ne sont à ce titre pas simulées.

Les mesures nouvelles prises en 2013 augmentent le montant des prélèvements et réduisent légèrement les inégalités de niveau de vie

Conformément à l'objectif affiché de baisse du déficit public, les mesures prises dans les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2013 (*encadré 2*) ont eu pour effet d'accroître globalement les prélèvements. Le revenu disponible total de la population est donc plus faible qu'il ne l'aurait été en l'absence de ces mesures. Selon le modèle Ines, si aucune mesure n'avait été prise par rapport à la législation en vigueur en 2012, le niveau de vie moyen des habitants de France métropolitaine aurait été plus élevé de 0,6 %¹.

Cependant, les ménages n'ont pas été touchés de la même manière selon leur position sur l'échelle des niveaux de vie². De fait, le niveau de vie moyen des 10 % les plus aisés de la population se trouve réduit de 1,7 %, contre 0,3 % pour les autres (*figure 1*).

Prises dans leur ensemble, les mesures législatives nouvelles de 2013 conduisent donc à diminuer les inégalités de niveaux de vie, à l'aune des indicateurs usuels (*figure 1*), mais cet impact reste d'ampleur modeste. En l'absence de réforme, le rapport entre le niveau de vie moyen des 10 % les plus aisés et celui des 10 % les plus modestes se serait établi à 6,6. Sous l'effet des nouvelles mesures prises en 2013, ce rapport passe à 6,5. L'indice de Gini, mesurant les inégalités de niveau de vie de l'ensemble de la population, confirme que l'impact des nouvelles mesures va dans le sens d'une légère diminution des inégalités, en passant de 0,298 à 0,295. Pour modeste qu'il soit, cet impact n'est pas négligeable, puisqu'il est du même ordre de grandeur que l'accroissement de l'indice de Gini observé sur un an en moyenne sur la période 2004-2012 (+ 0,002 par an). Par ailleurs, les mesures réduisent en 2013 le taux de

1. Résultats globaux de la législation 2013 par rapport au contrefactuel 2013

en euros

	Niveau de vie mensuel moyen par unité de consommation		
	Législation 2013	Contrefactuel 2013, sans mise en œuvre des nouvelles mesures	Écart en %
Déciles de niveau de vie, dans la situation contrefactuelle			
D1	755	754	0,1
D2	1 034	1 034	0,0
D3	1 227	1 228	-0,1
D4	1 404	1 407	-0,2
D5	1 584	1 588	-0,3
D6	1 776	1 782	-0,3
D7	2 003	2 010	-0,3
D8	2 300	2 309	-0,4
D9	2 775	2 790	-0,5
D10	4 879	4 963	-1,7
Ensemble	1 974	1 987	-0,6
Indicateurs d'inégalité usuels			
Indice de Gini	0,295	0,298	-0,003
Rapport interdécile (D9/D1)	3,43	3,46	-0,03
Niveau de vie moyen du D10 / Niveau de vie moyen du D1	6,46	6,58	-0,12

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : le niveau de vie moyen des individus du 10^e décile de niveaux de vie est de 4 879 euros en 2013 contre 4 963 euros si aucune mesure nouvelle n'avait été prise par rapport à 2012.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 (actualisée 2013), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

1. Cet écart est d'un ordre de grandeur comparable à celui de l'évolution annuelle du niveau de vie moyen sur les dernières années : après avoir augmenté de 1,8 % par an en moyenne entre 2004 et 2008, il recule de 0,1% par an en moyenne entre 2008 et 2012.

2. Le niveau de vie des ménages en l'absence de mesures nouvelles est pris comme référence tout au long de l'article. Les déciles sont définis au sens de ce niveau de vie (situation contrefactuelle).

Mesurer les effets des nouvelles mesures de politique sociale et fiscale de 2013

L'objectif de cet article est d'évaluer les conséquences, sur le niveau de vie des individus, des nouvelles mesures de politique sociale et fiscale décidées pour 2013.

L'effet de ces nouvelles mesures est estimé à l'aide du modèle de micro-simulation Ines. Pour cet article, on estime les prélèvements, prestations et revenu disponible de chacun des ménages avec la législation de 2013 et on les compare aux prélèvements, prestations et revenu disponible que chaque ménage de l'échantillon aurait obtenus si aucune des nouvelles mesures prises dans les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale (initiales et rectificatives) pour 2013 n'avaient été mises en œuvre.

Ces deux législations (avant et après mesures socio-fiscales de 2013) sont simulées sur le même échantillon, représentatif des ménages ordinaires de France métropolitaine en 2013. La différence obtenue par comparaison des prélèvements, prestations et revenus disponibles donne ainsi les effets des nouvelles mesures prises en 2013, à l'échelle individuelle et globale. Les données utilisées sont celles de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 2011 de l'Insee, recalées pour refléter en structure et en revenus la population de 2013. Aucune hypothèse comportementale n'est présente dans le modèle, qui permet donc uniquement des analyses statiques des évolutions législatives, toutes choses égales par ailleurs.

Les nouvelles mesures de politiques sociale et fiscale de 2013 sont définies comme l'ensemble des mesures modifiant le montant de ces transferts entre 2012 et 2013 (hors mécanismes de revalorisation) et qui relèvent de décisions prises dans les lois de finances et les lois de financement de la Sécurité sociale (initiales et rectificatives). Conformément à cette définition, la législation contrefactuelle de 2013 est construite en prolongeant d'un an la législation de 2012, c'est-à-dire en y ajoutant l'indexation de chaque transfert selon ses critères de revalorisation légaux ou d'usage.

En vertu de l'hypothèse selon laquelle l'évolution contrefactuelle d'un barème est son vieillissement d'un an selon les critères légaux ou d'usage, tout changement par rapport à cette méthode d'indexation entre dans le champ des mesures prises en compte.

C'est le cas de la non-indexation des barèmes de l'impôt sur le revenu et de la prime pour l'emploi en 2013.

Au total, dans le champ des transferts affectant le revenu disponible des ménages, les principales mesures de 2013 prises en compte sont :

- la revalorisation du montant forfaitaire du RSA de 2 % en sus de l'inflation (au 1^{er} septembre) ;
- la création d'un prélèvement forfaitaire obligatoire dans le cadre de la transition vers l'imposition au barème des revenus des valeurs et capitaux mobiliers pour l'impôt sur le revenu de 2014 ;
- différents mécanismes dont les effets se combinent modifiant l'impôt sur le revenu : la non-indexation du barème (prime pour l'emploi comprise), la création d'une sixième tranche d'imposition, l'abaissement du plafond de l'abattement de 10 % pour frais professionnels, la suppression de l'exonération des heures supplémentaires (revenus perçus après le 1^{er} août 2012), le « rabot » sur les réductions et crédits d'impôt, la hausse du taux d'imposition des plus-values, la suppression de l'abattement sur les revenus de capitaux mobiliers, la réduction du plafond du quotient familial et l'augmentation de la décote fiscale. L'effet de chacune de ces mesures sur l'impôt est mesuré isolément. Elles sont simulées dans cet ordre, mais les résultats sont peu dépendants cette année de l'ordre choisi.

Certaines mesures importantes ne font pas partie de l'analyse pour des questions de champ :

- la mise en place du crédit d'impôt compétitivité emploi s'apparente dans son mode de calcul à un allègement de cotisations sociales, mais elle relève du point de vue de la comptabilité nationale d'une subvention en faveur des entreprises, sans lien direct avec le revenu que les ménages tirent de leur travail ;
- les mesures affectant les transferts en nature des administrations publiques vers les ménages ne sont pas prises en compte dans le calcul du revenu disponible. En 2013, il s'agit notamment du relèvement des plafonds de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;
- enfin, il en va de même pour les mesures affectant les prélèvements sur la consommation. Il s'agit en 2013 du renforcement de la fiscalité sur le tabac et la bière.

pauvreté monétaire de 0,1 point. Cet effet est faible, car la population pauvre est définie par référence au niveau de vie médian et l'essentiel des modifications intervenues en 2013 concernent des ménages vivant au-dessus de la médiane des niveaux de vie.

Les nouvelles mesures prises en 2013 ont conduit à augmenter les prélèvements de 4,8 % pour l'ensemble de la population. En revanche, les prestations sociales n'ont quasiment pas été modifiées (+ 0,2 %). De ce fait, 96 % de la réduction des inégalités opérée par les mesures nouvelles de 2013 s'effectue via l'impôt sur le revenu et le prélèvement forfaitaire (figure 2)³. Les 4 % restants sont dus aux mesures prises sur les prestations (augmentation du montant forfaitaire du RSA pour l'essentiel).

2. Décomposition de la variation des inégalités entre les deux législations par grandes catégories des transferts

	en %
	Contribution à la réduction des inégalités
Effet des nouvelles mesures sur les prélèvements	96,4
Financement de la protection sociale	0,2
Impôt sur le revenu et prélèvement forfaitaire	96,2
Gel du barème de l'impôt et de la PPE	8,0
Création d'une tranche supplémentaire à 45 %	7,2
Réduction du plafonnement des frais professionnels	9,4
Réduction des crédits et réductions d'impôt	4,4
Imposition des plus-values de cessions de valeurs mobilières	1,1
Refiscalisation des heures supplémentaires du 01/08/12 au 31/12/12	2,4
Réduction du plafonnement global de l'effet du quotient familial (QF) pour chaque demi-part	13,0
Réduction du plafonnement des effets du QF pour les personnes seules ayant élevé un enfant	- 0,9
Revalorisation de la décote	3,6
Prélèvement forfaitaire libératoire/obligatoire ¹	48,1
Effet des nouvelles mesures sur les prestations	3,6
Prestations familiales et aides au logement	0,2
Minima sociaux et RSA activité	3,4
Ensemble de la réduction des inégalités	100,0

1. Cette mesure décrit le passage du prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) au prélèvement forfaitaire obligatoire (PFO), et non l'imposition directe au barème de l'impôt payé en 2014 sur les revenus 2013. La contribution de la mesure à la réduction des inégalités dépend en partie de l'hypothèse polaire retenue selon laquelle tous les contribuables qui le pouvaient ont demandé à être exemptés du PFO.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : la création de la tranche supplémentaire à 45 % de l'impôt sur le revenu contribue à 7,2 % de la réduction des inégalités opérée par la législation 2013 par rapport à la situation contrefactuelle.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 (actualisée 2013), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

Les mesures nouvelles concernant l'impôt payé en 2013 par les ménages sur leurs revenus de 2012 ont augmenté son rendement, en mettant davantage à contribution les plus aisés

Afin de redresser les finances publiques, le gouvernement a pris plusieurs mesures qui ont affecté les prélèvements effectués en 2013 au titre de l'imposition sur les revenus perçus en 2012. Dans leur ensemble, ces mesures ont conduit à augmenter l'impôt sur le revenu de 4,7 milliards d'euros (hors prélèvement forfaitaire), qui représentent 8 % de recettes supplémentaires par rapport à la situation où aucune mesure n'aurait été prise en 2013.

3. La décomposition de la variation des inégalités relatives de niveau de vie entre deux législations par mesures s'appuie sur une décomposition de pseudo-Gini, tenant à la fois compte de la progressivité de la mesure et de son poids dans le revenu disponible global de ménages.

Cela équivaut à une hausse de 170 euros en moyenne par ménage imposé ou non (ou encore de 280 euros en moyenne sur les seuls ménages imposés, *encadré 3*), mais cette augmentation touche différemment les ménages aisés et les ménages modestes. De fait, les mesures ont essentiellement ciblé les 10 % des ménages les plus aisés, en particulier *via* la création d'une tranche supplémentaire d'imposition ou la réduction du plafonnement de certains avantages. Les 10 % de ménages les plus aisés ont ainsi vu leur impôt augmenter en moyenne de 800 euros

Encadré 3

Ménages et foyers fiscaux

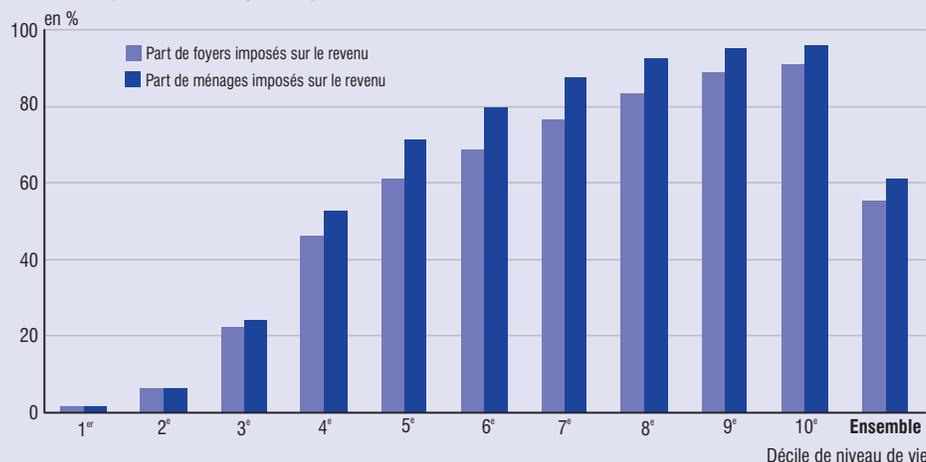
La notion de ménage est à distinguer de celle de foyer fiscal. Le foyer fiscal représente l'ensemble des personnes d'une même déclaration fiscale, alors que le ménage regroupe l'ensemble des personnes partageant le même logement. Dans le cas d'unions libres, les partenaires appartiennent à deux foyers fiscaux distincts alors qu'ils font partie du même ménage. D'après le modèle Ines, la France métropolitaine compte 27 millions de ménages ordinaires et 34 millions de foyers fiscaux.

Imposition et imposabilité

Le caractère imposable d'un foyer est défini comme le fait d'être redevable d'un impôt avant prise en compte des crédits d'impôt, y compris prime pour l'emploi, et du seuil de recouvrement. Cette définition sert par exemple à déterminer quels retraités bénéficient du taux réduit de contribution sociale généralisée (CSG). Elle se distingue de celle de foyer imposé, c'est-à-dire un foyer acquittant un impôt positif après prise en compte de l'ensemble des dispositions fiscales, y compris crédits d'impôt et seuil de recouvrement. Utiliser l'une ou l'autre notion modifie le constat porté sur l'évolution du nombre de foyers acquittant l'impôt.

Dans cet article, un ménage est dit imposé si le(s) foyer(s) qui le compose(nt) doi(ven)t, au total, s'acquitter d'un montant positif d'impôt sur le revenu, y compris crédits d'impôt et PPE, et hors prélèvement forfaitaire. En 2013, 61 % des ménages sont imposés alors que 55 % des foyers le sont. Cette différence s'explique par le fait que dans les ménages à plusieurs foyers fiscaux, il suffit généralement qu'un foyer soit imposé pour que le ménage le soit.

Part de foyers et ménages imposés en fonction du niveau de vie



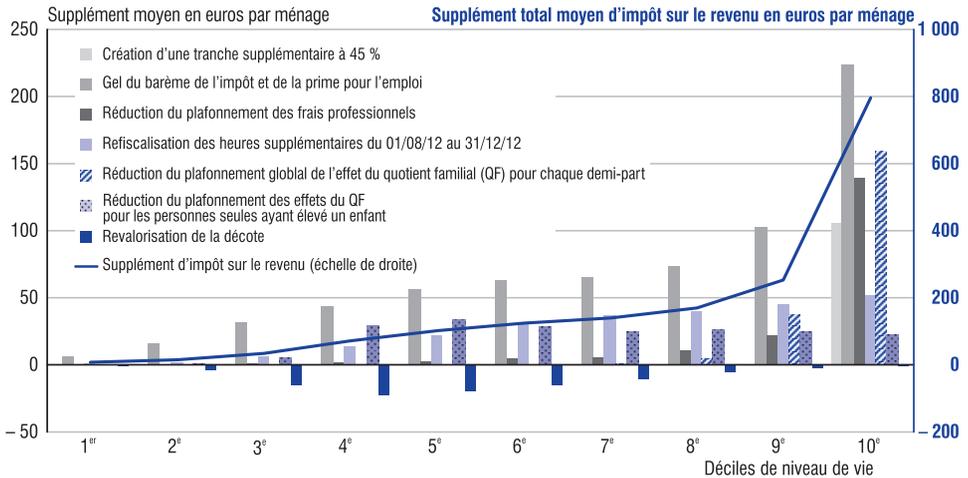
Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 61 % des foyers fiscaux du cinquième décile de niveau de vie sont imposés sur le revenu (après crédits d'impôt).

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 (actualisée 2013), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

(soit + 6 %, figure 3)⁴. Les mesures les plus rentables (le gel du barème et la fin de l'exonération fiscale des heures supplémentaires) concernent aussi des ménages situés plus bas dans l'échelle des niveaux de vie. Cependant, étant donné la progressivité du barème, le supplément d'impôt payé par les ménages les moins aisés est plus faible. En outre, la modification de la décote modère la hausse d'impôt des ménages imposés les plus modestes. Enfin, les ménages situés dans les tout premiers déciles de niveau de vie ne sont pas concernés par ce durcissement de la fiscalité, n'étant pas imposables.

3. Décomposition des mesures concernant l'impôt sur le revenu payé en 2013 sur les revenus de 2012 par déciles de niveau de vie



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : les mesures concernant l'impôt payé en 2013 sur les revenus de 2012 génèrent un supplément d'impôt de 800 euros en moyenne pour les ménages du 10^e décile de niveau de vie. Parmi ces 800 euros, 220 euros correspondent au supplément généré par le gel de barèmes.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 (actualisée 2013), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

Au total, l'impôt sur le revenu a vu à la fois son poids et sa progressivité augmenter en 2013. Les nouvelles mesures, leur rendement et leur impact sur l'échelle des niveaux de vie sont détaillés dans la suite.

Le gel du barème et la refiscalisation des heures supplémentaires : deux mesures particulièrement rentables

La mesure la plus importante en termes de rendement est le gel des barèmes de l'impôt et de la prime pour l'emploi, qui engendre 1,9 milliard d'euros de recettes supplémentaires. Habituellement indexé sur l'inflation⁵, le barème de l'impôt est gelé pour la deuxième année consécutive et celui de la prime pour l'emploi pour la sixième année de suite. De cette mesure considérée isolément résulte une augmentation de l'impôt de l'ensemble des foyers déjà imposables. Sur l'ensemble de la population, la moitié la plus aisée des ménages supporte 77 % des recettes supplémentaires engendrées par le gel du barème (y compris celui

4. Cela représente 1,3 % du niveau de vie moyen de ces ménages.

5. Les seuils de l'impôt ont dans les faits été revalorisés chaque année depuis 1969 pour refléter l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année de perception des revenus. L'évolution n'étant pas constatée au moment du projet de loi de finances déterminant les modalités de l'impôt sur le revenu, il s'agit de la prévision la plus récente à cette date actée par la commission économique de la Nation. Pour le projet de loi de finance 2013, l'inflation prévisionnelle de 2012 était de 2,0 %.

de la prime pour l'emploi). En moyenne, ces recettes supplémentaires se traduisent par un supplément d'impôt de 70 euros par ménage (ou 110 euros par ménage imposé) ; 30 euros (100 euros par ménage imposé) pour la moitié des ménages les plus modestes (cinq premiers déciles) contre 220 euros pour les 10 % de ménages les plus aisés (dernier décile, *figure 3*).

La suppression de l'exonération fiscale des heures supplémentaires effectuées après le 1^{er} août 2012 a accru le rendement de l'impôt sur le revenu à hauteur de 670 millions d'euros. Cette réforme a touché assez largement l'ensemble des contribuables.

Le plafonnement du quotient familial et la nouvelle tranche à 45 % : des mesures qui ciblent particulièrement les ménages les plus aisés

En 2013, deux mesures modifient la prise en compte des enfants à charge dans le calcul de l'impôt sur le revenu, *via* le mécanisme du quotient familial. Pour chaque enfant à charge, un foyer fiscal se voit attribuer une demi ou une part fiscale supplémentaire. Ces parts ouvrent droit à une réduction d'impôt dont le montant augmente avec le revenu déclaré.

Premièrement, l'avantage maximal octroyé par chaque demi-part a été abaissé de 2 336 euros à 2 000 euros en 2013, ce qui a engendré une recette fiscale supplémentaire de 560 millions d'euros. Cette première mesure, qui épargne les foyers non imposables et ceux dont l'avantage par demi-part ne dépasse pas 2 000 euros, est principalement supportée par les ménages les plus aisés : parmi les 1,0 million de ménages qui ont payé un surplus d'impôt à ce titre (de 560 euros en moyenne pour ces ménages uniquement), 95 % appartiennent aux 20 % les plus aisés.

Deuxièmement, l'avantage accordé aux personnes seules ayant eu des enfants est plafonné à 120 euros en 2013 contre 400 euros en 2012. L'abaissement de ce plafond représente une étape dans l'extinction d'un avantage décidée en 2010 et réalisée progressivement sur 5 ans. Cette seconde mesure augmente de 540 millions d'euros les recettes fiscales. Cette fois, la dépense est répartie relativement régulièrement parmi la population, excepté les trois premiers déciles qui ne subissent aucune dépense supplémentaire, la plupart n'étant pas imposée. Ainsi, les quatre déciles médians de niveaux de vie (D4 à D7) supportent à eux seuls 60 % de la dépense supplémentaire totale engendrée par cette mesure, qui contribue de ce fait plutôt à augmenter les inégalités.

L'abaissement du plafond de l'abattement de 10 % sur les traitements et salaires pour frais professionnels (de 14 157 euros à 12 000 euros) a mis à contribution les ménages aux revenus les plus élevés : ce plafond s'applique désormais aux salaires annuels nets dépassant 120 000 euros, préretraite et allocations chômage incluses, contre 141 570 euros avant réforme. Cette mesure a rapporté 510 millions d'euros, dont les trois quarts ont été supportés par les 10 % des ménages les plus aisés.

Diverses mesures ont par ailleurs été prises pour réduire les avantages fiscaux procurés par les crédits et réductions d'impôt⁶. Ces mesures ont rapporté 430 millions d'euros, dont la moitié est supportée par les 10 % des ménages les plus aisés. Pour ces réformes, la contribution des ménages les plus aisés est moins importante que pour les mesures concernant le quotient familial, car les ménages les plus modestes bénéficient également des réductions et crédits d'impôt.

6. Il s'agit des mesures suivantes : « rabot » de 15 % sur les taux de divers crédits et réductions d'impôt, aménagement des dispositifs en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale, restriction de la réduction d'impôt pour la souscription au capital de petites et moyennes entreprises à celles en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion et plafonnement global des avantages fiscaux légèrement revu à la baisse.

De son côté, la création de la tranche d'imposition à 45 % a un rendement relativement limité, d'environ 290 millions d'euros (soit 6 % de l'impact global des mesures prises sur l'impôt sur le revenu). Le supplément d'impôt imputable à cette nouvelle tranche est supporté uniquement par une toute petite fraction des ménages les plus aisés. Un peu plus de 50 000 ménages sont concernés par cette mesure. Ils doivent s'acquitter en moyenne de près de 5 700 euros d'impôt supplémentaire à ce titre.

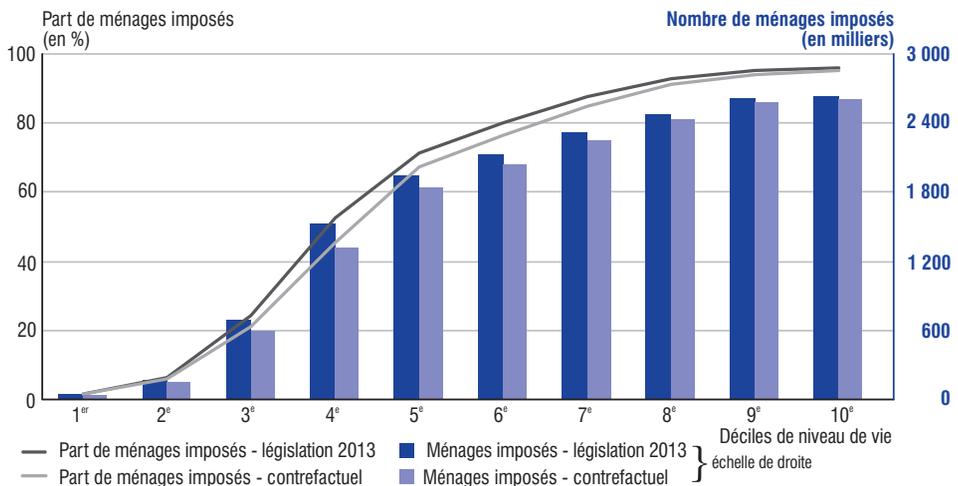
Enfin, le taux d'imposition des plus-values de cession de valeurs mobilières a été augmenté de 19 % à 24 %, engendrant 100 millions d'euros de recettes supplémentaires, principalement supportés par les 20 % des ménages les plus aisés.

La réforme du mécanisme dit de la « décote » a permis de modérer le nombre de ménages nouvellement imposés

Pour atténuer les effets de l'ensemble des mesures et en particulier celle du gel du barème dans le bas de la distribution de revenus, le mécanisme dit de la « décote » a été revu. La décote consiste en une réduction d'impôt, destinée aux foyers dont le montant d'impôt (avant prise en compte des éventuels réductions et crédits) est inférieur à un plafond. Ce plafond a été porté de 878 euros en 2012 à 1 060 euros en 2013, augmentant ainsi le nombre de foyers concernés. La décote étant égale à la moitié de la différence entre l'impôt calculé et le plafond, son montant augmente en outre avec le plafond. La revalorisation de la décote a ainsi engendré une baisse de l'impôt des contribuables les plus modestes – surtout ceux situés dans les déciles 2 à 5 – de 270 millions d'euros au total.

La part de ménages imposés s'établit *in fine* à 61 % en 2013, contre 58 % si aucune modification législative n'avait été décidée par rapport à 2012 (figure 4). Parmi les 16,5 millions de ménages qui ont payé un impôt sur le revenu en 2013, 670 000 le doivent

4. Part de ménages redevables d'un impôt sur le revenu positif par décile de niveau de vie



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

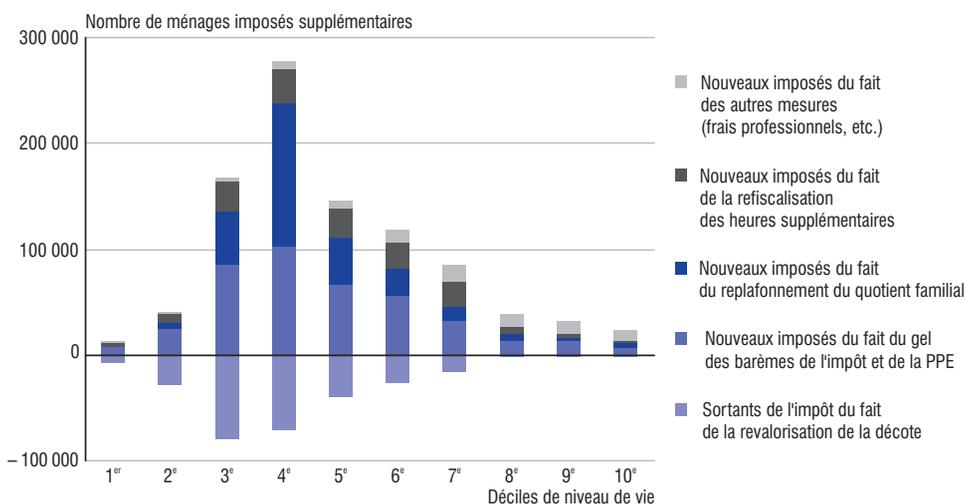
Lecture : en 2013, 80 % des ménages de France métropolitaine du 6^e décile de niveau de vie payent un impôt sur le revenu. Sans les mesures prises en 2013, cette part aurait été de 77 %.

Note : un ménage est considéré comme imposé si le ou les foyer(s) fiscal(aux) qui le compose(nt) paye(nt), au total, un impôt positif, une fois pris en compte les crédits d'impôt et la PPE, mais sans prendre en compte le prélèvement forfaitaire sur les revenus du capital.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 (actualisée 2013), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

aux mesures nouvelles⁷. Ces ménages nouvellement imposés se situent principalement dans les déciles médians de niveaux de vie : 84 % se situent entre le D3 et le D7. Ils sont principalement devenus redevables d'un impôt du fait du gel du barème et de la diminution du plafond du quotient familial pour les personnes ayant élevé seules un enfant (*figure 5*).

5. Répartition des ménages nouvellement imposés par déciles de niveau de vie



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : le seul gel des barèmes de l'impôt et de la prime pour l'emploi aurait rendu 90 000 ménages redevables d'un impôt sur le revenu dans le 3^e décile de niveau de vie. La revalorisation de la décote fait sortir 80 000 ménages de l'impôt pour ce même décile.

Note : le caractère imposé d'un ménage est défini comme le fait d'être redevable d'un impôt après prise en compte des crédits d'impôt (y compris prime pour l'emploi), et du seuil de recouvrement, et hors prise en compte du prélèvement forfaitaire.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 (actualisée 2013), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

La première étape de l'imposition de tous les revenus du capital au barème de l'impôt sur le revenu engendre un supplément de prélèvements en 2013 pour les ménages les plus aisés

Jusqu'en 2012, les contribuables percevant des revenus de valeurs et capitaux mobiliers⁸ pouvaient choisir entre une imposition au barème de ces revenus (imposés de la même manière que les salaires) ou une imposition à un taux fixe (avec un taux variant selon le type de revenu mais le plus souvent à 24 % sur les revenus perçus en 2012) que l'on appelle le prélèvement forfaitaire libératoire (PFL). Le prélèvement forfaitaire libératoire étant prélevé à la source et l'imposition au barème s'effectuant avec une année de décalage, ce choix impliquait non seulement une différence de montant mais aussi un décalage d'un an du prélèvement.

7. Plus précisément, 700 000 ménages payent un impôt du fait des nouvelles mesures et, dans le même temps, 30 000 ménages cessent d'en payer. Ces derniers, sans être touchés par les autres mesures d'augmentation de l'impôt sur le revenu, bénéficient du rehaussement du plafond de la décote.

8. Il s'agit des revenus issus de produits de placement non exonérés comme les revenus d'actions et de parts de société, les intérêts d'emprunts d'État, de bons du Trésor ou assimilés, les intérêts de plans d'épargne-logement souscrits depuis plus de 12 ans. Les revenus issus de contrats d'assurance-vie sont exclus de la mesure et restent soumis à un prélèvement forfaitaire libératoire.

La loi de finances pour 2013 a supprimé le prélèvement libératoire en le remplaçant par une imposition au barème de tous les revenus de valeurs et capitaux mobiliers perçus à partir de 2013, à l'exception des contrats d'assurance-vie. Les revenus de capitaux perçus en 2013 et qui auraient auparavant été éligibles au prélèvement forfaitaire libératoire et taxés à ce titre à la source dès 2013 seront donc pris en compte dans l'assiette de l'impôt sur le revenu acquitté en 2014. Toutefois un prélèvement à la source dans les mêmes conditions que le PFL (abattement et taux) est maintenu en 2013 : le prélèvement forfaitaire obligatoire (PFO). Le montant du PFO versé en 2013 sera à déduire de l'impôt sur le revenu à payer en 2014. La loi prévoit cependant que les contribuables dont le revenu fiscal est inférieur à un certain seuil puissent demander à être exemptés de PFO en 2013.

Pour ce qui concerne les recettes de l'année 2013 uniquement, cette mesure a rapporté 1,7 milliard d'euros supplémentaires, sous l'hypothèse que tous les contribuables qui avaient la possibilité d'être exemptés l'aient demandé⁹. Dans ces conditions, les 80 % des ménages les plus modestes ont payé au total 250 millions d'euros de moins en différant leur imposition pour 2014 alors que les 10 % des ménages les plus aisés ont versé 2,0 milliards d'euros de plus. Dans le premier cas, il s'agit de foyers qui faisaient le choix du PFL et qui demandent à être exemptés du PFO, alors que dans l'autre cas, il s'agit de foyers choisissant auparavant l'imposition au barème et qui deviennent soumis au PFO avec un prélèvement dans l'année.

Il faudra toutefois attendre l'analyse de l'impôt versé en 2014 sur les revenus de 2013 pour évaluer l'ensemble de la mesure¹⁰.

En 2013, parmi les mesures nouvelles prises dans la sphère sociale, seule la revalorisation du RSA a un léger impact sur les niveaux de vie

Les instruments habituellement mobilisés par les pouvoirs publics dans le cadre des évolutions du système de protection sociale concernent les recettes ou les dépenses sociales.

Du côté des recettes, aucune mesure n'affecte les niveaux de vie en 2013. La diminution du taux de prélèvements sociaux sur les revenus du capital (de 5,4 % à 4,5 %) et la suppression de la contribution additionnelle « financement du RSA » (de 1,1 %) se sont en effet accompagnées de la création du prélèvement de solidarité (2,0 %), laissant inchangé le taux global de prélèvements sur ces revenus en 2013 (15,5 %). Concernant les dépenses sociales, les dispositions réglementaires régissant les prestations sociales (prestations familiales, allocations logement et minima sociaux) ont été très peu modifiées en 2013. L'impact de ces modifications sur la diminution des inégalités est de ce fait particulièrement réduit. Le seul changement concerne les bénéficiaires du RSA, qui bénéficient en 2013 des premiers effets du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Celui-ci prévoit notamment une augmentation de 10 % du montant forfaitaire du RSA (en plus de l'inflation) à raison de 2 % par an de 2013 à 2017. L'effet de cette mesure est néanmoins limité en 2013, la première tranche de revalorisation n'ayant eu lieu que le 1^{er} septembre.

9. Nous retenons cette hypothèse dans la mesure où c'est à leur avantage dans le cadre de la transition vers l'imposition au barème de 2014, mais il s'agit d'un cas polaire. En supposant à l'inverse un recours nul à la possibilité d'exemption, le résultat serait de 3,8 milliards d'euros. Cet écart particulièrement important s'explique par le fait qu'un peu moins de la moitié des contribuables concernés par cette mesure peuvent demander à être exemptés du PFO.

10. On peut en donner une estimation en neutralisant les décalages d'imposition, c'est-à-dire en faisant comme si ces revenus étaient directement imposés au barème de l'impôt de 2013. La suppression du prélèvement forfaitaire libératoire aurait alors rapporté environ 550 millions d'euros, intégralement supportés par les ménages du dernier décile. Il s'agit avant tout des ménages pour lesquels une imposition à 24 % était plus avantageuse qu'une imposition au taux marginal du barème. De ce fait, cette mesure est dans son ensemble progressive puisque seuls les ménages les plus aisés participent à l'augmentation globale de ce prélèvement.

Au total, la revalorisation du forfait RSA conduit à une augmentation des dépenses au titre du RSA de 90 millions d'euros. Distribuée pour les deux tiers à des ménages du premier décile de niveau de vie, cette revalorisation a contribué à 3,4 % de la réduction des inégalités de niveau de vie induite par les nouvelles mesures prises en 2013 (*figure 2*). ■

Pour en savoir plus

Boughazi Y. *et al.*, « Les comptes des administrations publiques en 2013 », *Insee Première* n° 1500, mai 2014.

Bozio A. *et al.*, « Budget 2013 : la réforme de l'impôt sur le revenu », *Les notes de l'IPP* n° 2, octobre 2012.
Fiche 4.5 « Redistribution monétaire ».

Houdré C. *et al.* « Les niveaux de vie en 2012 », *Insee Première* n° 513, septembre 2014.

Vue d'ensemble

Conditions de vie

Le week-end reste un temps de partage et de repos

Laura Castell*

En 2010, les personnes de 15 ans ou plus consacrent deux fois plus de temps aux loisirs d'extérieur, à recevoir ou sortir un jour de week-end qu'un jour de semaine. Ce constat vaut pour tous, y compris pour les personnes qui travaillent le week-end ou celles qui ne travaillent pas en semaine comme les retraités. Le samedi, ce sont les courses et les soirées à l'extérieur ou en compagnie de l'entourage qui sont privilégiées. Le dimanche est davantage une journée de repos avec une heure de sommeil et une demi-heure de télévision supplémentaires ainsi que des activités passées plus souvent en famille. Au sein du couple, le partage entre homme et femme des tâches domestiques et notamment du temps passé à s'occuper des enfants est plus équilibré le week-end qu'en semaine.

En 25 ans, les emplois du temps du week-end et de la semaine ont suivi les mêmes évolutions générales : moins de tâches domestiques, plus de temps passé derrière un écran. Le principal changement concerne le temps de travail. D'une part, alors que de moins en moins de personnes travaillent le samedi, c'est le contraire le dimanche. D'autre part, alors que la proportion d'indépendants et d'employés travaillant plus d'une heure un jour de week-end a nettement progressé, on observe un mouvement inverse chez les cadres et les professions libérales.

Réduction du temps de travail, ouverture croissante des commerces le dimanche ou encore suppression de l'école le samedi : sur les dernières décennies, de nombreuses évolutions ont affecté l'emploi du temps en France. On peut se demander dans quelle mesure le découpage traditionnel entre jours de semaine et week-end a été remis en cause. En quoi d'ailleurs consiste la spécificité du week-end ? Quel rôle joue le week-end dans le mode de vie des personnes, dans la façon dont elles organisent leurs activités et leurs relations ?

Sur ces thèmes, en particulier sur la désynchronisation des temps sociaux, les études se concentrent sur la question du travail le dimanche [Lesnard, 2009]. Or en France, même si le seul encadrement juridique existant concerne le jour du dimanche (privilegié dans la loi pour être le jour du repos hebdomadaire obligatoire¹), le samedi constitue lui aussi un jour particulier de la semaine, ce qui justifie d'étudier le week-end dans sa globalité. Les données des différentes enquêtes Emploi du temps (*encadré 1*) constituent un outil privilégié pour conduire cet examen.

Une heure et demie de temps libre en plus les jours de week-end

En matière d'emploi du temps, la principale opposition entre jour de semaine et week-end porte sur le temps de travail. Alors que plus de la moitié des personnes de 15 ans ou plus résidant en France métropolitaine travaillent, se forment ou étudient un jour de

* Laura Castell, Insee.

1. « Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche. », article L. 3132-3 du code du travail.

semaine, ce n'est le cas que de 22 % d'entre elles un jour de week-end. En complément, l'emploi du temps des jours de week-end est davantage tourné vers les activités hors travail et formation.

Les personnes consacrent en effet plus de temps aux autres activités le week-end (figure 1). Ainsi, un jour de week-end se compose en moyenne de 9 heures et demie de sommeil ou repos (+ 41 minutes par rapport à un jour de semaine), 2 heures et demie de repas (+ 24 minutes) et un peu plus d'une heure de toilette et soins personnels. Le temps

Encadré 1

Les enquêtes Emploi du temps en France

Les enquêtes Emploi du temps sont réalisées par l'Insee en moyenne tous les 11 ans depuis 1966. Ces enquêtes s'appuient sur un carnet que chaque personne interrogée remplit en fonction des activités qu'elle a faites tout au long de la journée, par tranches de 10 minutes (ou 5 pour l'enquête de 1985-1986). Ce procédé permet à la fois de limiter les effets de mémoire puisque l'enquêté remplit le carnet au fur et à mesure et d'évaluer de façon objective les différentes activités, quelles que soient leur nature et leur durée, puisque la catégorisation se fait *a posteriori*. En plus de la définition de l'activité, des questions de contexte (présence d'autres personnes, lieu et but de l'activité) sont renseignées pour avoir une description plus générale du moment.

La dernière enquête Emploi du temps s'est déroulée de septembre 2009 à septembre 2010. Le champ de l'enquête a été étendu à toutes les personnes de 11 ans ou plus, contre 15 ans ou plus pour les enquêtes précédentes, et aux DOM (Réunion, Martinique et Guadeloupe). Cependant, pour des questions de comparaison, le champ considéré ici est restreint aux répondants de 15 ans ou plus et à la France métropolitaine.

La dernière enquête Emploi du temps a fait l'objet de deux autres nouveautés importantes. La première a consisté à demander à un sous-échantillon de donner une note d'agrément (sur une échelle de -3 à +3) à chaque moment décrit dans le carnet. La seconde porte sur le protocole qui prévoit le remplissage de deux carnets journaliers pour un même répondant contre un seul auparavant : un carnet pour un jour de semaine (du lundi au vendredi) et un carnet pour un jour de week-end (samedi ou dimanche). Ce dispositif permet d'étudier dans le détail les activités du week-end avec une bien meilleure précision puisque sur les 25 860 carnets exploités, 11 974 décrivent le samedi ou le dimanche (trois fois plus que dans les enquêtes précédentes).

La nomenclature des activités dans l'enquête Emploi du temps 2009-2010

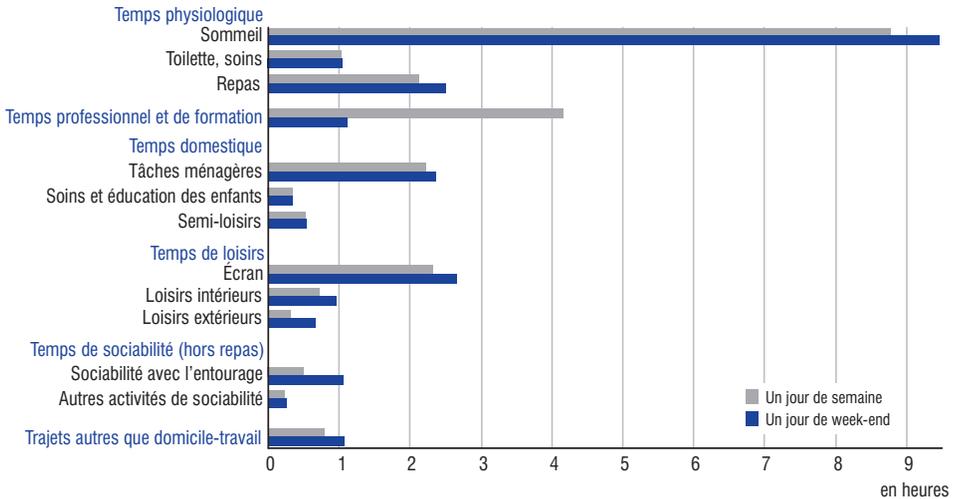
Les différentes activités renseignées par les enquêtés sont associées à un type d'activité défini dans une nomenclature standardisée. À partir de cette nomenclature, sept grands postes d'activités ont été définis ici :

- **temps physiologique** : sommeil, détente ; toilette, soins personnels ; repas (tous y compris au travail et avec d'autres personnes) ;
- **travail, études, formation** : travail y compris temps de trajets domicile-travail ou domicile-lieu d'études ; études, stages ; formation, recherche d'emploi ;
- **temps domestique** : tâches ménagères (cuisine, vaisselle, ménage, linge, gestion du ménage, courses, autres travaux domestiques, soins aux adultes) ; semi-loisirs (bricolage, jardinage, s'occuper des animaux) ; activités parentales (soins des enfants, éducation des enfants) ;
- **écran** : regarder la télévision, une vidéo ou un DVD ; informatique hors communication et jeux ;
- **loisirs hors écran** : lecture ; musique ; sport ; promenade ; chasse, pêche, cueillette ; sorties culturelles ou sportives ; jeux (y compris sur console ou ordinateur), pratique de la musique, de la danse ;
- **sociabilité** : sortie, visite, rencontre ; communication ; communication à distance ; pratiques religieuses ; pratiques associatives ou civiques ;
- **trajets hors domicile-travail** : tous les déplacements autres que les trajets domicile-travail/études.

Dans les enquêtes Emploi du temps, les activités dites de sociabilité sont exclusivement consacrées à la sociabilité. Les autres activités ne sont pas consacrées principalement à la sociabilité mais peuvent cependant être partagées : c'est le cas lorsqu'une personne regarde la télévision en famille ou fait du sport avec des amis.

domestique est lui aussi légèrement plus important un jour de week-end avec 2 heures et 20 minutes de tâches ménagères (courses, ménage, cuisine, etc. ; + 9 minutes), 20 minutes de soins et d'éducation des enfants et une demi-heure de « semi-loisirs » (bricolage, jardinage et soins aux animaux).

1. Temps passé aux différentes activités un jour de semaine et un jour de week-end



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.
 Lecture : en semaine, les personnes consacrent un peu moins de 9 heures par jour au sommeil.
 Source : Insee, enquête Emploi du temps 2009-2010.

Mais c'est surtout le temps libre - celui que l'on consacre aux loisirs et à la sociabilité² - qui est nettement plus important les jours de week-end. Il se compose en moyenne de 2 heures et 40 minutes de temps passé devant un écran (télévision ou ordinateur), plus d'une heure d'activités de sociabilité avec l'entourage (sorties, réceptions, conversations) hors repas, un peu moins d'une heure de loisirs d'intérieur (lecture, radio, jeux, pratiques sportives ou artistiques), 40 minutes de loisirs d'extérieur (promenades, pêche-chasse, sorties culturelles et sportives) et un quart d'heure de sociabilité à distance (téléphone, courrier, etc.) ou au-delà de l'entourage (pratiques religieuses, associatives ou civiques). Au total, le temps libre le week-end est plus important d'une heure et demie par rapport à un jour de semaine.

Sur ce temps libre, ce sont les loisirs d'extérieur et les moments de sociabilité avec l'entourage qui sont privilégiés le week-end. Les personnes y consacrent deux fois plus de temps qu'un jour de semaine. De fait, les loisirs hors écran en semaine se constituent essentiellement du temps de lecture, de jeux ou de pratique de la musique ou de la danse. Le week-end, ce sont les promenades qui constituent le loisir principal : le temps moyen qui leur est consacré passe de 13 minutes un jour de semaine à 27 minutes un jour de week-end. L'importance de la sociabilité le week-end s'explique principalement par le temps consacré aux visites (chez soi ou chez les autres) qui passe de 21 minutes un jour de semaine à 45 minutes un jour de week-end.

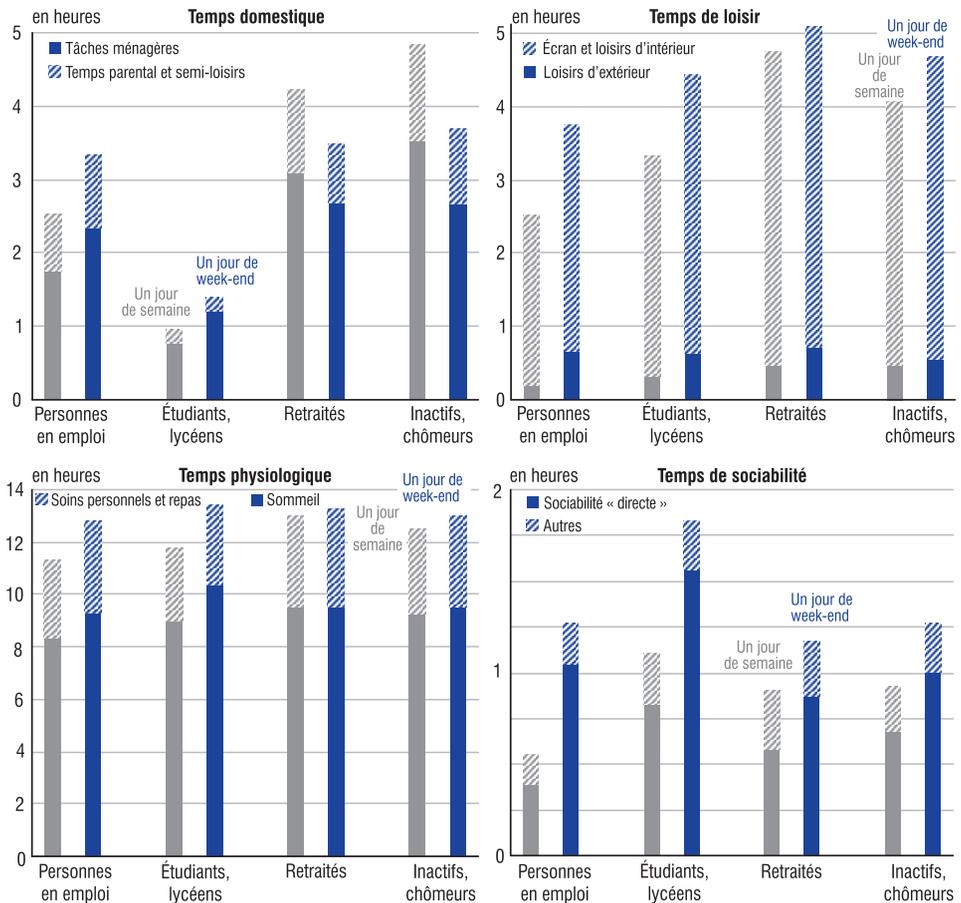
2. Le temps de sociabilité correspond au temps consacré exclusivement à la sociabilité, et donc à discuter, et non à d'autres activités comme le repas, les loisirs, etc.

Le week-end : un moment particulier, quelle que soit la situation professionnelle

Le temps professionnel et de formation étant la différence principale entre semaine et week-end, il convient de regarder plus précisément l'emploi du temps des personnes selon leur situation vis-à-vis du marché du travail. En effet, les personnes ni en emploi ni en études ont moins de contraintes les obligeant à reporter une partie des activités le week-end (figure 2). Le temps de sommeil, par exemple, n'est pas plus important le week-end pour les retraités et est supérieur seulement d'un quart d'heure pour les inactifs ou les chômeurs alors que les personnes en emploi dorment près d'une heure de plus le week-end.

En semaine, les personnes en emploi disposent de 3 heures de temps libre par jour contre 5 heures environ le week-end. Pour les retraités, les inactifs et les chômeurs qui disposent déjà de plus de 5 heures de temps libre par jour en semaine, le contraste avec le week-end est moins marqué. Néanmoins, leur temps libre est aussi plus élevé le week-end (+ 37 minutes pour les retraités et + 59 minutes pour les chômeurs et inactifs). Pour se libérer du temps libre

2. Principales activités du week-end et de la semaine selon le statut d'activité



Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.

Lecture : en semaine, les personnes en emploi consacrent par jour plus de 11 heures aux activités physiologiques, dont plus de 8 heures de sommeil.

Source : Insee, enquête Emploi du temps 2009-2010.

le week-end, les retraités, les inactifs et les chômeurs réduisent leur temps de travail domestique qu'ils peuvent, davantage que les personnes en emploi, reporter en semaine. Alors qu'en semaine, les personnes en emploi font 2 heures et demie de tâches domestiques par jour et les retraités plus de 4 heures, le temps qui leur est consacré le week-end est finalement d'un peu moins de 3 heures et demie pour ces deux populations.

Enfin, quel que soit le statut d'activité, les loisirs d'extérieur – promenades, sorties culturelles et sportives – et les moments de sociabilité avec l'entourage sont privilégiés par tous le week-end.

Le même constat sur les loisirs d'extérieur et la sociabilité le week-end peut être fait parmi les personnes en emploi, selon qu'elles travaillent ou non le week-end. L'emploi du temps des personnes qui travaillent le week-end se rapproche certes de celui d'une journée de semaine travaillée. Cependant, le temps de travail reste en moyenne inférieur d'un peu plus de 2 heures un jour de week-end travaillé par rapport à un jour de semaine travaillé³ et parmi ce temps de travail, 45 minutes sont consacrées au travail à domicile (contre 29 minutes un jour de semaine). Ce temps ainsi dégagé est consacré en grande partie aux loisirs d'extérieur et à la sociabilité.

Ce constat reste valable si l'on regarde les différences en termes de catégories socioprofessionnelles. De nombreuses études se sont penchées sur la question des activités, notamment de loisirs, privilégiées par les différentes catégories sociales mais peu d'entre elles se sont intéressées à la répartition de ces activités au cours de la semaine [Maresca, 2004]. Il s'avère que les grandes différences observées le week-end sont les mêmes que celles observées en semaine : plus de loisirs hors écran chez les cadres, plus de temps passé devant un écran chez les ouvriers, plus de travail et moins de tâches domestiques chez les indépendants, etc. Cependant, elles sont moins prononcées le week-end qu'en semaine : par exemple, il n'y a pas de différences de temps de sociabilité en fonction de la catégorie socioprofessionnelle le week-end.

Le week-end ressort comme un temps de partage

Les loisirs et les activités de sociabilité se font le plus souvent avec d'autres personnes. Or c'est bien le week-end que la plupart des personnes ont du temps libre. Si les retraités, les inactifs et les chômeurs ont bien sûr davantage de temps hors travail ou formation en semaine, ce n'est pas forcément le cas de leur famille ou de leurs amis. C'est pourquoi, même pour eux, les activités de partage comme les loisirs et la sociabilité se concentrent davantage le week-end, moment de la semaine où la synchronisation des emplois du temps est la plus forte.

Le temps consacré à ces activités le week-end n'est pas seulement plus important, il est aussi davantage partagé avec les proches alors qu'en semaine ces activités se font plutôt seul ou avec d'autres personnes que l'entourage. Les activités de loisirs le week-end se font davantage en présence de membres de la famille ou d'amis. C'est le cas de 60 % du temps de loisirs hors écran le week-end contre 48 % un jour de semaine. Il en est de même pour les activités liées à la sociabilité puisque 84 % du temps de sociabilité se fait en présence d'un membre de la famille ou d'un ami le week-end, soit 11 points de plus qu'en semaine.

Les repas sont aussi un moment de partage avec d'autres personnes que les membres du ménage. Si le temps consacré aux repas les jours de week-end est supérieur de presque une demi-heure par rapport à un jour de semaine, cela est exclusivement lié aux repas pris en compagnie d'autres personnes que les membres du ménage. Un jour de week-end, 37 % des

3. Ici, on considère un jour comme travaillé si la personne en emploi a passé plus d'une heure à travailler ou se former dans la journée (sur le lieu de travail ou de formation ou à domicile).

personnes de 15 ans ou plus prennent au moins un repas avec d'autres personnes que les membres du ménage (25 % un jour de semaine). La durée cumulée de ces repas est de 2 heures et 12 minutes en moyenne dans la journée contre 1 heure et 36 minutes un jour de semaine. Cette sociabilité « alimentaire », caractéristique de la sociabilité contemporaine, avait déjà été mise en avant dans la précédente enquête Emploi du temps révélant les repas notamment du samedi soir et du dimanche midi comme « des temps forts de la semaine » [Larmet, 2012].

Le samedi : tâches domestiques en journée, sociabilité en soirée

Si le samedi et le dimanche se ressemblent par une moindre importance du temps de travail et une prégnance des loisirs et de la sociabilité, ils ont aussi leurs particularités propres, en termes d'activités comme en termes d'organisation de la journée (figure 3).

Le samedi est le jour de la semaine où le temps domestique est le plus important puisque 3 heures et demie y sont consacrées en moyenne, soit presque une demi-heure de plus que les autres jours. Cette différence s'explique quasi exclusivement par le temps passé à faire ses courses : 41 % des personnes de 15 ans ou plus font des courses le samedi, contre 31 % un jour de semaine et 20 % le dimanche. Les courses du samedi durent aussi plus de temps : près d'une heure et demie contre une heure et 9 minutes un jour de semaine. Comme d'autres enquêtes l'ont déjà montré, les dépenses alimentaires les plus importantes se font le samedi, notamment dans les grandes surfaces [Eymard, 1999].

Le samedi se caractérise aussi par sa soirée. Après 18 heures, on consacre davantage de temps aux loisirs hors écran et notamment aux sorties culturelles et sportives. Mais ce sont surtout les activités de sociabilité qui sont privilégiées le samedi soir (33 minutes contre 18 minutes les soirs de semaine). Ce temps est principalement consacré à recevoir ou à sortir chez des amis ou de la famille : ces visites constituent 20 minutes du temps de sociabilité (contre 8 minutes un soir de semaine).

3. Principaux temps de la journée des Français selon le jour de la semaine

en heures et minutes

		Temps physio- logique	Temps professionnel et de formation	Temps domestique	Temps passé devant un écran	Temps de loisirs hors écran	Temps de sociabilité	Trajets hors domicile- travail	Ensemble
Nuit (0-6 h)	Un jour de semaine	5 h 44	0 h 05	0 h 02	0 h 05	0 h 02	0 h 02	0 h 01	6 h
	Samedi	5 h 36	0 h 04	0 h 01	0 h 06	0 h 03	0 h 07	0 h 03	6 h
	Dimanche	5 h 29	0 h 03	0 h 02	0 h 07	0 h 04	0 h 12	0 h 03	6 h
Matin (6 h-12 h)	Un jour de semaine	2 h 31	1 h 45	1 h 05	0 h 07	0 h 11	0 h 06	0 h 14	6 h
	Samedi	3 h 19	0 h 31	1 h 17	0 h 11	0 h 15	0 h 08	0 h 19	6 h
	Dimanche	3 h 39	0 h 15	1 h 08	0 h 12	0 h 20	0 h 10	0 h 16	6 h
Après-midi (12 h-18 h)	Un jour de semaine	1 h 21	1 h 53	1 h 09	0 h 30	0 h 27	0 h 18	0 h 21	6 h
	Samedi	1 h 33	0 h 34	1 h 28	0 h 38	0 h 47	0 h 28	0 h 31	6 h
	Dimanche	1 h 48	0 h 21	1 h 08	0 h 46	0 h 56	0 h 36	0 h 25	6 h
Soirée (18 h-24 h)	Un jour de semaine	2 h 19	0 h 26	0 h 49	1 h 37	0 h 20	0 h 18	0 h 11	6 h
	Samedi	2 h 16	0 h 13	0 h 43	1 h 32	0 h 26	0 h 33	0 h 17	6 h
	Dimanche	2 h 23	0 h 10	0 h 43	1 h 45	0 h 22	0 h 22	0 h 15	6 h
Journée entière (0 h-24 h)	Un jour de semaine	11 h 55	4 h 10	3 h 05	2 h 19	1 h 00	0 h 44	0 h 47	24 h
	Samedi	12 h 44	1 h 23	3 h 29	2 h 27	1 h 31	1 h 16	1 h 09	24 h
	Dimanche	13 h 19	0 h 49	3 h 00	2 h 51	1 h 42	1 h 20	0 h 59	24 h

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.

Lecture : en semaine, les personnes consacrent 5 h 44 par jour aux activités physiologiques la nuit (entre 0 h et 6 h).

Source : Insee, enquête Emploi du temps 2009-2010.

Le dimanche : grasse matinée, journée en famille et soirée télé

Le dimanche, quant à lui, se caractérise principalement par un temps de sommeil supérieur d'une heure, en particulier le matin. Alors que 30 % des personnes de 15 ans ou plus se lèvent après 9 h le dimanche, ce n'est le cas que de 10 % en semaine. La nuit de samedi à dimanche se distingue en effet par sa durée plus longue et plus tardive que les autres nuits [Ricroch, 2012a].

En journée, ce sont les loisirs et la sociabilité qui sont les activités principales, à la différence du samedi où ces temps se concentrent plutôt en soirée. De plus, ce temps libre se fait davantage en famille, encore plus que le samedi. Plus de la moitié de la journée du dimanche entre 6 h et 18 h se fait en présence de membres de la famille⁴ ou du ménage contre 44 % le samedi et 31 % un jour de semaine.

Le temps libre passé devant un écran, principalement devant la télévision, est caractéristique de la journée du dimanche. En effet, le dimanche, le temps passé devant un écran est de presque 3 heures par jour : c'est 24 minutes de plus que le samedi et 32 minutes de plus qu'un jour de semaine. C'est surtout le cas dans l'après-midi et en soirée.

Par rapport au samedi où les personnes semblent utiliser leur temps libre pour faire ce qu'elles n'ont pas pu faire en semaine comme les courses, les sorties ou les visites, le dimanche apparaît donc davantage comme une journée de repos.

Un moment de rééquilibrage et de jeux avec les enfants au sein des couples

Loisirs et sociabilité ne sont pas les seules activités qui diffèrent la semaine et le week-end. Ainsi, la répartition du temps domestique (tâches ménagères, semi-loisirs et temps parental) au sein de la semaine fait apparaître un certain rééquilibrage le week-end entre hommes et femmes au sein des couples⁵. Certes, les tâches domestiques sont encore très largement prises en charge par les femmes, pour des raisons de spécialisation, de pouvoir économique ou encore de normes sociales [Ponthieux et Schreiber, 2006 ; Ricroch, 2012b].

Malgré cela, les hommes en couple compensent en partie ce déséquilibre le week-end, en consacrant aux tâches ménagères et aux semi-loisirs environ 2 heures et 35 minutes contre 1 heure et 49 minutes un jour de semaine (soit 42 % de temps de plus). Les femmes en couple y consacrent quant à elles 3 heures et 44 minutes contre 3 heures et 26 minutes en semaine (soit 9 % de temps en plus), avec de fortes disparités selon le statut d'activité. Les femmes en emploi y consacrent 3 heures et 43 minutes un jour de week-end contre 2 heures et 53 minutes un jour de semaine (soit 29 % de plus) alors que les femmes sans emploi, au contraire, y passent moins de temps les jours de week-end (3 heures et 48 minutes un jour de week-end contre 4 heures et 46 minutes un jour de semaine).

Comme les femmes en emploi, les hommes consacrent plus de temps aux courses et au ménage les jours de week-end. Ils ne font pas beaucoup plus de cuisine, de vaisselle ou d'entretien du linge, mais plus de bricolage et de jardinage.

Il en est de même pour le temps parental, qui se compose à la fois du temps passé en soins des enfants (toilette, repas donnés, etc.) et du temps passé à l'éducation et aux jeux. Ce temps parental, qui est un temps entièrement consacré à l'enfant⁶, varie beaucoup en fonction de

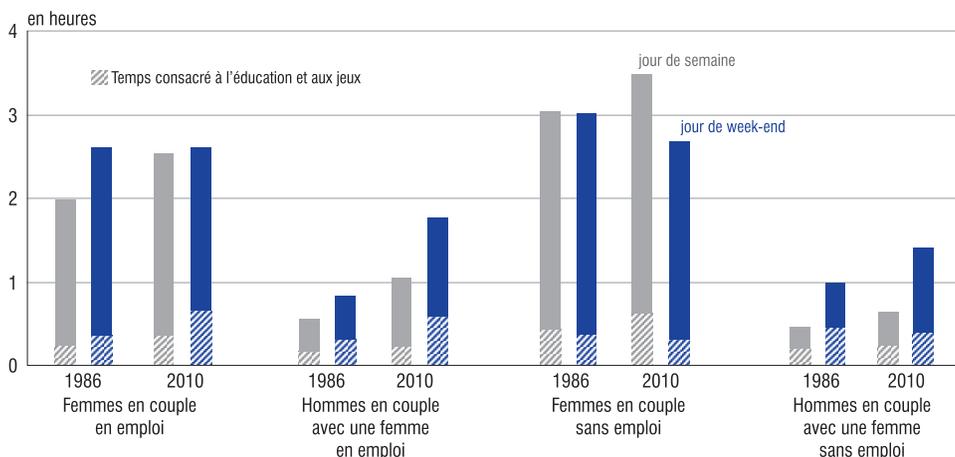
4. Ici, sont considérés comme membres de la famille le conjoint, les parents et les enfants.

5. Dans tout ce paragraphe, seuls les hommes et les femmes de 18 à 60 ans en couple sont étudiés.

6. La classification des activités dépend de ce que l'enquêté déclare comme activité principale. Par exemple, « se promener dans un parc » en présence de ses enfants et « emmener son enfant au parc » ne sont pas classés de la même façon. Dans le premier cas, on considère qu'il ne s'agit pas d'une activité entièrement tournée vers l'enfant.

l'âge des enfants. L'analyse est ici restreinte aux parents en couple avec au moins un enfant de moins de 3 ans dans le ménage⁷ (figure 4).

4. Temps parental depuis 25 ans dans les couples ayant au moins un enfant de moins de 3 ans



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 60 ans en couple avec au moins un enfant de moins de 3 ans dans le ménage.

Lecture : en 1986, les femmes en emploi et en couple avec au moins un enfant de moins de 3 ans consacraient aux enfants près de 2 heures par jour un jour de semaine, dont 15 minutes réservées aux jeux et à l'éducation des enfants.

Source : Insee, enquêtes *Emploi du temps* 1985-1986 et 2009-2010.

Dans les couples où la femme n'est ni en emploi ni en études, les femmes consacrent en semaine près de 3 heures et demie par jour au temps parental alors que les hommes y consacrent 39 minutes. Cependant, les jours de week-end, les femmes y consacrent 48 minutes de moins qu'un jour de semaine alors que les hommes y consacrent 46 minutes de plus. S'occuper des enfants pour les femmes sans emploi serait « vécu comme un métier » [Letrait, 2005] et relèverait des mêmes arbitrages que pour un travail marchand. Lorsque la femme est en emploi ou en études, il n'y a pas de phénomène de compensation : les femmes y consacrent plus de 2 heures et demie par jour aussi bien un jour de semaine qu'un jour de week-end. En revanche, elles consacrent davantage ce temps aux jeux et à l'éducation qu'en semaine. Pour leur part, les hommes en couple avec une femme en emploi consacrent plus de temps aux activités parentales : une heure un jour de semaine et trois quarts d'heure de plus un jour de week-end.

Si de façon générale on observe sur longue période un *statu quo* des inégalités entre hommes et femmes pour les activités parentales [Ricroch, 2012b], ce n'est pas le cas le week-end. En effet, pour les parents d'un enfant de moins de 3 ans, le rééquilibrage au sein du couple qu'on observe durant le week-end s'est accentué depuis 1986. Alors que le temps parental a augmenté pour tous la semaine, l'augmentation le week-end s'est faite exclusivement pour les hommes. C'est notamment le cas pour les hommes en couple avec une femme en emploi ou en études puisque leur temps parental le week-end a doublé (1 heure et 46 minutes par jour en 2010 contre 50 minutes en 1986). Cette évolution pourrait être l'une des conséquences de la mise en place de la réduction du temps de travail. Les cadres et professions intermédiaires déclarent eux-mêmes qu'ils profitent de cette mesure pour dégager du temps en famille le week-end [Defalvard et Méda, 2003].

7. Les différences sont similaires mais moins prononcées si l'on se restreint aux parents d'enfants de moins de 18 ans ou de moins de 6 ans.

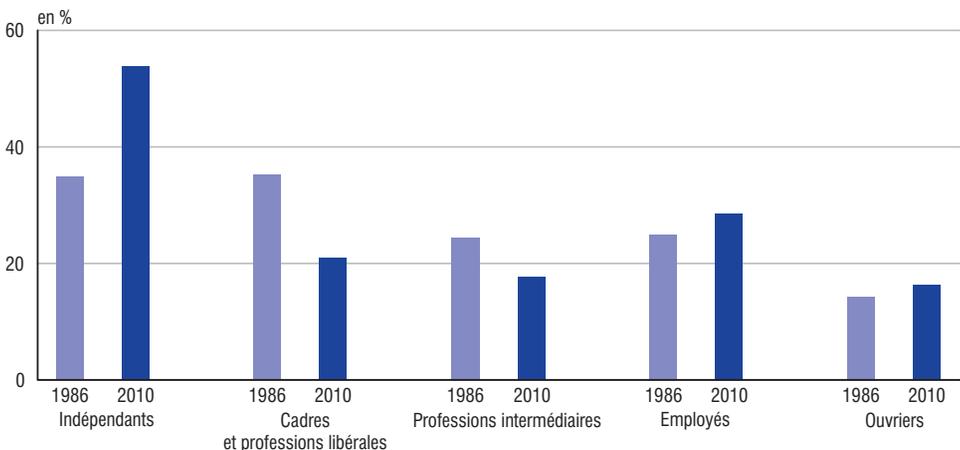
Cette augmentation du temps parental ne s'est pas faite qu'au profit des jeux et de l'éducation des enfants. Au contraire, ce sont davantage les soins quotidiens que les hommes prennent en charge aujourd'hui, alors que les femmes (notamment lorsqu'elles sont en emploi) consacrent davantage de temps le week-end aux jeux et à l'éducation des enfants.

Le temps de travail depuis 25 ans : en baisse le samedi mais en hausse le dimanche

L'évolution la plus marquante en matière d'emploi du temps du week-end concerne le temps professionnel et de formation. La proportion de personnes en emploi travaillant au moins une heure un jour de week-end, aux alentours de 24 % dans l'enquête Emploi du temps, est restée stable depuis 25 ans, comme le temps de travail de ces personnes (près de 6 heures et demie par jour). Cependant, cette stabilité cache une forte différenciation au sein du week-end entre un samedi aujourd'hui moins travaillé et un dimanche davantage travaillé qu'il y a 25 ans. En 1986, 36 % des personnes en emploi travaillaient plus d'une heure le samedi et 13 % plus d'une heure le dimanche, contre respectivement 30 % et 17 % en 2010. Le travail le dimanche touche donc de plus en plus de personnes. C'est d'autant plus vrai si l'on prend en compte toutes les personnes travaillant de manière habituelle ou occasionnelle le dimanche puisque c'est le cas de 31 % des personnes en emploi en 2010⁸.

Le travail le week-end se concentre dans quelques secteurs d'activités tels que l'agriculture, l'hôtellerie-restauration, le commerce ou encore les transports. Dans ces secteurs, plus d'un tiers des personnes en emploi travaillent au moins une heure un jour de week-end. Cette évolution n'a donc pas affecté tout le monde de la même façon (figure 5). En 1986, travailler plus d'une heure un jour de week-end concernait essentiellement les indépendants et les cadres et professions libérales (35 % d'entre eux). En 2010, les indépendants sont encore plus nombreux à travailler plus d'une heure un jour de week-end (54 % d'entre eux).

5. Part de personnes en emploi travaillant plus d'une heure un jour de week-end



Champ : France métropolitaine, personnes en emploi.

Lecture : en 1986, 35 % des cadres et professions libérales travaillaient plus d'une heure un jour de week-end contre 21 % en 2010.

Note : le temps de travail considéré ici est le temps professionnel et de formation (y compris travail à domicile et trajets domicile-travail).

Source : Insee, enquêtes Emploi du temps 1985-1986 et 2009-2010.

8. Voir *fiche thématique 3.6 « Durée et conditions de travail »* de l'édition 2011 de *France, portrait social* dans la collection « Insee Références ».

Cette proportion augmente aussi parmi les employés : ils étaient 25 % à travailler plus d'une heure un jour de week-end en 1986 et sont 29 % en 2010. En revanche, les cadres et professions libérales sont nettement moins nombreux dans ce cas puisqu'ils ne sont plus que 21 % à travailler plus d'une heure un jour de week-end.

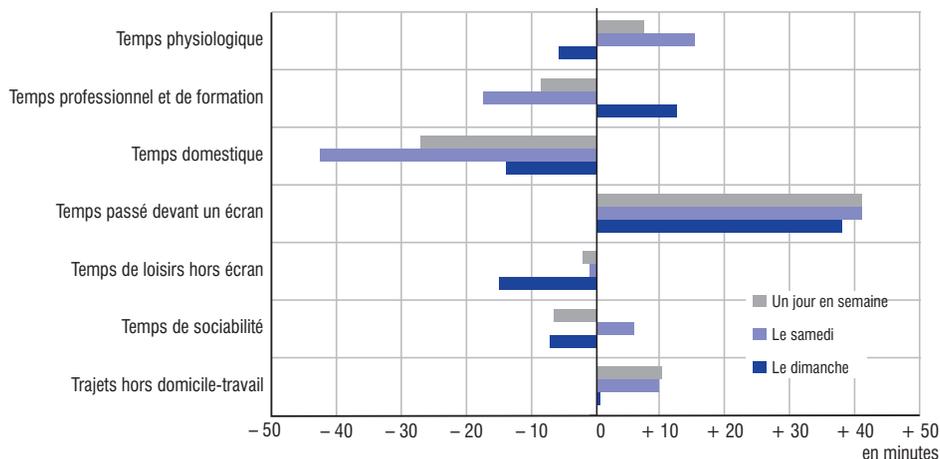
En 25 ans, le temps libre hors écran a diminué de 22 minutes le dimanche

En ce qui concerne les autres activités, leurs évolutions depuis 25 ans sont bien connues : diminution des tâches ménagères, augmentation du temps libre et principalement des loisirs d'écran [Ricroch et Roumier, 2011 ; Dumontier et Pan Ké Shon, 1999]. Ces évolutions se retrouvent donc aussi en partie le week-end, ce dernier n'ayant pas fait l'objet de transformations majeures indépendamment de la semaine (*figure 6*). Ainsi, par rapport à 1986, les personnes de 15 ans ou plus passent davantage de temps devant un écran et ont diminué la part du temps domestique dans leur emploi du temps en semaine, le samedi et le dimanche.

Toutefois, des différences selon le jour considéré apparaissent pour d'autres activités comme les loisirs hors écran et la sociabilité. Alors que le temps consacré à ces activités a diminué d'une vingtaine de minutes le dimanche, on consacre davantage de temps qu'avant à la sociabilité le samedi. Le samedi se distingue aussi par une augmentation du temps physiologique (sommeil, soins personnels et repas).

Ces évolutions se retrouvent quel que soit le sexe ou la situation vis-à-vis du marché du travail. Seuls les étudiants se distinguent des autres, notamment par l'augmentation en 25 ans de plus d'une demi-heure par jour du temps de sociabilité le week-end alors que les autres n'y consacrent ni plus ni moins de temps qu'auparavant. Les étudiants se distinguent aussi par la baisse du temps passé devant la télévision, notamment le week-end. Cependant, cette baisse de 35 minutes en 25 ans a été largement compensée par le temps passé devant un ordinateur : quasi nul en 1986, les étudiants passent en 2010 presque une heure devant un ordinateur un jour de week-end. Si cette augmentation apparaît à tous les âges, c'est particulièrement le cas des jeunes pour qui l'ordinateur prend le pas sur la télévision [Ricroch et Roumier, 2011]. ■

6. Évolution de l'emploi du temps de la semaine et du week-end en 25 ans



Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.

Lecture : en 2010, on consacre en moyenne le dimanche 12 minutes de plus au temps professionnel qu'en 1986.

Source : Insee, enquêtes *Emploi du temps 1985-1986 et 2009-2010*.

Les frontières du week-end

Le week-end ici défini se restreint aux deux derniers jours de la semaine, le samedi et le dimanche. S'il s'agit d'une définition usuelle et facilement représentable, s'agit-il pour autant d'une réalité en termes d'emploi du temps ?

Cette question se pose principalement pour le vendredi soir, souvent considéré comme le début du week-end. Le vendredi soir tient en fait une position intermédiaire entre les soirs de la semaine et le samedi soir. En effet, les activités physiologiques (en particulier le sommeil) sont moins importantes et le temps de sociabilité plus important que les autres soirs de la semaine, même s'il reste significativement inférieur à celui du samedi soir. Si ces activités se rapprochent donc du samedi, ce n'est pas le cas des autres (et notamment du temps de loisirs hors écran et du temps domestique). De plus, ces différences existaient déjà 25 ans auparavant. Il en est de

même pour la journée du vendredi dans sa globalité. Si le temps de travail des personnes en emploi à temps plein est inférieur de 30 minutes par rapport à certains jours de la semaine, il est similaire au temps de travail du lundi et du mercredi, qui sont les autres jours de récupération privilégiés, et la différence ne s'est pas accentuée depuis 25 ans.

Le dimanche soir ne marque pas non plus une rupture claire. Il est particulier à la fois par rapport aux jours de semaine et par rapport au samedi. Les moments passés le dimanche soir ne sont par ailleurs pas marqués par la morosité d'une fin de week-end puisque le caractère agréable de ces moments, tel que perçu par les personnes interrogées, reste similaire à celle du samedi et du dimanche et donc relativement élevée par rapport aux autres jours de la semaine [Ricroch, 2011].

Activités en soirée (entre 18 h et 24 h) selon le jour de la semaine

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Temps physiologique	2 h 19	2 h 18	2 h 18	2 h 23	2 h 14	2 h 16	2 h 23
Temps professionnel et de formation	0 h 29	0 h 29	0 h 26	0 h 26	0 h 22	0 h 13	0 h 10
Temps domestique	0 h 51	0 h 50	0 h 48	0 h 49	0 h 48	0 h 43	0 h 43
Temps passé devant un écran	1 h 40	1 h 37	1 h 38	1 h 33	1 h 36	1 h 32	1 h 45
Temps de loisirs hors écran	0 h 17	0 h 21	0 h 21	0 h 21	0 h 21	0 h 26	0 h 22
Temps de sociabilité	0 h 14	0 h 16	0 h 18	0 h 17	0 h 26	0 h 33	0 h 22
Trajets hors domicile-travail	0 h 10	0 h 09	0 h 11	0 h 11	0 h 13	0 h 17	0 h 15
Ensemble	6 h						

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.

Lecture : en soirée le lundi (entre 18 h et 24 h), on passe en moyenne 1 heure et 40 minutes devant un écran.

Source : Insee, enquête Emploi du temps 2009-2010.

Pour en savoir plus

Defalvard H., Méda D., « Les mondes vécus des 35 heures », *Recherches et Prévisions* n° 74, p. 79-83, 2003.

Dumontier F., Pan Ké Shon J-L., « En 13 ans, moins de temps contraints et plus de loisirs », *Insee Première* n° 765, octobre 1999.

Eymard I., « De la grande surface au marché : à chacun ses habitudes », *Insee Première* n° 636, mars 1999.

Larmet G., « La sociabilité alimentaire s'accroît », *Économie et Statistique* n° 352-353, p. 191-211, Insee, 2002.

Lesnard L., « La famille désarticulée. Les nouvelles contraintes de l'emploi du temps », in *Le Lien social*, éd. PUF, 2009.

Letrait M., « Temps consacrés aux enfants, au travail et moments pour soi des mères », *Recherches et Prévisions* n° 82, p. 87-94, Caf, 2005.

Maresca B., « Occupation du temps libre, une norme de consommation inégalement partagée », *Cahier de recherche* n° 210, Crédoc, 2004.

Ponthieux S., Schreiber A., « Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale », in *Données sociales*, p. 43-51, Insee, 2006.

Ricroch L., Roumier B., « Depuis 11 ans, moins de tâches ménagères, plus d'Internet », *Insee Première* n° 1377, novembre 2011.

Ricroch L., « Les moments agréables de la vie quotidienne : une question d'activités mais aussi de contexte », *Insee Première* n° 1378, novembre 2011.

Ricroch L., « En 25 ans, le temps passé à dormir la nuit a diminué de 18 minutes », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2012a.

Ricroch L., « En 25 ans, moins de tâches domestiques pour les femmes, l'écart de situation avec les hommes se réduit », in *Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012b.

Les bénéficiaires de minima sociaux d'insertion dans la crise économique

Michèle Lelièvre*

Fin 2012, en France, plus de 2 millions de personnes sont allocataires des minima sociaux dits « d'insertion » : 1,7 million perçoivent le RSA socle et 0,4 million l'ASS. Avec les conjoints et les personnes à charge, ce sont près de 4,5 millions de personnes qui sont couvertes par ces dispositifs.

Entre 2008 et 2012, les effectifs ont augmenté de 26 % pour le RSA socle et de 27 % pour l'ASS. La crise économique a entraîné une affluence, massive en 2009, dans les dispositifs, et du fait d'un marché de l'emploi dégradé, en complique les sorties. Toutes les classes d'âges sont touchées mais plus particulièrement les jeunes (25-34 ans), plus exposés aux évolutions de la conjoncture économique, et les seniors (50 ans ou plus), qui restent généralement plus longtemps au RSA ou à l'ASS, dans un contexte marqué par l'extinction des dispositifs de retrait d'activité et le recul de l'âge légal de départ à la retraite.

En 2011, près des deux tiers des bénéficiaires du RSA socle sont en situation de pauvreté monétaire (contre 14,3 % de la population en France métropolitaine). Une proportion minoritaire mais croissante de personnes pauvres sont couvertes par le dernier filet de sécurité du système de protection sociale que constitue le RSA socle. En 2011, en France métropolitaine : 28 % de la population pauvre vit dans un ménage bénéficiaire du RSA socle contre 24 % en 2008.

Sur le plan des conditions de vie, les privations de consommation sont de plus en plus fréquentes, notamment sur des besoins de première nécessité, comme l'alimentation et les soins de santé. 25 % des bénéficiaires du RSA socle et 18 % de ceux qui perçoivent l'ASS ne disposent pas de logement autonome en 2012.

Lorsque les demandeurs d'emploi ont épuisé leurs droits aux indemnités de l'assurance chômage, ou n'ont pas travaillé suffisamment pour y avoir accès, ils sont susceptibles de basculer vers des dispositifs de l'assistance-chômage ou sociale si les autres revenus au sein du foyer sont faibles. L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée aux chômeurs n'ayant plus de droit à l'assurance chômage ou aux demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus sous certaines conditions : ils doivent notamment justifier de 5 ans d'activité salariale au cours des 10 années précédant la fin du contrat de travail (*encadré 1*). Le RSA socle est quant à lui le dernier filet de sécurité du système de protection sociale pour les personnes ayant des ressources très réduites. Il s'est substitué au RMI et à l'API depuis le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et depuis le 1^{er} janvier 2011 dans les DOM (1^{er} janvier 2012 à Mayotte).

La durée et la sévérité de la crise économique amorcée en 2008 conduisent à s'interroger sur la situation des allocataires de minima sociaux dits « d'insertion » que sont le RSA socle et l'ASS : comment ont évolué les effectifs, les caractéristiques, les conditions de vie et les ressources de cette population particulièrement vulnérable ?

* Michèle Lelièvre, Drees.

Une hausse de plus de 25 % du nombre d'allocataires du RSA socle et de l'ASS entre fin 2008 et fin 2012

Fin 2012, en France, plus de 2 millions de personnes sont allocataires des minima sociaux dits « d'insertion » : 1,7 million perçoivent le RSA socle et 0,4 million l'ASS. En prenant en compte l'ensemble des personnes vivant avec l'allocataire (conjoint et personnes à charge), ce sont près de 4,5 millions de personnes qui sont couvertes par ces dispositifs : 3,5 millions par le RSA socle et 0,9 million par l'ASS.

Encadré 1

Le revenu de solidarité active (RSA) et l'allocation de solidarité spécifique (ASS)

Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur au 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Il s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Il a été étendu le 1^{er} septembre 2010 aux personnes de moins de 25 ans ayant travaillé au moins deux années au cours des trois dernières années (RSA jeune) et le 1^{er} juillet 2011 dans les DOM. Il joue un rôle de minimum social (RSA socle) et de complément au revenu d'activité (RSA activité). Le RSA est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent un revenu garanti. Celui-ci est calculé en additionnant un montant forfaitaire, variable selon la composition du foyer, et une fraction (62 %) des revenus professionnels des membres du foyer.

Le **RSA socle** assure une garantie minimale de revenu aux personnes qui en sont privées ou dont les ressources sont très faibles. Pour y être éligible, il faut que les ressources du foyer au sein duquel vit l'allocataire soient inférieures à un montant forfaitaire, dépendant de la composition du foyer. Il est prévu une majoration pour isolement sous certaines conditions pour les parents assumant seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA socle non majoré s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI, créé en 1988) et le RSA socle majoré à l'allocation de parent isolé (API, créée en 1976).

Le **RSA « socle + activité »** est dispensé aux personnes ayant une activité professionnelle et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire.

Le **RSA activité** seul, qui n'est pas à proprement parler un minimum social, est versé aux foyers dont le revenu d'activité est supérieur au montant forfaitaire mais inférieur à un revenu garanti.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS), créée en 1984, est une des trois allocations du

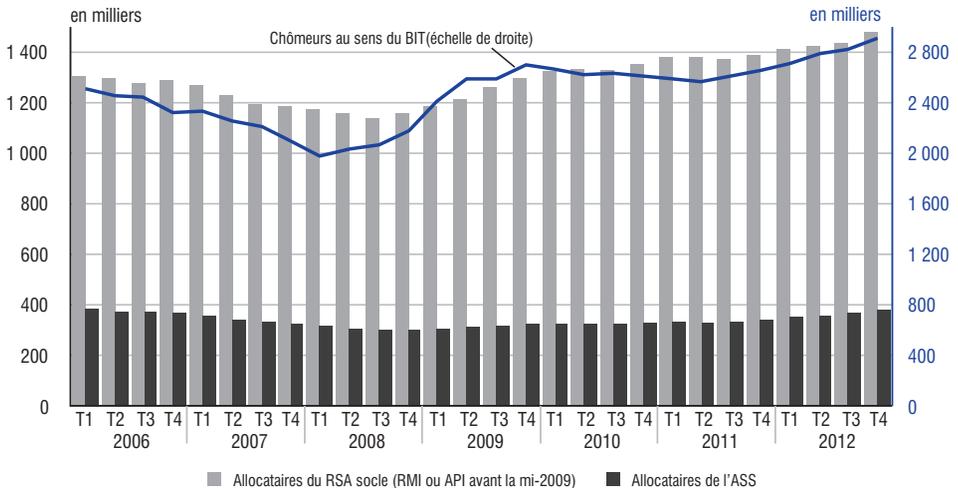
régime de solidarité de l'assurance chômage. Elle est destinée aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ou aux demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus ayant opté pour l'ASS à la place de l'indemnisation chômage car dans certains cas elle peut être plus élevée. Il faut justifier d'au moins cinq années d'activité salariée (à temps plein ou partiel) dans les dix ans précédant la fin du contrat de travail. Pour en bénéficier, il faut être à la recherche effective d'un emploi (sauf dispense de recherche d'emploi, supprimée progressivement entre 2009 et 2011) et ne pas dépasser un plafond de ressources. Les chômeurs en fin de droits qui basculent en ASS passent d'une allocation dont le montant dépend des salaires antérieurs à un minimum social à base forfaitaire. Cela entraîne en général une perte significative de montant d'allocation. Le barème de l'ASS varie en fonction de la configuration familiale. Son montant est forfaitaire (ASS à taux plein) si le revenu du foyer ne dépasse pas un certain seuil. Au-delà, dans la limite du plafond de ressources, l'allocation est dégressive (ASS à taux réduit) et différentielle par rapport aux ressources du foyer.

La seconde allocation chômage du régime de solidarité est l'allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R), destinée aux demandeurs d'emploi ayant suffisamment cotisé pour bénéficier d'une retraite à taux plein, mais n'ayant pas l'âge minimum requis pour partir à la retraite. Cette allocation a été remplacée en 2011 par l'ATS (l'allocation transitoire de solidarité) dont les conditions d'éligibilité sont plus restrictives. L'AER de complément (AER-C) peut être versée aux personnes sans emploi en complément de l'indemnisation du chômage. La troisième allocation chômage est l'allocation temporaire d'attente (ATA), qui concerne essentiellement les demandeurs d'asile, des salariés expatriés et des apatrides, ou d'anciens détenus.

La crise économique entamée en 2008 en a fortement accru les effectifs. Entre fin 2008 et fin 2012, le nombre d’allocataires a augmenté de 27 % pour l’ASS et de 26 % pour le RSA socle, ce qui représente, pour l’ensemble, plus de 430 000 allocataires supplémentaires en France.

En France métropolitaine, le nombre d’allocataires du RSA socle a enregistré globalement quatre phases d’évolution depuis le début de la crise (*figure 1*). Il a d’abord continué à diminuer dans le courant de l’année 2008 avant de s’inscrire en hausse continue par la suite [Lelièvre *et al.*, 2014]. Il a connu une augmentation de grande ampleur dès le 4^e trimestre 2008 et jusqu’au 1^{er} trimestre 2010 (+ 15 %), en écho à la sévérité de la récession. Puis une hausse plus modérée entre la mi-2010 et le 3^e trimestre 2011, à la faveur d’une relative amélioration de la situation économique et d’un infléchissement du chômage. Enfin, suite au retournement conjoncturel à la baisse de la mi-2011, de nouveau une augmentation plus forte à partir du dernier trimestre 2011.

1. Évolution du nombre de chômeurs au sens du BIT et du nombre d’allocataires de l’ASS et du RSA socle



Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus pour le nombre de chômeurs au sens du BIT ; France métropolitaine, régime général pour le nombre d’allocataires en fin de mois du RSA socle, y compris les allocataires du RSA jeune à partir du 3^e trimestre 2010 ; France métropolitaine, pour le nombre d’allocataires de l’ASS.

Lecture : au dernier trimestre 2012, on compte 1,48 million d’allocataires du RSA socle et 0,38 million allocataires de l’ASS. À cette date, le nombre de chômeurs au sens du BIT est de 2,9 millions.

Sources : Cnaf, données brutes consolidées pour les allocataires du RMI, de l’API et du RSA socle ; Insee, enquêtes Emploi pour le nombre de chômeurs au sens du BIT ; Pôle emploi, effectifs bruts d’allocataires de l’ASS.

Le nombre d’allocataires de l’ASS a évolué de façon assez similaire, avec toutefois une accélération plus marquée en 2012 (+ 11,0 % entre fin 2011 et fin 2012) qu’en 2009 (+ 7,6 % entre fin 2008 et fin 2009).

Si le nombre d’allocataires des minima sociaux d’insertion dépend des modifications réglementaires des dispositifs et de leur environnement (*encadré 2*), il est principalement déterminé par la conjoncture économique, *via* son impact sur le marché du travail. L’aggravation du chômage se répercute sur les effectifs de l’ASS et du RSA socle avec un certain délai, qui peut augmenter ou diminuer si l’accès à ces prestations vient à être modifié. L’évolution du chômage (au sens du BIT) devance celle de l’ASS et du RSA socle. Le délai de l’impact du chômage sur les bénéficiaires du RSA est court, de l’ordre d’un ou deux trimestres, car l’accès à ce dispositif n’est pas soumis à des conditions d’activité antérieure. Il s’ouvre ainsi plus amplement à une population jeune ou en situation de monoparentalité ou n’ayant pas

L'impact de la réglementation sur les effectifs allocataires de l'ASS et du RSA

Si les mouvements à court terme d'effectifs allocataires sont influencés par le contexte économique, ils reflètent également les changements de la réglementation (concernant le dispositif lui-même ou ceux auxquels il est lié). Comme les facteurs démographiques, ces facteurs institutionnels affectent également les tendances de long terme.

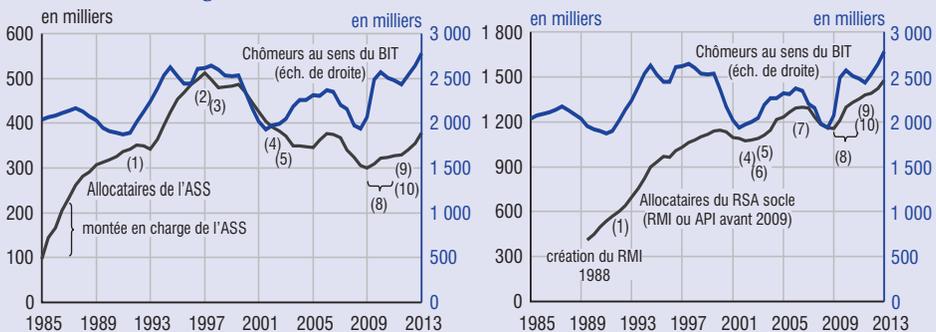
Des réformes successives ont réduit le champ de l'ASS [Gilles et Loisy, 2005], contribuant au mouvement tendanciel de baisse depuis le milieu des années 90. Le durcissement des conditions d'accès au dispositif lié à la réforme de 1997 se traduit par une diminution des effectifs d'allocataires à partir de cette date. En 2002, la création de l'allocation équivalent retraite (AER-R), en remplacement de l'ASS pour les allocataires de moins de 60 ans ayant validé 160 trimestres dans les régimes de base obligatoires d'assurance vieillesse, a pour effet d'en réduire le nombre, notamment ceux en dispense de recherche d'emploi. Inversement, la réforme de la convention d'assurance chômage de 2003, en raccourcissant la durée de la filière longue d'indemnisation, contribue à la remontée des effectifs de l'ASS en 2005.

Cette dernière réforme concourt également à l'affluence de bénéficiaires du RMI. L'ampleur de leur baisse en 2007 s'explique elle aussi en partie par des effets mécaniques, liés à la réforme du dispositif d'intéressement à la reprise d'activité en vigueur à partir du 1^{er} octobre 2006.

Après 2008, d'autres facteurs institutionnels affectent à la hausse les populations allocataires des deux dispositifs. Avant sa suppression définitive en janvier 2011 et son remplacement en juillet 2011 par l'allocation transitoire de solidarité (ATS), l'AER-R est supprimée en janvier 2009, puis rétablie d'avril à fin 2009, avant d'être reconduite provisoirement de mai à décembre 2010 au vu du contexte de crise économique. Même si les personnes ayant des droits ouverts à l'AER-R avant cette date continuent de la percevoir jusqu'à expiration de leurs droits, l'ATS a des conditions d'éligibilité plus restrictives, et compte à ce jour peu de bénéficiaires. Ainsi, le durcissement des conditions d'accès a poussé à la hausse le nombre de bénéficiaires de l'ASS et du RSA. Fin 2012, ils sont 28 400 bénéficiaires de l'AER-R ou de l'ATS-R ; ils étaient 67 100 fin 2008.

Plus récemment, la réforme des retraites de 2010 qui décale progressivement l'âge minimum légal de départ à la retraite, diffère les sorties de l'ASS ou du RSA socle, avec pour résultat l'accroissement de la population allocataire. Le nombre d'allocataires du RSA socle âgés augmente à partir de 2011, en particulier les 60 ans et 61 ans, en raison de moindres transitions vers le minimum vieillesse dès l'âge légal pour inaptitude au travail. En effet, selon l'enquête 2012 de la Drees sur les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux, 15 % des entrants dans l'ASPA viennent du RSA [Arnold et Garnier, 2014].

Évolution du nombre d'allocataires du RSA socle, de l'ASS et de chômeurs au sens du BIT et modifications réglementaires



(1) réforme de l'assurance chômage et création de l'allocation unique dégressive (AUD), 1992. (2) réforme de l'ASS, 1997.
 (3) création de l'allocation spécifique d'attente (ASA), 1998. (4) création de l'allocation équivalent retraite (AER), 2002.
 (5) réforme de l'assurance chômage, 2003. (6) décentralisation du RMI et création du contrat d'insertion revenu minimum d'insertion (CI-RMI), 2003.
 (7) réforme de l'intéressement, 2006. (8) incertitudes sur la pérennité de l'AER entre janvier 2009 et janvier 2011 : suppression définitive en janvier 2011.
 (9) remplacement de l'AER par l'allocation transitoire de solidarité (ATS), 2011. (10) report de l'âge de la retraite, 2011.
 Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus pour le nombre de chômeurs au sens du BIT ; France métropolitaine, régime général pour le nombre d'allocataires en fin de mois du RSA socle, y compris les allocataires du RSA jeune à partir du 3^e trimestre 2010.
 Sources : Insee, enquêtes Emploi pour le nombre de chômeurs au sens du BIT ; Cnaf, données brutes consolidées pour les allocataires du RMI, de l'API et du RSA socle ; Pôle emploi, effectifs bruts d'allocataires de l'ASS.

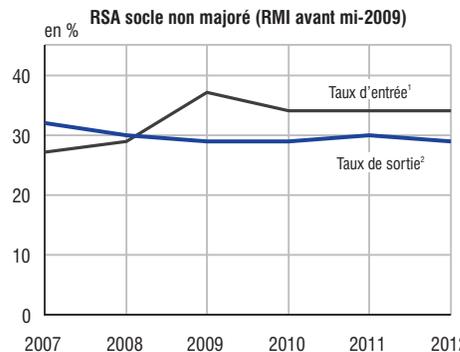
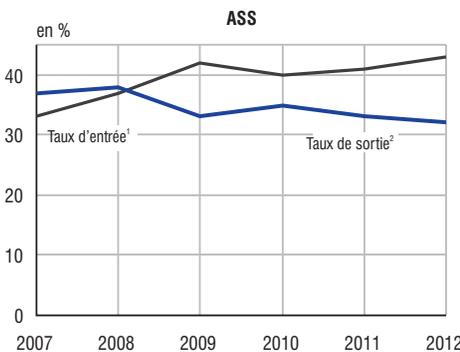
suffisamment travaillé pour être éligible à l'indemnisation chômage, population davantage exposée aux à-coups de la conjoncture. Ce délai est plus long pour l'ASS mais variable. L'évolution des entrées en ASS reflète essentiellement celle des sortants du régime d'assurance chômage en fin de droits. Plus précisément, elle suit l'évolution du nombre de chômeurs indemnisés en filières longues ou seniors (hors formation), avec un décalage d'environ deux ans [Deroyon, 2010].

La hausse du nombre d'allocataires du RSA socle apparaît tendancielle si bien que seule une diminution importante et durable du chômage peut faire baisser les effectifs [Hennion *et al.*, 2008]. Cette tendance de long terme peut être mise en regard avec des évolutions sociodémographiques (davantage de familles monoparentales, seniors plus nombreux au sein de la population active en lien avec le vieillissement démographique), ainsi que des évolutions du fonctionnement du marché du travail (augmentation des formes particulières d'emploi dans les années 1980 et 1990, puis raccourcissement de la durée de certains emplois [Picart, 2014] – dont ne peuvent rendre compte les seuls chiffres du chômage).

Forte affluence doublée de sorties des dispositifs d'aide sociale moins fréquentes entre 2008 et 2012

L'afflux important de personnes en fin de droits au régime d'assurance chômage alimente les entrées en ASS : elles représentent les trois quarts des nouveaux entrants entre 2008 et 2012 contre les deux tiers entre 2005 et 2008. La plupart arrivent au terme d'un droit à l'indemnisation long, de plus de douze mois. 43 % des bénéficiaires de l'ASS fin 2012 sont entrés dans l'année, soit une augmentation de 6 points par rapport à 2008 (*figure 2*). Pour le RSA socle non majoré¹, ce taux augmente de 5 points entre 2008 et 2012 et s'établit à 34 %, après un pic à 37 % en 2009.

2. Taux d'entrée et de sortie des allocataires de l'ASS et du RSA socle non majoré



1. Le taux d'entrée dans un dispositif se définit comme le nombre d'entrées dans le dispositif au cours de l'année N (avec présence au 31 décembre de l'année N) rapportées au nombre total d'allocataires du dispositif au 31 décembre de l'année N.

2. Le taux de sortie d'un dispositif se définit comme le nombre de sorties du dispositif au cours de l'année N (et absences au 31 décembre de l'année N) rapportées au nombre total d'allocataires du dispositif au 31 décembre de l'année N-1.

Champ : France, actifs de moins de 60 ans.

Lecture : en 2012, le taux d'entrée dans l'ASS est de 43 %, soit 11 points de plus que le taux de sortie.

Note : pour le bilan entrées/sorties du RSA, seules les entrées et sorties du RSA socle non majoré sont prises en compte car le RSA socle majoré est limité dans le temps.

Source : Drees, eniams.

1. Pour l'étude des taux d'entrée et sortie, seuls sont pris en compte les allocataires du RSA socle non majoré car la durée de perception du RSA majoré est limitée dans le temps, ce qui fait mécaniquement augmenter leur taux de sortie.

Les conditions d'insertion sur le marché du travail étant moins favorables sur la période, les allocataires restent plus longtemps dans les dispositifs. La part des allocataires du RSA socle non majoré sortis du dispositif est en léger retrait (29 % en 2012 après 30 % en 2008). En revanche, pour l'ASS, le taux de sortie est en très net recul : de 38 % en 2008, il tombe à 32 % en 2012. Cette diminution significative des sorties reflète surtout la forte hausse du chômage de longue durée, mais aussi, le resserrement des conditions d'accès aux dispositifs de retrait d'activité (quasi-extinction des préretraites et de l'allocation équivalent retraite à partir de janvier 2009) et le report de l'âge de départ à la retraite. Les taux de sortie de l'ASS avaient sensiblement augmenté entre 2005 et 2007 en lien avec l'amélioration de la conjoncture économique, la réforme de l'assurance chômage de 2003, les possibilités de départ en retraite pour carrières longues dès 56 ans (réforme des retraites de 2003) et l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du *baby-boom*.

Dans l'ensemble, l'évolution du nombre de bénéficiaires des minima sociaux d'insertion est portée à la fois par une forte augmentation des entrées dans les dispositifs et une diminution des sorties. Ces dynamiques modifient « l'ancienneté » des allocataires. La part des allocataires du RSA socle non majoré entrés dans le dispositif depuis plus de deux ans² est stable (61 % fin 2008 contre 62 % fin 2012). En revanche, la part de ceux entrés depuis deux à cinq ans a augmenté de 4 points (27 % fin 2008 contre 31 % fin 2012). S'agissant de l'ASS, la part des allocataires entrés dans le dispositif depuis plus de deux ans a augmenté : ils représentaient 76 % des bénéficiaires fin 2008 contre 78 % fin 2012. L'augmentation est plus sensible encore pour les allocataires ayant une ancienneté dans la prestation comprise entre deux ans et moins de trois ans (15 % fin 2008 contre 18 % fin 2012), ce qui atteste que les allocataires entrés après la crise restent plus longtemps dans le dispositif qu'avant.

Une augmentation dans toutes les classes d'âge, en particulier des plus jeunes plus exposés à la conjoncture économique

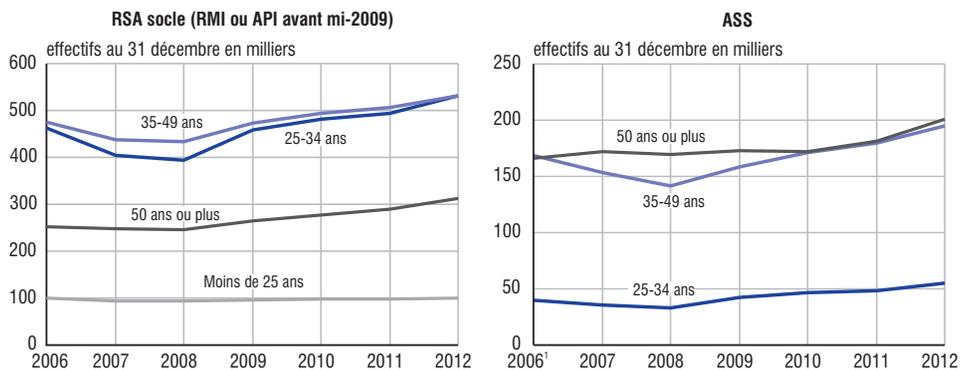
Le nombre d'allocataires à l'ASS ou au RSA socle augmente depuis 2009 dans toutes les classes d'âge (*figure 3*). Compte tenu des conditions très restrictives pour accéder au RSA socle avant 25 ans, ainsi que de la possibilité de bénéficier des prestations vieillesse dès 60 ans et 9 mois (à partir de la génération 1952 en 2012), l'immense majorité des allocataires du RSA socle ont entre 25 et 59 ans (94 %), et une grande majorité ont entre 25 et 49 ans (72 % fin 2012).

En France métropolitaine, l'évolution des allocataires du RSA socle aux âges jeunes et intermédiaires (25-49 ans) est en partie guidée par les fluctuations de la conjoncture économique et du marché du travail, avec des amplitudes plus prononcées pour les 25-34 ans. Particulièrement exposés au chômage, et n'ayant pas toujours travaillé suffisamment longtemps pour percevoir une indemnisation de l'assurance chômage ou pour en bénéficier sur une longue période, les jeunes (25-34 ans) basculent plus rapidement au RSA socle après une perte d'emploi, sachant qu'ils peuvent moins fréquemment compter sur les ressources d'un conjoint, car ils vivent moins souvent en couple. Le nombre d'allocataires du RSA socle âgés de 25 à 34 ans a ainsi fortement augmenté : + 35 % entre fin 2008 et fin 2012, contre + 23 % pour les 35-49 ans (+ 30 % globalement pour les 25-49 ans).

Le nombre d'allocataires du RSA socle âgés de 50 ans ou plus tend globalement à croître depuis la création du RMI. Au-delà des effets structurels (situation des seniors sur le marché du travail, fermeture progressive des dispositifs de préretraite), cette hausse s'explique par un effet conjoncturel et par l'augmentation progressive de l'âge de départ à la retraite. De fait, les nouveaux entrants dans l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, ex-minimum

2. En tenant compte de l'ancienneté dans le RMI.

3. Effectifs d'allocataires au RSA socle et à l'ASS selon l'âge



1. Données de janvier 2007 pour les allocataires de l'ASS.
 Champ : France métropolitaine, régime général (RSA socle hors RSA jeune) ; France, pour les allocataires de l'ASS.
 Lecture : au 31 décembre 2012, en France métropolitaine, 99 000 bénéficiaires du RSA socle ont moins de 25 ans (hors RSA jeune), 532 200 ont entre 25 et 34 ans, 531 700 entre 35 et 49 ans et 311 900 ont 50 ans ou plus.
 Sources : Cnaf, données brutes consolidées pour le RSA socle ; Pôle emploi ASS, fichier historique statistique (échantillon au 1/10^e) et Segment D3 pour l'ASS ; calculs Dares.

vieillesse) sont en baisse en 2012, en partie parce que les bénéficiaires du RSA de la génération 1952, qui atteignent 60 ans en 2012, n'ont pu bénéficier de l'ASPA, lorsqu'ils y sont éligibles, qu'à partir de 60 ans et 9 mois [Les retraités et les retraites, 2014]. Au total, le nombre de bénéficiaires du RSA socle de 50 ans ou plus a augmenté de 27 % entre fin 2008 et fin 2012.

La structure par âge des allocataires du RSA socle s'est ainsi un peu modifiée entre 2008 et 2012 : la part des 25-34 ans parmi l'ensemble des allocataires a augmenté de 3 points (36 % en 2012 contre 33 % en 2008). Celle des 50 ans ou plus est stable (22 % en 2012, *figure 4*) en raison d'entrées dans les dispositifs relativement moins importants pour eux.

Du fait des critères d'accès à l'ASS, les personnes qui perçoivent cette allocation sont nettement plus âgées que les foyers bénéficiaires du RSA socle. Dans un contexte général de vieillissement démographique, l'âge moyen s'était même accru entre 2005 et 2008 suite à la réforme de 2003 de l'assurance chômage. Mais la forte hausse des entrants plus jeunes issus des filières courtes de l'assurance chômage suite à la crise économique rajeunit les effectifs indemnissables dès 2009 [Fontaine et Le Barbanchon, 2009]. Ainsi, la part d'allocataires de l'ASS âgés de moins de 50 ans est passée de 48 % fin 2008 à 51 % en 2009 et atteint 54 % fin 2012.

Le contexte économique a également eu un impact sur la répartition par sexe de la population bénéficiaire de ces minima : les hommes sont de plus en plus présents dans ces dispositifs de solidarité (*figure 4*). Du fait des critères d'éligibilité à la prestation (ancienneté dans le chômage ou être âgé d'au moins 50 ans et période antérieure d'activité longue), les allocataires de l'ASS sont plus souvent des hommes. En lien avec l'augmentation du chômage des hommes, leur part s'est accrue de 3 points entre 2008 et 2012 (57 % en 2012 contre 54 % en 2008). C'est également le cas pour les bénéficiaires du RSA socle : la part des hommes est passée de 42 % en 2008 à 45 % en 2012. Il reste que les femmes sont très majoritaires parmi les bénéficiaires de la majoration du RSA socle (ou de l'API en 2008), destinée aux familles monoparentales.

Les allocataires du RSA socle comme ceux de l'ASS sont plus souvent des personnes seules que des personnes en couple. Entre 2008 et 2012, la part des allocataires du RSA socle vivant seuls sans enfant a augmenté de 3 points (de 49 % à 52 %) tandis que celle des parents isolés a reculé d'autant (de 37 % à 34 %). La part des personnes seules, avec ou sans enfant, a augmenté parmi les allocataires de l'ASS de 58 % fin 2008 à 62 % fin 2012.

4. Caractéristiques sociodémographiques des allocataires du RSA socle et de l'ASS

en %

	RSA socle (RMI ou API en 2008)		ASS	
	2008	2012	2008	2012
Sexe				
Hommes	42	45	54	57
Femmes	58	55	46	43
Âge				
Moins de 25 ans	8	6	< 1	< 1
25 - 34 ans	33	36	9	12
35 - 49 ans	37	36	38	42
50 ans ou plus	22	22	52	46
Situation familiale				
Personne seule sans enfant	49	52		
Personne seule avec enfant	37	34	58	62
En couple sans enfant	3	3		
En couple avec enfant	11	12	42	38

Champ : au 31 décembre de chaque année ; France entière ; excepté pour les tranches d'âge du RSA socle (France métropolitaine et hors RSA jeunes).

Lecture : les hommes représentent 42 % des bénéficiaires du RMI ou de l'API en 2008 et 54 % des allocataires de l'ASS en 2008.

Note : pour le RSA socle, compte tenu du caractère familial de l'allocation, la répartition par sexe est calculée sur le champ des bénéficiaires (allocataires et conjoints).

Sources : Pôle emploi ; Cnaf et MSA.

Deux tiers des bénéficiaires du RSA socle sont en situation de pauvreté monétaire

Avec un niveau de vie médian de 840 euros mensuels en 2011, les bénéficiaires du RSA socle sont particulièrement exposés à la pauvreté monétaire³. En effet, à cette date, le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian s'élève à 977 euros. De ce fait, 65 % des personnes appartenant à un ménage ayant bénéficié du RSA socle en cours d'année sont en situation de pauvreté monétaire en 2011 contre 14,3 % en population générale. Malgré un plafond d'allocation en deçà du seuil de pauvreté, 35 % des personnes couvertes par le RSA socle ne sont donc pas pauvres : d'une part, elles peuvent cumuler cette allocation avec d'autres prestations comme les aides au logement ; d'autre part, la perception de la prestation en cours d'année ne reflète pas forcément le niveau de vie sur l'ensemble de l'année.

Pour les bénéficiaires du RSA se trouvant en dessous du seuil de pauvreté, la pauvreté monétaire est particulièrement intense : en 2011, la moitié d'entre eux a un niveau de vie inférieur à 723 euros par mois, soit un écart de 26 % au seuil de pauvreté (contre 19 % pour l'ensemble de la population pauvre) (*encadré 3*).

Même si la part des bénéficiaires du RSA socle vivant sous le seuil de pauvreté monétaire n'a pas augmenté⁴ durant la crise, elle reste plus de six fois supérieure à celle des non-bénéficiaires. L'augmentation importante du nombre d'allocataires du RSA socle depuis la crise traduit ainsi une nette recrudescence de la pauvreté monétaire au sein de l'ensemble de la population. Entre 2010 et 2011, quatre cinquièmes de l'augmentation de la population pauvre en France métropolitaine concerne des personnes allocataires du RSA socle, après trois cinquièmes entre 2008 et 2010. Les personnes vivant dans un ménage bénéficiaire

3. L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), source de référence pour étudier la pauvreté monétaire, ne permet pas d'isoler les bénéficiaires de l'ASS.

4. En fait, on observe une légère baisse, de 2,6 points, de cette part entre 2008 et 2011. Mais cette diminution apparente se situe dans la marge d'incertitude qui affecte la mesure du taux de pauvreté. Par ailleurs, en 2008 contrairement à 2011, les ressources des bénéficiaires n'étaient pas entièrement couvertes par l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, en particulier les primes forfaitaires et la prime de retour à l'emploi de 1 000 euros versées alors aux bénéficiaires du RMI et de l'API qui exercent une activité mensuelle de plus de 78 heures. Si bien que le taux de pauvreté des bénéficiaires du RSA socle est sans doute légèrement surévalué en 2008. À noter enfin que cette quasi-stabilité du taux de pauvreté s'inscrit dans un contexte où le seuil de pauvreté à 60 % est lui-même stable entre 2008 et 2011 (résultat de la stagnation du niveau de vie médian sur la période).

Seuil de pauvreté et revenu minimum garanti en 2011

La faiblesse du niveau de vie des bénéficiaires du RSA socle s'explique par le fait que le plafond de la prestation se situe en deçà du seuil de pauvreté. Il est bas au motif que le RSA cible des personnes en âge et en capacité de travailler. Leurs difficultés à s'insérer sur le marché du travail sont supposées temporaires. Les dispositifs de minima garantis ont, de plus, été conçus – dès leur origine pour le RMI – pour intégrer un mécanisme incitatif de type intéressement (cette possibilité a été plus tardive pour l'API, rattachée plus récemment au groupe des minima sociaux dits « d'insertion » [Nauze-Fichet, 2008]). Une personne isolée sans aucune ressource peut percevoir le RSA socle non majoré dans sa totalité, soit 466,99 euros par mois au 1^{er} avril 2011, qui représente 48 % du seuil de pauvreté en 2011. Le barème pour un couple avec deux enfants, par exemple, est de 980,66 euros, soit entre 40 % et 48 % (selon l'âge des enfants) du seuil de pauvreté correspondant en 2011. Ce constat est valable aussi pour les parents assumant seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître, qui peuvent recevoir le RSA socle avec une majoration. Seul le RSA activité (majoré ou non), qui n'est pas à proprement parler un minimum social, permet d'atteindre un revenu supérieur au seuil de pauvreté selon le revenu d'activité perçu.

La perception du RSA socle, indépendamment des autres revenus, n'empêche donc pas la pauvreté, mais elle réduit significativement son intensité dans la mesure où elle contribue à

rapprocher le niveau de vie des personnes pauvres du seuil de pauvreté.

C'est donc le cumul possible de l'allocation avec d'autres prestations sociales ou ressources diverses non (ou partiellement) comptabilisées dans le calcul des droits, comme principalement les aides au logement ou certaines prestations familiales, qui permet à certains bénéficiaires de disposer de ressources supérieures au seuil de pauvreté [Calvo, 2014]. Le dépassement du seuil peut s'expliquer aussi par les revenus des autres membres du ménage s'ils ne sont pas pris en compte dans la base de calcul des droits. Dans le cadre du RSA, c'est l'ensemble des revenus du foyer (allocataire, conjoint, enfants et personnes à charge) qui est évalué. Or, ce foyer peut tout de même différer du ménage, c'est le cas par exemple des ménages complexes comportant plusieurs familles. De plus, la référence temporelle n'est pas neutre sur l'évaluation de la pauvreté puisque le niveau de vie est calculé annuellement alors que le calcul des droits au RSA est trimestriel. Enfin, le dispositif d'intéressement pérenne pour le RSA (temporaire pour le RMI ou l'API) permet aux allocataires d'avoir un revenu supérieur au plafond de l'allocation. En cas de reprise d'activité, un allocataire du RSA peut cumuler d'abord intégralement (3 mois) puis partiellement l'allocation et les revenus d'activité. Ils sont 15 % des allocataires fin 2011 à cumuler le RSA socle et un complément de revenu d'activité (RSA socle + activité).

Seuil de pauvreté en 2011, revenus minima garantis du RSA socle au 1^{er} avril 2011

en euros

	Personne seule	Famille monoparentale			Couple			
		Avec un enfant	Avec deux enfants	Avec trois enfants	Sans enfant	Avec un enfant	Avec deux enfants	Avec trois enfants
Seuil de pauvreté en 2011¹	977	1 270 à 1 466	1 563 à 1 954	1 856 à 2 443	1 466	1 759 à 1 954	2 052 à 2 443	2 345 à 2 931
Revenus garantis pour les allocataires...								
au RSA socle non majoré	466,99	700,49	840,58	1 027,38	700,49	840,58	980,66	1 167,46
au RSA socle majoré	599,67	799,56	999,45	1 199,34				

1. Le seuil de pauvreté varie selon que les enfants sont âgés de moins de 14 ans ou de 14 ans ou plus.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante pour les calculs de seuils de pauvreté.

Lecture : le RSA est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un montant forfaitaire (RSA socle) ou celui d'un revenu garanti (RSA activité) qui varient en fonction de la composition du foyer. Par exemple, le seuil du montant forfaitaire est égal à 466,99 euros au 1^{er} avril 2011 pour une personne seule et de 700,49 euros pour une famille monoparentale avec la charge d'un enfant.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2011 pour les seuils de pauvreté ; réglementation en vigueur au 1^{er} avril 2011 pour les montants de RSA socle.

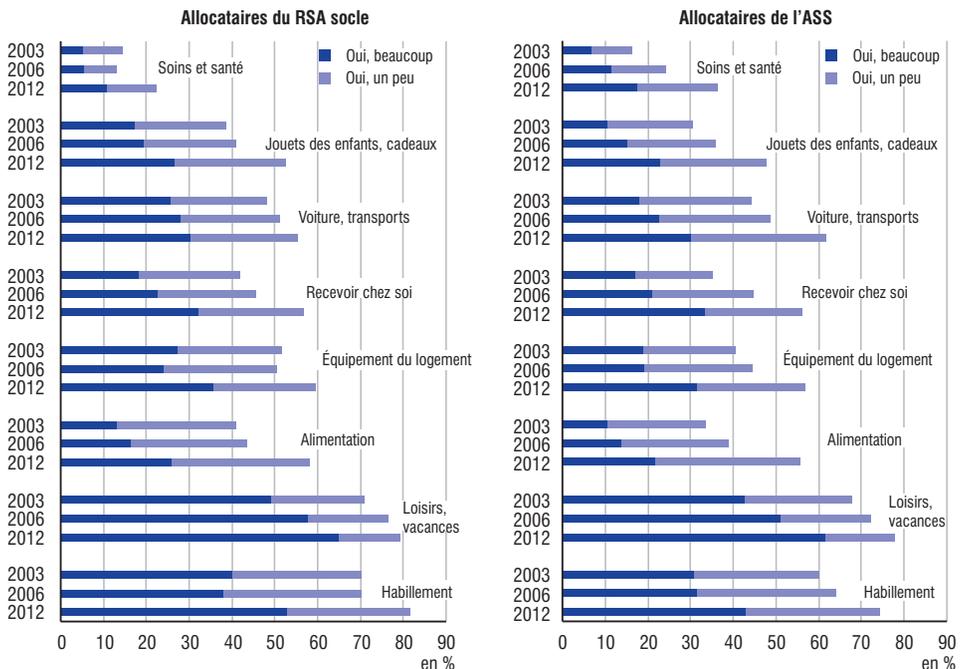
du RSA socle sont ainsi de plus en plus présentes au sein des personnes pauvres. En 2008, en France métropolitaine, elles représentaient 24 % de la population pauvre ; en 2011, cette proportion atteint 28 %.

Une fréquence plus élevée de privations au quotidien, notamment sur l'alimentation et les soins de santé

Depuis la crise économique, les conditions de vie des allocataires du RSA socle et de l'ASS se sont détériorées. Les privations de consommation, déjà fréquentes avant la crise, concernent plus de bénéficiaires au RSA socle ou à l'ASS qu'auparavant, y compris sur des besoins de première nécessité, comme l'alimentation, la santé ou l'habillement (figure 5).

Les restrictions alimentaires augmentent fortement : en 2012, selon les déclarations des ménages enquêtés, elles concernent 26 % des bénéficiaires du RSA socle (+ 10 points par rapport à 2006⁵) et 22 % à des allocataires de l'ASS (+ 8 points par rapport à 2006). 15 % des foyers au RSA socle déclarent en 2012 avoir eu recours à l'aide alimentaire. Cet usage est deux fois moins fréquent pour les titulaires de l'ASS (7 %). Ces derniers vivent plus souvent en

5. Part d'allocataires du RSA socle et de l'ASS ayant déclaré au cours des douze derniers mois une privation, par manque d'argent, selon la nature de la privation



Champ : France métropolitaine.

Lecture : fin 2012, 53 % des allocataires du RSA socle déclarent s'être beaucoup privés en matière d'habillement, alors qu'ils étaient 38 % en 2006 et 40 % en 2003. Note : l'intitulé de la question posée aux allocataires est la suivante : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous, vous ou un autre membre de votre ménage, dû renoncer ou vous priver, par manque d'argent, dans les domaines suivants ? ».

Source : Drees, enquête 2012 sur les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux ; enquêtes auprès des bénéficiaires de minima sociaux 2003 et 2006.

5. L'enquête de la Drees qui interroge les bénéficiaires de minima sociaux sur leurs conditions de vie a été conduite en 2003, 2006 et 2012.

milieu rural que les autres bénéficiaires de minima sociaux et consomment plus souvent des denrées qu'ils produisent eux-mêmes (18 % en 2012) [Isel, 2014].

L'état de santé des allocataires de minima sociaux se serait, en moyenne, détérioré durant la crise : il est jugé « mauvais », voire « très mauvais » par 18 % des prestataires du RSA socle interrogés (contre 13 % en 2006), et par 23 % des allocataires à l'ASS (contre 12 % en 2006). Dans le même temps, le renoncement aux soins de santé est devenu beaucoup plus fréquent : en 2012, plus d'un allocataire au RSA sur dix (un sur vingt en 2006) et près d'un allocataire de l'ASS sur cinq (un sur huit en 2006), généralement plus âgés, ont renoncé à des soins de santé. Ce renoncement est bien plus répandu en cas d'absence de couverture médicale complémentaire : en 2012, parmi les bénéficiaires de minima sociaux qui n'en disposent pas, 41 % ont déclaré avoir renoncé à consulter un médecin pour des raisons financières au cours des douze derniers mois. Or, près de 13 % des personnes à l'ASS et environ 7 % des bénéficiaires du RSA socle n'avaient pas de couverture médicale complémentaire santé en 2012 [Moisy, 2014]. Pourtant, la perception du RSA socle ouvre droit à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), si l'allocataire en fait la demande, sans nouvelle étude de son dossier. En revanche, l'ouverture d'un droit à l'ASS ne confère une accession automatique ni à la CMU-C ni à l'ACS (aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, qui permet de financer une partie de la souscription à une complémentaire santé pour les familles dont les revenus modestes excèdent le plafond de la CMU-C de moins de 35 %).

En matière d'habillement, les restrictions sont particulièrement fréquentes et concernent plus de 80 % des allocataires du RSA socle et les trois quarts des allocataires de l'ASS.

25 % des allocataires du RSA socle et 18 % des allocataires de l'ASS ne disposent pas de logement autonome

Les conditions de logement des bénéficiaires du RSA socle et de l'ASS sont plus difficiles qu'avant la crise, même si la plupart disposent de leur propre logement et continuent de profiter de la généralisation du confort sanitaire de base. La part des personnes sans chauffage a pratiquement doublé entre 2006 et 2012 : elle s'élève à 8 % des allocataires de l'ASS et à 6 % des bénéficiaires du RSA socle en 2012. Ils sont aussi plus nombreux, particulièrement les allocataires de l'ASS, à déclarer souffrir de l'humidité (26 % au RSA socle contre 23 % en 2006, et 23 % à l'ASS contre 15 % en 2006). La part de ceux qui ne disposent pas d'un logement autonome est stable, à un niveau élevé : ils sont encore 25 % en 2012 au RSA socle et 18 % à l'ASS dans ce cas [Calvo et Legal, 2014]. Enfin, seule une petite minorité, d'ailleurs en diminution (moins de 2 % en moyenne en 2012), n'a toujours pas d'eau chaude, de salle de bains, ou de toilettes intérieures. ■

Pour en savoir plus

Arnold C., Garnier N., « Les allocataires du minimum vieillesse : parcours et conditions de vie », *Études et Résultats* n° 863, Drees, janvier 2014.

Calvo M., Legal A., « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes budgétaires », *Études et Résultats* n° 872, Drees, février 2014.

Deroyon T., « Les allocataires du régime de solidarité nationale entre 2005 et 2008 », *Dares Analyses* n° 059, septembre 2010.

Fontaine M., Le Barbanchon T., « Les allocataires du régime de solidarité nationale en 2009 - Forte augmentation des entrées à l'ASS consécutive à des fins de droits à l'assurance chômage », *Dares Analyses* n° 016, février 2009.

Gilles C., Loisy C., « L'allocation spécifique de solidarité : caractéristiques et évolution des allocataires », *Études et Résultats* n° 394, Drees, avril 2005.

Hennion M., Nauze-Fichet E., Cazain S., Donné S., « Les effectifs du RMI : tendances d'évolution et répartitions territoriales », in *RMI, l'état des lieux - 1988 - 2008*, édition La Découverte, Collection recherches, 2008.

Isel A., « Les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : privations, et difficultés financières », *Études et Résultats* n° 871, Drees, février 2014.

Lelièvre M., Reduron V., Van Wassenhove T., « Les allocataires du RSA fin juin 2013 », *Études et Résultats* n° 864, janvier 2014.

Calvo, M. « L'assiette des ressources et la période de référence des prestations », *fiche n° 6 in Minima sociaux et prestations sociales en 2010 - Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Études et statistiques », Drees, édition 2014.

Moisy M., « La couverture santé des bénéficiaires de minima sociaux », *fiche n° 7 in Minima sociaux et prestations sociales en 2010 - Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Études et statistiques », Drees, édition 2014.

Nauze-Fichet E., « Historique du système des minima sociaux », in *Minima sociaux et prestations sociales en 2010 - Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Études et statistiques », Drees, édition 2009.

Picart C., « Une rotation de la main-d'œuvre presque quintuplée en 30 ans : plus qu'un essor des formes particulières d'emploi, un profond changement de leur usage » in *Emploi et Salaires*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Les retraités et les retraites, coll. « Études et statistiques », Drees, édition 2014.

Dossiers

Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations

Françoise Yaouancq et Michel Duée*

En 2012, dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine, 81 000 adultes, accompagnés de 31 000 enfants, sont « sans-domicile ». 45 000 adultes sont nés à l'étranger : parmi eux, un tiers, le plus souvent originaires de pays d'Europe centrale ou orientale, ne parlent pas le français. Les sans-domicile présentent des profils assez différents selon qu'ils sont nés en France ou non. Ainsi, les femmes et plus généralement les familles sont plus nombreuses parmi les sans-domicile nés à l'étranger. En outre, ces derniers sont fortement implantés dans l'agglomération parisienne. L'offre d'hébergement des sans-domicile dépend de leurs caractéristiques et situations personnelles et familiales. Les familles sont en effet rarement laissées dans la rue ou hébergées dans des centres d'urgence : elles sont en priorité accueillies dans des logements fournis par une association ou un organisme d'aide. Néanmoins, les sans-domicile nés à l'étranger avec enfants bénéficient moins souvent de cette solution d'hébergement plus stable, en particulier dans les grandes agglomérations hors Paris.

Les sans-domicile, particulièrement ceux nés en France, portent souvent le poids d'une enfance marquée par des histoires familiales douloureuses. Un quart des sans-domicile nés en France ont été placés dans leur enfance, en foyer ou en famille d'accueil. Par l'éloignement géographique ou leur vécu familial, les sans-domicile, qu'ils soient nés à l'étranger ou en France, entretiennent des liens sociaux plutôt distendus, en particulier avec leur famille.

1 sans-domicile sur 3 vit avec moins de 300 euros par mois. Parmi les sans-domicile nés à l'étranger, 45 % sont dans ce cas. Les sans-domicile qui travaillent (un quart d'entre eux) ne s'en sortent pas beaucoup mieux, car les emplois qu'ils occupent sont très souvent précaires (contrats courts, temps partiel) et peu qualifiés. Leur niveau de diplôme faible et leurs difficultés dans la maîtrise du français compliquent leur insertion sur le marché du travail.

Les situations de grande précarité en matière de logement forment un large spectre à l'extrémité duquel se trouvent les personnes dites « sans-domicile ». Ces personnes sans domicile désignent les personnes privées de logement personnel, dormant dans un endroit non prévu pour l'habitation (rue, jardin public, gare, etc.) ou bien hébergées en urgence, ou pour une durée plus longue, par un organisme d'aide ou une association. Les sans-domicile sont une population plutôt mal connue car l'absence de logement constitue un obstacle pour les approcher. Afin de mieux connaître ces personnes – leurs caractéristiques socio-démographiques mais aussi leur quotidien, leurs difficultés – et de mieux cerner les mécanismes qui les ont conduites dans cette situation d'exclusion, l'Insee et l'Ined ont mené, en 2001 puis en 2012, l'enquête dite « Sans-domicile » auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants (*encadré 1*).

* Françoise Yaouancq, Michel Duée, Insee.

Des premiers résultats issus de l'enquête 2012 sur l'hébergement et la situation sur le marché du travail des sans-domicile francophones ont été publiés [Yaouancq *et al.*, 2013 ; Yaouancq et Duée, 2014]. On y entrevoit des différences marquées entre les sans-domicile nés en France et ceux nés à l'étranger, notamment en matière de situation familiale ou de conditions d'hébergement. Cette étude approfondit ces premières descriptions, en élargissant l'analyse aux sans-domicile non francophones qui représentent une part croissante, de l'ordre de 20 % des sans-domicile en 2012.

En 2012, 81 000 adultes sont sans domicile dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine

Début 2012, dans les agglomérations de France métropolitaine d'au moins 20 000 habitants, 81 000 sans-domicile adultes sont utilisateurs de services d'hébergement ou de distribution de repas : 36 000 (44 %) sont nés en France, 45 000 (56 %) sont nés dans un pays étranger (*figure 1*). En population générale¹, la part des personnes adultes nées à l'étranger est quatre fois moins élevée (14 %). Près de 16 000 sans-domicile sont non francophones, soit plus d'un tiers des sans-domicile nés à l'étranger. Aux 81 000 sans-domicile adultes s'ajoutent 31 000 enfants : trois quarts d'entre eux accompagnent des sans-domicile nés à l'étranger. Le nombre de sans-domicile a augmenté de 44 % entre 2001 et 2012 (*encadré 2*).

Au-delà du simple dénombrement, l'enquête Sans-domicile permet de décrire plus finement les 81 000 sans-domicile adultes résidant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

1. Effectifs de sans-domicile adultes et enfants

	Effectifs
Sans-domicile adultes¹	81 000
Nés en France	36 000
Nés à l'étranger	45 000
<i>dont : non-francophones</i>	<i>15 500</i>
Enfants des sans-domicile	30 700
Accompagnant des sans-domicile nés en France	7 000
Accompagnant des sans-domicile nés à l'étranger	23 700
<i>dont : sans-domicile non francophones</i>	<i>8 900</i>
Ensemble des sans-domicile enfants et adultes	111 700
Nés (ou accompagnant des sans-domicile nés) en France	43 000
Nés (ou accompagnant des sans-domicile nés) à l'étranger	68 700
<i>dont : non-francophones</i>	<i>24 400</i>

1. Les adultes désignent les personnes âgées de 18 ans ou plus au moment de l'enquête.

Champ : personnes sans domicile vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

1. Pour le lieu de naissance, le sexe et l'âge, les données de comparaison portant sur la « population générale » sont issues du recensement de la population en France métropolitaine.

L'enquête Sans-domicile 2012

L'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas (dite aussi enquête Sans-domicile) a pour objectif principal de décrire les caractéristiques des sans-abri et des autres sans-domicile et de mieux connaître leurs conditions de vie. Elle permet également de décrire les difficultés d'accès au logement, ainsi que les trajectoires ayant amené les personnes à la situation de sans-domicile, afin d'identifier les processus d'exclusion. Enfin, l'enquête permet aussi d'estimer l'effectif des personnes sans domicile, et plus généralement des utilisateurs des services enquêtés. La méthode utilisée pour enquêter les sans-domicile consiste à prendre contact avec les personnes lors de leurs visites dans les services d'aide qu'elles fréquentent.

Le **champ des services d'aide enquêtés** est le suivant :

- les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ;
- les centres d'hébergement en urgence, stabilisation ou insertion hors CHRS ;
- les centres maternels, accueil mère-enfant ;
- les hôtels sociaux ;
- les communautés de travail ;
- les hébergements en allocation logement temporaire (ALT) ;
- les lits halte soins santé et lits infirmiers ;
- les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales si celles-ci ont des places réservées pour les sans-domicile par des associations ou des centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
- les accueils de nuit sans hébergement ;
- les distributions de repas (midi, soir ou petits-déjeuners), intérieur ou extérieur ;
- les accueils de jour, espace solidarité insertion avec petits-déjeuners ou repas ;
- les lieux mobilisés pour les plans grand froid.

Ce champ exclut :

- les maisons-relais et pensions de famille. Le type de logements proposé par ces structures est en effet trop proche de la définition d'un logement occupé par un ménage selon une recommandation du Cnis ;
- les services de restauration destinés exclusivement aux personnes hébergées sont écartés du champ de l'enquête car les services d'hébergement de ces personnes sont déjà dans le champ. Seuls les services de restauration accueillant en outre des personnes non hébergées sont maintenus dans le champ de l'étude ;
- les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA).

Une personne est dite « **sans-domicile** » si elle a passé la nuit précédant l'enquête dans un service d'hébergement (hôtel ou logement payé par une association, chambre ou dortoir dans un hébergement collectif, lieu ouvert exceptionnellement en cas de grand froid), ou si elle a passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation (on parle alors de « **sans-abri** »), y compris les haltes de nuit qui leur offrent un abri (chaleur, café, etc.) mais qui ne sont pas équipées pour y dormir.

L'enquête de 2012 a été menée en janvier et février en face-à-face par un enquêteur sur un questionnaire papier auprès des personnes francophones (4 419 entretiens exploitables ont été réalisés). Les non-francophones ont répondu à un questionnaire auto-administré de quatre pages proposé en 14 langues.

Plusieurs catégories de sans-domicile ne sont pas dans le champ de l'enquête Sans-domicile 2012 :

- ceux qui dorment dans un lieu non prévu pour l'habitation (les sans-abri) et qui ne fréquentent aucun service de distribution de repas ou lieu ouvert dans le cadre du plan grand froid ;
- les sans-domicile présents dans les agglomérations dépourvues de services d'hébergement ou de distribution de repas ou de services ouverts dans le cadre du plan grand froid ;
- les sans-domicile non francophones qui parlent des langues non prévues dans le cadre du questionnaire non francophone ou qui ne savent pas lire et écrire une des langues proposées ;
- les sans-domicile vivant dans les communes rurales et les agglomérations de moins de 20 000 habitants.

Pour estimer le défaut de couverture de l'enquête, des opérations de couverture sont en cours d'exploitation : une enquête de couverture auprès des maraudes et des campements dans un petit nombre d'agglomérations, une enquête dans les petites agglomérations et une enquête exploratoire en milieu rural.

Les évolutions importantes depuis l'enquête de 2001

L'enquête de 2001 et celle de 2012 ont toutes deux été menées dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants. Néanmoins, le nombre de sans-domicile en 2012 n'est pas directement comparable à celui de l'enquête Sans-domicile de 2001. En effet, en 2012, le champ de l'enquête a été élargi, avec notamment la prise en compte des bénéficiaires de distributions de petits-déjeuners.

Si l'on se limite aux mêmes types de services qu'en 2001, le nombre de sans-domicile francophones et non francophones a augmenté de 44 % entre 2001 et 2012 dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

En dehors de cet effectif global, la comparaison des situations des personnes entre 2001 et 2012 n'est possible que sur le champ des personnes francophones, à savoir des personnes maîtrisant suffisamment le français pour répondre à un entretien d'une heure. En effet, en 2001, les sans-domicile non francophones étaient comptabilisés mais pas enquêtés. Entre 2001 et 2012, le nombre de sans-domicile francophones a augmenté de 34 %. C'est dans l'agglomération parisienne que cette hausse est

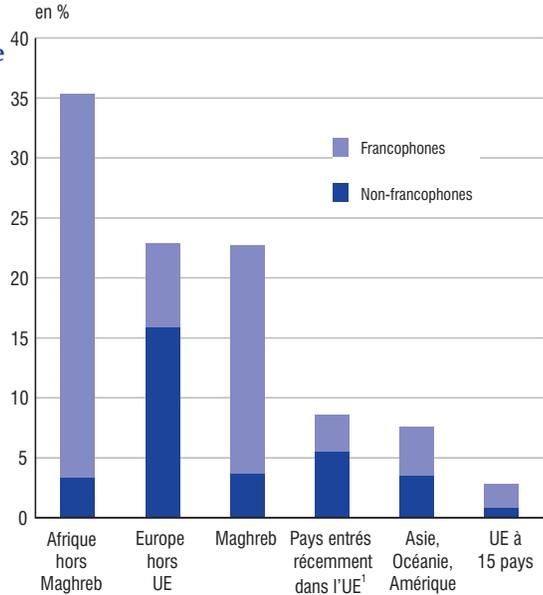
particulièrement forte : + 84 % depuis 2001, contre + 11 % dans les autres agglomérations d'au moins 20 000 habitants. L'hébergement des sans-domicile francophones a par ailleurs sensiblement évolué entre les deux enquêtes. Depuis 2001, l'hébergement des sans-domicile en hôtel payé par une association ou un organisme d'aide s'est beaucoup développé (+ 8 points). À l'inverse, la part des sans-domicile hébergés en centre collectif que l'on doit quitter le matin a diminué (- 4 points). La proportion de sans-abri a également diminué (- 2 points). Ces évolutions peuvent s'expliquer par les orientations de l'action sociale engagées depuis 2007 qui visent à assurer un hébergement plus stable pour les sans-domicile. En effet, la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable, prévoit le droit à un logement décent garanti par l'État pour les personnes ne pouvant y accéder par leurs propres moyens. Par ailleurs, le plan d'action renforcé du dispositif d'hébergement et de logement des personnes sans-abri (PARSA) prévoit entre autres la transformation des places d'hébergement d'urgence en places d'insertion ou de stabilisation, par le relevé de décisions du 8 janvier 2007.

Deux tiers des 16 000 sans-domicile adultes non francophones sont nés dans un pays d'Europe de l'Est ou en ex-URSS

Près de 60 % des sans-domicile nés à l'étranger sont originaires d'un pays d'Afrique : 23 % du Maghreb et 35 % d'Afrique subsaharienne (*figure 2*). Les non-francophones sont peu nombreux au sein de ces populations venues souvent de pays anciennement sous administration coloniale française, contrairement aux sans-domicile nés dans un pays d'Europe hors Union européenne ou entré récemment dans l'Union. Ces derniers représentent ensemble un tiers des sans-domicile nés à l'étranger et deux tiers des non-francophones. Parmi les sans-domicile originaires des pays entrés récemment dans l'Union européenne, 94 % viennent de Roumanie, de Bulgarie ou de Pologne.

Les sans-domicile forment une population plutôt masculine et jeune. Dans l'ensemble, 38 % des sans-domicile adultes sont des femmes (*figure 3*). Ces dernières sont plus nombreuses parmi les sans-domicile francophones nés à l'étranger, mais restent néanmoins minoritaires (43 %). Les sans-domicile, qu'ils soient nés en France ou à l'étranger et qu'ils soient francophones ou non, sont nettement plus jeunes que le reste de la population : globalement, plus d'un quart a entre 18 et 29 ans (contre 20 % des adultes en population générale), 1 sur 2 a entre 30 et 49 ans (contre 33 %), enfin moins d'un quart a 50 ans ou plus (contre 47 %). Les seniors sont particulièrement peu nombreux parmi les sans-domicile nés à l'étranger non francophones (14 %).

2. Répartition des sans-domicile nés à l'étranger selon leur pays de naissance



1. Pays entrés en 2004 et en 2007. La Croatie, entrée après 2012 dans l'UE, est incluse ici dans l'Europe hors UE.
 Champ : sans-domicile de 18 ans ou plus nés à l'étranger et vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.
 Lecture : 23 % des sans-domicile nés à l'étranger sont originaires du Maghreb, dont 19 % de francophones et 4 % de non-francophones.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

3. Caractéristiques sociodémographiques des sans-domicile

en %

	Sans-domicile nés en France	Sans-domicile nés à l'étranger			Ensemble des sans-domicile
		Non-francophones	Francophones	Ensemble	
Répartition	45	19	37	55	100
Sexe					
Hommes	66	65	57	60	62
Femmes	34	35	43	40	38
Âge					
18-29 ans	27	30	26	27	27
30-49 ans	45	56	55	55	50
50 ans ou plus	28	14	19	18	23
Situation familiale					
Personnes seules sans enfant	74	39	58	53	62
<i>dont : femmes</i>	16	7	14	12	14
Personnes en couple sans enfant	10	14	6	8	9
Personnes seules avec enfant(s)	9	11	17	15	12
Personnes en couple avec enfant(s)	7	36	19	24	17

Champ : sans-domicile de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Lecture : en 2012, 74 % des sans-domicile nés en France vivent seuls sans enfant (dont 16 % de femmes et 58 % d'hommes), 9 % vivent seuls avec un ou plusieurs enfants, 10 % vivent en couple sans enfant et 7 % vivent en couple avec un ou plusieurs enfants.

Note : les personnes « sans enfant » désignent les personnes sans-domicile qui ne sont pas accompagnées d'enfant mais elles peuvent avoir des enfants ne vivant pas avec elles. Les personnes avec enfant(s) désignent les personnes sans-domicile accompagnées d'au moins un enfant.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

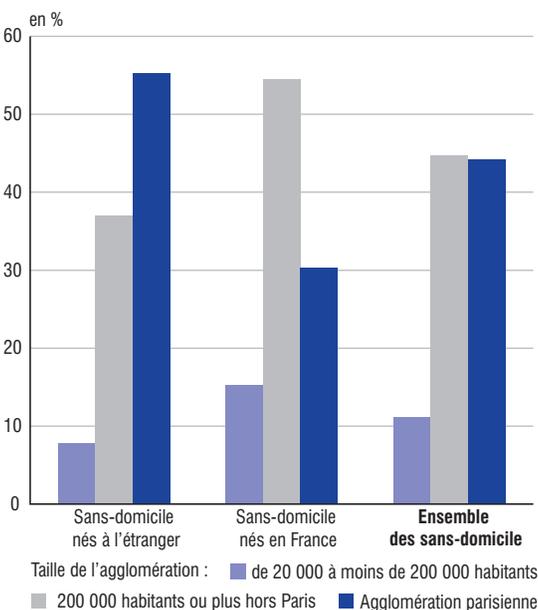
Les sans-domicile nés à l'étranger sont beaucoup plus souvent accompagnés d'enfants

Les personnes seules – non en couple et sans enfant – sont nettement majoritaires parmi les sans-domicile nés en France (74 %) et majoritaires également, mais dans une moindre mesure, parmi les sans-domicile nés à l'étranger francophones (58 %, *figure 3*). En revanche, les personnes seules sont minoritaires parmi les sans-domicile nés à l'étranger et non francophones (39 %). Quand les sans-domicile nés en France ont des enfants (16 % des cas) ils sont un peu plus souvent seuls à les élever qu'en couple. À l'inverse, les sans-domicile nés à l'étranger accompagnés d'enfants (36 % des francophones et 47 % des non-francophones) sont bien plus souvent en couple que parents isolés. Enfin, 10 % des sans-domicile nés en France et 6 % des francophones nés à l'étranger vivent en couple sans enfant ; ils sont 14 % dans ce cas parmi les non-francophones.

Les sans-domicile venant des pays d'Europe hors Union européenne ou des pays européens entrés récemment dans l'UE (en 2004 ou 2007) vivent très souvent en famille : 43 % sont en couple avec des enfants, 10 % sont parents isolés, 15 % sont en couple sans enfant. Chez les sans-domicile nés au Maghreb, c'est l'inverse : 7 sur 10 vivent sans enfant. Ceux originaires d'autres pays d'Afrique, majoritairement sans enfant aussi, se démarquent cependant avec une part de parents isolés qui atteint 25 %.

Outre leur situation familiale, les sans-domicile nés à l'étranger se distinguent par leur forte présence dans l'agglomération parisienne (*figure 4*). De manière générale, les sans-domicile sont très présents dans les grandes agglomérations et seuls 10 % d'entre eux vivent dans une agglomération de 20 000 à moins de 200 000 habitants. L'agglomération parisienne abrite à elle seule autant de sans-domicile que toutes les autres agglomérations d'au moins 200 000 habitants (44 % et 45 % respectivement). Point d'entrée pour nombre de nouveaux migrants, l'agglomération parisienne accueille 55 % des sans-domicile nés à l'étranger, contre 30 % des sans-domicile nés en France.

4. Répartition des sans-domicile selon la taille de l'agglomération où ils vivent



Champ : sans-domicile de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Lecture : 55 % des sans-domicile nés à l'étranger vivent dans l'agglomération parisienne contre 30 % des sans-domicile nés en France.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

Un hébergement plus précaire dans l'agglomération parisienne

Environ 30 % des sans-domicile bénéficient des conditions d'hébergement les plus stables : ils sont hébergés dans un logement fourni par une association ou un organisme d'aide (figure 5). Ils bénéficient alors d'un meilleur confort que les occupants d'appartement sans droit ni titre [Yaouancq *et al.*, 2013]. Un tiers des sans-domicile bénéficie d'une place dans un centre d'hébergement collectif où l'on peut rester la journée. Ces solutions d'hébergement offrent moins d'intimité et de confort mais néanmoins une relative stabilité. Un peu moins de 4 sans-domicile sur 10 sont dans une situation beaucoup plus précaire : 12 % sont accueillis dans des centres d'hébergement d'urgence qu'il faut quitter le matin sans place assurée pour le soir suivant, 16 % sont hébergés dans un hôtel et 10 % sont sans-abri, c'est-à-dire qu'ils dorment dans des lieux non prévus pour l'habitation (rue, pont, jardin public, gare, etc.).

C'est dans l'agglomération parisienne que les conditions d'hébergement sont les moins favorables. Le nombre croissant de sans-domicile et la pression immobilière dans cette agglomération obligent à proposer des solutions d'hébergement plus faciles à mobiliser, comme les chambres d'hôtel. Ainsi, 30 % des sans-domicile vivant dans l'agglomération parisienne sont hébergés en chambre d'hôtel payée par une association ou un organisme d'aide contre respectivement 8 % et 5 % dans les moyennes et grandes agglomérations. *A contrario*, seuls 15 % sont hébergés dans un logement « associatif » contre 40 % ailleurs. Enfin, l'agglomération parisienne compte 14 % de sans-abri parmi les sans-domicile contre 8 % dans les autres agglomérations de 200 000 habitants ou plus et 3 % dans les agglomérations de 20 000 à

5. Hébergement des sans-domicile

en %

	Sans-abri ¹	En hébergement fourni par une association ou un organisme d'aide			
		Hébergement collectif		Hôtel	Logement
		que l'on doit quitter le matin	où l'on peut rester la journée		
Pays de naissance					
Sans-domicile nés en France	8	12	37	5	38
Sans-domicile nés à l'étranger	11	12	29	25	23
Francophones	9	11	35	12	33
Non-francophones	12	15	23	34	16
Sexe					
Hommes	15	17	33	12	23
Femmes	2	4	31	24	39
Situation familiale					
Personnes seules sans enfant	13	18	41	7	21
Personnes en couple sans enfant	9	7	21	15	48
Personnes seules avec enfant(s)	2	2	26	26	44
Personnes en couple avec enfant(s)	2	2	12	44	40
Taille de l'agglomération de résidence					
20 000 à 199 999 habitants	3	13	38	8	38
200 000 ou plus hors agglomération parisienne	8	12	34	5	41
Agglomération parisienne	14	12	29	30	15
Ensemble des sans-domicile	10	12	33	16	29

1. Personne dormant dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, pont, gare, etc.).

Champ : sans-domicile de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

moins de 200 000 habitants. Les sans-domicile nés à l'étranger bénéficient de conditions d'hébergement moins favorables que les sans-domicile nés en France : ils sont dans l'ensemble plus souvent hébergés en hôtel que les sans-domicile nés en France (25 % contre 5 %), plus souvent sans-abri (11 % contre 8 %) et en revanche moins souvent en logement fourni par une association ou un organisme d'aide (23 % contre 38 %). Cela est notamment dû à leur forte implantation dans l'agglomération parisienne.

Des conditions d'hébergement plus stables pour les familles, mais un peu moins pour les familles venant de l'étranger

Les sans-domicile accompagnés d'enfants, qu'ils soient en couple ou non, de même que les femmes seules, sont rarement sans-abri ou dans des centres d'hébergement collectif qu'il faut quitter le matin (*figure 5*). L'hébergement des personnes les plus vulnérables, au premier rang desquelles les enfants et les femmes, est une des priorités de l'action sociale. Des dispositifs spécifiques sont notamment prévus pour accueillir les femmes ayant subi des violences, les femmes enceintes ou encore les femmes avec de jeunes enfants. Ainsi, 40 % des couples avec enfant(s) et 44 % des personnes seules avec enfant(s) mais aussi 48 % des couples sans enfant sont hébergés dans un logement fourni par une association ou un organisme d'aide, contre environ 20 % des personnes seules sans enfant.

Ces chiffres cachent des disparités importantes selon l'origine des sans-domicile. Parmi les sans-domicile en couple avec enfants, 84 % de ceux nés en France sont hébergés dans un logement fourni par une association contre seulement 29 % de ceux nés à l'étranger. Dans les communes de 20 000 à moins de 200 000 habitants, l'accueil en logement des couples avec enfants est au même niveau pour les sans-domicile nés à l'étranger et les sans-domicile nés en France (54 % contre 56 % respectivement). Dans l'agglomération parisienne, ce mode d'hébergement proposé aux familles est plus rare, en particulier pour ceux nés à l'étranger (14 % contre 28 %). Dans les autres agglomérations de plus de 200 000 habitants, la situation est particulièrement contrastée : 52 % des sans-domicile nés à l'étranger en couple avec enfants sont hébergés en logement contre 97 % des sans-domicile nés en France dans la même situation familiale.

Plus de 4 sans-domicile sur 10 n'ont jamais vécu dans un logement personnel indépendant

L'enquête Sans-domicile s'intéresse aussi aux parcours de vie des sans-domicile, aux liens sociaux qu'ils entretiennent avec leur famille et leurs amis ainsi qu'à leur situation professionnelle et aux ressources dont ils disposent pour vivre. Cette information est recueillie grâce à un questionnaire plus long, très détaillé, proposé uniquement en français. Les résultats qui suivent portent donc désormais sur les 66 300 sans-domicile adultes francophones vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Comment devient-on sans-domicile ? Dans les analyses académiques sur la privation de logement, on peut schématiquement distinguer deux approches. La première est plutôt macroéconomique : le fait qu'il existe des personnes sans domicile est le signe d'un déséquilibre sur le marché du logement, avec un manque de logements disponibles et un niveau de loyer trop élevé par rapport aux revenus des ménages. La seconde est une approche individuelle, qui cherche à relier la privation de logement à des événements personnels : origines familiale et sociale, événements survenus dans l'enfance, ruptures professionnelles ou conjugales, etc. Les analyses que l'on peut mener à partir de l'enquête Sans-domicile se rattachent plutôt à la seconde approche, même si les déterminants macroéconomiques ont un poids important.

Tout d'abord, 43 % des sans-domicile francophones déclarent n'avoir jamais vécu au moins trois mois dans un logement indépendant c'est-à-dire dans un logement où la personne, ou son conjoint, était locataire ou propriétaire (figure 6). Ces personnes sont un peu plus jeunes que la moyenne : 6 sur 10 ont moins de 30 ans. Cependant, il ne s'agit pas que de jeunes personnes isolées : dans 1 cas sur 3, ces personnes qui n'ont jamais vécu dans un logement indépendant sont accompagnées d'enfant, et dans 1 cas sur 6, elles sont même en couple avec enfant. Il s'agit très souvent de sans-domicile nés à l'étranger. De fait, 40 % des personnes francophones nées à l'étranger vivant avec des enfants déclarent n'avoir jamais eu de logement indépendant contre 14 % pour leurs homologues nés en France.

À l'origine de la perte du logement : des difficultés familiales dans 35 % des cas, des difficultés financières dans 30 % des cas, les deux dans 5 % des cas

Pour les sans-domicile ayant déjà eu un logement personnel, les origines de la privation de logement peuvent s'analyser à travers les causes de perte du dernier logement. Ainsi, seuls 5 % de ces sans-domicile mentionnent la combinaison de motifs d'ordre familial et d'ordre financier comme étant à l'origine de la perte de leur logement (figure 6). Ces deux motifs sont en effet plus souvent cités séparément : ainsi 35 % des sans-domicile ayant déjà eu un logement personnel estiment avoir perdu leur dernier logement après avoir rencontré des problèmes d'ordre familial (séparation, décès du conjoint, violences conjugales, etc.) mais sans mentionner aucun problème financier. *A contrario*, 30 % d'entre eux identifient principalement des problèmes d'ordre financier (licenciement, loyers et charges trop élevés impossibles à payer, expulsion, etc.) mais ne citent aucune épreuve d'ordre familial. Les changements de régions ou de pays – les mobilités géographiques – sont, logiquement, plus souvent évoquées par les personnes nées à l'étranger (20 % contre 5 % des personnes nées en France) ; cependant, si l'on se restreint aux personnes dont le dernier logement personnel était en France, cette différence est beaucoup plus faible.

Dans le détail, un tiers des sans-domicile signalent une séparation, 11 % un licenciement, 11 % une expulsion et 6 % des violences familiales. La perte du dernier logement trouve des origines un peu différentes pour les hommes et pour les femmes. Ainsi, les séparations sont

6. Occupation antérieure d'un logement personnel et motifs de privation de ce logement personnel

	Sans-domicile francophones nés à l'étranger	Sans-domicile nés en France	Ensemble
A déjà occupé un logement personnel indépendant (en % de l'ensemble des sans-domicile)			
Oui	44	68	57
Non, jamais	56	32	43
Motifs de privation du précédent logement (en % de l'ensemble des sans-domicile ayant déjà occupé un logement personnel indépendant)			
Familiaux (séparation, décès, violences conjugales, etc.) mais pas financiers	34	36	35
Financiers (licenciement, difficultés pour payer le loyer, expulsion, etc.) mais pas familiaux	29	31	30
Familiaux et financiers	2	7	5
Mobilité géographique hors motifs familiaux ou financiers ¹	20	5	11
Motifs autres que familiaux, financiers ou mobilité géographique : hospitalisation, incarcération, autres raisons	15	21	19

1. Les personnes ayant également cité des motifs financiers ou familiaux sont comptés plus haut. Ils représentent moins de 1 % des sans-domicile.

Champ : sans-domicile francophones de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Lecture : 68 % des sans-domicile nés en France ont déjà occupé un logement personnel indépendant par le passé. Parmi eux, 36 % déclarent avoir perdu leur dernier logement personnel pour des motifs familiaux mais aucun motif financier.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

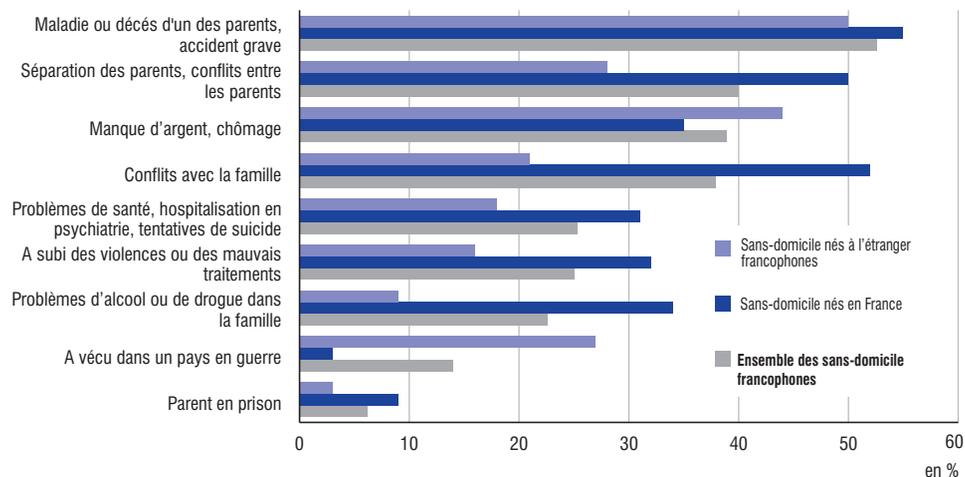
citées plus souvent par les hommes (35 % contre 28 %) tandis que les violences familiales sont citées presque uniquement par des femmes (15 % contre moins de 1 %). Pour les raisons financières, la perte d'emploi est plus fréquente chez les hommes (15 % contre 4 %) ; les femmes signalent un peu plus souvent le fait de ne plus pouvoir payer le loyer.

Par rapport à 2001, les raisons financières sont plus souvent citées, tandis que les raisons familiales le sont un peu moins. Cette évolution est sans doute liée à celle du marché du travail : en 2001, le taux de chômage était inférieur à 8 % alors qu'en 2012 il était proche de 10 %. Par ailleurs, la moitié des personnes déclarent avoir quitté leur dernier logement depuis plus de 2 ans c'est-à-dire avant 2010 ; cette proportion a augmenté de 10 points par rapport à 2001, ce qui traduit une plus grande difficulté pour retrouver un logement et a probablement contribué à augmenter le nombre de sans-domicile ces dernières années (encadré 2).

Un quart des sans-domicile nés en France ont été placés en famille d'accueil ou en foyer dans leur enfance

En remontant un peu plus loin dans le passé des personnes sans-domicile, on constate que la grande majorité d'entre eux (86 %) ont vécu dans leur enfance au moins un événement douloureux lié à l'environnement familial, ce taux étant plus important pour les sans-domicile nés en France (90 %) que pour les personnes nées à l'étranger (81 %). Les problèmes rencontrés sont de plusieurs ordres (figure 7). Plus de la moitié des sans-domicile signalent un problème de santé grave, un handicap, ou même le décès de leur père, de leur mère ou d'un autre proche (16 % en population générale² pour les personnes âgées de 25 à 65 ans, 13 % pour les 25-40 ans) ; en outre, 4 fois sur 10, leurs parents se sont séparés ou étaient en conflit quand ils étaient enfants (14 % en population générale pour les personnes âgées de 25 à 65 ans, 19 % pour les 25-40 ans).

7. Événements graves vécus pendant l'enfance



Champ : sans-domicile francophones de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Lecture : 40 % des sans-domicile déclarent que, dans leur enfance, leurs parents s'étaient séparés ou étaient en conflit.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

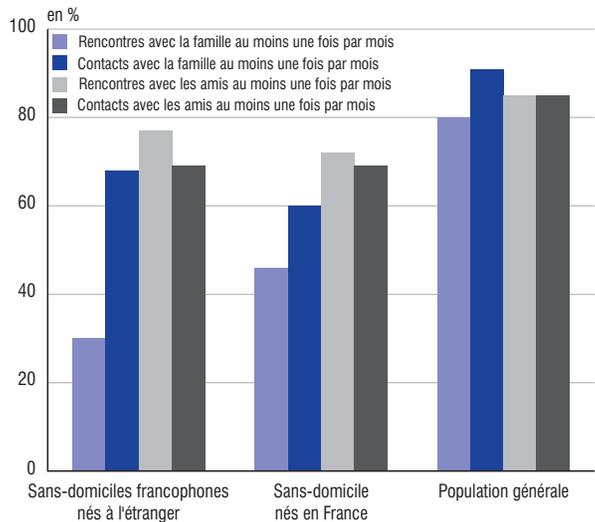
2. Pour les événements graves vécus dans l'enfance, les liens sociaux avec la famille et les amis et l'équipement en téléphones mobiles et Internet, les données de comparaison portant sur la « population générale » sont issues de l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV). Pour les données portant sur le placement dans l'enfance au titre de la protection de l'enfance, les données sont issues de l'enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31/12/2012.

15 % des sans-domicile (2 % des personnes en population générale) ont été placés dans leur enfance au titre de la protection de l'enfance (DDASS, aide sociale à l'enfance ou protection judiciaire de la jeunesse), que ce soit en famille d'accueil, en institution ou en foyer. Cette proportion atteint même 26 % parmi les sans-domicile nés en France. L'enfance de ces sans-domicile ayant été placés est particulièrement marquée par des événements graves. Environ deux tiers d'entre eux ont subi des violences ou des mauvais traitements ; c'est le cas de 20 % des autres sans-domicile et de 2 % des personnes en population générale. La moitié d'entre eux ont eu de graves problèmes de santé physique ou ont été hospitalisés en psychiatrie ou fait une tentative de suicide (1 sur 5 pour les sans-domicile « non placés »). La proportion de sans-domicile placés dans leur enfance diminue fortement avec l'âge : elle atteint 36 % chez les 18-25 ans, un peu plus de 25 % chez les 25-29 ans mais est inférieure à 10 % au-delà de 30 ans. Cela signifie probablement que certaines personnes placées dans leur enfance ont une période difficile au moment de leur passage à l'âge adulte, avec une transition délicate entre la prise en charge par la protection de l'enfance et l'obtention d'un logement personnel.

Des liens sociaux plus distendus, en particulier avec leur famille

Les histoires difficiles vécues pendant l'enfance, avec ou entre leurs proches, expliquent sans doute en partie pourquoi les sans-domicile ont des liens moins étroits avec leur famille. Ainsi, seuls 37 % des sans-domicile voient leur famille³ au moins une fois par mois, contre 80 % des personnes en population générale. Parmi les sans-domicile nés à l'étranger, compte tenu de l'éloignement probable, cette proportion est encore plus faible (30 %, *figure 8*). Pour les amis, les écarts persistent mais sont moins importants : environ deux tiers des sans-domicile francophones, qu'ils soient nés en France ou à l'étranger, rencontrent des amis au moins une fois par mois, contre 85 % des personnes en population générale. La tendance est la même pour ce qui concerne les contacts à distance (téléphone, courrier, etc.) avec les amis ou la famille. Ainsi, sans être socialement isolés, les sans-domicile entretiennent incontestablement moins de liens sociaux que les autres personnes. L'enquête Sans-domicile ne permet pas de dire si ce constat est antérieur ou postérieur à la privation de logement.

8. Rencontres et contacts avec la famille et les amis



Champ : sans-domicile francophones de 18 ans ou plus ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Lecture : au cours des 12 derniers mois, 30 % des sans-domicile francophones nés à l'étranger ont rencontré leur famille au moins une fois par mois, 68 % ont eu des contacts à distance (téléphone, courrier, messagerie, etc.) avec leur famille au moins une fois par mois.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012, SRCV 2012.

3. Cela concerne les membres de la famille ou de celle du conjoint ne vivant pas avec la personne sans-domicile.

L'équipement des sans-domicile en téléphone portable est assez proche de celui de la population générale : 80 % contre 89 % sont équipés. Cependant, le coût freine sans doute leur utilisation : les sans-domicile disposent plus souvent de cartes prépayées (plus de la moitié de l'ensemble des sans-domicile) que d'un forfait (20 %). Les contacts par Internet avec la famille ou les amis ne sont pas facilités non plus ; les sans-domicile sont deux fois moins souvent utilisateurs quotidiens que le reste de la population (25 % contre 58 %). Dans les trois mois précédant l'enquête, seuls 46 % des sans-abri ont utilisé Internet contre 60 % des autres sans-domicile. Non seulement disposer d'un ordinateur, tablette ou d'un téléphone avec accès à Internet a un coût mais il faut aussi pouvoir disposer d'un hébergement stable pour éviter les vols et pouvoir se connecter. Conscientes de l'importance de ces outils pour rester en contact avec les proches mais aussi pour chercher un emploi ou faire des démarches administratives, des associations tentent de faciliter l'accès aux télécommunications pour les personnes sans domicile⁴.

Malgré des contacts moins fréquents avec leurs proches, les sans-domicile sont nombreux à avoir reçu de l'aide de leur famille ou de leurs amis au cours des 12 derniers mois : 46 %, soit un niveau comparable à ce qu'on observe en population générale. 17 % ont reçu une aide financière, 10 % une aide matérielle et 38 % une aide morale. Toutefois, un quart des sans-domicile déclarent qu'ils auraient eu besoin d'une aide mais qu'ils ne l'ont pas obtenue, contre moins de 5 % des personnes en population générale. Enfin, un quart des sans-domicile déclarent ne pas avoir eu besoin d'aide malgré leurs difficultés.

1 sans-domicile sur 3 vit avec moins de 300 euros par mois

Les sans-domicile ont des ressources individuelles mensuelles très faibles : 80 % disposent de moins de 900 euros par mois, 30 % n'atteignent pas le seuil des 300 euros (figure 9).

9. Montant des ressources individuelles perçues au cours du dernier mois

en %

	Aucune ressource	Moins de 300 euros	Entre 300 et 900 euros	Entre 900 et 1 500 euros	1 500 euros ou plus
Pays de naissance					
Sans-domicile nés en France	10	9	57	20	4
Sans-domicile nés à l'étranger francophones	23	22	34	16	5
Situation sur le marché du travail					
En emploi	4	11	38	37	11
Au chômage	19	14	53	11	2
Inactifs	20	18	45	16	2
Structure familiale					
Personnes seules sans enfant	19	15	49	15	2
Personnes seuls avec enfant(s)	10	16	39	28	7
En couple sans enfant	12	10	44	31	4
En couple avec enfant(s)	11	11	42	21	15
Type d'hébergement					
Sans-abri	33	18	43	5	1
En hébergement collectif qu'on doit quitter le matin	41	14	38	7	1
En hébergement collectif où l'on peut rester la journée	14	13	55	15	3
En chambre d'hôtel ¹	17	31	33	15	4
En logement ¹	5	9	47	31	8
Ensemble	16	15	47	18	4

1. Fourni(e) par une association ou un organisme d'aide.

Champ : sans-domicile francophones de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

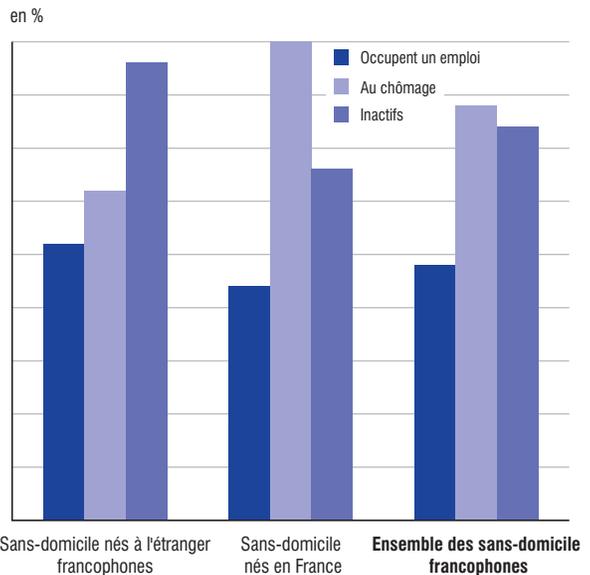
Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

4. On peut citer notamment l'opération « Connexions solidaires » lancée en 2010 par Emmaüs Connect.

Les sans-abri, les sans-domicile accueillis en hébergement d'urgence et les sans-domicile francophones nés à l'étranger sont les plus démunis : 51 %, 55 % et 45 % respectivement vivent avec moins de 300 euros par mois. Les sans-domicile accompagnés d'enfants sont un peu moins souvent dans cette situation extrême (26 % des parents isolés et 22 % des parents en couple).

La faiblesse de leurs ressources est fortement liée à leur situation professionnelle : plus de trois quarts des sans-domicile se déclarent inactifs (37 %) ou au chômage (39 %) et moins d'un quart déclarent occuper un emploi (figure 10). Les sans-domicile qui travaillent sont un peu mieux lotis : presque la moitié (47 %) gagnent plus de 900 euros ; 11 % dépassent même les 1 500 euros mensuels contre seulement 2 % des sans-domicile au chômage ou inactifs. Néanmoins, 15 % des sans-domicile en emploi disposent de moins de 300 euros par mois. Si les ressources des sans-domicile restent faibles même quand ils travaillent, c'est parce qu'ils occupent souvent des emplois à temps partiel (1 cas sur 2), peu qualifiés et précaires. Les sans-domicile en emploi sont en effet très majoritairement employés ou ouvriers (93 % contre 50 % des personnes en emploi). Ils sont beaucoup moins souvent en contrat à durée indéterminée (CDI) que l'ensemble des salariés (40 % contre 87 %). Un quart d'entre eux est en contrat à durée déterminée (CDD), 15 % occupent des emplois temporaires et 22 % n'ont tout simplement pas de contrat de travail.

10. Répartition des sans-domicile selon leur situation sur le marché du travail



Champ : sans-domicile francophones de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Lecture : parmi les sans-domicile nés à l'étranger et francophones, 26 % déclarent occuper un emploi, 31 % déclarent être au chômage et 43 % se déclarent inactifs (ils ne travaillent pas et ne cherchent pas d'emploi).

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

La proportion de sans-domicile en emploi (24 %) a diminué de 3 points depuis 2001 et est inférieure de moitié à ce que l'on observe pour l'ensemble de la population (53 %). Les sans-domicile francophones nés à l'étranger occupent plus souvent un emploi régulier ou un « petit boulot » (27 %) que ceux nés en France (22 %). La situation vis-à-vis de l'emploi et la stabilité des conditions d'hébergement apparaissent fortement liées : 31 % de ceux qui occupent un logement fourni par une association travaillent, contre seulement 13 % des sans-domicile qui résident dans un centre d'hébergement qu'il faut quitter le matin ou qui vivent dans la rue.

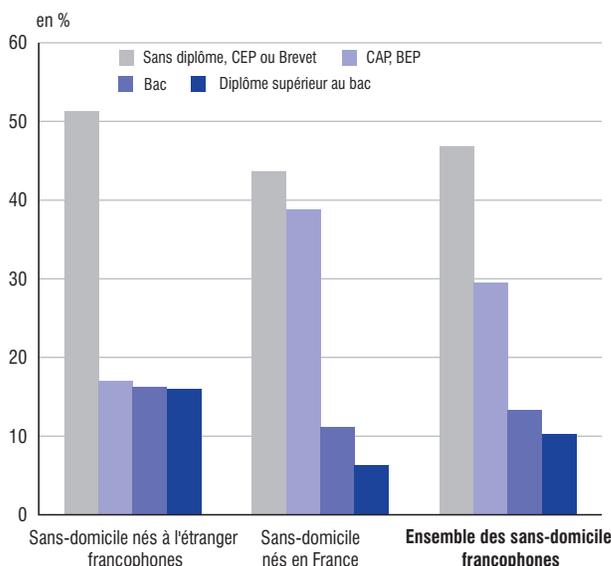
Un niveau de diplôme faible et des difficultés dans la maîtrise du français qui ne facilitent pas l'insertion sur le marché du travail

2 sans-domicile sur 5 sont au chômage, c'est-à-dire sans emploi et recherchant activement un emploi. Cette part atteint même 45 % pour les sans-domicile nés en France, contre 30 % pour les sans-domicile francophones nés à l'étranger (figure 10). Le chômage de longue durée touche une part importante d'entre eux : 43 % des sans-domicile au chômage recherchent un emploi depuis plus de 2 ans (contre 20 % des chômeurs en population générale).

Enfin, une part très élevée de sans-domicile sont inactifs (37 %), en particulier parmi les sans-domicile francophones nés à l'étranger (43 % contre 33 %). Près d'un tiers des inactifs ne peuvent pas travailler : ils sont en congé maladie de plus de trois mois ou en invalidité ou ne sont pas autorisés à travailler comme c'est le cas des demandeurs d'asile⁵ ou des sans-papiers. Ainsi, parmi les sans-domicile inactifs francophones nés à l'étranger, 1 sur 2 ne peut pas travailler contre 1 sur 20 parmi les sans-domicile inactifs nés en France.

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail des sans-domicile sont sans doute accentuées par leur faible niveau de diplôme (figure 11). Ils sont en effet moins diplômés que la population générale : ils sont plus nombreux à ne pas avoir de diplôme ou seulement le brevet des collèges (47 % contre 39 %) et nettement moins nombreux à avoir le bac ou un diplôme du supérieur (23 % contre 52 %). Les sans-domicile francophones nés à l'étranger forment une population plus contrastée en regard du niveau de diplôme. Ils sont à la fois plus nombreux à avoir au plus le brevet des collèges ou un diplôme équivalent (51 % contre 44 % pour les sans-domicile nés en France) et plus nombreux à avoir le bac ou un diplôme du supérieur (31 % contre 17 %). Au-delà du niveau de diplôme, la maîtrise du français écrit et oral pose souvent problème : plus d'un tiers des sans-domicile déclarent éprouver des difficultés dans la vie courante pour la lecture ou l'écriture du français ou encore pour le calcul. Bien que seuls les francophones soient pris en compte ici, ces difficultés sont plus fréquentes

11. Niveau de diplôme des sans-domicile



Champ : sans-domicile francophones de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

5. Les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) ne font pas partie du champ de l'enquête Sans-domicile. Cependant des demandeurs d'asile peuvent être enquêtés s'ils fréquentent les services d'hébergement couverts par l'enquête.

parmi les sans-domicile nés à l'étranger (1 cas sur 2). Elles concernent néanmoins aussi un quart des sans-domicile nés en France. Le faible niveau de diplôme des sans-domicile est à relier avec leurs origines sociales, plus modestes. En effet, parmi ceux qui sont nés en France et ont entre 25 et 60 ans en 2012, les deux tiers avaient un père ouvrier ou employé, contre 55 % des personnes en population générale.

La recherche d'un logement personnel est souvent freinée par le manque de ressources ou de papiers nécessaires

Retrouver un logement est délicat quand on n'a pas d'emploi ou quand son emploi ne permet pas d'avoir suffisamment de revenus pour prétendre à un logement. Même entreprendre une recherche s'avère difficile. À peine plus de la moitié des sans-domicile (54 %) indiquent avoir cherché un logement au cours des 12 derniers mois : 60 % des sans-domicile nés en France et 45 % des sans-domicile francophones nés à l'étranger. Cette recherche est rarement fructueuse : seul un quart des sans-domicile cherchant un logement ont effectivement eu une proposition de logement.

Les sans-domicile qui n'ont pas cherché de logement sont pour les trois quarts des personnes vivant seules. Un peu plus de la moitié d'entre eux bénéficient d'un hébergement stable, en logement « associatif » ou dans un centre où il est possible de rester la journée. Parmi les raisons invoquées pour ne pas chercher de logement, la plus fréquente est le manque de ressources : elle est citée par près de la moitié des sans-domicile qui n'ont effectué aucune démarche pour se loger, qu'ils soient nés en France ou à l'étranger. Une autre explication, invoquée dans 1 cas sur 4, est le manque de papiers nécessaires. Parmi ceux qui sont nés à l'étranger, cette explication est donnée 1 fois sur 2, alors qu'elle est très rarement citée par les personnes nées en France. Le manque de papiers nécessaires était moins souvent invoqué en 2001. Cette évolution s'explique notamment par la plus grande proportion de sans-domicile nés à l'étranger. Mais même en se restreignant aux sans-domicile nés à l'étranger, cette cause est plus fréquente en 2012 qu'en 2001 ; en partie vraisemblablement à cause de l'augmentation de sans-domicile en situation irrégulière.

Pour les personnes nées à l'étranger, être sans domicile semble lié à la période d'arrivée en France. Les sans-domicile francophones nés à l'étranger sont en effet souvent arrivés depuis peu de temps en France : depuis moins de 5 ans pour la moitié d'entre eux (moins de 3 mois pour 5 %), contre seulement 10 % parmi les personnes nées à l'étranger ayant un logement personnel. Une publication récente indique qu'environ 7 % des nouveaux migrants vivent dans des situations transitoires au moment de leur arrivée en France – notamment dans des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, dans des foyers de travailleurs migrants ou à l'hôtel – mais qu'au bout d'un an, plus de la moitié a déménagé, en majorité vers un logement personnel [Jourdan, 2012].

Enfin, 1 sans-domicile sur 10 explique qu'il ne cherche pas de logement personnel parce qu'il ne souhaite pas changer de mode d'hébergement. Cette proportion a légèrement baissé depuis 2001 (- 4 points). Les sans-domicile nés en France invoquent cette raison plus souvent (14 %) que ceux qui sont nés à l'étranger (4 %). Elle est un peu plus fréquemment citée par les sans-domicile qui bénéficient de l'hébergement le plus stable : 12 % pour les sans-domicile en logement fourni par une association ou un organisme ou dans des centres où l'on peut rester la journée. ■

Pour en savoir plus

Briant et Donzeau, « Être sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles », *Insee Première* n° 1330, janvier 2011.

Brousse C., « Devenir sans-domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficultés d'accès au logement », *Économie et statistique* n° 391-392, Insee, octobre 2006.

Chausse M.-L., Labrador J., Pierre-Marie E., Roger S., « Les sans-domicile dans l'agglomération parisienne », *Île-de-france à la page* n° 423-426, Insee, juin 2014.

De Peretti G., « Les "sans-domicile" : des stéréotypes à nuancer », *Recherche et prévisions* n° 94, décembre 2008.

Jourdan V., « Les conditions de logement des nouveaux migrants changent et s'améliorent la première année », *Infos migrations* n° 74, DSED, octobre 2014.

Jourdan V., « Elipsa 2013 : les premiers résultats », *Infos migrations* n° 72-73, DSED, juillet 2014.

Jourdan V., « Le logement des nouveaux migrants en 2010 », *Infos migrations* n° 36, DSED, mars 2012.

Le Quentrec-Creven G., « Les conditions de logement des nouvelles migrantes », *Infos migrations* n° 54, DSED, mars 2013.

Yaouancq F., Lebrère A., Marpsat M., Régnier V., Legleye S., Quaglia M., « L'hébergement des sans-domicile en 2012 : des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *Insee Première* n° 1455, juillet 2013.

Yaouancq F., Duée M., « Les sans-domicile et l'emploi : des emplois aussi fragiles que leurs conditions de vie », *Insee Première* n° 1494, avril 2014.

Document de travail méthodologique Insee/Ined à paraître.

De mères à filles : la mobilité vers l'activité des descendantes d'immigrés

Alice Mainguéné*

Les femmes nées en France dont au moins un des parents est immigré – les « descendantes d'immigrés » – sont légèrement moins souvent actives que les femmes sans lien direct avec la migration : 87 % contre 91 %, parmi les personnes de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études. Cependant, dans un contexte d'augmentation globale du taux d'activité des femmes, les écarts sont moins prononcés entre les filles qu'ils ne l'étaient entre leurs mères, dont les taux d'activité étaient respectivement de 51 % et 62 %.

Si un taux d'activité inférieur subsiste malgré ce rattrapage, c'est en partie parce que les descendantes d'immigrés sont en moyenne un peu plus jeunes, ont plus souvent des enfants en bas âge, mais aussi sont moins souvent en bonne santé. À cela s'ajoute le fait d'avoir eu plus souvent une mère inactives quand elles étaient jeunes. En effet, les filles avec une mère inactives sont moins souvent actives que celles avec une mère active.

L'effet éventuel de l'origine sur l'activité des filles agirait par l'intermédiaire d'un effet du diplôme. De fait, en tenant compte du niveau de diplôme (en plus de l'âge, de l'état de santé, du statut d'activité de la mère et de la situation familiale), les chances d'être actives ne sont plus significativement différentes entre les descendantes d'immigrés et les femmes sans lien avec la migration. En d'autres termes, si les descendantes d'immigrés sont moins actives que les femmes sans lien avec la migration, c'est principalement parce qu'elles sont moins diplômées. Pour autant, ce niveau de diplôme plus faible découle davantage de l'origine sociale (conditions de vie pendant la scolarité) que de l'origine géographique (fait d'avoir ou non des parents immigrés).

La mobilité sociale désigne plusieurs phénomènes sociaux. Principalement, cette mobilité peut concerner un individu au cours de sa vie ou s'attacher à comparer la situation d'un individu relativement à celle de ses parents. C'est cette dernière approche qui est retenue ici. Ce sujet est régulièrement évoqué dans le débat public : crainte du « déclassement » [Maurin, 2009], « panne de l'ascenseur social », etc. L'ouvrage de Claude Thélot rassemble de nombreux éléments sur la transmission du statut social d'une génération à l'autre, abordée sous l'angle de la relation père-fils [Thélot, 1982]. Il constate que cette forme de mobilité sociale est de faible ampleur mais qu'elle augmente au fil des ans. Une bonne partie de cette augmentation est due aux transformations de l'emploi, avec notamment la baisse du nombre d'agriculteurs et la hausse du nombre de cadres. Plus récemment, Louis-André Vallet et Camille Peugny ont étudié la faible évolution de la mobilité sociale dans la société française, en comparant la situation des hommes et des femmes à celle de leurs pères [Vallet, 1999 ; Peugny, 2007]. Mahrez Okba aborde cette question plus spécifiquement pour les pères immigrés et leurs descendants, fils comme filles [Okba, 2012]. Il évoque l'inactivité des mères comme facteur défavorable à la mobilité sociale entre pères et enfants. De fait, la mobilité sociale est rarement envisagée du point de vue de la mère, bien que l'influence de leurs caractéristiques

* Alice Mainguéné, DSED.

sur le devenir de leurs enfants soit régulièrement évoquée. Les analyses manquent, notamment parce que les anciennes générations de femmes étaient bien moins souvent actives et donc sans métier ou catégorie socioprofessionnelle identifiée (*encadré 1*). Une première approche est toutefois possible : on peut se demander si le statut d'activité des mères influence ou non celui de leurs filles, ce qui constitue un préalable à la mobilité sociale en termes de qualification professionnelle. Deux études, l'une française [Robette *et al.*, 2012], l'autre américaine [Sandler-Morrill et Morrill, 2013], suggèrent que la transmission de trajectoires d'activité entre mères et filles est forte.

C'est ici la mobilité entre mère et fille en termes d'activité qui est étudiée, en distinguant les descendantes directes d'immigrés, nées en France d'au moins un parent immigré, et les femmes sans lien direct avec la migration (ni immigrées, ni descendantes directes d'immigrés). Ce questionnement s'inscrit dans le contexte de transformations profondes affectant la situation de l'ensemble des femmes sur le marché du travail, plus souvent actives qu'avant.

Encadré 1

Quelques éléments sur la mobilité sociale entre mère et fille

Pour étudier la mobilité sociale *via* la catégorie socioprofessionnelle, il faut se restreindre aux femmes actives ayant eu une mère active avec une catégorie socioprofessionnelle connue, ce qui réduit fortement l'échantillon de l'enquête Trajectoires et origines (TeO). C'est pourquoi seuls quelques constats peuvent être posés en matière de mobilité sociale.

Premier constat : parmi les femmes actives ayant eu une mère active, les descendantes d'immigrés sont un peu moins souvent dans une position sociale élevée que les autres. En effet, 12 % appartiennent à une catégorie « très qualifiée » (cadres, professions libérales, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus), 64 % à une catégorie « moyennement qualifiée » (artisans, commerçants, professions intermédiaires, ouvriers et employés qualifiés) et 24 % à une catégorie « peu qualifiée » (agriculteurs, ouvriers et employés non qualifiés¹). Ces chiffres sont respectivement de 15 %, 64 % et 21 % pour les femmes sans lien avec la migration, actives et ayant eu une mère active. Quand elles étaient actives, les mères de descendantes d'immigrés appartenaient souvent à des catégories sociales peu qualifiées (56 % des cas pour les descendantes d'immigrés contre 39 % pour les femmes sans lien avec la migration). Pour une partie d'entre elles, cela peut s'expliquer par la rupture provoquée par la migration : les compétences acquises ou le diplôme atteint dans le pays d'origine peuvent être moins valorisés une fois qu'elles sont arrivées en France. En outre, le fait

qu'il y ait bien moins de catégories très qualifiées parmi les mères que parmi les filles reflète l'augmentation du nombre de cadres dans l'emploi au fil du temps [Marchand, 2010].

Deuxième constat : si l'on croise la catégorie socioprofessionnelle des filles avec celle de leurs mères, les filles d'immigrés sont plus souvent en mobilité que les femmes sans lien avec la migration (54 % contre 49 %, *figure ci-contre*). Cette plus forte mobilité se fait au profit de la mobilité ascendante, c'est-à-dire vers des catégories socioprofessionnelles plus qualifiées pour les filles que pour les mères (46 % contre 37 %). Il s'agit en grande partie d'un effet de rattrapage, dans un contexte d'augmentation globale du niveau de qualification des emplois : la meilleure progression des filles d'immigrés traduit le fait qu'elles ont plus souvent des mères ouvrières ou employées non qualifiées. De fait, si les mères des descendantes directes d'immigrés se répartissaient comme les mères des femmes sans lien direct avec la migration en termes de catégorie socioprofessionnelle, leurs filles seraient 48 % à être en mobilité (dont 37 % en mobilité ascendante), soit à peu près autant que les femmes sans lien avec la migration.

Cette mobilité sociale varie selon l'origine géographique. Parmi les femmes actives ayant eu une mère active, 63 % occupent un emploi plus qualifié que leur mère quand cette dernière est originaire du Maghreb. Cette progression concerne 49 % des femmes dont la mère est originaire d'Espagne, d'Italie ou du Portugal.

1. La notion d'employé non qualifié est explicitée dans l'étude de Thomas Amossé et Olivier Chardon [Amossé et Chardon, 2006].

Les descendantes d'immigrés se portent moins sur le marché du travail que les femmes sans lien direct avec la migration

En France, en 2008, 5,3 millions de personnes sont nées étrangères à l'étranger et sont donc immigrées. La deuxième génération, c'est-à-dire les personnes nées en France avec au moins un parent immigré, compte 6,7 millions de personnes [Bouvier, 2012]. Parmi ces descendants directs d'immigrés, 1,2 million sont des femmes de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études initiales et vivant en France métropolitaine, selon l'enquête Trajectoires et origines de 2008 (encadré 2). Un tiers d'entre elles sont issues d'un couple mixte avec une mère française de naissance et un père immigré. Un quart ont des origines maghrébines de par leur mère. De même, un quart des descendantes d'immigrés ont une mère originaire du sud de l'Europe (Espagne, Italie ou Portugal).

Moins de neuf descendantes d'immigrés sur dix (87 %) se déclarent actives, qu'elles aient effectivement un emploi ou soient au chômage. C'est le cas de 91 % des 9,2 millions de femmes sans lien direct avec la migration du même âge. En moyenne, les descendantes d'immigrés se portent donc un peu moins sur le marché du travail que les femmes sans lien

Encadré 1 (suite)

Globalement, si l'on se restreint aux femmes qui travaillent et dont la mère occupait un emploi peu qualifié, 70 % des descendantes d'immigrés ont accédé à un emploi moyennement ou très qualifié, soit une proportion comparable à celle des femmes sans lien avec la migration (69 %). Cela confirmerait un effet de l'origine géographique inférieur à celui de l'origine sociale. Une précédente étude à partir de l'enquête TeO portant sur les descendantes d'immigrés ayant un parent né au Maghreb suggère même une meilleure mobilité sociale « toutes choses égales par ailleurs » : en tenant compte de leurs caractéristiques personnelles et familiales et en

comparaison avec les femmes sans lien avec la migration, elles ont plus de chances d'être cadres plutôt que d'occuper une autre position [Moguérou *et al.*, 2013].

Ces résultats ne sont pas sans rappeler ceux sur la mobilité entre père et fille. En effet, à partir de l'enquête TeO, Mahrez Okba présente un taux de mobilité ascendante père-fille légèrement plus élevé pour les filles d'immigrés que pour les femmes de la population majoritaire. Ce constat n'est pas vérifié pour les hommes : en termes de mobilité sociale entre père et fils, les fils d'immigrés sont autant en mobilité ascendante que les hommes de la population majoritaire.

Catégorie socioprofessionnelle des mères et des filles selon leur origine

en %

	Catégorie socioprofessionnelle de la mère			Ensemble
	Peu qualifiée	Moyennement qualifiée	Très qualifiée	
Descendantes d'immigrés				
Peu qualifiées	17	6	1	24
Moyennement qualifiées	35	28	1	64
Très qualifiées	4	7	1	12
Ensemble	56	41	3	100
Femmes sans lien avec la migration				
Peu qualifiées	12	9	n.s.	21
Moyennement qualifiées	23	38	3	64
Très qualifiées	4	10	1	15
Ensemble	39	57	4	100

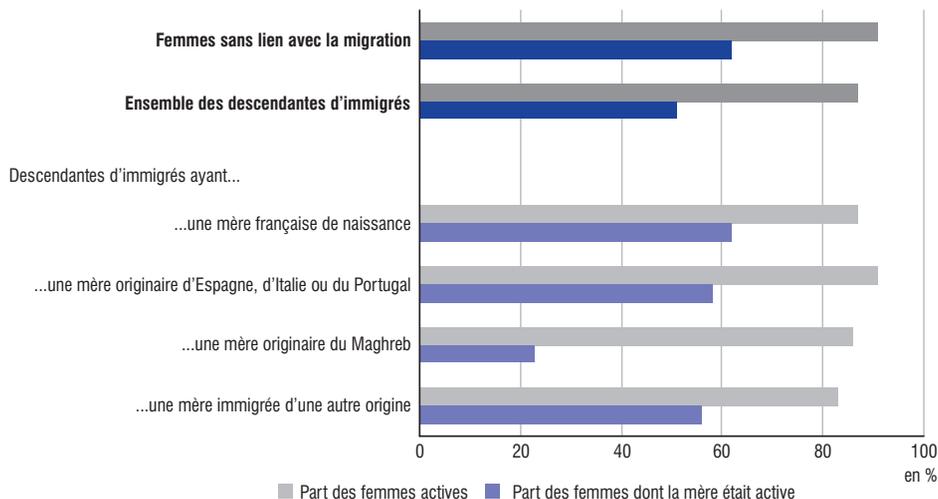
Champ : France métropolitaine, population des ménages, descendantes directes d'immigrés et femmes sans lien direct avec la migration âgées de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études initiales. Femmes actives dont la mère était active quand elles avaient 15 ans.

Note : les cellules grisées correspondent aux cas d'immobilité : les filles appartiennent à la même catégorie socioprofessionnelle que leur mère. Les cases en bleu correspondent aux cas de mobilité. En bleu foncé, la mobilité ascendante, en bleu clair la mobilité descendante.

Source : Ined-Insee, enquête Trajectoires et origines (TeO) 2008.

direct avec la migration. Ce constat dressé à partir de l'enquête TeO est corroboré par l'enquête Emploi (*encadré 3*). Des différences existent selon l'origine géographique des parents : ainsi, 91 % des femmes ayant une mère originaire d'Espagne, d'Italie ou du Portugal sont actives. À l'opposé, les femmes nées d'une mère maghrébine sont 86 % à être actives (*figure 1*). Par ailleurs, la proportion d'actives n'est pas très différente entre les femmes dont un seul parent est immigré et celles dont les deux parents sont immigrés (88 % contre 87 %).

1. Part des femmes actives et part des femmes dont la mère était active



Champ : France métropolitaine, population des ménages, descendantes directes d'immigrés et femmes sans lien direct avec la migration âgées de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études initiales.

Lecture : parmi les femmes ayant une mère immigrée originaire du Maghreb, 86 % sont actives et 23 % avaient une mère active.

Source : Ined-Insee, enquête *Trajectoires et origines 2008*.

Encadré 2

Une enquête pour mieux connaître les immigrés et leurs descendants

L'enquête *Trajectoires et origines* (TeO) a été menée en 2008 par l'Ined et l'Insee. Elle a interrogé 21 000 personnes de 18 à 60 ans (18 à 50 ans pour les descendants d'immigrés) vivant en ménages ordinaires. Elle vise à décrire les parcours de vie des personnes vivant en France métropolitaine, tout en tenant compte de leurs origines géographiques (immigré, descendant d'immigré, natif de DOM, descendant de natif de DOM ou population majoritaire). Pour ce faire, les immigrés et leurs descendants ont été surreprésentés dans l'échantillon de l'enquête.

Pour mieux appréhender les trajectoires des descendants d'immigrés, de nombreuses questions sur les parents des personnes interrogées figurent dans le questionnaire. C'est grâce à

ces questions qu'il est possible de déterminer le statut d'activité (actif ou inactif), le diplôme et la catégorie socioprofessionnelle (cadre, profession intermédiaire, employé, ouvrier, etc.) de la mère.

De plus, l'enquête TeO donne des éléments de contexte sur l'enfance et la jeunesse de la personne interrogée, comme les événements graves survenus pendant l'enfance ou le nombre de frères et sœurs. Ces informations permettent notamment de réaliser des analyses qui intègrent des éléments sur l'environnement familial et la scolarité en plus de l'origine géographique.

Pour plus d'informations sur TeO, voir <http://teo.site.ined.fr>

La mobilité vers l'activité des descendantes d'immigrés dans l'enquête Emploi

Dans l'enquête Emploi 2012, en France métropolitaine, 80 % des descendantes d'immigrés et 88 % des femmes sans lien avec la migration de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études initiales sont actives. Ainsi, comme observé dans l'enquête TeO, les descendantes d'immigrés se portent moins sur le marché du travail que les femmes sans lien avec la migration.

Si les proportions sont moindres dans l'enquête Emploi, c'est notamment parce que ce n'est pas le même concept d'activité qui est utilisé. En effet, l'enquête Emploi est la seule enquête en France à pouvoir fournir une mesure des concepts d'activité, chômage, emploi et inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT). *A contrario*, dans TeO, le statut d'activité est celui déclaré par la personne interrogée, que cela corresponde ou non aux critères du BIT. La façon de prendre en compte l'activité est *a priori* plus restrictive dans l'enquête Emploi, ce qui explique d'une part un taux d'activité plus élevé dans l'enquête TeO et d'autre part un écart plus réduit dans cette enquête entre les filles dont un parent au moins est immigré et les autres.

Par ailleurs, la question du statut d'activité de la mère de la personne interrogée n'est pas la même dans l'enquête Emploi et dans TeO. Dans l'enquête Emploi, on demande quelle était la profession de sa mère quand la personne interrogée venait de terminer ses études initiales. À partir de cette profession, est codée une

catégorie socioprofessionnelle qui permet de déterminer si la mère était active ou non. Dans l'enquête TeO, on demande directement si la mère de la personne interrogée travaillait ou non quand cette dernière avait 15 ans. Quand la mère travaillait, on renseigne également sa catégorie socioprofessionnelle. Au final, au regard de la population d'étude, le statut d'activité de la mère est plus souvent renseigné dans TeO que dans l'enquête Emploi.

Ces différences de notion et de mesure de l'activité entre les deux enquêtes se répercutent sur les tables de mobilité (*figure*). En effet, selon l'enquête Emploi 2012, 43 % des descendantes d'immigrés sont mobiles, dont 34 % en mobilité vers l'activité. C'est le cas de 33 % des femmes sans lien avec la migration, dont 26 % en mobilité vers l'activité. Dans TeO, ces chiffres sont respectivement de 46 % et 37 % pour la mobilité globale et de 41 % et 33 % pour la mobilité vers l'activité. Si l'écart entre descendantes et femmes de la population majoritaire diffère quelque peu, les mêmes évolutions sont à l'œuvre en ce qui concerne le comportement d'activité des descendantes d'immigrés et des femmes sans lien avec la migration par rapport à leurs mères : les filles sont plus actives que leurs mères et le statut d'activité de ces dernières les influence. En outre, les descendantes d'immigrés sont moins souvent actives que les femmes sans lien avec la migration.

Statut d'activité des mères et des filles selon leur origine et la source des données

en %

	TeO			Enquête Emploi		
	Statut d'activité des mères quand les filles avaient 15 ans			Statut d'activité des mères quand les filles venaient de terminer leurs études initiales		
	Active	Inactive	Ensemble	Active	Inactive	Ensemble
Descendantes d'immigrés						
Actives	46	41	87	46	34	80
Inactives	5	8	13	9	11	20
Ensemble	51	49	100	55	45	100
Femmes sans lien avec la migration						
Active	58	33	91	62	26	88
Inactive	4	5	9	7	5	12
Ensemble	62	38	100	69	31	100

Champ : France métropolitaine, population des ménages, descendantes directes d'immigrés et femmes sans lien direct avec la migration âgées de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études initiales.

Sources : Ined-Insee, enquête Trajectoires et origines (TeO) 2008 ; Insee, enquête Emploi 2012.

L'écart de taux d'activité diminue par rapport à la génération précédente

Les mères des descendantes d'immigrés étaient moins souvent actives que celles des femmes sans lien direct avec la migration : 51 % des descendantes d'immigrés déclarent que leur mère était active quand ces premières avaient 15 ans ; c'est le cas de 62 % des femmes sans lien avec la migration. Une fois de plus, la situation diffère selon l'origine géographique des descendantes d'immigrés. Par exemple, les mères maghrébines étaient bien moins souvent actives que celles françaises de naissance (23 % contre 62 %).

Globalement, les filles – qu'elles soient descendantes d'immigrés ou sans lien direct avec la migration – sont plus actives que leurs mères, ce qui correspond à l'augmentation du taux d'activité des femmes au fil du temps et des générations [Afsa Essafi et Buffeteau, 2006].

2. Caractéristiques sociales et familiales des femmes selon leur origine

en %

	Descendantes d'immigrés	Femmes sans lien avec la migration
Âge		
18-24 ans	15	11
25-29 ans	21	15
30-34 ans	18	15
35-39 ans	17	18
40-44 ans	14	18
45-50 ans	15	23
État de santé déclaré		
Moyen, mauvais ou très mauvais état de santé	16	13
Bon ou très bon état de santé	84	87
Limitations de santé		
Fortement limitée	4	4
Limitée, mais pas fortement	9	8
Pas limitée	87	88
Maladie chronique		
Avec une maladie chronique	20	21
Sans maladie chronique	80	79
Statut d'activité de la mère¹		
Active	49	38
Inactive	51	62
Vie en couple		
En couple, avec un agriculteur	1	2
En couple, avec un artisan, commerçant ou chef d'entreprise	5	5
En couple, avec un cadre	8	13
En couple, avec une profession intermédiaire	14	16
En couple, avec un employé	7	9
En couple, avec un ouvrier	23	23
Autres personnes en couple	1	<1
Ne vit pas en couple	41	32
Nombre et âge des enfants		
Au moins un enfant de moins de 3 ans	20	16
Autres femmes avec enfants	54	56
Sans enfant (au sein du logement)	26	28
Déclare avoir été obligée d'arrêter ses études plus tôt que souhaité		
Oui	27	21
Non	73	79
Aide aux devoirs ou cours particuliers pendant la scolarité		
Oui	51	72
Non	49	28
Grande fratrie (au moins trois frères et sœurs de la même mère)		
Oui	51	31
Non	49	69
Proportion d'élèves d'origine immigrée dans le collège fréquenté		
La moitié ou plus	39	15
Moins de la moitié	57	83
Sans objet ou inconnue	4	2

1. Statut d'activité de la mère lorsque la fille était âgée de 15 ans.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, descendantes directes d'immigrés et femmes sans lien direct avec la migration âgées de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études initiales.

Source : Ined-Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

L'écart entre les descendantes d'immigrés et les femmes sans lien avec la migration (4 points) est plus faible que celui entre leurs mères (11 points). On peut y voir un phénomène de rattrapage des descendantes d'immigrés vis-à-vis des femmes sans lien direct avec la migration. Cependant, ce rattrapage est incomplet puisque les descendantes d'immigrés restent moins souvent actives que les femmes sans lien avec la migration.

La persistance des écarts de taux d'activité pour la seconde génération peut s'expliquer en partie par des différences d'âge et d'état de santé. De fait, en moyenne, les descendantes d'immigrés sont plus jeunes que les femmes sans lien avec la migration : parmi les 18-50 ans ayant terminé leurs études initiales, 15 % de ces premières et 11 % de ces dernières ont entre 18 et 24 ans (*figure 2*). À l'opposé de l'échelle des âges, 15 % des descendantes d'immigrés et 23 % des femmes sans lien avec la migration ont entre 45 et 50 ans. De plus, les descendantes d'immigrés déclarent plus souvent être en moyen, mauvais ou très mauvais état de santé que les femmes sans lien avec la migration (16 % contre 13 %). Or, l'âge comme l'état de santé influencent le taux d'activité des femmes [Jusot *et al.*, 2007]. Cependant, même en tenant compte des différences d'âge et de santé, les descendantes d'immigrés ont un peu moins de chances d'être actives que les femmes sans lien avec la migration (*figure 3, modèle 1*). Ainsi, les différences d'âge et de santé ne suffisent pas à expliquer totalement le plus faible taux d'activité des descendantes d'immigrés.

Le statut d'activité de la mère est un déterminant important de l'activité des filles

L'activité des filles est également influencée par la position de leur mère sur le marché du travail. Quelle que soit leur origine, les femmes avec une mère inactive sont moins souvent actives que celles dont la mère était active. Parmi les descendantes d'immigrés, celles qui ont eu une mère inactive sont 84 % à être actives (*figure 4*). C'est le cas de 91 % de celles qui ont eu une mère active. De même, 87 % des femmes sans lien avec la migration qui ont eu une mère inactive sont actives, contre 93 % de celles qui ont eu une mère active. Ainsi, le statut d'activité des mères est lié à celui de leurs filles, mais ne suffit pas à expliquer le moindre taux d'activité des descendantes d'immigrés. Ces dernières se portent moins sur le marché du travail que les femmes sans lien avec la migration, que ce soit parmi les femmes qui ont eu une mère active ou parmi celles qui ont eu une mère inactive. De fait, en tenant compte à la fois des différences d'âge, de santé et de statut d'activité de la mère, les descendantes d'immigrés ont toujours moins de chances d'être actives que les femmes sans lien avec la migration (*figure 3, modèle 2*). Plus généralement, l'origine géographique comme le statut d'activité de la mère restent des déterminants significatifs de l'activité féminine et ce, même lorsque l'on tient compte du milieu social parental *via* la catégorie socioprofessionnelle du père.

Le contexte familial ne suffit pas à expliquer le moindre taux d'activité des descendantes d'immigrés

La présence d'un conjoint [Biausque et Govillot, 2012] et d'enfants dans le ménage sont d'autres facteurs importants qui influencent l'activité féminine. En termes de vie familiale, les descendantes d'immigrés ne ressemblent pas aux femmes sans lien avec la migration. Notamment, les descendantes d'immigrés sont moins souvent en couple : c'est le cas de 59 % d'entre elles, contre 68 % des femmes sans lien avec la migration. Mais elles ont plus souvent de jeunes enfants : 20 % des descendantes d'immigrés ont au moins un enfant de moins de 3 ans, contre 16 % des femmes sans lien avec la migration.

3. Régression logistique du fait d'être active

	Distribution (en %)	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3		Modèle 4		Modèle 5	
		OR	p-values ¹								
Âge											
18-24 ans	11	0,71	n.s.	0,74	n.s.	0,72	**	0,65	***	0,78	*
25-29 ans	15	1,00	*	1,00	n.s.	1,63	***	1,47	***	1,44	***
30-34 ans	16	0,54	***	0,54	***	1,06	n.s.	0,86	n.s.	1,02	n.s.
35-39 ans	18	1,03	**	1,05	*	1,33	**	1,22	**	1,22	*
40-44 ans	18	<i>Réf.</i>									
45-50 ans	22	0,74	n.s.	0,85	n.s.	0,69	***	0,68	***	0,69	***
Origine											
Descendantes d'immigrés	12	0,73	**	0,79	*	0,79	*	0,84	n.s.	0,97	n.s.
<i>Sans lien avec la migration</i>	88	<i>Réf.</i>									
État de santé déclaré											
Moyen, mauvais ou très mauvais état de santé	13	0,53	***	0,56	***	0,57	***	0,62	***	0,61	***
<i>Bon ou très bon état de santé</i>	87	<i>Réf.</i>									
Limitations de santé											
Fortement limitée	4	0,44	***	0,49	***	0,39	***	0,44	***	0,40	***
Limitée, mais pas fortement	8	0,85	n.s.	0,87	n.s.	0,81	n.s.	0,82	n.s.	0,82	n.s.
<i>Pas limitée</i>	88	<i>Réf.</i>									
Maladie chronique											
Avec une maladie chronique	21	0,94	n.s.	0,88	n.s.	0,82	n.s.	0,83	n.s.	0,77	*
<i>Sans maladie chronique</i>	79	<i>Réf.</i>									
Statut d'activité de la mère											
Active	61			<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Inactive	39			0,54	***	0,54	***	0,55	***	0,73	***
Vie en couple											
En couple, avec un agriculteur	2					0,55	n.s.	0,49	n.s.	0,48	n.s.
En couple, avec un artisan, commerçant ou chef d'entreprise	5					0,99	*	0,93	n.s.	0,77	n.s.
En couple, avec un cadre	12					0,69	n.s.	0,50	n.s.	0,53	n.s.
En couple, avec une profession intermédiaire	16					1,17	***	1,06	***	0,99	***
En couple, avec un employé	9					0,60	n.s.	0,62	n.s.	0,56	n.s.
En couple, avec un ouvrier	23					0,49	***	0,56	n.s.	0,46	**
Autres personnes en couple	<1					0,33	n.s.	0,36	n.s.	0,28	n.s.
<i>Ne vit pas en couple</i>	33					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Nombre et âge des enfants											
Au moins un enfant de moins de 3 ans	16					0,23	***	0,21	***	0,21	***
<i>Autres femmes avec enfants</i>	56					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Sans enfant (au sein du logement)	28					2,28	***	2,12	***	0,95	***
Diplôme											
Inférieur au baccalauréat	43							<i>Réf.</i>			
Baccalauréat	20							2,52	**		
Supérieur au baccalauréat (au moins bac + 2)	37							3,37	***		
Déclare avoir été obligée d'arrêter ses études plus tôt que souhaité											
Oui	22									0,75	**
<i>Non</i>	78									<i>Réf.</i>	
Aide aux devoirs ou cours particuliers pendant la scolarité											
Oui	69									<i>Réf.</i>	
<i>Non</i>	31									0,81	*
Grande fratrie (au moins deux frères et sœurs de la même mère)											
Oui	34									0,52	***
<i>Non</i>	66									<i>Réf.</i>	
Proportion d'élèves d'origine immigrée dans le collège fréquenté											
La moitié ou plus	18									0,85	**
<i>Moins de la moitié</i>	80									<i>Réf.</i>	

1. Significatif au niveau de 10 % (*), 5 % (**), 1 % (***).

Champ : France métropolitaine, population des ménages, descendantes directes d'immigrés et femmes sans lien direct avec la migration de 18 à 50 ans, ayant terminé leurs études initiales.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, les femmes qui n'ont pas d'enfant ont plus de deux fois plus (2,28 dans le modèle 3) de chances d'être actives par rapport aux femmes ayant des enfants d'au moins 3 ans.

Note : pour cette régression, la pondération a été normée à 1 sur le champ de l'étude ; OR : odd-ratio.

Source : Ined-Insee, enquête Trajectoires et origines (TeO) 2008.

4. Statut d'activité des mères et des filles selon leur origine

en %

	Statut d'activité des mères quand les filles avaient 15 ans		
	Active	Inactive	Ensemble
Descendantes d'immigrés			
Actives	91	84	87
Inactives	9	16	13
Ensemble	100	100	100
Femmes sans lien avec la migration			
Actives	93	87	91
Inactives	7	13	9
Ensemble	100	100	100

Champ : France métropolitaine, population des ménages, descendantes directes d'immigrés et femmes sans lien direct avec la migration âgées de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études initiales.

Lecture : 87 % des descendantes d'immigrés sont actives.

Source : Ined-Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

Toutefois, le fait que les descendantes d'immigrés soient moins souvent en couple et aient plus souvent de jeunes enfants que les femmes sans lien avec la migration ne suffit pas à expliquer l'écart de taux d'activité entre ces deux populations. En effet, en tenant compte de leur âge, de leur état de santé, du statut d'activité de leur mère et de leur situation familiale, les descendantes d'immigrés ont toujours moins de chances d'être actives que les femmes sans lien avec la migration (*figure 3, modèle 3*). Et le statut d'activité de la mère reste un déterminant important de l'activité féminine.

Plus que l'origine géographique, c'est le diplôme qui détermine le statut d'activité

Le diplôme est un autre élément décisif influençant la présence des femmes sur le marché du travail. Or, les descendantes d'immigrés sont moins diplômées que les femmes sans lien avec la migration : 47 % de ces premières n'ont pas de diplôme ou un diplôme inférieur au bac contre 42 % pour les femmes sans lien direct avec la migration (*figure 5*). À l'inverse, seulement 33 % des descendantes d'immigrés ont un diplôme de niveau supérieur ou égal à bac + 2 contre 37 % pour les femmes sans lien direct avec la migration. Si l'on tient compte cette fois de leur niveau de diplôme en plus de leur âge, de leur état de santé, du statut d'activité de leur mère et de leur situation familiale, les chances d'être actives ne sont plus significativement différentes entre les descendantes d'immigrés et les femmes sans lien avec la migration (*figure 3, modèle 4*). Ainsi, l'effet éventuel de l'origine sur l'activité des filles agirait par l'intermédiaire d'un effet du diplôme. Cela signifie que si les descendantes d'immigrés sont moins actives que les femmes sans lien avec la migration, c'est principalement parce qu'elles sont moins diplômées.

Les écarts de niveau de diplôme étaient déjà prononcés pour la génération précédente. Les descendantes d'immigrés ont plus souvent eu des mères peu diplômées : 82 % de leurs mères ont un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat contre 74 % pour celles des femmes sans lien avec la migration. À l'inverse, 10 % des mères des descendantes d'immigrés ont un diplôme du supérieur contre 14 % des mères des femmes sans lien avec la migration. Pour les unes comme pour les autres, la très forte différence de niveaux de diplôme entre les mères et les filles témoigne de l'essor des études supérieures au fil des générations [Albouy et Tavan, 2007]. Cependant, malgré cette progression moyenne importante du niveau d'étude, les descendantes d'immigrés ont moins souvent que les femmes sans lien direct avec la migration un niveau de diplôme supérieur à celui de leur mère. En effet, 49 % des descendantes d'immigrés avec une mère sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au bac ont au

moins le bac (figure 5). C'est le cas de 54 % des femmes sans lien avec la migration. En outre, parmi les femmes dont la mère était bachelière, 42 % des descendantes d'immigrés ont au moins un bac + 2, contre 44 % des femmes sans lien avec la migration. En fait, les descendantes d'immigrés ont à la fois plus rarement un meilleur niveau de diplôme que leur mère, mais aussi plus rarement un moins bon niveau.

5. Niveau de diplôme des mères et des filles selon leur origine

en %

	Niveau de diplôme de la mère			Ensemble
	Aucun ou inférieur au bac	Bac	Supérieur ou égal à bac + 2	
Descendantes d'immigrés				
Aucun diplôme ou inférieur au bac	51	42	17	47
Bac	20	16	23	20
Diplôme supérieur ou égal à bac + 2	29	42	60	33
Ensemble	100	100	100	100
Femmes sans lien avec la migration				
Aucun diplôme ou inférieur au bac	46	43	17	42
Bac	23	13	17	21
Diplôme supérieur ou égal à bac + 2	31	44	66	37
Ensemble	100	100	100	100

Champ : France métropolitaine, population des ménages, descendantes directes d'immigrés et femmes sans lien direct avec la migration âgées de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études initiales.

Source : Ined-Insee, enquête Trajectoires et origines (TeO) 2008.

Mais l'obtention du diplôme dépend des conditions de vie durant la scolarité...

Pour expliquer le niveau de diplôme, l'origine sociale (caractéristiques sociodémographiques et familiales pendant l'enfance ou l'adolescence) semble prédominer sur l'origine géographique (fait d'avoir des parents immigrés). C'est par exemple ce que montre une précédente étude à partir de TeO. Elle établit que c'est plus l'âge d'entrée en France des enfants d'immigrés qui joue sur leurs parcours scolaires que leur origine géographique. Au-delà de cet effet, les moins bons parcours scolaires qu'ils connaissent en moyenne sont en grande partie liés à leurs origines sociales plus modestes [Brinbaum *et al.*, 2012]. Plus précisément, en tenant compte de l'âge au moment de la migration, de l'âge, du diplôme et de la catégorie socioprofessionnelle des parents, du nombre de frères et sœurs, du fait d'avoir été élevé dans une famille monoparentale ou non, d'événements graves vécus pendant l'enfance, des redoublements et de l'aide aux devoirs, les différences en termes de diplôme et d'obtention du baccalauréat sont peu significatives entre les enfants d'immigrés et les autres enfants.

...moins favorables pour les descendantes d'immigrés que pour les femmes sans lien avec la migration

De fait, les descendantes d'immigrés ont connu des conditions de vie moins favorables durant la scolarité. Elles déclarent plus souvent que les femmes sans lien avec la migration avoir dû arrêter leurs études prématurément (27 % contre 21 %). En outre, elles ont moins souvent été aidées pendant leur scolarité. En effet, 51 % d'entre elles ont soit été aidées par leurs parents pour faire les devoirs, soit bénéficié de cours particuliers, contre 72 % des femmes sans lien avec la migration. Ceci est à rapprocher du fait que les enfants élevés dans une grande fratrie bénéficient moins de soutien scolaire, notamment parce que leurs

parents auraient du mal à trouver du temps d'aide aux devoirs pour chacun de leurs enfants [Merllié et Monso, 2007]. Ainsi, les descendantes d'immigrés sont plus souvent issues d'une famille nombreuse : 51 % des descendantes d'immigrés ont eu au moins trois frères et sœurs de la même mère contre 31 % des femmes sans lien avec la migration. Enfin, les descendantes d'immigrés n'ont pas grandi dans les mêmes quartiers que les femmes sans lien avec la migration. Une façon de caractériser ces quartiers est possible via la question relative à la proportion d'élèves d'origine immigrée dans le collège fréquenté : les descendantes d'immigrés sont bien plus nombreuses à déclarer avoir fréquenté un collège où au moins la moitié des élèves étaient d'origine immigrée que les femmes sans lien avec la migration (39 % contre 15 %).

Si l'on tient compte du contexte dans lequel s'est déroulée la scolarité grâce à l'information disponible sur l'arrêt prématuré des études, l'aide reçue, la taille de la fratrie, la part d'immigrés dans le collège fréquenté en plus de l'âge, de l'état de santé, du statut d'activité de la mère et enfin de la situation familiale, on retrouve des résultats similaires à ceux obtenus en tenant compte du diplôme : les chances d'être actives ne sont plus significativement différentes entre les descendantes d'immigrés et les femmes sans lien avec la migration (*figure 3, modèle 5*). Cela tend à prouver que l'effet diplôme masque un effet lié aux conditions sociales dans lesquelles ces femmes ont grandi. Ainsi, la mobilité vers l'activité des descendantes d'immigrés est forte, mais elle est freinée par un niveau de diplôme moins élevé, davantage lié à l'origine sociale (contexte familial et social durant l'enfance) qu'à l'origine géographique (fait d'avoir un ou deux parents immigrés). ■

Pour en savoir plus

Afsa Essafi C., Buffeteau S., « L'activité féminine en France : quelles évolutions récentes, quelles tendances pour l'avenir ? », *Économie et Statistique* n° 398-399, Insee, 2006.

Albouy V., Tavan C., « Accès à l'enseignement supérieur en France : une démocratisation réelle mais de faible ampleur », *Économie et Statistique* n° 410, Insee, 2007.

Amossé T., Chardon O., « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale », *Économie et Statistique* n° 393-394, Insee, 2006.

Biausque V., Govillot S., « Les couples sur le marché du travail », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Bouvier G., « Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe », in *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Brinbaum Y., Mogueuerou L., Primon J.-L., « Les enfants d'immigrés ont des parcours scolaires différenciés selon leur origine migratoire », in *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Jusot F., Khlal M., Rochereau T., Sermet C., « Un mauvais état de santé accroît fortement le risque de devenir chômeur ou inactif », *Questions d'économie de la santé* n° 125, Irdes, septembre 2007.

Marchand O., « 50 ans de mutations de l'emploi », *Insee Première* n° 1312, septembre 2010.

Maurin E., *La peur du déclassement. Une sociologie des récessions*, La République des idées, Seuil, 2009.

Merllié D., Monso O., « La destinée sociale varie avec le nombre de frères et sœurs », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2007.

Mogueuerou L., Santelli E., Primon J.-L., Hamel Ch., « Taille de la fratrie et statut social des enfants d'immigrés issus de familles nombreuses », *Politiques sociale et familiales* n° 111, Caf, mars 2013.

Okba M., « Métiers des pères et des descendants d'immigrés : une mobilité sociale davantage liée à l'origine sociale qu'à l'origine géographique », *Dares Analyses* n° 058, septembre 2012.

Peugny C., « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », *Économie et statistique* n° 410, Insee, 2007.

Robette N., Lelièvre E., Bry X., « La transmission des trajectoires d'activité : telles mères, telles filles ? », in *De la famille à l'entourage - l'enquête Biographies et entourage*, sous la direction de Bonvalet C. et Lelièvre E., Ined, 2012.

Sandler-Morrill M., Morrill T., "Intergenerational links in femallabor force participation", *Labour economics* n° 1, Vol. 20, A. Ichino, 2013.

Thélot C., *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine familiale*, Dunod, 1982.

Vallet L.-A., « Quarante années de mobilité sociale en France - L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue française de sociologie* n° 40-1, 1999.

Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers prioritaires

Valérie Darriau, Marylène Henry, Noémie Oswald*

La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville, mise en place par la loi du 21 février 2014, s'est fondée sur l'identification de quartiers « prioritaires », territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Ce critère unique redessine une carte des concentrations urbaines de pauvreté. Dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants, on comptait plus de 2 300 quartiers relevant de la politique de la ville contre 1 300 aujourd'hui. Les équilibres des grandes régions sont maintenus mais dégagent en filigrane de nouvelles tendances : si la région parisienne, le nord de la France et le Sud-Est continuent à concentrer les territoires urbains les plus fragilisés, d'autres territoires comme le Centre, le Languedoc-Roussillon ou la Picardie abritent davantage de quartiers en décrochage et leur poids dans la politique de la ville augmente fortement. Dans l'agglomération parisienne, la population de la nouvelle géographie prioritaire se situe plus souvent en banlieue qu'en ville-centre ; ainsi, le poids de Paris dans la géographie prioritaire de l'agglomération diminue. Une analyse inédite, fondée sur les premiers indicateurs disponibles avant la phase de consultation des collectivités fixant précisément les contours des quartiers prioritaires, montre que la population qui y réside est dans l'ensemble plus jeune, confrontée à des situations économiques et sociales plus dégradées, que traduisent des parts de familles monoparentales, de familles nombreuses et d'allocataires chômage plus élevées qu'ailleurs. L'habitat social reste, dans ces quartiers, largement dominant. Au-delà de ce portrait global, certains profils de territoires se distinguent : les quartiers prioritaires de la région parisienne et de l'Est comptent plus de logements HLM accueillant des familles nombreuses. Sur le littoral ouest ou dans la moitié nord de la France, on trouve plutôt des quartiers situés en ville-centre abritant davantage de familles monoparentales.

La politique de la ville est une politique transversale qui vise prioritairement à réduire les écarts observés entre les quartiers en difficulté et les autres quartiers des agglomérations dans lesquels ils se situent. Elle s'appuie sur le renforcement des politiques de droit commun (éducation, emploi, santé, etc.) et la mobilisation de dispositifs spécifiques (rénovation urbaine, soutien aux associations, etc.). Depuis une trentaine d'années, la politique de la ville agit ainsi sur différents leviers : sociaux, économiques ou urbains, dans le but de corriger les trajectoires des quartiers ciblés et de réduire leur décrochage par rapport à leur agglomération.

En 2014, la géographie prioritaire de la politique de la ville est réformée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. La carte des quartiers prioritaires est ainsi redessinée de manière inédite à partir d'un critère unique, celui du revenu. Cette nouvelle approche par les « bas revenus » entraîne-t-elle une rupture avec la précédente géographie ? Les équilibres banlieue/ ville-centre sont-ils bouleversés ? Quels sont les régions ou les départements qui voient leur poids augmenter avec cette nouvelle approche ? Après avoir rappelé brièvement les principaux jalons de la politique de la ville depuis 1996, cet article propose,

* Valérie Darriau, Marylène Henry, Noémie Oswald, Commissariat général à l'égalité des territoires.

dans un premier temps, d'examiner le nouveau découpage de la géographie prioritaire. Dans un second temps, les populations vivant dans ces nouveaux quartiers prioritaires seront décrites en s'appuyant sur les indicateurs disponibles, ce qui permet de dresser une première typologie de ces territoires.

Vingt ans de politique de la ville pour aider les quartiers en difficulté

Historiquement, les différentes orientations de la politique de la ville se sont traduites par des choix de territoires et des modes d'action différents. Ainsi, les 751 zones urbaines sensibles (ZUS) de 1996 ont-elles été définies comme des territoires « caractérisés par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi »¹. Leur délimitation a été décidée par l'État, elle a donné lieu à des avantages automatiques qui ne s'exerçaient que sur leur périmètre, par exemple des abattements de taxe foncière pour les bailleurs sociaux ou des exonérations de surloyer pour les locataires d'HLM.

En 2003, la loi d'orientation et de programmation sur la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août, dite « loi Borloo », a engagé un programme de rénovation urbaine important. En 2006, les contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), signés entre les communes et l'État, ont complété cette approche urbaine avec une approche plus sociale. 2 492 quartiers ont alors été identifiés dans ce cadre, principalement proposés par le niveau local sous l'autorité des préfets de région. On y a retrouvé les anciennes ZUS², qui conservaient leurs avantages législatifs, et environ 1 750 nouveaux quartiers prioritaires jugés fragiles, l'objectif avancé étant d'éviter une dégradation de la situation de leurs habitants. Pour moduler l'intervention de l'État sur ces quartiers, un système de priorisation a été mis en place, classant ces quartiers des « plus en difficulté » (priorité 1) aux « moins en difficulté » (priorité 3).

Cette extension importante du nombre de quartiers prioritaires a obligé l'intervention publique à articuler une approche règlementaire génératrice d'avantages fiscaux ou automatiques (celle des ZUS) à une approche contractuelle génératrice de crédits (celle des Cucs), sans que ces deux approches n'œuvrent forcément sur les mêmes territoires. En 2012, la Cour des comptes a dénoncé une dilution de l'action publique dans un rapport préconisant, entre autres, une réforme de cette géographie prioritaire : « la réforme du zonage doit permettre de concentrer l'effort sur les territoires qui présentent les difficultés les plus grandes, tout en harmonisant les zonages légaux et contractuels. La géographie prioritaire actuelle, trop dispersée et trop complexe, ne permet pas un ciblage précis des actions sur les territoires les plus vulnérables » [Cour des Comptes, 2012].

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 donne suite à ces préconisations, et comporte un volet relatif à la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Basée sur un critère unique, celui du revenu, la méthode retenue pour l'identification des nouveaux quartiers prioritaires en France métropolitaine repère les zones de concentration urbaine de population à bas revenus à partir d'un quadrillage fin du territoire métropolitain (*encadré 1*). Pour les territoires ultra-marins, la méthode utilisée a fait l'objet d'adaptations (*encadré 2*). Les bas revenus sont définis par une approche mêlant deux références : le décrochage, d'une part, par rapport aux revenus de l'agglomération dans laquelle se situe le quartier et, d'autre part, par rapport aux revenus de la France métropolitaine. Elle aboutit ainsi au repérage d'environ 1 300 quartiers de plus de 1 000 habitants, situés dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants. Cette nouvelle approche représente un tournant par rapport aux approches précédentes, puisqu'elle ne comprend pas de référence explicite à la forme du bâti, ou à des difficultés relatives à l'habitat.

1. Article 42 de la loi 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

2. Seule une dizaine de ZUS sur les 751 n'ont pas fait l'objet d'un Cucs.

Encadré 1

Le critère unique des bas revenus comme indicateur synthétique des difficultés sociales

Plusieurs indicateurs statistiques, du champ de l'économique, du social et de l'urbain, peuvent décrire les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers. Néanmoins, à l'issue de la concertation nationale « Quartiers, engageons le changement » conduite en 2012 par le ministère chargé de la Ville, un consensus a été trouvé autour de la prise en compte d'un critère unique, celui de la concentration de population à bas revenus. Il est en effet très fortement corrélé aux autres indicateurs sociaux que l'on mobilise généralement pour décrire les territoires : part des familles monoparentales, taux de chômage, proportion de logements sociaux, etc. et présente l'avantage d'être disponible à une maille géographique très fine, le « carreau » (on parle alors de données « carroyées », voir encadré 4).

Concrètement, la méthode retenue fixe dans un premier temps un seuil de bas revenus, qui est calculé à partir du revenu médian métropolitain et du revenu médian de l'unité urbaine dans laquelle se situe le quartier. Il s'agit ainsi de combiner une approche de « pauvreté » à une approche de « ségrégation ».

Ce seuil de bas revenus est défini selon la formule suivante :

1. Pour les unités urbaines de 10 000 à moins de 5 millions d'habitants :

$$S = 0,6 \times ((0,7 \times RMUC\text{-}nat) + (0,3 \times RMUC\text{-}UU))$$

2. Pour les unités urbaines de 5 millions d'habitants ou plus :

$$S = 0,6 \times ((0,3 \times RMUC\text{-}nat) + (0,7 \times RMUC\text{-}UU)),$$

où S est le seuil de revenu médian par unité de consommation, $RMUC\text{-}nat$ est le revenu médian par unité de consommation (voir encadré 4) de la France métropolitaine et $RMUC\text{-}UU$ est le revenu médian par unité de consommation de l'unité urbaine au sein de laquelle est situé le quartier.

La méthode de recherche ensuite, par un balayage du territoire métropolitain préalablement découpé en carreaux de 200 m de côté, les carreaux, situés dans des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, dont plus de la moitié de la population est en dessous de ce seuil de bas revenus.

Une fois détectés, ceux-ci sont agglomérés entre eux, et lorsque cet agglomérat dépasse les 1 000 habitants, la zone est identifiée comme étant une zone de concentration urbaine de population à bas revenus. Le carroyage offre ainsi une souplesse dans l'analyse du territoire : il permet, d'une part, de s'affranchir de toute limite administrative et offre, d'autre part, une finesse géographique particulièrement adaptée à l'analyse des milieux urbains où les phénomènes sont infracommunaux.

Encadré 2

La mobilisation des statistiques en vue de la réforme de la géographie prioritaire dans les outre-mer

Pour la définition de la géographie prioritaire dans les territoires ultramarins, une démarche spécifique est mise en œuvre, tenant compte des particularités de ces territoires (population, niveaux de vie, insularité, habitat insalubre) et de la disponibilité de données statistiques permettant d'objectiver la situation de chaque territoire. Ainsi, deux méthodes distinctes sont proposées pour identifier les quartiers les plus en difficulté. Ces méthodes n'ont pas encore fait l'objet d'un décret au moment de la rédaction de cet article.

La méthode du carroyage : les données carroyées de revenu et de population ne sont disponibles qu'à la Réunion et à la Martinique. Elles permettent d'adopter une démarche similaire à celle engagée au niveau de la France métropolitaine. Compte tenu des spécificités de l'habitat local, la définition du champ de l'urbain retenue pour ces deux départements n'est pas celle habituellement utilisée par l'Insee : un seuil de

population et de densité a été retenu pour l'identification des communes concernées par la géographie prioritaire.

La méthode utilisant un indicateur synthétique au niveau infracommunal : la Guadeloupe, la Guyane, Mayotte, la Polynésie française et Saint-Martin ne disposent pas des données carroyées de population et de revenus. La source du recensement de la population est mobilisée pour concevoir un indicateur synthétique permettant de classer les Iris (encadré 4) ou districts selon un degré croissant de difficultés. Cet indicateur synthétique intègre – selon les départements – des données relatives à l'insalubrité des logements, leur surpeuplement, le taux de chômage, la part des inactifs au sein de la population de 15 à 64 ans, la part des jeunes décrocheurs au sein de la population de 18 à 25 ans, la part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles, et la part des non-diplômés au sein de la population de 15 à 64 ans.

Elle répond également à une volonté de concentrer les efforts de l'État vers un nombre plus réduit de quartiers, tout en balayant de façon systématique l'ensemble du territoire. Les nouveaux quartiers viennent ainsi se substituer aux ZUS pour les avantages réglementaires et aux anciens quartiers Cucs pour les crédits spécifiques de la politique de la ville.

Une politique de la ville recentrée

Avant la réforme, près de 900 communes abritaient des quartiers en politique de la ville. Un tiers d'entre elles n'ont pas été retenues dans la nouvelle approche. Elles sont « sorties » de la politique de la ville, leurs anciens quartiers devenant des quartiers « de veille », suivis par l'Observatoire national de la politique de la ville (Onzus). À l'inverse, une centaine de communes, jusqu'alors sans quartiers dans l'ancienne géographie prioritaire sont, de leur côté, « entrées » en politique de la ville et abritent désormais des quartiers prioritaires. Au final, ce sont donc 700 communes qui sont concernées par la nouvelle géographie. Par ailleurs, au sein des communes couvertes, certains quartiers « sortent » de la politique de la ville, d'autres se « contractent » sur des parties plus réduites du territoire prioritaire initial. Ainsi, la population concernée par la politique de la ville passe de 7,8 millions environ pour les Cucs à 4,7 millions environ³ pour les nouveaux quartiers.

Malgré ces nombreuses modifications, le noyau des territoires au cœur de cette politique marque une grande stabilité : six communes sur sept concernées par la nouvelle géographie figuraient déjà dans la précédente, une très grande majorité (94 %) des habitants des nouveaux quartiers résident dans des communes auparavant classées en politique de la ville, et 62 % d'entre eux résident déjà au sein d'un ancien quartier prioritaire (le plus souvent de priorité 1). La cohérence entre les anciennes et nouvelles géographies prioritaires reflète la robustesse du critère du revenu qui était déjà implicitement pris en compte dans la définition des anciens quartiers de la politique de la ville (*encadré 3*).

Encadré 3

Le revenu résume bien les différentes dimensions urbaines, démographiques et sociales de l'ancienne géographie de la politique de la ville

La grande stabilité entre l'ancienne et la nouvelle géographie prioritaire s'explique par le fait que le choix des ZUS ou des quartiers Cucs prenait déjà implicitement en compte la variable du revenu, cela a été démontré dans des travaux exploratoires menés par l'Onzus.

Ces travaux visaient à reconstruire synthétiquement et *a posteriori* les choix des acteurs locaux à partir de données statistiques disponibles à la date la plus proche possible de l'année de création des ZUS (1996). Pour ce faire, on tenait compte d'un éventail large de thématiques (démographie, revenus, marché de l'emploi, habitat, équipements, etc.). L'étude portait sur la probabilité qu'un Iris (*encadré 4*) soit concerné par une ZUS au regard de ces différents indicateurs statistiques. Une modélisation logistique a été entreprise afin de relier le classement ou non

des Iris en ZUS avec le contexte local de ces territoires. Elle a permis d'identifier, dans le jeu d'indicateurs initialement disponibles, ceux qui apparaissent le plus associés à la décision finale mais aussi de les hiérarchiser en fonction de la force de cette association. La variable de revenu fiscal médian par unité de consommation de l'Iris, rapporté à celui de son unité urbaine, apparaît alors comme la variable la plus déterminante du modèle. Une augmentation de 0,26 point de cet indicateur (augmentation correspondant à un écart-type) divise par 2,7 la probabilité que l'Iris soit classé en ZUS par rapport à la probabilité qu'il ne soit pas en ZUS. La même analyse a été conduite sur les quartiers Cucs non ZUS, et a montré un lien encore plus fort avec le revenu fiscal médian, mais cette fois non rapporté à l'unité urbaine.

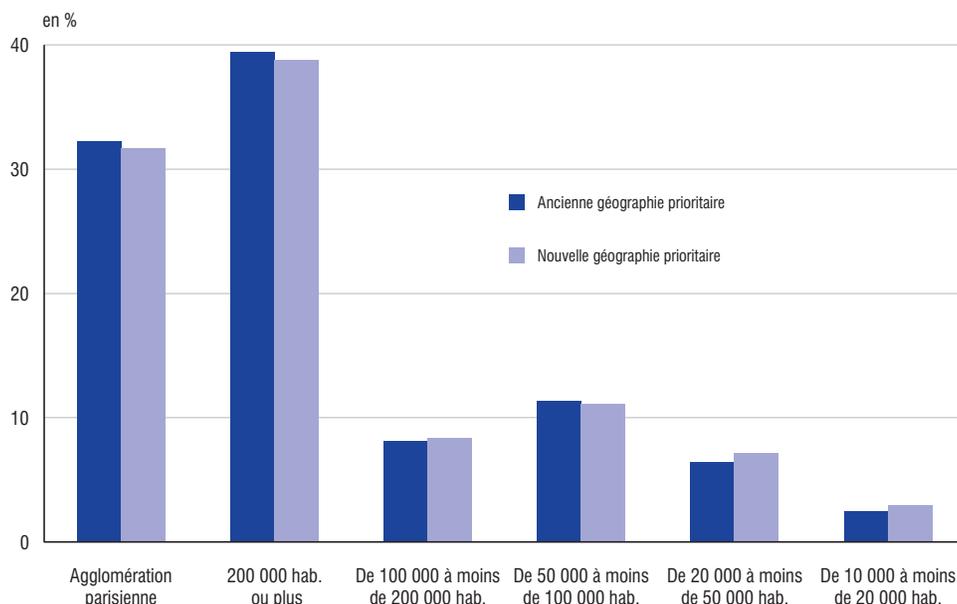
3. Estimation faite au moment de la rédaction de cet article en juillet 2014, la phase de consultation des collectivités territoriales étant en cours sur l'ajustement des périmètres.

S'il n'est donc pas très étonnant de retrouver des quartiers déjà couverts en retenant l'approche par les bas revenus dans la nouvelle géographie prioritaire, certains de ces territoires sortent en raison de revenus plus élevés que le reste des quartiers. Ainsi, parmi les 945 territoires sortants de la politique de la ville, 52 % ne sont pas retenus car leur revenu médian est au-dessus du seuil de bas revenus, alors que seulement 17 % ont été exclus pour des raisons de taille (population inférieure à 1 000 habitants). Un quart de ces quartiers conjuguent ces deux raisons (revenu médian au-dessus du seuil de revenu retenu et population inférieure à 1 000 habitants). Enfin, 6 % des territoires ne sont plus en géographie prioritaire car leur commune appartient à une agglomération de moins de 10 000 habitants. Au final, 86 % des 717 ZUS métropolitaines restent pour tout ou partie dans l'actuelle géographie prioritaire – les contours de ces quartiers n'étant cependant pas forcément les mêmes dans la nouvelle géographie que dans l'ancienne.

Des nouveaux quartiers prioritaires majoritairement dans les grandes agglomérations

Que ce soit pour les quartiers de l'ancienne géographie prioritaire ou pour ceux de la nouvelle, les territoires concernés sont principalement situés dans des agglomérations de plus de 200 000 habitants. Ainsi, 32 % des habitants des nouveaux quartiers prioritaires vivent dans l'agglomération parisienne et 39 % dans une agglomération de plus de 200 000 habitants – des taux identiques à ceux de l'ancienne géographie prioritaire (figure 1).

1. Répartition de la population vivant en quartier prioritaire selon la taille de l'agglomération englobante



Champ : France métropolitaine, unités urbaines de plus de 10 000 habitants, population des ménages.

Lecture : l'agglomération parisienne abrite 31,7 % de la population couverte par la nouvelle géographie prioritaire (32,2 % dans l'ancienne géographie).

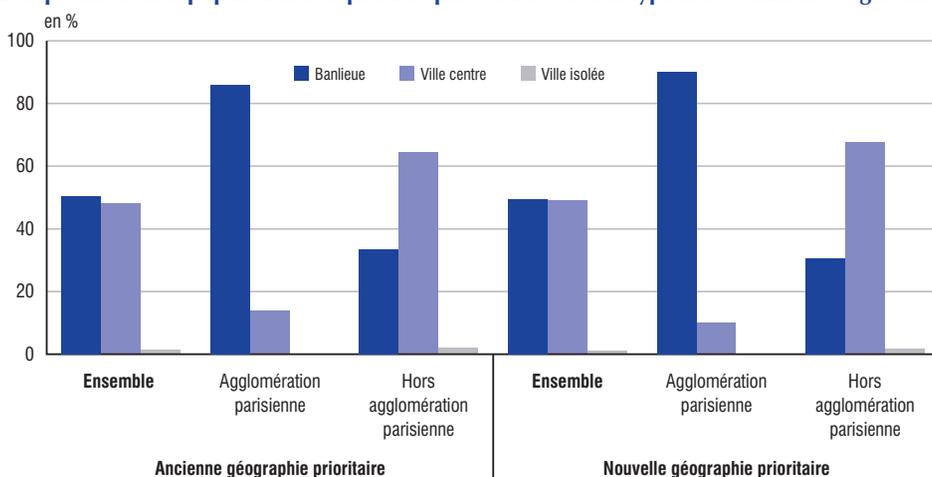
Sources : Insee, DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

De même, dans l'ancienne géographie comme dans la nouvelle, la moitié de la population de ces territoires habite au sein d'une ville-centre d'agglomération (*encadré 4*), l'autre moitié réside dans une ville banlieue de l'agglomération. Une faible proportion d'habitants réside dans une ville isolée (*figure 2*).

Hors de l'agglomération parisienne, la population de la nouvelle géographie prioritaire se trouve un peu plus souvent dans la ville-centre, et un peu moins en banlieue qu'auparavant. Mais cette évolution conserve les ordres de grandeur précédents : en moyenne, la population en politique de la ville hors de l'agglomération parisienne se trouve pour les deux tiers dans la ville-centre des agglomérations et pour un tiers seulement dans la banlieue.

Dans l'agglomération parisienne, la population de la nouvelle géographie prioritaire se trouve plus souvent en banlieue. Paris concentre seulement 10 % de la population en politique de la ville de l'agglomération (contre 14 % dans l'ancienne géographie).

2. Répartition de la population des quartiers prioritaires selon le type de la commune englobante



Champ : France métropolitaine, unités urbaines de plus de 10 000 habitants, population des ménages.

Lecture : dans la nouvelle géographie prioritaire comme dans l'ancienne, 50 % de la population des quartiers prioritaires (des agglomérations de 10 000 habitants ou plus) résident dans une commune banlieue d'une agglomération.

Note : voir *encadré 4* pour la définition de ville-centre, banlieue et ville isolée.

Sources : Insee, DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

Languedoc-Roussillon et Centre : deux régions qui accueillent de nouveaux quartiers prioritaires de façon importante

Les territoires de l'ancienne politique de la ville se répartissaient sur l'ensemble des régions métropolitaines et sur la quasi-totalité des départements (seuls l'Ariège, la Creuse et le Gers n'avaient aucun territoire en politique de la ville). Leur population s'élevait en 2011 à environ 7,8 millions d'habitants⁴. Trois régions regroupaient plus de la moitié de la population des quartiers (57 %) : l'Île-de-France, le Nord - Pas-de-Calais et la Provence - Alpes - Côte d'Azur. Avec les régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, ces cinq régions couvraient les deux tiers de la population en politique de la ville.

4. Population des ménages sur 2 130 ZUS et quartiers Cucs non ZUS, source : RFL 2011.

Les données ne sont pas disponibles pour les 362 autres quartiers de l'ancienne géographie pour deux raisons : soit ces territoires appartiennent à des communes où le cadastre numérisé n'est pas disponible, l'Insee n'a donc pas pu réaliser de géolocalisation sur ces territoires ; soit ces territoires sont de trop petite taille. Pour des raisons de secret statistique, l'Insee ne diffuse donc pas d'information sur ces territoires.

Définitions, source et données carroyées

Définitions

L'agglomération, la ville-centre, les villes banlieues et les villes isolées

Dans l'article, le terme d'**agglomération** est utilisé pour se référer à l'unité urbaine. La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Dans une unité urbaine qui s'étend sur plusieurs communes, si une commune concentre plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, elle est seule **ville-centre**. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée sont aussi villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centre constituent la **banlieue** de l'unité urbaine multicomcommunale. Lorsqu'une unité urbaine est constituée d'une seule commune, on la désigne sous le terme de **ville isolée**.

L'unité de consommation

C'est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

Pour comparer le niveau de vie des ménages de taille et/ou de composition différente et tenir compte des économies d'échelle induites par la vie en communauté, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

L'Iris (îlots regroupés pour l'information statistique)

L'Iris constitue la brique de base en matière de diffusion de données infracommunales de l'Insee. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en Iris. Ce découpage constitue une

partition de leur territoire. La France compte environ 16 100 Iris dont 650 dans les DOM.

La source : les Revenus fiscaux localisés des ménages et les données carroyées

La source **Revenus fiscaux localisés** des ménages (RFL) est le résultat du rapprochement des fichiers de la taxe d'habitation et des déclarations de revenus. Leur appariement permet de reconstituer des ménages fiscaux et de calculer des revenus par ménage, par personne et par unité de consommation. Il s'agit des revenus avant abattements, impôts et prestations sociales.

Les indicateurs produits permettent de décrire la distribution et la composition des revenus à tous les niveaux géographiques, y compris infracommunal. Les revenus déclarés sont ceux de l'année 2011 mais les caractéristiques de la population des ménages fiscaux et des logements sont ceux du 1^{er} janvier 2012.

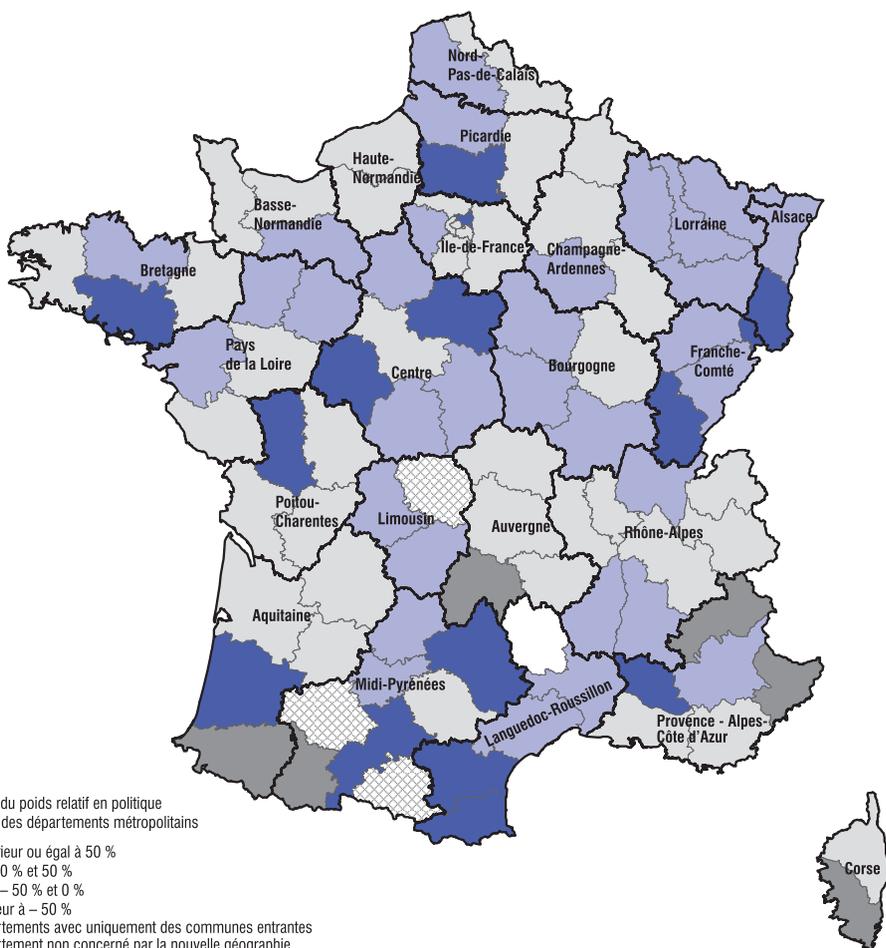
Pour obtenir des informations statistiques relatives aux nouveaux quartiers prioritaires, c'est la source fiscale qui a été la plus rapidement mobilisable pour fournir des données sur les amas de carreaux – **les données carroyées** – à l'origine des nouveaux quartiers prioritaires. Si cette source de données statistiques a pour avantage d'être disponible relativement rapidement sur des territoires très fins tels que les nouveaux quartiers prioritaires, elle ne fournit pas la même richesse d'informations que le recensement de la population. Elle permet cependant de donner quelques caractéristiques quant à la population vivant dans ces territoires.

Les 11 indicateurs construits par l'Insee à partir de la source fiscale sont :

- population de ménages fiscaux du quartier et nombre de ménages fiscaux (pour appréhender la taille du quartier) ;
- part de ménages de 6 personnes ou plus ;
- part de ménages locataires en HLM ;
- part de ménages locataires ;
- part de la population âgée de moins de 14 ans ;
- part de la population âgée de 65 ans ou plus (données 2010) ;
- part de ménages recevant au moins une allocation chômage ;
- part de ménages dans le logement depuis moins de 5 ans ;
- part de familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 14 ans parmi l'ensemble des ménages fiscaux ;
- surface médiane des logements par personne.

La nouvelle géographie, si elle diminue sensiblement la population concernée par la politique de la ville (de près de 40 %), ne change pas ces grands équilibres régionaux, les cinq régions précédentes conservant quasiment le même classement et le même poids (67 %). Cependant le poids de la région Rhône-Alpes baisse, passant de 8,4 % à 7,1 %, tandis que celui de la région Languedoc-Roussillon progresse fortement, passant de 3,4 % à 5,1 %. En Languedoc-Roussillon, la hausse de la population concernée s'explique à la fois par la stabilité de la taille des quartiers dans les communes déjà en politique de la ville ainsi que par le nombre de communes entrantes relativement plus important que sur le reste du territoire français. Tous les départements de cette région voient leur poids fortement progresser, excepté la Lozère qui devient le seul département français sans quartier prioritaire de la politique de la ville (figure 3).

3. Évolution du poids relatif des départements métropolitains entre la nouvelle et l'ancienne géographie prioritaire



Champ : France métropolitaine, unités urbaines de plus de 10 000 habitants, population des ménages.

Lecture : le poids relatif des quartiers de Seine-Saint-Denis a progressé de plus de 50 % entre l'ancienne et la nouvelle géographie.

Note : le poids relatif permet de mesurer l'importance – en termes de population – du département dans la géographie prioritaire. Quand un département a une évolution positive de son poids relatif, cela signifie que la part de population des quartiers prioritaires y résidant est plus élevée dans la nouvelle géographie que dans l'ancienne.

Sources : Insee, DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

À l'inverse, l'Aquitaine rétrograde de la 6^e à la 14^e place, son poids passant de 3,1 % à 2,1 %. Ce résultat est la conséquence d'un double phénomène : d'une part, la population en politique de la ville diminue dans les communes toujours inscrites dans la géographie prioritaire ; d'autre part, la région enregistre un nombre important de communes ne relevant plus de la politique de la ville. Dans une moindre mesure, la Haute-Normandie voit elle aussi son poids en politique de la ville baisser, passant de 3,1 % à 2,8 %.

Une population plus jeune, plus de familles nombreuses et de familles monoparentales

Les nouveaux quartiers prioritaires recouvrent, par construction, les territoires où la pauvreté monétaire est particulièrement intense et concentrée. Un habitant sur quatre de ces quartiers prioritaires appartient à un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation inférieur à 4 600 € par an contre 12 600 € pour l'ensemble de la France métropolitaine.

La situation des populations des nouveaux quartiers prioritaires est bien plus fragile que celle de l'ensemble des habitants des autres quartiers des agglomérations englobantes, notamment en termes de configuration familiale, de conditions de logement et de situation vis-à-vis de l'emploi (*figure 4*). Ces caractéristiques sociales et démographiques sont plus accentuées que pour l'ancienne géographie de la politique de la ville.

Tout comme dans l'ancienne géographie prioritaire, la population vivant dans ces quartiers est jeune. La part de personnes de moins de 14 ans est supérieure de 7 points à celle des autres quartiers des agglomérations englobantes. Les ménages de plus de six personnes – des familles nombreuses essentiellement – sont ainsi deux fois plus présents : 7 % des

4. Caractéristiques démographiques et sociales de la population des quartiers prioritaires

en %

	Nouvelle géographie prioritaire		Ancienne géographie prioritaire			France métropolitaine
	Ensemble des quartiers prioritaires	Autres quartiers des agglomérations englobantes	ZUS	Cucs non ZUS	Ensemble des ZUS et Cucs	
Démographie						
Part de personnes âgées de moins de 14 ans	24,6	17,5	23,1	20,9	21,6	17,5
Part de personnes âgées de 65 ans ou plus ¹	12,1	17,6	13,2	14,6	14,2	18,1
Part de ménages de six personnes ou plus	7,5	2,7	6,6	4,8	5,3	2,4
Taille moyenne des ménages (en personnes)	2,7	2,3	2,6	2,4	2,5	2,3
Part de familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 14 ans dans l'ensemble des ménages	7,0	3,9	6,1	5,5	5,7	3,4
Logement						
Part de ménages locataires	87,0	50,5	79,1	69,4	73,0	41,6
Part de ménages locataires en HLM	64,4	19,2	58,1	39,1	46,8	13,8
Part de ménages dans le logement depuis moins de 5 ans	47,1	44,1	44,4	45,4	45,2	41,9
Surface par personne dans le logement ² (médiane en m ²)	28,7	36,0	30,5	32,0	31,7	39,0
Précarité / Revenus						
Part de ménages recevant au moins une allocation chômage	25,7	17,0	23,9	21,3	22,3	16,7
Part de ménages à « faibles revenus » ³	31,4	10,0	26,1	19,6	21,9	8,1

1. Données 2010.

2. Dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la nouvelle géographie, la moitié des ménages disposent dans leur logement de moins de 28,7 m² par personne.

3. Le seuil de « faibles revenus » est de 5 829 euros par unité de consommation. Ce seuil correspond aux 10 % des personnes ayant les plus faibles revenus par unité de consommation vivant dans l'ensemble des agglomérations accueillant un quartier relevant de la politique de la ville.

Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Sources : Insee, DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

ménages de ces quartiers sont composés d'au moins six personnes contre 3 % pour les autres quartiers des agglomérations englobantes. De même, les familles monoparentales y sont surreprésentées : ainsi, 7 % des foyers fiscaux se composent d'un seul adulte avec au moins un enfant de moins de 14 ans contre 4 % pour les autres quartiers des agglomérations.

Un habitat HLM prépondérant, une superficie du logement par personne plus faible

Dans les nouveaux quartiers prioritaires, de très nombreux ménages habitent dans le parc social. La part de logements HLM dans l'ensemble des résidences principales y est plus importante (64 %) que dans les autres quartiers des agglomérations concernées (19 %). Elle est même plus forte qu'elle n'était en ZUS ; pourtant en 1996 la définition des ZUS reposait sur l'existence de grands ensembles dégradés, alors que la nouvelle géographie prioritaire repose sur le critère unique de concentration de population à bas revenus.

Néanmoins, le parc locatif privé n'est pas absent de ces nouveaux quartiers prioritaires et une partie de ces logements accueille des populations défavorisées. Ces populations en situation de précarité vivent dans des petits logements souvent vétustes (et donc peu chers) de centre-ville ou dans des copropriétés modestes.

En moyenne, les logements offrent une surface par personne plus réduite. Ainsi, la moitié des habitants des nouveaux quartiers prioritaires disposent de moins de 29 m² par personne dans leur logement (surface utile et autres surfaces incluses) – contre 31 m² pour les ZUS et 36 m² pour les autres quartiers des agglomérations englobantes.

Si l'ensemble de ces quartiers ont pour point commun de concentrer une part importante de population à bas revenus, ce critère peut recouvrir des réalités territoriales assez différentes. Quatre grands profils de quartiers ont pu être dessinés à partir des premières informations statistiques disponibles sur les populations vivant dans ces territoires⁵. Pour localiser ces quartiers, les agglomérations où l'un de ces quatre profils est majoritaire ont été cartographiées. Cinq ensembles échappent à cette classification ; ils se distinguent des autres territoires car ils abritent une population très importante, ce qui les rend atypiques. Ces cinq ensembles se situent dans les agglomérations de Roubaix, Marseille et Paris.

Cependant, les indicateurs mobilisés démontrent une certaine homogénéité de la situation des nouveaux quartiers prioritaires. Les difficultés socioéconomiques des habitants qui vivent dans ces territoires s'y cumulent plus étroitement qu'ailleurs – l'ensemble des indicateurs mobilisés présentent ainsi des valeurs préoccupantes pour tous les profils de quartiers (*figure 5*).

Quartiers prioritaires de la région parisienne et de l'Est : plus de logements HLM accueillant des familles nombreuses

Un premier profil caractérisé par des logements HLM accueillant les familles nombreuses regroupe 37 % des quartiers prioritaires – soit le groupe réunissant le plus de quartiers. Dans les quartiers de ce profil, les grands ménages sont surreprésentés : la part des ménages composés de six personnes ou plus est en moyenne de 9 % contre 7 % pour l'ensemble des quartiers prioritaires (*figure 6*). La mobilité résidentielle est plus faible de 5 points par rapport aux autres quartiers prioritaires. Ainsi, 42 % des ménages de ces territoires sont arrivés dans leur

5. Pour réaliser cette typologie des quartiers prioritaires, une analyse en composantes principales a été effectuée, suivie d'une classification ascendante hiérarchique à partir des indicateurs disponibles au carreau dans la source fiscale, à l'exception de la part de personnes âgées de 65 ans ou plus qui a été introduite comme variable supplémentaire (voir encadré 4). La phase de consultation des collectivités étant en cours en juillet 2014, au moment de la rédaction de cet article, les résultats peuvent être modifiés de manière marginale.

5. Caractéristiques démographiques et sociales de la population des quatre profils de quartiers prioritaires

en %

	Nouvelle géographie prioritaire				
	Ensemble des quartiers prioritaires	Profil 1 : quartiers HLM accueillant des familles nombreuses	Profil 2 : quartiers HLM. Surreprésentation de familles monoparentales	Profil 3 : quartiers abritant une population plus âgée. Plus de mobilité résidentielle	Profil 4 : quartiers d'habitat mixte
Démographie					
Part de personnes âgées de moins de 14 ans	24,6	25,2	24,5	18,9	24,3
Part de personnes âgées de 65 ans ou plus ¹	12,1	11,8	11,4	16,2	12,3
Part de ménages de six personnes ou plus	7,5	9,3	4,9	2,9	8,3
Taille moyenne des ménages (en personnes)	2,7	2,9	2,4	2,0	2,8
Part de familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 14 ans dans l'ensemble des ménages	7,0	6,3	9,1	7,0	5,8
Logement					
Part de ménages locataires	87,0	90,8	91,9	82,8	78,0
Part de ménages locataires en HLM	64,4	79,4	80,6	50,2	30,4
Part de ménages dans le logement depuis moins de 5 ans	47,1	42,2	51,4	53,0	45,6
Surface par personne dans le logement ² (médiane en m ²)	28,7	26,5	32,3	36,7	27,9
Précarité / Revenus					
Part de ménages recevant au moins une allocation chômage	25,7	26,8	27,3	22,6	24,7
Part de ménages à « faibles revenus » ³	31,4	28,8	33,8	30,9	28,0

1. Données 2010.

2. Dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la nouvelle géographie, la moitié des ménages disposent dans leur logement de moins de 28,7 m² par personne.

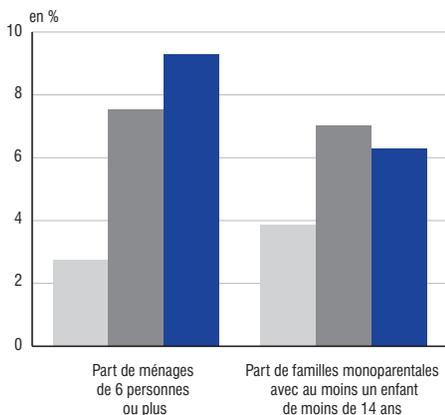
3. Le seuil de « faibles revenus » est de 5 829 euros par unité de consommation. Ce seuil correspond aux 10 % des personnes ayant les plus faibles revenus par unité de consommation vivant dans l'ensemble des agglomérations accueillant un quartier relevant de la politique de la ville.

Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Sources : Insee, DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

6. Agglomérations où les quartiers prioritaires de profil 1 sont majoritaires

Quartiers prioritaires de profil 1 : surreprésentation des familles nombreuses



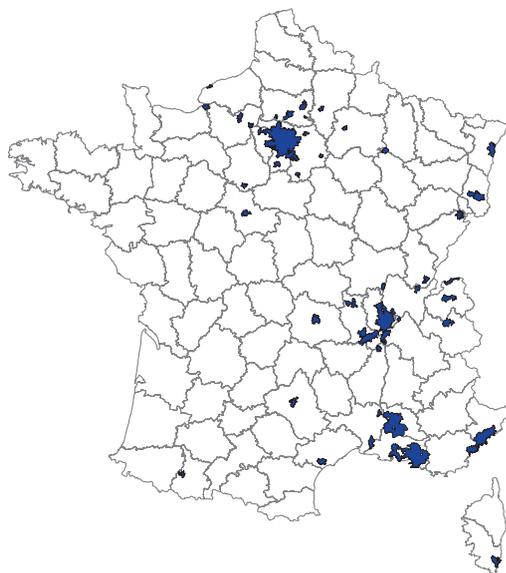
■ Autres quartiers des agglomérations englobantes

■ Ensemble des quartiers prioritaires

■ Quartiers prioritaires de profil 1

Champ : France métropolitaine, unités urbaines de plus de 10 000 habitants, population des ménages.

Sources : Insee, DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.



logement depuis moins de cinq ans – un taux identique à celui de l'ensemble des agglomérations de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine.

Les agglomérations qui comptent majoritairement des zones de ce profil parmi leurs quartiers sont les grandes agglomérations de Paris, Lyon et Marseille et principalement des agglomérations de l'est de la France ou proches de celle de Paris.

Sur le littoral ouest ou dans la moitié nord de la France, des quartiers prioritaires souvent en ville-centre, avec surreprésentation de HLM et de familles monoparentales

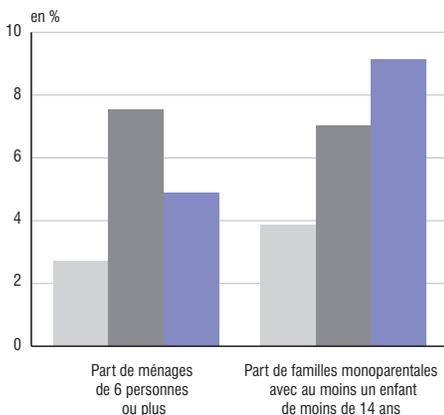
Un second profil marqué par des logements HLM principalement situés en ville-centre de l'agglomération où les familles monoparentales sont surreprésentées regroupe 29 % des quartiers prioritaires. Le parc de logements y est largement constitué de résidences d'habitat social. Les maisons individuelles et les résidences privées y sont très minoritaires voire, pour certains territoires de ce profil, inexistantes.

On y trouve une présence plus forte de familles monoparentales avec de jeunes enfants que celle observée en moyenne dans l'ensemble des quartiers prioritaires. Ainsi, 9 % des ménages de ce profil sont des ménages monoparentaux avec des enfants de moins de 14 ans contre 7 % de l'ensemble des territoires de la politique de la ville (figure 7). Ces territoires se distinguent également par une part plus forte des ménages recevant au moins une allocation chômage : 27 % des ménages sont bénéficiaires d'une allocation chômage contre 26 % pour l'ensemble des territoires en politique de la ville.

Ces quartiers sont moins souvent que les autres en banlieue. Les deux tiers d'entre eux se situent dans la ville-centre de l'agglomération. Les agglomérations qui présentent une majorité de quartiers de ce profil parmi l'ensemble de leurs quartiers se situent principalement sur le littoral ouest ou dans la moitié nord de la France.

7. Agglomérations où les quartiers prioritaires de profil 2 sont majoritaires

**Quartiers prioritaires de profil 2 :
surreprésentation des familles monoparentales**



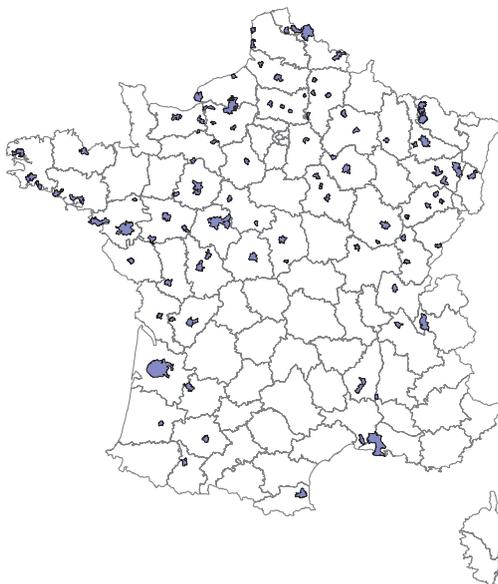
■ Autres quartiers des agglomérations englobantes

■ Ensemble des quartiers prioritaires

■ Quartiers prioritaires de profil 2

Champ : France métropolitaine, unités urbaines de plus de 10 000 habitants, population des ménages.

Sources : Insee, DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.



Dans les quartiers prioritaires du sud de la France, une population plus âgée et plus de mobilité résidentielle

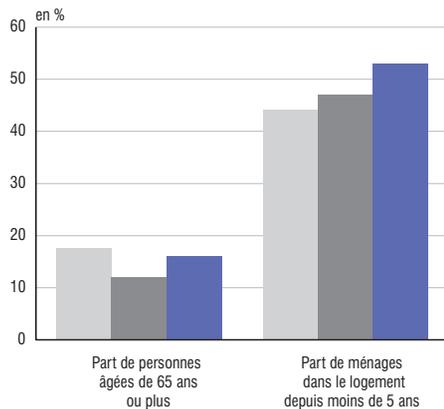
Un troisième profil avec une population plus âgée et une mobilité résidentielle plus forte rassemble 17 % des quartiers prioritaires. Les ménages y vivent pour la moitié d'entre eux dans des résidences HLM contre 2 sur 3 dans l'ensemble des quartiers prioritaires. L'autre moitié est principalement locataire d'une résidence privée. 53 % des ménages de ces territoires sont arrivés dans leur logement depuis moins de cinq ans contre 47 % des ménages de l'ensemble des territoires de la politique de la ville (figure 8).

La population vivant dans ces territoires est plus âgée : 16 % de population a 65 ans ou plus contre 12 % dans l'ensemble des quartiers prioritaires. La taille des ménages est également plus faible (2,0 personnes par ménage contre 2,7 pour l'ensemble des quartiers prioritaires) et la superficie du logement par personne plus élevée (la moitié des personnes disposent de plus de 37 m² par personne, soit une surface médiane équivalente à celle des autres quartiers des agglomérations englobantes).

Les agglomérations qui comptent une majorité de quartiers prioritaires de ce profil sont situées principalement dans le sud de la France. De plus, ce profil regroupe davantage de quartiers appartenant à des communes nouvellement concernées par la politique de la ville.

8. Agglomérations où les quartiers prioritaires de profil 3 sont majoritaires

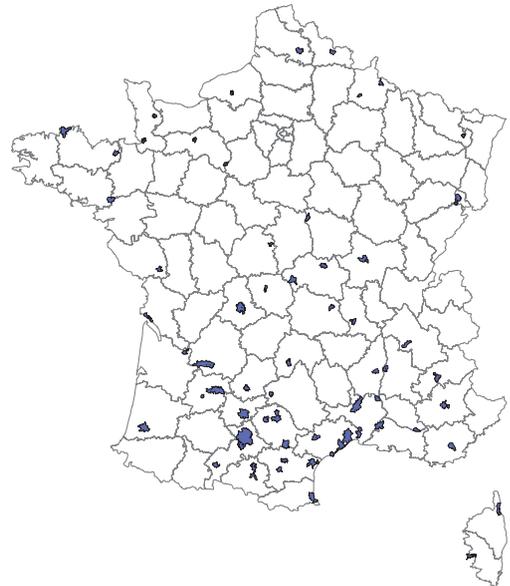
Quartiers prioritaires de profil 3 : plus de mobilité résidentielle et plus de seniors



- Autres quartiers des agglomérations englobantes
- Ensemble des quartiers prioritaires
- Quartiers prioritaires de profil 3

Champ : France métropolitaine, unités urbaines de plus de 10 000 habitants, population des ménages.

Sources : Insee, DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.



Toulon, Lens ou encore Béthune comptent davantage de quartiers prioritaires avec un habitat mixte

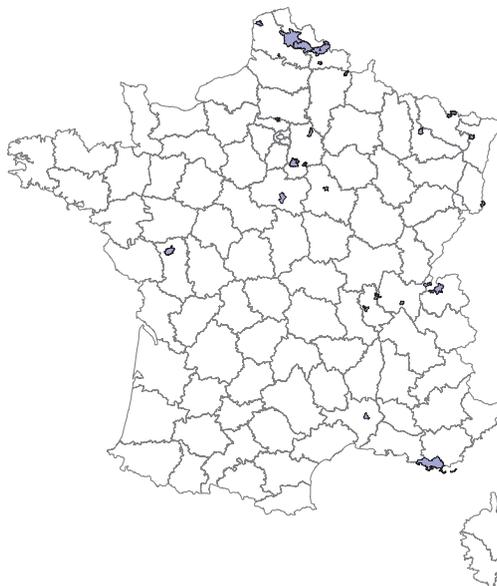
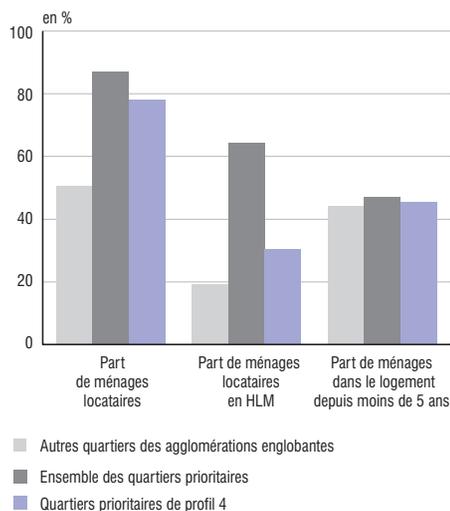
Un quatrième profil de quartiers prioritaires d'habitat mixte avec une mobilité résidentielle plus faible regroupe 16 % des quartiers prioritaires. Ce sont surtout des territoires avec une part de ménages locataires en HLM beaucoup plus faible que l'ensemble des quartiers

(30 % contre 64 %, *figure 9*). L'habitat ancien est surreprésenté dans ce profil et concerne 11 % du bâti contre 7 % pour l'ensemble des quartiers prioritaires.

La ville-centre de l'agglomération de Toulon, les agglomérations de Douai-Lens ou encore Béthune comptent davantage de quartiers de ce profil parmi l'ensemble de leurs quartiers prioritaires.

9. Agglomérations où les quartiers prioritaires de profil 4 sont majoritaires

Quartiers prioritaires de profil 4 : moins de ménages locataires en HLM et une mobilité résidentielle plus faible



Champ : France métropolitaine, unités urbaines de plus de 10 000 habitants, population des ménages.

Sources : Insee, DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

Enfin, certaines agglomérations ne présentent pas de profil majoritaire de quartiers prioritaires mais plusieurs des quatre types de quartiers décrits ci-dessus (*figure 10*). À titre d'exemple, on peut citer le cas de l'agglomération bayonnaise qui compte deux quartiers, chacun se rapprochant d'un profil de quartier. Le premier quartier s'apparente au premier profil : le parc de logement est composé à 80 % de logement HLM avec une part de grands ménages plutôt élevée. Le second quartier appartient au troisième profil de quartiers : 17 % de la population a 65 ans ou plus et 70 % des ménages sont arrivés dans leur logement depuis moins de cinq ans. ■

10. Agglomérations n'ayant pas de profil majoritaire de quartiers prioritaires



Champ : France métropolitaine, unités urbaines de plus de 10 000 habitants, population des ménages.
Sources : Insee, DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

Pour en savoir plus

« La politique de la ville, une décennie de réformes », *Rapport public thématique de la Cour des comptes*, juillet 2012.

Rapport annuel de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, édition 2013.

Décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains, ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Premier ministre, *Journal officiel*, n° 154 du 5 juillet 2014, page 11183, texte n° 63.

Fiches thématiques

Économie générale

1.1 Environnement macroéconomique

En 2013, le produit intérieur brut (PIB) **en volume aux prix de l'année précédente** progresse de 0,3 % comme en 2012. La production industrielle recule de nouveau mais moins fortement (-0,5 % après -1,5 % en 2012). Hormis l'agroalimentaire, toutes les grandes branches manufacturières sont mieux orientées en 2013. En revanche, la production des branches de services, principalement marchands, ralentit légèrement (+0,7 % après +0,9 %), en particulier dans l'information-communication (+1,4 % après +3,8 %). Dans la construction, la production se contracte de nouveau (-1,4 % après -1,7 %).

Après avoir baissé en 2012 pour la première fois depuis l'après-guerre, les dépenses de consommation des ménages se redressent légèrement en 2013 (+0,2 % en euros constants après -0,5 % en 2012). Pour les biens manufacturés, la baisse d'ensemble est moins vive qu'en 2012, notamment sous l'effet d'un repli moindre des achats d'automobiles. Les dépenses en biens d'équipement (produits informatiques et électroniques, appareils électroménagers), généralement les plus dynamiques, ralentissent de nouveau en 2013 (+4,6 % après +4,9 %). Les autres achats de biens manufacturés reculent. Le rythme de progression des dépenses de services est quasi stable. Les dépenses de consommation des administrations publiques progressent un peu plus vite, en particulier les dépenses de santé dont les prix sont toutefois en baisse.

Après trois années de croissance, la formation brute de capital fixe de l'ensemble des

agents économiques fléchit en 2013 (-1,0 % après +0,3 % en 2012). Cette baisse est principalement imputable aux ménages (-3,1 % après -2,2 %). L'investissement des entreprises non financières se tasse également (-0,9 % après +0,1 %) et celui des entreprises financières est quasi stable (-0,4 %) après avoir été très dynamique en 2012 (+13,6 %). Enfin, l'investissement des administrations publiques continue de croître, mais moins rapidement qu'en 2012 (+1,0 % après +1,6 %). Les décisions des entreprises influent également sur l'activité *via* leur comportement de stockage : en 2013, les stocks contribuent encore négativement à la croissance du PIB (-0,2 point après -0,6 point).

Enfin, en 2013, le solde du commerce extérieur s'améliore. Les importations se redressent (+1,7 % après -1,3 %) et les exportations sont également plus dynamiques (+2,2 % après +1,1 %). Au total, le commerce extérieur contribue positivement à l'activité, à hauteur de +0,1 point de PIB, après +0,7 point en 2012.

En 2013, le déficit public au sens de Maastricht s'établit à 4,2 % du PIB. En part de PIB, les recettes publiques augmentent de 1,1 point et les dépenses de 0,5 point. Le déficit se réduit surtout pour les administrations publiques centrales et, dans une moindre mesure, pour les organismes de sécurité sociale ; il s'accroît en revanche pour les administrations publiques locales. Le poids de la dette publique dans le PIB progresse de 3,1 points pour atteindre 91,8 %. ■

Définitions

Évolutions en volume aux prix de l'année précédente : dans les comptes nationaux, les grandeurs exprimées en volume (c'est-à-dire corrigées de l'évolution générale des prix) sont publiées aux prix de l'année précédente chaînés. Ainsi, le poids de chaque composante élémentaire est réestimé chaque année. Le chaînage permet de prendre en compte la déformation de structure de l'économie (prix relatifs, poids des différents produits dans la consommation, etc.), ce qui est souhaitable en particulier dans le cas de séries longues ou de composantes connaissant une évolution rapide (matériel électronique par exemple).

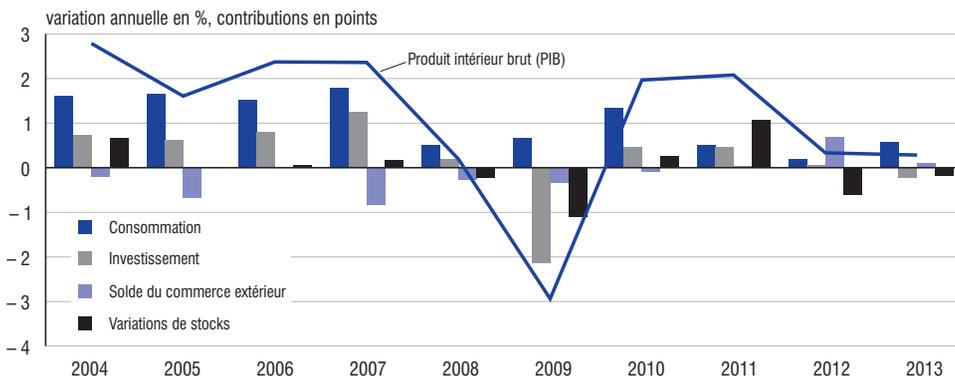
Avertissement

Les comptes présentés ici intègrent le changement de base des comptes nationaux, passés du système européen de comptes (SEC) 1995 au SEC 2010 (voir www.insee.fr/fr/indicateurs/cnat_annu/base-2010.pdf)

Pour en savoir plus

- « Les comptes de la Nation en 2013 - Le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat se stabilise », *Insee Première* n° 1499, mai 2014.
- « Les comptes des administrations publiques en 2013 - Le déficit se réduit pour la quatrième année consécutive », *Insee Première* n° 1500, mai 2014.
- *L'Économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- Voir aussi : *fiches 4.1 et 4.6.*

1. Contributions à l'évolution du PIB en volume



Champ : France.

Lecture : en 2013, la consommation contribue pour + 0,6 point à l'évolution du PIB.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Le PIB et les opérations sur biens et services

	Évolution en volume aux prix de l'année précédente (en %)			2013		
	2011	2012	2013	Prix, évolution depuis 2012 (en %)	Valeur (en milliards d'euros)	Contribution à la croissance du PIB en volume (en point de %)
Produit intérieur brut (PIB)	2,1	0,3	0,3	0,8	2 113,7	0,3
Importations	6,3	-1,3	1,7	-1,6	629,1	-0,5
Total des emplois finals	3,0	0,0	0,6	0,2	2 742,8	0,8
Consommation effective des ménages	0,7	0,1	0,6	0,6	1 498,4	0,4
<i>dont : dépenses de consommation :</i>						
<i>des ménages¹</i>	0,4	-0,5	0,2	0,6	1 126,4	0,1
<i>individualisable des administrations publiques¹</i>	1,4	1,8	2,1	0,4	328,6	0,3
<i>Consommation collective des administrations publiques</i>	0,4	1,5	1,6	0,6	181,3	0,1
Formation brute de capital fixe (investissement)	2,1	0,3	-1,0	0,4	466,9	-0,2
<i>dont : entreprises non financières</i>	3,9	0,1	-0,9	0,5	251,2	-0,1
<i>ménages</i>	1,0	-2,2	-3,1	0,2	107,9	-0,2
<i>administrations publiques</i>	-4,4	1,6	1,0	0,4	85,6	0,0
Variations de stocks (en contribution au PIB) ²	1,1	-0,6	-0,2	///	-1,7	-0,2
Exportations	6,9	1,1	2,2	-0,4	597,8	0,6

1. La dépense de consommation des ménages correspond aux dépenses que les ménages supportent directement. La dépense de consommation individualisable des administrations publiques est celle dont les bénéficiaires peuvent être précisément définis. Elle correspond à des prestations en nature (biens ou services) dont bénéficient les ménages (dépenses pour l'éducation et pour la santé par exemple).

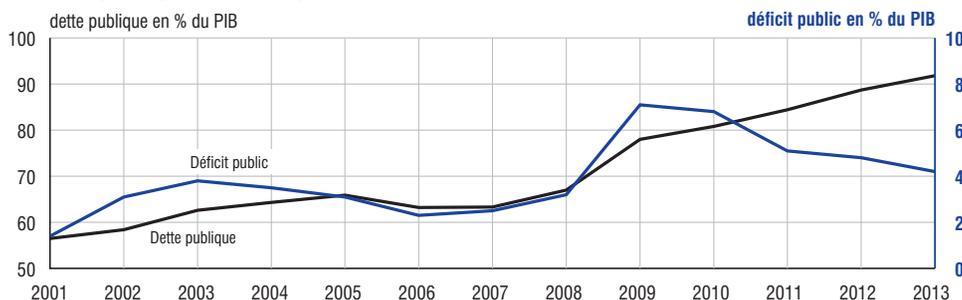
2. Les variations de stocks sont y compris « acquisitions moins cessions d'objets de valeurs ».

Champ : France.

Lecture : en 2013, l'investissement contribue à hauteur de -0,2 point à la croissance du PIB.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Dette publique et déficit public



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

1.2 Opinion des ménages sur la situation économique

L'opinion des ménages concernant leur environnement économique est appréhendée à travers l'enquête de conjoncture auprès des ménages, réalisée mensuellement par l'Insee depuis 1987. Les ménages livrent leur perception sur l'environnement économique en France, leur situation économique personnelle ainsi que leurs anticipations en matière de consommation et d'épargne. Ces informations fournies en termes qualitatifs (amélioration, stabilité, détérioration) sont retracées dans des **soldes d'opinion**. Ceux-ci permettent de mesurer les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les ménages. Des enquêtes similaires sont effectuées dans tous les pays de l'Union européenne.

L'**indicateur synthétique de confiance des ménages** rend compte de l'information commune apportée par ces soldes. Après des valeurs historiquement basses lors du regain d'inflation de 2008, il s'est redressé pour une courte embellie : début 2010, il avait un niveau à peine supérieur aux valeurs planchers antérieures à 2008. Malgré quelques périodes plus favorables, la confiance des ménages s'est à nouveau dégradée et a rejoint son minimum historique en juin 2013. Elle a légèrement rebondi depuis et s'est stabilisée à un niveau bas.

Définitions

Solde d'opinion : pour chaque question posée, un solde d'opinion est calculé par différence entre les pourcentages de réponses positives et négatives. Le niveau de ces soldes n'étant pas directement interprétable, les commentaires s'appuient sur leurs évolutions ou leur niveau comparé à la moyenne de long terme.

Indicateur synthétique : l'indicateur phare de cette enquête a été modifié en janvier 2011 et la série a été rééchantillonnée. Cet indicateur synthétique est une moyenne pondérée des soldes d'opinion de huit questions posées aux ménages sur le niveau de vie en France, passé et futur, leur situation financière, passée et future, leur capacité d'épargne présente et future, l'emploi futur, et sur l'opportunité d'effectuer des achats importants. Calculé par analyse factorielle, l'indicateur synthétique permet d'extraire la tendance commune à l'ensemble des soldes de réponse de l'enquête.

Évolution passée et perspectives d'évolution des prix : les questions posées aux ménages sont :

– pour l'évolution passée : « Trouvez-vous que, au cours des douze derniers mois, les prix ont fortement augmenté / modérément augmenté / un peu augmenté / stagné / diminué ? » ;

– pour les perspectives d'évolution : « Par rapport aux douze prochains mois ? La hausse va être plus rapide / se poursuivre au même rythme / être moins rapide / les prix vont rester stationnaires / les prix vont diminuer ? ».

L'indicateur est la différence, en points de pourcentage, entre la première et les trois dernières réponses. Ainsi, une hausse de l'indicateur traduit une anticipation par les ménages d'une montée de l'inflation.

Perspectives d'évolution du chômage : la question posée aux ménages est : « Pensez-vous que, dans les douze prochains mois, le nombre de chômeurs va : fortement augmenter / un peu augmenter / rester stationnaire / un peu diminuer / fortement diminuer ? ». L'indicateur est le solde entre les deux premières et les deux dernières réponses. Une hausse de cet indicateur est donc signe que les ménages anticipent une montée du chômage.

Pour en savoir plus

- « Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages - mai 2014 », *Informations Rapides* n° 121, série « Principaux indicateurs », Insee, mai 2014 (et note méthodologique associée).

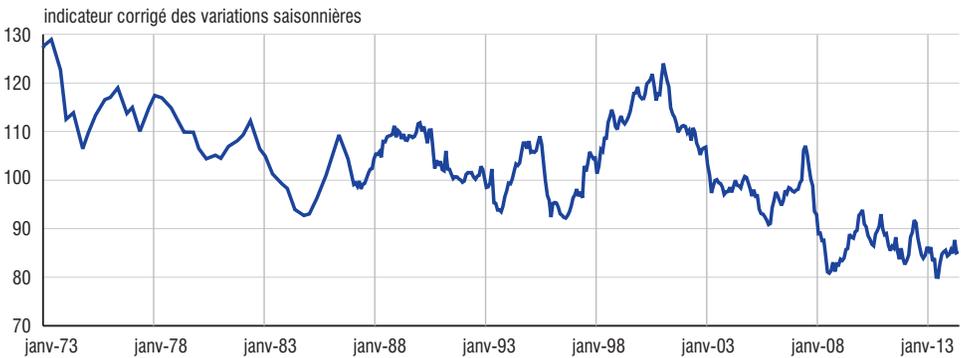
Depuis le pic atteint en avril 2011, le solde d'opinion sur l'**évolution passée des prix** a décliné quasi continuellement et est passé en juillet 2012 sous sa moyenne depuis le passage à l'euro. Le solde d'opinion sur les **perspectives d'évolution des prix** s'est quant à lui stabilisé au-dessus de sa moyenne depuis le passage à l'euro.

Après avoir reculé début 2011 pour s'établir au niveau de sa moyenne de long terme, les craintes des Français face au **chômage** ont fortement augmenté pour atteindre en juin 2013 un niveau proche de celui atteint au plus fort de la crise, début 2009. Ces craintes se sont modérées depuis l'été 2013 mais restent très élevées en mai 2014.

L'opinion des ménages sur les variables macroéconomiques comme le chômage ou les prix ne diffère pas significativement entre les ménages aisés et les ménages modestes. En revanche, sur les questions personnelles comme la capacité d'épargne ou la situation financière du ménage, des différences d'appréciation apparaissent. Par exemple, les ménages ayant un revenu appartenant au plus haut quartile de revenus ont, de façon structurelle, une vision plus optimiste de l'évolution passée de leur situation financière personnelle. Néanmoins, les variations conjoncturelles de ces soldes d'opinion sont généralement de même sens, quelle que soit la catégorie de ménages. ■

Opinion des ménages sur la situation économique 1.2

1. Indicateur synthétique de confiance des ménages

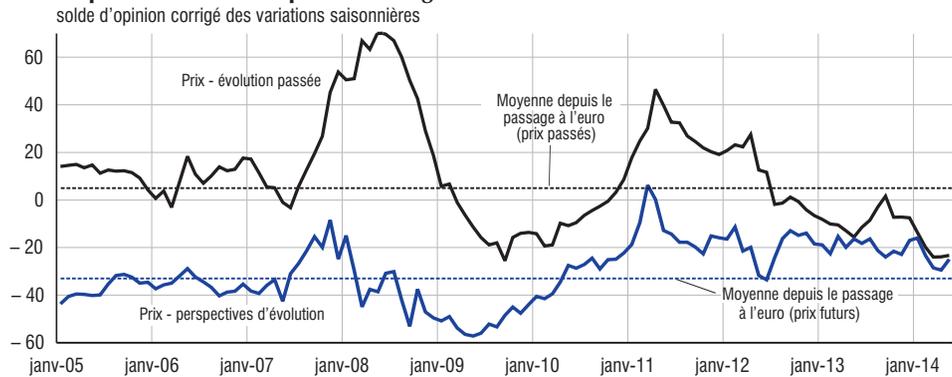


Champ : France métropolitaine.

Lecture : après une courte embellie après la crise de 2008 suivie d'une nouvelle dégradation au moment de la crise grecque, la confiance des ménages se stabilise autour d'un niveau bas.

Source : Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages.

2. Perception de l'inflation par les ménages



Champ : France métropolitaine.

Lecture : depuis le printemps 2011, les ménages perçoivent une inflation de moins en moins élevée, en dessous de sa moyenne de long terme depuis juillet 2012 ; les anticipations d'inflation se sont quant à elles stabilisées au-dessus de leur moyenne de long terme.

Source : Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages.

3. Perspectives d'évolution du chômage



Champ : France métropolitaine.

Lecture : à l'été 2013, les craintes face au chômage ont atteint des niveaux comparables à ceux atteints au plus fort de la crise début 2009. Ces craintes se sont depuis résorbées.

Source : Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages.

Fiches thématiques

Population,
éducation

2.1 Démographie

Au 1^{er} janvier 2014, 66,0 millions de personnes résident en France (y compris Mayotte), dont 63,9 millions en France métropolitaine et 1,9 million dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Par ailleurs, début 2013, Mayotte comptait 0,2 million d'habitants. La population française a augmenté d'environ 280 000 personnes en 2013 (+ 0,42 %). C'est la croissance la plus faible depuis 2000. Comme par le passé, elle est davantage imputable au **solde naturel** (+ 240 000) qu'au **solde migratoire** (+ 40 000). En 2013 cependant, le solde naturel est le plus bas enregistré depuis 2003 puisque le nombre de naissances recule légèrement et le nombre de décès s'est accru depuis 2 ans.

En 2013, 810 000 bébés sont nés en France. Même si, depuis le pic de 2010, le nombre de naissances diminue, le niveau reste plus élevé qu'au début des années 2000. Ce léger recul résulte d'un double effet : le nombre de femmes en âge de procréer diminue et leur fécondité est stable, voire diminue légèrement à partir de 2010. De 2008 à 2012, l'**indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF) dépassait la barre des 2 enfants par femme. En 2013, il repasse très légèrement en dessous et s'établit à 1,99. Cet indicateur synthétise les comportements des différentes générations de femmes qui contribuent à la natalité d'une année. Sa baisse entre le milieu des années 1970 et la fin des années 1990 s'expliquait en grande partie par l'augmentation de l'âge à la maternité : les générations de femmes les plus âgées, qui avaient déjà eu leurs enfants, n'en avaient plus, et leurs cadettes repoussaient le moment d'en avoir. Ces effets de génération disparaissant, le nombre de naissances est remonté à partir du milieu des années 1990, ainsi que l'ICF. D'une part, la fécondité des femmes de 30 ans ou plus a augmenté.

D'autre part, celle des plus jeunes (les 20-24 ans) a cessé de baisser. En 2013, l'âge moyen des mères à l'accouchement atteint 30,1 ans, soit + 0,6 an en 10 ans ; l'âge moyen au premier enfant est d'environ 28 ans.

La France a enregistré 572 000 décès en 2013. Le nombre de décès a tendance à augmenter car des générations plus nombreuses arrivent aux âges où les taux de mortalité sont élevés. Au-delà des effets générationnels, les taux de mortalité tendent à baisser : sur 1 000 personnes âgées de 90 ans ou plus, 190 sont décédées en 2012 contre 212 en 2002 (respectivement 63 et 74 pour les personnes âgées de 80 à 89 ans). Par ailleurs, comme en 2012, la mortalité a été particulièrement importante sur les quatre premiers mois de l'année 2013 : la France a connu une vague de froid importante en février et mars et une épidémie de grippe qui a démarré fin décembre 2012 particulièrement longue (13 semaines). En plus de leur effet direct sur la mortalité, ces épidémies ont pu fragiliser des personnes déjà vulnérables et ainsi prolonger la surmortalité les semaines suivantes.

Après avoir marqué le pas en 2012, l'**espérance de vie à la naissance** augmente légèrement en 2013. Dans les conditions de mortalité de 2013, un homme vivrait en moyenne 78,7 ans et une femme, 85,0 ans. L'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes continue de se réduire, passant de 8,2 ans en 1994 à 6,3 ans en 2013.

Au 1^{er} janvier 2014, la France compte 18 % d'habitants âgés de 65 ans ou plus. La progression s'accélère depuis 2011, année qui voit la première génération nombreuse du *baby-boom* (1946) fêter ses 65 ans. La population de 75 ans ou plus a elle aussi progressé et atteint 9,1 % au 1^{er} janvier 2014, soit 3 points de plus que vingt ans auparavant. ■

Définitions

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Solde migratoire : différence entre les entrées et les sorties du territoire.

Indicateur conjoncturel de fécondité : somme des taux de fécondité par âge d'une année donnée. Cette somme indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une génération fictive de femmes qui auraient pendant leur vie féconde (15-50 ans) les taux de fécondité par âge de l'année considérée.

Espérance de vie à la naissance : durée de vie moyenne ou âge moyen au décès d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- « En 2013, 811 510 bébés sont nés en France - Plus de 800 000 bébés par an depuis 2005 », *Insee Focus* n° 9, sept. 2014.
- « Bilan démographique 2013 - Trois mariages pour deux Pacs », *Insee Première* n° 1482, janvier 2014.
- « La fécondité dans les régions depuis les années 1960 », *Insee Première* n° 1430, janvier 2013.
- Voir aussi : *fiches 5.3 et 6.1*.

1. Évolution générale de la situation démographique @

en milliers

	Population au 1 ^{er} janvier	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Solde migratoire évalué	Ajustement ¹
1985	56 445	796,1	560,4	235,7	39,4	+ 0,0
1990	57 996	793,1	534,4	258,7	77,4	- 52,3
1995	59 281	759,1	540,3	218,7	42,2	- 54,1
2000	60 508	807,4	540,6	266,8	72,0	+ 94,5
2005	62 731	806,8	538,1	268,7	92,2	+ 94,5
2006	63 186	829,4	526,9	302,4	112,1	+ 0,0
2007	63 601	818,7	531,2	287,5	73,7	+ 0,0
2008	63 962	828,4	542,6	285,8	56,8	+ 0,0
2009	64 305	824,6	548,5	276,1	32,3	+ 0,0
2010	64 613	832,8	551,2	281,6	38,9	+ 0,0
2011	64 933	823,4	545,1	278,3	40,0 p	+ 0,0
2012	65 252 p	821,0	569,9	251,2	40,0 p	+ 0,0
2013	65 543 p	810,0 p	572,0 p	238,0 p	40,0 p	+ 0,0
2014	65 821 p

1. Composante fictive de la variation de population qui permet d'assurer la cohérence entre résultats du recensement, solde naturel et solde migratoire.

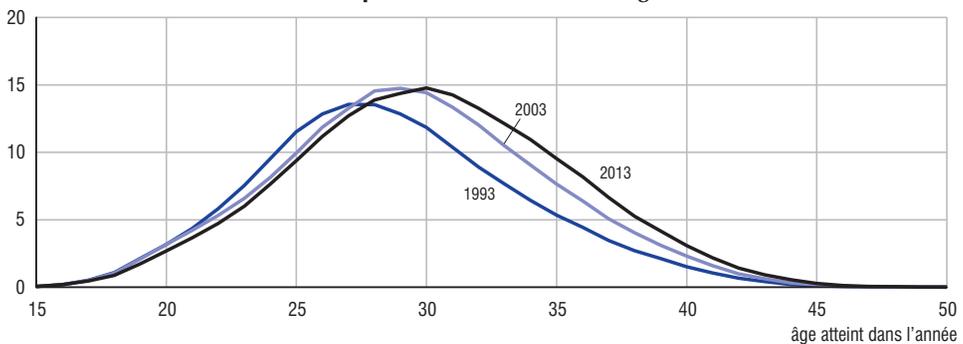
p : résultats provisoires arrêtés à fin 2013.

Champ : France.

Note : en tenant compte de Mayotte, la population en 2014 est de 66,0 millions d'habitants.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

2. Nombre de naissances vivantes pour 100 femmes selon l'âge @



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

3. Espérance de vie à la naissance et à 60 ans @

en années

	à la naissance		à 60 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1995	73,8	81,9	19,7	24,9
2000	75,2	82,8	20,4	25,6
2005	76,7	83,8	21,4	26,4
2006	77,1	84,2	21,8	26,7
2007	77,4	84,4	21,9	26,9
2008	77,6	84,3	22,0	26,8
2009	77,7	84,4	22,2	27,0
2010	78,0	84,6	22,4	27,1
2011 p	78,4	85,0	22,7	27,4
2012 p	78,5	84,8	22,6	27,2
2013 p	78,7	85,0	22,7	27,3

p : résultats provisoires arrêtés à fin 2013.

Champ : France.

Lecture : en 2013, l'espérance de vie des hommes à 60 ans est de 22,7 ans.

Ce chiffre représente le nombre moyen d'années restant à vivre aux hommes de 60 ans, avec les conditions de mortalité par âge observées en 2013.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

4. Évolution de la population par tranche d'âge @

en %

	Répartition par âge			
	Moins de 20 ans	20 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans ou plus
1995	26,4	53,7	5,0	14,9
2000	25,8	53,8	4,6	15,8
2005	25,3	54,0	4,4	16,3
2006	25,1	54,0	4,5	16,4
2007	25,0	53,8	4,9	16,3
2008	24,9	53,4	5,3	16,4
2009	24,8	53,0	5,7	16,5
2010	24,8	52,6	6,0	16,6
2011	24,7	52,3	6,3	16,7
2012 p	24,6	51,9	6,3	17,2
2013 p	24,6	51,6	6,3	17,5
2014 p	24,6	51,2	6,2	18,0

p : résultats provisoires arrêtés à fin 2013.

Champ : France.

Source : Insee, estimations de population.

2.2 Ménages et familles

En 2011, en France, 63,4 millions de personnes habitent dans 28,0 millions de résidences principales, constituant autant de **ménages**. La taille des ménages diminue depuis les années 1970 (2,3 personnes en moyenne en 2011, 3,1 en 1968), en lien notamment avec le vieillissement de la population et la plus grande fragilité des unions.

Les 25-65 ans vivent de moins en moins souvent en **couple**, contrairement aux seniors qui vivent plus longtemps avec leur conjoint qu'auparavant. Depuis 1999, la proportion de jeunes vivant en couple avant 25 ans est stable pour les femmes et augmente pour les hommes, alors qu'elle avait nettement baissé entre 1982 et 1999, les unions devenant plus tardives. La baisse du nombre de mariages se poursuit (241 000 en 2012 contre 274 000 en 2006). Le nombre de pactes civils de solidarité (Pacs) a progressé jusqu'à 206 000 en 2010. Probablement suite à la suppression des trois déclarations fiscales l'année de la contraction de l'union, il baisse en 2011 et se stabilise à 160 000 en 2012. En 2011, 1,4 million de personnes sont pacées, soit 4 % des personnes majeures se déclarant en couple. Pour les 200 000 personnes en couple de même sexe, cette part dépasse 40 %.

En 2011, 34 % des ménages sont constitués d'une seule personne ; ils regroupent 15 % de la population, contre 13 % en 1999. Avant 55 ans, les personnes habitant seules dans leur logement sont surtout des hommes, mais après 75 ans, les femmes sont majoritaires (80 %), celles-ci survivant souvent à leur conjoint. La

part des ménages constitués d'un couple sans **enfant** au domicile a également augmenté (25,9 % en 2011 contre 24,5 % en 1999). Dans les deux cas, le vieillissement de la population est largement en cause.

En 2011, 28 % des ménages comptent au moins un enfant mineur vivant avec un ou deux parents (voire un beau-parent). Sur les 8,0 millions de familles avec enfant(s) de moins de 18 ans, 1,7 million sont des **familles monoparentales**, soit 22 %. Cette part a fortement augmenté depuis 1999 où elle atteignait 17 %. Dans 85 % des cas, les enfants résident (ou résident principalement) avec leur mère. Les familles monoparentales comptent en moyenne moins d'enfants au domicile que les couples avec enfants (1,6 contre 1,8). Ainsi, en 2011, 6 familles monoparentales sur 10 ne comptent qu'un enfant mineur, contre 4 sur 10 pour les couples avec enfants. En parallèle, la part des familles nombreuses diminue. En 2011, 16,5 % des familles avec enfants comprennent au moins trois enfants mineurs au domicile (18 % en 1999). 75 % des enfants vivant en famille résident avec leurs deux parents : 80 % des 0-4 ans et 65 % des 11-17 ans.

En 2011, en France métropolitaine, 720 000 familles avec enfants mineurs (soit 9 %) sont des familles recomposées. Elles regroupent 1,5 million d'enfants mineurs dont 530 000 sont issus de l'union actuelle, soit un peu plus d'un tiers. Plus d'un quart (28 %) des enfants vivant avec un seul parent vivent aussi avec un beau-parent (dont 79 % d'entre eux avec un beau-père). ■

Définitions

Un **ménage**, au sens du recensement, désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut être constitué d'une seule personne. 1,5 million de personnes vivent « hors ménage » : mariners, sans-abri et personnes en habitation mobile ou en communauté (maison de retraite, résidence universitaire, etc.). Un enfant en résidence alternée est rattaché au ménage du parent chez qui il séjournait le premier jour de collecte de l'enquête de recensement. Un ménage « complexe » est un ménage où coexistent au moins deux des configurations suivantes : personne seule, couple avec ou sans enfant(s), famille monoparentale.

Pour étudier la composition des familles, on utilise la définition d'un « **couple** au sein d'un ménage » : un homme et une femme vivant dans la même résidence principale, qu'ils soient ou non mariés.

Un **enfant** désigne toute personne légalement célibataire n'ayant ni conjoint ni enfant au domicile et qui vit avec au moins un de ses parents.

Une **famille monoparentale** comprend un parent résidant sans conjoint avec un ou plusieurs enfants.

Pour en savoir plus

- « Le profil des pacés », *Infostat Justice* n° 126, février 2014.
- « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *Insee Première* n° 1470, octobre 2013.
- « Le couple dans tous ses états », *Insee Première* n° 1435, février 2013.
- « Dix ans de recensement de la population : de plus en plus de petits ménages dans les régions », *Insee Première* n° 1410, août 2012.
- « Qui vit seul dans son logement ? Qui vit en couple ? », *Insee Première* n° 1392, février 2012.
- « Vivre en couple : la proportion de jeunes en couple se stabilise », *Insee Première* n° 1281, février 2010.

Ménages et familles 2.2

1. Proportion d'hommes et de femmes vivant en couple par tranche d'âges

en %

	1982	1990	1999	2006	2011
Population de 15 ans ou plus vivant en couple	62,5	60,6	59,2	58,1	57,7
Hommes en couple	65,0	63,1	61,8	60,9	60,4
15 à 19 ans	0,9	0,7	0,7	0,6	0,7
20 à 24 ans	28,2	19,9	14,8	16,0	16,3
25 à 39 ans	76,8	70,9	64,4	62,8	62,0
40 à 54 ans	82,8	82,0	78,3	74,3	72,0
55 à 64 ans	83,5	81,9	80,2	78,5	76,0
65 à 79 ans	76,5	79,0	77,9	77,7	77,4
80 ans ou plus	52,9	56,4	57,4	62,7	62,7
Femmes en couple	60,3	58,3	56,9	55,6	55,2
15 à 19 ans	6,1	3,4	2,7	2,7	2,5
20 à 24 ans	50,8	38,3	30,6	30,6	29,7
25 à 39 ans	81,7	76,7	71,2	69,5	68,8
40 à 54 ans	82,0	79,7	75,2	71,3	69,7
55 à 64 ans	69,8	70,9	70,9	69,1	67,6
65 à 79 ans	41,9	46,6	50,2	52,7	54,9
80 ans ou plus	11,5	13,5	13,2	18,6	20,4

Champ : France métropolitaine en 1982, France à partir de 1990, population totale.

Note : âges en années révolues.

Source : Insee, recensements de la population.

2. Ménages et population des ménages

en %

	Nombre de ménages				Nombre de personnes			
	1999	2006	2011		1999	2006	2011	
			en milliers	en %			en milliers	en %
Ménage composé uniquement								
d'un homme seul	12,4	13,5	4 032	14,4	5,1	5,8	4 032	6,4
d'une femme seule	18,4	19,4	5 530	19,7	7,6	8,4	5 530	8,7
d'un couple sans enfant	24,5	25,8	7 250	25,9	20,3	22,3	14 501	22,9
d'un couple avec enfant(s) ¹	31,6	28,0	7 436	26,5	50,8	46,8	28 608	45,1
dont : avec enfant(s) de moins de 18 ans	25,0	22,7	6 065	21,6	41,8	39,3	24 107	38,0
d'une famille monoparentale	7,6	7,9	2 345	8,4	8,0	8,8	6 027	9,5
dont : avec enfant(s) de moins de 18 ans	4,5	5,1	1 523	5,4	5,2	6,1	4 220	6,7
Ménage complexe	5,5	5,4	1 448	5,2	8,1	7,9	4 752	7,5
dont : avec enfant(s) de moins de 18 ans	1,7	1,3	366	1,3	3,7	2,9	1 796	2,8
Ensemble (en milliers)	24 332	26 695	28 041	100,0	58 836	61 695	63 450	100,0

1. Une partie des couples avec enfants sont des familles recomposées : un enfant au moins est né d'une union précédente de l'un des conjoints.

Champ : France, population des ménages.

Note : les « enfants » sont pris en compte sans limite d'âge, les « enfants de moins de 18 ans » le sont en âge révolu.

Source : Insee, recensements de la population 1999, 2006 et 2011 (exploitations complémentaires).

3. Familles avec enfants de moins de 18 ans

en milliers

	Nombre de familles			Nombre d'enfants mineurs		
	1999	2006	2011	1999	2006	2011
Famille constituée d'un couple avec enfant(s)	6 339	6 267	6 254	11 664	11 372	11 351
Famille monoparentale	1 289	1 542	1 721	2 022	2 426	2 714
Ensemble des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans	7 628	7 809	7 975	13 686	13 797	14 065
Part des familles monoparentales (en %)	16,9	19,7	21,6	14,8	17,6	19,3
Part de familles mère-enfant(s) au sein des familles monoparentales (%)	88,5	86,4	84,8	88,3	87,2	85,8

Champ : France, population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Note : certaines « familles » partagent le logement avec d'autres personnes, voire une autre famille (et font donc partie d'un « ménage complexe ») ; les chiffres présentés ici par type de famille diffèrent donc de ceux de la figure 2 par type de ménage. Une partie des couples avec enfants sont des familles recomposées (voir figure 2, note 1).

Source : Insee, recensements de la population 1999, 2006 et 2011 (exploitations complémentaires).

2.3 Population immigrée

En 2011, 5,6 millions d'**immigrés** vivent en France, dont 5,5 millions en métropole (9 % de la population) et 0,1 million dans les DOM (6 % de la population). L'immigration en France est un phénomène ancien : au début du ^{xx}e siècle, 1 million d'immigrés résidaient en France métropolitaine ; ils étaient 2,3 millions en 1954 et 4,2 millions en 1990. Après une stabilisation dans les années 1990, la population des immigrés augmente à nouveau depuis 1999. Plus de quatre immigrés sur dix sont devenus français (41 %).

Jusqu'au milieu des années 1970, les flux d'immigration étaient majoritairement masculins, comblant les besoins de main-d'œuvre de la reconstruction d'après-guerre, puis de la période des Trente Glorieuses. En 1974, un frein est mis à cette immigration non qualifiée et les migrations familiales prennent une part croissante dans les flux d'immigration, majoritairement composés de femmes qui viennent rejoindre leur conjoint. En 2011, 51 % des immigrés sont des femmes, contre 44 % en 1968. Elles sont majoritaires parmi les immigrés nés en Europe (à l'exception du Portugal) et, depuis peu, parmi ceux nés en Afrique hors Maghreb. Parmi les immigrés du Maghreb et de Turquie, les femmes sont minoritaires, même si leur part augmente depuis 1990.

Depuis 1975, les origines géographiques des immigrés présents en France se diversifient. La part des immigrés originaires d'Europe se réduit et atteint 37 % en 2011 (contre 66 % en 1975). Cette baisse est notamment le fait des immigrés d'Espagne, d'Italie et du Portugal, dont les effectifs diminuent du fait des décès ou des retours au pays. Depuis 1999, les origines des immigrés européens sont de plus en plus variées, avec une part croissante d'immigrés nés en Europe de l'Est ou au Royaume-Uni.

En 2011, 43 % des immigrés sont nés dans un pays du continent africain, soit 2,4 millions

de personnes. Les personnes nées au Maghreb représentent près de 30 % de l'ensemble des immigrés, proportion stable depuis les années 1980. L'immigration d'Afrique subsaharienne est plus récente et concerne surtout des pays autrefois sous administration française.

Enfin, 14 % des immigrés sont originaires d'Asie. La migration en provenance des pays d'Asie autres que le Cambodge, le Laos et le Vietnam s'est accrue, principalement depuis la Turquie et la Chine.

En 2013, 2,8 millions d'immigrés âgés de 15 ans ou plus sont présents sur le marché du travail en métropole, qu'ils exercent une activité professionnelle ou qu'ils soient au chômage ; ils représentent 10 % de la population active. Le **taux d'activité** des immigrés de 15 à 64 ans s'élève à 68 % ; il est inférieur de trois points à celui des non-immigrés. En effet, si les hommes immigrés sont plus souvent actifs que les autres (80 % contre 75 % pour les non-immigrés), le taux d'activité des femmes immigrées (58 %) est en revanche nettement inférieur à celui des femmes non immigrées (68 %), mais il existe de fortes disparités selon leur origine et leur âge d'arrivée en France.

Le **taux de chômage** des immigrés (17,3 % en 2013) est supérieur de 8 points à celui des non-immigrés (9,1 %). La moindre qualification des immigrés et des emplois qu'ils occupent n'explique pas à elle seule ce différentiel. En effet, l'écart est marqué chez les plus diplômés : le taux de chômage des immigrés diplômés de l'enseignement supérieur est le double de celui de leurs homologues non immigrés. Par ailleurs, les immigrés non originaires de l'Union européenne ont un taux de chômage encore plus élevé (21,3 %). Le taux de chômage est supérieur pour les femmes parmi les immigrés alors qu'il est légèrement inférieur pour les femmes parmi les non-immigrés. ■

Définitions

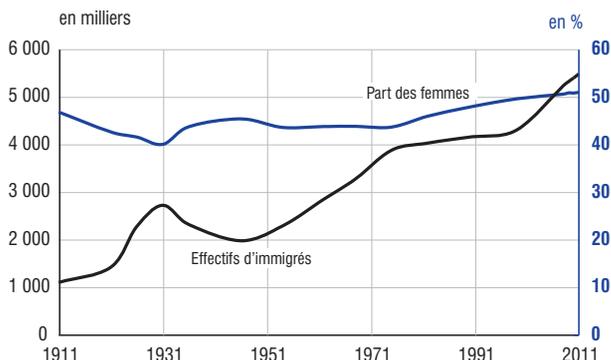
Immigrés : la population immigrée est constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France.

Taux d'activité, taux de chômage : voir fiches 3.2, 3.4.

Pour en savoir plus

- « Activité des immigrés en 2012 », *Infos migrations* n° 60, DSED, février 2014.
- « Les immigrés en France : en majorité des femmes », *Population et sociétés* n° 502, Ined, juillet-août 2013.
- *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Emploi et chômage des immigrés en 2011 », *Dares Analyses* n° 077, octobre 2012.

1. Effectifs des immigrés et part des femmes



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensements de la population de 1911 à 2011.

2. Origine géographique des immigrés au 1^{er} janvier 2011

	Répartition des immigrés	Part des femmes	Proportion de moins de 30 ans	Proportion de 60 ans ou plus
				en %
Europe	37,1	53,3	16,3	36,3
dont : Espagne	4,4	56,1	7,2	54,6
Italie	5,3	51,0	6,3	64,7
Portugal	10,6	48,7	11,3	28,0
Autres pays de l'UE27	12,3	56,1	21,7	30,7
Autres pays d'Europe	4,5	56,1	33,7	19,9
Afrique	43,0	48,5	21,6	18,9
dont : Algérie	13,2	48,1	16,8	26,9
Maroc	12,1	48,4	19,5	20,2
Tunisie	4,4	41,3	17,4	24,9
Autres pays d'Afrique	13,3	51,3	29,5	8,0
Asie	14,4	51,4	25,7	12,7
dont : Turquie	4,4	46,7	23,8	12,0
Cambodge, Laos, Vietnam	2,9	54,3	13,4	22,1
Chine	1,7	58,3	45,4	5,1
Autres pays d'Asie	5,4	51,6	27,8	10,6
Amérique, Océanie	5,5	57,3	35,8	10,1
Ensemble des immigrés	100,0	51,2	21,0	24,0

Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2011.

3. Taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrés et des non-immigrés en 2013

	Hommes	Femmes	Ensemble
			en %
Taux d'activité	75,4	67,0	71,1
Non-immigrés	74,9	68,0	71,4
Immigrés	80,4	57,7	68,4
De l'UE28	79,4	68,4	73,6
Hors UE28	80,7	53,8	66,5
Taux d'emploi	67,8	60,4	64,1
Non-immigrés	67,9	61,9	64,9
Immigrés	66,6	47,4	56,5
De l'UE28	73,9	62,7	68,0
Hors UE28	63,9	41,9	52,3
Taux de chômage	10,0	9,7	9,8
Non-immigrés	9,2	9,0	9,1
Immigrés	17,0	17,6	17,3
De l'UE28	6,8	8,2	7,5
Hors UE28	20,7	22,0	21,3

Champ : France métropolitaine, population des ménages ; personnes âgées de 15 à 64 ans pour le taux d'activité et le taux d'emploi ; personnes actives âgées de 15 ans ou plus pour le taux de chômage.

Source : Insee, enquête Emploi 2013.

2.4 Parité entre hommes et femmes

En 2013, le **taux d'activité** des femmes de 15 à 64 ans est de 67,0 %, inférieur de près de 8 points à celui des hommes. L'écart était de 10 points en 2008 et de 12 points en 2003. Par ailleurs, le **taux de chômage** est légèrement inférieur pour les femmes : 9,7 % des femmes actives de 15 ans ou plus sont au chômage en 2013, contre 10,0 % de leurs homologues masculins. Jusqu'en 2011, le taux de chômage des femmes était supérieur à celui des hommes. L'écart était de 1,6 point en 2003 et s'est amenuisé progressivement jusqu'en 2008, atteignant 0,7 point. Il s'est réduit plus rapidement avec la crise économique, car les suppressions de poste ont été plus nombreuses dans les secteurs de l'industrie et de la construction où les hommes sont majoritaires.

En 2011, trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint, en tenant compte des revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants) et de remplacement (chômage et retraites), dans les couples composés d'un homme et d'une femme âgés de 20 à 59 ans, non étudiants. En moyenne, les femmes **contribuent** à hauteur de 36 % aux revenus du couple. De 2002 à 2011, cette contribution a augmenté de 3 points, du fait principalement du recul de la part des femmes au foyer. Toutefois, les écarts de revenu au sein des couples persistent, en partie parce que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel. Si l'on se restreint aux couples dont les deux membres travaillent à temps complet (soit 44 % des couples), la contribution des femmes aux revenus du couple est de 44 %. À l'inverse, quand il y a 3 enfants ou plus dans le ménage, la contribution moyenne des femmes est plus faible (27 %), car elles interrompent leur activité plus souvent que les hommes.

Le niveau d'études des femmes progresse plus rapidement que celui des hommes. En 2013,

29 % des femmes de 25 à 34 ans sont diplômées du supérieur, contre 24 % des hommes du même âge. L'écart est moindre pour les générations précédentes : 23 % des femmes âgées de 35 à 44 ans sont diplômées du supérieur contre 20 % de leurs homologues masculins. En revanche, parmi les personnes âgées de 45 à 54 ans, les hommes sont plus nombreux que les femmes à être diplômés du supérieur : 14 % contre 12 %. L'écart s'accroît pour les 55-64 ans : 13 % de diplômés du supérieur pour les hommes contre 10 % pour les femmes.

Les femmes commencent à tirer profit de leur meilleure réussite scolaire. En 2012, 41,6 % des femmes en emploi de 15 ans ou plus ont une catégorie socioprofessionnelle de cadre ou de profession intermédiaire, contre 43,6 % des hommes. L'écart se réduit, passant de 4,7 points en 2003 à 2,0 points en 2012. La part des femmes qui exercent une profession intermédiaire a augmenté de 2,7 points sur la période, atteignant 26,5 % en 2012, contre une hausse de 1,0 point pour les hommes, à 23,0 %. De même, la part de cadres reste plus élevée pour les hommes (20,6 %) que pour les femmes (15,1 %), mais elle a progressé plus vite pour ces dernières (+ 3,8 points contre + 2,8 points depuis 2003).

Malgré la convergence du niveau d'études entre hommes et femmes, des différences marquées persistent dans l'orientation des études. En 2012, parmi les filles candidates au baccalauréat général, 23 % le présentent en filière littéraire, 36 % en sciences économiques et sociales et 41 % en filière scientifique. Cette répartition est très différente pour leurs homologues masculins avec seulement 8 % des candidats au baccalauréat général en filière littéraire, 29 % en filière économique et sociale et 63 % en filière scientifique. ■

Définitions

Taux d'activité : voir *fiche 3.2*.

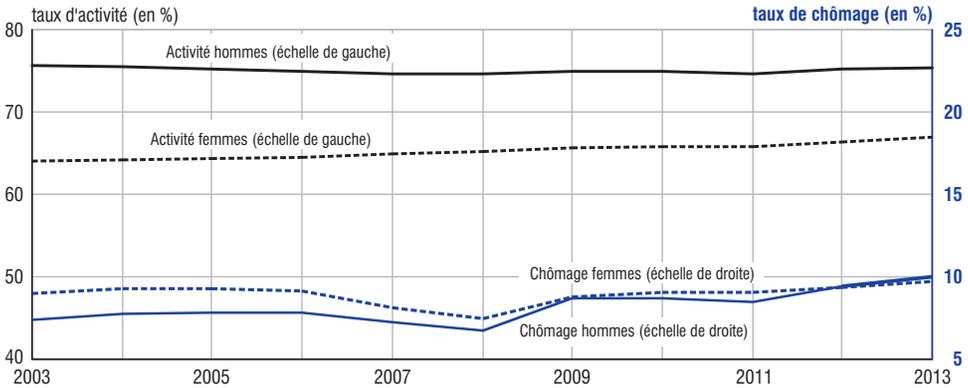
Taux de chômage : voir *fiche 3.4*.

Dans un couple, la **contribution** de la femme aux revenus du couple représente la part du revenu qu'elle a perçu dans le total des revenus individuels perçus par le couple (salaires, revenus des indépendants, chômages et retraites). La contribution vaut 50 % si les revenus de l'homme et de la femme sont égaux.

Pour en savoir plus

- « Écarts de revenus au sein des couples - Trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint », *Insee Première* n° 1492, mars 2014.
- « Femmes et hommes en début de carrière - les femmes commencent à tirer profit de leur réussite scolaire », *Insee Première* n° 1284, février 2010.
- Femmes et hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.

1. Taux d'activité et de chômage selon le sexe

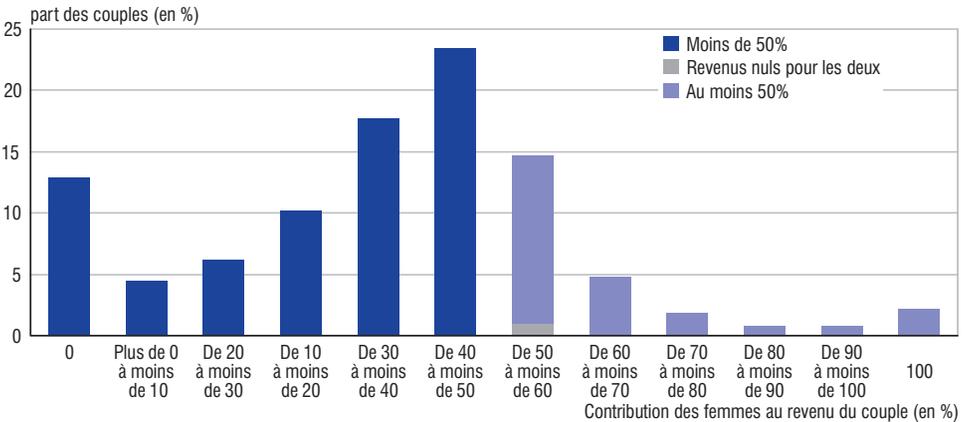


Champ : France métropolitaine, population des ménages ; 15-64 ans pour le taux d'activité ; actifs de 15 ans ou plus pour le taux de chômage.

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Répartition des couples selon la contribution de la femme aux revenus du couple en 2011

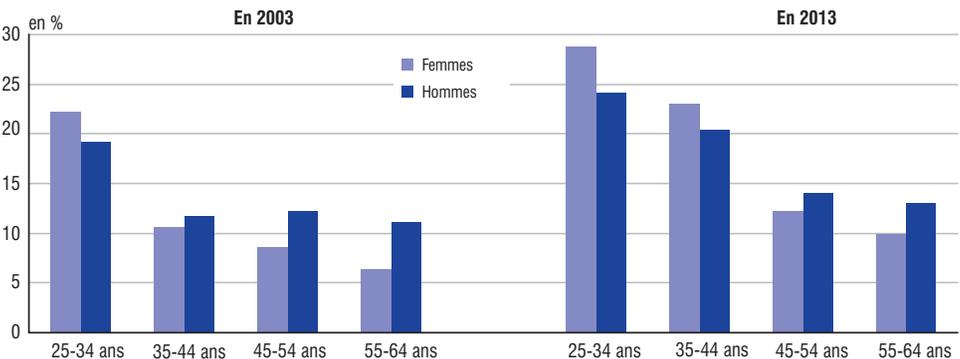


Champ : France métropolitaine, couples composés d'un homme et d'une femme âgés de 20 à 59 ans, hors étudiants.

Lecture : dans 23 % des couples, la contribution des femmes aux revenus individualisables du couple est comprise entre 40 % et moins de 50 %.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011, calculs Insee.

3. Part des femmes et hommes diplômés du supérieur selon l'âge en 2003 et en 2013



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 25 à 64 ans.

Note : résultats en moyenne annuelle. Le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2.5 Population scolaire et universitaire

À la rentrée 2013, le nombre d'élèves, d'apprentis et d'étudiants s'élève à 15,3 millions en France, soit une hausse de 130 000 par rapport à la rentrée 2012. Dans l'enseignement supérieur (y compris apprentissage), la hausse est particulièrement vive : + 51 000 étudiants (+ 2,1 %) et + 4 000 apprentis (+ 2,6 %). Toutes les composantes de l'enseignement supérieur participent à cette croissance. Les universités, qui concentrent le plus fort contingent d'étudiants, affichent cette année, après une période de relative stabilité (+ 5,0 % entre 2000 et 2012), un taux de croissance comparable à celui des écoles d'ingénieurs ou de commerce

Dans l'enseignement scolaire (premier et second degrés, tous ministères), les effectifs globaux progressent au même rythme dans le premier et le second degré (+ 0,6 %). Dans le second degré, la tendance à la hausse des effectifs du premier cycle, liée à la taille des générations, se poursuit. La croissance du nombre de lycéens généraux et technologiques (+ 1,3 % hors agriculture et santé) est principalement due, comme les années précédentes, à une augmentation des taux de passage en seconde. Dans le second cycle professionnel, qui voit s'achever la période de transition liée à la **réforme de la voie professionnelle**, les effectifs de lycéens augmentent (+ 13 000) alors que le nombre

d'apprentis est en forte baisse (- 15 000, soit - 5,0 %). L'augmentation du nombre d'écoliers à la rentrée 2013 résulte à la fois d'une démographie favorable et d'un retour à la hausse de l'accueil des enfants de 2 ans.

Entre 2000 et 2012, le **taux de scolarisation** des enfants de 2 ans a été divisé par 3 (11,0 % en 2012 contre 34,3 % en 2000). Le taux de scolarisation global des jeunes de 18 à 25 ans (40,0 %) est proche de celui des rentrées précédentes. Le taux de scolarisation des jeunes de 18 ans dépasse 75 %, celui des jeunes de 21 ans dépasse 40 %, celui des jeunes de 25 ans est de l'ordre de 10 %.

Après une croissance soutenue jusqu'au milieu des années 1990, entraînant un gain de près de deux années, l'**espérance de scolarisation** a, depuis, perdu 0,6 année : de 18,8 ans de scolarité en 1995, elle s'est stabilisée dans les années récentes autour de 18,2 ans. Il faut voir dans cette baisse le résultat des scolarités accomplies plus rapidement tant dans le premier que dans le second degré (baisse des redoublements). En 2012, les taux de scolarisation permettent ainsi d'« espérer » 18,2 années de formation initiale pour un enfant entrant en maternelle et de 6,2 années pour un jeune de 15 ans. L'écart entre les filles et les garçons, stable depuis 2005, s'établit à 0,5 année à l'avantage des premières. ■

Définitions

La **réforme de la voie professionnelle**, entamée en 2008, a été généralisée en 2009 avec pour objectif de conduire davantage de jeunes à une qualification de niveau IV (niveau baccalauréat). Cela s'est traduit par la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans, directement après la classe de troisième, en remplacement du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans ». Dans le cadre de la réforme, il est prévu que les lycéens passent une certification intermédiaire (CAP ou BEP) en cours de préparation du baccalauréat professionnel en 3 ans (en principe en classe de première professionnelle).

Le **taux de scolarisation**, pour une population d'une tranche d'âge donnée, correspond au rapport entre l'effectif d'élèves, d'apprentis et d'étudiants de cette tranche d'âge, et l'effectif de la population totale correspondante. En 2007, les séries longues ont été modifiées suite à un changement de méthode. Les doublons entre les sources du supérieur et l'enquête apprentissage ont été supprimés. Ceci a eu pour conséquence une baisse des taux de scolarisation entre 20 et 24 ans.

L'**espérance de scolarisation** d'une année donnée est obtenue en additionnant les taux de scolarisation observés aux différents âges (de 2 à 29 ans) cette année-là. Elle représente la durée (hypothétique) de la scolarité d'un enfant entrant à l'école, s'il rencontrait tout au long de son parcours scolaire les conditions de scolarisation du moment. Tous les modes de scolarisation, y compris l'apprentissage, sont pris en compte.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École* n° 24, Depp, octobre 2014.
- « Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation », édition 2014, Depp, en ligne sur le site www.education.gouv.fr.
- Voir aussi : *fiches 2.6, 2.7 et 6.2.*

Population scolaire et universitaire 2.5

1. Effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis @

en milliers

À la rentrée...	1990	2000	2005	2010	2012 _r	2013 _p
Premier degré	6 953	6 552	6 625	6 664	6 719	6 761
dont : préélémentaire	2 644	2 540	2 612	2 539	2 557	2 581
élémentaire	4 218	3 953	3 962	4 081	4 116	4 133
Second degré éducation nationale	5 726	5 614	5 485	5 353	5 422	5 473
dont : 1 ^{er} cycle (collèges)	3 254	3 291	3 139	3 126	3 217	3 238
2 ^d cycle général et technologique (lycées)	1 608	1 502	1 513	1 426	1 452	1 471
2 ^d cycle professionnel (lycées)	750	705	724	706	658	670
Enseignement scolaire relevant d'autres ministères¹	204	233	231	221	220	220
Apprentissage dans le secondaire et dans le supérieur	227	376	396	434	445	432
dont : apprentis dans l'enseignement supérieur	1	51	71	111	135	139
Enseignement supérieur	1 717	2 160	2 283	2 320	2 379	2 430
dont : classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	64	70	75	80	82	84
sections de techniciens supérieurs (STS)	199	239	230	242	254	255
diplômes universitaires de technologie (DUT)	74	117	111	116	115	116
universités (hors DUT et formations d'ingénieurs) ²	1 075	1 256	1 284	1 299	1 321	1 356
formations d'ingénieurs	58	97	104	122	134	137
écoles de commerce	46	63	88	121	131	134
Ensemble	14 828	14 935	15 020	14 992	15 188	15 316
dont : ensemble élèves du premier degré (tous ministères)	7 033	6 625	6 693	6 729	6 784	6 825
ensemble élèves et apprentis du second degré (tous ministères)	6 076	6 099	5 973	5 832	5 888	5 922

1. Ministères en charge de l'agriculture et de la santé (établissements médico-sociaux et hospitaliers).

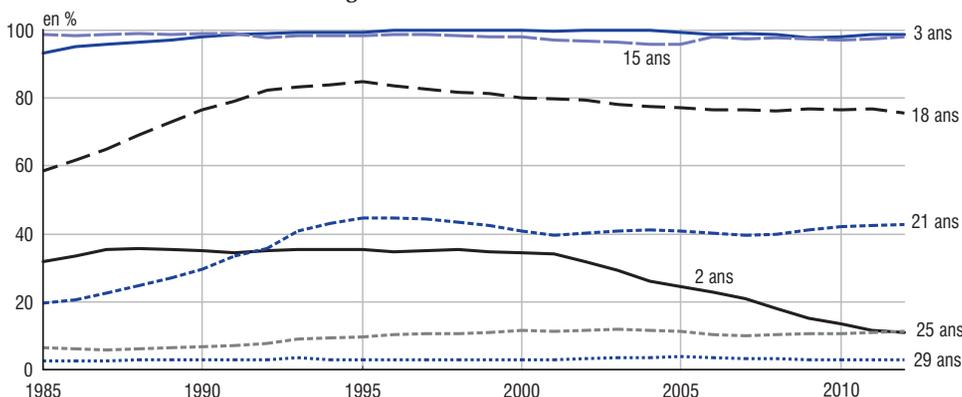
2. Depuis 2008, les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) font partie intégrante des universités.

Champ : France, y compris Mayotte à partir de 2011.

Note : l'augmentation des effectifs entre 2010 et 2012 est pour partie due à l'intégration de Mayotte comme cinquième département d'outre-mer le 31 mars 2011 (+ 85 000 élèves).

Source : Depp.

2. Taux de scolarisation selon l'âge



Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, France à partir de 1999.

Note : l'âge est défini en différence de millésime à la rentrée de l'année scolaire. Les données 2011 et 2012 sont provisoires. Elles sont calculées à partir des estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement.

Source : Depp.

3. Espérance de scolarisation entre 2 ans et 29 ans

en %

À la rentrée ...	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011 _p	2012 _p
Ensemble	16,9	17,9	18,8	18,6	18,4	18,2	18,3	18,2
Garçons	16,8	17,8	18,6	18,5	18,2	18,0	18,0	18,0
Filles	17,1	18,1	19,0	18,8	18,6	18,4	18,5	18,5
À partir de 15 ans	4,7	5,6	6,5	6,3	6,2	6,2	6,2	6,2

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, France à partir de 1999.

Note : l'âge est défini en différence de millésime à la rentrée de l'année scolaire. Les données 2011 et 2012 sont provisoires. Elles sont calculées à partir des estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement. Par souci d'homogénéisation avec les données publiées par la Depp, l'espérance de scolarisation présentée ici est calculée sur les 2-29 ans alors que les données publiées les années précédentes concernaient les 2-34 ans.

Source : Depp.

2.6 Diplômes

Lors de la session 2013, 658 200 diplômes nationaux du brevet (DNB) ont été délivrés en France (y compris Mayotte), portant comme en 2012 le taux de réussite à 84,7 %, soit une progression de 6 points depuis le milieu des années 2000. Les nombres de CAP et de BEP délivrés (y compris les diplômes agricoles), en forte évolution jusqu'en 2011 du fait de la **réforme de la voie professionnelle** (hausse des CAP et baisse des BEP en parallèle), se sont stabilisés depuis 2012. Les taux de réussite à la session 2013, respectivement de 83,8 % et 83,3 %, sont les plus élevés jamais atteints.

En 2013, 678 200 candidats se sont présentés au baccalauréat et 589 400 ont obtenu leur diplôme, soit un taux de réussite global en hausse par rapport à 2012 (86,9 % contre 84,5 %). La hausse observée en 2013 est plus importante dans les filières générales et technologiques (respectivement + 2,4 et + 3,5 points) que dans les séries professionnelles (+ 0,5 point). En dépit de cette hausse, le nombre de bacheliers diminue, car la transition vers le nouveau cursus professionnel en 3 ans au lieu de 4 ans avait conduit à une augmentation temporaire du nombre de candidats au baccalauréat professionnel en 2011 et 2012. Ainsi, la **proportion de bacheliers dans une génération** baisse de 3,5 points par rapport à 2012 ; elle devrait se stabiliser lors des sessions suivantes à un niveau très supérieur à celui de 2010. Elle s'élève en 2013 à 73,7 % : 38,0 % dans les séries générales, 15,6 % dans les séries technologiques et 20,1 % dans les séries professionnelles.

En 2012, 162 100 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS). Avec un taux de réussite de 73,2 % (+ 1,4 point par rapport à la session 2011), la hausse du nombre de BTS délivrés (+ 3 700) est supérieure à celle des effectifs de candidats (+ 2 100). Après deux années de baisse, le nombre de diplômes universitaires de technologie délivrés (46 900 DUT) se redresse en 2012.

Les universités françaises ont délivré 168 100 licences **LMD** en 2012. Après quatre années de stagnation, le nombre de licences délivrées progresse pour la deuxième année consécutive (+ 4,3 % en 2 ans). Cette évolution reflète celle des licences générales (- 5,3 % sur la période 2008-2010 puis + 3,7 % entre 2010 et 2012). Les licences professionnelles continuent de se développer (+ 24 % entre 2008 et 2012).

Le nombre total de masters délivrés (122 000) est en baisse de 2,1 %, après des hausses marquées les années précédentes : + 20 % à la session 2011, augmentation expliquée en partie par la réforme des concours d'enseignement qui nécessitent depuis 2010 l'obtention préalable d'un master. Si les masters professionnels continuent d'être majoritaires, les masters indifférenciés sont en forte progression et représentent plus du tiers des masters délivrés. En 2012, le nombre de doctorats (13 700, habilitations à diriger des recherches comprises) augmente moins qu'en 2011 (+ 2,2 % après + 3,9 %). ■

Définitions

Réforme de la voie professionnelle : voir *fiche 2.5*.

Proportion de bacheliers dans une génération : il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux.

LMD : dans le cadre de l'harmonisation des cursus européens d'enseignement supérieur, le cursus universitaire français s'organise depuis le milieu des années 2000 autour des trois diplômes que sont la licence, le master et le doctorat. Cette nouvelle organisation, dite « LMD », permet d'accroître la mobilité des étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales.

Pour en savoir plus

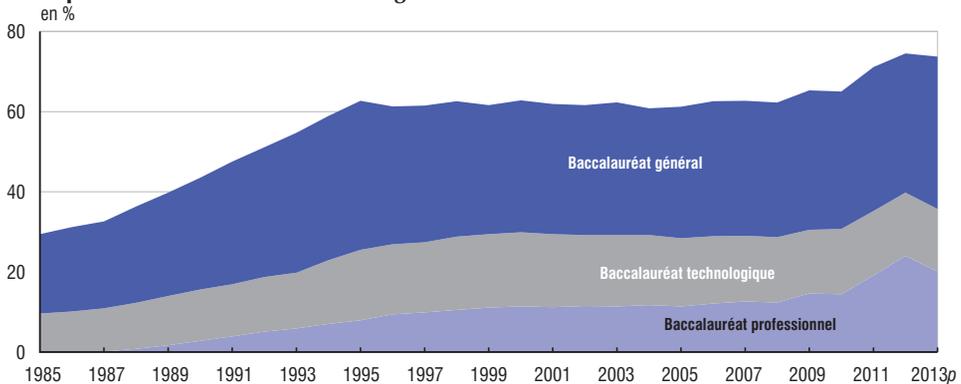
- « Résultats définitifs de la session 2013 du baccalauréat », *Note d'information* n° 2014.06, Depp, mars 2014.
- *L'état de l'École* n° 24, Depp, octobre 2014.
- « Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation », Depp, édition 2014, en ligne sur le site www.education.gouv.fr.
- Voir aussi : *fiches 2.5, 2.7, 2.8 et 6.2*.

1. Principaux diplômes délivrés dans le second degré

	2011		2012		2013	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (en %)	Nombre d'admis	Taux de réussite (en %)	Nombre d'admis	Taux de réussite (en %)
Brevet (DNB)	637 600	83,4	661 100	84,7	658 200	84,7
CAP y compris CAP agricole (CAPA)	185 500	82,7	186 300	83,5	194 000	83,8
BEP y compris BEP agricole (BEPA)	148 300	76,9	150 800	79,3	151 600	83,3
Baccalauréat	569 400	85,7	609 900	84,5	589 400	86,9
Baccalauréat général	283 800	88,3	293 800	89,6	305 300	92,0
Série L	45 500	85,7	46 500	86,9	50 400	91,0
Série ES	92 900	87,7	96 500	89,1	97 700	91,5
Série S	145 400	89,4	150 900	90,8	157 200	92,6
Baccalauréat technologique	129 500	82,3	125 100	83,2	124 900	86,5
<i>dont : bac STI2D¹ et STI hors AA²</i>	25 900	79,5	24 500	83,1	24 700	91,5
<i>bac STL (sciences et technologies de laboratoire)</i>	6 500	87,2	6 700	89,8	6 800	93,8
<i>bac ST2S (sciences et technologies de la santé et du social)</i>	21 600	80,6	21 400	81,3	22 400	85,2
<i>bac STG (sciences et technologies de la gestion)</i>	65 000	83,3	62 900	83,2	61 100	84,4
Baccalauréat professionnel	156 100	84,0	190 900	78,4	159 200	78,9

1. Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
 2. Sciences et technologies industrielles hors spécialité « arts appliqués ».
 Champ : France y compris Mayotte.
 Source : Depp.

2. Proportion de bacheliers dans une génération @



Champ : France métropolitaine avant 2001, France depuis 2001.

Note : de 2001 à 2007, les proportions sont calculées à partir des estimations de population de l'Insee. Les données 2012 et 2013 sont provisoires.

Source : Depp.

3. Principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur

	2008	2009	2010	2011	2012
Brevet de technicien supérieur (BTS)	106 000	110 500	113 500	114 900	118 600
Diplôme universitaire de technologie (DUT)	46 700	48 000	47 300	46 300	46 900
Licence professionnelle	37 700	40 500	44 235	45 400	46 800
Licence générale	123 500	121 600	117 000	119 000	121 300
Master professionnel / DESS	65 200	62 800	60 100	64 900	60 700
Master recherche / DEA	22 100	20 700	18 900	19 600	18 000
Master indifférencié	7 100	12 900	24 500	40 100	43 400
Diplôme d'ingénieur	28 600	28 300	28 900	30 400	31 300
Diplôme d'école de commerce et de gestion	22 400	28 100	28 900	30 200	33 600
<i>dont : diplôme d'école de commerce et de gestion visé</i>	11 700	14 300	16 300	18 000	20 600
Doctorat (y compris HDR)	12 400	12 700	12 900	13 400	13 700
Diplôme de docteur (santé)	6 800	7 000	7 400	8 200	8 800

Champ : France.

Note : les habilitations à diriger des recherches (HDR) sont comptabilisées avec les doctorats.

Source : DGESIP/DGRI-SIES.

2.7 Dépenses d'éducation

En 2013, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) atteint 144,8 milliards d'euros, soit 6,8 % du produit intérieur brut (PIB). Elle correspond à une dépense de 2 200 euros par habitant, ou 8 320 euros par élève ou étudiant.

Entre 1980 et 2013, en euros constants, la dépense d'éducation a crû, en moyenne, légèrement plus vite que le PIB (+ 2,0 % contre + 1,8 % par an). Mais sa part dans le PIB a fluctué : dans les années 1990, la part de la DIE dans le PIB augmente fortement et atteint 7,8 % en 1995 et 1996, en lien avec l'effort important des collectivités territoriales suite à la mise en place des lois de décentralisation, ainsi que la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1997 à 2008, en revanche, cette part décroît régulièrement pour revenir à 6,7 %. En 2009, en partie sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,1 %, puis subit à nouveau une légère baisse pour atteindre 6,8 % en 2012 et 2013.

En 2013, l'État assure 57,0 % du **financement initial** de la DIE, très majoritairement sur le budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (52,6 % de la DIE) et les collectivités territoriales en assurent 24,5 %. La part qu'elles financent s'accroît dans le second degré et le supérieur après 2006, notamment du fait du transfert aux régions et aux départements de nouvelles compétences (gestion des

ex-personnels TOS – techniciens, ouvriers et personnels de service – organisation de la formation sanitaire et sociale dans l'enseignement supérieur).

Sur longue période, la croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui de la dépense moyenne par élève, qui, tous niveaux confondus, augmente de 1,8 % par an en moyenne depuis 1980 en euros constants. Néanmoins, depuis 1999, la dépense moyenne par élève progresse plus modérément (+ 0,6 % par an en moyenne). C'est dans le premier degré que la dépense moyenne pour un élève a le plus augmenté sur 33 ans : + 1,9 % en moyenne par an en euros constants (contre + 1,5 % dans le second degré), notamment en raison d'une hausse du taux d'encadrement et de la création du corps de professeurs des écoles. En revanche, la dépense moyenne pour un étudiant du supérieur n'a augmenté que de 1,1 % en moyenne par an entre 1980 et 2013 : la forte hausse des effectifs sur la période a absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur. Depuis 2010, seule la dépense moyenne pour un élève du premier degré continue de croître (+ 1,3 % en moyenne par an en euros constants) quand celles du second degré et du supérieur diminuent (- 1,5 % et - 0,9 % respectivement). ■

Définitions

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale.

Les méthodes, le champ et les concepts retenus par le compte de l'éducation évoluent périodiquement. Ainsi, en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des communes et des ménages est revue. Les résultats sont aussi modifiés par le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale intégrant notamment Mayotte dans le champ. Le niveau du PIB est également affecté par le changement de base. Ce rebasage ainsi que les modifications apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la Lof) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont fait l'objet d'une rétopolation jusqu'en 1980. Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent donc de ceux des éditions précédentes de cette publication.

Le **financement initial** de la DIE représente le financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Par exemple, le montant des bourses sera attribué à l'État en financement initial, et aux ménages en financement final après transferts. Ainsi, le financement final est la notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École* n° 24, Depp, octobre 2014.
- Voir aussi : *fiches 2.5, 2.6 et 6.2.*

1. Dépense intérieure d'éducation

	2006	2010	2011	2012	2013p
Dépense intérieure d'éducation (DIE)					
DIE en valeur (en milliards d'euros)	126,6	140,8	141,6	142,3	144,8
DIE en euros constants (en milliards d'euros 2013)	138,5	145,0	144,4	143,4	144,8
DIE par habitant (en euros 2013)	2 190	2 240	2 220	2 190	2 200
DIE par élève (en euros 2013)	8 020	8 410	8 330	8 280	8 320
Structure du financement initial de la DIE (en %)¹					
État	61,3	57,3	57,1	56,9	57,0
dont : MENESR ²	54,6	52,4	52,2	52,5	52,6
Collectivités territoriales	21,6	24,7	24,5	24,5	24,5
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	1,8	2,3	2,3	2,6	2,6
Entreprises	7,6	8,2	8,5	8,5	8,4
Ménages	7,7	7,5	7,6	7,5	7,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. La structure du financement initial n'a pas pu être rétropolée avant 2006.

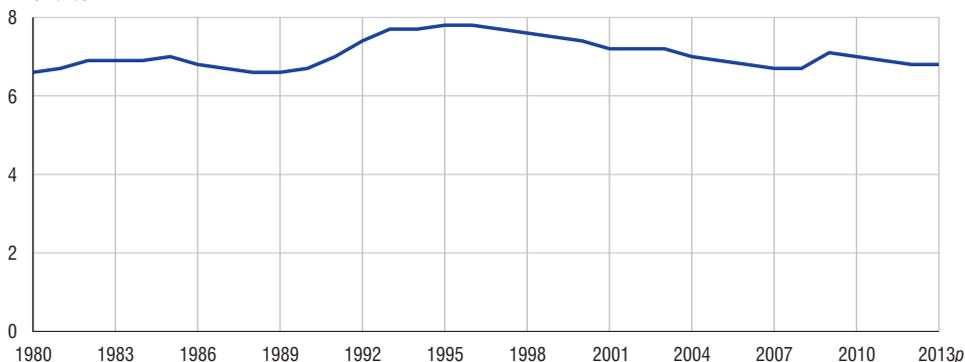
2. MENESR : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Champ : France.

Source : Depp.

2. Part de la dépense intérieure d'éducation dans le produit intérieur brut

en % du PIB

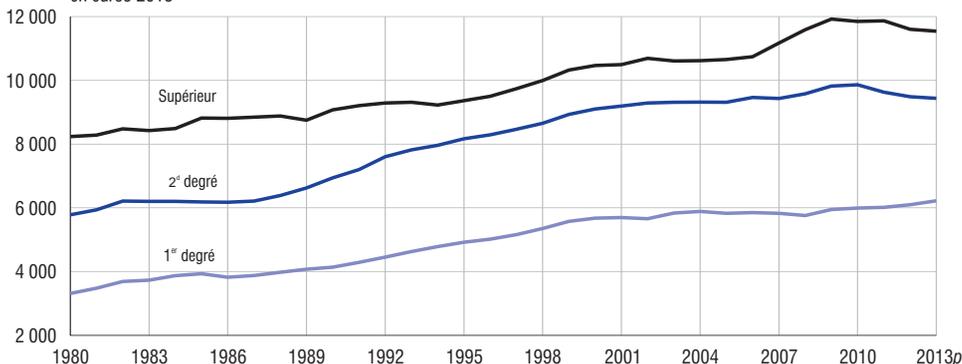


Champ : France.

Source : Depp.

3. Dépense intérieure d'éducation moyenne par élève, selon les niveaux d'enseignement

en euros 2013



Champ : France.

Source : Depp.

2.8 Doctorants et docteurs

À la rentrée 2013, 284 **écoles doctorales** accréditées accueillent 76 800 doctorants, soit une baisse des effectifs de 5 % depuis 2009. Deux phénomènes expliquent cette baisse. D'une part, la diminution de la durée des thèses : 41 % des docteurs diplômés en 2013 ont effectué leur thèse en moins de 40 mois contre 35 en 2009. D'autre part, la diminution de 8 % sur la période du nombre d'inscrits en 1^{re} année de doctorat qui s'établit à 18 100 à la rentrée 2013.

Les sciences humaines et sociales, qui accueillent 44 % des nouveaux doctorants, enregistrent une diminution de 12 % des inscriptions en 1^{re} année entre 2009 et 2013. Les sciences et leurs interactions, qui regroupent 39 % des inscrits en 1^{re} année de doctorat, sont en baisse de 8 %, avec des évolutions contrastées selon les **champs disciplinaires** : la baisse atteint 19 % en sciences et technologies de l'information et de la communication et 10 % en sciences pour l'ingénieur et en sciences de la terre et de l'univers. En revanche, le nombre de nouveaux inscrits en mathématiques est en hausse de 16 %. Dans le champ des sciences du vivant, les effectifs de 1^{re} année augmentent de 7 % en biologie, médecine et santé et baissent de 16 % en sciences agronomiques et écologiques.

Les femmes, qui constituent 46 % des effectifs de doctorants de 1^{re} année, sont plus nombreuses en sciences du vivant (57 % des effectifs) et en sciences humaines et humanités (54 %). Elles ne représentent que 31 % des effectifs en sciences et leurs interactions. Leur part dans les différentes disciplines évolue très peu depuis 2009.

Un peu plus d'un inscrit en 1^{re} année de doctorat sur cinq (22 %) a obtenu son master

(ou autre diplôme de plus haut niveau) à l'étranger. Ces étudiants diplômés à l'étranger sont plus nombreux en 2013 qu'en 2009 (+ 11 %). À l'inverse, les nouveaux doctorants ayant obtenu leur diplôme de plus haut niveau en France sont en baisse de 16 % depuis 2009. Cette diminution concerne prioritairement les titulaires d'un master (- 16 %), alors que les effectifs des titulaires d'un diplôme d'ingénieur ont augmenté de 23 %.

En 2013, près de 70 % des doctorants en 1^{re} année bénéficient d'un financement pour leur thèse. L'accès aux financements est meilleur en sciences et leurs interactions : 95 % des nouveaux inscrits sont financés. En sciences du vivant, les taux d'accès aux financements sont également élevés : 81 % en biologie, médecine et santé, 97 % en agronomie et écologie. En sciences humaines et sociales, en revanche, seulement 38 % des doctorants ont accès à un financement pour leur thèse, 34 % sont salariés.

En 2013, 14 600 diplômes de doctorat ont été décernés, soit 8 % de plus qu'en 2009 : 6 700 en sciences (+ 16 %), 2 900 en sciences du vivant (+ 0 %) et 5 000 en sciences humaines et sociales (+ 4 %). La hausse actuelle du nombre de doctorats délivrés s'explique par la mise en place récente par les écoles doctorales de procédures de sélection des doctorants, de programmes d'incitation à la soutenance afin de réduire la durée des thèses – notamment par la mise en place de comités de suivi des thèses – et de quota de thèses suivies par directeur de thèses. La durée moyenne des thèses est de 40 mois en sciences et leurs interactions, 41 mois en sciences du vivant et 62 mois en sciences humaines et sociales. ■

Définitions

Les **écoles doctorales** sont définies, depuis 2001, comme un regroupement, autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L.612-7 du code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale.

Champ disciplinaire : le mode d'accréditation des écoles doctorales repose sur un principe d'accréditation par grand champ disciplinaire. Le référentiel d'accréditation des écoles doctorales, dérivé du référentiel de labellisation des laboratoires de recherche reconnus par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, est décliné en 10 champs disciplinaires (*figure 1*).

Pour en savoir plus

- *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, MENESR, édition 2014.
- *L'état de l'emploi scientifique en France*, MENESR, édition 2014, à paraître.

1. Effectifs de doctorants et de docteurs diplômés en 2013

	Doctorants		Inscrits en 1 ^{re} année de doctorat		Docteurs diplômés dans l'année	
	2009	2013	2009	2013	2009	2013
Sciences et leurs interactions	26 465	26 709	7 623	7 011	5 816	6 739
Mathématiques et leurs interactions	2 162	2 481	610	707	417	586
Physique	3 076	3 319	932	960	746	892
Sciences de la terre et de l'univers, espace	2 277	2 445	676	611	513	605
Chimie	4 454	4 518	1 274	1 211	1 027	1 225
Sciences pour l'ingénieur	6 222	6 608	1 850	1 675	1 444	1 631
Sciences et technologies de l'information et de la communication	8 274	7 338	2 281	1 847	1 669	1 800
Sciences du vivant	11 941	11 754	3 098	3 162	2 879	2 870
Médecine ¹ , biologie et santé	9 639	9 660	2 453	2 622	2 410	2 420
Sciences agronomiques et écologiques	2 302	2 094	645	540	469	450
Sciences humaines et sociales	42 837	38 377	9 048	7 930	4 777	4 987
Sciences humaines et humanités	25 125	22 751	5 333	4 686	2 839	3 018
Sciences de la société	17 712	15 626	3 715	3 244	1 938	1 969
Ensemble	81 243	76 840	19 769	18 103	13 472	14 596

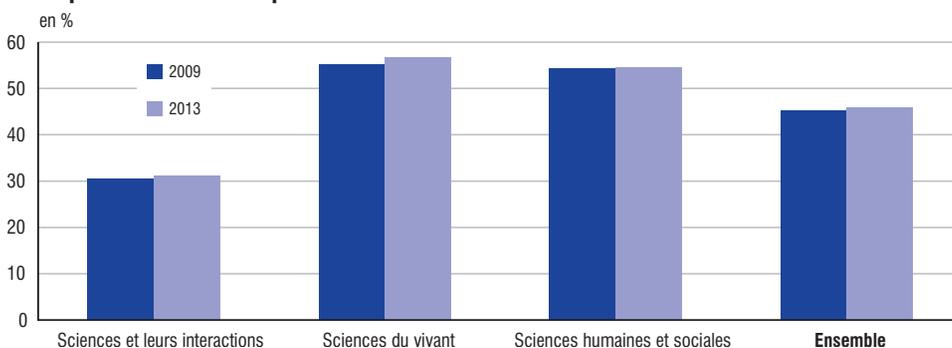
1. Doctorats de recherche médicale hors doctorats d'exercice.

Champ : écoles doctorales accréditées.

Note : la répartition des doctorants est effectuée en fonction de la discipline de la thèse, qui peut être différente de la discipline principale de l'école doctorale. Les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat (1^{re} année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

Source : MENESR / SIES recherche, enquête sur les effectifs de doctorants et de docteurs des écoles doctorales 2009 et 2013.

2. Proportion de femmes parmi les inscrits en 1^{re} année de doctorat

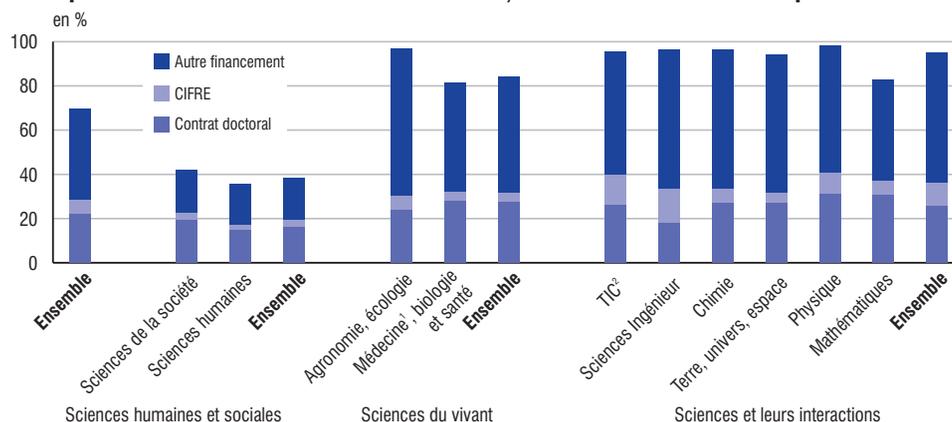


Champ : écoles doctorales accréditées.

Note : voir figure 1.

Source : MENESR / SIES recherche, enquête sur les effectifs de doctorants et de docteurs des écoles doctorales 2009 et 2013.

3. Proportion d'inscrits en 1^{re} année de doctorat ayant obtenu un financement pour leur thèse



1. Doctorats de recherche médicale hors doctorat d'exercice.

2. Technologies de l'information et de la communication.

Champ : écoles doctorales accréditées, inscrits en 1^{re} année de doctorat dont la situation financière est connue (96,4 % des cas en 2013).

Note : la répartition des doctorants est effectuée en fonction de la discipline principale de l'école doctorale.

Source : MENESR / SIES recherche, enquête sur les effectifs de doctorants et de docteurs des écoles doctorales 2013.

Fiches thématiques

Emploi, salaires

3.1 Formation et emploi

Jusqu'au milieu des années 1990, le niveau de diplôme des jeunes a fortement progressé. Il s'est stabilisé depuis. Ainsi, 43 % des jeunes qui sortent de formation initiale entre 2010 et 2012 sont diplômés du supérieur, contre environ 15 % à la fin des années 1970. Selon les critères de l'Union européenne, le seuil minimum de qualification correspond à l'obtention d'un **diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire** (CAP, BEP ou baccalauréat en France). En 2013, en France métropolitaine, 14 % des jeunes de 20 à 24 ans n'ont pas acquis un tel diplôme. Cette situation est plus fréquente chez les garçons que chez les filles (16 % contre 12 %).

Dans les premières années suivant la fin de leurs études, les jeunes sont plus souvent confrontés au chômage. En 2013, le taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans se situe à 20,3 %, contre 9,8 % pour l'ensemble des actifs. À distance plus grande de la **sortie de formation initiale**, le taux de chômage diminue et atteint 12,5 % pour ceux qui ont achevé leurs études depuis cinq à dix ans.

Les jeunes peu diplômés sont beaucoup plus exposés au chômage. Ainsi, en 2013, un à quatre ans après leur sortie du système éducatif, 48,9 % des jeunes actifs sortis sans diplôme (ou avec seulement le brevet des collèges) sont au chômage, contre 28,3 % des titulaires d'un CAP ou d'un BEP et 9,2 % des diplômés du supérieur long. Quel que soit le niveau de diplôme, le taux de chômage diminue avec l'ancienneté sur le marché du travail mais il subsiste toujours un écart entre diplômés et non-diplômés.

Lors des périodes de ralentissement économique, la situation des débutants se dégrade davantage que celle de l'ensemble des actifs. Ainsi, au plus fort de la crise entre 2008 et 2009, le taux de chômage des jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis un à quatre ans a augmenté plus

fortement (+ 5,8 points) que celui de l'ensemble des actifs (+ 1,7 point). Le taux de chômage des jeunes actifs a légèrement reculé entre 2010 et 2011 puis il a augmenté à nouveau en 2012 et atteint 20,3 % en 2013. Cette hausse a touché tous les débutants, quel que soit leur niveau de diplôme.

La part de jeunes actifs en emploi « temporaire » (intérim, contrat à durée déterminée, contrat aidé, stage, etc.) diminue avec le niveau de diplôme. Parmi les jeunes actifs ayant un emploi et sortis depuis un à quatre ans du système éducatif, 24 % des diplômés de l'enseignement supérieur long ont un contrat à durée limitée contre la moitié des jeunes ayant au plus le brevet des collèges. Par ailleurs, comme pour l'ensemble des personnes en emploi, un à quatre ans après la fin des études, le temps partiel concerne davantage les jeunes femmes actives que les jeunes hommes actifs (24 % contre 10 %). Les jeunes actives sortant de l'enseignement secondaire sont davantage concernées, ce taux s'établissant à 35 % pour les titulaires d'un baccalauréat, d'un CAP ou d'un BEP contre 17 % pour les diplômées du supérieur (respectivement 12 % et 7 % pour les jeunes hommes actifs).

Depuis 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage se diffuse et investit l'ensemble du champ de la formation professionnelle des jeunes. En France, le nombre d'apprentis a presque doublé en 20 ans et atteint 438 100 en 2012-2013. Après un gain de 10 000 apprentis entre 2010-2011 et 2011-2012 (+ 2,4 %), le nombre d'apprentis progresse moins entre 2011-2012 et 2012-2013 (gain de 1 800 apprentis, soit + 0,4 %). Si le CAP domine encore, il n'accueille dorénavant que quatre apprentis sur dix. Le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel accueillent 27 % des apprentis, le brevet de technicien supérieur et le diplôme universitaire de technologie 17 %, les licences, masters et diplômes d'ingénieur 14 %. ■

Définitions

Diplômes du second cycle de l'enseignement secondaire : cette catégorie rassemble les certificats d'aptitude professionnelle (CAP), les brevets d'études professionnelles (BEP), les baccalauréats ainsi que les diplômes équivalents (niveau V ou IV).

Sortie de formation initiale : première interruption d'au moins un an du parcours de formation (études scolaires ou universitaires, y compris l'apprentissage s'il s'est effectué dans la continuité de la scolarité).

Pour en savoir plus

- *Repères et références statistique*, Depp, édition 2014.
- *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Femmes et hommes en début de carrière », *Insee Première* n° 1284, février 2010.

1. Niveau de diplôme et d'inscription le plus élevé des jeunes de 20-24 ans

en %

	2004	2007	2010	2013			
	Ensemble			Ensemble (en milliers)		Hommes	Femmes
Diplômés	83	82	83	86	3 139	84	88
Enseignement supérieur, bac et équivalents	65	65	67	72	2 628	68	76
CAP-BEP	18	17	16	14	511	16	12
Sortis sans diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire en...	17	18	17	14	506	16	12
... classe de terminale	5	5	4	3	109	4	3
... dernière année de CAP ou BEP	4	4	4	3	116	4	2
... année de 2 ^{de} ou 1 ^{re} de bac général ou technologique	1	2	2	1	48	1	1
... 1 ^{er} cycle, 1 ^{re} année de CAP ou BEP	7	7	7	7	233	7	6
Ensemble	100	100	100	100	3 645	100	100

Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été rétropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Taux de chômage au sens du BIT en 2013 selon le diplôme et la durée écoulée depuis la fin des études initiales @

en %

	Sortis depuis 1 à 4 ans	Sortis depuis 5 à 10 ans	Ensemble de la population
Diplôme de l'enseignement supérieur long ¹	9,2	6,3	6,1
Diplôme de l'enseignement supérieur court ²	13,0	5,8	5,7
Baccalauréat	22,5	12,3	10,1
CAP, BEP	28,3	18,7	10,0
Aucun diplôme, certificat d'études ou brevet	48,9	33,2	16,1
Ensemble	20,3	12,5	9,8

1. Notamment licence, master, doctorat, écoles de commerce et d'ingénieur.

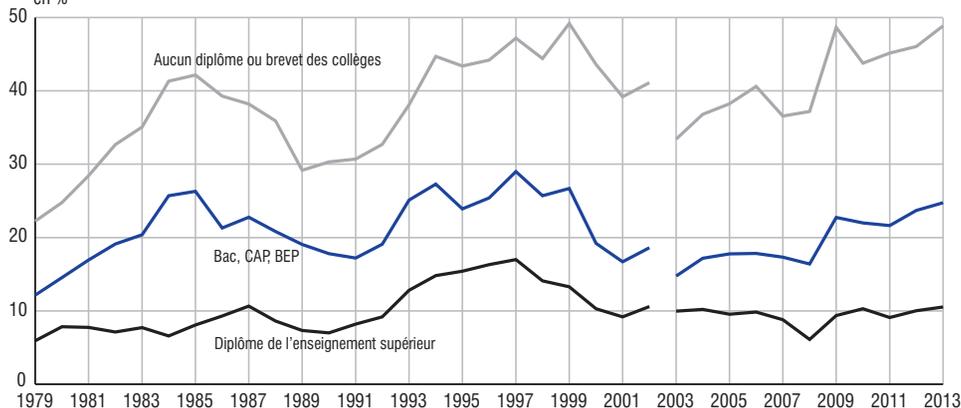
2. Notamment DUT, BTS, Deug, diplômes paramédicaux et sociaux.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2013.

3. Taux de chômage au sens du BIT selon le diplôme, 1 à 4 ans après la fin des études initiales

en %



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Note : les taux de chômage présentés dans cette figure correspondent à l'interprétation française du chômage BIT jusqu'en 2002. À partir de 2003, ils correspondent à l'interprétation d'Eurostat, adoptée par l'Insee depuis novembre 2007 ; le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries 2003-2012 ont été rétropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3.2 Population active

En moyenne en 2013, la **population active** est estimée à 28,6 millions de personnes en France métropolitaine selon l'**enquête Emploi**, dont 14,9 millions d'hommes et 13,7 millions de femmes. Le **taux d'activité** des personnes âgées de 15 à 64 ans s'établit à 71,1 % en 2013, en hausse pour la deuxième année consécutive (+ 0,4 point après + 0,5 point en 2012). Au cours des deux dernières années, le taux d'activité des 25-49 ans se stabilise à 88,9 % ; celui des 15-24 ans baisse de 0,6 point, principalement en 2012, pour atteindre 37,3 %. L'augmentation du taux d'activité des 15-64 ans est donc entièrement soutenue par l'activité des personnes de 50 à 64 ans : en deux ans, leur taux d'activité a augmenté de 3,6 points. Sur les seuls 55-64 ans la hausse est encore plus importante (+ 5,0 points), en lien avec l'effet des réformes des retraites. Avant 2008, les départs massifs en retraite des générations du *baby-boom* masquaient le changement du comportement d'activité des personnes de 50 ans ou plus. L'**espérance apparente d'activité** des 50-64 ans permet de neutraliser ces effets démographiques. Entre 2003 et 2008, elle augmentait de 0,1 année par an. Depuis 2009, elle augmente un peu plus vite, de 0,2 à 0,3 année par an.

En 2013, elle s'établit à 9,2 ans, contre 7,5 ans en 2003.

En 2013, les taux d'activité des hommes et des femmes âgés de 15 à 64 ans s'établissent respectivement à 75,4 % et 67,0 %. Pour les hommes, il est quasi stable sur un an. Pour les femmes, il s'accroît de 0,7 point en 2013, après + 0,5 point en 2012 et deux années de stabilité en 2010 et 2011, qui contrastaient avec la hausse régulière enregistrée depuis 1975. Pour les hommes comme pour les femmes, le taux d'activité est en hausse pour les 50-64 ans (+1,1 point pour les hommes et +1,2 point pour les femmes) et en baisse pour les 15-24 ans (- 0,1 point chacun, respectivement à 40,7 % et 33,9 %). En revanche, le taux d'activité des 25-49 ans évolue de manière contrastée en 2013 : il diminue pour les hommes (- 0,3 point en 2013 et - 1,4 point depuis 2008) mais augmente pour les femmes (+ 0,6 point en 2013 et + 0,5 point depuis 2008).

Selon les dernières projections de l'Insee, le nombre d'actifs augmenterait fortement jusqu'en 2025, puis se stabiliserait, avant de repartir à la hausse à partir de 2035 si la fécondité demeurait à un niveau élevé. Il atteindrait 30,1 millions en 2030 et 31,2 millions en 2060. ■

Définitions

La **population active** regroupe les personnes en emploi (la population active occupée) et les chômeurs ; ces concepts sont entendus ici selon les définitions BIT (voir *fiches 3.3 et 3.4*). Cette population active diffère de l'estimation en glissement publiée dans les *Notes de conjoncture* de l'Insee, qui utilisent pour l'emploi les données issues des estimations d'emploi.

L'**enquête Emploi**, réalisée par l'Insee depuis 1950, est la source statistique qui permet de mesurer le chômage et l'emploi au sens du BIT. Elle fournit aussi des données sur les professions, la durée du travail, les emplois précaires et permet de mieux cerner les changements de situation vis-à-vis du travail. Depuis 2003, elle est trimestrielle et réalisée en continu au cours de chaque trimestre. En 2013, son questionnaire a été rénové. Certaines reformulations de question ont joué sur la teneur des réponses d'une petite proportion des personnes enquêtées. Ceci a un impact sur la mesure en niveau des principaux indicateurs, mais n'affecte pas les variations. Cet ouvrage présente les résultats observés en 2013 avec le questionnaire rénové. Les séries ont été rétroprojetées pour les rendre cohérentes avec ce questionnaire.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

Pour une année donnée, l'**espérance apparente d'activité** correspond à la somme des taux d'activité à chaque âge observés cette année-là. Cet indicateur est un résumé de l'activité de l'année, indépendant de la structure démographique : il représente le nombre d'années passées en activité d'une génération fictive qui aurait les mêmes comportements à chaque âge que ceux observés pendant l'année. Cet indicateur ne tient pas compte des décès qui peuvent intervenir au cours de la période d'activité, d'où le qualificatif « apparente ».

Pour en savoir plus

- « Projections à l'horizon 2060 : des actifs plus nombreux et plus âgés », *Insee Première* n° 1345, avril 2011.
- « Marché du travail - Séries longues - Mise à jour 2013 », *Insee Résultats* n° 149 Société, décembre 2013.

1. Population active et taux d'activité @

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Population active totale (en milliers)	27 305	27 471	27 708	27 897	28 132	28 235	28 266	28 479	28 577
Hommes	14 493	14 540	14 607	14 679	14 766	14 808	14 801	14 911	14 909
Femmes	12 812	12 931	13 101	13 218	13 366	13 427	13 465	13 567	13 668
Taux d'activité des 15-64 ans (en %)	69,7	69,6	69,7	69,9	70,3	70,2	70,2	70,7	71,1
Hommes	75,2	74,9	74,7	74,7	75,0	74,9	74,7	75,3	75,4
Femmes	64,4	64,5	64,9	65,2	65,7	65,8	65,8	66,3	67,0
15-24 ans	38,1	38,1	38,4	38,5	39,6	38,9	37,9	37,4	37,3
25-49 ans	88,2	88,4	88,7	89,3	89,3	89,3	88,9	88,8	88,9
50-64 ans	56,6	56,2	55,9	55,6	56,4	57,1	58,1	60,6	61,7
<i>dont : 55-64 ans</i>	<i>40,4</i>	<i>40,1</i>	<i>40,0</i>	<i>39,8</i>	<i>41,2</i>	<i>42,2</i>	<i>44,0</i>	<i>47,4</i>	<i>49,0</i>

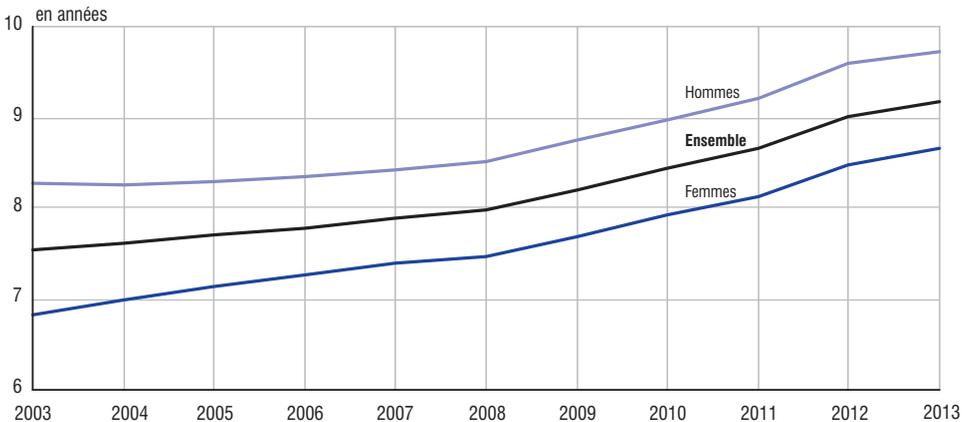
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Lecture : en moyenne en 2013, 71,1 % de la population en âge de travailler (conventionnellement de 15 à 64 ans) est active (en emploi ou au chômage).

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi.

2. Espérance apparente d'activité des personnes âgées de 50 à 64 ans

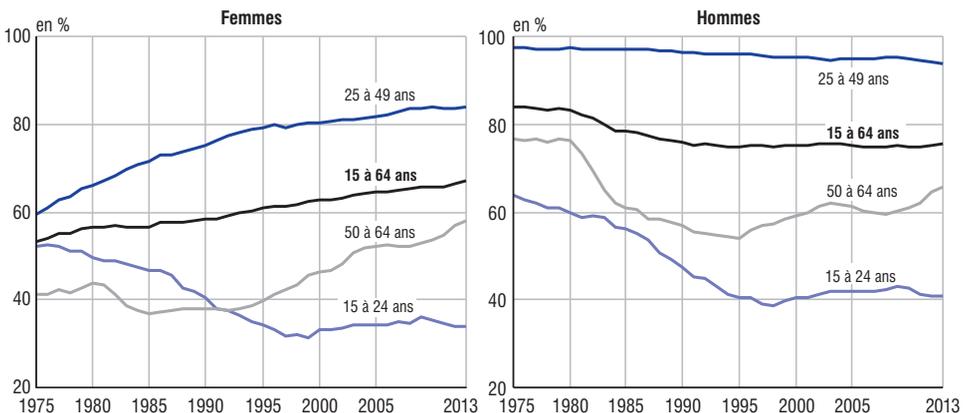


Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 50 à 64 ans.

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3. Évolution du taux d'activité selon le sexe et la tranche d'âge



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi.

3.3 Emploi

En moyenne en 2013, 25,8 millions de personnes occupent un **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** en France métropolitaine, selon les données de l'**enquête Emploi**.

En 2013, le **taux d'emploi** des 15-64 ans s'établit à 64,1 %. Alors qu'il progressait avant la crise, il a perdu 0,8 point en 2009, et est quasi inchangé depuis. Depuis 2009, le taux d'emploi des femmes a augmenté (+ 0,5 point), alors que celui des hommes a baissé (- 0,6 point). En 2013, celui des femmes reste toutefois inférieur à celui des hommes, avec un écart de 7,4 points. Des disparités apparaissent également selon les tranches d'âge : le taux d'emploi des moins de 50 ans diminue sur la période récente, alors qu'il augmente pour les plus âgés. Ainsi depuis 2008, le taux d'emploi des 15-24 ans et celui des 25-49 ans ont perdu environ 3,0 points. En 2013, le repli est toutefois un peu moins marqué qu'en 2012 pour les 15-24 ans (- 0,2 point après - 1,1 point) et pour les 25-49 ans (- 0,3 point après - 0,7 point). Inversement, le taux d'emploi des 50-64 ans a gagné 4,5 points depuis 2008. En 2013, il s'accroît moins fortement qu'en 2012 (+ 0,7 point après + 2,0 points). Ce ralentissement peut être dû à des départs en retraites plus nombreux. D'une part, il n'y a pas eu en 2013 de nouveau recul de l'âge légal minimal pour prendre sa retraite ; d'autre part, des personnes ont pu bénéficier du dispositif de départ anticipé suite à une carrière longue, modifié fin 2012. L'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans est encore plus forte : + 1,1 point en un an et + 7,4 points depuis 2008. Jusqu'en

2008, des effets démographiques soutenaient le taux d'emploi des 55-64 ans : les générations nombreuses du *baby-boom* entraînent dans cette tranche d'âge avec des taux d'emploi plus élevés que les générations creuses qui la quittaient. Ces effets de structure se sont réduits après 2008. Depuis 2011, les tailles des cohortes entrantes et sortantes sont équivalentes. En corrigeant l'évolution des taux d'emploi de ces effets de structure à l'aide du **taux d'emploi sous-jacent**, la hausse est plus forte entre 2006 et 2013 (11,1 points, contre 7,5 points).

En 2013, près de 9 actifs occupés sur 10 sont salariés. Le salariat est plus fréquent chez les femmes (92,3 %) que chez les hommes (85,5 %). Les formes particulières d'emploi (contrat à durée déterminée, intérim, apprentissage) représentent 11,6 % de l'emploi total.

En 2013, 18,4 % des personnes en emploi sont à temps partiel. Depuis 2008, la part des personnes à temps partiel a augmenté de 1,4 point, dont + 0,4 en 2013. La hausse a été un peu plus forte pour les hommes (+ 1,5 point) que pour les femmes (+ 1,1 point). L'écart entre les hommes et les femmes reste cependant très élevé : en 2013, 7,2 % des hommes en emploi sont à temps partiel, contre 30,6 % des femmes en emploi.

En moyenne sur l'année 2013, le **sous-emploi au sens du BIT** concerne 6,5 % des actifs occupés, soit 0,4 point de plus qu'en 2012. Ainsi, 1,7 million de personnes en France métropolitaine travaillent moins qu'elles ne l'auraient souhaité. Entre 2008 et 2013, la part des personnes en sous-emploi parmi les personnes en emploi a augmenté de 0,9 point. ■

Définitions

Les personnes qui sont en **emploi au sens du BIT** (les « actifs occupés ») sont celles qui ont travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée.

Enquête Emploi : voir *fiche 3.2*.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante. Le **taux d'emploi sous-jacent** est la moyenne arithmétique des taux d'emploi par âge détaillé. Non pondéré par la taille des cohortes, il permet de neutraliser les effets de composition démographique, particulièrement importants avec l'arrivée depuis 2001 des premières cohortes du *baby-boom* dans la tranche d'âge des 55 ans ou plus, qui affectent fortement le niveau du taux d'emploi effectif de cette tranche d'âge.

Le **sous-emploi au sens du BIT** recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures et qui sont disponibles pour le faire ainsi que toutes les personnes en situation de chômage technique ou partiel.

Pour en savoir plus

- « Une photographie du marché du travail en 2013 », *Insee Première* n° 1516, septembre 2014.
- « Marché du travail - Séries longues - Mise à jour 2013 », *Insee Résultats* n° 149 Société, décembre 2013.
- « Le taux d'emploi des hommes et des femmes - des écarts plus marqués en équivalent temps plein », *Insee Première* n° 1462, août 2013.
- Voir aussi : *fiches 3.2, 3.4 et 6.3*.

1. Statut d'emploi, catégorie socioprofessionnelle et situation de sous-emploi des actifs occupés en 2013

en moyenne annuelle

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)
Ensemble	13 423	100,0	12 341	100,0	25 763	100,0
Personnes en situation de sous-emploi	476	3,5	1 203	9,7	1 679	6,5
Par statut						
Non-salariés	1 946	14,5	949	7,7	2 894	11,2
Salariés	11 476	85,5	11 392	92,3	22 868	88,8
Intérimaires	360	2,7	149	1,2	508	2,0
Apprentis	259	1,9	147	1,2	406	1,6
Contrats à durée déterminée	846	6,3	1 218	9,9	2 064	8,0
Contrats à durée indéterminée	10 012	74,6	9 878	80,0	19 889	77,2
Par catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs exploitants	376	2,8	143	1,2	519	2,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1 140	8,5	450	3,7	1 591	6,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 710	20,2	1 795	14,6	4 505	17,5
Professions intermédiaires	3 180	23,7	3 321	26,9	6 501	25,2
Employés	1 705	12,7	5 597	45,4	7 302	28,3
Ouvriers	4 296	32,0	1 014	8,2	5 310	20,6

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2013.

2. Taux d'emploi selon le sexe et l'âge @

en %

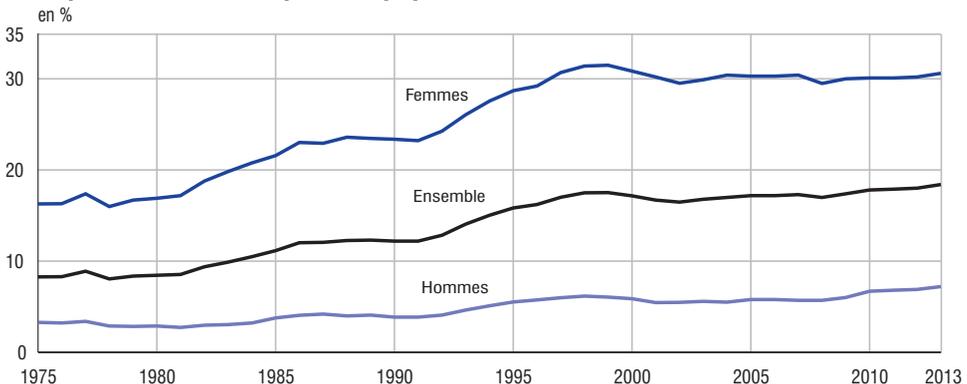
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ensemble des 15-64 ans	63,7	64,4	64,9	64,1	64,0	64,0	64,0	64,1
<i>dont : en équivalents temps plein</i>	<i>59,3</i>	<i>60,0</i>	<i>60,6</i>	<i>59,7</i>	<i>59,4</i>	<i>59,5</i>	<i>59,6</i>	<i>59,6</i>
Sexe								
Hommes de 15-64 ans	69,0	69,2	69,7	68,4	68,3	68,3	68,1	67,8
Femmes de 15-64 ans	58,6	59,6	60,3	59,9	59,8	59,8	60,1	60,4
Âge								
15-24 ans	30,0	31,2	31,4	30,5	30,1	29,7	28,6	28,4
25-49 ans	81,7	82,5	83,7	82,4	82,1	81,8	81,1	80,8
50-64 ans	53,3	53,3	53,2	53,5	54,0	54,9	56,9	57,6
<i>dont : 55-64 ans</i>	<i>38,1</i>	<i>38,2</i>	<i>38,2</i>	<i>38,9</i>	<i>39,7</i>	<i>41,5</i>	<i>44,5</i>	<i>45,6</i>
Taux d'emploi sous-jacent des 55-64 ans	34,3	35,2	36,0	37,4	39,1	41,4	44,3	45,4

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3. Proportion d'actifs occupés à temps partiel @



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi.

3.4 Chômage

En moyenne en 2013, 2,8 millions de personnes sont au **chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)**, en France métropolitaine, selon l'**enquête Emploi**. Le **taux de chômage** s'élève à 9,8 % de la population active en moyenne annuelle, en hausse de 0,4 point par rapport à 2012.

En 2012 et 2013, le taux de chômage des hommes dépasse celui des femmes pour la première fois depuis 1975 : 10,0 % des hommes actifs sont au chômage en 2013, pour 9,7 % des femmes actives. Les suppressions d'emploi liées à la crise économique ont touché davantage des secteurs d'activité où les hommes sont plus nombreux. Ainsi, entre 2008 et 2013, leur taux de chômage a augmenté de 3,3 points, contre 2,3 points pour les femmes.

Le taux de chômage des 15-24 ans atteint 23,9 % en 2013 : il a crû plus modérément que l'année précédente (+ 0,3 point après + 1,8 point en 2012). Pour les 25-49 ans, le chômage augmente également moins fortement en 2013 (+ 0,4 point après + 0,7 point) et atteint 9,1 %. En revanche, si le taux de chômage des actifs de 50 ans ou plus reste le plus faible, à 6,5 %, sa hausse est plus forte en 2013 qu'en 2012 (+ 0,6 point après + 0,4 point). Le taux de chômage des 15-24 ans est particulièrement élevé. Néanmoins, seule une frange réduite de cette tranche d'âge est active, car la plupart des jeunes poursuivent leurs études sans travailler ou chercher à travailler à côté et sont de ce fait inactifs. Rapportée à l'ensemble de la population des

15-24 ans (actifs et inactifs), la proportion de chômeurs est plus faible, à 8,9 % en 2013, soit seulement 0,8 point de plus que la même proportion parmi les 25-49 ans.

En 2013, aucune catégorie socioprofessionnelle n'est épargnée par la hausse du chômage. Cette hausse est toutefois très modérée pour les professions intermédiaires (+ 0,1 point). À l'opposé, le chômage des ouvriers non qualifiés, le plus élevé (20,6 %), augmente encore fortement (+ 1,1 point après + 1,8 point en 2012). Le taux de chômage des cadres, stabilisé à 3,5 % en 2011 et 2012, atteint 3,9 % en 2013.

En 2013, la part des **chômeurs de longue durée** est quasiment stable, à 40,4 %. En période d'augmentation du nombre de chômeurs, cette part a tendance à baisser en lien avec l'afflux de nouveaux chômeurs. C'est le cas en 2012, où elle a diminué de 1,0 point. De son côté, la part des personnes au chômage depuis deux ans ou plus a augmenté en 2010 et en 2011 mais s'est stabilisée ensuite ; elle est de 19,9 % en 2013.

Certaines personnes sans emploi souhaitent travailler mais ne sont pas classées au chômage, soit parce qu'elles recherchent un emploi sans remplir les conditions de disponibilité, soit parce qu'elles ne recherchent pas d'emploi. Ces personnes sont à la frontière du marché du travail, dans le **halo autour du chômage**. En 2013, 1,3 million de personnes sont dans ce halo du chômage ; 57,3 % d'entre elles sont des femmes. ■

Définitions

Le **chômage au sens du BIT** : un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Enquête Emploi : voir *fiche 3.2*.

Le **taux de chômage** représente la part des chômeurs dans la population active (les personnes en emploi, c'est-à-dire les « actifs occupés », et les personnes au chômage).

Un **chômeur de longue durée** est un actif au chômage depuis au moins un an.

Le **halo autour du chômage** est composé de personnes inactives au sens du BIT, soit qui recherchent un emploi mais qui ne sont pas disponibles, soit qui souhaitent travailler mais qui ne recherchent pas d'emploi, qu'elles soient disponibles ou non.

Pour en savoir plus

- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2013 », *Dares Analyses* n° 2014-037, juillet 2014.
- *Informations Rapides* n° 55, mars 2014 : informations sur la nouvelle définition du halo autour du chômage.
- *Note de conjoncture*, Insee, juin 2014.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Marché du travail »), *fiches 3.2, 3.3 et 6.3*.

1. Chômage au sens du BIT selon le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle

en moyenne annuelle

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de chômeurs (en milliers)	2 299	2 320	2 320	2 121	1 970	2 457	2 504	2 474	2 672	2 813
Hommes	1 123	1 133	1 142	1 062	987	1 281	1 287	1 255	1 405	1 486
Femmes	1 177	1 187	1 178	1 059	984	1 176	1 217	1 219	1 267	1 327
Taux de chômage (en %)	8,5	8,5	8,4	7,7	7,1	8,7	8,9	8,8	9,4	9,8
Par sexe										
Hommes	7,8	7,8	7,9	7,3	6,7	8,7	8,7	8,5	9,4	10,0
Femmes	9,3	9,3	9,1	8,1	7,4	8,8	9,1	9,1	9,3	9,7
Par âge										
15-24 ans	19,8	20,3	21,3	18,8	18,3	22,9	22,5	21,8	23,6	23,9
25-49 ans	7,8	7,8	7,6	7,0	6,3	7,8	8,0	8,0	8,7	9,1
50 ans ou plus	5,2	5	5,1	4,6	4,3	5,2	5,5	5,5	5,9	6,5
Par catégorie socioprofessionnelle										
Cadres	4,1	4,2	3,7	3,0	2,8	3,5	3,7	3,5	3,5	3,9
Professions intermédiaires	5,2	4,8	4,6	4,4	3,8	5,0	4,6	4,8	5,1	5,2
Employés	8,6	9	8,8	7,8	7,0	8,3	8,9	9,2	9,7	10
Ouvriers	10,5	10,8	11	10,1	9,8	12,6	12,8	12,3	13,8	14,6
dont : ouvriers qualifiés	7,4	7,7	7,6	7,2	7,0	8,9	9,4	9,2	10,5	11,2
ouvriers non qualifiés ¹	15,8	15,9	16,8	15,2	14,7	19,1	18,6	17,7	19,5	20,6

1. Y compris ouvriers agricoles.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été rétropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Part du chômage de longue durée selon l'âge

moyenne annuelle, en %

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Personnes au chômage depuis un an ou plus¹	40,7	41,6	39,7	37,1	35,0	40,0	41,1	40,1	40,4
15-24 ans	23,7	25,3	24,3	24,3	25,7	29,9	28,2	28,4	27,3
25-49 ans	43,0	44,0	41,1	38,4	35,1	40,7	41,9	39,8	40,6
50 ans ou plus	61,3	60,8	60,4	55,1	51,8	53,7	57,4	57,2	56,4
Personnes au chômage depuis deux ans ou plus¹	20,4	20,8	21,1	18,3	16,0	18,4	19,9	19,8	19,9

1. La proportion de chômeurs d'un an ou plus ou de deux ans ou plus est calculée sur l'ensemble des chômeurs pour lesquels on sait calculer l'ancienneté. On fait l'hypothèse que les chômeurs dont l'ancienneté est inconnue ont des anciennetés de chômage comparables aux autres.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Lecture : en 2013, 27,3 % des chômeurs de 15 à 24 ans sont au chômage depuis un an ou plus.

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été rétropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3. Le chômage et son halo



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Note : données corrigées des variations saisonnières en moyenne trimestrielle. Le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été rétropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3.5 Politiques du marché du travail

En 2013, les **entrées** dans les **dispositifs ciblés de la politique de l'emploi** augmentent globalement en France métropolitaine : les entrées en emplois aidés dans le secteur non marchand et en formation sont en hausse tandis que celles en emplois aidés marchands diminuent. La mise en place des emplois d'avenir bénéficie à 66 000 jeunes fin 2013, auxquels s'ajoutent 6 000 jeunes recrutés en emploi d'avenir professeur, qui ne sont pas considérés comme partie intégrante des dispositifs de politique de l'emploi. Ces entrées compensent les sorties dues à l'arrêt des dispositifs de retraits d'activité, en particulier la dispense de recherche d'emploi, et permettent de stabiliser à 1,6 million le nombre total de bénéficiaires de dispositifs ciblés de la politique de l'emploi.

Les emplois aidés dans le secteur non marchand (contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir) sont pilotés par les pouvoirs publics, qui définissent chaque année les crédits alloués, les publics ciblés et les taux de prise en charge. Le nombre de contrats initiés en 2013 est en hausse pour la 2^e année consécutive (+ 5,6 % après + 13 % en 2012) et s'élève à 426 000. Les jeunes de moins de 26 ans sont les principaux bénéficiaires de cette croissance : ils représentent 39 % des nouveaux contrats en 2013, contre 29 % en 2012. La hausse des entrées, conjuguée à un allongement de la durée des contrats (8,8 mois en CUI-CAE en 2013 contre 6,8 mois en 2012 ; 25,4 mois en emploi d'avenir), a entraîné une augmentation de 35 % du nombre de bénéficiaires qui s'établit ainsi à 276 000 fin 2013.

Dans le secteur marchand, les entrées en formations en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation), poursuivent la baisse amorcée en 2012. Fin 2013, ces contrats en alternance bénéficient

à 543 000 personnes sur un total estimé dans le secteur marchand à 910 000 bénéficiaires d'emplois aidés. Les entrées dans les autres contrats aidés de ce secteur (contrat unique d'insertion et emplois d'avenir) progressent sous l'effet de la mise en œuvre des emplois d'avenir, mais leur nombre (63 000 en 2013) reste relativement bas au regard des niveaux observés jusqu'en 2010.

Plus largement, en 2012, les **dépenses publiques ciblées pour les politiques du marché du travail** s'élèvent à 47,8 milliards d'euros en France, soit 2,3 % du PIB. Après de fortes hausses en 2009 et en 2010, puis un recul en 2011, elles retrouvent un niveau proche de celui de 2009. Les dépenses d'indemnisation du chômage, qui en constituent la principale composante avec 29,4 Md€, ont augmenté en 2012 (+ 5,4 %), en lien avec la poursuite de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. Les moyens affectés au service public de l'emploi (5,0 Md€) sont stables. *A contrario*, les dépenses pour les politiques actives baissent de 2,9 %, à 13,1 Md€ en 2012. Ces mesures actives incluent notamment les contrats aidés du secteur non marchand (2,7 Md€), en baisse de 4,6 %, et la formation des demandeurs d'emploi (7,0 Md€, dont 1,5 Md€ pour les aides et exonérations en faveur d'apprentis et 1,7 Md€ pour les allocations de reclassement professionnel). Néanmoins, la baisse des dépenses actives publiques est pour partie compensée par la croissance de l'effort financier des partenaires sociaux. Ils se sont engagés en effet depuis 2010 dans le financement direct ou le co-financement de stages de formation pour les demandeurs d'emploi. Ils y ont consacré 239 millions d'euros en 2012, et 178 millions d'euros en 2011. ■

Définitions

Les **entrées** comprennent les entrées initiales et les reconductions de contrats.

Les **dispositifs ciblés de la politique de l'emploi** désignent les mesures de la politique d'emploi destinées aux personnes éprouvant des difficultés à s'insérer ou à se réinsérer sur le marché du travail : aides à l'emploi, stages de formation pour les jeunes et les demandeurs d'emploi ou mesures de retrait d'activité anticipé.

Les **dépenses publiques ciblées pour les politiques du marché du travail** correspondent aux dépenses des administrations publiques en faveur des demandeurs d'emploi, des personnes dont l'emploi est menacé ou qui doivent être aidées pour rentrer sur le marché du travail. Les aides ou exonérations de cotisations sociales « zonées » et les dispositifs sectoriels sont exclus.

Pour en savoir plus

- « Les contrats d'aide à l'emploi en 2012 », *Dares Analyses* n° 021, mars 2014.
- « Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2011 », *Dares Analyses* n° 018, février 2014.
- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2012 », *Dares Analyses* n° 037, juin 2013.

1. Flux d'entrées dans les divers dispositifs ciblés de la politique de l'emploi

en milliers

	2010	2011	2012	2013	Évolution entre 2012 et 2013 (en %)
Emplois aidés dans le secteur marchand	804	762	733	700	- 4,4
<i>dont : formations en alternance</i>	428	459	445	413	- 7,2
<i>contrats uniques d'insertion marchands (CUI-CIE)</i>	113	53	52	50	- 2,9
<i>emplois d'avenir marchands</i>	///	///	///	13	///
Emplois aidés dans le secteur non marchand	377	357	403	426	5,6
<i>dont : contrats uniques d'insertion non marchands (CUI-CAE)</i>	377	357	402	368	- 8,5
<i>emplois d'avenir non marchands</i>	///	///	1	58	///
Formation des demandeurs d'emploi	730	682	720	752	4,5
Retraits d'activité	59	27	3	///	///
Ensemble	1 971	1 828	1 859	1 878	1,0

Champ : France métropolitaine.

Note : les entrées comprennent les entrées initiales et les reconductions. L'emploi marchand aidé comprend les contrats aidés du secteur marchand hors alternance (CUI-CIE et emplois d'avenir marchands), les formations en alternance (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage), les exonérations zonées, l'insertion par l'activité économique, l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (ACCRE) et l'accompagnement des restructurations. L'emploi non marchand aidé correspond aux contrats aidés du secteur non marchand (CUI-CAE et emplois d'avenir non marchands). La formation des demandeurs d'emploi inclut ici les contrats de transition professionnelle et les conventions de reclassement personnalisé.

Sources : Dares ; ASP ; Pôle emploi.

2. Bénéficiaires de dispositifs ciblés de la politique de l'emploi

nombre de bénéficiaires au 31 décembre, en milliers

	2010	2011	2012	2013	Évolution entre 2012 et 2013 (en %)
Emplois aidés dans le secteur marchand	1 003	1 000	950	910	- 4,2
<i>dont : formations en alternance</i>	566	593	581	543	- 6,5
<i>contrats uniques d'insertion marchands (CUI-CIE)</i>	63	44	26	32	22,9
<i>emplois d'avenir marchands</i>	///	///	///	11	///
Emplois aidés dans le secteur non marchand	254	205	204	276	34,9
<i>dont : contrats uniques d'insertion non marchands (CUI-CAE)</i>	241	204	203	221	8,9
<i>emplois d'avenir non marchands</i>	///	///	1	54	///
Formation des demandeurs d'emploi	334	281	309	319	3,2
Retraits d'activité	333	205	122	68	- 44,6
Ensemble	1 925	1 691	1 585	1 572	- 0,8

Champ : France métropolitaine.

Note : en plus des contrats cités dans la note de la figure 1, les bénéficiaires de contrats en extinction sont comptabilisés (CIE, CI-RMA et SEJE dans le secteur marchand, CAE et contrats d'avenir dans le secteur non marchand). Les données présentées sont issues de séries corrigées des variations saisonnières.

Sources : Dares ; ASP ; Pôle emploi.

3. Dépenses publiques pour les politiques du marché du travail

en millions d'euros courants

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Services							
Services du marché du travail ¹	4 357	4 237	4 006	4 934	5 947	5 129	5 147
Mesures actives							
Formation professionnelle	5 238	5 675	5 491	6 845	7 363	7 063	6 978
Incitations à l'emploi ²	1 853	1 680	1 437	1 158	1 343	662	568
Emploi protégé ³	1 549	1 661	1 864	2 065	2 113	1 842	1 906
Création directe d'emplois ⁴	3 548	3 882	2 984	2 958	4 202	2 848	2 716
Aide à la création d'entreprise ⁵	185	652	644	738	1 056	1 052	909
Soutiens							
Maintien et soutien du revenu en cas de perte d'emploi ⁶	24 168	22 666	22 338	26 747	27 942	27 924	29 433
Préretraites	817	795	452	296	198	130	108
Ensemble	41 716	41 249	39 216	45 740	50 164	46 650	47 766
Ensemble en % de PIB	2,25	2,12	1,96	2,36	2,51	2,27	2,28

1. Services assurés par les services publics de l'emploi et autres organismes, qui assurent l'accompagnement et facilitent l'insertion des demandeurs d'emploi ou assistent les employeurs dans le recrutement de personnel. – 2. Contributions aux coûts salariaux afin de faciliter le recrutement de chômeurs ou d'autres groupes particuliers (emplois aidés dans le secteur marchand). – 3. Mesures pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées. – 4. Mesures qui créent des emplois supplémentaires pour des chômeurs de longue durée ou des personnes ayant des difficultés particulières d'insertion (emplois aidés dans le secteur non marchand). – 5. Estimation : les montants des exonérations de cotisations sociales ne sont pas connus en totalité. – 6. Prestations chômage (assurance et solidarité) ou de chômage partiel.

Champ : France.

Note : ces dépenses ne comprennent pas les dépenses engagées par les partenaires sociaux en faveur de la formation des demandeurs d'emploi.

Source : Dares pour Eurostat (Base de données « Politiques du marché du travail »).

3.6 Durée et conditions de travail

En 2013, la **durée habituelle hebdomadaire du travail** déclarée par les personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi, salarié ou non, est de 37,5 heures en France métropolitaine : 40,7 heures pour celles à temps complet et 23,1 heures pour celles à temps partiel. Cette durée est largement supérieure chez les indépendants : 54,7 heures pour les agriculteurs et 47,9 heures pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Elle est de 36,2 heures pour l'ensemble des salariés, 39,2 heures pour ceux à temps complet et 23,3 heures pour ceux à temps partiel.

Certaines personnes ont des **horaires de travail atypiques**. Sur une période de quatre semaines, 38 % des personnes en emploi ont travaillé au moins une fois le samedi, 20 % le dimanche, 26 % le soir et 9 % la nuit. Parmi les salariés, le travail le samedi et le dimanche est plus répandu chez les employés, le travail de nuit chez les ouvriers, le travail le soir chez les cadres. La proportion d'agriculteurs et d'artisans-commerçants qui déclarent travailler le soir et le week-end est supérieure à celle des salariés. Par ailleurs, 38 % des cadres disent avoir travaillé au moins une fois à leur domicile bien qu'il ne s'agisse pas de leur lieu de travail attiré.

En 2011, les salariés affiliés au régime général de la Sécurité sociale ont subi 23 **accidents**

du travail avec arrêt pour un million d'heures travaillées. La fréquence des accidents du travail est deux fois plus élevée dans la construction. Le secteur de la santé, l'hébergement médico-social et l'hébergement-restauration sont les autres secteurs d'activité qui regroupent les salariés les plus exposés au risque d'accident du travail. Il existe une forte disparité entre les différentes catégories de salariés. Le nombre moyen d'accidents pour un million d'heures de travail s'élève à 43 pour les ouvriers, contre 3 pour les cadres et 8 pour les professions intermédiaires. Pour un nombre d'heures de travail donné, les jeunes sont plus touchés que leurs aînés et les hommes plus que les femmes.

Plus de 54 000 **maladies professionnelles** ont été reconnues en 2011, dont 85 % de troubles musculo-squelettiques. Les ouvriers et les femmes, tout particulièrement les ouvrières, sont les plus exposés. Dans l'ensemble des maladies professionnelles reconnues, la part que représentent les maladies provoquées par l'amiante est faible, mais elles constituent la grande majorité des cancers professionnels et leur issue dans ce cas est souvent mortelle. La surdit  affecte principalement les ouvriers de l'industrie, tandis que les jeunes coiffeuses sont les plus exposées aux dermatoses. La reconnaissance d'une maladie professionnelle intervient le plus souvent entre 40 et 59 ans. ■

Définitions

Durée habituelle hebdomadaire du travail : elle s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures habituellement effectuées, dont les heures supplémentaires régulières dites « structurelles », effectuées à titre individuel.

Horaires de travail atypiques : ils s'opposent aux horaires en journées standardisées (c'est-à-dire matin et après-midi, du lundi au vendredi). Dans l'enquête Emploi de l'Insee, les personnes déclarant avoir travaillé le samedi, le dimanche, le soir (entre 20h et minuit) ou la nuit (entre minuit et 5h), au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l'interrogation sont considérées comme ayant des horaires atypiques.

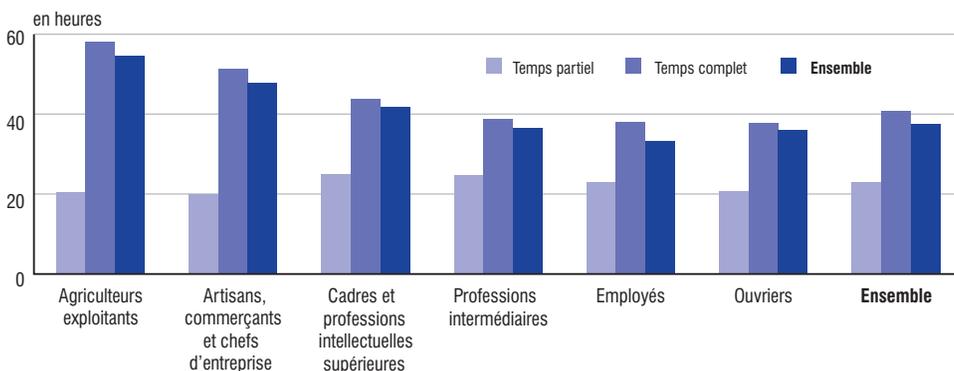
Accident du travail : accident provoqué par le fait ou à l'occasion du travail par un événement ou une série d'événements survenus à des dates certaines. Sont comptabilisés ici uniquement les accidents du travail déclarés et reconnus par la Cnam-TS, et ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail.

Maladie professionnelle : c'est une atteinte à la santé contractée au cours du travail et qui résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaine. Ses symptômes apparaissent après une période de latence.

Pour en savoir plus

- « Les accidents du travail entre 2005 et 2010 : une fréquence en baisse », *Dares Analyses* n° 10, février 2014.
- « La durée du travail des salariés à temps complet », *Dares Analyses* n° 047, juillet 2013.
- *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « L'exposition des salariés aux maladies professionnelles en 2007 », *Dares Analyses* n° 56, septembre 2010.
- « L'exposition des salariés aux accidents du travail en 2007 », *Dares Analyses* n° 50.2, décembre 2009.

1. Durée habituelle hebdomadaire du travail en 2013



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Note : durée déclarée par les personnes en emploi pour une semaine normalement travaillée.

Source : Insee, enquête Emploi 2013.

2. Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2013

	A travaillé au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête...					Horaires alternés : 2x8, 3x8, équipes, etc. ¹	Horaires variables d'une semaine à l'autre ¹
	le soir (20h-00h)	la nuit (00h-5h)	le samedi	le dimanche	au domicile s'il n'est pas le lieu de travail		
	en %						
Catégorie socioprofessionnelle (répartition en %)							
Agriculteurs exploitants (2 %)	41	13	86	70	34	0	55
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (6 %)	38	9	70	30	38	0	42
Cadres et professions intellectuelles supérieures (18 %)	37	8	33	18	38	1	26
Professions intermédiaires (25 %)	25	8	33	18	18	5	22
Employés (28 %)	20	8	44	24	3	6	23
Ouvriers (21 %)	20	13	27	12	2	15	16
Ensemble (100 %)	26	9	38	20	15	6	24

1. Organisation des horaires dans l'emploi principal.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Lecture : en 2013, 37 % des cadres ont travaillé au moins une fois le soir (entre 20h et 00h) au cours des 4 semaines précédant l'enquête.

Note : la formulation et la période de référence des questions sur les horaires de travail atypiques ont été modifiées en 2013, ce qui ne permet pas d'effectuer des comparaisons avec les résultats des années antérieures. Les chiffres entre parenthèses indiquent la répartition de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle en 2013.

Source : Insee, enquête Emploi 2013.

3. Nombre d'accidents du travail pour un million d'heures de travail en 2011

	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres et chefs d'entreprise	2	3	3
Professions intermédiaires	8	9	8
Employés	26	18	20
Ouvriers	44	38	43
Âge			
De 15 à 19 ans	55	26	45
De 20 à 29 ans	36	20	29
De 30 à 39 ans	27	16	23
De 40 à 49 ans	24	17	21
De 50 à 59 ans	21	17	19
60 ans ou plus	13	13	13
Ensemble	27	17	23

Champ : France, salariés du régime général présents dans les DADS-Insee (sont notamment exclus les salariés des autres régimes de sécurité sociale couvrant le risque d'accident du travail comme les agents titulaires de la SNCF, les agents contractuels des organismes de l'État et les salariés des services domestiques).

Lecture : en 2011, pour un million d'heures de travail salariées, les femmes ouvrières totalisent en moyenne 38 accidents du travail reconnus par le régime général.

Sources : CNAM-TS (accidents du travail) ; Insee, DADS (heures salariées) ; calculs Dares.

3.7 Salaires du secteur privé et des entreprises publiques

En 2012, un salarié du **secteur privé ou d'une entreprise publique** perçoit en **équivalent temps plein** (EQTP) en moyenne par an 25 850 € nets de tous prélèvements à la source (soit un salaire mensuel moyen de 2 154 €). En euros courants, le salaire net moyen ralentit en 2012 (+ 1,6 % après + 2,3 % en 2011), dans un contexte de quasi-stabilité de l'inflation (+ 2,0 % en moyenne en 2012 après + 2,1 % en 2011). De ce fait, le salaire net moyen en euros constants diminue (- 0,4 % en 2012), après un ralentissement amorcé en 2010 (+ 0,5 % en 2010 et + 0,2 % en 2011).

En 2012, le salaire moyen des cadres baisse pour la deuxième année consécutive, même si la baisse est moins prononcée qu'en 2011 (- 0,8 % en euros constants après - 1,5 %). Les rémunérations des cadres sont plus cycliques car elles comprennent une part variable plus élevée que pour les autres catégories socioprofessionnelles. Le salaire moyen des cadres baisse notamment dans les activités financières, où la part variable est particulièrement élevée (- 4,9 % en euros constants). Le salaire des professions intermédiaires enregistre un net repli (- 1,1 % en euros constants). Les salaires des employés et des ouvriers diminuent moins fortement (- 0,4 %). En effet, les pertes d'emplois enregistrées dans l'industrie, la construction et l'intérim, qui touchent surtout des ouvriers et des employés peu qualifiés, faiblement rémunérés, freinent mécaniquement la baisse du salaire moyen de l'ensemble des ouvriers et employés.

Définitions

Le **secteur privé et les entreprises publiques** recouvrent l'ensemble des salariés, y compris les bénéficiaires des contrats aidés, hormis les personnels des services domestiques, les agents de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, les salariés agricoles ainsi que les apprentis et les stagiaires.

Le **salaire en équivalent temps plein** (EQTP) est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte au *pro rata* de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

Le **Smic** (salaire minimum interprofessionnel de croissance) est revalorisé chaque année au 1^{er} janvier. Jusqu'en 2012, il est revalorisé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour les « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac », à laquelle on ajoute la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Le Smic est également revalorisé à chaque hausse d'au moins 2 % de cet indice des prix. Le gouvernement peut aussi ajouter « un coup de pouce » à ces augmentations.

Rapport interdécile : voir *fiche 3.8*.

Sauf mention contraire, les niveaux de salaires sont exprimés en euros courants et les évolutions en euros constants.

Pour en savoir plus

- « Salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques », *Insee Première*, novembre 2014.
- *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références » édition 2014.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Marché du travail »), *fiches 3.8 et 6.4*.

Après la hausse anticipée de décembre 2011 (+ 2,1 %), le **Smic** horaire brut a été revalorisé de 0,3 % le 1^{er} janvier 2012 et de 2,0 % le 1^{er} juillet 2012. Ainsi, en 2012, le Smic horaire augmente en moyenne annuelle de 1,2 % en euros constants. Un salarié à temps plein au Smic a perçu 1 107 € nets par mois.

Le **rapport interdécile**, qui mesure la dispersion des salaires, reste stable à 2,9 depuis 2004 : les salaires des cadres sont davantage dispersés (3,0) que ceux des professions intermédiaires (2,2), des employés (1,9) et des ouvriers (1,9). En EQTP, le salaire annuel net médian s'élève à 20 760 € (soit 1 730 € par mois). Il est inférieur de près de 20 % au salaire net moyen et diminue de 0,6 % en euros constants. 10 % des salariés en EQTP ont gagné moins de 14 200 € en 2011 (1 184 € mensuels), tandis qu'à l'autre extrémité de la distribution, 10 % gagnent plus de 41 460 € (3 455 € mensuels).

En 2012, le salaire moyen diminue moins fortement pour les femmes (- 0,1 % en euros constants) que pour les hommes (- 0,5 % en euros constants), et ce, sur l'ensemble de la distribution des salaires. Aussi, l'écart salarial moyen entre les hommes et les femmes se réduit de nouveau légèrement : en EQTP, une salariée gagne en moyenne 19,2 % de moins qu'un salarié homme. À âge, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et temps travaillé équivalents, il reste un écart de salaire de l'ordre de 10 % entre hommes et femmes. ■

Salaires du secteur privé et des entreprises publiques 3.7

1. Salaire annuel net moyen en EQTP selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Niveau en euros courants			Évolution en euros constants (en %)	
	2002	2011	2012	en moyenne par an entre 2002 et 2012	2011-2012
Ensemble	20 720	25 450	25 850	0,5	- 0,4
Cadres ¹	41 950	47 840	48 390	- 0,3	- 0,8
Professions intermédiaires	21 550	26 140	26 370	0,3	- 1,1
Employés	14 740	18 560	18 850	0,7	- 0,4
Ouvriers	15 440	19 500	19 800	0,7	- 0,4
Hommes	22 610	27 650	28 070	0,4	- 0,5
Cadres ¹	44 750	51 600	52 250	- 0,2	- 0,7
Professions intermédiaires	22 780	27 670	27 920	0,3	- 1,0
Employés	15 680	19 730	20 080	0,7	- 0,2
Ouvriers	15 920	20 060	20 370	0,7	- 0,4
Femmes	17 740	22 270	22 680	0,7	- 0,1
Cadres ¹	34 480	40 330	40 890	0,0	- 0,6
Professions intermédiaires	19 890	24 080	24 320	0,3	- 1,0
Employées	14 380	18 080	18 350	0,7	- 0,5
Ouvrières	13 160	16 560	16 950	0,8	0,4

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en équivalent temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers 2002 et 2011 définitifs et 2012 semi-définitif (exploitation au 1/12).

2. Salaire annuel net moyen en EQTP selon le secteur

	Niveau en euros courants		Évolution 2011-2012 en euros constants (en %)	Structure des effectifs (en %)	
	2011	2012		2011	2012
Industrie	27 430	28 030	0,2	19,4	19,3
Construction	23 410	23 690	- 0,8	8,7	8,6
Transports	25 470	25 690	- 1,1	8,1	8,1
Commerce	23 190	23 550	- 0,4	17,4	17,5
Services	25 840	26 240	- 0,4	46,4	46,5
Ensemble	25 450	25 850	- 0,4	100,0	100,0

Champ : France, salariés en équivalent temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers 2011 définitif et 2012 semi-définitif (exploitation au 1/12).

3. Distribution des salaires annuels nets en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012

	en euros				
	Ensemble	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1 ^{er} décile (D1)	14 200	25 250	16 900	13 400	13 700
2 ^e décile (D2)	15 850	29 580	19 290	14 560	15 200
3 ^e décile (D3)	17 330	33 330	21 170	15 490	16 390
4 ^e décile (D4)	18 910	36 730	22 900	16 390	17 500
5^e décile (médiane)	20 760	40 250	24 620	17 380	18 650
6 ^e décile (D6)	23 090	44 220	26 460	18 520	19 900
7 ^e décile (D7)	26 210	49 510	28 610	19 990	21 390
8 ^e décile (D8)	31 290	57 900	31 660	22 100	23 370
9 ^e décile (D9)	41 460	74 790	36 840	25 790	26 680
Rapport interdécile (D9/D1)	2,9	3,0	2,2	1,9	1,9

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en équivalent temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % de salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1^{er} décile de salaire (D1), soit 14 200 euros par an.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichier 2012 semi-définitif (exploitation au 1/12).

3.8 Salaires de la fonction publique

Fin 2012, en France, la fonction publique emploie 5,5 millions de salariés dont 2,1 millions dans la fonction publique d'État (FPE) hors militaires, 1,9 million dans la fonction publique territoriale (FPT) et 1,0 million dans le **secteur hospitalier public** (SHP).

En 2012, en France, un salarié gagne en moyenne par an en **équivalent temps plein** (EQTP) 29 580 euros nets dans la FPE, 22 180 euros dans la FPT et 26 900 euros dans le SHP. Ces écarts salariaux reflètent essentiellement des répartitions très différentes par catégorie statutaire entre les trois fonctions publiques. En effet, dans la FPE, 64 % des titulaires sont de catégorie A, contre 25 % dans le SHP (hors personnel médical) et 9 % dans la FPT. À l'inverse, les agents titulaires de catégorie C, moins qualifiés, sont beaucoup plus nombreux dans la FPT (77 %) et dans le SHP (50 %). La proportion de titulaires, quant à elle, est assez proche dans les trois versants de la fonction publique.

Entre 2011 et 2012, dans la FPE, le salaire moyen net en EQTP augmente de 1,2 % en euros courants, soit une baisse de 0,8 % en euros constants, compte tenu de la hausse des prix en 2012 (+ 2,0 %). La diminution atteint 0,6 % en euros constants dans le SHP et 0,5 % dans la FPT. Le salaire des agents titulaires diminue pour toutes les catégories hiérarchiques dans les trois versants de la fonction publique. Cependant, suite à la revalorisation de l'indice minimum de la fonction publique (+ 7 points au 1^{er} janvier 2012 et + 6 points au 1^{er} juillet 2012, le portant à 308), le salaire des agents titulaires de catégorie C diminue un peu moins fortement que celui des autres catégories dans la FPE et

dans la FPT (- 0,6 % en euros constants). Si le salaire des titulaires baisse dans les trois versants de la fonction publique, celui des autres salariés (hors personnel médical) augmente de 0,6 % en euros constants dans le SHP et reste stable dans la FPT. Cette stabilité s'explique en partie par la baisse du volume en EQTP des bénéficiaires de contrats aidés dans la FPT en 2012, dont le niveau de rémunération est parmi les plus faibles. Le salaire des agents titulaires de catégorie A dans le SHP diminue de 1,4 % en euros constants. Après le passage en 2011 d'environ la moitié des infirmiers de la catégorie B à la catégorie A, le salaire de cette catégorie de personnels a été très peu dynamique en 2012.

Dans les trois versants de la fonction publique et dans chaque catégorie statutaire, le salaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. L'écart est particulièrement prononcé dans le SHP (22 % contre 15 % dans la FPE et 10 % dans la FPT). De fait, dans le SHP, 18 % des hommes appartiennent au personnel médical, dont le salaire moyen est nettement plus élevé, contre seulement 5 % des femmes. Dans les trois versants de la fonction publique, c'est parmi les titulaires de catégorie A que les écarts de salaires entre hommes et femmes sont les plus élevés : 19 % dans la FPE, 16 % dans la FPT et 16 % dans le SHP hors personnel médical.

La dispersion des salaires, mesurée ici par le **rapport interdécile**, est légèrement plus importante dans le FPE (2,4) et dans le SHP (2,2) que dans la FPT (2,0). Elle est, par ailleurs, plus faible dans chacune des fonctions publiques que dans le secteur privé, où le rapport interdécile atteint 2,9 en 2012. ■

Définitions

Secteur hospitalier public (SHP) : ce sont des établissements publics (catégorie juridique agrégée des personnes morales et organismes soumis au droit administratif) dont l'activité économique principale relève des activités hospitalières (8610Z, NAF rév. 2) ou ayant la catégorie juridique « établissement d'hospitalisation » (7364).

Salaires en équivalent temps plein (EQTP) : voir fiche 3.7.

Rapport interdécile : rapport entre le niveau de salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les plus rémunérés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % les moins rémunérés.

Pour en savoir plus

- « Les salaires dans la fonction publique territoriale - En 2012, les salaires baissent de 0,5 % en euros constants », *Insee Première* n° 1514, septembre 2014.
- « Les salaires dans la fonction publique d'État - En 2012, les salaires baissent de 0,8 % en euros constants », *Insee Première* n° 1509, juillet 2014.
- « Baisse des salaires nets moyens en euros constants dans les trois versants de la fonction publique entre 2011 et 2012 », *Informations rapides* n° 90, Insee, avril 2014.
- *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, DGAFP, édition 2014.

1. Salaire annuel net moyen en EQTP par catégorie statutaire dans la fonction publique en 2012

	Fonction publique d'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Secteur hospitalier public (SHP)	
	Niveau	Évolution 2011/2012	Niveau	Évolution 2011/2012	Niveau	Évolution 2011/2012
Salaire annuel net moyen en EQTP (niveaux en euros, évolutions en % et en euros constants)						
Titulaires	31 460	- 0,7	22 920	- 0,6	24 920	- 0,7
Catégorie A	34 610	- 1,0	39 160	- 0,7	29 770	- 1,4
Catégorie B	28 710	- 0,7	27 160	- 1,1	28 130	- 0,6
Catégorie C	22 470	- 0,6	20 280	- 0,6	20 920	- 0,8
Autres salariés (hors personnel médical)	24 170	- 0,7	19 230	0,0	18 890	0,6
Personnel médical	///	///	///	///	62 400	0,1
Ensemble	29 580	- 0,8	22 180	- 0,5	26 900	- 0,6
Répartition des effectifs en EQTP (en % des salariés)						
Titulaires	74		80		77	
Répartition par catégorie statutaire (en % des titulaires)						
Catégorie A	64		9		25	
Catégorie B	20		14		25	
Catégorie C	16		77		50	
Autres salariés (hors personnel médical)	26		20		15	
Personnel médical	///		///		8	
Ensemble	100		100		100	
Part des femmes (en %)	59		58		77	

Champ : France, salariés en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales (FPT), et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical et bénéficiaires de contrats aidés (SHP).
Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

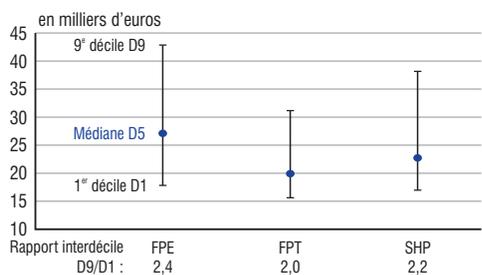
2. Salaire annuel net moyen en EQTP par catégorie statutaire et par sexe dans la fonction publique en 2012

	Fonction publique d'État (FPE)			Fonction publique territoriale (FPT)			Secteur hospitalier public (SHP)		
	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)
Salaire annuel net moyen en EQTP (en euros)									
Titulaires	34 440	29 330	15	24 230	21 910	10	25 400	24 800	2
Catégorie A	39 120	31 680	19	44 170	35 970	19	34 340	28 900	16
Catégorie B	29 520	27 770	6	28 980	26 110	10	29 210	27 920	4
Catégorie C	23 540	21 860	7	21 570	19 200	11	21 190	20 840	2
Autres salariés (hors personnel médical)	26 190	22 880	13	20 590	18 410	11	20 630	18 390	11
Personnel médical	///	///	///	///	///	///	66 990	56 750	15
Ensemble	32 410	27 610	15	23 580	21 150	10	32 360	25 240	22
Répartition des effectifs en EQTP (en % des salariés)									
Titulaires	75	73		82	78		67	80	
Répartition par catégorie statutaire (en % des titulaires)									
Catégorie A	60	67		8	10		20	26	
Catégorie B	25	16		11	15		20	26	
Catégorie C	14	18		80	74		60	48	
Non-titulaires	25	27		18	22		15	16	
Personnel médical	///	///		///	///		18	5	
Ensemble	100	100		100	100		100	100	

Champ : France, salariés en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales (FPT), et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical, et bénéficiaires de contrats aidés (SHP).
Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

3. Indicateurs de dispersion des salaires annuels nets en EQTP dans la fonction publique en 2012

Champ : France, salariés en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales (FPT), et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical, et bénéficiaires de contrats aidés (SHP).
Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % des salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1^{er} décile de salaire (D1), soit 17 810 euros par an en EQTP dans la FPE.
Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).



Fiches thématiques

Revenus,
niveaux de vie

4.1 Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages

Le **pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages** stagne en 2013 après avoir reculé de 0,9 % en 2012. Alors que le revenu disponible a progressé au même rythme que l'an passé, la progression des prix s'est en revanche nettement atténuée (+ 0,6 % après + 1,4 %).

Les revenus d'activité, principale source de revenu des ménages, marquent le pas. La rémunération des salariés ralentit (+ 1,3 % après + 2,1 %), sous l'effet du recul de l'emploi, du fléchissement du salaire moyen par tête et de l'augmentation des cotisations sociales en lien avec la fin de l'exonération des heures supplémentaires. Les revenus des entrepreneurs individuels baissent légèrement cette année (- 0,1 % après + 0,8 %).

Les revenus du patrimoine (constitués des loyers réels et des **loyers imputés**, ainsi que des revenus financiers) se redressent en 2013. Le solde des intérêts (reçus moins versés) se stabilise sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt, alors qu'il soutenait le revenu en 2012. En revanche, les dividendes reçus remontent (+ 3,4 % après - 8,0 %). Enfin, les revenus de la propriété attribués aux ménages dans le cadre de leurs placements en assurance-vie baissent encore, mais plus légèrement qu'en 2012 (- 0,3 % après - 2,5 %).

Les impôts sur le revenu et le patrimoine croissent plus modérément en 2013 (+ 3,9 % après + 9,0 %), notamment l'impôt sur le revenu, la contribution sociale généralisée, la taxe d'habitation et, par contrecoup de la contribution exceptionnelle de 2012, l'impôt de solidarité sur la fortune. En 2013, ils pèsent à hauteur de - 0,6 point sur l'évolution du RDB.

Le soutien des prestations sociales reçues par les ménages à l'évolution du RDB est moins important en 2013 (contribution de + 1,0 point après + 1,2 point). La branche vieillesse accélère un peu et les prestations de l'Unedic restent assez dynamiques, mais les prestations liées à la famille subissent le contrecoup de la revalorisation exceptionnelle en 2012 de l'allocation de rentrée scolaire.

Les **dépenses « pré-engagées »** sont celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme (dépenses de logement ou de téléphonie par exemple). Depuis 50 ans, leur part dans les dépenses de consommation des ménages a doublé : ces dépenses représentent aujourd'hui plus du quart du RDB des ménages. En 2013, le pouvoir d'achat du **revenu « arbitral » des ménages** recule de 0,7 %. En effet, les dépenses de consommation « pré-engagées » augmentent plus vite que le revenu disponible brut des ménages (+ 1,7 % contre + 0,6 %), en raison de leur croissance en volume, tandis que leur prix sont stables (+ 0,1 % contre + 0,9 % pour les dépenses autres que pré-engagées).

Le pouvoir d'achat est une grandeur macroéconomique. Pour approcher une mesure plus individuelle, il faut tenir compte du nombre et de la composition des ménages en rapportant l'évolution du pouvoir d'achat à celle des **unités de consommation** (UC). Le pouvoir d'achat par UC recule pour la troisième année consécutive en 2013 (- 0,6 % après - 1,5 % et - 0,4 % en 2012 et 2011). ■

Définitions

Revenu disponible brut des ménages (RDB) : revenu tiré de l'activité économique (salaires, revenus d'indépendants, loyers, etc.) et de la propriété, augmenté des transferts reçus (prestations sociales hors transferts en nature), diminué des impôts et cotisations sociales versés. L'évolution du **pouvoir d'achat du RDB** mesure l'évolution du RDB, corrigée de l'évolution du prix des dépenses de consommation des ménages.

Loyers imputés : qu'il soit propriétaire, occupant ou locataire, un ménage consomme un service de logement ; de même que le loyer payé par un locataire vient abonder le revenu de son propriétaire, on rehausse en comptabilité nationale le revenu des ménages propriétaires occupant leur logement en leur imputant un loyer qu'ils se versent à eux-mêmes.

Revenu « arbitral » des ménages : différence entre leur **revenu disponible brut** et les **dépenses de consommation « pré-engagées »** (voir *fiche 4.6*).

Unité de consommation : voir *fiche 4.2*.

Pour en savoir plus

- *L'Économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « Les comptes de la Nation en 2013 - Le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat se stabilise », *Insee Première* n° 1499, mai 2014.

Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages 4.1

1. Revenu disponible, revenu arbitrage des ménages et évolution de leur pouvoir d'achat par unité de consommation

		2009	2010	2011	2012	2013
Revenu disponible brut (en milliards d'euros)	a	1 255,3	1 285,4	1 311,4	1 318,1	1 326,3
Dépense de consommation « pré-engagée »	b	358,9	366,6	370,6	380,3	386,6
Revenu « arbitrage »	a-b	896,4	918,8	940,8	937,8	939,7
Évolutions (en %)						
Du revenu disponible brut		0,1	2,4	2,0	0,5	0,6
Du revenu « arbitrage »		0,4	2,5	2,4	-0,3	0,2
De l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages		-1,5	1,2	1,8	1,4	0,6
De l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages autre que « pré-engagée »		-1,6	1,5	2,1	2,0	0,9
Du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages¹		1,6	1,2	0,2	-0,9	0,0
Du pouvoir d'achat « arbitrage » des ménages ²		1,9	0,9	0,3	-2,3	-0,7
Du nombre d'unités de consommation		0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Du pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation¹		1,0	0,6	-0,4	-1,5	-0,6
Du pouvoir d'achat « arbitrage » par unité de consommation ²		1,3	0,3	-0,3	-2,9	-1,3

1. L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2. L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non « pré-engagées » des ménages.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

en %

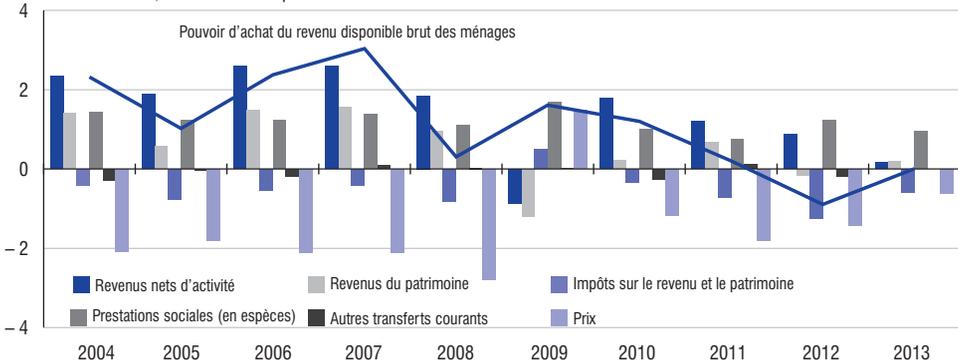
		En 2013		Évolution en valeur	
		Montant (en milliards d'euros)	Part dans le revenu disponible brut (en %)	2012	2013
Rémunération des salariés	a	1 119,8	84,4	2,1	1,3
<i>dont : salaires et traitements bruts</i>		<i>817,7</i>	<i>61,7</i>	<i>1,8</i>	<i>1,0</i>
Revenu mixte	b	121,5	9,2	0,9	0,1
<i>dont : entrepreneurs individuels</i>		<i>116,1</i>	<i>8,8</i>	<i>0,8</i>	<i>-0,1</i>
Revenu du patrimoine	c	280,7	21,2	-0,7	0,9
Revenu primaire	d = a + b + c	1 522,0	114,8	1,5	1,1
Impôts sur le revenu et le patrimoine	e	207,2	15,6	9,0	3,9
Cotisations sociales salariés et non-salariés versées	f	144,4	10,9	4,2	4,7
Cotisations sociales employeurs versées	g	302,1	22,8	2,8	2,1
Prestations sociales reçues en espèces	h	457,6	34,5	3,8	2,8
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés)	i	0,4	0,0	-46,0	-58,2
Revenu disponible brut (RDB)	d - e - f - g + h + i	1 326,3	100,0	0,5	0,6

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages

évolutions en %, contributions en points



Champ : France.

Lecture : en 2013, les impôts sur le revenu et le patrimoine contribuent pour -0,6 point à la stagnation du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

4.2 Niveaux de vie

En 2012, la moitié des personnes ont un **niveau de vie** inférieur à 19 740 euros annuels en France métropolitaine, soit 1 645 euros par mois (niveau de vie **médian**, D5). Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 10 610 euros (1^{er} **décile**, D1). Les 10 % des personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 37 430 euros (9^e **décile**, D9), soit 3,5 fois plus que le 1^{er} décile (rapport inter-décile, D9/D1). Les 20 % des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles détiennent 8,6 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisés en détiennent 39,2 %, soit 4,6 fois plus.

En 2012, en euros constants, toute l'échelle des niveaux de vie est en recul, mais de manière plus marquée en haut et en bas de la distribution (-2,0 % pour le 9^e décile et -1,2 % pour le 1^{er} décile contre -1,0 % pour le niveau médian). Le rapport inter-décile, qui donne une mesure des inégalités, est en légère baisse en 2012 et retrouve son niveau de 2010.

Parmi les personnes de 18 ans ou plus, le niveau de vie médian des **chômeurs**

(13 690 euros) est inférieur de 38 % à celui des personnes **en emploi** (22 040 euros). Il est également inférieur de 27 % à celui des **inactifs**. En 2012, parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie médian le plus élevé avec 19 950 euros, dépassant celui des étudiants vivant chez leurs parents (19 220 euros). Les autres inactifs (femmes au foyer, personnes dans l'incapacité de travailler, etc.) ont le niveau de vie médian le plus faible parmi les inactifs : 14 470 euros, soit 27 % de moins que les retraités.

Le niveau de vie a tendance à augmenter avec l'âge des personnes, dans un premier temps sous l'effet des revenus d'activité qui s'accroissent, puis dans un second temps sous l'effet de l'augmentation des revenus du patrimoine. Ainsi, en 2012, les 50-64 ans ont un niveau de vie médian supérieur de 15 % à celui des 25-29 ans. Au-delà de 65 ans, le niveau de vie diminue : de plus en plus de personnes sont seules aux grands âges et les générations les plus anciennes, notamment les femmes, ont des droits à la retraite plus faibles en raison de carrières incomplètes. ■

Définitions

Le **niveau de vie** correspond au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation** (UC). Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **revenu disponible** comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale, les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Il est proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale mais son champ est un peu moins étendu (en particulier, il ne contient pas de loyer imputé pour les ménages propriétaires occupants).

Si l'on ordonne une distribution de niveaux de vie (ou de salaires, de revenus, etc.), les **déciles** (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur ou égal au 1^{er} décile (D1), le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur au 9^e décile (D9), la **médiane** (D5) partage la population en deux parts égales.

Population active, emploi, chômage : ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT (voir *fiches* 3.2, 3.3, 3.4) au 4^e trimestre de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « Les niveaux de vie en 2012 », *Insee Première* n° 1513, septembre 2014.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Revenus »), *fiches* 4.3 et 6.4.

1. Quelques indicateurs sur le niveau de vie depuis 1996

montants annuels en euros constants 2012

	1996	1999	2002	2005	2007	2008	2009	2010	2010 ¹	2011 ¹	2012 ¹
Niveau de vie médian	17 030	17 650	18 890	19 070	19 760	20 090	20 160	20 060	19 930	19 940	19 740
Niveau de vie moyen	19 350	20 420	21 910	22 020	22 930	23 390	23 400	23 520	23 500	23 590	23 270
1 ^{er} décile (D1)	9 050	9 710	10 540	10 550	10 890	11 140	11 020	10 850	10 830	10 740	10 610
9 ^e décile (D9)	31 800	33 450	35 760	35 330	36 890	37 640	37 910	37 770	37 400	38 200	37 430
Rapport interdécile (D9/D1)	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,5	3,5	3,6	3,5
S20 (%)	9,0	9,1	9,3	9,0	9,0	9,0	8,9	8,7	8,7	8,6	8,6
S50 (%)	31,0	30,9	31,1	31,0	30,7	30,9	30,7	30,2	30,1	29,8	30,0
S80 (%)	63,0	62,3	62,3	62,0	61,8	61,6	61,8	61,0	60,7	60,5	60,8
(100-S80)/S20	4,1	4,1	4,1	4,2	4,2	4,3	4,3	4,5	4,5	4,6	4,6
Indice de Gini²	0,279	0,284	0,281	0,286	0,289	0,289	0,290	0,299	0,303	0,306	0,303

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'indice de Gini mesure le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspond à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une seule personne a tout le revenu).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2012, les 20 % des personnes les plus modestes détiennent 8,6 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 39,2 % de la somme des niveaux de vie (complément à 100 de S80).

Note : la masse de niveau de vie S20 (respectivement S50 et S80) correspond à la somme des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % (respectivement les 50 %, les 80 %) les plus modestes. Le ratio « (100-S80)/S20 » met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

Sources : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996-2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2012.

2. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité selon l'activité en 2012

niveaux de vie en euros 2012

	1 ^{er} décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 ^e décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport interdécile (D9/D1)	D9/D5	D5/D1
Actifs de 18 ans ou plus	11 640	21 260	39 110	24 660	3,4	1,8	1,8
En emploi	12 850	22 040	40 180	25 660	3,1	1,8	1,7
Chômeurs	7 470	13 690	26 010	15 850	3,5	1,9	1,8
Inactifs de 18 ans ou plus	10 520	18 720	37 230	22 950	3,5	2,0	1,8
Étudiants	9 010	19 220	42 180	24 450	4,7	2,2	2,1
Retraités	12 230	19 950	37 720	24 020	3,1	1,9	1,6
Autres inactifs	7 830	14 470	31 380	18 920	4,0	2,2	1,8
Enfants de moins de 18 ans	9 450	18 020	33 600	20 870	3,6	1,9	1,9
Ensemble	10 610	19 740	37 430	23 270	3,5	1,9	1,9

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012.

3. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité selon l'âge en 2012

niveaux de vie en euros 2012

	1 ^{er} décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 ^e décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport interdécile (D9/D1)	D9/D5	D5/D1
Moins de 18 ans	9 450	18 020	33 600	20 870	3,6	1,9	1,9
18 à 24 ans	8 040	17 330	32 810	20 120	4,1	1,9	2,2
25 à 29 ans	10 180	19 540	31 640	20 860	3,1	1,6	1,9
30 à 39 ans	11 280	20 480	35 290	22 570	3,1	1,7	1,8
40 à 49 ans	10 780	20 100	38 210	23 590	3,5	1,9	1,9
50 à 64 ans	11 610	22 380	43 910	27 100	3,8	2,0	1,9
65 ans ou plus	12 310	19 770	38 660	24 460	3,1	2,0	1,6
Ensemble	10 610	19 740	37 430	23 270	3,5	1,9	1,9

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012.

4.3 Pauvreté monétaire

En 2012, 8,5 millions de personnes vivent en dessous du seuil de **pauvreté monétaire**, fixé à 60 % du **niveau de vie** médian. Ce seuil s'établit en 2012 à 987 euros par mois. Le taux de pauvreté s'élève ainsi à 13,9 % de la population, soit une baisse de 0,4 point après une période de hausse entamée en 2009.

La diminution du taux de pauvreté s'inscrit toutefois dans un contexte où le niveau de vie recule pour l'ensemble de la population et notamment le niveau de vie médian, qui baisse de 1,0 % en euros constants. Cette évolution n'est donc pas le signe d'une hausse du niveau de vie des catégories les moins favorisées. La moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 784 euros mensuels. À titre de comparaison, le socle du revenu de solidarité active (RSA) est de 475 euros pour une personne seule et l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) de 777 euros (au 1^{er} avril 2012), sachant que d'autres prestations complètent souvent le revenu disponible de ces allocataires. L'indicateur d'**intensité de la pauvreté** progresse de 1,4 point à 20,5 % en 2012.

Parmi les **actifs**, 10,6 % sont en situation de pauvreté monétaire : 37,2 % des **chômeurs** sont dans cette situation contre 7,5 % des personnes **en emploi**. En 2012, le nombre de chômeurs pauvres a augmenté de 4 %. Pour autant, le taux de pauvreté des chômeurs a reculé de 1,7 point car le nombre de chômeurs a augmenté davantage (+ 9 %) et leur profil s'est modifié. En effet, en 2012, la

dégradation du marché du travail s'est ressentie au-delà de la seule population des personnes en emploi précaire et la part des chômeurs diplômés, mieux indemnisés, a augmenté. En 2012, le niveau de vie des retraités progresse de 0,3 % en euros constants contrastant avec le reste de la population. Ainsi leur taux de pauvreté diminue, passant de 9,3 % à 8,4 %. Cette amélioration provient en partie de la revalorisation des pensions au 1^{er} avril 2012 (+ 2,1 % pour le régime général) et de l'arrivée de retraités bénéficiant de carrières salariales plus favorables. Elle est aussi due à la revalorisation du minimum vieillesse au 1^{er} avril 2012 (+ 4,7 % pour une personne seule et + 2,1 % pour un couple).

Les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont particulièrement touchées par la pauvreté. Près d'un tiers de ces personnes sont pauvres, soit une proportion 2,4 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population. Entre 2005 et 2012, le taux de pauvreté des familles monoparentales a augmenté, passant de 29,7 % à 33,6 %. Les familles nombreuses sont également plus exposées : parmi les personnes vivant au sein d'un couple avec au moins trois enfants, 22,2 % sont confrontées à la pauvreté en 2012. Les personnes vivant en couple sans enfant sont les moins touchées par la pauvreté (6,2 % en 2012). Enfin, 16,2 % des personnes seules, qui ne bénéficient pas des économies d'échelle que permet la vie en couple, ni du revenu supplémentaire que peut apporter le conjoint, vivent en dessous du seuil de pauvreté. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee, comme Eurostat, privilégie le seuil à 60 % de la **médiane**.

Niveau de vie, médiane : voir *fiche 4.2*.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (on privilégie généralement le seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie).

Intensité de la pauvreté : écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus les situations de pauvreté sont fortes.

Population active, emploi, chômage : ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT (voir *fiches 3.2, 3.3, 3.4*) au 4^e trimestre de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « Les niveaux de vie en 2012 », *Insee Première* n° 1513, septembre 2014.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Revenus »), *fiches 4.2 et 6.4*.

1. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2012

	1996	1999	2002	2005	2007	2008	2009	2010	2010 ¹	2011 ¹	2012 ¹
Taux de pauvreté (en %)	14,5	13,5	12,9	13,1	13,4	13,0	13,5	14,1	14,0	14,3	13,9
Seuil de pauvreté (en euros 2012 par mois)	851	883	945	954	988	1004	1008	1003	997	997	987
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2012 par mois)	687	725	787	774	808	818	817	813	807	806	784
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 179	7 745	7 495	7 766	8 035	7 836	8 173	8 617	8 520	8 729	8 540
Intensité de la pauvreté (en %)	19,2	17,8	16,6	18,8	18,2	18,5	19,0	18,9	19,0	19,1	20,5

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 1996 à 2012.

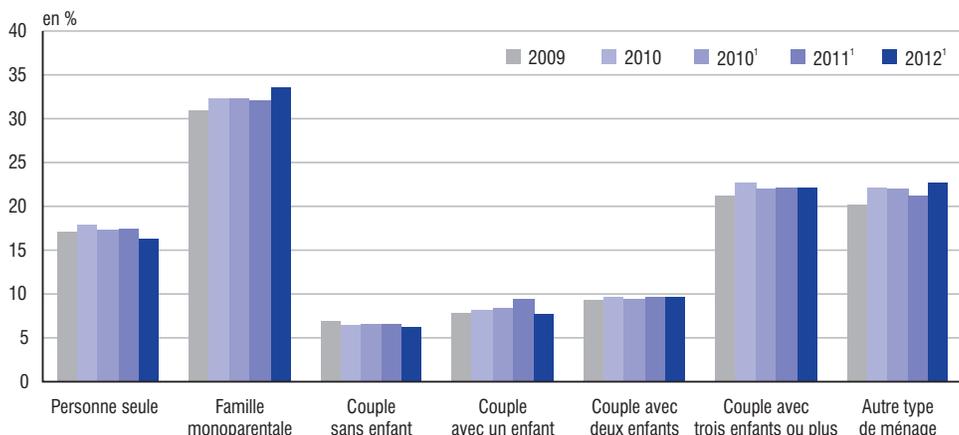
2. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2012

	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Intensité de la pauvreté (%)
Actifs de 18 ans ou plus	2 986	10,6	22,3
En emploi	1 908	7,5	19,5
Chômeurs	1 079	37,2	25,6
Inactifs de 18 ans ou plus	2 858	14,7	19,0
Étudiants	341	19,1	25,6
Retraités	1 127	8,4	12,4
Autres inactifs	1 390	33,0	24,3
Enfants de moins de 18 ans	2 695	19,6	20,6
Ensemble de la population	8 540	13,9	20,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012.

3. Taux de pauvreté par type de ménage



1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : il s'agit ici de la composition du ménage au moment de l'enquête. Ainsi, par exemple, les couples sans enfant peuvent avoir des enfants mais ceux-ci ne résident pas au sein du ménage au moment de l'enquête.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009 à 2012.

4.4 Protection sociale

En 2012, les dépenses de l'ensemble des régimes de **protection sociale** s'élevaient à 695 milliards d'euros (hors transferts entre régimes), dont 653 milliards d'euros consacrés aux prestations de protection sociale (soit 31,2 % du PIB). Les prestations de protection sociale progressent de 3,3 % en valeur en 2012, après + 3,0 % en 2011 et + 3,2 % en 2010. Cette croissance est inférieure à celle des années précédentes (+ 4,6 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2009).

Les prestations sont réparties en six grands risques sociaux. Les risques santé (226 milliards d'euros) et vieillesse-survie (298 milliards d'euros) représentent ensemble 80 % des prestations totales. Les 20 % restants se répartissent entre les risques maternité-famille, emploi, logement et pauvreté-exclusion sociale.

Les prestations vieillesse-survie progressent moins fortement en 2012 qu'en 2011 (+ 3,5 % contre + 4,0 %), en raison notamment du ralentissement de la croissance des effectifs de retraités lié à la mise en œuvre des réformes récentes. La progression des prestations maladie (+ 2,4 % en 2012) est modérée depuis 2005, du fait notamment d'une meilleure maîtrise des dépenses. Les prestations liées à l'emploi augmentent de 5,4 %, en lien avec l'accroissement du nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance-chômage (+ 4,8 % en moyenne en 2012). Les prestations liées à la maternité et à la famille augmentent de 3,2 %, dont près d'un point est imputable à la revalorisation de 25 % du montant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Les prestations

logement progressent de 2,2 %, dans la continuité des évolutions passées (contre + 2,0 % en 2011 et + 2,1 % en 2010). Les prestations relatives à la pauvreté et l'exclusion sociale ralentissent à nouveau en 2012 (+ 3,7 % après + 4,9 % en 2011 et + 7,2 % en 2010), compte tenu notamment de la fin de la montée en charge du revenu de solidarité active (RSA) mis en place en 2009.

En 2012, la croissance des ressources est, pour la deuxième année consécutive, supérieure à celle des dépenses (+ 3,9 % contre + 3,8 %) à l'image des évolutions observées en 2007 et 2008 avant la crise.

Les cotisations sociales effectives restent sur un rythme relativement dynamique (+ 3,1 % après + 3,5 %). Elles augmentent plus rapidement que l'**assiette** des salaires (+ 1,7 %). Cette évolution est notamment imputable à la modification du dispositif de réduction de cotisations appliqué aux heures supplémentaires et au relèvement des taux de cotisation retraite au 1^{er} novembre 2012.

Les impôts et taxes affectés restent sur une dynamique soutenue (+ 5,8 % en 2012 après + 8,5 % en 2011). Au-delà de l'évolution spontanée des assiettes, cette dynamique est portée par les effets de différentes évolutions législatives (notamment l'élargissement de l'assiette de prélèvement de la CSG sur les revenus d'activité et sur les indemnités chômage et le relèvement du taux du prélèvement social sur les revenus du capital). Enfin, les contributions publiques augmentent de 3,3 % en 2012, après + 3,6 % en 2011. ■

Définitions

La **protection sociale** recouvre l'ensemble des mécanismes institutionnels de prévoyance collective et/ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence des risques sociaux : santé ; vieillesse et survie du conjoint ; maternité et charges de famille ; perte d'emploi ; logement ; pauvreté et exclusion sociale. Ces mécanismes peuvent être publics (Sécurité sociale, Pôle emploi, État, etc.) ou privés (mutuelles et institutions de prévoyance notamment). Les **assiettes** correspondent aux grandeurs macroéconomiques sur lesquelles sont assis les prélèvements.

Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2012*, coll. « Études et statistiques », Drees, juin 2014.
- « Minima sociaux : la hausse du nombre d'allocataires s'accélère en 2012 », *Études et résultats* n° 883, Drees, juin 2014.
- *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Études et statistiques », Drees, juillet 2013.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Conditions de vie ») et *fiche 6.5*.

1. Dépenses de protection sociale, hors transferts

en milliards d'euros courants

	Base 2005				Base 2010			
	2006	2007	2008	2009	2009	2010	2011	2012
Santé	186,6	193,2	199,4	206,7	208,4	214,4	220,5	226,5
Maladie	149,3	154,5	159,7	165,9	165,5	170,0	174,2	178,4
Invalidité et accidents du travail	37,2	38,7	39,7	40,8	42,9	44,4	46,3	48,1
Vielliesse - survie	232,8	245,9	258,2	269,0	267,4	277,1	288,2	298,3
Maternité - famille	50,7	52,2	53,3	55,0	52,8	53,3	54,0	55,7
Emploi	37,0	36,2	35,9	40,5	36,5	38,3	37,7	39,8
Logement	14,3	14,6	15,7	16,1	16,0	16,3	16,7	17,0
Pauvreté - exclusion sociale	10,7	11,1	11,1	14,0	13,5	14,4	15,1	15,7
Ensemble des prestations	532,0	553,3	573,7	601,3	594,5	613,7	632,3	652,9
Autres dépenses ¹	29,8	30,5	31,2	32,6	38,3	39,9	37,2	42,0
Ensemble des dépenses	561,8	583,8	604,8	634,0	632,8	653,6	669,4	695,0

1. Frais financiers et non financiers, frais divers. Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (bases 2005 et 2010).

2. Nombre de bénéficiaires de quelques prestations sociales

effectifs au 31 décembre, en milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Retraités de droit direct	14 020	14 418	14 740	15 080	15 291	15 517
Bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) ¹	586	575	583	576	573	564
Chômeurs indemnisés	2 160	2 256	2 561	2 538	2 596	2 775
Bénéficiaires des aides au logement ²	5 962	6 291	6 309	6 274	6 359	6 375
Bénéficiaires des allocations familiales (AF)	4 865	4 877	4 898	4 918	4 952	4 973
Bénéficiaires du complément familial (CF)	860	866	865	863	859	853
Bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)	2 976	3 078	3 030	3 022	2 997	3 016
Bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 199	2 296	2 349	2 367	2 367	2 343
Bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF)	726	719	750	745	740	737
Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ³	1 172	1 143	139	140	///	///
Bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) ³	205	200	30	30	///	///
Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ³	3	15	1 729	1 834	2 067	2 175
Bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	813	849	883	915	957	997
Bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	152	160	167	176	199	211

1. L'ASPA est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

2. Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère social (ALS) et allocation de logement à caractère familial (ALF).

3. Le RSA socle remplace le RMI, l'API et une partie de la prime pour l'emploi à compter du 1^{er} juin 2009 en métropole, et du 1^{er} janvier 2011 en outre-mer (au 1^{er} janvier 2012 à Mayotte).

Champ : France, sauf chômeurs indemnisés.

Sources : Cnaf, Drees, Pôle emploi.

3. Ressources hors transferts des comptes de la protection sociale

en milliards d'euros courants

	Base 2005			Base 2010			
	2007	2008	2009	2009	2010	2011	2012
Cotisations totales	380,6	391,3	395,6	391,9	400,5	414,7	427,8
Cotisations effectives ¹	335,6	344,5	347,2	343,5	350,7	363,2	374,2
Cotisations des employeurs	211,5	217,5	218,1	215,2	219,6	229,8	234,9
Cotisations des salariés	99,9	101,4	102,2	77,4	78,5	81,2	83,8
Cotisations des travailleurs indépendants	21,5	23,3	23,9	15,9	16,6	16,5	17,4
Autres cotisations effectives	2,7	2,3	3,0	34,9	36,0	35,6	38,1
Cotisations imputées ²	44,9	46,8	48,4	48,4	49,8	51,6	53,6
Impôts et taxes affectés	137,4	147,7	147,7	147,9	150,1	162,9	172,3
Contributions publiques³	59,2	61,1	64,8	63,9	64,8	67,2	69,4
Produits financiers	5,1	5,7	4,7	7,7	7,6	7,5	7,9
Autres ressources	12,7	13,2	9,7	14,2	14,5	13,1	14,0
Ensemble des ressources	595,0	619,0	622,5	625,5	637,6	665,5	691,5

1. La refonte des comptes des mutuelles et des institutions de prévoyance en comptabilité nationale et dans les comptes de la protection sociale a occasionné le reclassement de toutes les cotisations versées à ces organismes en « autres cotisations effectives ».

2. Elles mesurent la contribution des employeurs publics ou privés au financement du régime d'assurance sociale qu'ils gèrent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme par exemple les retraites des fonctionnaires de l'État).

3. Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (bases 2005 et 2010).

4.5 Redistribution monétaire

Pour mesurer l'impact des **prélèvements directs** et des **prestations sociales** sur la répartition des richesses, le revenu des ménages est comparé avant et après **redistribution monétaire**. Avant redistribution monétaire, le **niveau de vie** moyen des 20 % de personnes les plus aisées est de 57 080 € par an et par **unité de consommation** (UC), soit 8,2 fois supérieur au niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (6 920 € par an et par UC). Après redistribution, ce rapport est de 4,1 : le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes a augmenté de 60 % et celui des 20 % les plus riches a diminué de 20 %. La réduction des écarts est encore plus grande aux extrémités de la distribution des revenus : les 10 % de personnes les plus pauvres disposent d'un niveau de vie moyen avant redistribution de l'ordre de 3 730 € par an et par UC, contre 75 330 € pour les 10 % les plus riches, soit 20,2 fois plus. Après redistribution, ce rapport passe de 20,2 à 5,9.

Les prélèvements et prestations ne contribuent pas tous avec la même intensité à la réduction globale des inégalités de niveau de vie. L'efficacité redistributive d'un transfert, c'est-à-dire sa capacité à réduire les inégalités de revenus, est fonction de deux critères : sa **progressivité** et son poids dans le revenu disponible global des ménages.

Du côté des prélèvements, l'impôt sur le revenu, par son système de tranches d'imposition à taux croissants, est le transfert le plus redistributif : en 2013, il participe à hauteur de 31 % à la réduction des inégalités relatives de niveau de vie. En revanche, les contributions sociales (CSG hors composante

maladie, CRDS) et les cotisations famille, très faiblement progressives, réduisent peu les inégalités relatives.

Les prestations sociales mettent en jeu des masses deux fois moins importantes que les prélèvements mais contribuent presque deux fois plus à réduire les inégalités (63 % en 2013). Elles comprennent d'abord deux types de transferts particulièrement progressifs car dotés d'un barème très ciblé. Les aides au logement, d'une part, qui apportent un soutien financier important aux ménages qui les perçoivent (2 560 € par an en moyenne par ménage allocataire), contribuent pour 18 % à la réduction des inégalités. Les minima sociaux, d'autre part, réservés aux personnes les plus pauvres, sont par nature les prestations sociales les plus ciblées. Représentant 14 % du niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (et même 25 % de celui des 10 % de personnes les plus modestes), ils contribuent pour 20 % à la réduction globale des inégalités. Enfin, les prestations familiales participent à elles seules à réduire les inégalités de niveau de vie de 25 %. Ce pouvoir redistributif est dû à la part importante que ces prestations représentent dans le revenu global des ménages relativement aux autres prestations, et non à leur ciblage. En effet, les allocations familiales sont délivrées sans conditions de ressources et ces conditions sont peu restrictives pour les autres prestations familiales. Leur efficacité redistributive est ensuite renforcée par le fait que les ménages avec enfants sont plus nombreux dans le bas de la distribution des niveaux de vie. ■

Définitions

Le champ de la **redistribution monétaire** regroupe l'ensemble des **prestations sociales** monétaires (prestations familiales, minima sociaux et allocations logement) et des **prélèvements directs** (contributions sociales hors CSG maladie, cotisations famille, impôt sur le revenu, taxe d'habitation) dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages. Les transferts visant le remplacement d'un revenu d'activité tels que les systèmes de retraite et d'assurance chômage sont exclus du champ car l'analyse de leur caractère redistributif ne s'apprécie de manière adéquate que par une approche sur cycle de vie.

Niveau de vie, unité de consommation : voir *fiche 4.2*.

Un prélèvement est **progressif** s'il représente une part croissante du revenu lorsque celui-ci augmente, c'est-à-dire si son montant est plus que proportionnel au revenu initial. Une prestation est progressive si sa part dans le revenu diminue à mesure que le niveau de vie initial s'accroît.

Pour en savoir plus

- « La redistribution : état des lieux en 2012 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Revenus »), *fiches 4.2 et 4.4*.

1. Contribution des différents transferts à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2013

	Part du transfert dans le niveau de vie (en %)	Progressivité	Contribution à la réduction des inégalités (en %)
	(A)	(B)	(C) = (A) x (B)
Prélèvements directs	- 15,9	2,1	36,7
Cotisations et contributions sociales redistributives ¹	- 8,0	0,7	5,9
Impôts directs ²	- 7,9	3,5	30,8
Prestations sociales	6,2	9,2	63,3
Prestations familiales ³	3,1	7,2	25,0
Aides au logement	1,5	11,2	18,4
Minima sociaux ⁴ et RSA activité	1,6	11,2	19,9
Niveau de vie	100,0	///	100,0

1. Les cotisations sociales retenues ici regroupent les cotisations patronales et salariales famille. 2. Taxe d'habitation et impôt sur le revenu net de la prime pour l'emploi et des crédits d'impôt. 3. Allocation familiale, allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, complément de libre choix d'activité de la Paje, complément familial, allocation de base de la Paje et allocation de rentrée scolaire. 4. Revenu de solidarité active (socle), minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément.

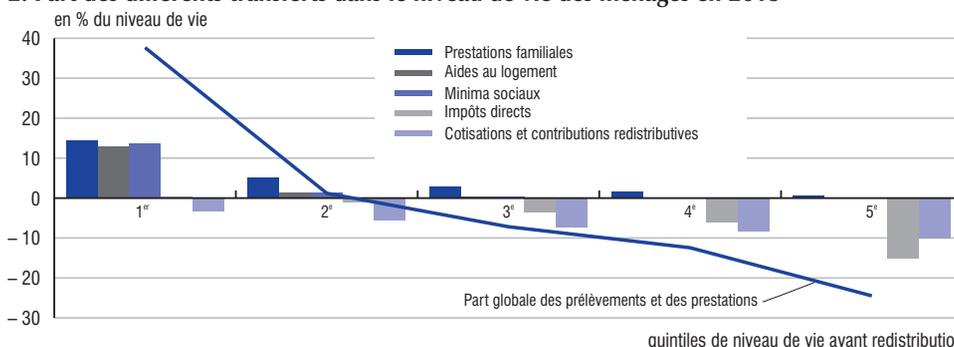
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les prestations familiales représentent en moyenne 6,2 % du niveau de vie et contribuent pour 63,3 % à la réduction des inégalités.

Note : la colonne (A) représente le rapport moyen entre le prélèvement ou la prestation considéré et le niveau de vie. La colonne (B) estime la progressivité du transfert via la différence entre son pseudo-Gini et le Gini du niveau de vie initial (multipliés par 10 par souci de lisibilité).

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 (actualisée 2013), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

2. Part des différents transferts dans le niveau de vie des ménages en 2013



quintiles de niveau de vie avant redistribution

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : la somme des prélèvements acquittés et des prestations perçues représente 38 % du niveau de vie moyen avant redistribution des 20 % des personnes les plus modestes (1^{er} quintile). Ce gain de 38 % se décompose ainsi : + 14 % par les prestations familiales, + 13 % par les aides au logement, + 14 % par les minima sociaux, - 0 % par les impôts directs, - 3 % par les cotisations et contributions redistributives.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 (actualisée 2013), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

3. Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2013

en euros par UC

	1 ^{er} décile	Quintiles de niveau de vie avant redistribution					10 ^e décile	Ensemble
		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e		
Revenu avant redistribution (A)	3 730	6 920	15 480	21 520	28 960	57 080	75 330	25 990
Prélèvements	- 160	- 340	- 1 070	- 2 170	- 3 690	- 11 550	- 17 220	- 3 750
Cotisations et contributions sociales redistributives ¹	- 200	- 380	- 890	- 1 460	- 2 150	- 4 630	- 6 280	- 1 900
Impôts directs ²	40	40	- 180	- 710	- 1 540	- 6 920	- 10 940	- 1 860
Prestations	6 280	4 520	1 260	730	500	340	340	1 470
Prestations familiales ³	1 880	1 590	810	590	430	290	290	740
Aides au logement	1 950	1 420	230	50	20	20	10	350
Minima sociaux ⁴ et RSA activité	2 450	1 510	220	90	40	30	30	380
Revenu disponible (B)	9 850	11 100	15 670	20 080	25 760	45 860	58 440	23 700

1. 2. 3. 4. Voir figure 1.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, les 20 % de personnes les plus aisées (5^e quintile) ont acquitté en moyenne 6 920 € d'impôts directs par UC.

Note : l'actualisation pour 2013 de l'ERFS 2011 faite dans le modèle Ines repose sur des hypothèses d'évolutions tendancielles de revenus, d'activité et de structure démographique entre 2011 et 2013 et non sur l'évolution réelle constatée sur cette période. Les montants ne sont en aucun cas comparables aux montants proposés dans la fiche 4.2.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 (actualisée 2013), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

4.6 Consommation et épargne des ménages

En 2013, la dépense de **consommation des Ménages** se redresse légèrement après un recul historique en 2012 (+ 0,2 % en volume après - 0,5 %). Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut stagne en 2013 après une baisse de 0,9 % en 2012 dans un contexte de ralentissement des prix (+ 0,6 % après + 1,4 %). Le revenu disponible brut des ménages progressant moins vite que leur consommation, le **taux d'épargne des ménages** se replie à 15,1 %. En revanche, leur **taux d'épargne financière** remonte après trois années de recul à 5,8 %. La consommation effective des ménages – qui inclut les dépenses directement financées par la collectivité, en hausse de 2,1 % – augmente de 0,6 % en volume après + 0,1 % en 2012.

La part des **dépenses « pré-engagées »** dans le revenu disponible brut (29,1 % en 2013) continue de progresser. Les dépenses de logement, chauffage et éclairage, qui correspondent aux trois quarts de celles-ci, ralentissent en 2013. Ainsi, les dépenses de chauffage et d'éclairage progressent moins vite (+ 2,9 % en volume après + 7,6 %), le rebond observé en 2012 s'expliquant par un retour à des températures habituelles après une année 2011

particulièrement douce. L'évolution du prix de ces dépenses est également moins marquée : le ralentissement des prix du gaz limite l'effet de la vive croissance des prix de l'électricité. Par ailleurs, les loyers directement pris en charge par les ménages, c'est-à-dire hors aides au logement mais y compris loyers imputés, progressent moins fortement en volume qu'en 2012, sous l'effet de la hausse plus vive des aides au logement. Les prix des loyers ralentissent également (+ 1,3 % après + 1,6 % en 2012).

La dépense de consommation des ménages est toujours tirée par la consommation en économie de l'information (+ 4,2 % en volume), en lien avec l'essor des *smartphones* et des services de télécommunications. En revanche, le recul des achats en automobiles se poursuit mais à un rythme plus modéré. Malgré le rebond des ventes de disques soutenues par les ventes d'artistes francophones, les dépenses liées aux loisirs et à la culture se contractent encore en 2013 (- 1,2 % après - 2,1 %). La consommation en produits alimentaires évolue au même rythme qu'en 2012 alors que celle en habillement est toujours orientée à la baisse. ■

Définitions

Consommation des ménages : dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation finale sont distingués :

– la « dépense de consommation finale » (ou « dépense de consommation des ménages ») qui recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement. Elle exclut ainsi la part des dépenses de consommation remboursée par la Sécurité sociale (notamment pour les médicaments et les consultations médicales) ou prise en charge par certaines allocations (logement) ;

– la « consommation finale effective » qui recouvre l'ensemble des biens et services qu'utilisent effectivement (ou consomment) les ménages, que les ménages financent intégralement ou seulement partiellement cette dépense.

Taux d'épargne des ménages : le revenu disponible des ménages correspond au revenu, après impôt et prestations sociales, que les ménages peuvent affecter à la consommation ou à l'épargne. Le taux d'épargne est le rapport entre l'épargne des ménages et leur revenu disponible. Les acquisitions de logements et les dépenses de gros entretien ne sont pas comprises dans la consommation et constituent une utilisation de l'épargne pour accroître leur patrimoine.

Taux d'épargne financière : l'épargne des ménages peut être utilisée soit pour l'investissement, essentiellement sous forme d'acquisition de logements, soit pour des placements financiers ou des remboursements d'emprunt. On appelle capacité de financement des ménages le solde de l'épargne et de l'investissement (ainsi que de quelques autres opérations en capital comme le paiement de droits de succession). Le taux d'épargne financière est le rapport de la capacité de financement au revenu disponible.

Dépenses « pré-engagées » : elles correspondent à celles qui sont supposées être réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Suivant les préconisations du rapport de la commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » (février 2008). Elles comprennent : les dépenses liées au logement, y compris les loyers dits « imputés » (montants que les propriétaires occupants de leur logement verseraient s'ils étaient locataires) et les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; les services de télécommunications ; les frais de cantine ; les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; les assurances (hors assurance-vie) ; les services financiers (y compris les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Pour en savoir plus

- « La consommation des ménages se stabilise en 2013 », *Insee Première* n° 1502, juin 2014.
- « Les comptes de la Nation en 2013 - Le PIB croît, le pouvoir d'achat des ménages se stabilise », *Insee Première* n° 1499, mai 2014.
- Voir aussi : *fiche 4.1.*

Consommation et épargne des ménages 4.6

1. Évolution de la consommation des ménages par fonction @

en %

	Variations en volume au prix de l'année précédente				Coefficients budgétaires ¹
	2010	2011	2012	2013	2013
Alimentation et boissons non alcoolisées	2,1	1,1	0,6	0,8	13,6
<i>dont : produits alimentaires</i>	2,0	0,9	0,7	0,7	12,4
Boissons alcoolisées et tabac	1,1	0,2	-2,7	-3,3	3,5
Articles d'habillement et chaussures	0,0	-0,7	-2,3	-0,9	4,3
Logement ² , chauffage, éclairage	1,7	-0,8	1,9	1,0	27,0
Équipement du logement	2,5	1,3	-1,3	-2,0	5,3
Santé (dépenses à la charge des ménages)	2,5	3,8	2,4	2,7	4,3
Transports	-0,7	0,2	-4,3	-2,5	13,2
Communications ³	5,6	3,6	10,8	11,6	2,6
Loisirs et culture ³	2,5	1,3	-2,1	-1,2	8,3
<i>dont : appareils électroniques et informatiques</i>	5,4	4,3	-0,1	0,3	1,6
Éducation (dépenses à la charge des ménages)	1,4	-0,5	1,3	1,3	0,9
Hôtels, cafés et restaurants	1,7	1,3	-1,8	-1,4	6,5
Autres biens et services	1,1	0,3	0,5	0,6	11,6
Dépenses de consommation des ménages	1,7	0,4	-0,5	0,2	100,0
Dépenses de consommation des ISBLSM⁴	4,7	1,5	2,1	1,1	///
Dépenses de consommation des APU⁴	2,0	1,4	1,8	2,1	///
<i>dont : santé</i>	2,6	2,4	2,8	3,2	///
<i> éducation</i>	0,4	0,3	0,4	0,4	///
Consommation effective des ménages	1,9	0,7	0,1	0,6	///

1. Le coefficient budgétaire représente la part de la dépense en valeur consacrée à un bien ou un service particulier (ou à une catégorie de biens ou services) dans la dépense de consommation des ménages. Pour que la somme des coefficients budgétaires soit égale à 100, il faut y ajouter le poids de la correction territoriale (différence entre les achats à l'étranger des résidents et les achats en France des non-résidents) : - 0,9.

2. Y compris les loyers dits « imputés ».

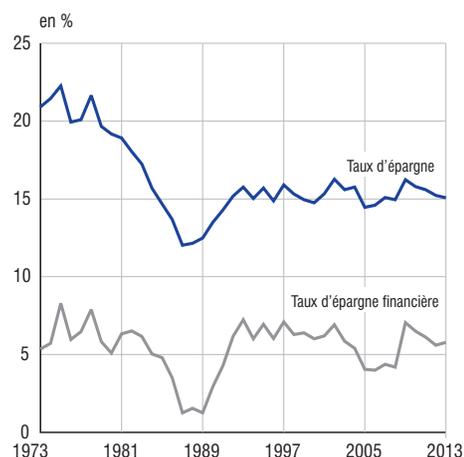
3. Principaux postes concernés par l'économie de l'information.

4. Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages, comme les organisations caritatives, les clubs sportifs, etc.) et des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

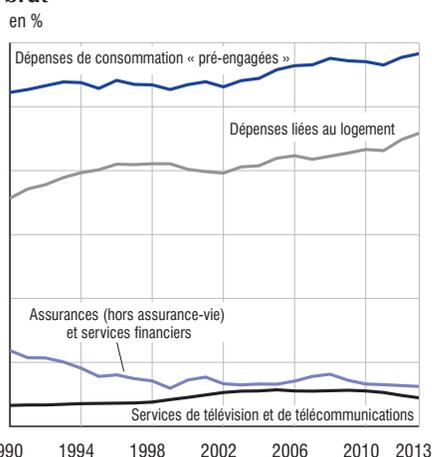
2. Taux d'épargne des ménages



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Part des dépenses de consommation « pré-engagées » dans le revenu disponible brut



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

Fiches thématiques

Conditions de vie

5.1 Logement

Au 1^{er} janvier 2014, on compte 34,7 millions de logements en France, soit 1,1 % de plus qu'en 2013. Le parc de logements est essentiellement composé de **résidences principales** (82,9 %).

Le poids des **résidences secondaires** et des **logements occasionnels** est en diminution depuis une dizaine d'années (9,9 % en 2000 et 9,2 % en 2014), alors que celui des **logements vacants** tend à remonter ces dernières années (6,9 % en 2009 et 7,9 % en 2014). Les logements dans l'habitat **individuel** restent majoritaires (56,5 %).

La part de ménages propriétaires de leur résidence principale a sensiblement augmenté entre 2000 et 2009, passant de 55,6 % à 57,6 %. Depuis, elle s'est stabilisée et s'établit à 57,6 % en 2014. Plus de 70 % de ces propriétaires n'ont plus de charges de remboursement d'emprunt pour ce logement ; les 30 % restants représentent les propriétaires « accédants » c'est-à-dire n'ayant pas fini de rembourser leur emprunt.

Environ 17,6 % des ménages sont logés dans le secteur social ; cette part est en légère diminution depuis dix ans tandis que la part des ménages locataires dans le secteur locatif privé est stable à près de 22 %.

En 2012, la quasi-totalité des logements métropolitains (99 %) disposent de l'eau chaude, de WC intérieurs et d'une installation sanitaire (douche ou baignoire). Ce chiffre a augmenté régulièrement sur plus de 30 ans. En 1984, selon l'enquête nationale sur le Logement, 15 % des logements ne disposaient pas de ce confort de base.

Cependant, d'autres formes d'inconfort subsistent : en 2012, 1,4 million de logements (soit près de 5 %) ne disposent pas de chauffage central ou électrique tandis que 6,7 millions de logements (24 %) sont considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à chauffer. De plus, 8 % des logements sont jugés trop sombres tandis que près de 12 % présentent des fuites dans la toiture, ont des murs ou des sols humides ou bien encore des moisissures dans les cadres de fenêtre ou au sol.

De façon plus générale, en 2012, plus de la moitié des ménages indiquent n'avoir aucune difficulté de logement parmi les neuf suivantes : surpeuplement, absence de salle de bains, absence de toilettes, pas d'eau chaude, pas de chauffage, logement trop petit, difficulté à chauffer, logement humide, logement bruyant. Près de 30 % des ménages indiquent connaître une seule difficulté de logement tandis que 20 % en déclarent 2 ou plus.

Les logements sont de plus en plus grands : la surface moyenne d'un logement dépasse 90 m² depuis le début des années 2000, contre 77 m² en 1978. Ceci est surtout imputable à l'augmentation de la surface des maisons individuelles, alors que celle des appartements reste quasiment stable. Parallèlement, le nombre d'occupants par logement baisse : en moyenne, chaque logement est occupé par 2,2 personnes en 2012 contre 2,7 en 1984. Selon les projections réalisées par l'Insee, le nombre moyen de personnes par logement devrait être de 2,0 en 2030. ■

Définitions

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par au moins une personne du ménage. Une **résidence secondaire** est un logement utilisé occasionnellement, pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Un **logement occasionnel** est un logement ou une pièce indépendante utilisé occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille). La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir : c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées. Un **logement vacant** est un logement inoccupé, qu'il soit disponible ou non pour la vente ou la location.

Un logement **individuel** est une construction qui ne comprend qu'un seul logement. Un logement collectif est situé dans un immeuble collectif, c'est-à-dire dans une construction comprenant au moins deux logements.

Pour en savoir plus

- « La part du logement dans le budget des ménages en 2010 - Alourdissement pour les locataires du parc privé », *Insee Première* n° 1395, mars 2012.
- « Conditions de logement de 2005 à 2010 - Légère amélioration, moins marquée pour les ménages modestes », *Insee Première* n° 1396, mars 2012.
- « La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », *Insee Première* n° 1351, mai 2011.
- « L'accession à la propriété dans les années 2000 », *Insee Première* n° 1291, mai 2010.
- « Les inégalités face au coût du logement se sont creusées entre 1996 et 2006 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- Voir aussi : *fiches 5.2 et 6.6.*

1. Répartition des logements @

en %

	2000	2003	2006	2009	2012	2013	2014
Nombre de logements (en milliers)	29 613	30 664	31 776	32 943	34 011	34 378	34 749
Résidences principales	83,2	83,7	83,9	83,6	83,1	83,0	82,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	9,9	9,8	9,7	9,5	9,3	9,3	9,2
Logements vacants	6,9	6,5	6,4	6,9	7,5	7,7	7,9
Ensemble	100,0						
Individuel	56,0	56,4	56,7	56,6	56,5	56,5	56,5
Collectif	44,0	43,6	43,3	43,4	43,5	43,5	43,5
Ensemble	100,0						

Champ : France.

 Sources : Insee ; SOeS, estimation du parc de logements au 1^{er} janvier.

2. Statut d'occupation du parc de résidences principales @

en %

	2000	2003	2006	2009	2012	2013	2014
Propriétaires	55,6	56,3	57,1	57,6	57,6	57,6	57,6
Sans charges de remboursement	34,3	35,8	37,6	39,0	40,1	40,4	40,7
Accédants	21,3	20,5	19,5	18,5	17,6	17,2	16,9
Locataires	39,8	39,5	39,2	39,0	39,2	39,3	39,3
Secteur social	18,0	17,7	17,6	17,5	17,5	17,6	17,6
Secteur locatif privé	21,8	21,8	21,7	21,6	21,7	21,7	21,8
Autres¹	4,6	4,1	3,7	3,4	3,2	3,1	3,0
Ensemble	100,0						

1. Principalement les personnes logées gratuitement.

Champ : France.

 Sources : Insee ; SOeS, estimation du parc de logements au 1^{er} janvier.

3. Caractéristiques du parc de résidences principales

en %

	2005	2008	2010	2011	2012
Surface moyenne des logements (en m ²)	92	92	93	95	95
Nombre moyen de personnes par logement	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2
Logements sans confort sanitaire ¹ (en %)	2,1	1,7	1,4	1,3	1,2
Pas de chauffage central ou électrique	7,1	5,9	5,3	4,9	4,9
Fuites dans la toiture, murs/sols/fondations humides, moisissure dans les cadres de fenêtre ou le sol	12,2	12,7	11,7	10,6	12,1
Logement trop sombre, pas assez de lumière	8,0	9,0	9,1	8,0	8,0
Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer	25,2	26,4	26,9	25,5	24,1
Ménages n'ayant aucune difficulté de logement²	45,2	46,8	47,0	49,8	51,2
Ménages ayant une difficulté de logement	31,4	30,9	31,2	29,7	28,6
Ménages ayant deux difficultés de logement ou plus	23,4	22,3	21,8	20,5	20,2

1. Absence d'au moins un des éléments suivants : eau chaude, installation sanitaire, WC.

2. Difficultés de logement parmi les neuf suivantes : surpeuplement, pas de salle de bains, pas de toilettes, pas d'eau chaude, pas de chauffage, logement trop petit, difficulté à chauffer, logement humide, logement bruyant.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV).

5.2 Dépenses de logement

En 2012, selon les comptes du logement, les **dépenses de logement** représentent 22,5 % du PIB. Elles comprennent à la fois les **dépenses d'investissement** et les **dépenses courantes de logement** ; 9,2 % du total sont pris en charge par la collectivité *via* des aides. En 2012, la dépense courante en logement accélère sous l'effet d'une inflexion à la hausse des prix des **loyers (réels et imputés)** et du rebond de la consommation d'énergie qui avait été tirée à la baisse en 2011 en raison de conditions climatiques particulièrement clémentes. Les dépenses courantes de logement (hors locaux d'hébergement collectif), s'établissent à 309,1 milliards d'euros (Md€). Les dépenses annuelles de logement pour la résidence principale atteignent en moyenne 6 800 euros pour un ménage locataire du secteur social, 8 600 euros pour un ménage locataire du secteur privé, et 11 700 euros pour un ménage propriétaire occupant (y compris 8 300 euros de loyer imputé).

Les ménages consacrent 22,2 % de leur revenu disponible brut aux dépenses courantes de logement (nettes des **aides personnelles**) : c'est deux fois plus que pour les dépenses d'alimentation ou de transport. Les loyers (réels et imputés) représentent près des trois quarts de ces dépenses, l'énergie et l'eau 18 % et les charges 10 %.

En 2012, 15,7 Md€ d'aides personnelles ont été versés à 6,2 millions de ménages

pour financer leurs dépenses courantes de logement. En 20 ans, la part des dépenses courantes de logement couvertes par les aides s'est accrue pour les locataires, et atteint 15,7 % en 2012. Ceci s'explique notamment par l'extension à partir de 1990 des aides personnelles à des publics de plus en plus larges, en particulier aux étudiants.

L'activité immobilière, mesurée par les dépenses d'acquisition de logements, de gros travaux et les frais et droits afférents à ces opérations, s'élève à 285,2 Md€ en 2012. Après le rebond de 2010 et un point haut en 2011 (+ 12,2 %), elle recule de 6,4 % en valeur. Cette baisse porte essentiellement sur l'ancien (- 10,9 % contre - 0,6 % dans le neuf). Divers facteurs expliquent ce repli, notamment la baisse du pouvoir d'achat des ménages qui pèse sur leur capacité à financer leurs achats immobiliers.

En 2012, les aides aux producteurs de service de logement représentent un avantage de 22,4 Md€. Celles-ci incluent de nombreux dispositifs : subventions, avantages fiscaux et prêts à taux préférentiels. Le montant de ces aides, après avoir atteint un montant historiquement élevé en 2011 suite aux différents programmes mis en place (construction neuve, rénovation urbaine, investissement locatif, dispositifs PTZ), sont en baisse de 13,3 % en 2012. ■

Définitions

Dépenses de logement : dépenses courantes de logement que les ménages consacrent à l'usage de leur logement et dépenses d'investissement des propriétaires occupants ou des bailleurs.

Dépenses d'investissement : dépenses d'acquisition de logements et de travaux, nettes des cessions de logements anciens.

Dépenses courantes de logement : loyers que doivent acquitter les locataires (**loyers réels**) et loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement (**loyers imputés**, qu'ils se payent en quelque sorte à eux-mêmes), dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer et charges. Du fait de la présence de loyers imputés, ces dépenses s'interprètent comme une mesure de la consommation de service de logement. Les loyers imputés rehaussent la consommation de service de logement des propriétaires occupants mais également le niveau de leur revenu disponible. En outre, les dépenses courantes sont ici calculées de la même façon pour les propriétaires accédants et les non-accédants. Dans le cadre des comptes du logement, les remboursements de prêts immobiliers des accédants ne correspondent pas à une dépense de consommation de services de logement, mais au paiement d'intérêts (qui réduit le revenu disponible du ménage) et de principal (qui correspond à une épargne du ménage, venant réduire son endettement).

Aides personnelles : aides versées aux ménages pour alléger les dépenses courantes des locataires ou les mensualités de remboursement des propriétaires accédants. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

Pour en savoir plus

- « Comptes du logement 2012 - premiers résultats 2013 », *RéférenceS*, Rapport CGDD, février 2014.
- « Dépense en logement en 2013 : les dépenses courantes restent à la hausse, l'investissement fléchit », *Le point sur* n° 181, SOeS, janvier 2014.

Dépenses de logement 5.2

1. Dépenses courantes de logement

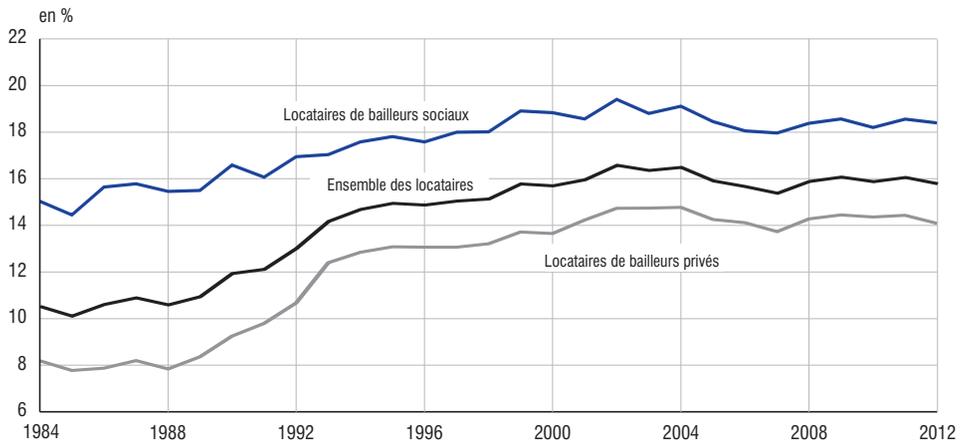
en euros courants

	1984	1990	2000	2005	2010	2011	2012
Dépenses courantes totales (milliards)	85,1	125,1	197,0	246,0	293,3	296,9	309,1
Loyers	52,4	87,2	143,2	180,1	213,5	218,0	224,1
<i>dont : locataires</i>	<i>17,6</i>	<i>28,2</i>	<i>44,8</i>	<i>54,1</i>	<i>63,9</i>	<i>65,3</i>	<i>67,3</i>
Énergie	23,5	25,1	34,9	41,9	51,2	49,7	55,0
Charges	9,2	12,8	18,9	23,9	28,5	29,3	30,0
Dépenses courantes moyennes par logement selon la filière	3 695	5 032	7 101	8 317	9 440	9 463	9 754
Résidences principales	3 870	5 269	7 381	8 613	9 756	9 772	10 074
Propriétaires occupants	4 597	6 123	8 666	10 148	11 404	11 397	11 741
Locataires (secteur privé)	3 059	4 442	6 213	7 158	8 227	8 292	8 557
Locataires (secteur social)	3 114	3 903	5 176	5 829	6 606	6 622	6 834
Résidences secondaires	2 230	3 189	4 740	5 764	6 631	6 717	6 892

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, compte du logement.

2. Part des dépenses courantes couvertes par des aides au logement



Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, compte du logement.

3. Dépenses de l'activité immobilière

en milliards d'euros courants

	1984	1990	2000	2005	2010	2011	2012
Investissement en logements neufs	30,5	37,7	46,0	68,0	69,6	77,2	76,7
<i>dont : acquis par les ménages</i>	<i>25,9</i>	<i>31,6</i>	<i>40,5</i>	<i>59,3</i>	<i>54,1</i>	<i>60,6</i>	<i>60,1</i>
Travaux	16,5	23,1	31,8	37,7	45,6	46,7	47,4
<i>dont : réalisés par les ménages</i>	<i>14,5</i>	<i>19,9</i>	<i>28,5</i>	<i>34,3</i>	<i>39,7</i>	<i>40,8</i>	<i>41,2</i>
Acquisitions de logements anciens	20,8	45,9	82,3	142,0	156,3	180,8	161,1
<i>dont : acquis par les ménages</i>	<i>20,4</i>	<i>45,0</i>	<i>81,1</i>	<i>139,9</i>	<i>153,2</i>	<i>177,5</i>	<i>158,1</i>
Total des acquisitions et travaux	67,8	106,7	160,1	247,8	271,5	304,7	285,2
<i>dont : ménages</i>	<i>60,7</i>	<i>96,5</i>	<i>150,1</i>	<i>233,6</i>	<i>247,1</i>	<i>278,9</i>	<i>259,4</i>

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, compte du logement.

5.3 État de santé de la population

En France en 2012, 68 % de personnes se déclarent en « bonne » ou « très bonne » santé. Ce chiffre est stable depuis une dizaine d'années. Les femmes se déclarent plus souvent en mauvaise santé que les hommes, mais elles ont une espérance de vie en bonne santé plus longue. En 2011, l'espérance de vie en bonne santé à la naissance est de 62,7 ans pour les hommes et de 63,6 ans pour les femmes. La France jouit d'une position plutôt privilégiée en Europe en ce qui concerne l'**espérance de vie en bonne santé** et se situe dans la moyenne sur le plan de la santé perçue. Néanmoins, au sein de la population française, les inégalités de santé demeurent.

Ces inégalités sont présentes dès l'enfance et l'adolescence, par exemple concernant la corpulence, la santé buccodentaire ou la correction des troubles de la vision. En classe de troisième, 22 % des élèves ayant au moins un parent ouvrier sont en surcharge pondérale (**surpoids** ou **obésité**), contre 12 % des enfants dont au moins un des parents est cadre. De même, 42 % des enfants d'ouvriers ont toutes leurs dents intactes (sans caries), contre 66 % des enfants de cadre. À ces disparités dans les problèmes de santé s'ajoutent des disparités dans leur traitement. Ainsi, parmi les adolescents ayant au moins une dent cariée, les enfants de cadres ont plus souvent été traités pour ce problème que les enfants d'ouvriers (respectivement 88 % contre 66 %). Les troubles de la vision sont également inégalement corrigés : en classe de troisième, 33 % des enfants de cadres portent des verres correcteurs, contre 22 % des enfants d'ouvriers. Cet écart est imputable à des différences de troubles visuels, mais également à un défaut de dépistage et de prise en charge des troubles. En effet, à l'examen de santé scolaire, parmi les enfants sans lunettes, les enfants d'ouvriers ont plus souvent une myopie détectée que les enfants de cadres (10 % contre 6 %).

Les disparités de correction de troubles de la vision se retrouvent à l'âge adulte. D'après l'enquête Handicap santé réalisée en 2008, les ouvriers, qui déclarent pourtant moins de troubles de la vision, ont plus souvent des troubles non (ou mal) corrigés. Parmi les 40-59 ans, 11 % des ouvriers déclarent avoir des difficultés pour la vision de près (« voir les caractères d'imprimerie d'un journal »), avec leurs lunettes ou lentilles s'ils en portent habituellement, contre 3 % des cadres du même âge. De même, pour la vision de loin, 4 % des ouvriers de 40-59 ans déclarent avoir des difficultés pour voir un visage à quatre mètres, contre seulement 1 % des cadres.

Les disparités de revenus sont une des sources des inégalités sociales de santé et de recours aux soins. À cet égard, les bénéficiaires de minima sociaux constituent une catégorie de la population particulièrement défavorisée. Une enquête réalisée en 2012 auprès de ces derniers a permis de comparer leur santé à celle de l'ensemble de la population. L'enquête montre qu'ils se déclarent plus souvent en mauvaise santé que le reste de la population, qu'ils ont plus souvent des problèmes de santé mentale et renoncent davantage aux soins pour des raisons financières. En effet, en 2012, moins de 60 % des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) déclarent être en bonne santé, contre près de 80 % parmi l'ensemble des 18-59 ans. De plus, la part des bénéficiaires du RSA présentant une détresse psychologique est de 36 %, contre 14 % dans le reste de la population. Enfin, alors que leurs besoins en soins sont plus importants, ils déclarent renoncer plus souvent à des soins pour raisons financières. Ils sont 18 % à avoir renoncé à une consultation médicale au cours de l'année précédente et 27 % à avoir renoncé à des soins dentaires, contre respectivement 4 % et 11 % parmi l'ensemble des 18-59 ans. ■

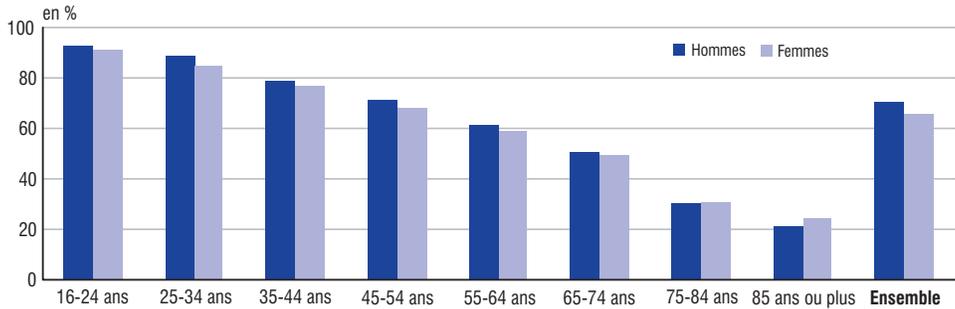
Définitions

L'**espérance de vie en bonne santé** représente le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre en bonne santé, c'est-à-dire sans limitations d'activités dans les gestes de la vie quotidienne et sans incapacités. Le **surpoids** et l'**obésité** se définissent à partir de l'indice de masse corporelle (IMC) qui est le rapport entre le poids et la taille au carré (kg/m²). L'Organisation mondiale de la santé définit le surpoids par un IMC compris entre 25 et 30 et l'obésité par un IMC supérieur à 30. Chez l'enfant, ces seuils varient en fonction de l'âge et du sexe.

Pour en savoir plus

- « La santé des adolescents scolarisés en classe de troisième », *Études et Résultats* n° 865, Drees, février 2014.
- « Troubles de la vision : sept adultes sur dix portent des lunettes », *Études et Résultats* n° 881, Drees, juin 2014.
- « État de santé et renoncement aux soins des bénéficiaires du RSA », *Études et Résultats* n° 882, Drees, juin 2014.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Conditions de vie »).

1. État de santé général déclaré bon ou très bon en 2012

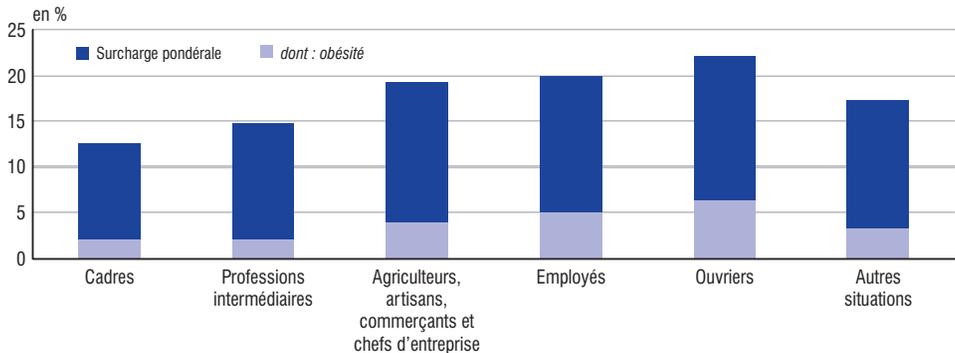


Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 16 ans ou plus.

Note : la question est « Comment est votre état de santé en général ? Très bon, bon, assez bon, mauvais ou très mauvais ? ».

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2012.

2. Part d'adolescents obèses ou en surcharge pondérale selon la catégorie sociale des parents

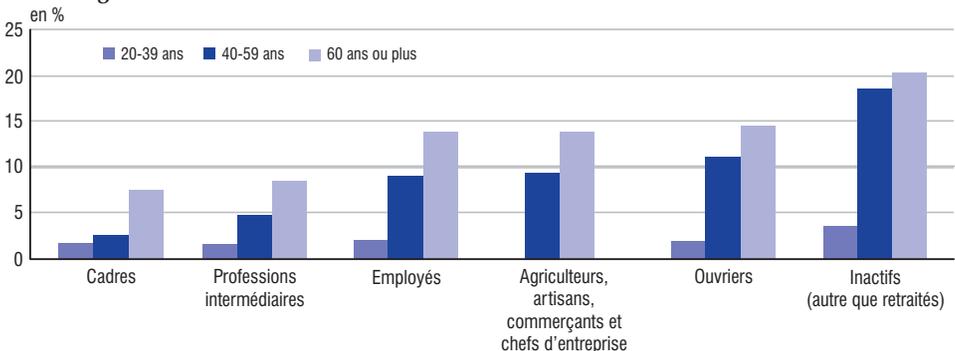


Champ : France.

Note : la catégorie sociale des parents est déterminée de la manière suivante : a au moins un parent cadre, à défaut un parent profession intermédiaire, à défaut un parent agriculteur, artisan ou profession libérale, à défaut un parent employé, à défaut un parent ouvrier, à défaut est classé « autres situations ».

Source : Drees, enquête nationale sur la santé des élèves de 3^e en 2008-2009.

3. Difficultés à voir les caractères d'imprimerie d'un journal, avec ou sans correction, selon la catégorie sociale



Champ : France, personnes de 20 ans ou plus.

Lecture : en 2008, parmi les 40-59 ans, 11 % des ouvriers déclarent avoir des difficultés pour voir des caractères d'imprimerie d'un journal (avec des lunettes ou des lunettes s'ils en portent habituellement), contre 3 % des cadres au même âge.

Note : les retraités sont placés dans la catégorie socioprofessionnelle de leur dernier emploi. La catégorie des indépendants de 20 à 39 ans n'a pas été représentée, car l'effectif statistique était insuffisant.

Source : Insee, enquête Handicap-Santé 2008, volet « ménage ».

5.4 Dépenses de santé

En 2013, la **dépense courante de santé** (DCS), qui regroupe l'ensemble des dépenses du système de santé, s'élève à 247,7 milliards d'euros, soit 11,7 % du PIB (base 2010), une part quasi stable depuis 2009.

La **consommation de soins et de biens médicaux** (CSBM) atteint 186,7 milliards d'euros en 2013, soit 8,8 % du PIB, ce qui représente une consommation par habitant de 2 840 euros sur un an.

Les dépenses hospitalières représentent 46,4 % de la CSBM, les soins de ville 26,2 %, les médicaments 17,9 %, les transports de malades et autres biens médicaux 9,5 %.

Le ralentissement de la hausse de la CSBM amorcé en 2008 se poursuit en 2013 : + 2,2 % en valeur après + 2,1 % en 2012. Son évolution reste nettement inférieure à celle observée au début des années 2000 (+ 5,3 % en moyenne par an entre 2000 et 2005). Le recul historique de la dépense de médicaments enregistré en 2012 perdure en 2013, tandis que la croissance des dépenses de soins hospitaliers et de **soins de ville** est stable.

Avec 142,0 milliards d'euros en 2013, la part de la Sécurité sociale dans le financement de la CSBM atteint 76,0 % et celle des administrations publiques dans leur ensemble 144,6 milliards (soit 77,4 % du total, en incluant aussi les dépenses prises en charge par l'État, les collectivités locales et celles des organismes de base de la Sécurité sociale au titre de la CMU-C). La prise en charge par les organismes complémentaires atteint 25,7 milliards d'euros en 2013, soit 13,8 % de la CSBM. Le reste à charge des ménages s'élève à 16,5 milliards d'euros et représente 8,8 % de la CSBM en 2013. Le reste à charge des ménages demeure élevé pour certaines

dépenses comme l'optique, les soins dentaires ou les médicaments. Il est très faible pour les transports de malades et les soins hospitaliers.

Entre 2006 et 2011, la part de la CSBM prise en charge par la Sécurité sociale a diminué de 1,1 point, passant de 76,8 % en 2006 à 75,7 % en 2011. Cette diminution s'explique notamment par l'introduction de participations forfaitaires sur les consultations et actes médicaux et de franchises sur les médicaments à la charge des assurés, par la moindre prise en charge de certains médicaments et dispositifs médicaux et par les effets de la liberté tarifaire (honoraires ou prix pratiqués sur les produits s'écartant du tarif de remboursement). La part de la Sécurité sociale augmente légèrement en 2012 puis en 2013 car ce sont les dépenses les mieux remboursées par l'assurance maladie (soins hospitaliers, soins d'infirmiers, transports, médicaments coûteux) qui constituent les postes les plus dynamiques.

La part prise en charge par les organismes complémentaires est tendanciellement orientée à la hausse ; elle atteint 13,8 % de la CSBM en 2013 (contre 13,0 % en 2006). Elle augmente pour les soins hospitaliers, les soins de ville, les transports et les biens médicaux, tandis qu'elle diminue continûment pour les médicaments.

Après avoir augmenté en 2008 notamment en raison de l'instauration de franchises sur les médicaments, le reste à charge des ménages en part de la CSBM est resté stable jusqu'en 2011. En l'absence de mesure tarifaire d'ampleur affectant la participation des assurés, le reste à charge diminue légèrement en part de la CSBM en 2012 (- 0,2 point) puis à nouveau en 2013 (- 0,2 point). ■

Définitions

Dépense courante de santé (DCS) : somme de toutes les dépenses courantes engagées par les financeurs publics et privés pour la fonction santé : CSBM, soins aux personnes âgées ou handicapées en établissement, services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), indemnités journalières, subventions au système de soins, consommation de prévention individuelle et collective, dépenses de recherche et de formation, coûts de gestion de la santé.

Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) : valeur totale des soins, des biens et services médicaux consommés sur le territoire national pour la satisfaction des besoins de santé individuels et qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé. La CSBM regroupe les consommations de soins des hôpitaux publics et privés, les consommations de soins de ville, les consommations de transports de malades, les consommations de médicaments et autres biens médicaux (optique, prothèses, véhicules pour handicapés physiques - VHP -, petits matériels et pansements).

Soins de ville : au sens des comptes nationaux de la santé, c'est-à-dire hors honoraires en cliniques privées (comptés dans les soins hospitaliers) et hors dépenses de biens médicaux et de transports.

Pour en savoir plus

- « Comptes nationaux de la santé en 2013 », *Études et résultats* n° 890, Drees, septembre 2014.
- *Comptes nationaux de la santé - 2013*, coll. « Études et statistiques », Drees, septembre 2014.

1. Consommation de soins et de biens médicaux

en milliards d'euros courants

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Soins hospitaliers	70,6	72,9	75,3	78,3	80,3	82,4	84,5	86,7
Soins de ville	39,5	41,4	42,5	43,7	44,5	46,1	47,5	48,9
Médecins	17,5	18,3	18,6	19,0	18,8	19,6	20,0	20,5
Auxiliaires médicaux	8,8	9,4	10,0	10,6	11,1	11,6	12,3	13,1
Dentistes	9,1	9,3	9,5	9,7	10,0	10,3	10,5	10,6
Analyses de laboratoires	3,9	4,0	4,1	4,2	4,3	4,4	4,3	4,3
Cures thermales	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
Transports de malades	3,1	3,2	3,4	3,6	3,8	3,9	4,1	4,3
Médicaments	31,2	32,4	33,1	33,6	34,0	34,3	33,9	33,5
Autres biens médicaux ¹	9,3	10,1	10,6	11,0	11,6	12,2	12,7	13,4
Ensemble	153,7	159,9	165,1	170,2	174,1	178,9	182,7	186,7

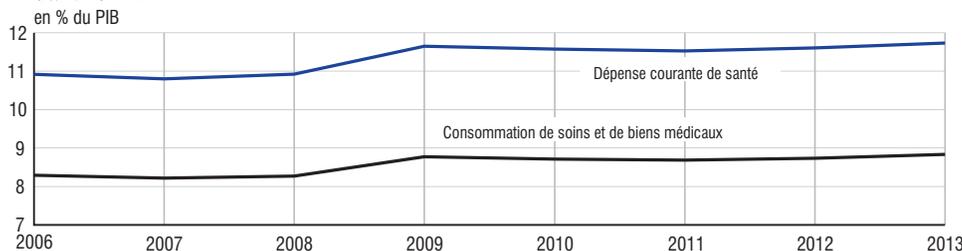
1. Optique, prothèses, VHP (véhicules pour handicapés physiques), petits matériels et pansements.

Champ : France.

Note : à l'occasion de la publication de la nouvelle base dite « base 2010 », les comptes de la santé, compte satellite des comptes nationaux, ont fait l'objet de révisions. Les principales portent sur les niveaux des soins hospitaliers, des soins de médecins et de la consommation de médicaments. Au total, l'évaluation de la CSBM est revue à la baisse d'environ 700 millions d'euros pour l'année 2011.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2010).

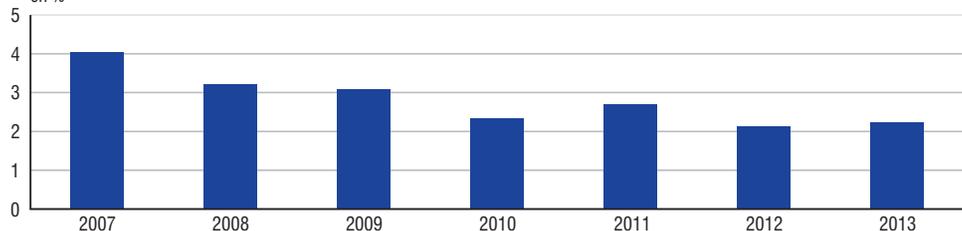
2. Parts de la consommation de soins et de biens médicaux et de la dépense courante de santé dans le PIB



Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2010).

3. Évolution annuelle de la consommation de soins et de biens médicaux, en valeur



Champ : France.

Lecture : entre 2012 et 2013, la CSBM a progressé de 2,2 %.

Note : l'évolution est présentée en valeur, c'est-à-dire qu'elle n'est pas corrigée du montant de l'inflation.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2010).

4. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux

en %

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Sécurité sociale de base ¹	76,8	76,6	76,0	76,1	76,0	75,7	75,9	76,0
État et CMU-C ² organismes de base	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4
Organismes complémentaires ³	13,0	13,1	13,4	13,4	13,6	13,7	13,8	13,8
Ménages	8,8	8,9	9,3	9,2	9,2	9,2	9,0	8,8
Ensemble	100,0							

1. Y compris déficit des hôpitaux publics, et y compris prestations complémentaires Alsace-Moselle et CAMIEG.

2. CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.

3. Y compris prestations CMU-C versées par ces organismes.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2010).

5.5 Culture et loisirs

En 2013, les ménages consacrent 8,3 % de leur budget à la culture et aux loisirs en France. Cette part a progressé entre 1996 et 2003 et s'est maintenue aux environs de 9,5 % jusqu'en 2007. Depuis 2007, elle diminue régulièrement et atteint en 2013 son niveau le plus bas depuis 1985. Cela s'explique par une baisse des prix (- 1,1 % par an en moyenne entre 2007 et 2013 contre + 1,0 % pour l'ensemble des dépenses de consommation des ménages) et une faible progression des dépenses en volume (+ 0,3 % par an en moyenne entre 2007 et 2013, contre + 0,4 % pour l'ensemble).

Les services récréatifs et culturels constituent le premier poste de dépenses culturelles et de loisirs. Ils regroupent les dépenses de cinéma, concert, théâtre et autres spectacles vivants, musées, abonnements audiovisuels, etc. L'ensemble de ces services représente 35 % des dépenses de culture et de loisirs en 2013. Viennent ensuite les achats d'articles et matériel de loisirs, de jardinage ou pour les animaux de compagnie (24 %), les dépenses consacrées au matériel audiovisuel, photographique et informatique (20 %) et enfin les journaux, livres et articles de papeterie (14 %).

En vingt ans, la structure des dépenses culturelles et de loisirs a changé. La part des services récréatifs et culturels progresse nettement (+ 10 points). Suivant une évolution inverse, celle des journaux, livres et articles de papeterie se réduit (- 9 points). Depuis 2007, les dépenses consacrées au matériel audiovisuel, photographique et informatique diminuent à leur tour, sous l'effet notamment de la forte baisse des prix. Leur part avait augmenté entre 1993 et 2000, puis s'était maintenue à environ un quart des dépenses culturelles et de loisirs jusqu'en 2007.

La pratique des activités culturelles et de loisirs concerne une frange de plus en plus large de la population. En 2012, 59 % des personnes âgées de 16 ans ou plus sont allées au cinéma au moins une fois au cours de

l'année (+ 6 points par rapport à 2009), 57 % ont lu au moins un livre (+ 2 points), 47 % ont exercé une activité sportive (+ 3 points). L'augmentation concerne aussi des activités moins répandues : 37 % ont visité un musée ou une exposition au moins une fois au cours de l'année (+ 1 point en 3 ans), 34 % sont allés au théâtre ou à un concert (+ 2 points), 24 % se sont rendus à une bibliothèque ou à une médiathèque (+ 1 point).

La part du budget consacrée aux dépenses culturelles et de loisirs varie selon le niveau de revenu et la situation sociale. Les cadres y consacrent une part de leurs dépenses de consommation supérieure de 2,2 points à la moyenne, et les ouvriers inférieure de 1,7 point. Dans le même sens, les personnes appartenant aux 20 % des ménages les plus aisés y consacrent une part plus importante que celles appartenant aux autres quintiles de revenus.

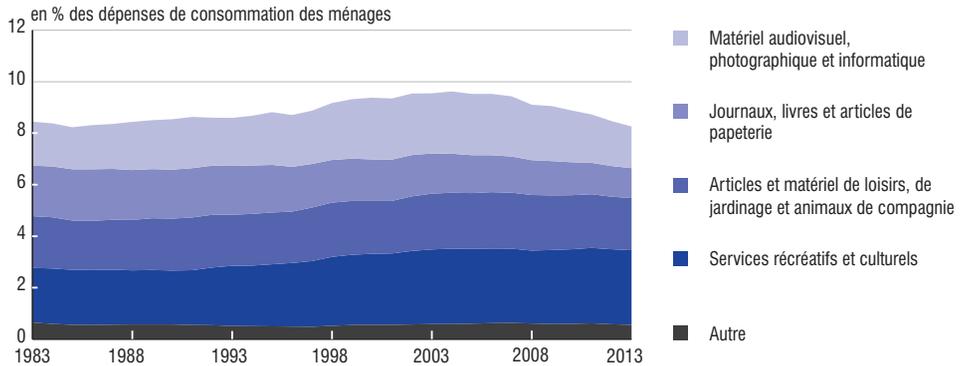
Le milieu social influence également la pratique des activités culturelles et de loisirs. L'écart est marqué pour les sorties au cinéma (82 % des cadres y sont allés dans l'année contre 78 % des professions intermédiaires, 67 % des employés et 55 % des ouvriers) ou pour la lecture (80 % des cadres ont lu au moins un livre contre 69 % des professions intermédiaires, 60 % des employés et 31 % des ouvriers). On retrouve la même gradation selon la catégorie socioprofessionnelle pour la fréquentation des musées ou des expositions, des théâtres ou des concerts. Les écarts sont également marqués pour les activités sportives (69 % des cadres ont pratiqué au moins une activité sportive dans l'année, contre 61 % des professions intermédiaires, 46 % des employés et 41 % des ouvriers).

Les pratiques culturelles sont aussi une affaire d'âge et de génération. Ainsi, aller au cinéma est beaucoup plus fréquent chez les jeunes : 88 % des jeunes de 16 à 24 ans vont au moins une fois au cinéma dans l'année, contre 60 % des 45 à 54 ans et 21 % des plus de 75 ans. ■

Pour en savoir plus

- *Statistiques de la culture - Chiffres-clés 2014*, Deps, juin 2014.
- « Pratiques culturelles en France et aux États-Unis - Éléments de comparaison de 1981 à 2008 », *Culture études* n° 1, Deps, mars 2014.

1. Part des dépenses culturelles et de loisirs dans la dépense de consommation des ménages

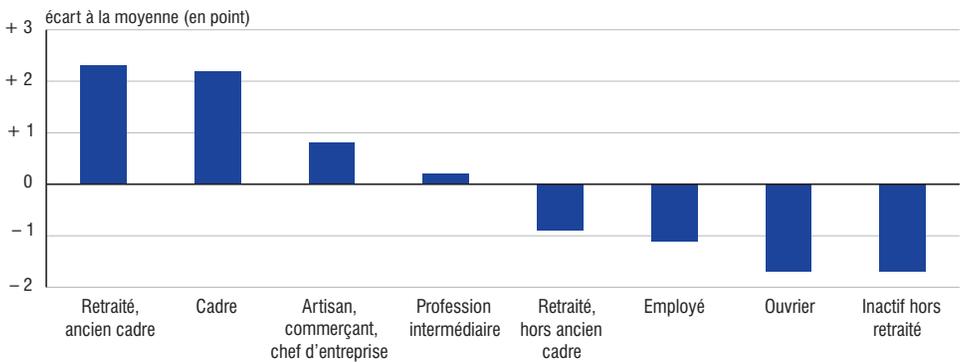


Champ : France.

Lecture : les dépenses culturelles et de loisirs représentent 8,3 % des dépenses de consommation des ménages en 2013, dont 20 % de matériel audiovisuel, photographique et informatique, 14 % de journaux, livres et articles de papeterie, 24 % d'articles et matériel de loisirs, de jardinage et animaux de compagnie, et 35 % de services récréatifs et culturels.

Source : Insee, comptes nationaux base 2010.

2. Part de la culture et des loisirs dans la consommation des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle



Champ : ménages ordinaires, France métropolitaine.

Lecture : les cadres consacrent une part de leur consommation à la culture et aux loisirs supérieure de 2,2 points à la moyenne en 2011.

Note : la notion de dépenses de culture et de loisirs dans l'enquête Budget de famille n'est pas comparable avec celle de la comptabilité nationale en raison de différences de champ et de concept. Par exemple, le coût du billet d'avion dans un voyage à forfait « tout compris » est inclus dans les dépenses de culture et de loisirs dans l'enquête Budget de famille mais pas dans la comptabilité nationale.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011.

3. Loisirs, activités ou sorties culturelles et sportives selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012

au moins une fois au cours des 12 derniers mois, en %

	Cinéma	Lecture d'un livre	Activité sportive	Musée, exposition	Théâtre, concert	Bibliothèque, médiathèque	Activité artistique
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	61	49	46	37	37	13	13
Cadre	82	80	69	69	63	37	22
Profession intermédiaire	78	69	61	52	47	32	20
Employé	67	60	46	32	32	26	13
Ouvrier	55	31	41	20	23	9	7
Retraité, ancien cadre	60	79	51	60	46	31	19
Retraité, hors ancien cadre	32	52	37	27	23	15	12
Inactif hors retraité	60	57	44	36	33	34	16
Ensemble	59	57	47	37	34	24	15
Évolution 2009-2012 (en point)	+ 6,0	+ 1,3	+ 3,0	+ 1,0	+ 1,7	+ 1,0	+ 0,7

Champ : personnes de 16 ans ou plus vivant dans des ménages ordinaires, France métropolitaine.

Lecture : en 2012, 67 % des employés déclarent être allés au cinéma au moins une fois au cours des 12 derniers mois.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vies (SRCV) 2012.

5.6 Vie sociale et vie publique

Au 1^{er} mars 2014, près de 45 millions de Français sont inscrits sur les listes électorales en France. Le nombre d'électeurs a augmenté de 0,9 % (+ 417 000) en un an. Cette progression témoigne d'une mobilisation de l'électorat en vue des élections municipales et européennes du printemps 2014. Elle est toutefois plus modérée que celle qui avait précédé les scrutins présidentiels et législatifs de 2012, qui marquent des temps forts de la vie politique des Français.

Les taux de participation aux élections municipales de 2014 sont de 63,6 % pour le 1^{er} tour et de 63,7 % pour le 2^d tour. Ces taux diminuent par rapport aux scrutins de 2008 (respectivement – 3,0 points et – 1,5 point). Cette baisse était plus mesurée entre les scrutins de 2001 et 2008 (– 0,8 point). Comme toutes les échéances électorales en France, à l'exception notable du scrutin présidentiel (près de 80 % de participation en 2012), l'élection municipale est caractérisée par un taux de participation qui diminue fortement depuis 30 ans. En 1983, la participation aux élections municipales culminait à près de 80 %, soit environ 15 points de plus qu'en 2014.

Parmi les inscrits, seulement 42,4 % se sont rendus aux urnes pour les élections européennes de mai 2014, un taux équivalent à celui de l'ensemble de l'Union européenne (42,5 %). Depuis le premier scrutin de 1979 (61 % de participation), cette élection mobilise beaucoup moins que les élections nationales et locales. Toutefois, en 2014, il y a eu un regain de la participation, en augmentation de 1,8 point par rapport à 2009.

Le déclin de la participation aux élections fait écho à un intérêt mesuré pour la « vie associative et civique ». En 2012, année de l'élection présidentielle, cette dimension est jugée « très importante » par 31 % des personnes âgées de 16 ans ou plus interrogées et « plutôt

importante » par 44 % d'entre elles. La famille apparaît sans conteste comme la dimension la plus importante dans la vie : en 2012, 77 % des personnes de 16 ans ou plus considèrent la famille comme « très importante ». Après la famille, viennent les amis et les relations, jugés « très importants » par 66 % de ces personnes. Enfin, le travail (ou les études) est « très important » pour 35 % des 16 ans ou plus (43 % des 25-59 ans).

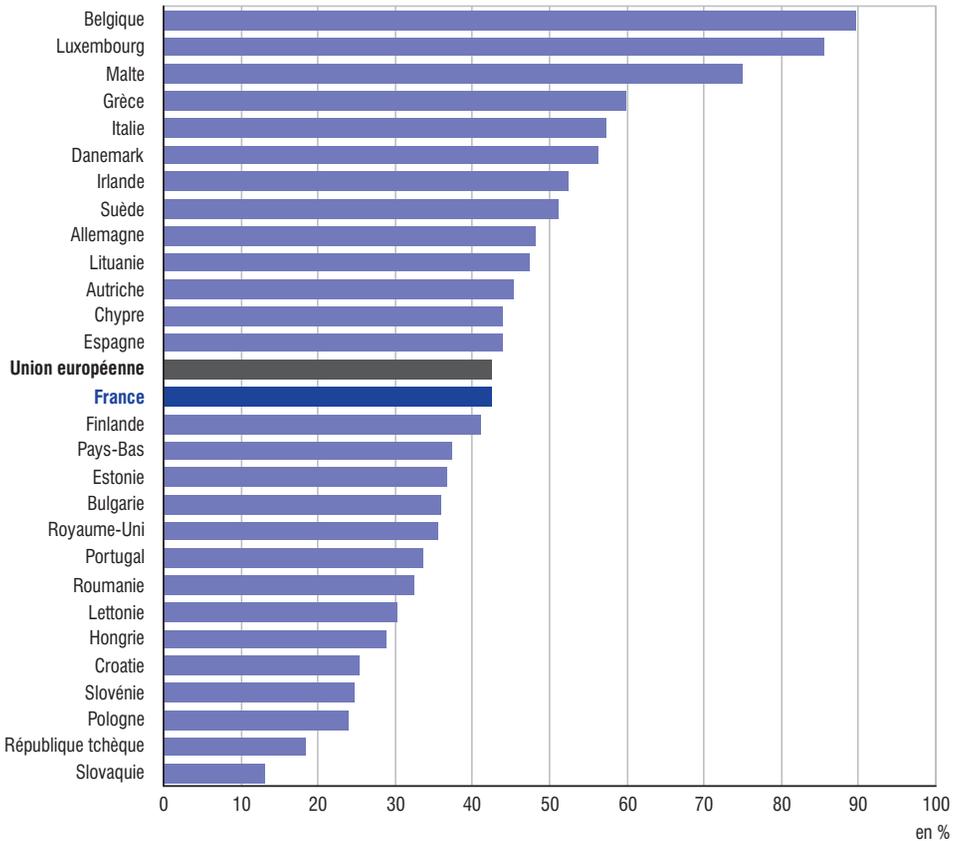
Cette importance accordée aux proches peut s'exprimer notamment par l'aide qu'on apporte ou que l'on reçoit entre membres d'une même famille. En 2011, une large majorité de personnes déclarent pouvoir être aidées par leurs proches, qu'il s'agisse de transfert financier, d'aide matérielle ou de soutien moral. Mais ce recours est quand même un peu plus facile lorsque l'on jouit d'un niveau de vie élevé et que l'on n'a pas de problème de santé ; il l'est également quand on est jeune ou lorsque l'on dispose d'un large réseau social. Au-delà de ces possibilités d'aide, 40 % des personnes ont effectivement reçu un soutien, financier, matériel ou moral au cours des douze derniers mois. Les jeunes sont ceux qui reçoivent effectivement le plus d'aide de leurs proches, qu'elle soit financière, matérielle ou morale. Les personnes modestes ont aussi été plus souvent aidées que les plus aisées. C'est vrai pour l'aide financière mais aussi pour le soutien moral.

Les violences, en particulier celles à l'encontre des femmes, constituent un autre versant des relations avec les proches. Ainsi, les trois quarts des femmes victimes de violence connaissent leur agresseur. Notamment, pour plus de 30 % d'entre elles, il s'agit du conjoint ou de l'ex-conjoint. Ces violences conjugales sont rarement suivies de plaintes, en particulier lorsqu'il s'agit d'agressions à caractère sexuel. ■

Pour en savoir plus

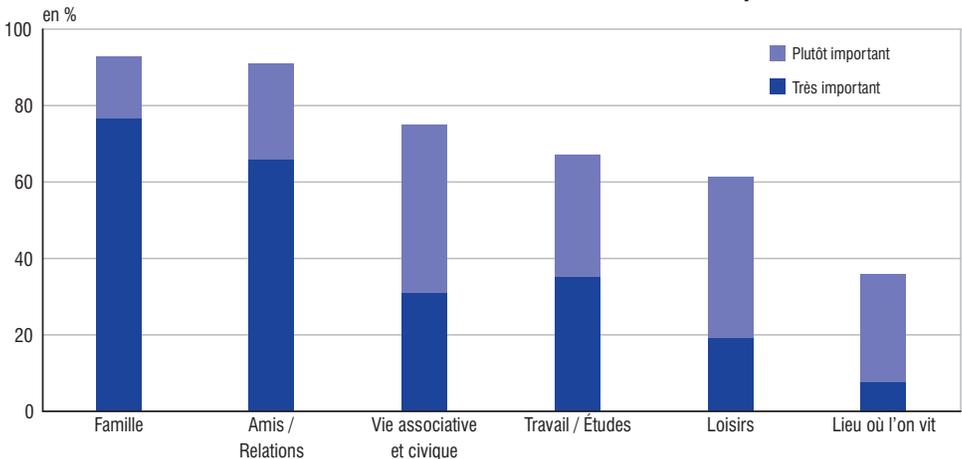
- « 44,6 millions d'électeurs français au 1^{er} mars 2014 », *Insee Focus* n° 3, mars 2014.
- « Les aides apportées par les proches : les jeunes bénéficient plus souvent de l'aide de leurs proches », *Insee Première* n° 1498, mai 2014.
- « Femmes et hommes face à la violence : les femmes sont plus souvent victimes d'un proche ou de leur conjoint », *Insee Première* n° 1473, novembre 2013.
- La famille : un espace pour se définir ? » in *En quête d'appartenances, l'enquête Histoire de vie sur la construction des identités*, coll. « Grandes enquêtes », Ined, 2009.

1. Taux de participation par pays aux élections européennes de 2014



Source : TNS/SCYTL en coopération avec le Parlement européen.

2. Importance que l'on attache dans sa vie à la famille, au travail/aux études, aux amis/relations, au lieu où l'on vit, aux loisirs et à la vie associative et civique en 2012



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus.

Lecture : en 2012, pour 77 % des personnes interrogées, la famille est jugée « très importante ».

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2012.

5.7 Insécurité, délinquance

Selon l'enquête **Cadre de vie et sécurité** de 2013, 2,5 % des femmes et 2,9 % des hommes vivant en France métropolitaine ont été victimes, en 2011 ou 2012, d'une **agression physique** par une personne extérieure à leur ménage. Les premières victimes de ces agressions physiques sont les jeunes ; les 14-24 ans représentent à eux seuls un tiers des victimes. Dans l'ensemble, 4,8 % des femmes et 7,0 % des hommes de 14 à 24 ans sont en effet concernés. Les jeunes sont aussi plus souvent victimes de **vols sans violence** et de **menaces, injures ou insultes**.

En 2011 ou en 2012, 3,5 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un **cambrilage** ou d'une tentative de cambriolage de leur logement, 1,8 % de vols sans effraction et 4,2 % d'actes de vandalisme contre leur logement. Enfin, 2,1 % des ménages possédant une voiture déclarent avoir subi un vol ou une tentative de vol de leur véhicule sur la même période et 8,9 % ont été victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture. Hormis pour les vols sans effraction, les autres types de victimation subis par les ménages sur leur logement ou leur voiture sont en moyenne plus fréquents dans les grandes agglomérations.

Indépendamment des enquêtes de victimation, les services de police et de gendarmerie

enregistrent les **faits constatés** criminels ou délictuels portés à leur connaissance et les personnes mises en cause (**État 4001**). Compte tenu d'une rupture statistique intervenue en 2012 en gendarmerie, les données présentées ici ne portent que sur les services de la police nationale. En 2013, ces derniers ont constaté plus d'1,5 million de faits d'atteintes aux biens, soit une augmentation de 2,1 % par rapport à 2012. Sur une période de cinq ans cependant, ce nombre a baissé de 3,5 %. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) continuent d'augmenter en 2013 (+ 0,9 % par rapport à 2012) pour atteindre 3,9 % en cinq ans. Si la majorité des infractions relèvent d'une plainte, l'État 4001 enregistre également les procédures d'infractions révélées par l'action des services et qui sont des infractions ne faisant pas de victimes (les infractions à la législation sur les étrangers par exemple). En 2013, le nombre de ces infractions a baissé fortement de 16,3 %.

En 2013, près de 710 000 **personnes** ont été **mises en cause** par les services de police, tous types d'infractions confondus, soit 14,2 % de moins que cinq ans auparavant. La très grande majorité sont des hommes (83 %) et 18 % sont des mineurs. Ces derniers sont davantage impliqués dans les vols, les destructions ou les dégradations de biens. ■

Définitions

L'enquête **Cadre de vie et sécurité**, menée annuellement depuis 2007, a pour objectif de recenser et de caractériser les faits subis par les ménages et les personnes au cours des deux années qui précèdent l'enquête :

- **agression physique** : violences physiques (hors ménage) et vol ou tentative de vol avec violences physiques ;
- **vol sans violence** : vol ou tentative de vol d'un bien personnel (portefeuille, portable, etc.) dans un lieu public ou sur le lieu de travail ou d'études sans violences physiques ;
- **cambrilage ou tentative** : introduction avec effraction dans le logement, y compris s'il n'y a pas de vol ;
- **destruction ou dégradation volontaires du logement** : inscriptions sur les murs, clôture endommagée ou destruction totale d'éléments du logement (boîte aux lettres, vitres cassées, etc.) ;
- **vol à la roulotte** : vol d'objets, d'accessoires ou de pièces se trouvant dans ou sur la voiture du ménage ;
- **destruction ou dégradation volontaires de la voiture** : rétroviseur arraché, peinture rayée, pneu crevé, jusqu'à des actes plus graves comme la destruction totale du véhicule.

L'**État 4001** est un outil d'enregistrement des crimes et délits commun à la police et à la gendarmerie nationale. Compte tenu d'une rupture statistique intervenue en 2012 en gendarmerie, les données présentées ne portent que sur les statistiques de la Police nationale. Il recense :

- **les faits constatés** : faits portés pour la première fois à la connaissance des services de police et de gendarmerie et retenus en raison des crimes et délits qu'ils sont présumés constituer. ;
- **les personnes mises en cause** : notion définie dans le cadre de l'outil statistique d'enregistrement des faits constatés (« État 4001 »). Elle ne correspond à aucun état juridique du Code de procédure pénale. S'il existe des charges contre une personne entendue par procès-verbal pour un fait ayant été constaté, celui-ci sera considéré comme élucidé et la personne sera comptée comme « mise en cause ».

Pour en savoir plus

- « Criminalité et délinquance enregistrées en 2013 », *Bulletin pour l'année 2013*, ONDRP, janvier 2014.
- « Les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans ou plus de 2006 à 2012 d'après les enquêtes Cadre de vie et sécurité », *Rapport annuel 2013*, ONDRP, décembre 2013.
- « Les tableaux de bords de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales », ONDRP, janvier 2014.

1. Victimes d'agression ou de vol en 2011 ou 2012

en %

	Agression physique		Menaces, injures ou insultes		Vol sans violence	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Âge						
14-24 ans	4,8	7,0	20,8	19,9	6,0	6,5
25-39 ans	3,6	3,0	18,6	20,6	2,7	3,4
40-49 ans	3,0	2,9	18,9	17,0	2,0	1,7
50-59 ans	1,1	1,8	15,0	13,1	1,5	1,5
60-69 ans	0,9	0,7	8,7	8,7	1,9	2,0
70 ans ou plus	1,2	1,3	4,2	4,7	2,6	1,4
Ensemble	2,5	2,9	14,4	14,8	2,7	2,8

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 14 ans ou plus.

Lecture : en 2013, 4,8 % des femmes âgées de 14 à 24 ans déclarent avoir été victimes d'une agression physique (hors violences domestiques) dans les deux années précédant l'enquête.

Sources : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2013.

2. Ménages victimes de cambriolage, de vol de voiture ou d'actes de destruction ou de dégradation en 2011 ou 2012

en %

Taille d'agglomération ¹	Cambriolage ou tentative de cambriolage	Vol dans le logement commis sans effraction	Destruction ou dégradation volontaires du logement	Vol ou tentative de vol de la voiture	dont : vol	Vol à la roulotte	Destruction ou dégradation volontaires de la voiture
Agglomération parisienne	5,0	1,5	4,9	2,8	0,8	7,1	13,2
De 200 000 à 1 999 999 habitants	3,9	1,9	6,4	3,2	0,6	8,5	11,7
De 100 000 à 199 999 habitants	3,6	1,2	3,9	3,3	0,9	5,8	10,2
De 20 000 à 99 999 habitants	2,9	1,5	4,2	1,7	0,5	4,4	8,6
Moins de 20 000 habitants	3,1	1,9	3,7	1,5	0,4	4,6	6,9
Commune rurale	2,6	2,0	1,7	1,0	0,4	2,8	5,1
Ensemble	3,5	1,8	4,2	2,1	0,5	5,5	8,9

1. Unité urbaine (zonage de 2010).

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages pour les cambriolages, les vols dans le logement et les destructions ou dégradations de logement ; France métropolitaine, ensemble des ménages possédant au moins une voiture, pour les vols de voiture, les vols à la roulotte et les destructions ou dégradations de voiture.

Lecture : en 2013, 3,5 % des ménages déclarent avoir été victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage dans les deux années précédant l'enquête.

Sources : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2013.

3. Faits constatés et personnes mises en cause selon la nature des infractions

en %

	Faits constatés ¹			Personnes mises en cause				
	2013 (en milliers)	Évolution		2013 (en milliers)	Évolution		Part des mineurs	Part des femmes
		2012/2013	2008/2013		2012/2013	2008/2013		
Atteintes aux biens	1543,4	2,1	-3,5	191,2	-1,7	-9,8	30,9	20,4
Vols	1272,9	3,7	3,7	152,8	0,6	-0,7	31,4	22,8
Destructions et dégradations	270,6	-4,7	-27,5	38,5	-9,8	-33,9	28,7	10,5
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	260,1	0,9	3,9	155,5	-1,9	-8,6	17,1	15,6
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	207,7	5,8	-14,3	52,6	3,5	4,4	3,6	26,3
Infractions révélées par l'action des services	233,0	-16,3	-19,8	228,9	-14,8	-24,4	14,8	9,0
Autres	136,2	-1,7	-1,8	79,3	-5,7	-11,1	9,8	26,1
Ensemble	///	///	///	707,5	-6,5	-14,2	18,3	16,7

1. Calculer un nombre total de faits constatés ne serait pas pertinent car la nature des infractions est très hétérogène.

Champ : France métropolitaine, Police nationale.

Note : les statistiques 2012 et 2013 de la Gendarmerie nationale ne sont pas diffusées suite à une rupture statistique pour l'année 2012 consécutive à la mise en place d'un nouveau logiciel de saisie des faits constatés.

Source : direction centrale de la Police judiciaire, État 4001 annuel.

5.8 Justice

En 2012, 1,8 million de nouvelles affaires sont introduites au fond devant les tribunaux civils, soit légèrement moins qu'en 2011. Près d'un quart d'entre elles relèvent du droit de la famille, comme les divorces (128 000 en 2012) et les contentieux liés à un divorce ou à l'éducation des enfants mineurs en cas de séparation des parents. Près d'un quart des nouvelles affaires sont liées au droit des contrats et portent principalement sur des conflits relatifs aux baux d'habitation et professionnels, aux dettes non régularisées et aux contrats mal exécutés. Vient ensuite les procédures relevant du droit des personnes (19 %), qui peuvent aboutir à l'application d'un régime de protection de majeurs sous la forme de tutelle ou de curatelle (voir note sous la figure 1). Le droit du travail et de la protection sociale, généralement des contestations de motif de licenciement portées aux prud'hommes, regroupe 13 % des nouvelles affaires. 9 % concernent les entreprises en difficulté. Les autres nouvelles affaires concernent par exemple le droit des affaires, de la responsabilité ou celui des biens.

En 2012, tous types d'infractions confondus, les tribunaux pénaux ont prononcé 617 000 condamnations, soit une augmentation de 4 % en un an. Cette tendance à la hausse touche particulièrement les infractions liées à la circulation routière, aux transports routiers et aux stupéfiants, trois contentieux dont l'importance dépend directement de l'activité des services de police et de gendarmerie. Les infractions liées à la circulation routière (délits et contraventions de 5^e classe) et aux transports représentent 44 % des condamnations pénales ; dans près d'un cas sur deux, il s'agit de conduite en état alcoolique. Depuis deux ans, les condamnations pour grands excès de vitesse sont en

forte hausse (+ 13 % en 2012). Les atteintes aux biens (vols, recels, destructions ou dégradations essentiellement), qui représentent un peu plus d'une condamnation sur cinq, sont stables en 2012, après six années de baisse. Les atteintes aux personnes (17 % des condamnations) augmentent légèrement entre 2011 et 2012, après avoir diminué depuis 2008. Les faits commis sont, deux fois sur trois, des coups et violences volontaires et dans moins d'un cas sur dix des atteintes sexuelles. Les homicides et blessures involontaires représentent près de 9 % des atteintes aux personnes et sont essentiellement le fait d'accidents de la route. Enfin, avec un peu plus de 53 000 cas, les condamnations pour trafic, détention, transport, cession et usage de stupéfiants augmentent encore (+ 8 % en 2012).

Les condamnés par les juridictions pénales sont en général des hommes majeurs – dont un tiers a moins de 25 ans – de nationalité française. En 2012, 12 % des personnes condamnées pour avoir commis un délit pénal étaient en état de **récidive légale**, avec des taux plus élevés (17 %) parmi les condamnés pour vol ou conduite en état alcoolique.

Au 1^{er} janvier 2014, l'administration pénitentiaire dispose de 57 500 places de détention réparties dans 190 établissements pour 67 000 détenus ; soit une surpopulation carcérale au niveau de 2013 (17 %). On compte par ailleurs 10 800 personnes écrouées non détenues (sous surveillance électronique, en placement à l'extérieur ou en semi-liberté). Le quart des personnes écrouées sont âgées de moins de 25 ans et 19 % sont de nationalité étrangère. 36 % des détenus condamnés purgent une peine de moins d'un an et 22 % de cinq ans ou plus. ■

Définitions

L'**affaire** ou procédure civile se définit comme tout conflit ou demande soumis à une juridiction et sur lequel elle doit statuer.

L'**affaire** est dite au **fond** quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige. Elle s'oppose à la procédure en référé où le juge ne prend que des mesures provisoires en principe justifiées par l'urgence.

Récidive légale en matière délictuelle : le premier terme de la récidive doit être un délit, et le deuxième terme le même délit, ou un délit assimilé par la loi, commis dans le délai de cinq ans à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine (art. 132-10 du code pénal).

Pour en savoir plus

- « Une pension alimentaire fixée par les juges pour deux tiers des enfants de parents séparés » *Infostat Justice* n° 128, mai 2014.
- « Une approche statistique de la récidive des personnes condamnées », *Infostat Justice* n° 127, avril 2014.
- Plus d'information sur le site Internet www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/

1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011r	2012p
Ensemble	1 829	1 793	1 759	1 811	1 867	1 885	1 851	1 823
<i>dont : droit des personnes</i>	195	199	199	221	261	265	302	347
<i>droit de la famille</i>	465	466	449	448	445	452	438	413
<i>entreprises en difficulté</i>	195	183	180	175	186	185	167	165
<i>droit des contrats</i>	436	428	432	435	438	462	435	409
<i>droit du travail et de la protection sociale</i>	277	265	256	272	276	274	262	240

Champ : France, nouvelles affaires introduites au fond (hors cours de cassation) : cours d'appel, tribunaux de grande instance (TGI), tribunaux d'instance, tribunal de commerce et conseils de prud'hommes.

Note : la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs prévoit que toutes les mesures en cours (c'est-à-dire ouvertes avant le 1^{er} janvier 2009) soient revues et révisées dans un délai de cinq ans. Cela a impliqué l'ouverture de nombreux dossiers pour statuer sur le renouvellement des protections (tutelle, curatelle, etc.). Par ailleurs, la loi du 5 juillet 2011 a réformé la mesure d'hospitalisation psychiatrique sans consentement. Le juge doit désormais intervenir dans cette procédure de manière systématique. Ces deux lois expliquent les fortes hausses de nouvelles affaires relatives au droit des personnes.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, exploitation statistique du répertoire général civil.

2. Justice pénale : condamnations et compositions pénales

en milliers

	2005	2007	2008	2009	2010	2011r	2012p	Évolution 2011/2012 (en %)
Condamnations et compositions pénales	636,4	701,3	703,7	703,8	682,5	663,4	686,6	+ 3,5
Compositions pénales	18,4	58,5	63,8	70,1	72,5	70,3	69,4	- 1,3
Toutes condamnations	618,0	642,8	639,9	633,7	610,0	593,1	617,2	+ 4,1
Nature de l'infraction								
Atteinte aux personnes	108,2	113,3	115,4	112,1	106,6	101,6	102,5	+ 0,9
<i>dont : homicides volontaires</i>	0,5	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	+ 0,0
<i>atteintes sexuelles</i>	13,0	11,8	11,6	10,9	10,1	9,8	10,0	+ 2,0
<i>dont : viols</i>	1,8	1,7	1,5	1,4	1,4	1,3	1,3	+ 0,0
<i>coups et violences volontaires</i>	62,7	70,1	72,6	71,8	69,3	65,9	66,3	+ 0,6
<i>homicides et blessures involontaires</i>	13,7	12,3	12,2	10,7	9,2	8,9	8,9	+ 0,0
<i>dont : par conducteur</i>	12,0	10,7	10,7	9,4	8,0	7,8	7,8	+ 0,0
Atteinte aux biens	153,9	147,2	143,2	137,4	133,5	127,9	128,6	+ 0,5
<i>dont : vols, recels, destructions, dégradations</i>	138,7	131,4	126,9	121,1	117,3	112,4	112,6	+ 0,2
Matière économique et financière	22,7	20,0	18,8	17,8	15,9	14,4	14,7	+ 2,1
<i>dont : chèques</i>	3,3	2,9	2,7	2,6	2,6	2,2	2,3	+ 4,5
<i>travail illégal</i>	4,8	5,2	5,3	5,2	4,6	4,1	4,1	+ 0,0
Circulation routière et transports	248,1	274,5	266,9	270,3	257,1	253,9	270,6	+ 6,6
<i>dont : défaut d'assurance</i>	36,8	37,7	33,2	32,5	29,5	27,8	30,4	+ 9,4
<i>conduite en état alcoolique</i>	118,3	132,0	129,6	126,8	117,8	118,2	124,1	+ 5,0
<i>grand excès de vitesse</i>	13,9	13,7	12,6	12,9	12,4	13,5	15,2	+ 12,6
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	39,3	52,2	52,9	58,1	57,2	54,9	56,7	+ 3,3
Autres infractions	85,1	87,8	95,6	96,1	96,9	95,3	100,8	+ 5,8
<i>dont : stupéfiants (trafic, détention, transport, cession, usage)</i>	34,1	37,4	43,4	47,3	49,0	49,1	53,1	+ 8,1
<i>séjour irrégulier des étrangers</i>	4,5	4,0	4,3	3,8	3,4	3,1	2,6	- 16,1
Caractéristiques des condamnés (en %)								
Part des mineurs	8,9	8,9	9,0	8,7	8,6	8,5	8,3	
Part des femmes	9,4	9,4	9,5	9,4	9,5	9,7	9,9	
Part des étrangers	13,5	12,7	12,3	12,3	12,7	13,1	13,0	

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, exploitation statistique du casier judiciaire.

3. Nombre de personnes écrouées

au 1^{er} janvier de chaque année

	1991	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Écroués détenus	49 083	53 935	51 441	58 231	60 978	60 544	64 787	66 572	67 075
Écroués non détenus ¹				966	5 111	6 431	8 993	10 226	10 808
Ensemble des personnes écrouées	49 083	53 935	51 441	59 197	66 089	66 975	73 780	76 798	77 883
Part des femmes (en %)	4,1	4,1	3,7	4,0	3,4	3,4	3,4	3,6	3,5
Part des moins de 25 ans (en %)	29,4	28,4	24,7	26,0	25,7	25,9	26,0	25,8	25,2
Part des étrangers (en %)	29,5	28,9	22,3	22,0	17,6	17,6	17,2	18,0	18,7

1. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les personnes écrouées non détenues sont comptabilisées à part. Ces personnes regroupent les placés sous surveillance électronique ou à l'extérieur sans hébergement.

Champ : France y compris Mayotte à partir de 2012.

Source : ministère de la Justice, direction de l'Administration pénitentiaire.

Fiches thématiques

Cadrage européen

6.1 Démographie

Au 1^{er} janvier 2014, l'Union européenne à 28 (UE) compte 507 millions d'habitants. Au cours de l'année 2013, la population européenne a progressé de près de 3,5 ‰. Après des taux de croissance plus faibles entre 2009 et 2012 (entre 2,2 et 2,5 ‰ par an), la croissance démographique de l'UE retrouve la tendance observée entre 2002 et 2008. Cette croissance est largement tirée par le solde migratoire (contribution à la variation de la population de + 3,3 ‰), le solde naturel étant très faible (+ 0,2 ‰).

L'Allemagne, pays le plus peuplé de l'UE, a perdu des habitants entre 2003 et 2010. Depuis 2011, sa population augmente à nouveau et sa croissance atteint 3,2 ‰ en 2013. Son **solde migratoire** largement positif (+ 5,8 ‰ en 2013) compense le déficit dû au **solde naturel** (- 2,6 ‰). Avec des soldes naturels et migratoires négatifs ou proches de zéro depuis le début des années 2000, les pays d'Europe de l'Est, à l'exception de la Slovaquie et de la Slovénie, perdent de la population en 2013.

L'Espagne connaît en 2013 une baisse importante de sa population (- 4,7 ‰ après - 4,1 ‰ en 2012). Ces baisses contrastent fortement avec les taux de croissance de plus de 16 ‰ par an observés entre 2002 et 2007. Les soldes migratoires espagnols étaient alors les plus importants de l'UE (+ 15 ‰ par an). En 2013, le solde migratoire est largement négatif (- 5,5 ‰) et le solde naturel passe sous les 1 ‰. La Grèce et le Portugal perdent aussi de plus en plus de population. Avant 2010, ces deux pays attiraient les migrants et le solde naturel restait positif. Ils sont désormais, et de plus en plus, des pays d'émigration avec, de surcroît, des soldes naturels négatifs (- 1,6 ‰ pour la Grèce et - 2,3 ‰ pour le Portugal en 2013). Dans certains pays, au contraire, la population croît fortement sous l'effet d'un solde migratoire élevé. Au-delà de l'Allemagne, c'est le cas par

exemple en Autriche, au Danemark ou en Finlande, où le solde naturel est juste positif, mais aussi en Suède et au Royaume-Uni où le solde naturel est déjà bien supérieur à la moyenne européenne.

Au sein de l'UE, l'Irlande et la France restent les pays les plus féconds en 2012, avec 2,01 enfants par femme. En Suède et au Royaume-Uni, ce taux dépasse 1,90 enfant par femme. À l'opposé, c'est en Pologne et au Portugal que l'**indicateur conjoncturel de fécondité** est le plus faible (à peine 1,30). En moyenne, il a cessé de progresser dans l'UE depuis 2008 : jusqu'en 2010, il s'est maintenu à 1,60 enfant par femme, pour baisser légèrement en 2011 et 2012 à 1,58.

En 2012, l'**espérance de vie à la naissance** progresse d'un mois pour les hommes mais stagne pour les femmes dans l'ensemble de l'UE. C'est en Espagne, en France et en Italie qu'elle est la plus élevée pour les femmes (85 ans), et en Italie et en Suède pour les hommes (80 ans). L'**espérance de vie en bonne santé** à 65 ans diminue légèrement en 2012 dans l'UE à 28 : 8,5 ans pour les femmes et 8,4 pour les hommes contre 8,6 en 2011 pour les deux. C'est au Danemark et en Suède que les femmes de 65 ans ou plus peuvent espérer vivre le plus longtemps en bonne santé (plus de 13 ans) ; et c'est en Suède que les hommes de 65 ans ou plus peuvent espérer vivre le plus longtemps en bonne santé (14 ans).

Le vieillissement de la population européenne se poursuit : en 10 ans, la part des 65 ans ou plus dans la population est passée de 16,2 % à 18,2 % au 1^{er} janvier 2013. C'est à Malte et en Finlande que cette part a le plus progressé sur cette période (respectivement + 4,4 points et + 3,5 points). En Belgique, au Luxembourg et en Espagne, la part des 65 ans ou plus a progressé beaucoup plus lentement (moins de 1 point en 10 ans). ■

Définitions

Solde migratoire, solde naturel, indicateur conjoncturel de fécondité, espérance de vie à la naissance : voir *fiche 2.1*. L'**espérance de vie en bonne santé** mesure le nombre d'années qu'une personne d'un âge déterminé peut s'attendre à vivre sans problème de santé grave ou modéré, en continuant ses activités habituelles.

Pour en savoir plus

- « Premières estimations démographiques - 507,4 millions d'habitants dans l'UE28 au 1^{er} janvier 2014 », *Communiqué de Presse* n° 108/2014, Eurostat, juillet 2014.
- Voir aussi : *fiche 2.1*.

1. Quelques indicateurs démographiques dans l'Union européenne

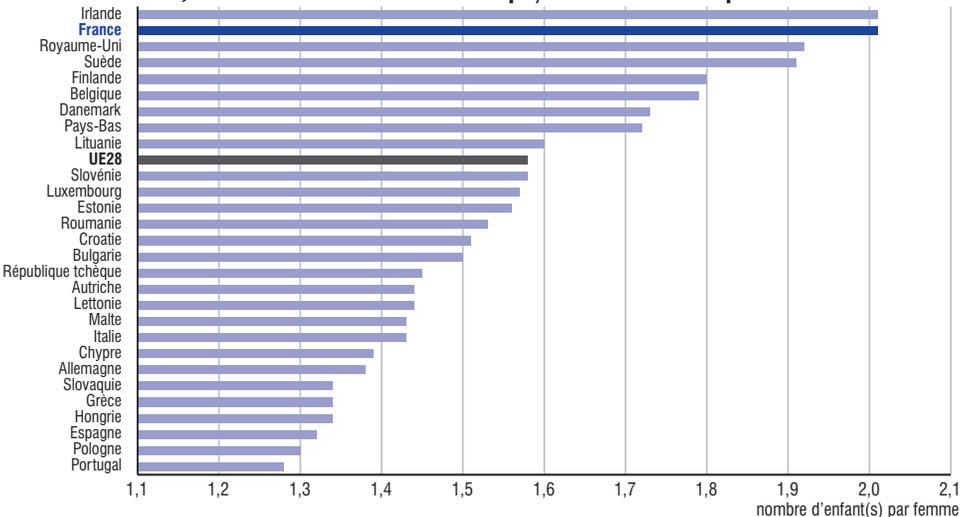
	Population au 1 ^{er} janvier 2014 (en milliers)	Évolution de la population en 2013 (en %)			Part des naissances vivantes hors mariage en 2012 ² (en %)	Part des 65 ans ou plus au 1 ^{er} janvier 2013 (en %)	Espérance de vie à la naissance en 2012 (en années)	
		Due à l'accroissement naturel	Due aux migrations ¹	Total			Femmes	Hommes
Allemagne	80 780	-2,6	5,8	3,2	34,5	20,7	83,3	78,6
Autriche	8 508	0,0	6,6	6,6	41,5	18,1	83,6	78,4
Belgique	11 204	1,5	2,3	3,8	52,3	17,6	83,1	77,8
Bulgarie	7 246	-5,2	-0,2	-5,4	57,4	19,2	77,9	70,9
Chypre	858	4,7	-13,9	-9,2	18,6	13,2	83,4	78,9
Croatie	4 247	-2,5	-1,2	-3,7	15,4	18,1	80,6	73,9
Danemark	5 627	0,6	3,8	4,4	50,6	17,8	82,1	78,1
Espagne	46 508	0,8	-5,5	-4,7	35,5	17,7	85,5	79,5
Estonie	1 316	-1,3	-2,0	-3,3	58,4	18,0	81,5	71,4
Finlande	5 451	1,2	3,3	4,5	41,5	18,8	83,7	77,7
France	65 821	3,6	0,6	4,2	56,7	17,6	84,8	78,5
Grèce	10 993	-1,6	-4,7	-6,3	7,6	20,1	83,4	78,0
Hongrie	9 879	-3,6	0,6	-3,0	44,5	17,2	78,7	71,6
Irlande	4 604	8,5	-5,6	2,9	35,1	12,2	83,2	78,7
Italie ³	60 783	-1,4	19,7	18,3	28,0	21,2	84,8	79,8
Lettonie	2 001	-4,0	-7,1	-11,1	45,0	18,8	78,9	68,9
Lituanie	2 943	-3,9	-5,7	-9,6	28,8	18,2	79,6	68,4
Luxembourg	550	4,2	19,0	23,2	37,1	14,0	83,8	79,1
Malte	425	1,9	7,6	9,5	25,7	17,2	83,0	78,6
Pays-Bas	16 829	1,8	1,2	3,0	46,6	16,8	83,0	79,3
Pologne	38 496	-0,5	-0,5	-1,0	22,3	14,2	81,1	72,7
Portugal	10 427	-2,3	-3,5	-5,8	45,6	19,4	83,6	77,3
République tchèque	10 512	-0,2	-0,1	-0,3	43,4	16,8	81,2	75,1
Roumanie	19 943	-3,5	-0,3	-3,8	31,0	16,3	78,1	71,0
Royaume-Uni	64 308	3,2	3,1	6,3	47,6	17,2	82,8	79,1
Slovaquie	5 416	0,5	0,4	0,9	35,4	13,1	79,9	72,5
Slovénie	2 061	0,9	0,2	1,1	57,6	17,1	83,3	77,1
Suède	9 645	2,4	6,9	9,3	54,5	19,1	83,6	79,9
UE28⁴	507 381	0,2	3,3	3,5	40,4	18,2	83,1	77,5

1. Y compris ajustements de population. 2. Données non disponibles pour 2013. 3. Les ajustements statistiques sont incorporés ici dans le solde migratoire. En Italie, les données du recensement ont été comparées avec celles des municipalités au cours de l'année 2013. Le résultat est une augmentation des données de la population d'environ 1 million, d'où un ajustement important et donc une forte évolution de la population. Le solde migratoire est évalué à 3 % environ en Italie. 4. Pour l'UE à 28 pays, la population et ses évolutions ainsi que la part des naissances hors mariage sont des calculs Insee.

Note : les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ne sont pas incluses dans les données de la France reprises ici, mais le sont dans les données publiées sur le site d'Eurostat car ces territoires font partie de l'Union européenne.

Sources : Eurostat (extraction des données en septembre 2014), sauf France : Insee, estimations de population.

2. Indicateur conjoncturel de fécondité dans les pays de l'Union européenne en 2012



Source : Eurostat (extraction des données en septembre 2014).

6.2 Éducation

Les gouvernements de l'Union européenne (UE) se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant au développement des connaissances. Sept questions prioritaires à l'horizon 2020 sont l'objet d'objectifs chiffrés ; deux d'entre elles sont également des « grands objectifs » d'Europe 2020, stratégie de croissance sur dix ans de l'UE.

Le développement de l'enseignement supérieur est un « grand objectif » d'Europe 2020. Ainsi, à cette date, 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient avoir terminé avec succès des études supérieures dans l'ensemble de l'Union, contre 36,8 % observé en 2013 dans l'UE à 28 pays. Comme la France, plus de la moitié des pays ont déjà atteint la cible, tandis que deux pays (Italie et Roumanie) sont en deçà de 25 %. L'objectif 2020 fixé par la France est de 50 %, contre 44 % en 2013.

Le second « grand objectif » d'Europe 2020 concernant l'éducation est de faire passer la proportion de jeunes « **sortants précoces** » sous le seuil de 10 %. Cette proportion est de 11,9 % dans l'Union en 2013. Plus de quinze pays ont déjà atteint la cible, au premier rang desquels la Croatie (3,7 %), la Slovénie (3,9 %), la République tchèque (5,4 %) et la Pologne (5,6 %). En revanche, le Portugal, l'Espagne et Malte en sont très éloignés (19 % à 24 % de sortants précoces). La France, qui vise 9,5 % à l'horizon 2020, est légèrement sous le seuil de 10 % (9,7 % en 2013).

Troisième objectif : développer la formation tout au long de la vie. En 2020, au moins 15 % des adultes âgés de 25 à 64 ans devraient avoir suivi un cours ou une formation dans les quatre semaines précédant l'enquête, que ce soit dans les établissements d'enseignement (lycées,

centres de formation d'apprentis, universités, etc.) ou en dehors de ces établissements (mairies, entreprises, etc.). En 2013, cette proportion est de 10,4 % au sein de l'UE et s'élève à 17,7 % en France. Elle est supérieure à 20 % dans les pays nordiques, et *a contrario*, inférieure à 5 % en Grèce et dans les pays d'Europe centrale.

Un autre objectif de l'UE est de ramener en dessous de 15 % en 2020 la proportion d'adolescents ayant des faibles **compétences « de base » en lecture**. En France, cette proportion est de 19 % en 2012. L'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Irlande, les Pays-Bas et la Pologne remplissent déjà cet objectif. Les marges de progrès sont particulièrement importantes pour la Bulgarie, Chypre, la Roumanie et la Slovaquie.

À l'horizon 2020, l'enseignement préélémentaire devrait être développé de façon à ce que 95 % des enfants soient scolarisés de l'âge de 4 ans à celui de l'obligation scolaire. L'objectif est déjà atteint par la moitié des pays. Les proportions les plus faibles s'observent en Croatie (71,7 %), en Finlande (75,1 %) et en Grèce (75,2 %).

L'**employabilité** est un nouvel objectif assigné en 2012. L'UE vise, en 2020, un taux d'emploi de 82 % des diplômés des enseignements supérieur ou secondaire peu après l'obtention du diplôme. Sept pays ont déjà atteint la cible, notamment l'Autriche et Malte où ce taux est supérieur à 90 %. La France occupe une place intermédiaire avec une employabilité de 75,6 % en 2013. Avec des taux inférieurs à 55 %, l'Italie, la Croatie et la Grèce restent très éloignées de la cible.

Enfin, le septième objectif, sur la mobilité des étudiants entre pays de l'UE, n'est pas encore mesurable. ■

Définitions

Les **sortants précoces** désignent les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne possèdent pas de diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle et qui ne sont ni en études, ni en formation (formelle ou informelle). L'indicateur français de 2013 présente une rupture compromettant la comparabilité avec les valeurs des années précédentes, vraisemblablement surestimées.

Les **compétences « de base » en lecture** permettent de mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante et sont considérées acquises lorsque le score aux tests de compréhension de l'écrit (*Reading Literacy*) du programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa), soumis à des jeunes de 15 ans, est d'au moins 407 points dans l'édition 2012 du test.

L'**employabilité** est évaluée par le taux d'emploi des diplômés du secondaire ou du supérieur, qui n'étudient plus et ont obtenu leur diplôme depuis 3 ans ou moins.

Pour en savoir plus

- « Réduire les sorties précoces : un objectif central du programme Éducation et formation 2020 », in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- *L'état de l'École*, Depp, édition 2014.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, Depp, édition 2014.
- "Education and Training Monitor 2013", European Commission, 2013.

1. Situation des pays vis-à-vis des objectifs européens de Lisbonne en matière d'éducation et de formation professionnelle de 2020

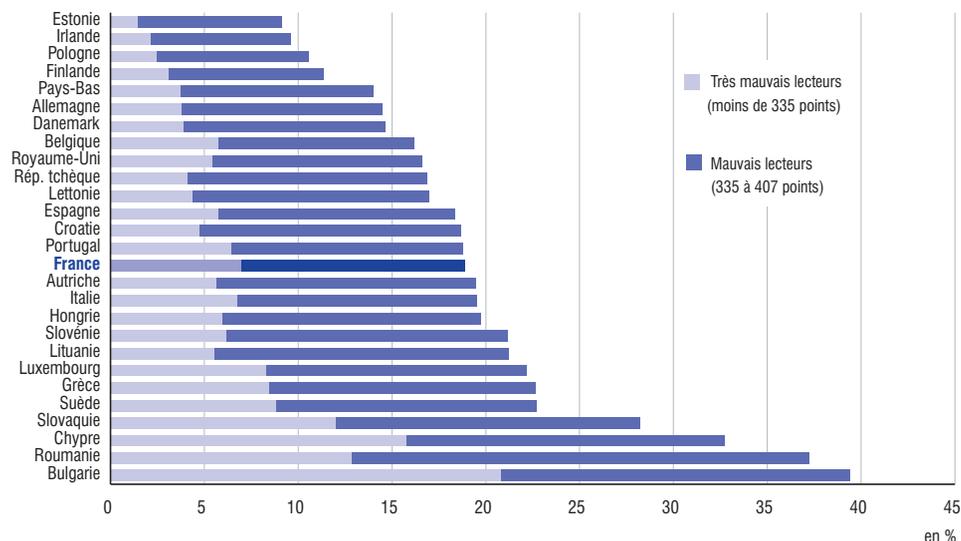
en %

	Diplômés de l'enseignement supérieur	Sortants précoces	Formation tout au long de la vie	Enseignement préélémentaire	Employabilité
	2013	2013	2013	2012	2012
Allemagne	33,1	9,9	7,8	96,5	89,7
Autriche	27,3	7,3	13,9	93,8	90,2
Belgique	42,7	11,0	6,7	98,0	79,1
Bulgarie	29,4	12,5	1,7	87,1	67,7
Chypre	47,8	9,1	6,9	83,8	62,1
Croatie	25,9	3,7	2,4	71,7	52,7
Danemark	43,4	8,0	31,4	98,3	81,9
Espagne	40,7	23,5	10,9	97,4	59,5
Estonie	43,7	9,7	12,6	90,0	76,8
Finlande	45,1	9,3	24,9	75,1	79,8
France	44,0	9,7¹	17,7¹	100,0	75,6
Grèce	34,6	10,1	2,9	75,2	39,8
Hongrie	31,9	11,8	3,0	94,5	74,7
Irlande	52,6	8,4	7,3	99,1	73,0
Italie	22,4	17,0	6,2	99,2	48,3
Lettonie	40,7	9,8	6,5	93,3	78,2
Lituanie	51,3	6,3	5,7	84,8	75,5
Luxembourg	52,5	6,1	14,4	97,8	79,1
Malte	26,0	20,9	7,7	100,0	91,8
Pays-Bas	43,1	9,2	17,4	99,6	87,1
Pologne	40,5	5,6	4,3	84,3	73,2
Portugal	29,2	19,2	9,8	95,0	67,8
République tchèque	26,7	5,4	9,7	86,1	80,4
Roumanie	22,8	17,3	2,0	85,5	66,8
Royaume-Uni	47,6	12,4	16,1	97,3	83,8
Slovaquie	26,9	6,4	2,9	77,1	70,3
Slovénie	40,1	3,9	12,4	93,4	73,8
Suède	48,3	7,1	28,1	95,9	84,9
UE28	36,8	11,9	10,4	93,9	75,4
Objectif 2020	40,0	10,0	15,0	95,0	82,0

1. Rupture de série.

Source : Eurostat, enquêtes sur les Forces de travail et bases de données sur les statistiques scolaires.

2. Proportion de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture en 2012



Lecture : en France, selon les tests de compréhension de l'écrit de l'enquête Pisa de 2012, 7,0 % des élèves de 15 ans sont de très mauvais lecteurs (moins de 335 points), 11,9 % sont de mauvais lecteurs (entre 335 et 407 points), soit un total de 18,9 % d'élèves de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture.

Source : OCDE, données du programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa).

6.3 Emploi et chômage

En 2013, 64,1 % des habitants de l'Union européenne à 28 (UE), âgés de 15 à 64 ans, ont un emploi. Le **taux d'emploi** de l'UE est globalement stable depuis 2010, après une baisse de 1,7 point entre 2008 et 2010.

Le taux d'emploi des hommes (69,4 %) est supérieur de 10,6 points à celui des femmes (58,8 %) en 2013. Cet écart se réduit de façon structurelle : en 2005, il était de 14,6 points. Il varie fortement selon les pays, allant de moins de 2 points en Lituanie à plus de 27 points à Malte.

Les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi, fixés au début des années 2000, prévoyaient d'atteindre en 2010 un taux d'emploi global de 70 % et un taux d'emploi féminin de 60 %. Six pays, dont l'Allemagne, ont atteint ces deux objectifs. La France, ainsi que la Finlande et les pays baltes remplissent seulement l'objectif portant sur l'emploi féminin.

Au sein de l'UE, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans s'élève à 32,3 % en 2013, soit 5,0 points de moins qu'en 2008. Cette réduction s'observe dans tous les pays, à l'exception de l'Allemagne où le taux d'emploi des jeunes rejoint en 2013 son niveau de 2008. En 2013, les disparités entre pays restent fortes : alors que moins de 25 % des jeunes sont en emploi dans la moitié de l'UE, notamment en Espagne, en Italie, en Grèce et en Croatie, ils sont plus de 50 % à l'être en Autriche, au Danemark et aux Pays-Bas. En France, le taux d'emploi des jeunes atteint 28,4 %, soit 2,8 points de moins qu'avant la crise. Ces disparités proviennent de scolarités et de cumuls emploi-études variables d'un pays à l'autre, mais aussi d'une insertion des jeunes plus ou moins aisée sur le marché du travail.

Le taux d'emploi des Européens de 55 à 64 ans se situe à 50,1 %, atteignant pour la première fois en moyenne l'objectif européen de 50 %. En 2013, onze pays dépassent l'objectif européen, dont l'Allemagne,

le Royaume-Uni et la Suède. En France, le taux d'emploi des 55-64 ans est de 45,6 %. Depuis les réformes des conditions d'accès à la retraite de 2010, il augmente en moyenne de 1,9 point par an, plus fortement qu'entre 2005 et 2010.

Au sein de l'UE, une personne en emploi sur cinq est à temps partiel. Le temps partiel est particulièrement fréquent aux Pays-Bas, où il concerne la moitié des personnes en emploi. Depuis 2008, il augmente de 0,4 point par an en moyenne. En 2013, il augmente plus fortement dans les pays où la hausse du chômage est plus marquée, comme à Chypre, en Espagne, en Italie ou en Grèce.

En 2013, 13,8 % des salariés de l'UE sont en contrat à durée déterminée. En Espagne, aux Pays-Bas, en Pologne et au Portugal, les contrats à durée déterminée représentent plus d'un contrat sur cinq, alors que c'est le cas de moins d'un contrat sur vingt en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Roumanie.

Le **taux de chômage** de l'UE a augmenté de 3,8 points depuis 2008 et s'établit à 10,8 % en 2013. Durant cette période, il n'a baissé qu'en Allemagne (- 2,2 points). En 2013, le taux de chômage est de 10,3 % en France, en hausse de 2,9 points depuis 2008. Le taux de chômage reste particulièrement élevé en Grèce (27,5 % en 2013) et en Espagne (26,1 %). En Grèce, il a augmenté de près de 20 points depuis 2008 et de 3,0 points en 2013. En Espagne, il s'est accru de 14,8 points depuis 2008 et de 1,3 point en 2013. Inversement, le taux de chômage baisse dans huit pays en 2013, dont l'Allemagne (- 0,2 point) et le Royaume-Uni (- 0,4 point). Pour l'ensemble des pays de l'UE, le taux de chômage des actifs de moins de 25 ans a augmenté de 0,5 point en 2013 (après + 1,5 point en 2012) et s'établit à 23,5 %. En Grèce, en Espagne et en Croatie, environ un jeune actif sur deux est au chômage. C'est en Allemagne que le taux de chômage des jeunes est le plus faible, avec 7,9 % en 2013. ■

Définitions

Taux d'emploi, taux de chômage : voir *fiches 3.3 et 3.4*.

Pour en savoir plus

- Tableaux en ligne sur le site <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>
- "Europe in figures - Eurostat yearbook 2014", *Livres statistiques*, Eurostat, à paraître.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Marché du travail ») et *fiches 3.2, 3.3, 3.4*.

1. Taux d'emploi, chômage et indicateurs sur l'emploi en 2013

en %

	Taux d'emploi					Part de l'emploi à temps partiel ¹	Part des salariés en contrat à durée déterminée ²	Taux de chômage	
	15-64 ans			15-24 ans	55-64 ans			15-24 ans	15-74 ans
	Hommes	Femmes	Ensemble						
Allemagne	77,7	68,8	73,3	46,8	63,5	27,3	13,4	7,9	5,3
Autriche	77,1	67,6	72,3	53,8	44,9	26,6	9,2	9,2	4,9
Belgique	66,4	57,2	61,8	23,6	41,7	24,7	8,2	23,7	8,4
Bulgarie	62,1	56,8	59,5	21,2	47,4	2,7	5,7	28,4	13,0
Chypre	67,0	56,9	61,7	23,5	49,6	12,7	17,4	38,9	15,9
Croatie	52,8	45,6	49,2	14,5	36,5	7,9	14,1	49,7	17,2
Danemark	75,0	70,0	72,5	53,7	61,7	25,4	8,8	13,0	7,0
Espagne	59,2	50,3	54,8	16,8	43,2	15,8	23,1	55,5	26,1
Estonie	71,4	65,7	68,5	32,4	62,6	10,2	3,5	18,7	8,6
Finlande	69,9	67,8	68,9	41,5	58,5	15,1	15,5	19,9	8,2
France³	67,8	60,4	64,1	28,4	45,6	18,4	16,5	24,8	10,3
Grèce	58,4	40,1	49,3	11,9	35,6	8,4	10,0	58,3	27,5
Hongrie	64,3	52,8	58,4	19,8	38,5	6,7	10,8	27,2	10,2
Irlande	65,1	55,9	60,5	29,0	51,3	24,1	10,0	26,8	13,1
Italie	64,8	46,5	55,6	16,3	42,7	17,9	13,2	40,0	12,2
Lettonie	66,8	63,4	65,0	30,2	54,8	8,1	4,4	23,2	11,9
Lituanie	64,7	62,8	63,7	24,6	53,4	9,0	2,7	21,9	11,8
Luxembourg	72,1	59,1	65,7	21,9	40,5	19,2	7,1	16,9	5,9
Malte	74,1	47,0	60,8	45,9	36,2	15,2	7,7	13,0	6,4
Pays-Bas	78,7	69,9	74,3	62,3	60,1	50,8	20,6	11,0	6,7
Pologne	66,6	53,4	60,0	24,2	40,6	7,8	26,9	27,3	10,3
Portugal	64,0	58,2	61,1	22,3	46,7	14,0	21,5	38,1	16,5
Rép. tchèque	75,7	59,6	67,7	25,6	51,6	6,6	9,6	18,9	7,0
Roumanie	66,8	52,6	59,7	23,5	41,5	9,9	1,5	23,6	7,3
Royaume-Uni	75,6	65,9	70,8	46,7	59,8	26,9	6,2	20,5	7,5
Slovaquie	66,4	53,4	59,9	20,4	44,0	4,8	7,0	33,7	14,2
Slovénie	67,1	59,2	63,3	26,5	33,5	10,1	16,5	21,6	10,1
Suède	76,3	72,5	74,4	41,7	73,6	26,2	16,9	23,6	8,1
UE28	69,4	58,8	64,1	32,3	50,1	20,3	13,8	23,5	10,8

1. Parmi l'ensemble des personnes en emploi. 2. Parmi l'ensemble des salariés. 3. France métropolitaine.

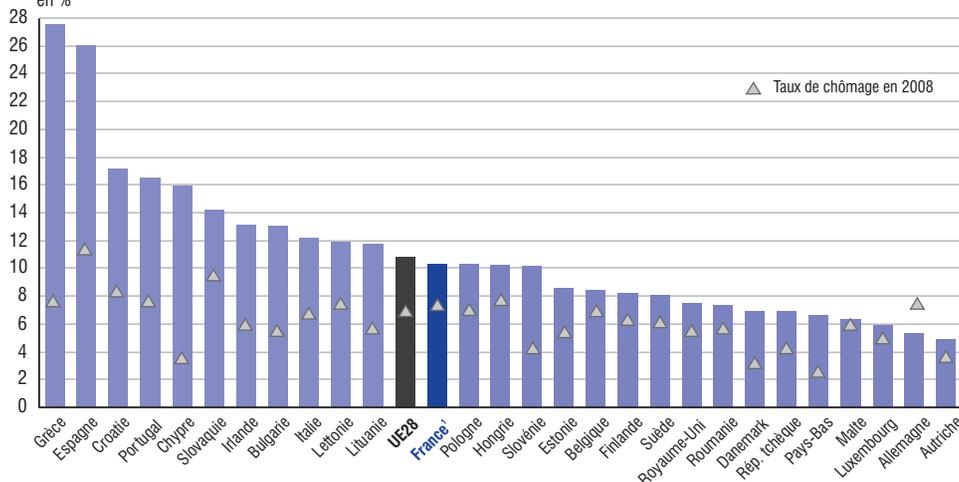
Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Note : les données concernant les contrats à durée déterminée renvoient à la définition européenne qui est plus large que la définition française.

Sources : Eurostat ; Insee pour la France (sauf part des salariés en CDD : Eurostat), enquêtes sur les Forces de travail (extraction des données en juillet 2014).

2. Taux de chômage en 2013

en %



1. Les données portent sur la France et les 15-74 ans. Elles diffèrent donc de celles de la fiche 3.4 qui porte sur la France métropolitaine et les 15 ans ou plus. Champ : population des ménages, personnes de 15 à 74 ans.

Source : Eurostat, enquêtes sur les Forces de travail (extraction des données en août 2013).

6.4 Salaires et revenus

Dans l'Union européenne à 28 (UE) en 2012, le **salaire brut** annuel moyen en **équivalent temps plein** (EQTP), dans l'industrie et les services marchands, varie de 5 000 € en Bulgarie à 58 000 € au Danemark. Globalement, le salaire brut annuel moyen en EQTP est inférieur à 15 000 € dans les pays d'Europe de l'Est et supérieur à 40 000 € en Allemagne, en Irlande, au Luxembourg et dans les autres pays du nord de l'UE. Avec un salaire brut annuel moyen de 36 700 € en EQTP, la France occupe la 10^e position des pays de l'UE devant l'Espagne (27 100 €) et derrière l'Autriche (39 500 €). Ces écarts sont toutefois délicats à interpréter : les politiques de prélèvements obligatoires, de prestations sociales ainsi que le coût de la vie, qui participent aux différences observées, ne sont en effet pas pris en compte.

Le **niveau de vie** d'une personne est une mesure qui, précisément, comprend non seulement les salaires mais aussi l'ensemble des autres revenus du ménage, en particulier les prestations sociales, diminués des impôts directs. De plus, le niveau de vie tient également compte du nombre d'adultes et d'enfants qui composent le ménage. En 2011, le niveau de vie moyen annuel pour l'ensemble de l'UE s'élève à 17 500 €. Les niveaux des prix sont très variables d'un pays à l'autre. Pour pouvoir comparer le niveau de vie moyen des pays européens, il faut donc connaître la quantité moyenne de biens que l'on peut se procurer au sein de chaque pays pour un même montant d'euros. On utilise la **parité de pouvoir d'achat** (PPA) qui permet la traduction des valeurs en euros en valeurs comparables. En euros comme en PPA, c'est au Luxembourg que le

niveau de vie annuel moyen est le plus haut ; en PPA, il est 7,3 fois plus élevé qu'en Roumanie où il est le plus faible. Mis à part ces deux extrêmes, on peut retenir que le niveau de vie moyen en PPA en Europe de l'Ouest et du Nord est environ 1,5 fois plus élevé qu'en Europe centrale et du Sud, et 2,5 fois plus élevé qu'en Europe orientale ou dans les pays baltes. En PPA, la France occupe la 4^e position des pays de l'UE en matière de niveau de vie moyen, derrière le Luxembourg, l'Autriche et Chypre, mais devant l'Allemagne.

Le **seuil de pauvreté** est fixé à 60 % du niveau de vie médian dans chaque pays. En PPA et par an, le seuil de pauvreté est à peu près compris entre 9 000 € et 12 000 € dans les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord (16 000 € au Luxembourg), entre 6 000 € et 9 000 € dans les pays d'Europe du Sud et il est inférieur à 6 000 € dans les pays d'Europe orientale et les pays baltes.

En 2011, le **taux de pauvreté** est de 17 % dans l'ensemble de l'UE. La pauvreté étant définie de manière relative, il n'y a pas de lien direct entre niveau de vie moyen observé et taux de pauvreté dans un même pays. Ainsi, alors même que le niveau de vie moyen est relativement faible en République tchèque et en Slovaquie, le taux de pauvreté y est bas (10 % et 13 % respectivement). Les pays scandinaves, l'Autriche, la France, les Pays-Bas ont à la fois un niveau de vie moyen élevé et des taux de pauvreté modérés (de 10 % à 14 %). En Allemagne et au Royaume-Uni, le taux de pauvreté atteint 16 %. En Espagne et en Grèce, pays fortement touchés par la crise économique, les taux de pauvreté sont particulièrement élevés (22 % et 23 % respectivement). ■

Définitions

Le **salaire brut** inclut l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur, y compris cotisations sociales et impôts dus par le salarié mais hors cotisations sociales patronales. Les écarts de salaires entre pays dépendent donc en partie de la répartition entre prélèvements sociaux et fiscaux dans chaque pays.

Salaire en équivalent temps plein (EQTP) : voir *fiche 3.7*.

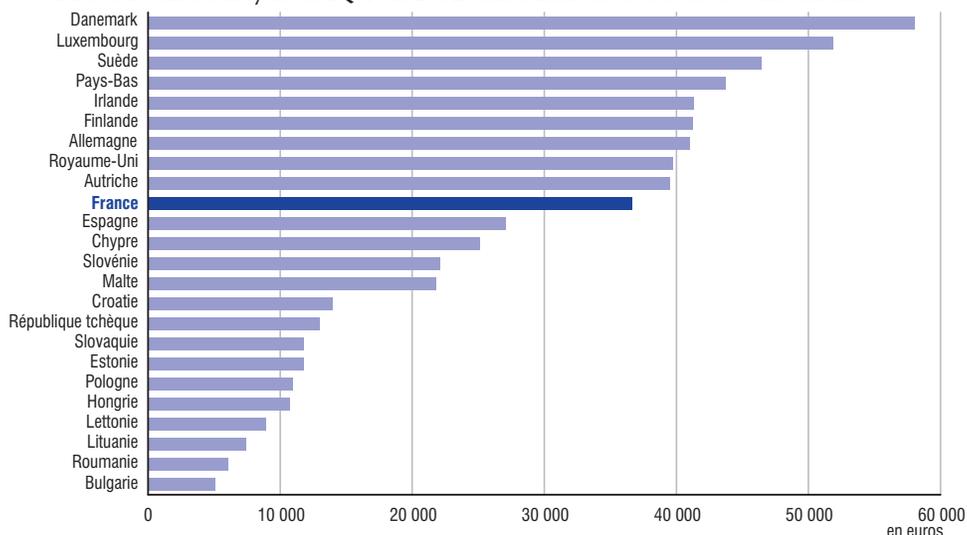
La **parité de pouvoir d'achat** (PPA) désigne le taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune (correspondant au niveau moyen des prix dans l'UE) les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même panier de biens et services.

Niveau de vie, seuil de pauvreté, taux de pauvreté : voir *fiches 4.2. et 4.3.*

Pour en savoir plus

- "Europe in figures - Eurostat yearbook 2014", *Livres statistiques*, Eurostat, à paraître.
- "Income inequality : nearly 40 per cent of total income goes to people belonging to highest (fifth) quintile", *Statistics in focus* n° 12, Eurostat, juillet 2014.
- "Living standards falling in most Member States", *Statistics in focus*, Eurostat, août 2013.
- "European social statistics", *Pocketbooks*, Eurostat, édition 2013.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Revenus ») ; *fiches 3.7, 4.2, 4.3, 6.5.*

1. Salaire brut annuel moyen en EQTP en 2012 dans l'industrie et les services marchands



Champ : Union européenne, salariés en équivalent temps plein, industrie et services marchands, entreprises de 10 salariés ou plus.

Note : au moment de la rédaction de cette fiche, les données de la Belgique, de l'Italie, du Portugal et de la Grèce n'étaient pas disponibles.

Source : Eurostat, enquête Coût de la main d'œuvre 2012 (extraction des données en septembre 2014).

2. Niveau de vie et pauvreté dans l'Union européenne en 2011

	Niveau de vie annuel moyen		Seuil de pauvreté ¹		Taux de pauvreté (en %)
	En euros	En parité de pouvoir d'achat	En euros	En parité de pouvoir d'achat	
Allemagne	22 020	21 590	11 760	11 530	16
Autriche	24 420	23 110	13 080	12 380	14
Belgique	21 840	19 920	12 040	10 980	15
Bulgarie	3 280	6 720	1 720	3 520	21
Chypre	20 220	22 780	10 160	11 440	15
Croatie	6 010	8 220	3 240	4 440	21
Danemark	28 860	20 240	15 950	11 180	13
Espagne	13 890	14 340	7 180	7 420	22
Estonie	7 120	9 380	3 590	4 730	18
Finlande	25 150	20 580	13 620	11 150	13
France²	24 500	22 340	12 360	11 270	14
Grèce	10 680	11 290	5 710	6 040	23
Hongrie	5 310	8 630	2 850	4 630	14
Irlande	22 060	18 720	11 450	9 710	16
Italie	18 200	17 690	9 620	9 350	19
Lettonie	5 440	7 600	2 660	3 710	19
Lituanie	5 120	7 940	2 600	4 030	19
Luxembourg	36 930	29 940	19 670	15 950	15
Malte	12 660	16 150	6 870	8 760	15
Pays-Bas	22 950	21 180	12 340	11 390	10
Pologne	5 900	10 070	3 040	5 180	17
Portugal	10 230	11 650	4 990	5 690	18
République tchèque	8 770	11 600	4 670	6 190	10
Roumanie	2 410	4 100	1 270	2 160	23
Royaume-Uni	22 690	19 470	11 400	9 790	16
Slovaquie	7 560	10 690	4 160	5 880	13
Slovénie	12 970	15 270	7 270	8 560	14
Suède	26 300	20 920	14 830	11 800	14
UE28	17 500	...	///	///	17

1. Le seuil de pauvreté est ici fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné.

2. France métropolitaine. Les données pour la France diffèrent de celles des fiches 4.2. et 4.3. Ici, le seuil et le taux de pauvreté sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Champ : population des ménages.

Note : l'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on Income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue pour les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, EU-SILC 2012 (extraction des données en septembre 2014).

6.5 Protection sociale

En 2011, les **dépenses de protection sociale** représentent 29,0 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne (UE), un niveau équivalent à 2010, mais 2,4 points plus élevé qu'en 2006. Les pays « historiques » de l'UE se distinguent des nouveaux entrants car ils consacrent une part plus importante de leur richesse à leurs dépenses de protection sociale. Depuis 2009, cette part est en légère hausse dans la plupart des pays européens car le PIB a reculé fortement alors que les dépenses sociales sont, par nature, plus inertes. Les dépenses de protection sociale dépassent 30 % du PIB, en Belgique, au Danemark, en France, en Grèce et aux Pays-Bas. Elles sont inférieures à 20 % en Pologne, en Bulgarie, en Roumanie, à Malte, en Slovaquie et dans les pays baltes.

Au sein de l'UE, en 2011, 45,7 % des **prestations sociales** sont liées à la vieillesse et à la survie (la survie recouvrant principalement des pensions de reversion). Cette part est stable depuis 2005. L'Italie et la Pologne consacrent environ 60 % à ce risque. La population est relativement âgée dans ces pays, et, pour l'Italie, le système de retraite était autrefois très généreux. En revanche, l'Irlande, dont la population est plus jeune, y consacre moins d'un quart de ses prestations sociales. Après le risque vieillesse viennent les dépenses de maladie et de soins de santé (29,4 %). Cette part est stable également depuis 2005. Elle varie de 21,0 % au Danemark à 45,0 % en Irlande, en passant par 28,5 % en France. Les autres fonctions représentent des parts plus modestes et très

variables selon les pays. La part des prestations liées à la famille et aux enfants est très élevée au Luxembourg (16,5 %), et aussi au Danemark, en Estonie, en Hongrie et en Irlande, avec plus de 12 %. Après un point haut de 6,1 % en 2009, la part des prestations consacrées au chômage diminue dans l'UE et atteint 5,6 % en 2011. La France y consacre 6,6 % de ses prestations en 2011, soit le même niveau qu'en 2007. Selon l'ampleur de la crise traversée et le système d'allocations chômage, les prestations qui lui sont allouées ont plus ou moins augmenté. Ainsi, l'Espagne consacre en 2011 14,6 % de ses prestations au chômage contre 10,1 % en 2007. En revanche, au Royaume-Uni, où le montant des allocations chômage est forfaitaire, cette part n'est que de 2,6 %.

Sur l'ensemble de l'UE, en 2011, les recettes dites de protection sociale représentent 29,7 % du PIB. Elles sont financées à 56,2 % par les cotisations sociales et à 43,8 % par des recettes fiscales, sous forme de **contributions publiques** ou d'**impôts et taxes affectés**. Près des deux tiers des pays de l'UE financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales mais de nombreux pays ont eu tendance à diminuer cette part depuis deux décennies, au profit d'un financement par des recettes fiscales. Celles-ci ont une base d'imposition plus large que les cotisations sociales, assises sur les seuls revenus du travail. La France fait partie de ces pays depuis les années 1990 (création de la CSG en 1991, puis montée en puissance en 1998). ■

Définitions

Les **dépenses de protection sociale** comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses (par exemple les intérêts payés aux banques). La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Les **prestations sociales** couvrent l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale et visant à couvrir les charges résultant pour les personnes ou les ménages d'un ensemble défini de risques sociaux identifiés (vieillesse, maladie, invalidité, maternité et famille, chômage, logement, exclusion sociale). En particulier, ces prestations sociales n'ont pas de contrepartie équivalente et simultanée de la part des bénéficiaires, contrairement au cas des assurances privées.

Les **contributions publiques** sont des versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Les **impôts et taxes affectés** désignent l'ensemble de la fiscalité affectée aux dépenses sociales (comme en France la contribution sociale généralisée – CSG –, les taxes sur les tabacs et alcools, etc.).

Pour en savoir plus

- Tableaux en ligne sur le site <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>
- *La protection sociale en France et en Europe en 2012*, coll. « Études et statistiques », Drees, juillet 2014.
- *L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2014*, coll. « Livres statistiques », Eurostat.
- « Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise » in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- Voir aussi : *fiches 4.4 et 4.5.*

1. Prestations sociales par groupe de fonctions en 2011

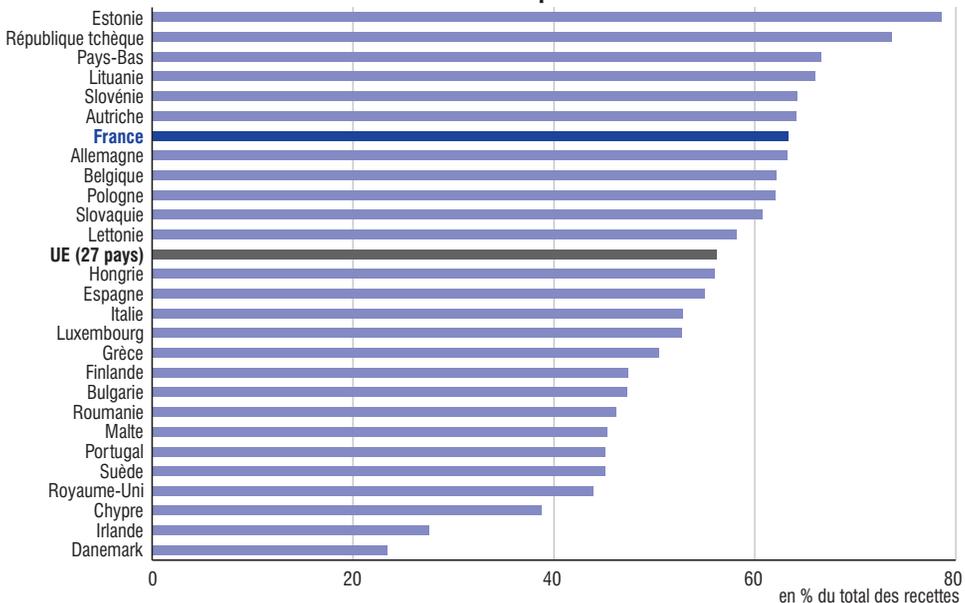
	Répartition des prestations sociales par principaux groupes de fonctions (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)	Dépense moyenne par habitant (en PPA ¹)
	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Invalidité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale		
Allemagne	40,4	33,3	7,9	11,1	4,7	2,8	29,4	127
Autriche	50,6	25,2	7,6	9,9	5,3	1,5	29,5	132
Belgique	39,8	28,8	7,5	7,8	12,8	3,3	30,4	122
Bulgarie	50,2	26,0	7,9	11,0	3,5	1,5	17,7	29
Chypre	48,1	22,7	3,4	9,0	5,4	11,4	22,6	72
Danemark	43,4	21,0	12,4	12,5	5,5	5,3	34,2	138
Espagne	43,9	27,4	7,1	5,4	14,6	1,7	26,1	82
Estonie	44,0	28,0	11,5	12,4	3,0	1,2	16,1	39
Finlande	40,0	25,5	11,9	11,2	7,0	4,4	30,0	117
France	45,5	28,5	6,2	8,2	6,6	5,0	33,6	128
Grèce	52,1	25,9	4,9	6,2	7,4	3,5	30,2	84
Hongrie	46,3	27,8	7,5	12,5	3,7	2,2	23,0	56
Irlande	23,5	45,0	4,4	12,0	11,5	3,6	29,6	118
Italie	61,3	24,9	5,8	4,8	2,9	0,3	29,7	105
Lettonie	54,9	21,3	8,7	7,6	4,8	2,7	15,1	22
Lituanie	44,1	27,8	9,6	10,4	3,4	4,7	17,0	40
Luxembourg ²	37,4	25,4	11,7	16,5	5,3	3,7	22,5	182
Malte	54,7	29,3	4,1	6,4	2,8	2,7	18,9	55
Pays-Bas	39,4	35,7	7,8	4,0	4,8	8,4	32,3	142
Pologne	58,1	23,1	8,9	7,2	1,5	1,1	19,2	46
Portugal	55,2	25,1	8,3	4,9	5,5	1,2	26,5	68
République tchèque	48,9	31,9	7,6	5,9	3,6	2,1	20,4	58
Roumanie	53,7	25,1	9,0	8,9	1,6	1,7	16,3	28
Royaume-Uni	43,6	31,7	9,1	6,4	2,6	6,6	27,3	95
Slovaquie	43,6	30,5	8,9	9,9	4,8	2,4	18,2	49
Slovénie	47,0	31,6	6,9	8,9	3,3	2,4	25,0	72
Suède	42,8	25,7	13,0	10,7	4,0	3,9	29,6	125
Union européenne (27 pays)	45,7	29,4	7,6	8,0	5,6	3,7	29,0	100

1. En parité de pouvoir d'achat (voir fiche 6.4), la moyenne de l'Union européenne étant à 100.

2. Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables car environ 40 % des bénéficiaires de prestations vivent en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment).

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2014).

2. Part des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale en 2011



Note : cotisations des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes).

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2013).

6.6 Consommation et conditions de vie

Le logement est le 1^{er} poste de **dépense de consommation des ménages** dans tous les pays de l'Union européenne à 27 (UE), à l'exception de la Lituanie et de la Roumanie. En 2012, la **dépense des ménages liée au logement effective** représente 23,6 % de la **consommation effective** dans les États de l'UE. Cette proportion est la plus faible (inférieure à 20 %) à Malte, en Lituanie, au Portugal et en Estonie où les loyers (réels et imputés) pèsent moins lourd dans les dépenses de consommation des ménages.

Le transport, qui comprend l'achat et l'utilisation de véhicules personnels ainsi que les services de transport, représente, en 2012, 10,3 % de la consommation effective des ménages de l'UE. Avec de faibles taxes sur les véhicules et les carburants, le Luxembourg attire de nombreux frontaliers, ce qui contribue à élever la part des dépenses allouées au transport (14,3 %).

Le poids de l'alimentation dans la consommation effective des ménages européens est équivalent à celui du transport (10,3 %). Les fortes disparités au sein de l'UE concernant ce poste reflètent les écarts de niveaux de vie moyens entre pays. Ainsi, l'alimentation tient encore une place conséquente (près de 20 %) dans la consommation effective des ménages dans les États entrés plus récemment dans l'UE. C'est même le 1^{er} poste de dépenses en Lituanie et en Roumanie.

La dépense consacrée à la culture, aux loisirs et aux communications représente 9,0 % de la consommation effective dans l'UE en 2012. En Bulgarie ou à Malte, cette proportion est deux fois plus élevée qu'au Luxembourg (6,2 %). Malgré une baisse significative du prix des équipements, ces

dépenses sont portées ces dernières années par le dynamisme des nouvelles technologies, avec la généralisation de l'équipement informatique, l'accès Internet au domicile et plus récemment l'Internet mobile.

La consommation effective des ménages dans les hôtels, cafés et restaurants, qui incluent les dépenses des ménages étrangers sur le territoire national, est plus élevée dans les pays plus touristiques du sud de l'Europe. En 2012, à Malte, Chypre et en Espagne, ce poste est deux fois supérieur à la moyenne de l'UE (6,7 %).

En 2012, la collectivité (administrations publiques, organisations caritatives, clubs sportifs, syndicats de salariés, partis politiques, etc.) finance 20,8 % de la consommation effective des ménages de l'UE, et un quart ou plus en France, dans les pays scandinaves et du Benelux. Il s'agit de dépenses intervenant principalement dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et, dans une moindre mesure, de la culture : remboursements de sécurité sociale, ou allocations logement par exemple.

Près de 6 Européens sur 10 habitent en maison en 2012, le plus souvent en maison individuelle non mitoyenne. La part des personnes résidant en maison est particulièrement élevée (supérieure à 75 %) aux Pays-Bas, en Belgique, en Croatie, au Royaume-Uni et en Irlande. À l'inverse, en Estonie, en Espagne et en Lettonie, seul un tiers de la population habite en maison. En France, la part de personnes vivant en appartement est moins élevée que la moyenne européenne (33 % contre 41 % en 2012), mais ces personnes sont plus souvent dans des immeubles de plus de 10 appartements (67 % contre 59 %). ■

Définitions

La **dépense totale de consommation des ménages** correspond aux dépenses réalisées par les ménages résidents. Cependant, la dépense par produit correspond aux dépenses réalisées sur le territoire national par tous les ménages qu'ils y soient résidents ou pas. Une correction territoriale globale, correspondant au solde touristique, non ventilée par produit, permet de se ramener à la dépense des seuls ménages résidents. Cette correction est incluse dans le poste « Autres » de la *figure 1*. Par ailleurs, la dépense de consommation des ménages inclut la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement à leur charge, mais exclut la part prise en charge par la collectivité.

La **consommation effective** tient compte des dépenses de consommation des ménages, des dépenses de consommation individualisables des administrations publiques et des dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (voir *fiche 4.6*).

Les **dépenses des ménages liées au logement** incluent ici les dépenses relatives au logement et à son équipement (loyers, chauffage, eau, électricité, gaz, entretien courant de l'habitation, meubles, articles de ménage, etc.), y compris les loyers « imputés » (voir *fiche 4.1*).

Pour en savoir plus

- "European social statistics", *Pocketbooks*, Eurostat, édition 2013.

1. Répartition de la consommation effective des ménages dans l'Union européenne en 2012, en valeur

	Dépense de consommation des ménages ¹						en % Dépense de consommation des APU et des ISBLSM ³
	Logement ¹	Transports	Alimentation et boissons non alcoolisées	Culture, loisirs, communications	Hôtels, cafés et restaurants	Autres ²	
Allemagne	24,3	10,9	9,3	9,3	4,7	21,1	20,4
Autriche	22,8	10,8	8,1	10,1	9,9	19,6	18,6
Belgique	22,4	9,0	10,2	8,3	4,5	20,5	25,1
Bulgarie ⁴	21,2	14,4	17,5	12,0	5,7	18,0	11,2
Chypre	21,2	9,3	11,9	9,6	14,2	22,5	11,3
Danemark	23,9	8,7	7,9	8,7	3,7	16,8	30,3
Espagne	21,4	9,5	11,8	8,8	13,9	17,5	17,2
Estonie	19,3	10,8	15,5	8,5	6,4	21,0	18,7
Finlande	23,8	8,1	9,2	9,6	4,7	18,2	26,4
France	23,7	10,5	10,3	8,1	5,3	17,6	24,5
Grèce ⁴	25,1	10,7	14,7	7,7	10,6	21,6	9,6
Hongrie	21,1	10,5	14,5	9,0	5,6	21,4	17,9
Irlande	21,2	10,0	7,8	7,5	9,9	20,2	23,3
Italie	25,2	10,4	12,0	7,8	8,4	19,5	16,6
Lettonie	23,9	13,1	16,8	9,4	4,6	19,9	12,3
Lituanie ⁴	18,2	12,3	21,4	7,7	2,4	22,3	15,7
Luxembourg	23,2	14,3	6,2	6,2	5,1	20,0	25,0
Malte	15,9	10,5	12,4	12,1	14,2	19,3	15,5
Pays-Bas	21,4	8,6	8,5	9,8	3,6	19,0	29,0
Pologne	23,3	8,6	15,6	9,0	2,5	25,4	15,5
Portugal	18,7	9,7	15,4	8,6	9,4	22,9	15,3
République tchèque	26,0	7,7	12,7	9,9	6,3	19,3	18,1
Roumanie ⁴	23,1	9,4	23,3	9,1	2,8	17,3	15,1
Royaume-Uni	24,2	11,4	7,4	10,2	7,9	18,5	20,6
Slovaquie	26,9	6,5	14,9	11,1	4,6	21,1	14,8
Slovénie	20,5	13,3	12,3	9,7	5,7	21,0	17,5
Suède	22,2	9,0	8,4	9,9	4,0	15,9	30,7
UE27	23,6	10,3	10,3	9,0	6,7	19,3	20,8

1. Voir Définitions.

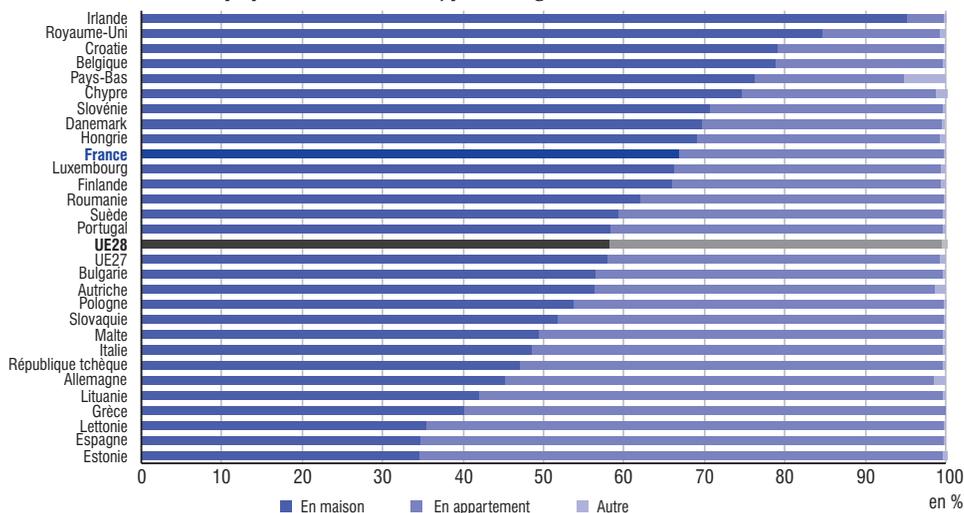
2. Y compris la correction territoriale globale correspondant au solde touristique, voir Définitions.

3. Dépenses de consommation des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : organisations caritatives, clubs sportifs, etc.).

4. Bulgarie et Grèce, données de 2011 ; Roumanie, données de 2010 ; Lituanie, données de 2009.

Source : Eurostat, comptes nationaux (extraction des données en septembre 2014).

2. Distribution de la population selon le type de logement en 2012



Lecture : en France, 67 % de la population réside en maison en 2012.

Note : les autres types de logement comprennent les bâtiments qui ne sont pas en principe des lieux d'hébergement (écoles, églises, etc.) ainsi que les habitations atypiques telles que les grottes, cabanes, caves, etc.

Source : Eurostat, EU-SILC (extraction des données en septembre 2014).

Annexes

Année 2013

Septembre

1^{er} Le revenu de solidarité active (RSA) est revalorisé de 2 %. Le montant forfaitaire mensuel du RSA pour une personne seule sans enfant s'établit à 493 euros à compter du 1^{er} septembre 2013 (contre 483 euros depuis le 1^{er} janvier 2013).

19 Publication du décret qui précise les conditions d'attribution de la prime exceptionnelle d'aide à la rénovation thermique des logements privés.

Cette prime de 1 350 euros est destinée aux propriétaires occupants qui réalisent des travaux de rénovation énergétique dans leur résidence principale située sur le territoire national et achevée depuis plus de 2 ans sous réserve de :

- respecter certaines conditions de ressources ;
- faire réaliser des travaux d'isolation (murs, toitures ou parois vitrées) ou d'installation d'équipements performants (production d'énergie, chauffage ou eau chaude sanitaire) par un professionnel.

Cette prime est accordée une seule fois par foyer. Les demandes peuvent être présentées jusqu'au 31 décembre 2015.

27 Publication du décret relatif à la base de données sur les médicaments qui sera mise en ligne dès le 1^{er} octobre. Outre des informations sur les indications thérapeutiques, les précautions d'emploi et taux de remboursement des médicaments, le site donne des informations sur les circuits du médicament ou encore les médicaments génériques.

Octobre

2 Entrée en application du dispositif de « garantie jeunes » concernant les 18-25 ans en situation de précarité, sans emploi et sans formation. Institué à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2015, ce dispositif propose un accompagnement renforcé vers l'emploi, avec une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA) pendant les périodes sans emploi ni formation.

11 Promulgation de la loi organique et de la loi ordinaire relatives à la transparence de la vie publique qui crée la Haute autorité pour la transparence de la vie publique. Cette autorité administrative sera présidée par une personnalité nommée en Conseil des ministres après avis du Parlement et sera composée de six experts indépendants, membres élus de la Cour de cassation, du Conseil d'État et de la Cour des comptes ainsi que de deux personnalités qualifiées nommées par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Elle aura pour mission de contrôler la véracité des déclarations de patrimoine et d'intérêt qui lui seront transmises en début et en fin de mandat par les membres du gouvernement, les parlementaires nationaux et européens, les principaux responsables exécutifs locaux, les membres des autorités administratives indépendantes, les collaborateurs des cabinets ministériels et du président de la République, les titulaires d'emploi à la décision du gouvernement nommés en Conseil des ministres et les responsables des principales entreprises publiques.

29 Le Premier ministre annonce la suspension de l'application de l'écotaxe poids lourds, qui devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2014 sur tout le territoire national. Adoptée dans le cadre du Grenelle de l'environnement (loi du 29 mai 2013), la taxe nationale sur les véhicules de transports de marchandises devait s'appliquer aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes, immatriculés ou non en France, qui circulent sur le réseau routier national non concédé (ce qui exclut les autoroutes à péage) ainsi que certains itinéraires départementaux ou communaux.

Novembre

1^{er} Du 1^{er} novembre 2013 au 15 mars 2014, et comme chaque année, toute mesure d'expulsion de locataire est suspendue pendant la période dite de « trêve hivernale ». Il existe toutefois des exceptions à cette trêve hivernale puisque l'expulsion demeure possible :

- s'il est prévu un logement décent pour le locataire et sa famille ;
- ou si les locaux font l'objet d'un arrêté de péril ;
- ou si les personnes occupant les locaux y sont entrées de manière illégale.

12 Conférence européenne de Paris pour l'emploi des jeunes. Elle réunit tous les États membres de l'Union européenne, dont 24 chefs d'État et de gouvernement, les présidents des institutions européennes et les partenaires sociaux européens. L'objectif est de mettre en place la « garantie jeunesse » à travers trois priorités : la formation et l'apprentissage, l'insertion dans l'emploi et la création d'activités et d'entreprises.

Promulgation de la loi habilitant le gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens. La loi s'inscrit dans la démarche de simplification des normes et des procédures engagée lors du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (Cimap) du 18 décembre 2012. Elle autorise le gouvernement à adopter par ordonnance un code des relations entre l'administration et le public et à modifier les règles actuelles, dans le sens de la simplification et de l'harmonisation.

La loi autorise également la mise en œuvre par ordonnance de trois mesures de simplification :

- la saisine de l'administration par courrier électronique ;
- les délibérés à distance des organismes collégiaux ;
- la communication d'avis donnés par un organisme ou une autorité au cours de l'instruction d'une demande pour permettre au demandeur d'améliorer son projet et de prévenir l'intervention d'une décision défavorable.

Décembre

3 Les résultats 2012 de l'enquête annuelle du programme international de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) sont publiés. Ils montrent pour la France un creusement des écarts de niveaux entre élèves dans toutes les matières et des performances en baisse en mathématiques.

5 Ouverture en ligne du portail officiel de l'emploi entre particuliers qui offre un accès facilité à l'information sur l'emploi à domicile en s'adressant aux particuliers, employeurs ou salariés.

6 Promulgation de la loi relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière et de la loi relative au procureur de la République financier. Le premier texte aggrave les peines en cas de fraude et renforce les pouvoirs de l'administration fiscale et des douanes. Le second complète le premier en créant un parquet financier à compétence nationale en matière de lutte contre la corruption et la fraude fiscale.

6 Promulgation de la loi autorisant l'expérimentation des maisons de naissance. Le gouvernement peut ainsi autoriser pour une durée maximale de cinq ans la création de maisons de naissance, structures où les sages-femmes réalisent l'accouchement de femmes enceintes dont elles ont assuré le suivi de grossesse. Chacune de ces structures d'accueil doit être contiguë à une structure autorisée pour l'activité de gynécologie-obstétrique avec laquelle elle doit passer une convention. La liste des maisons de naissance autorisées sera fixée par les ministres en charge de la santé et de la sécurité sociale, en conformité avec le cahier des charges établi par la Haute Autorité de santé et après avis conforme de celle-ci. Une évaluation est prévue un an avant la fin des autorisations de fonctionnement.

18 Lors du 4^e comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (Cimap), le gouvernement lance douze évaluations de politiques publiques concernant l'ensemble du champ de l'action publique (État, collectivités locales, Sécurité sociale) ainsi que plusieurs projets d'amélioration de la gestion publique. Il s'agit d'améliorer la qualité du service rendu au citoyen en renforçant la simplification et l'innovation de l'action publique, d'accélérer la modernisation numérique de l'État, de développer le dialogue social sur la modernisation de l'action publique et de renforcer la culture managériale dans l'administration.

23 Promulgation de la loi de financement de la Sécurité sociale 2014 qui s'inscrit dans la stratégie gouvernementale de réduction des déficits. Elle prévoit une réduction du déficit du régime général et du fonds de solidarité vieillesse de 16,2 milliards d'euros en 2013 à 12,8 milliards d'euros en 2014.

La branche vieillesse devrait bénéficier du report au 1^{er} octobre 2014 de l'indexation des pensions, sauf pour les pensions les plus modestes, et de la hausse de 0,15 point des cotisations patronales et salariales.

Pour la branche famille, le texte prévoit d'améliorer les comptes grâce aux mesures de modulation de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant, d'uniformisation du montant du complément de libre choix d'activité et de plafonnement de l'avantage fiscal découlant de la présence d'enfants au foyer (quotient familial).

Parmi les autres mesures :

- amélioration de la couverture santé des étudiants et simplification de l'accès à la couverture maladie universelle complémentaire pour les étudiants en situation précaire ;
- mise en œuvre du tiers-payant pour les actes en lien avec la prescription d'un contraceptif à une mineure d'au moins 15 ans ;
- renforcement de l'aide au sevrage tabagique pour les personnes ayant un traitement de substitution nicotinique ;
- expérimentation de la délivrance à l'unité de médicaments appartenant à la classe des antibiotiques ;
- expérimentation du déploiement de la télémédecine pour la réalisation d'actes concernant des patients pris en charge en médecine de ville et en structures médico-sociales ;
- instauration d'une taxe sur les boissons énergisantes ;
- réforme des modalités de calcul des prélèvements sociaux sur les produits de placement exonérés d'impôt sur le revenu ;
- possibilité pour les partenaires sociaux de recommander aux entreprises d'une branche professionnelle un ou plusieurs organismes d'assurances pour la gestion de leur couverture santé.

23 Entrée en vigueur du décret relatif aux déclarations de situation patrimoniale et déclarations d'intérêts adressées à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Par application des lois relatives à la transparence de la vie publique, les personnes assujetties aux obligations déclaratives devront déposer leurs premières déclarations :

- le 1^{er} février 2014, au plus tard, s'agissant des parlementaires, des représentants français au Parlement européen, des membres des cabinets ministériels et des collaborateurs du président de la République, du président de l'Assemblée nationale et du président du Sénat ;

- le 1^{er} juin 2014, au plus tard, s’agissant des titulaires de fonctions exécutives locales ;
- le 1^{er} octobre 2014, au plus tard, s’agissant des autres personnes assujetties.

29 Promulgation de la loi de finances rectificative pour 2013 qui confirme la prévision de déficit public à 4,1 % du PIB en 2013 (baisse de 0,7 point de PIB par rapport à 2012). La loi comporte notamment des dispositions de simplification administrative et des mesures de soutien à l’exportation. Elle prévoit également une réforme de l’assurance-vie en créant de nouveaux produits :

- les fonds « euro-croissance » qui permettront à un assuré de bénéficier d’une garantie du capital s’il reste investi au moins huit ans. Pour faciliter leur développement, ces nouveaux contrats bénéficieront, à l’ouverture, du maintien de l’antériorité fiscale pour les primes issues d’autres contrats d’assurance-vie.

- de nouveaux contrats visant à orienter l’épargne vers le placement dans des actions de petites et moyennes entreprises (PME) et d’entreprises de taille intermédiaire (ETI), dans le logement intermédiaire et social et dans les entreprises de l’économie sociale et solidaire (ESS) ; l’exigence d’allocation dans ces actifs portant sur un tiers des actifs du contrat. Pour inciter les épargnants à souscrire ce produit, le régime fiscal de la transmission des contrats d’assurance vie sera réformé afin de mieux prendre en compte la contribution de l’épargne au financement de l’économie. Les contrats respectant ces critères d’investissement bénéficieront d’un abattement d’assiette de 20 % pour le calcul des droits dus lors de la transmission.

Promulgation de la loi de finances 2014 qui s’appuie sur une prévision de croissance de 0,9 % en 2014 et prévoit de ramener le déficit public à 82,2 milliards d’euros fin 2014, soit 3,6 % du PIB. Une hausse des prélèvements obligatoires devrait générer 3 milliards d’euros de recettes supplémentaires. Les principales mesures sont les suivantes :

- abaissement du plafond du quotient familial de 2 000 à 1 500 euros pour chaque demi-part fiscale ;

- rétablissement des réductions d’impôt pour frais de scolarité dans l’enseignement secondaire et supérieur supprimées dans le projet de loi ;

- fiscalisation des majorations de pension dont bénéficient les retraités ayant élevé au moins trois enfants ;

- création d’une contribution exceptionnelle égale à 50 % des rémunérations supérieures à un million d’euros et plafonnée à 5 % du chiffre d’affaires de l’entreprise ;

- hausse de la TVA ;

- rétablissement de l’indexation du barème de l’impôt après deux ans de gel accompagnée d’une décote de 5 % pour les ménages les plus modestes.

La loi prévoit également :

- 15 milliards d’euros d’économies sur les dépenses publiques : 9 milliards sur le budget de l’État, des collectivités locales et des opérateurs publics et 6 milliards sur le champ de l’assurance maladie ;

- 2,6 milliards d’euros d’économies sur les dépenses de l’État grâce à la baisse des dépenses de fonctionnement des ministères, le gel du point d’indice de la fonction publique et la stabilisation globale des effectifs ;

- 3,3 milliards d’euros d’économies sur les concours aux opérateurs de l’État (hors universités et Pôle emploi) et aux collectivités locales ;

- d’autres économies réalisées par l’annulation de projets d’investissements et la baisse de certaines subventions et prestations (réforme du bonus automobile, suppression de la taxe d’apprentissage, non-indexation des aides au logement, etc.).

30 Publication du décret autorisant les magasins de bricolage à ouvrir de façon temporaire le dimanche. Cette disposition est prévue jusqu’au 1^{er} juillet 2015 dans l’attente d’un nouveau cadre législatif en matière d’exceptions au repos dominical dans les commerces.

Année 2014

Janvier

1^{er} Les taux de TVA sont modifiés selon la loi de finances rectificative pour 2013 :

- le taux normal, qui s’applique à la majorité des biens et des prestations de service, passe de 19,6 % à 20 % ;
- le taux intermédiaire, qui concerne notamment la restauration, la vente de produits alimentaires préparés, les transports, les travaux de rénovation dans les logements anciens, est relevé de 7 % à 10 % ;
- le taux applicable en Corse passe de 8 % à 10 % ;
- le taux réduit, portant sur les produits considérés comme de première nécessité (produits alimentaires, boissons sans alcool, cantine scolaire et énergie) et sur les travaux d’amélioration énergétique des logements de plus de 2 ans, reste fixé à 5,5 % ;
- le taux de TVA applicable aux droits d’entrée dans les cinémas passe de 7 % à 5,5 % (et 2,1 % en Corse), comme pour le spectacle vivant (théâtre, concert, cirque) ;
- le taux super-réduit (médicaments remboursables, quotidiens et périodiques, etc.) est maintenu à 2,1 %.

2 Promulgation de la loi habilitant le gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises. La loi habilite le gouvernement à légiférer par ordonnances dans le domaine de la simplification de la vie des entreprises afin d’améliorer leur compétitivité. Elle met en œuvre le « choc de simplification » présenté dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l’emploi et précisé dans le programme 2013-2015 présenté à l’issue du 3^e comité interministériel de modernisation de l’action publique (Cimap) du 17 juillet 2013. Le texte prévoit l’allègement des obligations comptables des petites et très petites entreprises, le développement de la facturation électronique entre l’État et ses fournisseurs, la sécurisation du cadre juridique du financement participatif (*crowdfunding*), la réforme des obligations déclaratives des entreprises soumises à la participation des employeurs à l’effort de construction, ou encore l’assouplissement des règles d’accès au capital des sociétés d’expertises comptables et au statut de notaire salarié.

16 Dans le cadre de la mise en œuvre de loi relative à la transparence de la vie publique du 11 octobre 2013, publication du décret relatif à la prévention des conflits d’intérêts dans l’exercice des fonctions ministérielles.

20 Promulgation de la loi garantissant l’avenir et la justice du système de retraites, aboutissement d’un processus débuté avec la remise du rapport de la commission Moreau sur l’avenir des retraites et une concertation avec les partenaires sociaux ouverte en juin 2013. Le gouvernement entend assurer l’équilibre financier des régimes de retraite de base à l’horizon 2020 et maintenir cet équilibre à l’horizon 2040. Le texte prévoit :

- pour les actifs : augmentation progressive du taux de cotisation des employeurs et des salariés répartie sur 4 ans (+ 0,15 point en 2014, puis + 0,05 point en 2015, 2016 et 2017) ;
- pour les retraités : revalorisation des pensions de retraite différée du 1^{er} avril au 1^{er} octobre. Pour les générations nées à partir de 1958, la durée de cotisation augmentera d’un trimestre tous les trois ans à partir de 2020 pour atteindre 43 ans en 2035.

Parmi les autres mesures :

- création d’un compte personnel de prévention de la pénibilité pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité ;
- validation pour la retraite de tous les trimestres de congés maternité, d’apprentissage ou de formation professionnelle ;

– aide au rachat de trimestres d'études pour les jeunes actifs, les assistantes maternelles et les anciens apprentis.

24 Publication du décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Le décret met fin à la semaine scolaire de quatre jours et la remplace par une semaine de 24 heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées, dont le mercredi ou le samedi matin. Applicable dès la rentrée de septembre 2013 (ou de septembre 2014 dans les communes qui en feront la demande), ce décret vise à alléger la journée de classe qui ne pourra pas excéder 5 h 30 avec une pause méridienne d'au moins 1 h 30. Les communes sont chargées de la mise en place de cette réforme et plus particulièrement de la gestion des activités périscolaires.

27 Publication de la loi relative aux modalités de mise en œuvre des conventions conclues entre les organismes d'assurance maladie complémentaire et les professionnels, établissements et services de santé. Ce texte autorise les mutuelles, à l'instar des institutions de prévoyance et des sociétés d'assurance, à pratiquer des remboursements différenciés lorsque l'assuré choisit de recourir à un professionnel de santé, un établissement de santé ou un service de santé membre d'un réseau de soins ou avec lequel les mutuelles ont conclu un contrat comportant des obligations en matière d'offre de soins.

Février

12 Le Conseil d'État suspend le décret du 30 décembre 2013 autorisant les magasins de bricolage à ouvrir de façon temporaire le dimanche, une telle dérogation au repos dominical devant normalement avoir un caractère permanent. Le Conseil d'État avait été saisi par plusieurs organisations syndicales estimant que le principe d'un repos hebdomadaire, exerçable en principe le dimanche, est l'une des garanties du droit constitutionnel au repos reconnu aux salariés.

14 Promulgation de la loi organique interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur et de la loi interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de représentant au Parlement européen. À compter du 31 mars 2017, il sera interdit d'avoir un mandat de député, sénateur ou député européen et d'être en même temps maire d'une ville ou président d'une intercommunalité, d'un conseil général ou régional.

21 Promulgation de la loi visant à reconnaître le vote blanc aux élections. À partir du 1^{er} avril 2014, les votes blancs (enveloppes vides ou bulletins vierges) seront comptabilisés séparément des votes nuls à l'issue du scrutin, sans toutefois intervenir dans la détermination du nombre des suffrages exprimés.

Promulgation de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. La loi prévoit une nouvelle géographie de la politique de la ville à compter du 1^{er} janvier 2015. À cette date, environ 1 300 « quartiers prioritaires de la politique de la ville » succéderont aux ZUS (zones urbaines sensibles) et aux ZRU (zones de redynamisation urbaines). Ces quartiers seront désignés en fonction du critère unique de concentration de la pauvreté apprécié à partir du revenu des habitants.

27 Promulgation de la loi harmonisant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicables à la presse imprimée et à la presse en ligne. Un taux de TVA de 2,1 % sera appliqué à l'ensemble des catégories de presse, tous supports confondus. Jusque-là, la presse papier bénéficiait d'un taux de TVA à 2,1 % tandis que la presse en ligne était soumise au taux normal de TVA à 20 %.

Mars

5 Promulgation de la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Les principales mesures portent sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage, ainsi que la représentativité syndicale et patronale :

- à partir du 1^{er} janvier 2015, création d'un compte personnel de formation pour toute personne en emploi ou à la recherche d'un emploi, dès l'âge de 16 ans et jusqu'au moment où le salarié fait valoir ses droits à la retraite. Il remplacera le DIF (droit individuel à la formation) et sera crédité chaque année à hauteur de 150 heures maximum sur 9 ans ;

- instauration d'un entretien professionnel obligatoire tous les deux ans sur l'évaluation du travail du salarié mais aussi sur ses perspectives d'évolution et de formation professionnelle ;

- versement par les entreprises d'une contribution unique à la formation professionnelle égale à 1 % de la masse salariale ;

- réforme du financement des organisations syndicales et patronales : un fonds paritaire sera créé et financé par l'État et les entreprises.

7 Publication du décret portant inscription des établissements de commerce de détail du bricolage sur la liste des établissements pouvant déroger à la règle du repos dominical. Ce texte autorise l'ouverture de ces magasins le dimanche de façon permanente, et non temporairement comme le stipulait le décret du 30 décembre 2013 suspendu par ordonnance du Conseil d'État le 12 février 2014.

17 Promulgation de la loi relative à la consommation. Parmi les principales mesures :

- instauration d'une procédure d'action de groupe permettant à une association de consommateurs agréée au niveau national d'agir en justice pour un groupe de consommateurs. Cette procédure pourra s'appliquer dans le cas de la vente de biens, de la fourniture de services et dans le cas de pratiques anticoncurrentielles. Sont concernés les litiges relevant du domaine de la consommation et de la concurrence (remplacement d'un appareil défectueux, remboursement de sommes perçues par un opérateur téléphonique, etc.), à l'exclusion des questions d'environnement et de santé ;

- possibilité de résilier en cours d'année les contrats d'assurance multirisques habitation, responsabilité civile et automobile, à l'issue de la première année ;

- le délai de rétractation passe de sept à quatorze jours pour les achats à distance ou sur Internet ;

- la garantie des appareils électroménagers, téléviseurs ou ordinateurs passe de six mois à deux ans ;

- encadrement du démarchage téléphonique ;

- indication du « fait maison » sur les cartes des restaurants ;

- création d'indications géographiques pour les produits manufacturés ;

- possibilité pour les agents de la DGCCRF d'effectuer des contrôles sans décliner leur identité.

22 Accord entre les organisations patronales et syndicales (CFDT, CFTC et FO) sur la mise en place de nouvelles règles d'indemnisation des chômeurs, en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention d'assurance chômage au 1^{er} juillet 2014. Il prévoit notamment la mise en œuvre de droits rechargeables permettant aux chômeurs de conserver et de cumuler des droits à l'assurance chômage quand ils retrouvent un emploi.

23-30 Premier et second tours de scrutin des élections municipales.

Pour la première fois, dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires (représentants des communes au sein des communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles) sont élus au suffrage universel direct dans le cadre des élections municipales. L'élection se fait par

« fléchage » : chaque bulletin de vote comprend une liste pour les candidats au conseil municipal et une liste pour les candidats aux sièges de conseillers communautaires.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le maire, les adjoints et les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales sont désignés conseillers communautaires.

24 Promulgation de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (Alur). Parmi les principales mesures :

- encadrement des loyers dans les 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants soumises à la taxe sur les logements vacants du fait d'un déséquilibre important entre offre et demande de logements. Dans ces zones, le préfet fixera chaque année par arrêté trois indicateurs de loyers pour chaque catégorie de logement et chaque quartier ;

- mise en place d'un dispositif de garantie universelle des loyers à partir du 1^{er} janvier 2016, l'objectif étant de protéger les propriétaires contre les impayés et d'encourager la location des logements vacants ;

- simplification des démarches d'attribution des logements sociaux ;

- prolongement de quinze jours de la trêve hivernale : chaque année, elle s'étendra désormais du 15 octobre au 31 mars de l'année suivante.

29 Promulgation de la loi visant à reconquérir l'économie réelle, dite loi Florange. Ce texte crée une nouvelle procédure en cas de fermetures de sites industriels applicable à partir du 1^{er} avril 2014 : il sera désormais obligatoire pour une entreprise d'au moins 1 000 salariés envisageant la fermeture d'un de ses établissements de trouver un repreneur d'une part, et de donner accès aux entreprises candidates à toutes les informations nécessaires pour élaborer un projet de reprise d'autre part.

31 Manuel Valls est nommé Premier ministre. Il succède à Jean-Marc Ayrault.

Avril

2-9 Remaniement ministériel. Composition du nouveau gouvernement avec la nomination de 16 ministres et de 14 secrétaires d'État.

Mai

7 Publication du décret portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires. Ce nouveau texte complète le décret du 24 janvier 2013 et vise à répondre aux difficultés de mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Il permet donc à titre expérimental des assouplissements adaptés aux situations locales, sous réserve de leur validation par le rectorat. Si les cinq matinées de classe restent obligatoires, les communes sont autorisées à regrouper les activités périscolaires sur une seule après-midi ou à réduire le nombre d'heures d'école par semaine et à les répartir sur les vacances scolaires.

9 Promulgation de la loi permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade. Ce texte autorise un salarié, sous réserve de l'accord de l'employeur, à « renoncer anonymement et sans contrepartie » à des jours de repos au bénéfice d'un autre salarié de l'entreprise ayant la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants. Cette disposition s'applique aux secteurs privés et publics et permet au salarié bénéficiaire de conserver sa rémunération pendant sa période d'absence.

Tous les types de jours de repos (RTT, jours de récupération ou congés payés ordinaires) sont concernés, mais au-delà de 24 jours seuls les jours de congé annuel ordinaires peuvent faire l'objet d'un don.

24-25 Élections européennes en France.

27 Promulgation de la loi relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales. Le texte crée un statut des personnes suspectées lors d'une enquête qui peuvent être entendues librement sans être placées en garde à vue. La loi prévoit également de mieux informer les personnes placées en garde à vue de leurs droits : un document écrit à l'intention des gardés à vue devra notifier l'infraction reprochée, les motifs de la garde à vue, le droit à un interprète, le droit d'accès à un avocat ou encore le droit d'accès aux mêmes pièces du dossier que l'avocat.

30 Promulgation de l'ordonnance relative au financement participatif (*crowdfunding*). Ce mode de financement permet aux entreprises de faire appel à un grand nombre de personnes pour financer un projet sans l'aide des banques. Grâce à une plateforme Internet agréée et dédiée au financement participatif, des particuliers pourront directement financer des entreprises qui y auront présenté leurs projets.

Juin

2 Promulgation de la loi relative à l'interdiction de la mise en culture des variétés de maïs génétiquement modifié. Dans l'attente d'une décision européenne concernant la demande de renouvellement d'autorisation déposée par la société Monsanto Europe, la loi interdit toute mise en culture de variétés de semences de maïs génétiquement modifié. Le texte comporte des dispositions permettant le contrôle du respect de cette interdiction par les agents publics compétents en la matière, ainsi que la possibilité d'ordonner la destruction totale ou partielle de ces cultures.

10 Michel de Virville remet au gouvernement son rapport relatif à la mise en place d'un compte personnel de pénibilité. La loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites prévoit en effet la création, à partir du 1^{er} janvier 2015, d'un compte personnel de prévention de la pénibilité pour les salariés exposés. Le rapport de Virville détaille le fonctionnement en points du compte pénibilité et précise les modalités de décompte des durées d'exposition aux facteurs de pénibilité.

13 Promulgation de la loi relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence. Le texte fait obligation aux banques et aux compagnies d'assurance de rechercher les titulaires de comptes décédés et de contrats d'assurance-vie en déshérence en consultant le répertoire national des personnes physiques. À l'issue de délais prédéfinis et afin de faciliter la recherche des comptes inactifs, les sommes enregistrees sur ces comptes devront être déposées à la Caisse des dépôts et consignations ; celle-ci publiera l'identité des titulaires des comptes bancaires inactifs et des assurés ou bénéficiaires de contrats d'assurance-vie non réclamés.

17 La ministre en charge de la ville présente la nouvelle cartographie des quartiers prioritaires retenus sur le seul critère du revenu des habitants. La refonte des quartiers prioritaires fait suite à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. 1 300 quartiers de 700 communes bénéficieront d'une aide au développement économique et du programme de rénovation urbaine.

18 Promulgation de la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises. Le texte encadre les baux commerciaux, valorise les savoir-faire des artisans, soutient les

commerces de proximité et crée un régime de micro-entreprise. La loi propose notamment :

- pour maintenir l’offre commerciale et artisanale en centre ville, de limiter à 10 % l’augmentation annuelle des loyers commerciaux ;
- pour se prévaloir de la qualité d’artisan, d’exiger que toute personne inscrite au répertoire des métiers dispose également d’une qualification de niveau V ou d’au moins six années d’expérience dans le métier concerné ;
- de simplifier les formalités pour accéder au régime d’entrepreneur individuel à responsabilité limitée ;
- de faciliter le passage de l’auto-entrepreneuriat vers le régime classique d’artisan ;
- de supprimer les soldes flottants et de passer de cinq à six semaines la durée des soldes traditionnels.

20 Promulgation de la loi relative à la réforme des procédures de révision et de réexamen d’une condamnation pénale définitive. Elle prévoit la possibilité de réviser une condamnation pénale suite à l’intervention d’un fait nouveau inconnu au moment du procès, et la création de la Cour de révision et de réexamen des condamnations pénales en tant que nouvelle juridiction.

23 Le gouvernement annonce l’entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 d’un péage de transit poids lourds en remplacement de l’écotaxe poids lourds suspendue en octobre 2013. Ce péage concernera les poids lourds supérieurs à 3,5 tonnes circulant sur 4 000 km de routes nationales et locales, grands itinéraires traversant le pays sans péage et barreaux routiers parallèles aux autoroutes à péage. Kilomètres parcourus et niveau de pollution des poids lourds détermineront le montant du péage. Les redevances perçues sont destinées à financer l’entretien des infrastructures routières et la construction de nouvelles infrastructures, notamment ferroviaires et fluviales¹.

Juillet

1^{er} Entrée en application de la nouvelle convention d’assurance chômage signée par les partenaires sociaux. Celle-ci comporte plusieurs mesures parmi lesquelles :

- la création de droits rechargeables pour les chômeurs à compter du 1^{er} octobre 2014 ;
- la possibilité de cumuler salaire et une partie d’allocation chômage ;
- le renforcement des droits à indemnisation des salariés ayant plusieurs emplois ;
- la limitation des indemnités perçues désormais comprises entre 57 % et 75 % du salaire journalier de référence ;
- la révision des règles sur le différé d’indemnisation ;
- la modification de certaines règles applicables aux intermittents du spectacle et de celles concernant les seniors de plus de 61 ans.

7-8 Troisième conférence sociale, en partie boycottée par certaines organisations syndicales. Elle compte sept tables rondes : amplifier l’action pour l’emploi, en particulier pour les jeunes, les seniors et les personnes en difficulté ; assurer le passage de l’école à l’insertion professionnelle des jeunes ; développer un agenda économique et social pour la croissance et l’emploi en Europe ; accélérer le retour de la croissance par l’investissement ; garantir le pouvoir d’achat par une rémunération équitable ; rénover la politique de santé ; le dialogue social dans le processus de réforme de l’action publique.

1. À noter, le 9 octobre 2014, la Ministre de l’Écologie, du Développement durable et de l’Énergie annonce la suspension *sine die* du péage de transit poids lourds.

10 Promulgation de la loi tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires. Le texte interdit le recours au stage pour exécuter une tâche correspondant à un poste de travail permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, pour occuper un emploi saisonnier ou pour remplacer un salarié en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail. Le stagiaire, suivi par un enseignant référent et un tuteur au sein de l'organisme d'accueil, dispose de congés et d'autorisations d'absence et bénéficie d'une gratification obligatoire dès lors que la durée du stage est supérieure à deux mois. L'Inspection du travail veillera à l'application de ces mesures.

Promulgation de la loi habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées. Le texte autorise le gouvernement à recourir à une ordonnance pour compléter la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il met en place les agendas d'accessibilité programmée, dispositifs d'échéanciers financiers engageant acteurs publics et privés à la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des transports publics.

Promulgation de la loi visant à lutter contre la concurrence sociale déloyale. Le texte traduit en droit français le compromis européen de décembre 2013 prévoyant de renforcer la directive de 1996 sur les travailleurs détachés : une personne ne peut aller travailler dans un autre pays de l'UE que le sien plus de deux ans, les règles du pays d'accueil en matière de conditions de travail s'appliquant aux travailleurs détachés mais les cotisations sociales restant dues dans le pays d'origine. La loi renforce les contrôles et sanctions en instaurant notamment un principe de « responsabilité solidaire » qui permet de poursuivre une entreprise donneuse d'ordres pour les fraudes commises par l'un de ses sous-traitants.

15 Conformément aux règles du traité de Lisbonne, après avoir été désigné comme candidat au poste de président de la Commission par le Conseil européen du 27 juin 2014, Jean-Claude Juncker est élu président de la Commission européenne par le Parlement européen.

31 Promulgation de la loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS). Elle précise principalement les points suivant :

- les principes de l'ESS : poursuivre un but social autre que le seul partage des bénéfices, consacrer les bénéfices au maintien ou au développement de l'activité, présenter une gouvernance démocratique et participative. L'ESS inclut associations, fondations, coopératives, mutuelles, ainsi qu'une nouvelle catégorie, les entreprises de l'ESS ;
- les entreprises de l'ESS respectant les principes de l'ESS et poursuivant un objectif d'utilité sociale pourront accéder aux financements de la Banque publique d'investissement (BPI) ;
- les entreprises de l'ESS dont l'activité présente un impact social significatif pourront recevoir un agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » leur permettant d'accéder à l'épargne salariale solidaire ;
- dans les entreprises de moins de 250 salariés, le chef d'entreprise a l'obligation d'informer ses salariés de son intention de vendre l'entreprise au moins deux mois à l'avance, ceci pour faciliter les offres de reprise des salariés. En vertu de la loi « Florange », les entreprises d'au moins 1 000 salariés sont par ailleurs tenues de rechercher un repreneur en cas de projet de fermeture d'un établissement ;
- une nouvelle forme de coopérative, la coopérative d'activités et d'emploi, est créée. Les groupes de sociétés coopératives et participatives (SCOP) sont autorisés ainsi que les regroupements de mutuelles.

Août

4 Promulgation de la loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le texte vise à combattre les inégalités entre les femmes et les hommes dans les sphères privée, professionnelle et publique, à travers, par exemple :

- la réforme du congé parental pour y inclure une période réservée au second parent ;
- la possibilité d'une période de suspension de contrat pour les congés parentaux ;
- l'expérimentation dans certaines CAF d'un mécanisme de garantie contre les impayés de pensions alimentaires ;
- le renforcement de la protection des femmes victimes de violences (ordonnance de protection, généralisation du téléphone « grand danger », maintien de la victime dans le logement, formation des professionnels de santé, stage de sensibilisation pour le conjoint violent, etc.) ;
- le renforcement des compétences du Conseil supérieur de l'audiovisuel pour assurer le respect des droits des femmes dans les médias et lutter contre la diffusion de stéréotypes sexistes et d'images dégradantes des femmes ;
- l'interdiction de concours de beauté pour les enfants de moins de 13 ans (« mini-miss ») ;
- l'exigence de la parité dans les partis politiques, les instances dirigeantes des fédérations sportives, les établissements publics à caractère industriel et commercial, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres d'agriculture ;
- la transposition des dispositions relatives au harcèlement moral et au harcèlement sexuel dans le code de la Défense.

8 Promulgation de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2014. Elle prévoit un déficit du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse de 13,3 milliards d'euros en 2014 et de 8,9 milliards en 2015. Le texte propose exceptionnellement le gel pour un an des retraites de base au 1^{er} octobre 2014, excepté lorsque le total des pensions est inférieur à 1 200 euros par mois.

Une baisse du coût du travail sur les bas salaires, une réduction des cotisations personnelles des travailleurs indépendants et des exploitants agricoles, ainsi qu'une baisse progressive de la contribution sociale de solidarité seront également mises en œuvre dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité ; ceci dans l'objectif de gagner 0,5 point de croissance et de créer 200 000 emplois à l'horizon 2017.

La non-revalorisation pendant un an des prestations familiales, des pensions d'invalidité et des rentes accidents du travail/maladies professionnelles sera examinée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015.

Promulgation de la loi de finances rectificative pour 2014 basée sur une prévision de déficit public égal à 3,8 % du PIB pour 2014. Le texte prévoit :

- des économies budgétaires de l'ordre de 3,3 milliards d'euros pour les dépenses de l'État en 2014 par rapport à 2013, et l'annulation de 1,6 milliard d'euros de crédits pour l'État ;
- une réduction d'impôt sur le revenu pour 3,7 millions de ménages modestes au titre de l'imposition des revenus de l'année 2013, dans l'objectif de compenser les effets du gel du barème de l'impôt sur le revenu au titre des années 2011 et 2012 ;
- le remplacement de l'écotaxe par un péage de transit poids lourds au 1^{er} janvier 2015. Cette taxe concernera les poids lourds de plus de 3,5 tonnes circulant sur le réseau routier national et certaines routes départementales ;
- dans le cadre de la première étape du Pacte de responsabilité et de solidarité, la suppression de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés pour les exercices clos après le 30 décembre 2016 ;
- la poursuite de la réforme du financement de l'apprentissage entamée par la loi de finances rectificative pour 2013.

15 Promulgation de la loi relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales. La loi renforce le suivi et le contrôle par la police et la gendarmerie des personnes condamnées, conforte le droit des victimes et vise à réformer la politique de prévention de la récidive. Elle crée une nouvelle peine : la contrainte pénale, peine en milieu ouvert applicable sous certaines conditions qui s'accompagnera d'obligations et d'interdictions modifiables pour la personne condamnée (interdiction de rencontrer la victime, obligation de formation ou de travail, obligation de respecter une injonction de soins, etc.).

Par ailleurs, le texte supprime les peines planchers prévues pour les récidivistes et les auteurs de violences aggravées. Le juge de l'application des peines procédera à l'examen de la situation des personnes condamnées à une peine de cinq ans d'emprisonnement au plus, lorsqu'elles auront exécuté les deux tiers de leur peine ; il appréciera alors si la personne condamnée peut bénéficier ou non d'une mesure de libération sous contrainte dont le régime sera la semi-liberté, le placement extérieur, la surveillance électronique ou la libération conditionnelle.

26 Remaniement ministériel. Composition du nouveau gouvernement avec la nomination de 16 ministres et de 17 secrétaires d'État.

Organismes cités dans l'ouvrage

ASP

Agence de services et de paiement, née de la fusion du Cnasea et de l'AUP

BIT

Bureau international du travail

Cada

Centre d'accueil de demandeurs d'asile

CCAS

Centre communal d'action sociale

CCMSA

Caisses centrales de la mutualité sociale agricole

CGDD

Commissariat général au développement durable

CGET

Commissariat général à l'égalité des territoires

Cnaf

Caisse nationale des allocations familiales

Cnam-TS

Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

Cnav

Caisse nationale d'assurance vieillesse

Cnis

Conseil national de l'information statistique

DAP

Direction de l'administration pénitentiaire

Dares

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social)

Depp

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MENESR)

Deps

Département des études, de la prospective et des statistiques (ministère de la Culture et de la Communication)

DGAFF

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

DGESIP

Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MENESR)

DGFIP

Direction générale des finances publiques

DGRI

Direction générale pour la recherche et l'innovation (MENESR)

Drees

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes)

DSED

Département des statistiques, des études et de la documentation (ministère de l'Intérieur)

Eurostat

Office statistique des communautés européennes

IGAENR

Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

IGEN

Inspection générale de l'Éducation nationale

Ined

Institut national d'études démographiques

IPP

Institut des politiques publiques

Insee

Institut national de la statistique
et des études économiques

MENESR

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

OCDE

Organisation de coopération
et de développement économique

ONDRP

Observatoire national de la délinquance
et des réponses pénales

Onpes

Observatoire national de la pauvreté
et de l'exclusion sociale

Onzus

Observatoire national des zones urbaines
sensibles

SDSE

Sous-direction de la statistique et des études
(ministère de la Justice)

SIES

Système d'information et études statistiques
(MENESR)

SOeS

Service de l'observation et des statistiques
(ministère de l'Écologie, du Développement
durable et de l'Énergie)

Liste des dossiers antérieurs

Démographie/Famille

Avez vous eu des enfants ? Si oui, combien ?

Luc Masson - édition 2013

Mourir avant 60 ans, le destin de 12 % des hommes et 5 % des femmes d'une génération de salariés du privé

Rachid Bouhia - édition 2008

La destinée sociale varie avec le nombre de frères et sœurs

Dominique Merllié et Olivier Monso - édition 2007

Ne pas avoir eu d'enfant : plus fréquent pour les femmes les plus diplômées et les hommes les moins diplômés

Isabelle Robert-Bobée - édition 2006

La vie familiale des immigrés

Catherine Borrel et Chloé Tavan - édition 2003/2004

Vers une baisse du nombre moyen d'enfants par femme ? Une simulation à comportements inchangés

Isabelle Robert-Bobée - édition 2001/2002

Les familles monoparentales : aidées mais fragilisées

Nicolas Herpin et Lucile Olier - édition 1997/1998

Éducation

L'évolution du nombre d'élèves en difficulté face à l'écrit depuis une dizaine d'années

Jeanne-Marie Daussin, Saskia Keskaik et Thierry Rocher - édition 2011

Les bacheliers « de première génération » : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur « bridés » par de moindres ambitions ?

Jean-Paul Caille et Sylvie Lemaire - édition 2009

Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution

Jean-Paul Caille et Fabienne Rosenwald - édition 2006

Que deviennent les bacheliers après leur baccalauréat ?

Sylvie Lemaire - édition 2004/2005

La place du projet professionnel dans les inégalités de réussite scolaire à 15 ans

Fabrice Murat et Thierry Rocher - édition 2002/2003

Niveau d'éducation en Europe : le rattrapage français

Louis Chauvel - édition 1998/1999

Marché du travail

Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées
Marie Gouyon et Frédérique Patureau - édition 2013

Emploi, conditions de travail et santé des 30-50 ans : des trajectoires contrastées entre 2006 et 2010
Corinne Mette, Nicolas de Riccardis, Lucie Gonzalez et Thomas Coutrot - édition 2013

Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner
Romain Aeberhardt, Laure Crusson et Patrick Pommier - édition 2011

Les écarts de taux d'emploi selon l'origine des parents : comment varient-ils avec l'âge et le diplôme ?
Romain Aeberhardt, Élise Coudin et Roland Rathelot - édition 2010

Métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes
Monique Meron, Laure Omalek et Valérie Ulrich - édition 2009

Les salaires des seniors du privé : plus élevés en moyenne, mais de moindres perspectives d'augmentation
Nicolas Bignon et Marion Goussé - édition 2009

Moins d'artisans, des professions libérales en plein essor
Magali Beffy - édition 2006

L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ?
Denis Fougère et Mirna Safi - édition 2005/2006

La Fonction publique : vers plus de diversité ?
Julien Pouget - édition 2005/2006

L'activité professionnelle des personnes handicapées
Selma Amira et Monique Meron - édition 2004/2005

La formation professionnelle des chômeurs
Aurore Fleuret et Philippe Zamora - édition 2004/2005

La dynamique des salaires et du coût du travail de 1996 à 2000
Fabrice Romans et Géraldine Séroussi - édition 2003/2004

Le programme « nouveaux services - emplois jeunes » : premiers éléments pour une évaluation
Vanessa Bellamy - édition 2001/2002

Avoir un emploi et être pauvre. Bas salaires, sous-emploi et chômage, quels liens avec la pauvreté ?
Jean-Michel Hourriez - édition 2001/2002

Parcours professionnels et retraite : à quel âge partiront les actifs d'aujourd'hui ?
Christine Lagarenne, Corinne Martinez et Guillaume Talon - édition 1999/2000

Les formes particulières d'emploi en France : un marchepied vers les emplois stables
Laurence Bloch et Marc-Antoine Estrade - édition 1998/1999

Revenus

La composition du patrimoine des ménages entre 1997 et 2003

Pauline Girardot et Denis Marionnet - édition 2007

En quoi la prise en compte des transferts liés à la santé modifie-t-elle l'appréciation du niveau de vie ?

François Marical - édition 2007

Les systèmes de retraite en Europe à l'épreuve des changements démographiques

Laurent Caussat et Michèle Lelièvre - édition 2003/2004

L'évolution de la redistributivité du système socio-fiscal entre 1990 et 1998 : une analyse à structure constante

Fabrice Murat, Nicole Roth et Christophe Starzec - édition 2000/2001

La persistance du lien entre pauvreté et échec scolaire

Dominique Goux et Éric Maurin - édition 2000/2001

Inégalités de revenus et redistribution : évolutions 1970-1996 au sein des ménages salariés

Pascale Breuil-Genier - édition 2000/2001

Les allocataires du revenu minimum d'insertion : une population hétérogène

Cédric Afsa - édition 1999/2000

Conditions de vie

La récidive plus fréquente et plus rapide chez les jeunes condamnés

Rémi Josnin - édition 2013

Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille des fratries

Claudine Pirus - édition 2011

La facture énergétique des ménages serait 10 % plus faible sans l'étalement urbain des 20 dernières années

Lucie Calvet, François Marical, Sébastien Merceron et Maël Theulière - édition 2010

Les inégalités face au coût du logement se sont creusées entre 1996 et 2006

Pierrette Briant - édition 2010

En France, qui recourt aux services à domicile ?

Claire Marbot - édition 2008

Le bonheur attend-il le nombre des années ?

Cédric Afsa et Vincent Marcus - édition 2008

La mobilité résidentielle des adultes : existe-t-il des « parcours-types » ?

Christine Couet - édition 2006

En dix ans, moins d'enfants handicapés mais davantage d'adultes parmi les résidents en établissements

Nathalie Dutheil et Nicole Roth - édition 2005/2006

Dix ans de vacances des Français
Céline Rouquette - édition 2002/2003

Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands
Géraldine Martin-Houssart et Nicole Tabard - édition 2002/2003

Les statistiques de la délinquance
Bruno Aubusson, Nacer Lalam, René Padieu et Philippe Zamora - édition 2002/2003

La retraite ou le temps des loisirs
Hélène Michaudon - édition 2001/2002

Le recours aux services payants pour la garde de jeunes enfants se développe
Anne Flipo et Béatrice Sédillot - édition 2000/2001

La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale
Cécile Brousse - édition 1999/2000

La dépendance des personnes âgées : recours aux proches et aux aides professionnelles
Pascale Breuil - édition 1998/1999

Dépenses de santé et réforme de l'assurance maladie
Gérard Lattès et Patrick Pauriche - édition 1997/1998

Les sociétés britannique et française depuis vingt-cinq ans
Phillip Lee, Patrick Midy, Allan Smith et Carol Summerfield - édition 1997/1998

Dans la même collection

Parus

Trente ans de vie économique et sociale

Tableaux de l'économie française, édition 2014

La France dans l'Union européenne, édition 2014

L'économie française - Comptes et dossiers, édition 2014

Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2014

Emploi et salaires, édition 2014

Les entreprises en France, édition 2014

À paraître

Emploi et revenus des indépendants, édition 2015

Tableaux de l'économie française, édition 2015

La France et ses territoires, édition 2015

Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

Dépôt légal : novembre 2014

